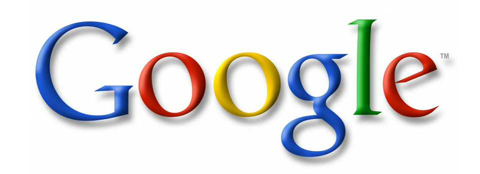
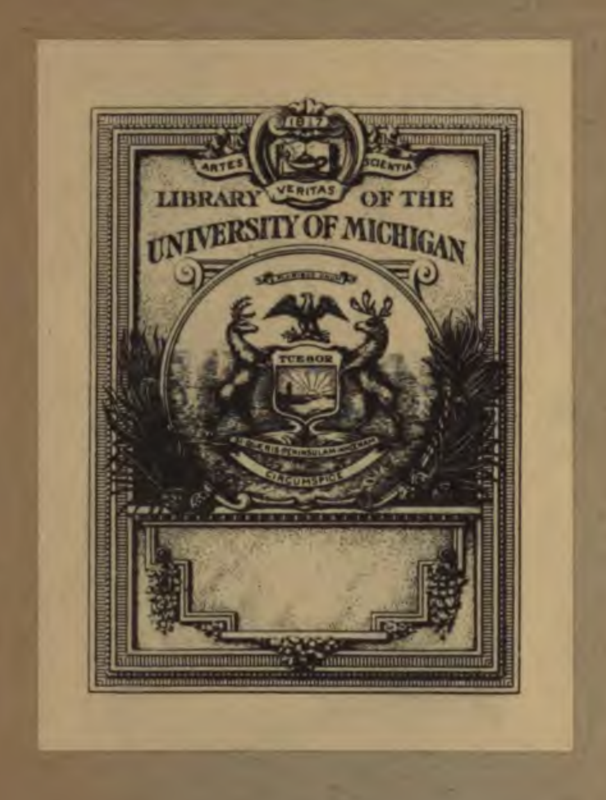
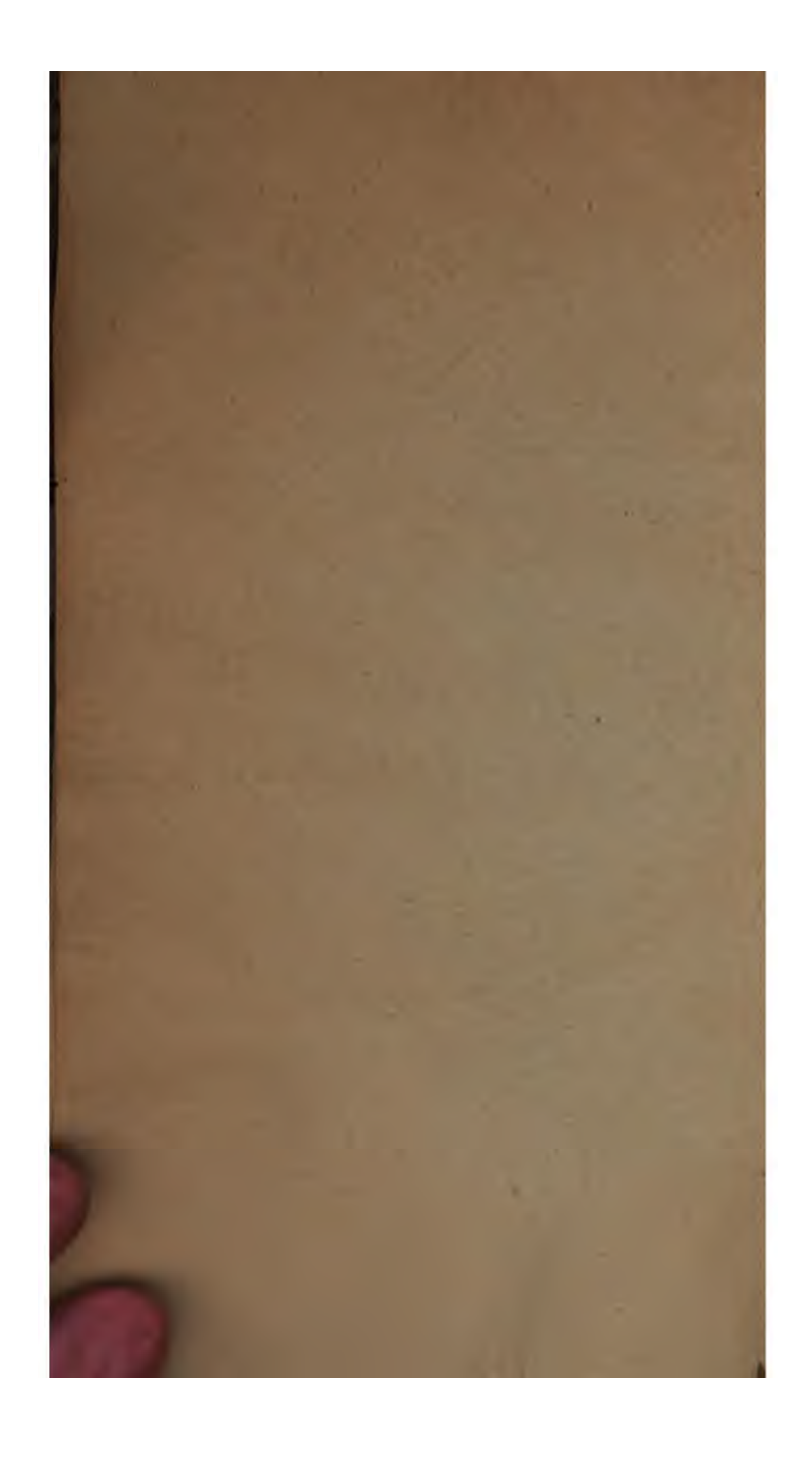





ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

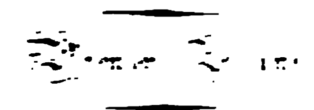


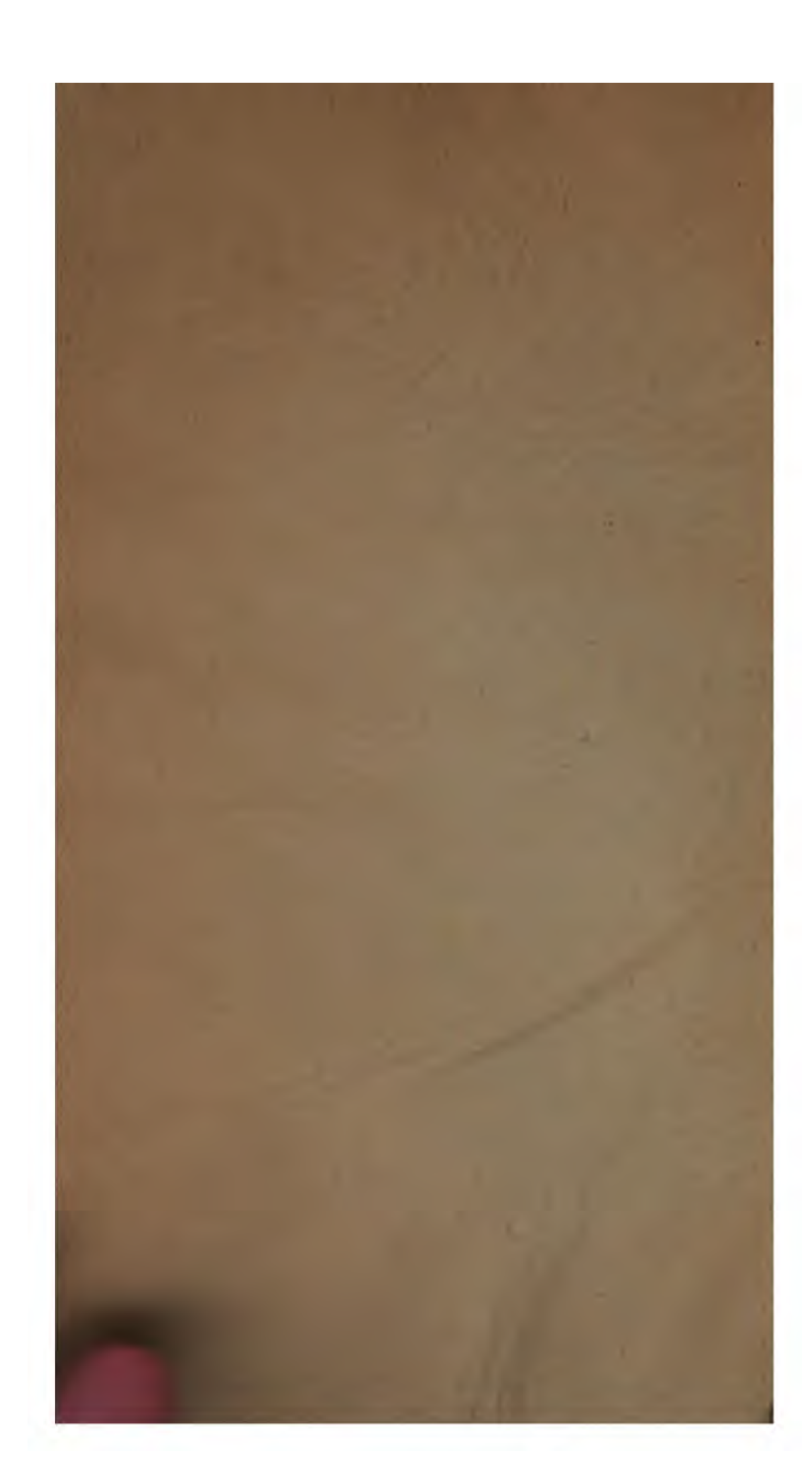


HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS.

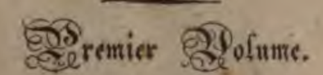


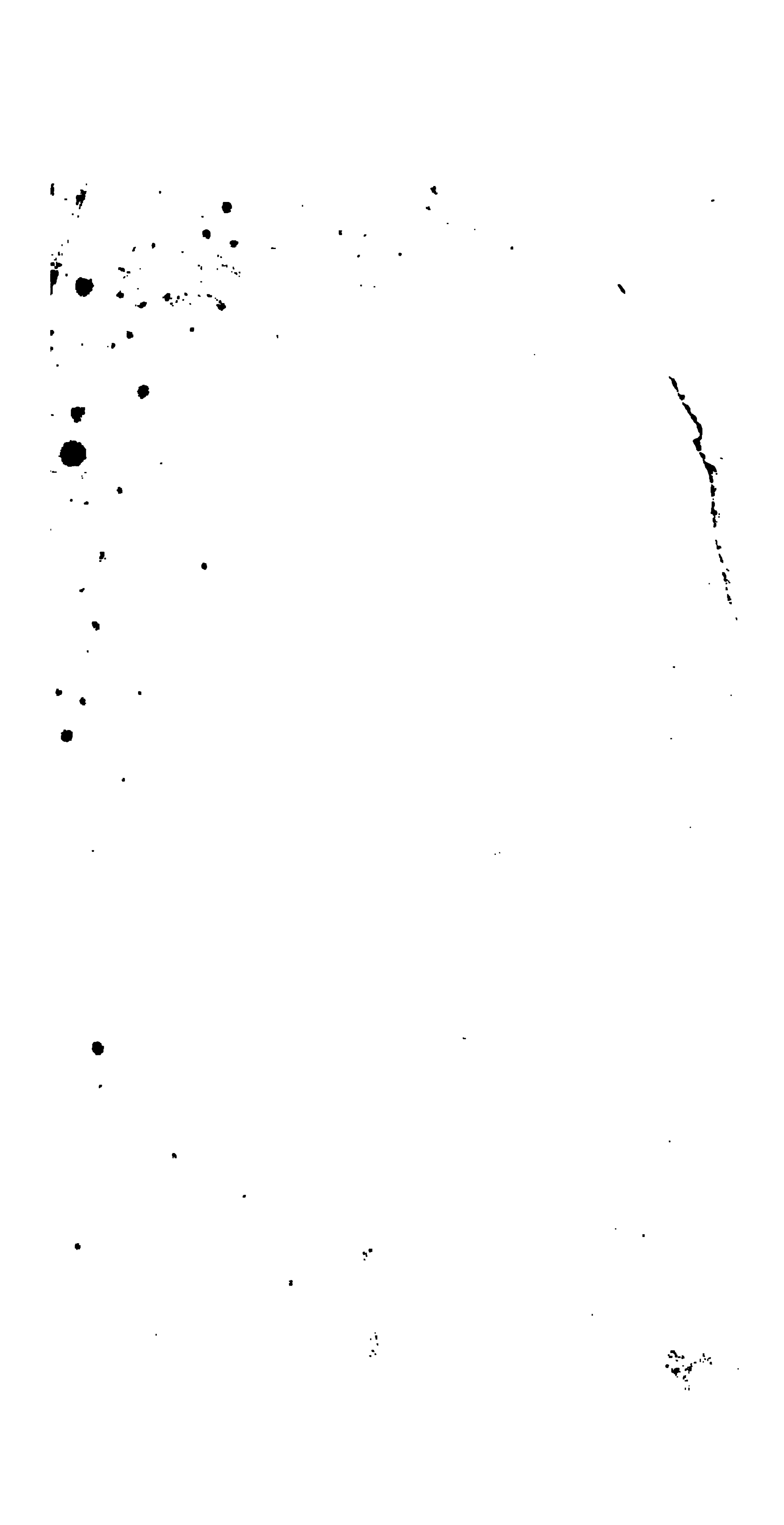




DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS.





HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS,

DEPUIS

SON ÉTABLISSEMENT, AU 3.[me] SIÈCLE,

JUSQU'AU 2 SEPTEMBRE 1792.

PAR Charles

l'Abbé Delettre,

VICAIRE-GÉNÉRAL, DOYEN DU CHAPITRE.

Honor suus
Unicuique servetur Ecclesiæ.
Conc. Nic. I, *can.* VI.



BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACH. DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1842.

HISTOIRE

DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS.

INTRODUCTION.

Nous avons entrepris d'écrire l'Histoire du diocèse de Beauvais, et nous offrons en toute simplicité notre travail au public. Les motifs qui nous ont fait entreprendre cette tâche, et accepter d'avance toutes les veilles qu'elle impose, nous ont été suggérés par un docte et zélé pontife, dont les conseils éclairés sont pour nous des ordres formels (1). Nous avons pensé avec lui qu'il était urgent de rechercher et de réunir en un seul corps d'ouvrage le peu de documens qui nous restent sur cet antique diocèse, si l'on veut conserver ces rares et précieux débris qui ont échappé aux ravages du tems. Les quelques anneaux qui nous rattachent encore au passé sont sur le point de se rompre; les derniers témoins de l'ancien ordre de choses vont disparaître sans retour, et les grands évé-

(1) Mgr Pierre-Marie Cottret, évêque de Beauvais, décédé tandis que l'on préparait l'impression de cet ouvrage.

nemens qui se sont accomplis sur notre sol, au tems de nos ancêtres, demeureront ensevelis dans un oubli éternel, si quelqu'un ne s'empresse de les rédiger par écrit pour l'instruction des générations à venir.

D'autres, il est vrai, se sont occupés de ce soin avant nous : Loisel, Louvet, Pillet, Simon et autres écrivains du dix-septième siècle, ont publié, sous différens titres, des ouvrages alors importans pour l'histoire du Beauvaisis; mais bien des événemens se sont passés depuis cette époque, et il est utile d'en transmettre le récit à ceux qui viendront après nous. D'ailleurs, ces ouvrages ont vieilli et sont devenus rares : leur langage suranné, la sèche brièveté des uns, la verbeuse prolixité des autres, leur défaut de méthode et de critique, empêcheraient d'en soutenir aujourd'hui la lecture. Tout leur mérite est de nous avoir conservé le texte d'anciens titres infiniment précieux pour l'historien, dont nous n'aurions probablement jamais eu connaissance, si leurs auteurs n'avaient eu soin d'en faire la recherche pour en enrichir leurs écrits : ils ont en outre excité, dans le clergé de cette époque, une louable émulation pour les études historiques. Alors plusieurs membres du chapitre se sont occupés avec ardeur de l'histoire du diocèse de Beauvais : Godefroi Hermant se distingua entre tous les autres, et écrivit une Histoire de Beauvais qui fut fort estimée de tous ceux qui en eurent connaissance; malheureusement cet ouvrage est resté inédit, il dort à la Bibliothèque royale, et est ainsi perdu pour notre province. Etienne de Nully, chanoine, décédé en 1699, fit aussi d'innombrables recherches et écrivit beaucoup sur le même sujet. Après

lui, MM. Danse, chanoine, Bucquet, procureur du roi, et Borel, président au baillage et siége présidial de Beauvais, entreprirent une histoire complète du Beauvaisis; mais ces travaux ne furent que commencés, et les écrits qui en résultèrent sont demeurés en portefeuille.

Les Bénédictins ont aussi fait de fréquentes excursions sur le terrain que nous explorons : la plupart des documens que pouvait offrir notre ancien diocèse ont été par eux soigneusement recueillis, mais les détails qu'ils ont consignés dans leurs savans écrits ne *sont point* l'histoire du diocèse de Beauvais; ce ne *sont*, à proprement parler, que des matériaux mis en réserve pour ceux qui entreprendront de l'écrire : et, quand même ils suffiraient pour nous faire bien connaître nos annales ecclésiastiques, faudrait-il encore avoir l'intelligence de la langue en laquelle ils sont écrits, et pouvoir se procurer les nombreux volumes *in-folio* dans lesquels ils sont disséminés. Quel est le lecteur qui voudrait à ce prix se procurer la connaissance de l'histoire de son pays?

De nos jours, un jeune écrivain entreprit aussi la noble tâche d'écrire l'histoire de Beauvais, sa ville natale. Nous regrettons vivement qu'une fin prématurée l'ait enlevé à ses utiles travaux, comme nous regrettons qu'il se soit trop hâté de mettre au jour un livre qu'il n'avait pas suffisamment médité. Si M. Edouard de La Fontaine eût vécu le nombre d'années qui est communément accordé aux hommes, point de doute qu'il n'eût retouché son ouvrage et n'en eût fait disparaître les traits qui le déparent. La maturité de l'âge, la réflexion et une étude approfondie des ma-

tières qu'il voulait traiter, lui eussent fait effacer les lignes irrévérencieuses qu'il a si légèrement écrites touchant les reliques des Saints, et supprimer des expressions offensantes pour l'épiscopat, qui mérite bien aussi qu'on le traite avec quelques égards. Un jugement tant soit peu équitable l'eût empêché de travestir la plupart de nos évêques en *orgueilleux et tracassiers prélats*, de blâmer les uns précisément pour avoir évité ce qu'il avait trouvé blâmable dans les autres, et d'accuser le parlement de partialité et d'injustice, plutôt que de reconnaître qu'un évêque puisse jamais avoir le bon droit de son côté. Une légère connaissance de la langue ecclésiastique l'eût empêché de traduire *Parasceve* par Pentecôte, et de mettre ainsi le Carême à Noël; *Decanus* par diacre, et de confondre jusqu'à trois fois le diaconat avec la dignité de doyen. Il y a beaucoup de légèreté, pour ne rien dire de plus, il y a beaucoup de précipitation dans les trop nombreuses méprises qui se rencontrent dans cette histoire inachevée. Mais, en présence d'un tombeau, nous devons nous imposer silence.

Avec tous ces écrits, nous n'avons pas encore une histoire spéciale et complète du diocèse de Beauvais : de tous les ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour, aucun ne remplit cette double condition; de sorte qu'il est vrai de dire que les pages intéressantes que ce diocèse, autrefois si florissant, pourrait offrir à l'histoire générale, sont encore à écrire, et que ceux qui devraient mieux connaître nos annales ecclésiastiques, ne sont guère, à cet égard, plus instruits que l'homme étranger à toute connaissance historique. Nous ne connaissons pas nos pères dans la foi; nous

ignorons quels ont été ces hommes à qui nous sommes redevables des bienfaits du christianisme; et nous négligerions de nous en enquérir? Et nous demeurerions à cet égard dans une coupable indifférence? Non! nous sommes-nous dit à nous-même; et sur-le-champ nous nous sommes mis au travail.

Nous avons remonté le cours des siècles : nous avons pris l'Eglise de Beauvais à sa naissance, et l'avons suivie, en observateur, depuis son berceau jusqu'à l'époque où, dans ces derniers tems, les prêtres furent proscrits et les autels renversés. Nous avons recueilli avec soin, et consigné dans nos pages tous les faits qui se rattachent à sa longue et mémorable histoire : ces pages, nous osons le croire, ne seront pas sans intérêt pour le lecteur qui aime à recueillir les enseignemens des siècles écoulés. Après avoir vu le druidisme aboli, les idoles renversées, et nos ancêtres, éclairés par la foi, embrasser avec amour la croix qui a sauvé le monde : puis des paroisses qui se forment, des temples chrétiens qui s'élèvent, des déserts jusque-là inhabités qui se peuplent de fervens solitaires, et, bientôt après, se transforment en plaines fertiles et en florissantes bourgades, il bénira avec effusion de cœur une religion qui sait ainsi renouveler la face de la terre, pour y répandre la paix et le bonheur. Que l'horizon se couvre de sombres nuages, que le vent du nord souffle sur ces créations récentes, que les enfans de l'aquilon viennent les saccager et les détruire, il s'attristera, mais ne désespérera point : bientôt il verra l'Eglise réparer ses ruines, rebâtir ses monastères, relever plus beaux et plus majestueux ses temples renversés, ouvrir ses écoles, ranimer le

goût de l'étude, et faire refleurir les sciences et les lettres. Que de nouveaux dangers la menacent; qu'il voie l'hérésie qui cherche à corrompre ses dogmes, le relâchement qui sape sa discipline, les divisions qui déchirent son sein, ses ennemis qui l'attaquent, la loi qui la dépouille, la proscription qui la frappe; il ne désespérera point davantage : car les leçons du passé lui ont appris que le calme succède toujours à la tempête, et que l'Eglise, semblable aux vieux rochers que les vagues en courroux ne font que nettoyer de leur impur limon, au lieu de les renverser, a toujours triomphé des attaques dirigées contre elle, en est sortie plus belle et plus pure, et a vu plus d'une fois ses ennemis les plus acharnés tomber à ses pieds et se soumettre à ses lois.

Le Sujet que nous traitons c'est donc l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Beauvais : nous décrirons la naissance, les progrès et les diverses vicissitudes de cette Eglise, qui occupait un rang si distingué dans la province de Reims; nous passerons en revue les hommes et les choses par lesquels elle a marqué son passage à travers les siècles. Les mémorables événemens qui se sont accomplis dans nos contrées, depuis le martyre de saint Lucien jusqu'à celui du pieux et modeste François-Joseph de Larochefoucauld, ouvrent devant nous une carrière assez vaste pour que nous ne soyons point tenté d'en franchir les limites et d'aller explorer un terrain qui ne serait point le nôtre. Nous n'emprunterons à l'histoire civile que ce qui est lié à notre sujet, ou nécessaire pour lier entre eux les faits que nous avons à raconter. Comme ce n'est point la philosophie de l'histoire que nous voulons traiter,

nous nous montrerons sobres de réflexions; le plus souvent nous laisserons parler les faits.

Les Sources où nous avons puisé nos renseignemens, nous les avons déjà indiquées en partie. Outre les ouvrages qui ont été publiés sur le Beauvaisis, nous avons consulté les Annales cisterciennes, celles de l'ordre de S. Benoît, les OEuvres de Mabillon, de Dom d'Achery, de Dom Bouquet, et le *Gallia Christiana* : nous avons interrogé l'Histoire de France, l'Histoire de l'Eglise, celle de l'Eglise gallicane, dans leurs différens auteurs : nous avons parcouru les Martyrologes, les Légendaires, les Vies de Saints, et nos anciens *livres liturgiques* : nous avons feuilleté les écrits de nos anciens chanoines, les registres du chapitre, les statuts synodaux, les mandemens et les ordonnances de nos évêques; en un mot, nous avons mis à contribution tous les écrits où nous avions espoir de trouver quelques lumières pour nous guider dans nos travaux. L'Annuaire du Département de l'Oise nous a fourni plusieurs documens précieux : nous nous faisons un devoir d'en renvoyer tout le mérite à son savant et judicieux auteur. Nous consignons également ici l'expression de notre reconnaissance pour les personnes honorables qui ont bien voulu mettre à notre disposition les manuscrits qu'elles possèdent; cette obligeance de leur part nous a été d'un puissant secours pour l'accomplissement de notre travail.

La Méthode que nous avons adoptée est toute simple : nous suivons l'ordre chronologique, et nous classons les faits selon la date sous laquelle ils se présentent; de sorte qu'ils s'éclairent réciproquement et que l'un con-

duit naturellement à l'autre. Par là nous évitons les redites toujours fastidieuses, et nous laissons à chaque siècle sa physionomie particulière. Afin de mieux apprécier les faits que nous retraçons, nous les avons comparés avec la législation contemporaine de l'époque où ils se sont passés : car pour être juste envers les hommes et les choses d'autrefois, quand ils ne violent en rien les règles imprescriptibles de la justice et de la raison, il faut les juger, non d'après nos usages et notre législation modernes, mais d'après les lois et les circonstances sous l'empire desquelles ils ont existé. Nous avons jugé utile de placer, en tête de chaque chapitre, le nom des papes et des rois sous lesquels vivait l'évêque dont nous écrivons l'histoire, afin que, d'un seul coup-d'œil, le lecteur sache à quelle époque il est placé.

La Division de notre histoire est naturellement marquée par le règne de chaque évêque : nous aurons autant de chapitres qu'il y a eu d'administrateurs successifs à la tête du diocèse; et, dans chacun de ces chapitres, nous retracerons, aussi fidèlement que possible, les événemens qui se sont passés dans le diocèse, en même tems que nous nous appliquerons à faire connaître l'évêque qui occupait alors le siége épiscopal. Si nous donnons peu de détails sur nos premiers pontifes; si, durant plusieurs siècles, nous sommes souvent réduit à ne pouvoir citer que des noms, ce n'est point à nous qu'il faudra s'en prendre, mais bien aux tempêtes qui ont si souvent bouleversé notre sol, et dispersé aux quatre vents tous les documens qui nous auraient éclairé sur ces époques éloignées : l'histoire ne s'invente pas; elle s'écrit sur des titres authentiques.

Mais c'est assez parlé de nous et de notre travail. Posons quelques préliminaires qui nous paraissent devoir être placés ici plutôt que dans le cours de notre histoire : ils en faciliteront l'intelligence au lecteur, en lui faisant connaître d'une manière sommaire ce qu'était autrefois l'Eglise dont nous allons parcourir les annales. Disons d'abord quelle était la position géographique de l'ancien diocèse de Beauvais.

§. I.

CIRCONSCRIPTION DU DIOCÈSE.

Le diocèse de Beauvais a toujours fait partie de la province ecclésiastique de Reims : situé presque entièrement sur la rive droite de l'Oise, il était borné au nord par le diocèse d'Amiens, à l'est par ceux de Noyon et de Soissons; au sud, il confinait aux diocèses de Senlis et de Paris; le diocèse de Rouen formait sa limite à l'ouest. Son territoire, entre ces divers diocèses, s'étendait depuis les sources de l'Epte au couchant jusqu'à celles du Matz au levant, par une ligne tracée au nord, sur le point culminant des hauteurs qui séparent le bassin de l'Oise de ceux de la Seine-Inférieure et de la Somme. Ainsi Longmenil, Halescourt, Campeaux, Saint-Arnoult, Feuquières, Briot; Le Hamel, Conteville, Crevecœur, Oursel-Maison, Hardivillers, Bonneuil; Esquennoy, Rouvroy, Tartigny, Bacouel, Chepoix, Mory, Moranvillers, Courcelles-Epayelles; Mortemer, Biermont, Canny, et leurs dépendances, étaient les dernières paroisses du diocèse de Beauvais au nord, et formaient sa limite septentrionale.

Du nord au sud, le Matz et la rivière de Mareuil

son affluent le séparaient du diocèse de Noyon : ainsi Roye-sur-Matz, Laberlière, Gury, Mareuil, Elincourt; Marest, Chevincourt et Mélicocq étaient ses postes les plus avancés vers l'est.

L'Oise, depuis l'endroit où elle reçoit les eaux du Matz jusqu'au-dessous de Verberie, le séparait du diocèse de Soissons et complétait sa limite à l'est. Thourotte était la seule paroisse en-deçà de cette rivière, qui n'appartînt pas au diocèse de Beauvais; mais elle serait encore sur l'autre rive, si les eaux de l'Oise n'avaient point abandonné leur ancien lit pour s'en former un nouveau à l'est du village (1).

Au-dessous de Verberie, le diocèse de Beauvais s'étendait au-delà de l'Oise, remontait le ruisseau de Roberval, et rattachait à son territoire Saint-Pierre-de-Pontpoint, Noé-Saint-Remi, Roberval, Villeneuve, Yvillers; Fleurines, Saint-Christophe, Apremont, Gouvieux, Lamorlaye, Royaumont; Seugy, Viarmes, Saint-Martin-du-Tertre, Franconville et Maffliers; de là, il rejoignait l'Oise par le cours d'eau qui baignait les murs de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val : puis, traversant de nouveau la rivière pour remonter le cours du Sausseron sur l'autre rive, il embrassait Nesles, Hédouville, Frouville, Bornel, Fosseuse; Esches, Méru, Lormaison, Corbeil-Cerf et La Neuville-d'Aumont.

De là, élargissant ses limites vers l'ouest et plantant ses bornes sur la crête de la falaise d'Auneuil, le diocèse de Beauvais renfermait La Neuville-Messire-Garnier, Villotran, La Houssoye, Le Vauroux, La

(1) Annuaire du département de l'Oise.

Landelle; Coudray-Saint-Germer, Puiseux et Saint-Pierre-ès-Champs : puis la rivière d'Epte jusqu'à Longménil le séparait du diocèse de Rouen et terminait sa limite occidentale.

Telles étaient les limites de notre ancien diocèse : elles étaient naturellement tracées par la configuration du sol et par la facilité des communications. La grande falaise et la vaste forêt qui séparaient le Beauvaisis du Vexin-Français, l'Epte qui le séparait de la Normandie, les hauteurs qui terminent le bassin de l'Oise au nord, et la rivière du Matz à l'est, étaient autant de bornes qui se présentaient d'elles-mêmes et que la main de l'homme ne pouvait guère déplacer. L'Oise se présentait également pour former sa limite méridionale : comment se fait-il donc que, après l'avoir adoptée depuis l'embouchure du Matz jusqu'au ruisseau de Roberval, le diocèse de Beauvais l'ait tout-à-coup traversée pour aller établir ses avant-postes en face de Senlis, au-delà de Beaumont et au-dessous de l'Ile-Adam? Comment se fait-il qu'il se soit ainsi incorporé un territoire qui semblerait avoir dû plutôt appartenir aux diocèses de Senlis et de Paris?

Si cette délimitation peu naturelle était de fraîche date, nous aurions espoir d'en trouver la raison dans les mémoires du tems; mais il n'en est pas ainsi : pour la trouver, il faut remonter au-delà du septième siècle; car déjà, à cette époque, le diocèse de Beauvais avait franchi l'Oise et étendu ses limites au-delà de cette rivière. En 672, Clovis III, durant son séjour à Luzarche, eut à juger un procès concernant une propriété située à Noisy, et l'acte qui fut rédigé à ce sujet désigne cette paroisse comme faisant partie du comté

de Chambly, qui lui-même appartient au diocèse de Beauvais : Villâ NOCITO in pago Camiliacense... : Pertinet hic Camiliacensis pagus ad Diœcesim Bellovacensem (1). En 775, dans un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, il est parlé d'ASNIÈRES au diocèse de Beauvais : in pago Belvacense, ANSINOVILLARE (2). Un autre acte sous la date de 862, concernant la même abbaye, fait mention de MOURS, de NOGENT et de MAFFLIERS dans le comté de Chambly : MURNUM, NOVIGENTUM, in pago Camiliacense situm, et MAFFLAREM VILLAM (3).

En 1183, l'évêque de Beauvais reconnaît et confirme les droits de l'abbaye de Saint-Denis au patronage d'Asnières, de Morancy, de Mours, de Maffliers et de Noisy (4). Plus tard, le prieur de Saint-Martin-des-Champs est également confirmé dans son droit de présentation à la cure de Viarmes. Enfin, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, se transporte, en 1202, à l'extrémité de son diocèse, sur la rive gauche de l'Oise : Eudes, évêque de Paris, s'y était rendu de son côté; il s'agissait de statuer sur un point litigieux concernant la démarcation des deux diocèses. Les deux illustres prélats, d'un commun accord, firent planter les bornes séparatives de leur territoire respectif, un peu en-deçà de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, à la source du ruisseau qui coule de Mériel à l'Oise (5).

---

(1) Diplom., 475-627.
(2) *Ibid.*, 498.
(3) *Ibid.*, 527.
(4) Gall. chr.
(5) Louvet, II, 18.

Ces documens, et beaucoup d'autres qu'il serait *facile* de produire, démontrent clairement que le diocèse de Beauvais s'étendait au-delà de l'Oise dès les premiers tems de la monarchie. Ce n'étaient pas seulement les paroisses comprises dans l'ancien comté de Chambly qui formaient notre territoire diocésain sur l'autre rive de la rivière, tous les lieux habités depuis l'Ile-Adam jusqu'aux portes de Verberie en faisaient également partie, et pourtant n'appartenaient point à ce comté. Villeneuve, il est vrai, nous fut contestée par l'évêque de Soissons; mais l'évêque de Beauvais fut maintenu en sa jurisdiction sur cette paroisse, par *décision de* Charles-le-Chauve, en 872, et le roi menaça d'en faire raser l'église s'il s'élevait encore quelque conflit à son sujet (1). Il résulte de cette décision royale que la paroisse de Villeneuve était précédemment soumise à l'évêque de Beauvais, et que celui-ci a fait valoir en sa faveur une possession antérieure et continuée durant un tems suffisant pour établir son droit.

Mais en remontant au-delà du septième siècle, et nous reportant aux premiers âges du christianisme dans nos contrées, trouverons-nous quelque solution plausible à la question que nous avons soulevée? Nous ne la chercherons point dans un arrangement conclu entre les évêques limitrophes : assurément les évêques de Senlis et de Paris n'auraient eu ni la volonté, ni le pouvoir de détacher de leurs diocèses un territoire considérable pour le céder à celui de Beauvais. D'ailleurs, si pareille transaction avait eu lieu, elle aurait

(1) Flodoard. hist. eccl. Rem. lib. III, c. 33.

été sanctionnée par un concile, et il en resterait quelques traces dans l'histoire. Dirons-nous que le souverain pontife qui a donné mission au premier apôtre du Beauvaisis, aura lui-même étendu, au-delà de l'Oise, la province qu'il le chargeait d'évangéliser? Cette supposition ne pourrait être admise qu'autant qu'il serait reconnu que les papes désignaient par les bouts et côtés les pays infidèles où ils envoyaient leurs missionnaires, et que les Bellovaques s'étendaient alors sur la rive gauche de l'Oise : mais rien dans l'histoire n'autorise pareille supposition; tout au contraire prouve que cette rivière a dû être en tout tems une de ces limites que les peuplades voisines de l'état sauvage respectent toujours, et qu'elle devait servir de séparation naturelle entre les cités de Beauvais, Senlis et Paris (1).

A défaut de documens, nous hasarderons une conjecture qui nous paraît n'être pas sans quelque vraisemblance. Il est reconnu que saint Lucien fut envoyé prêcher la foi en ces pays, à peu près en même-tems que saint Denis, saint Rieul et plusieurs autres ouvriers évangéliques. Les courageux apôtres se hâtent de commencer leur mission : partout, sur leur passage à travers les provinces, ils annoncent les vérités du salut, et se dirigent, saint Denis vers Paris, saint Rieul vers Senlis, et saint Lucien vers Beauvais. Jusque-là, ces villes n'étaient point encore chef-lieu d'un diocèse ecclésiastique; elles ne deviendront telles que quand les premiers pasteurs s'y seront fixés, après y avoir implanté la foi, et formé aux alentours quelques chrétientés naissantes. Les familles que chacun d'eux

(1) Annuaire du département. 1841.

aura converties au christianisme et avec lesquelles il pourra se mettre en communication habituelle, lui demeureront désormais acquises, et feront partie de son domaine spirituel. Or saint Lucien, après avoir quitté l'ancienne Lutèce, se sera-t-il hâté de passer l'Oise pour venir se renfermer dans les murs de Beauvais où rien ne rendait sa présence plus nécessaire qu'ailleurs? N'est-il pas à présumer au contraire que, avant d'entrer dans le Beauvaisis, il aura fait quelques excursions évangéliques le long de la rive gauche de la rivière, qu'il s'y sera fait des disciples, qu'il aura continué de les visiter et de les instruire lorsqu'il aura eu choisi Beauvais pour centre de sa mission? Si on se reporte par la pensée vers les tems anciens, si l'on considère que nos premiers évêques n'étaient que de simples missionnaires qui allaient annoncer la parole sainte le long des fleuves et au milieu des forêts aussi bien qu'au sein des grandes villes, notre supposition ne présentera rien que de vraisemblable, et résoudra parfaitement la question que nous avons soulevée. L'extension du diocèse de Beauvais au-delà de la rivière d'Oise ne serait donc que le fruit d'une conquête évangélique commencée par saint Lucien, et consommée par ses successeurs.

§. II.

DIVISION DU DIOCÈSE. — SES ÉTABLISSEMENS.

Le diocèse de Beauvais était divisé en trois archidiaconés, savoir : l'archidiaconé de Bray, l'archidiaconé de Beauvais, anciennement de Clermont, et l'archidiaconé de Beauvaisis, autrefois de Breteuil :

le titulaire de l'archidiaconé de Beauvais prenait le titre de grand-archidiacre. Cette division du diocèse en archidiaconés est d'une date fort ancienne : nous la voyons établie long-tems avant le onzième siècle ; les limites assignées à ces trois archidiaconés n'ont point varié depuis cette époque.

Les archidiacres avaient droit de visite dans les paroisses de leur archidiaconé ; ils avaient jurisdiction sur les curés de leur ressort, dans le for extérieur et en ce qui concerne la discipline et les mœurs : ils les convoquaient en synode ou en *senne* deux fois l'an, le mercredi après la Pentecôte et le mercredi avant la Toussaint : on y traitait les questions concernant la jurisdiction, les mœurs et la discipline. A chaque synode, les curés avaient à payer une redevance à l'archidiacre : celui-ci les mettait en possession de leur cure, présidait aux funérailles des doyens ruraux, et jouissait du droit de s'approprier une partie des dépouilles du doyen défunt. Il mettait également en possession de leur abbaye les abbés de l'ordre de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, dont les monastères étaient situés dans son archidiaconé. Les nouveaux abbés étaient tenus de lui payer une redevance à chaque synode et au jour de leur installation.

Les archidiaconés se divisaient en doyennés, et ceux-ci en cures. L'archidiaconé de Bray comprenait les doyennés de Beauvais, de Bray et de Montagne : celui de Beauvais s'étendait sur les doyennés de Beaumont, de Mouchy et de Clermont : enfin, l'archidiaconé de Beauvaisis avait dans sa circonscription les doyennés de Pont, de Coudun, de Ressons et de Breteuil. Le titre de doyen, concédé librement par l'évê-

que, était révocable à sa volonté; il n'était point toujours accordé au curé de la paroisse dont le doyenné empruntait le nom; ainsi le curé d'Haudivillers était doyen de Breteuil en 1405.

Les doyens ruraux avaient inspection sur les curés de leur doyenné, les convoquaient en assemblées nommées Calendes, durant le carême et au mois de septembre, visitaient les paroisses de leur ressort, et veillaient à l'observation des statuts et ordonnances. Ils présidaient aux funérailles des curés et surveillaient le temporel des églises. Chaque paroisse était tenue de leur payer un droit de visite.

Ces divisions et subdivisions comprenaient les collégiales, les abbayes et les prieurés, les cures avec leurs vicariats et leurs chapellenies. Le nombre de ces établissemens est nécessairement variable de sa nature; on ne peut le préciser qu'en le considérant à une époque déterminée; autre il était les années précédentes, autre il sera dans la suite. Comme ces sortes d'établissemens se rapprochent davantage de la vie individuelle, ils sont par-là même subordonnés à toutes les chances qui en favorisent le développement ou en abrègent la durée : ils naissent, grandissent et se fortifient; puis dépérissent, languissent et meurent ou bien tombent tout-à-coup comme frappés de la foudre. Des paroisses, autrefois florissantes, des villages, des villes qui comptaient de nombreux habitans, ont totalement disparu, et ne sont plus aujourd'hui connues que par le souvenir vague et confus qu'en ont conservé les populations voisines, tandis que des lieux, autrefois couverts de forêts silencieuses, présentent maintenant l'aspect animé de nos grandes et populeuses cités. Nous

dirons, dans le cours de notre histoire, quand et comment ont pris naissance Grandvilliers, Grandvillers-aux-Bois, Le Coudray-Saint-Germer, Esquennoy, La Neuville-en-Hez, La Neuville-sur-Oudeuil, et autres paroisses. Mais qu'était-ce qu'Orémaux, dans la vallée de Plainval? Qu'était-ce que Pinceaulieu, dans le voisinage de Brombos? Qu'était-ce que Bois-Morand, dans les environs de Saint-Maur? Qu'était-ce que cette ville qui a été remplacée par le bois de Malmifait auprès de Hautépine? Impossible de le savoir. Sans remonter si loin, nous pourrions citer d'autres pertes moins anciennes. Dans les derniers siècles, Bérone et Rueil-sur-Aires, aux portes de Clermont; Caurel, entre Sains et Montigny; La Rue Prévost, à l'entrée de Saint-Just-en-Chaussée; Mormaison, auprès de Campremy; Saint-Martin, près Noyers; Le Quesnel, près Saint-Remi-en-l'Eau, étaient autant de paroisses qui avaient leurs églises et leurs pasteurs. Aujourd'hui nous cherchons la place qu'elles occupaient sur le sol, et nous ne rencontrons plus que quelques rares débris qui nous la fassent soupçonner. La paroisse de Saint-Ouen ne nous est aujourd'hui connue que par son église qui seule a échappé aux ravages d'un incendie, et n'a plus pour paroissiens que les habitans de Therdonne et lieux circonvoisins. Béthencourt, près Bailleval, n'a point survécu à sa population moissonnée par une meurtrière épidémie; ses habitations vides et son église déserte ont depuis long-tems disparu. Il existait anciennement un village auprès d'Arsy; il en existait un autre près de Rainvillers; plusieurs hameaux s'élevaient sur les territoires de Sainte-Eusoye, de Guignecourt, de Fontaine-Saint-Lucien et ailleurs.

Tous ces lieux, autrefois habités, sont maintenant tristes et silencieux comme les plaines du désert (1).

Que dirons-nous des monastères et autres communautés religieuses? Combien d'établissemens autrefois florissans dont nous aurions à dresser ici l'acte mortuaire! Les anciens titres parlent des abbayes de Fontenay et de Tusson-Val : on ignore aujourd'hui en quel lieu du diocèse elles étaient situées. Il ne reste plus trace de l'abbaye d'Oroër : une petite fontaine au village de Gury est le seul indice qui fasse reconnaître l'emplacement du monastère de Val-Fleury. Ce n'est que par une tradition obscure que nous apprenons qu'il *existait* de semblables établissemens à Remy, à Montiers, à Noutrand, à Froissy : très anciennement il y avait à Hardivillers un monastère sous le titre de Saint-Pierre; on présume qu'il a été détruit à l'époque de la dernière invasion des Normands, vers le dixième siècle; et, si l'on en croit la tradition populaire, les cloches de ce monastère seraient restées cachées en terre, depuis que les religieux les y ont déposées pour les soustraire à la rapacité des barbares. Quelques restes de vieilles fondations contre lesquelles viennent parfois heurter le soc de la charrue ou la bêche du fossoyeur, sont les seules traces qu'aient laissées après elles ces écoles des premiers âges, où les néophytes allaient s'initier aux saintes pratiques de la vie religieuse. Le sol que nous habitons a été si souvent et, à certaines époques, si violemment agité, qu'il n'est pas surprenant que les anciens établissemens aient croulé en grand nombre, et qu'il ne s'en rencontre

(1) Annuaire du département.

plus maintenant çà et là que de bien rares vestiges.

Mais pourquoi interroger les époques anciennes? Le siècle dernier ne nous a-t-il pas suffisamment instruits à cet égard? N'avons-nous pas eu et n'avons-nous pas encore assez de ruines sous les yeux? Aux établissemens anciens d'autres établissemens avaient été substitués dans la suite des âges; et ceux-ci ont été renversés à leur tour, il y a à peine un demi-siècle: et si l'histoire ne se hâte d'en conserver au moins les noms, ces monumens de la foi de nos pères seront totalement ignorés de la génération qui viendra après nous. Ces noms, nous les inscrirons sur des états spéciaux que l'on trouvera ci-après, et l'on verra d'un seul coup-d'œil quels étaient nos établissemens ecclésiastiques au dix-septième siècle : ici nous nous bornerons à dire que le diocèse de Beauvais, en 1789, comprenait, outre la cathédrale, seize collégiales, treize abbayes, cinq prieurés conventuels, quatorze communautés religieuses de différens ordres, quatre cent quatre cures et cinquante-un vicariats en chef, sans compter beaucoup d'autres vicariats et chapellenies qui se trouvaient dans la plupart des grandes paroisses; on peut de là juger combien étaient nombreux les bénéfices ecclésiastiques de notre ancien diocèse.

§. III.

COLLATEURS DES BÉNÉFICES.

Ces bénéfices étaient autant de fondations pieuses que l'esprit de foi avait inspirées à nos ancêtres. La munificence de nos rois, la libéralité des seigneurs, la piété des familles opulentes, avaient fondé ici une col-

légiale, là un monastère, ailleurs une église, une chapelle, une maladrerie : et ordinairement les fondateurs de ces sortes d'établissemens se réservaient à eux et à leurs héritiers le droit d'y placer des ecclésiastiques de leur choix, pourvu toutefois que ceux-ci eussent les qualités requises par les saints canons, pour être agréés et approuvés par l'évêque diocésain. Le plus souvent ce droit de présentation se transmettait avec la terre d'où dépendait le bénéfice à conférer ; et le nombre des collateurs augmentait ou diminuait, selon que les propriétés étaient réparties entre plusieurs propriétaires, ou possédées par un petit nombre.

Depuis le concordat conclu entre Léon X et François Ier, le Roi de France nommait aux évêchés et abbayes de son royaume : dans le diocèse de Beauvais, il nommait en outre aux collégiales de Beaumont et de Creil, parce qu'elles étaient de fondation royale. Les seigneurs des lieux nommaient à celles de Mello, Mouchy, Méru et Précy : d'autres dépendaient des chapitres. Les prébendes de la cathédrale, celles de Saint-Michel, de Saint-Barthélemy, de Saint-Laurent, de Saint-Vast et de Notre-Dame-du-Châtel, à l'exception de quelques-unes qui avaient leurs collateurs particuliers, étaient à la nomination de l'évêque. Le chapitre de la cathédrale nommait aux bénéfices de la collégiale de Saint-Nicolas et à une vingtaine de chapellenies en la cathédrale. Un tableau spécial est nécessaire pour en faire connaître ces différens collateurs. Sur les quatre cents et quelques cures du diocèse de Beauvais, l'évêque en avait à peine une centaine à sa nomination : les autres dépendaient des chapitres, des abbayes ou bien des seigneurs particuliers.

Ce droit de patronage était fondé sur la justice et la reconnaissance. Il paraissait dans l'ordre que celui qui avait bâti une église et l'avait dotée de ses biens, pût en conférer le titre au prêtre qu'il voulait avantager ou qu'il jugeait plus capable de la bien administrer : il paraissait dans l'ordre que celui qui avait élevé un autel et fondé des prières, pût en confier le soin à l'ecclésiastique en qui il avait plus de confiance. Tels furent sans doute les motifs qui portèrent l'Eglise à reconnaître et à accorder le droit de patronage : mais sous la protection de ce patronage vinrent bientôt s'établir des abus de plus d'un genre, que toute l'autorité des évêques fut souvent impuissante à réprimer. Que conclure de là? Approuverons-nous absolument, condamnerons-nous absolument cet ancien ordre de choses? Non : nous plaindrons plutôt la faiblesse humaine de ne pouvoir rien créer, rien établir, sans le marquer du triste cachet de son imperfection.

§. IV.

MISSION DE SAINT LUCIEN.

Nous n'avons de saint Lucien aucun écrit autographe, aucune copie de lettres par lui adressées à ses nouveaux disciples dans la foi; son nom ne se trouve dans les actes d'aucun concile, et l'on ne connaît aucun auteur contemporain qui en ait fait mention. Il en est du premier apôtre de Beauvais comme des fondateurs de la plupart de nos Eglises, comme des premiers chefs des nations et des fondateurs des empires : son passage sur la terre ne nous est révélé que par l'établissement auquel il a donné naissance, et son his-

toire est pour nous couverte de ténèbres comme le sont les premières assises du monument qu'il a élevé. Il ne pouvait guère en être autrement.

Les premiers apôtres de l'Evangile, dans nos contrées, n'étaient que d'obscurs missionnaires qui avaient beaucoup plus à cœur de prêcher la doctrine du salut que de faire parler d'eux : ils arrivaient sans faste et sans bruit au milieu des populations infidèles qu'ils entreprenaient de convertir à la foi ; ils commençaient sans éclat leur pacifique mission, et la continuaient avec courage, nonobstant les difficultés et les obstacles qu'ils rencontraient sous leurs pas. Leurs succès étaient lents et peu propres à fixer l'attention ; ordinairement c'était dans la classe pauvre et parmi les personnes de condition obscure qu'ils faisaient leurs premiers prosélytes : les progrès de la nouvelle doctrine étaient-ils plus rapides, et ses partisans d'une classe plus élevée ? aussitôt l'autorité publique sonnait l'alarme, et la persécution se hâtait d'envoyer aux supplices les propagateurs et les disciples de la nouvelle religion. Leurs noms n'étaient guère écrits que par le juge qui rédigeait leur acte d'accusation et prononçait leur sentence de mort ; et ces noms, désormais glorieux et immortels, auraient péri comme les actes judiciaires de cette époque, s'ils n'avaient été gravés en caractères ineffaçables dans la mémoire des nouveaux convertis. Il n'est donc pas surprenant que nous soyons si pauvres en documents sur l'apôtre du Beauvaisis ; il n'est pas surprenant que saint Lucien n'ait assisté à aucun concile, que ses écrits ne nous aient point été transmis, qu'il ne se trouve aucun auteur contemporain qui en ait entretenu ses lec-

teurs. Un missionnaire en pays idolâtre, traqué par la persécution, ne quitte point le champ qu'il défriche pour aller siéger parmi les pontifes des Eglises déjà constituées; il poursuit son œuvre avec zèle, et s'applique à répandre la doctrine sainte par ses discours et ses exemples beaucoup plus que par ses écrits. D'ailleurs, qu'on nous dise quels conciles ont été tenus dans les Gaules du tems de saint Lucien? qu'on nous dise par quel privilége les instructions qu'il aurait adressées par écrit à ses néophytes seraient parvenues jusqu'à nous, tandis qu'il ne nous reste rien des Gaulois ses contemporains? Assurément les Druides ont écrit, les Bellovaques ont écrit, et plus tard nos premiers rois ont écrit: qu'on nous montre quelques-uns de ces écrits; qu'on nous présente les ouvrages des auteurs gaulois de cette époque.

Il nous reste cependant un monument bien précieux du zèle et des travaux de notre glorieux apôtre: ce monument a survécu aux persécutions des empereurs païens et aux dévastations des barbares du Nord, aux fureurs des hérésiarques du seizième siècle et aux décrets de proscription des législateurs improvisés par l'incrédulité du siècle dernier : ce monument, c'est le diocèse de Beauvais. Bien antérieur à la monarchie française, il subsiste encore aujourd'hui, plein de sève et de vigueur, comme ces chênes séculaires qui ont bravé tous les orages, parce que leurs racines sont profondément implantées dans le sol; mais il n'a point toujours existé. Il y eut une époque où le territoire, présentement cultivé par des chrétiens et soumis à la juridiction d'un évêque catholique, était habité par un peuple idolâtre. Or, qui a converti ce peuple au

christianisme? Qui a été son premier maître dans la foi? Interrogeons nos pères et nos ancêtres, interrogeons les générations qui les ont précédés : tous nous répondront que saint Lucien fut le premier prédicateur de l'Evangile parmi les Bellovaques. Ecoutons saint Ouen qui écrivait vers le milieu du septième siècle; il nous dira que saint Lucien fut le premier apôtre du Beauvaisis, que ses reliques sont en vénération dans la contrée qu'il a évangélisée, et que saint Eloi a consacré ses loisirs à décorer son tombeau. Remontons jusqu'à la naissance du christianisme en notre contrée, et interrogeons les premiers disciples de l'Evangile; tous d'un commun accord proclameront saint Lucien leur premier maître dans la foi; pas une seule voix ne s'élèvera pour en nommer un autre. Depuis que des temples chrétiens ont été bâtis dans notre province, les Beauvaisins n'ont jamais cessé de vénérer les reliques de saint Lucien, d'aller prier sur le lieu de son martyre, et de l'invoquer comme le père et le fondateur de la chrétienté dont ils se glorifient d'être membres.

En présence de pareils témoignages, les autres preuves seraient superflues. Des écrits de saint Lucien lui-même, des écrits de ses contemporains, n'ajouteraient rien à nos convictions, parce qu'ils n'auraient d'autorité qu'autant que la tradition nous en aurait garanti l'authenticité. Ce serait par conséquent la tradition, beaucoup plus que ces documens eux-mêmes, qui déterminerait notre croyance. Or, y eut-il jamais tradition mieux établie, plus constante et plus uniforme que celle qui proclame saint Lucien premier apôtre du Beauvaisis? Le diocèse de Beauvais, voilà la plus forte

preuve de sa mission et le plus incontestable monument de son zèle et de ses travaux.

Mais à quelle époque saint Lucien est-il venu présenter à nos ancêtres la lumière de l'Évangile? Par quel pape a-t-il été envoyé? Sous quel empereur a-t-il souffert le martyre? Ici la tradition nous fait défaut : elle a bien pu nous transmettre la substance des faits historiques; mais ce n'est point d'elle qu'il faut attendre des détails précis et circonstanciés, quand il s'est écoulé un long espace de tems entre l'accomplissement de ces faits et l'époque où ils furent, pour la première fois, rédigés par écrit : ces détails ne peuvent être puisés que dans des documens contemporains. Or, les premiers Bellovaques qui furent convertis par les prédications de saint Lucien, n'ont laissé après eux d'autres monumens de leur conversion que quelques oratoires secrets où ils se réunissaient pour prier en commun. C'est là qu'ils méditaient les vérités saintes qui leur avaient été annoncées, qu'ils racontaient la douceur, la charité, le désintéressement et les autres vertus extraordinaires de l'homme apostolique qui les avait évangélisés; c'est là qu'ils aimaient à redire avec quel courage il avait fait le sacrifice de sa vie plutôt que d'être infidèle à sa religion. Ils montraient le lieu qui avait été arrosé de son sang, et le tombeau qui renfermait ses précieux restes. Leurs enfans l'ont répété à ceux qui vinrent après eux; et ce récit, purement oral, s'est transmis de génération en génération, jusqu'à ce qu'il se soit rencontré des écrivains qui le rédigèrent par écrit. Mais alors plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis l'accomplissement du fait principal : les générations, à travers lesquelles le souvenir

s'en était d'autant plus religieusement conservé qu'elles en avaient sous les yeux des preuves toujours subsistantes, le racontant chacune à sa manière, n'ont pas manqué de le commenter, de le colorier et de l'embellir selon le goût de leur époque; et les circonstances primitives, déjà altérées par les narrations antérieures, ont totalement disparu devant le merveilleux que les légendaires du neuvième siècle se plaisaient à répandre dans tous leurs récits.

Dans cette disette de documens authentiques, nous ne pouvons fixer que d'une manière approximative l'époque de la mission de saint Lucien dans le Beauvaisis. Nous n'admettrons point l'opinion de ceux qui la font remonter jusqu'aux tems apostoliques, et prétendent que notre saint missionnaire fut envoyé par le prince des apôtres, ou du moins par saint Clément, son troisième successeur. Pour embrasser cette opinion, il faudrait admettre avec Marlot, historien de la Métropole de Reims(1), que les Eglises de la seconde Belgique, fondées au tems des apôtres, ont été tout-à-coup privées de pasteurs et comme éteintes durant près de deux siècles : il faudrait admettre, avec ce même historien, que l'Eglise de Beauvais reçut une première, puis, après deux cents ans, une seconde existence de deux apôtres qui portèrent le même nom, menèrent la même vie, souffrirent le même martyre avec deux compagnons également appelés Maxien et Julien. Notre zèle pour l'antiquité de l'Eglise de Beauvais ne nous portera point à admettre une supposition si gratuite et si dénuée de toute vraisemblance. Qu'il y ait eu, dès

(1) Tom. 1, p. 60-71.

le premier siècle, quelques chrétiens dans notre province, ne fut-ce que parmi les soldats de la garnison romaine, nous ne le contesterons point; cela pouvait être : mais qu'il y ait eu dès-lors une Eglise établie et un clergé gouverné par un évêque, nous ne pouvons l'admettre en présence des monumens historiques qui attestent que l'idolâtrie régnait encore en souveraine dans cette contrée, plusieurs siècles après la naissance du Sauveur. Nous ne partagerons pas non plus l'opinion de ceux qui ne font dater l'Eglise de Beauvais que du règne de Julien l'apostat, parce qu'il est certain que le christianisme était publiquement professé dans le Beauvaisis, à l'avènement du grand Constantin, ce qui suppose l'exercice du ministère pastoral, et par conséquent une Eglise constituée. Nous croyons nous rapprocher davantage de la vérité historique, en disant que saint Lucien nous a été envoyé par le pape saint Fabien qui occupa la chaire pontificale depuis l'an 236 jusqu'en l'an 251. C'est à ce saint pontife que la plupart des Eglises des Gaules se croient redevables de leurs premiers évêques. C'est à partir de cette époque que date la mission qui a converti nos ancêtres au christianisme. Le chef de cette sainte entreprise, après un apostolat pénible et laborieux, reçut la couronne du martyre durant une des persécutions qui signalèrent la fin du troisième siècle. Nous plaçons donc, avec Berault-Bercastel (1), la mission de saint Lucien entre l'an 250 et l'an 280.

---

(1) Tom. 1, p. 324.

§. V.

ÉPISCOPAT DE SAINT LUCIEN.

Ce ne fut pas seulement comme prêtre-missionnaire que saint Lucien vint annoncer l'Evangile aux anciens habitans du Beauvaisis : la mission qu'il venait remplir au milieu d'eux exigeait une autorité plus grande et des pouvoirs plus étendus. Le caractère épiscopal pouvait seul le mettre en mesure de pourvoir à tous les besoins spirituels de ses futurs néophytes, et d'instituer des prêtres autant qu'il en faudrait à l'Eglise qu'il allait fonder. Aussi l'Eglise de Beauvais l'a-t-elle toujours honoré comme son premier évêque et comme le premier né des quatre-vingt-douze pontifes qui l'ont successivement gouvernée durant tant de siècles. L'épiscopat de saint Lucien, tenu pour indubitable par les descendans immédiats de ceux qu'il a convertis au christianisme, est un de ces faits historiques que l'on ne peut raisonnablement révoquer en doute; et il ne fallait rien moins que l'esprit raisonneur et pointilleux du dix-septième siècle pour le mettre en problème et en faire le sujet d'une polémique sérieuse. Voici ce qui donna lieu à ce grand débat :

Messire Augustin Potier, de glorieuse et vénérée mémoire, venait de donner une nouvelle édition du Bréviaire à l'usage du diocèse de Beauvais. Une commission précédemment nommée par René Potier, son frère et prédécesseur, travaillait depuis plusieurs années à préparer cette édition qui était sollicitée par le clergé. Conformément aux prescriptions du concile de Reims tenu en 1583, toutes les parties de l'office di-

vin, notamment les légendes, avaient été revues avec le plus grand soin, et avaient subi les corrections qu'exigeait une critique sage et éclairée : de ce nombre était la légende concernant notre saint apôtre.

On sait que la vie de saint Lucien a été écrite à diverses époques par différens auteurs, et qu'il en est deux principales qui ont servi de thême à toutes celles qui ont paru dans la suite. Nous n'avons point à examiner ici le mérite de ces deux vies : nous ne considérons en elles que ce qui a rapport au caractère dont était revêtu l'apôtre du Beauvaisis lorsqu'il vint évangéliser cette contrée. La première est communément attribuée à Odon, qui occupait le siége épiscopal de Beauvais en 860, mais des considérations qui nous paraissent très-graves la font juger antérieure à ce prélat (1). Or, il est dit dans cette vie que saint Lucien reçut la consécration épiscopale, et vint ensuite prêcher l'Evangile à Beauvais. La seconde a été rédigée au neuvième siècle par un moine anonyme qui déclare

(1) L'auteur de cette vie dit que saint Lucien, après avoir quitté Rome, se rendit à Pavie, *ville royale* : or, Pavie ne fut ville royale que depuis l'an 581 jusqu'à l'an 774. — Il nomme Toulouse *capitale d'Aquitaine*; mais cette ville ne fut capitale que de 629 à 634, durant la vie de Caribert, qui *y avait* établi le siége de sa résidence. — M. de Tillemont estime que la vie du moine anonyme est du neuvième siècle, parce qu'il y est souvent fait mention de la procession du Saint-Esprit, dont on disputait alors : or, d'après ce principe, on serait en droit de conclure que la première vie est bien antérieure au neuvième siècle, puisqu'il y est souvent fait mention de la divinité de J. C. qu'on défendait contre les Ariens, long-tems avant cette époque.

l'avoir écrite sous la dictée de saint Lucien, qui lui était apparu et lui avait révélé les diverses circonstances de sa vie : ce dernier écrivain donne à notre apôtre la qualité de prêtre.

La première de ces deux vies a constamment servi de texte aux légendes pour l'office public de la cathédrale sous nos premiers évêques. De très-anciens Bréviaires manuscrits, que l'on voyait autrefois en la bibliothèque du chapitre, le Martyrologe à l'usage de la cathédrale, enfin le Missel de Louis de Villiers, en 1499, et celui d'Odet de Châtillon, en 1569, dans lesquels on lit ces paroles : — *Tandem* PRÆSUL *decollatur*.... en la prose de saint Lucien, sont autant de preuves que l'Église de Beauvais a toujours honoré comme évêque ce généreux athlète de la foi. La seconde vie étant plus courte que l'autre, s'est insensiblement glissée dans les Bréviaires manuscrits que chacun transcrivait, sans contrôle, pour son usage personnel, avant l'invention de l'imprimerie. De là elle passa dans le premier Bréviaire imprimé en 1482, sous l'épiscopat de Jean de Bar, puis dans ceux qui parurent successivement en 1497 et en 1554, par l'autorité de Louis de Villiers et du cardinal de Châtillon ; mais elle n'eut point accès dans l'édition de 1618.

L'illustre et pieux évêque qui venait d'ordonner de revoir avec le plus grand soin tous les livres liturgiques et d'en faire une nouvelle édition, fit retrancher ce qui avait été emprunté au moine anonyme, et y substitua des légendes composées sur le texte de la première vie. Il voulut que saint Lucien fût honoré comme évêque dans toutes les églises de son diocèse, ainsi qu'il l'avait toujours été dans son église cathé-

drale, depuis même l'adoption des Bréviaires précédemment imprimés. Ce fut alors que l'on cria à l'innovation et que commencèrent les discussions sur l'épiscopat de saint Lucien : alors aussi, comme dans tous les tems, ceux qui avaient le moins étudié cette matière furent les premiers et les plus ardens à attaquer le nouveau Bréviaire. Cependant, les savans et les érudits se mirent au travail : toutes les bibliothèques furent visitées; tous les anciens manuscrits, tous les vieux parchemins interrogés, et chacun recueillit avec avidité tous les témoignages qui paraissaient favorables à son sentiment. De ces infatigables recherches surgirent, armées de toutes pièces, deux opinions opposées qui arborèrent chacune son drapeau, et se livrèrent de fréquens et opiniâtres combats durant le cours du dix-septième siècle.

Les adversaires de l'épiscopat de saint Lucien faisaient valoir en leur faveur les anciens Bréviaires, les Légendaires, les Calendriers, les Martyrologes et autres livres liturgiques écrits depuis le neuvième siècle : ils invoquaient le moine anonyme, Methodius de Constantinople, Raban, Adon de Vienne, Usuard, Notker, Vincent de Beauvais, et autres martyrologistes, légendaires ou historiens : ils produisaient le Martyrologe romain, ceux de Dijon, d'Utreck, et plusieurs autres qui ne désignent notre Saint que par la qualité de prêtre. Ils faisaient plus : ils s'adjugeaient encore et le silence de ceux qui n'ont point parlé de saint Lucien, et les paroles de ceux qui, sans faire mention de son épiscopat, n'ont célébré en lui que l'apôtre et le martyr de la foi : ainsi, de ce que saint Ouen, qui écrivait la vie de saint Eloi vers l'an 666, ne donne à saint

Lucien d'autre qualification que celle d'apôtre des Bellovaques : — « *Luciani Beluacorum apostoli* (1); » de ce que Bède, qui écrivait vers l'an 730, ne le qualifie que de martyr; de ce que les écrivains antérieurs n'en ont rien dit, ils concluaient que le fondateur de l'Eglise de Beauvais ne fut jamais honoré du caractère épiscopal.

Ces preuves, comme on le voit, étaient purement négatives : aucune des autorités invoquées n'a positivement déclaré que saint Lucien n'a point été évêque : aussi ne fut-il pas difficile aux apologistes du nouveau Bréviaire d'en démontrer toute la faiblesse. Ils répondaient que le silence de ceux qui n'ont point parlé de saint Lucien ne pouvait pas être tourné en preuve contre son épiscopat, comme, de leur aveu, on n'en pouvait rien conclure contre l'existence du saint apôtre. Il en est de même de la qualité de martyr, qui se trouve seule ajoutée à son nom dans plusieurs écrits : saint Denis de Paris n'est pas autrement qualifié dans nos anciens Missels; qui lui a pour cela contesté le caractère épiscopal? Ne sait-on pas que les pontifes martyrs n'étaient ordinairement célébrés dans l'Eglise, aux tems anciens, qu'en cette dernière qualité? Aux yeux de la foi vive et héroïque des premiers siècles, cette qualité dominait et embellissait toutes les autres, et la palme du martyre était le principal et le plus beau titre de gloire. Saint Ouen, il est vrai, ne désigne le fondateur de l'Eglise de Beauvais que par la qualité d'apôtre; mais faut-il en conclure qu'il ne reconnaissait en lui que le simple prêtre? Depuis quand le titre

(1) MS de Surius.

d'apôtre est-il inconciliable avec le caractère épiscopal? Et s'il ne l'exclut point, si au contraire il le renferme implicitement, cette expression du saint archevêque de Rouen ne serait-elle pas plutôt en notre faveur que contre nous?

Les Martyrologes, poursuivaient-ils, et les autres écrits qui rangent le patron de notre diocèse parmi les prêtres, ne peuvent pas non plus vous servir d'armes pour attaquer son épiscopat : vous savez, aussi bien que nous, que les auteurs de ces écrits sont dans l'habitude de copier leurs devanciers, et que ceux qui, les premiers, ont employé le mot *presbyter* prêtre pour qualifier saint Lucien, n'ont fait qu'adopter une expression qui, durant les huit premiers siècles de l'Eglise, s'appliquait aussi bien aux évêques qu'aux simples prêtres, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la lecture des écrits de saint Jérôme, de Théodoret, de saint Remi de Lyon, et d'Hincmar de Reims. Cette expression, comprise comme elle l'était alors, n'autorise pas à conclure que le sujet à qui on l'applique n'était pas revêtu du caractère épiscopal.

Mais il ne suffisait pas aux valeureux champions de l'épiscopat de saint Lucien d'avoir ainsi émoussé les traits de leurs adversaires : aux autorités purement négatives qui avaient été invoquées contre eux, ils opposèrent des autorités contemporaines, ils en opposèrent de plus anciennes qui déclarent positivement saint Lucien évêque de Beauvais. A Baronius, ils opposaient Baronius lui-même dont les annales contredisent, en ce point, ce qu'il avait écrit dans le Martyrologe romain; à Usuard ils opposaient Usuard; aux autres Martyrologes, les Martyrologes de Crémone, de

Liessie en Hainaut, des abbayes de Saint-Martin de Tournay, de Saint-Lucien, de Breteuil et de la collégiale de Saint-Nicolas de Beauvais; enfin ceux de la cathédrale, l'un de 1323, et l'autre de l'an 1000; dans tous ces Martyrologes, saint Lucien est qualifié d'évêque martyr : ils opposaient les témoignages de Diederic, religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, et de Pierre-le-Vénérable : ils opposaient d'antiques statues qui remontaient évidemment à l'origine de la statuaire chrétienne (1), des sceaux, des bas-reliefs d'une grande antiquité; ces anciens monumens représentaient saint Lucien en habits pontificaux, avec tous les autres attributs de l'épiscopat : ils opposaient des églises les plus anciennes du diocèse dédiées sous l'invocation de saint Lucien, évêque et martyr. Des autorités si positives méritent assurément plus de confiance que les expressions purement négatives qu'on se plaisait à faire valoir contre l'épiscopat de saint Lucien.

Ce n'est pas tout; afin de désarmer entièrement leurs adversaires et de leur ôter tout moyen de riposter, ils remontèrent à la source où avaient puisé tous les légendaires qu'on leur opposait, et démontrèrent victorieusement que tout ce formidable appareil de citations sous lequel on s'efforçait d'ensevelir l'épiscopat de saint Lucien, n'était, en dernière analyse, l'ou-

(1) Une statue de saint Lucien, en habits pontificaux, se voyait au-dessous du chapiteau du premier pilier qui supporte l'une des deux retombées de l'arc ogive du sanctuaire avant l'incendie de 1180. — *Gilbert.* — Pareille statue existe encore dans l'église de Bury, l'une des plus anciennes du diocèse. Elle fait partie du chapiteau d'un des piliers près du baptistaire.

vrage que d'un seul homme qui avait, pour ainsi dire, donné le mot d'ordre à cette croisade dirigée contre le premier évêque de Beauvais. Cet homme était Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui écrivait vers l'an 836. Tout préoccupé de la gloire du Saint que son abbaye reconnaît pour patron, il entreprend de prouver que saint Denis de Paris était précisément ce même Denis que saint Paul avait converti au christianisme, par son admirable discours au milieu de l'aréopage; qu'il passa de la Grèce à Rome d'où il fut envoyé en qualité d'évêque annoncer l'évangile aux Parisiens; plusieurs collaborateurs lui furent associés, entre autres saint Lucien qu'il ordonna prêtre, et à qui il donna ensuite mission d'évangéliser le Beauvaisis. De là le sermon du moine anonyme; car la fameuse vie rédigée par ce moine n'est autre chose qu'un sermon dont on s'empressa de faire circuler des copies : de là le Martyrologe de Raban qui écrivait sous les inspirations d'Hilduin avec qui il était étroitement lié : de là les textes en langue grecque envoyés de Constantinople par l'archevêque Méthodius à qui l'abbé de Saint-Denis avait fait passer ses mémoires; de là enfin les autres ouvrages qui furent ensuite composés dans le même sens au sujet de notre saint apôtre. Inutilement on chercherait une autre source à tous les écrits qui ont mis saint Lucien au rang des prêtres; Hilduin et le moine anonyme sont les premiers qui, pour donner la prééminence à l'apôtre de Paris, ont attenté à l'une des plus belles gloires de l'Eglise de Beauvais.

Voilà donc les détracteurs du nouveau Bréviaire refoulés jusqu'au neuvième siècle et forcés dans leurs derniers retranchemens : en vain chercheront-ils à se

faire une arme du silence des siècles antérieurs, cette unique et dernière ressource va leur être victorieusement enlevée. Voici un calendrier dont ils sont obligés de reconnaître l'incontestable authenticité, c'est le calendrier de Corbie; il porte la date de l'an 710 : le Spicilège nous l'a conservé, tom. x, page 130; voyons ce qu'on y lit : « VI id. jan. Belvagus civitate, natalis sancti Luciani EPISCOPI et martyris : le sixième jour des ides de janvier, on célèbre à Beauvais la fête de saint Lucien, ÉVÊQUE et martyr. » Voici un Martyrologe que la cathédrale de Beauvais conserve soigneusement dans ses archives, depuis l'an 1000; on y lit : « XVII cal. novembr. Bellovacus civitate, translatio et dedicatio basylicæ SS. martyrum Luciani EPISCOPI, Maxiani et Juliani : le dix-sept des calendes de novembre, on solennise à Beauvais la dédicace de la basilique et la translation des reliques des saints martyrs Lucien ÉVÊQUE, Maxien et Julien ses compagnons. » Or, ajoutaient-ils, la basilique de saint Lucien, évêque et martyr, dont on célébrait la dédicace au dixième siècle, n'est pas l'église que nous voyons aujourd'hui, puisque ce n'est qu'au douzième siècle qu'elle a été bâtie et consacrée; c'était donc celle qui l'a précédée, et dont la dédicace fut faite de 580 à 590, ainsi que le prouvent les titres anciens. Ainsi donc, dès le sixième siècle, saint Lucien était honoré comme évêque.

S'il fallait de nouvelles preuves, nous produirions des titres trouvés, du tems d'Augustin Potier, dans des châsses très-anciennes, sur lesquels on lisait : *S. Lucien, évêque*... : nous produirions les diptyques de la cathédrale, qui conservent les noms de nos évêques suivant l'ordre de leur succession, et présentent

saint Lucien comme le premier anneau de cette longue chaîne que nous allons voir se dérouler à travers les siècles. On a long-tems conservé, dans les archives du chapitre, une liste écrite sur parchemin, et continuée sans interruption depuis le sixième siècle jusqu'au douzième : cette liste, d'une authenticité non contestée, présentait saint Lucien en tête des évêques de Beauvais. Mais à quoi bon nous étendre plus au long? Arrêtons-nous et demandons : à qui faut-il s'en rapporter de préférence du sixième siècle ou du dix-septième, sur un fait qui s'est accompli vers la fin du troisième siècle? Les pasteurs qui vivaient au sixième siècle, si rapproché de l'époque où notre saint apôtre a reçu la couronne du martyre, ont-ils ignoré en quelle qualité il était venu évangéliser notre province, et a-t-il été réservé aux discoureurs du dix-septième de découvrir, par une illumination soudaine, qu'il n'était venu qu'en qualité de prêtre?

Mais voici un dernier témoignage qui portera la démonstration jusqu'à l'évidence. Ecoutons les tems antérieurs au sixième siècle, car eux aussi ont parlé de l'apôtre du Beauvaisis : ouvrons le *Chronicum hispaniense*, que les Espagnols attribuent à Flavius Dexter, contemporain de saint Jérôme; nous y lirons la qualité d'évêque donnée à saint Lucien. Interrogeons l'église de Wich, en Catalogne, notre Saint ne lui est point inconnu; elle a demandé et obtenu une portion de ses reliques. M. Foy de Saint-Hilaire, chanoine de Beauvais, lui écrivit à ce sujet en 1699, lorsque s'agitait la grande discussion sur l'épiscopat de saint Lucien, et il en reçut, trois mois après, une réponse en ces termes : « De sancto Luciano martyre nulla alia habe-

tur notitia nisi ea quæ habetur in libro constitutionum synodalium Wicensium sub sancto Justo Wicentii episcopo qui ad annum 320 pervenit, sub his verbis : — Et sub hoc episcopo, reliquiæ sancti Luciani Belvacensis episcopi Wicum translatæ sunt. — Sous l'épiscopat de saint Juste, qui vivait vers l'an 320, des reliques de saint Lucien, évêque de Beauvais, furent apportées à Wich (1). » Cette preuve est décisive! Aussi M. de Tillemont, qui était venu visiter les archives du chapitre de la cathédrale, fut-il si frappé de voir l'épiscopat de notre saint apôtre proclamé par des autorités si nombreuses, si imposantes et si anciennes, qu'il promit, en présence de MM. le Mangnier et de Nully, chanoines, et de M. Gontier, curé de Saint-Pierre, de rétracter ce qu'il avait écrit pour défendre l'opinion contraire : la mort ne lui laissa pas le tems d'exécuter sa promesse (2).

Il est donc démontré, autant qu'un fait historique est susceptible de l'être, que saint Lucien, premier apôtre de Beauvais, en fut aussi le premier évêque, et que c'est bien témérairement que le jeune écrivain, dont nous parlions naguère, se permit non seulement de nier l'épiscopat, mais encore d'élever des doutes sur l'existence de notre saint et glorieux patron.

(1) Nous devons à la vérité d'avouer que de graves docteurs en Espagne révoquent en doute l'authenticité du *Chronicum* et des Constitutions ci-dessus mentionnées ; mais ce qu'ils ne révoquent point en doute, c'est leur grande antiquité : cela nous suffit pour démontrer combien est ancienne la tradition touchant l'épiscopat de saint Lucien.

(2) MS de M. de Nully, tom. IV, *id.* de MM. Borel, Danse et Bucquet.

§. V.

SUCCESSEURS DE SAINT LUCIEN.

Après saint Lucien, quatre-vingt-onze évêques ont successivement occupé le siége épiscopal qu'il venait d'élever par ses travaux et de consacrer par son sang. Ce serait une belle et bien intéressante galerie que celle où l'on verrait rassemblées, chacune en son cadre, les grandes et imposantes figures de ces nombreux pontifes qui ont présidé, durant tant de siècles, aux destinées de l'Eglise de Beauvais! Ici, la sainteté couronnée d'une auréole de gloire; là, la science, la vertu modeste et le mérite réel; plus loin, l'éclat de la naissance, les hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat; enfin, la palme du martyre placée aux deux extrémités de cette longue série de tableaux, comme pour couvrir les quelques taches qui s'y rencontrent de loin en loin; y aurait-il pour nous collection plus attachante et plus instructive tout à-la-fois?

Le sol du Beauvaisis, récemment arrosé du sang de son premier apôtre, n'aura pas été stérile en fruits de vertu et de sainteté. Point de doute que notre Eglise naissante, qui n'avait alors à offrir à ses pontifes d'autre héritage que la pauvreté, la persécution et la mort, n'ait compté plus d'un Saint parmi les successeurs immédiats de son illustre et héroïque fondateur. Les Marin, les Constantin, les Hildeman, les Ansel, n'auront pas été les seuls dont leurs contemporains aient vénéré la tombe et inscrit les noms au catalogue des Saints : nous aurions d'héroïques vertus, d'admirables dévouemens, et des traits d'une sainteté émi-

nente à décrire, s'il nous était donné de pénétrer dans les secrets des siècles anciens : mais nos pères, plus empressés de recueillir et de mettre en pratique les leçons de leurs pasteurs, que de rédiger par écrit le détail de leurs actions, obligés d'ailleurs à une grande circonspection pour ne point attirer sur eux les fureurs de la persécution, ne nous ont guère transmis que les noms de ceux qui les dirigeaient dans la voie du salut.

Cependant, l'Eglise de Beauvais, faible et obscure dans ses premières années, ne tarda pas à grandir, à s'étendre et à prendre rang parmi les Eglises les plus illustres de la seconde Belgique. Elle vit bientôt les membres les plus distingués de la noblesse, des grands du royaume, des princes du sang, des fils de France ambitionner l'honneur de devenir ses premiers pasteurs : elle compte parmi ses évêques cinq princes de sang royal, cinq cardinaux, beaucoup de ministres d'Etat, et un très-grand nombre de prélats également illustres par leur naissance, leurs talens et leurs vertus. Depuis la donation de Roger de Champagne, en l'an 1013, nos évêques ont été comtes de Beauvais, puis vidames de Gerberoy, pairs de France, conservateurs des priviléges de l'Université, et revêtus d'autres titres honorifiques. Comme pairs de France, ils assistaient au sacre de nos rois, occupaient la troisième place parmi les pairs ecclésiastiques, et portaient le manteau royal à la cérémonie du sacre.

Les évêques de Beauvais, avant de prendre personnellement possession de leur siége, étaient tenus de se rendre, le jour précédent, en l'abbaye de Saint-Lucien, où ils étaient reçus par l'abbé en tête de ses re-

ligieux, qui leur présentait la croix, l'eau bénite et l'encens, et les conduisait processionnellement à l'église auprès des reliques du saint apôtre du Beauvaisis. Le nouvel évêque y priait durant quelque tems, mettait sa personne et son diocèse sous la protection du saint martyr, puis était introduit en la chambre où il devait passer la nuit et méditer sur les vertus de celui dont il allait devenir le successeur. Le lendemain, il se rendait de nouveau à l'église pour y entendre la messe, après quoi, revêtu d'une aube et marchant nus-pieds, il était conduit par la procession de l'abbaye jusqu'à une croix plantée sur la route, à quelque distance de l'Hôtel-Dieu : là se trouvait réuni le clergé de toutes les paroisses et de toutes les communautés de la ville; ce nouveau cortége conduisait l'évêque jusqu'à la porte sous laquelle l'attendaient le maire et les pairs pour lui en présenter les clés comme à leur seigneur. Après l'avoir harangué par lui-même ou par un avocat, spécialement chargé de cet office, le maire disait au prélat : « Mon très-redoupté seigneur, nous vous baillons et rendons les clefs de vostre ville de Beauvais, et sommes prets de vous faire le serment que nous sommes tenus, vous suppliant humblement faire ce que vous estes tenu vers nous. » L'évêque recevait les clés, les élevait sur son épaule en signe de possession, puis les remettait entre les mains du maire en lui disant : « Maire, je vous baille en garde les clefs de ma ville de Beauvais, à la charge que vous me les rendrez toutes fois et quantes je vous les demanderay. » Le maire alors répondait : « Je vous jure et promets, monseigneur, comme maire et pour toute la ville, de

garder vostre corps, vostre vie, vos meubles, vostre honneur, vos catheux et vos droicts, sauf la fidélité due au Roi. » L'évêque à son tour reprenait et disait : « Et moi, je vous promets vous maintenir en vos franchises et libertés. »

Après ces premières formalités, le prélat entrait en sa ville épiscopale, et, précédé d'une nombreuse procession, escorté et suivi par toutes les notabilités de la ville et du diocèse; il se dirigeait vers la porte du Châtel, sous laquelle s'élevait un pont ou estrade en bois; sur cette estrade était placé, par les vassaux de l'évêché, un siége portant un coussin orné des armoiries du nouveau pontife; l'évêque s'y reposait quelques instans, et devait souscrire à de nouvelles obligations, avant de se revêtir des habits pontificaux et de pénétrer dans la cité.

Bientôt arrivait le chapitre qui jusque-là était resté en la cathédrale; il s'avançait en ordre de procession, revêtu de ses ornemens solennels : l'un des dignitaires prenant la parole, adressait une harangue au prélat, puis lui présentait la formule du serment qu'il était tenu de faire et qu'il faisait en ces termes : « Ego *N.* promitto me bonâ fide observaturum jura, privilegia, libertates, consuetudines honestas et approbatas Ecclesiæ Belvacensis : sic me Deus adjuvet, et hæc Dei verba. — Je *N.* promets que j'observerai de bonne foi les droits, priviléges, libertés, coutumes honnêtes et approuvées de l'Église de Beauvais : qu'ainsi me soit en aide Dieu et sa sainte parole. » Il apposait ensuite sa signature au bas de cette formule, recevait la chappe, la mitre et la crosse, puis était introduit en la cathédrale, où il était installé, au son de toutes

les cloches de la ville. Le *Te Deum*, et assez ordinairement la messe pontificale terminaient la cérémonie, après laquelle le nouvel évêque était conduit solennellement au palais épiscopal dont il prenait possession. Convenons que dans cette solennité, où l'on ne parlait au prélat que de ses devoirs et de ses obligations, il y avait de graves enseignemens bien propres à l'empêcher d'être ébloui par la pompe du cérémonial.

Cette cérémonie, de date fort ancienne, était obligatoire pour l'évêque, et il ne pouvait s'en dispenser, en ce qui concerne le chapitre, qu'avec l'agrément de ce dernier. L'obligation de prêter serment, à l'entrée de la ville, existait déjà vers la fin du onzième siècle (1) : elle fut imposée à l'occasion des fréquens démêlés qui entretenaient alors la division entre les évêques et la commune. Ce fut Philippe-Auguste qui, par édit donné à Melun, l'an 1216, en prescrivit la formule telle que nous venons de la rapporter, et qui fut toujours suivie depuis cette époque. Quant à celui que l'évêque faisait, à la réquisition du chapitre, sous la porte du Châtel, l'obligation en a été imposée en 1279 par Renaud de Nanteuil à tous ses successeurs sur le siége épiscopal de Beauvais. Ce prélat possédait de grands biens dans le diocèse : il en laissa, par testament, la plus grande partie à son évêché, à la charge par tous ses successeurs de payer une rente annuelle au chapitre de la cathédrale, et de jurer sur les saints Evangiles, devant la porte du Châtel, en faisant leur entrée solennelle, de respecter les droits et priviléges du chapitre;

(1) Yvon. carnut. ep. 7.

sinon, les biens légués seraient mis en vente, et les fonds en provenant employés au soulagement des pauvres.

§. VI.

DEMEURE DES ÉVÊQUES : LEUR ADMINISTRATION.

Après la prestation de serment et l'installation en l'église cathédrale, venait la mise en possession du palais épiscopal et du temporel de l'évêché. Cette cérémonie, qui avait aussi sa solennité, n'exigeait pas absolument la présence du nouveau titulaire; elle se faisait *quelquefois* par son fondé de pouvoirs; mais quand *il* faisait son entrée en sa ville épiscopale, il était toujours conduit avec pompe au local qui devait lui servir de demeure, et son avénement était ordinairement signalé par la mise en liberté de quelques détenus pour dettes et par plusieurs autres actes de bienfaisance. Il est bien certain que cette mise en possession de l'évêché et de ce qui en dépendait, ne date que de l'époque où l'Eglise de Beauvais fut suffisamment dotée pour loger et entretenir ses pontifes : quand cela commença-t-il? Ce n'a dû être qu'assez long-tems après la conversion des Bellovaques au christianisme. Nos premiers évêques n'avaient d'abord d'autre habitation que celle qu'ils pouvaient se procurer par leurs ressources personnelles; et assez souvent ils acceptaient l'hospitalité que leur offraient l'attachement et la reconnaissance de leurs néophytes. Une ancienne tradition désigne, comme ayant été habitée par saint Lucien, une maison de la cité, située au sud et tout près de l'emplacement où fut bâtie d'abord une église en bois,

puis, au onzième siècle, la collégiale de saint Nicolas(1). Bientôt après, une autre église ayant été élevée sur le tombeau de ce saint évêque, il est à présumer que ses successeurs ont établi près de là leur demeure, et qu'ils y ont vécu en communauté avec les prêtres, qui partageaient leurs travaux. Telle a été sans doute l'origine de l'abbaye de saint Lucien : ce qui porterait à le croire, c'est l'obligation qui était, de tems immémorial, imposée aux évêques d'aller passer la nuit en cette abbaye avant de prendre personnellement possession de leur siége, et au chapitre de la cathédrale d'aller y enterrer ses morts; comme pour leur rappeler que c'est de là qu'étaient partis leurs prédécesseurs pour s'établir dans la cité. Mais ce ne sont là que de pures conjectures qui ne reposent sur aucun document historique.

Quoi qu'il en soit de ces premiers tems, sur lesquels l'histoire est muette, nous savons qu'en 583, Dodon, l'un des premiers évêques de Beauvais, habitait un château à S.-Just-les-Marais, d'où il se rendait assidûment à l'église de Saint-Pierre pour l'office des matines qui se chantaient alors pendant la nuit (2). Après Dodon, ses successeurs Clément, Hildeman et les autres évêques nous paraissent avoir résidé dans l'intérieur de la ville; mais rien ne nous indique quelle demeure ils ont habitée. Des restes d'une architecture fort ancienne que l'on voit à la façade d'une maison située entre la rue du Prévôt et celle de Sainte-Véronique, donnant sur la place Saint-Pierre, ont porté à croire qu'elle

(1) Louvet, I, 375.
(2) *Ibid.*, 551.

servait anciennement d'habitation aux évêques : mais les caractères de cette architecture, sur lesquels on s'appuie pour émettre cette opinion, n'accusent point une antiquité antérieure au onzième siècle. Or, au commencement du onzième siècle, les évêques sont devenus propriétaires de l'hôtel des anciens comtes de Beauvais ; et il n'est pas présumable qu'ils aient ordonné cette construction soignée, dont nous voyons encore de si précieux restes, pour une habitation qu'ils étaient sur le point d'abandonner, si toutefois ils l'ont jamais occupée.

Ce fut en 1013, en vertu de la donation faite à Roger de Champagne, et par lui à ses successeurs, que nos évêques devinrent propriétaires du château des comtes de Beauvais. Depuis cette époque, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire durant près de huit cents ans, il a constamment servi d'hôtel ou palais épiscopal. C'est incontestablement l'un des plus anciens et des plus curieux monumens de la ville de Beauvais. Les caractères architectoniques par lesquels l'art de bâtir a marqué ses diverses transformations, y sont si bien conservés, que l'œil du connaisseur peut facilement y lire toutes les vicissitudes qu'a subies cet antique manoir, depuis les tems les plus anciens jusqu'à ces derniers siècles. L'histoire nous racontera les événemens dont il rappelle le souvenir. En 1233, saint Louis, accompagné de la reine Blanche, sa mère, vint s'y établir pour juger les séditieux qui avaient soulevé la ville contre le maire qu'il y avait envoyé. Renaud de Nanteuil, qui l'habita de 1266 à 1284, y ajouta, de ses propres deniers, les vastes jardins qui en faisaient l'agrément,

et la tour des Croux qui le protégeait contre les attaques du dehors. En 1305, il est envahi et pillé par l'émeute qui en chasse l'évêque Simon de Clermont de Nesle : le prélat y rentre; et, pour se mettre en sûreté, fait bâtir les deux tours qui en défendent l'entrée. Pierre de Savoisy, de 1397 à 1412, établit la galerie de communication qui conduisait du palais à la cathédrale, et servait en même tems de bibliothèque publique (1). Les Bourguignons y mettent le feu en 1472, et l'on attribua à un miracle de la Providence qu'il ait été préservé d'une ruine totale. En 1500, Louis de Villiers (2) en fit reconstruire le corps principal tel que nous le voyons aujourd'hui. Vient ensuite la ligue qui en chasse l'évêque, le dévaste de nouveau et y établit ses prisons. René Potier le trouve dans un si grand état de délabrement en 1596, qu'il renonce à y résider : et quand il revint en sa ville épiscopale pour s'y faire soigner dans sa dernière maladie, il fut obligé d'emprunter une maison canoniale, où il termina sa carrière. Son frère Augustin Potier le fit réparer en partie : Choart de Buzanval y établit le séminaire, et ses successeurs, jusqu'à M. de la Rochefoucauld, continuèrent de l'habiter.

Outre la résidence de Beauvais, l'évêché possédait encore d'autres habitations rurales, telles que Gerberoy, Goulancourt, Bresles, Saint-Just-en-Chaussée,

(1) Ses armoiries se voient encore en partie sur les poutres de cette galerie.

(2) La cloche de l'horloge porte la date de 1501, ainsi que le nom et les armoiries du prélat qui la fit placer. Ces mêmes armoiries ont été conservées sur le couronnement d'une fenêtre de l'évêché, du côté du boulevard.

Hodenc-l'Evêque et autres : celle de Bresles seule fut conservée; les autres furent aliénées par les évêques pour être remplacées par des propriétés moins onéreuses. L'évêché de Beauvais était richement doté : d'après un document authentique, le produit net de ses biens n'aurait été en 1760 que de cinquante mille livres; il y a nécessairement erreur dans ce document. Des personnes bien informées nous assurent que ces revenus s'élevaient à cent mille livres environ; ce qui s'accorde avec les calculs de l'ancien almanach du clergé : mais ils étaient souvent grevés de pensions. M. de La Rochefoucauld devait, à son avènement au siége épiscopal, payer 24,400 livres de pensions viagères.

Aussitôt la mise en possession du palais épiscopal, commençait pour nos évêques le soin de leur double administration. En leur qualité de comtes et seigneurs temporels, ils avaient leur administration civile, leurs officiers, leur justice, leurs tribunaux : ils nommaient aux charges et emplois qui dépendaient de cette administration. Au moyen-âge, ils avaient leur hôtel de monnaie : on retrouve encore des pièces de différente valeur, marquées à leur coin. Comme évêques, ils avaient leur administration ecclésiastique : ils confiaient à des intendans ou baillis la gestion du temporel de leur évêché, exerçaient par eux-mêmes ou par leurs grands-vicaires la jurisdiction gracieuse, tandis que l'officialité exerçait en leur nom la jurisdiction contentieuse. Celle-ci était investie de toute l'autorité judiciaire en matière ecclésiastique ; elle évoquait les causes à son tribunal, instruisait les procès, citait les témoins, traduisait les accusés à sa barre, et, au besoin, les faisait appréhender au corps, prononçait des arrêts

et rendait des jugemens. Ces jugemens étaient exécutoires, à moins qu'ils ne fussent cassés par l'officialité métropolitaine pardevant laquelle on pouvait interjeter appel. Alors toutes les causes étaient jugées selon les règles d'une jurisprudence éclairée; il n'y avait pas lieu à l'arbitraire, et les droits de chacun reposaient en paix sous la tutélaire égide de lois que les siècles avaient sanctionnées de leur imposante autorité.

§. VII.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Le chapitre de la cathédrale ne relevait plus, depuis long-tems, de la jurisdiction épiscopale : il avait sa constitution spéciale et se gouvernait par des lois qui lui étaient propres. Originairement, il formait une communauté régulière. C'était le *presbyterium* dont l'évêque était le supérieur immédiat; c'était le conseil sans l'avis duquel il ne se faisait rien de considérable dans le gouvernement de l'Eglise; c'était une sorte de noviciat où l'on s'exerçait et se formait à l'art difficile de l'administration, et où l'on choisissait ordinairement le nouveau titulaire qui devait succéder à l'évêque défunt. On ne distinguait point entre les revenus de l'évêché et ceux du chapitre : il n'y avait que les revenus de la communauté (1). En 583, sous l'épiscopat de Dodon, 18e évêque de Beauvais, l'office canonial du jour et de la nuit se célébrait en l'église de Saint-Pierre : par conséquent le chapitre existait alors, et tous ses membres formaient une communauté régulière dont

---

(1) Lacombe, p. 128.

les revenus et ceux de l'évêque étaient confondus en une masse commune.

Ce ne fut qu'en 875 que le chapitre de la cathédrale de Beauvais obtint son affranchissement de l'autorité épiscopale, et se constitua en un corps séparé ayant l'administration de ses biens. Odon, trente-troisième évêque de Beauvais, crut devoir accéder à ses vœux : après avoir obtenu l'approbation du métropolitain et des évêques suffragans, puis l'autorisation du roi, il délivra au chapitre une charte par laquelle il lui assignait les biens qui lui appartiendraient en propre, et fixait à cinquante le nombre des chanoines, nombre qui ne pouvait être dépassé qu'autant que les revenus s'augmenteraient assez pour en faire honorablement subsister davantage (1). Le chapitre ainsi sécularisé, et transformé en une corporation déclarée apte à posséder et acquérir, ne tarda pas à ajouter de nouvelles propriétés à celles qui lui avaient été primitivement assignées. Odon lui avait accordé des propriétés à Boursines près Oroër, à Pusseuses près Ravenel, à Vellennes, Laversines, Fromericourt, Heilles, Bailleval et autres lieux (2) : ses successeurs se plûrent à y ajouter de nouveaux domaines : Hervée, Roger de Champagne, Henri de France, Barthélemy de Montcornet, Philippe de Dreux, Renauld de Nanteuil et autres illustres prélats disposèrent en sa faveur d'une partie de leur fortune, afin de s'assurer, après leur trépas, les suffrages de l'Eglise, et de contribuer à la magnificence du service divin en leur église cathédrale. Les seigneurs de

(1) Louvet, II, 183.

(2) *Ibid.*

Bulles, les comtes de Clermont, plusieurs chanoines riches et opulens, contribuèrent aussi, et pour les mêmes fins, à augmenter les revenus du chapitre. Outre ces propriétés territoriales, il acquit encore des rentes, des redevances, des dîmes, et le droit de présentation à un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques.

Ces revenus toutefois n'étaient point exempts de charges; et ces charges, à différentes époques, furent si pesantes que, pour les soutenir, le chapitre se vit plus d'une fois dans la nécessité d'engager ou de vendre ce qu'il avait de plus précieux. Une partie de ces revenus était consacrée à l'entretien et aux réparations de la cathédrale, ainsi que des églises des paroisses rurales dont il était gros décimateur : une autre partie, à l'acquit des fondations et à tous les frais du culte : une troisième partie était destinée à contribuer aux subsides annuels que le clergé présentait à l'Etat, et aux diverses charges que la ville avait à supporter. Ce qui restait, était réparti entre les membres du chapitre, selon qu'ils possédaient une prébende pleine ou une demi-prébende. D'après la déclaration faite conformément au décret de l'Assemblée nationale, en date du 28 novembre 1789, chaque prébende pleine valait au titulaire 4,683 livres 18 sous 3 deniers, et chaque demi-prébende 3,259 livres 18 sous 10 deniers.

Les chanoines étaient tenus à la résidence personnelle et à l'assistance quotidienne à l'office canonial : ce n'était qu'à cette double condition qu'ils touchaient les revenus de leur bénéfice. Ces revenus étaient divisés en deux parties; l'une se distribuait chaque jour aux titulaires qui avaient assisté à l'office; et celui qui

s'en était dispensé, en était privé : l'autre se distribuait chaque année; et le chanoine qui, sans cause canonique et reconnue comme telle par le chapitre, s'était dispensé de la résidence, en était également privé. Tout ce qui concernait l'administration du temporel, la conservation des droits, franchises et priviléges, le maintien de la discipline et la répression des abus, était traité en assemblée capitulaire.

Le chapitre avait pleine et entière jurisdiction sur toutes les personnes qui lui étaient attachées à titre de chanoines, de chapelains, sacristains, chantres et autres titres analogues. La jurisdiction gracieuse s'exerçait par le doyen. C'était lui qui approuvait les confesseurs au tems pascal : il nommait aussi à un certain nombre de cures; mais les nominations attribuées au chapitre, et non à tel membre en particulier, se faisaient à tour de rôle par le chanoine qui était intabulé. Toutes les Cures de la ville et environ une trentaine d'autres dans le reste du diocèse, étaient à la nomination du chapitre. Il nommait un official pour exercer la jurisdiction contentieuse sur les chanoines de Saint-Nicolas, sur les chapelains, vicaires et marguilliers de cette collégiale, ainsi que sur ceux de la cathédrale. Les chanoines de la cathédrale étaient jugés par une commission nommée en chapitre : les appels étaient portés devant l'officialité métropolitaine; de sorte que le chapitre et chacun de ses membres étaient exempts de la jurisdiction épiscopale.

Jusqu'à la fin du onzième siècle, le chapitre de la cathédrale de Beauvais ne pouvait exercer sa jurisdiction que dans l'intérieur de son église, et seulement sur les personnes qui lui étaient subordonnées. Cepen-

dant il possédait déjà à cette époque des propriétés considérables qui excitaient la convoitise et subissaient des envahissemens qu'il n'était pas toujours en son pouvoir de réprimer. Dans ce tems de luttes et de tiraillemens au milieu desquels le pouvoir monarchique se débattait avec peine, l'excommunication était presque le seul moyen de répression capable d'intimider les spoliateurs et de les amener à résipiscence; mais ce moyen alors formidable n'était point au pouvoir du chapitre : il ne pouvait lui venir que par concession des évêques, et les évêques crurent devoir le lui accorder.

Ansel fut le premier de nos évêques qui, par acte du mois de mars 1098, accorda au chapitre de la cathédrale de Beauvais, non pas le droit de mettre, quand il le jugerait bon, l'interdit sur le diocèse, ainsi que l'avance à tort M. Guizot, dans son Cours d'histoire moderne(1), ce qui aurait équivalu à l'abdication de son autorité, mais la faculté de publier et faire publier ses monitoires, et de frapper d'excommunication les ravisseurs de ses biens, ou violateurs de ses immunités et franchises : et, afin que le chapitre eût territoire pour faire acte de jurisdiction extérieure, ce prélat attribua au doyen l'archidiaconé de Bray dans lequel étaient comprises la cathédrale et les paroisses de la ville épiscopale. Milon de Nanteuil confirma cette concession au mois de mars 1210, et le pape Honorius III la ratifia en 1220.

Il en fut du chapitre de Beauvais comme de ceux des autres cathédrales; il cessa peu à peu d'être admis

(1) Tom. v, p. 312.

à prendre part à l'administration du diocèse : sa coopération ne fut plus obligatoire pour l'évêque que dans certains cas déterminés. Ainsi dans les derniers tems, l'échange ou aliénation des biens de la cathédrale ou de l'évêché, l'union ou la suppression des bénéfices de la cathédrale; la discipline et l'ordre de l'office dans l'intérieur de la cathédrale, la réforme du Bréviaire, l'institution ou la suppression des fêtes, étaient à peu près les seules choses sur lesquelles le chapitre eut à délibérer, et pour lesquelles l'évêque était tenu de demander son consentement (1). Pour ce qui était des autres affaires administratives, le chapitre n'avait à s'en occuper que durant la vacance du siége; encore ne pouvait-il le faire que par ses grands-vicaires qu'il était tenu de nommer dans les huit jours qui suivaient la vacance, sans quoi la nomination était dévolue au métropolitain, ou, en cas de vacance de la métropole, au plus ancien évêque de la province.

Le doyen, le grand-archidiacre, le chantre, l'archidiacre de Beauvaisis et le sous-chantre, étaient les dignitaires du chapitre : il y avait anciennement d'autres dignités, telles que la trésorerie, la chancellerie et autres : elles ont été supprimées dans le cours du dix-septième siècle. Chaque année, aux mois de janvier et de juillet, le chapitre se réunissait en assemblée générale pour discuter et régler les intérêts qui concernaient tout le corps. Le doyen, dans une instruction pleine de gravité, retraçait à chacun les devoirs et les obligations qui lui étaient imposés : le promoteur signalait les abus et en requérait la répression. Le main-

(1) Delacombe, p. 132.

tien de la discipline et des mœurs ecclésiastiques, était le but principal de ces assemblées solennelles; et, nous sommes heureux de pouvoir le proclamer, le chapitre de la cathédrale de Beauvais fut, durant une longue suite de siècles, l'un des mieux réglés et des plus exemplaires. Si quelques désordres se sont par fois glissés parmi ses membres inférieurs, toujours ils ont été suivis d'une prompte et sévère répression : ce sont moins les fautes que l'impunité qui portent préjudice à l'honneur des corporations.

Nous ne dissimulerons cependant point que la bonne harmonie qui aurait dû toujours régner entre l'évêque et les chanoines de sa cathédrale, a été plus d'une fois troublée par les trop fréquens débats qui prenaient presque toujours naissance au sein du chapitre; mais qui ne sait que tel a toujours été et que tel sera toujours l'esprit de toute corporation qui a sa constitution particulière, ses traditions, ses coutumes, ses priviléges, ses intérêts propres; qui se constitue en assemblée délibérante, discute ses griefs et prend des décisions? Si de voisin à voisin il se rencontre souvent des droits tellement contestables qu'il en résulte de fréquens procès, pouvait-il en être autrement de deux administrations qui avaient entre elles des points de contact si nombreux et si délicats? Ignore-t-on que, avec les intentions les plus droites et les plus pacifiques, on se trouve quelquefois, malgré soi, dans l'obligation de recourir aux voies judiciaires, pour défendre un droit que l'on se croit tenu de ne point laisser périmer? Parce que le chapitre était un corps ecclésiastique, n'allons pas lui faire un crime de ce que nous trouvons raisonnable et juste dans toute autre corporation. Disons au contraire que

c'est à son inébranlable attachement aux anciennes traditions et à l'esprit conservateur dont il était animé, que l'Eglise de Beauvais fut redevable de n'avoir point été entraînée dans les voies de l'erreur et du schisme : que c'est à lui qu'elle fut redevable de la stabilité de sa liturgie, de sa discipline et de ses antiques coutumes : disons que c'est à lui que l'Église de Beauvais fut en partie redevable de sa gloire et de sa splendeur.

D'où lui sont venus la plupart des illustres pontifes qui l'ont fait briller d'un si vif éclat? N'est-ce pas au sein du chapitre qu'elle a été les choisir, tant qu'il lui fut accordé de n'avoir que des pasteurs de son choix? Et parmi les autres Eglises, combien n'en compterions-nous pas qui sont venues demander au chapitre de Beauvais quelques-uns de ses membres pour les placer sur leur siége épiscopal? Angers, Cahors, Coutances, Embrun, Laon, Limoges, Marseille, Meaux, Mendes, Reims, Saintes, Sens, Soissons, Tulles et autres villes dont les noms se présenteront dans le cours de notre histoire, n'ont-elles pas eu pour évêques des chanoines de Beauvais? Bernard de la Tour d'Auvergne, Ange des Ursins, Rigaud de Noisy, le bienheureux Pierre de Luxembourg, Jean Cholet et autres illustres chanoines de Beauvais, ont tous été honorés de la pourpre romaine. Nous ne finirions point, si nous voulions passer en revue tout ce que le chapitre de Beauvais a fourni d'hommes distingués en piété, en science et en mérites. Ce qu'il fut dans la prospérité, il ne cessa point de l'être dans les jours d'épreuve : et, quand arriva le jour où lui fut signifié le décret qui le frappait de mort civile, il révéla tout ce qu'il y avait en lui de grand, de noble et de généreux, par un acte qui suffit

seul pour l'immortaliser : nous le rapporterons textuellement, lorsque nous décrirons les dernières années de l'ancienne Eglise de Beauvais.

§. VIII.

CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

Il ne nous reste aucun document historique sur la première église où les successeurs immédiats de saint Lucien ont établi leur siége épiscopal : on ne peut former là-dessus que de simples conjectures : on présume que l'église ou chapelle qui a été primitivement bâtie sur le tombeau du saint martyr, a été la première cathédrale du diocèse de Beauvais : quand nous disons cathédrale, il est loin de notre pensée de vouloir l'assimiler aux grandes et majestueuses basiliques qui furent bâties dans la suite des âges; ce sont là des merveilles qu'on ne peut point attendre d'une chrétienté naissante : nous disons seulement qu'elle fut l'église-mère d'où relevaient les autres églises du diocèse, et que là nos pontifes célébraient habituellement les saints mystères au milieu de leur clergé. Qu'était-ce que cet édifice? Nous en pouvons juger par celui qui hérita de son titre, lorsque nos évêques vinrent s'établir dans la cité.

Cet édifice subsiste encore en partie : vous le voyez à l'ouest, tout près et, pour ainsi dire, sous les combles de la cathédrale actuelle : c'est ce vieux temple qu'on a transformé en magasin de bois, comme si l'on avait voulu le faire conspirer contre le chef-d'œuvre élevé près de lui. La *Basse-OEuvre* est le nom qu'il porte depuis long-tems. Cette église était bien simple et bien

modeste : elle n'occupe que peu d'espace sur le sol ; elle ne s'élève guère plus que les habitations circonvoisines. Ses murs construits en pierres du plus petit appareil, n'ont pour tout ornement que quelques briques romaines interposées entre les pierres qui forment le plein-cintre de ses fenêtres simples et de moyenne grandeur, et un cordon de ces mêmes briques qui se prolonge, en ligne droite, d'une fenêtre à l'autre, après s'être courbé en hémicycle pour en couronner l'archivolte. L'intérieur n'offre rien de plus remarquable ; on y voit de gros piliers carrés servant de supports aux arcades qui établissent communication entre la nef et les deux ailes ; du reste, point de voûtes, point d'ornemens, point de sculptures. Assurément cet édifice est bien humble à côté de celui qui le domine avec tant de majesté ; mais les siècles qu'il a traversés et les souvenirs qu'il nous rappelle, en font un des monumens les plus intéressans pour l'archéologue et pour l'historien.

Objet de controverse pour les savans, son origine se perd dans la nuit des siècles, et semble ne se rattacher à aucune époque connue. Les uns le considèrent comme un de ces temples antiques que la religion chrétienne hérita du paganisme, après en avoir renversé les idoles ; les autres, comme une construction qui daterait du sixième, du septième ou du huitième siècle. Quoi qu'il en soit, nous savons que vers la fin du sixième siècle, en 583, le service divin se célébrait à Beauvais en une église consacrée sous l'invocation de saint Pierre (1), et que Dodon, notre 18e évêque,

(1) Louvet, I, 550.

s'y rendait de son château de Saint-Just-les-Marais pour assister à l'office de la nuit. Or, tout nous porte à croire que la Basse-Œuvre, placée de tems immémorial sous l'invocation du prince des apôtres, n'est autre chose que l'église qui était fréquentée par le prélat résidant à Saint-Just. Ce serait donc un monument contemporain de la monarchie de Clovis, qui serait là resté debout depuis plus de douze siècles, tandis que tout s'écroulait et disparaissait autour de lui! Qui pourrait se défendre d'un sentiment profond de respect religieux, en pensant aux nombreuses générations qui sont venues prier dans son enceinte? C'est là, dans ce vieux temple, que se fit, en 845, l'ouverture du premier concile de Beauvais, où le célèbre Hincmar de Reims fut élu et honoré du caractère épiscopal. C'est là que fut apporté, en 1013, et déposé solennellement sur l'autel, en présence du clergé et du peuple assemblé, l'acte de donation qui fit passer le comté de Beauvais à Roger de Champagne et à ses successeurs sur le siége épiscopal. C'est là que s'ouvrirent les conciles de 1114, où Pierre de Dammartin fut élu et sacré évêque de Beauvais, et de 1120 où fut canonisé saint Arnoult de Soissons. C'est là, dans ce vieux temple, que vinrent prier les papes Calixte II en 1119, et Innocent II en 1131, avec Suger, saint Bernard et plusieurs cardinaux. Que de souvenirs se rattachent à cette vieille église, et font désirer qu'elle soit rendue à sa première destination!

La Basse-Œuvre perdit son titre de cathédrale, et ne fut plus dans la suite qu'une simple église paroissiale, à partir du jour où l'office canonial put être célébré dans la Haute-Œuvre élevée par Hervée et

ses successeurs. Ce fut en 991 que ce prélat fit jeter les premiers fondemens de cette grande et admirable construction; mais que de vicissitudes devaient entraver la marche de cette gigantesque entreprise! Le sanctuaire et le chœur de la nouvelle cathédrale étaient à peine achevés, que l'incendie qui dévora la ville en 1180, mit cet édifice entièrement hors de service, et il n'est réparé à grands frais que pour succomber à la fureur d'un second incendie qui le détruisit entièrement en 1225. La foi magnanime de nos pères n'est point abattue par ce nouveau désastre; ils se mettent à l'œuvre avec un redoublement de courage : Milon de Nanteuil et le chapitre de la cathédrale consacrent à cette sainte entreprise une année de tous les revenus des biens ecclésiastiques du diocèse, ou, en d'autres termes, le dixième de ces revenus durant dix ans; et, le 31 octobre 1272, l'office divin recommençait en grande solennité dans ce nouveau chœur. Cependant de nouveaux revers allaient encore demander de nouveaux sacrifices. Les murs latéraux qui paraissaient solidement construits, s'écartent tout-à-coup et laissent tomber, avec un horrible fracas, les voûtes qui entraînent dans leur chûte plusieurs piliers tant du dehors que du dedans. Ce désastre, arrivé le 24 novembre 1284, était réparé en 1324; et pour prévenir de nouveaux malheurs, on eut soin de rétrécir la largeur trop considérable des travées relativement à la prodigieuse élévation de l'édifice, et d'établir de chaque côté, au point central des trois premières, des piliers destinés à contrebalancer la pression de la retombée des voûtes sur le sommet des arcs ogives des parties inférieures. Jean de Marigny, notre 62[e] évê-

que, chargea *Enguerrand-le-Riche* de la direction de ces travaux, et trouva dans le religieux empressement avec lequel le secondèrent les communautés du diocèse, le clergé des villes de Reims, d'Amiens et autres, les fonds nécessaires pour supporter cette dépense qui, d'après les registres du chapitre, s'éleva à 80,000 liv., environ 1,240,000 francs de notre monnaie, depuis 1298 jusqu'à 1338.

Tous ces travaux, tous ces efforts, tous ces sacrifices n'avaient encore produit que le chœur, tel que nous le voyons. Une cloison provisoire en fermait l'entrée, en attendant que l'on pût donner suite à cette vaste entreprise. Cent soixante-seize ans s'écoulèrent avant que l'on reprît les travaux : ce ne fut que le 21 mai de l'an 1500 que Louis de Villiers de l'Ile-Adam, 77e évêque de Beauvais, posa la première pierre de la croisée ou nef transversale : Martin Cambiges de Cambrai, et Jean-Vast de Beauvais, en dirigèrent les travaux avec une grande activité. Après leur décès, Jean-Vast fils, Scipion-Bernard, et Michel Lalye continuèrent leur œuvre : la croisée était terminée en 1560 : la nef allait être commencée, et l'un des plus hardis chefs-d'œuvre d'architecture serait vraisemblablement achevé depuis long-tems, si l'amour de la gloire et le désir de s'immortaliser, ne s'étaient prématurément emparés de nos trop confians architectes.

Michel-Ange venait d'élever le célèbre dôme de Saint-Pierre de Rome, et il n'était bruit dans toute la chrétienté que de la hardiesse de cette entreprise, dont le succès était considéré comme une des merveilles du monde. La Renommée n'avait point assez de trom-

pettes pour célébrer la gloire du grand architecte. Jean-Vast, Michel Lalye, et François Mareschal, *archicharpentier*, sont les seuls qui ne partagent point l'enthousiasme général : ils entreprennent de prouver au monde que l'art gothique peut produire des monumens capables de surpasser en hauteur et en hardiesse tous ceux qu'on avait jusque-là considérés comme les plus élevés et les plus hardis. Ils établissent donc, au centre de la croisée, une tour pyramidale octogone de quarante-huit mètres d'élévation, posée sur une base de forme quadrangulaire, ayant dix-neuf mètres sur chaque face, et terminée par une flèche en charpente de quarante-cinq mètres cinquante centimètres; ce qui donnait à la cathédrale, déjà élevée de cinquante-deux mètres cinquante centimètres au-dessus du sol, une élévation de CENT QUARANTE-SIX mètres, et en faisait le plus élevé de tous les monumens connus. Cette tour, à jour de toutes parts, était ornée de clochetons délicats, de vitraux peints, et construite de manière que, du sol, on pouvait en distinguer tout l'intérieur. Aux jours de solennité, on y plaçait une lampe ardente, et cette espèce de phare, que l'on apercevait à de très-grandes distances, semblait indiquer, dit M. Gilbert, que le temple du Seigneur est le véritable port du salut. Cet admirable et prodigieux ouvrage, qui n'avait demandé que huit ans de travail, ne subsista que cinq ans : terminé en 1568, il s'écroula le jour de l'Ascension 30 avril 1573, pendant la procession qui, par un miracle de la Providence, venait de sortir de la cathédrale; il n'y eut d'autres malheurs à déplorer que la perte irréparable de cet incomparable monument.

Ce dernier et terrible revers n'abattit point encore

le courage de nos Beauvaisins : après les premiers momens de stupeur et de consternation, le travail fut repris avec une nouvelle ardeur, non plus pour édifier, mais pour déblayer les décombres de l'ouvrage écroulé, et réparer les dommages que sa chûte avait causés au reste de l'édifice. On mit en vente un hôtel que l'évêché possédait à Paris, on vendit une partie de ses bois; Charles IX accorda la coupe de dix arpens de bois dans la forêt de La Neuville-en-Hez, et les fonds provenant de ces différentes sources furent consacrés à faire les réparations les plus urgentes. On ajourna la reconstruction de la tour, et on ne pensa plus qu'aux moyens de commencer et de continuer la grande nef. On comprit alors que si on avait achevé l'édifice avant de le charger de la flèche aérienne qui le couronnait, on aurait évité la catastrophe que l'on déplorait, parce que les piliers qui supportaient ce lourd fardeau, étant suffisamment contrebutés par la résistance de la nef, n'auraient point fléchi sous le poids qu'ils avaient à soutenir; mais il était trop tard. Après avoir réparé le désastre, on se mit à continuer l'édifice : le troisième et le quatrième piliers de la nef furent commencés; mais on entrait dans une époque qui ne permettait plus d'espérer les ressources nécessaires pour achever l'ouvrage. Les fureurs de la ligue avaient commencé une funeste division que le Jansénisme n'eut que trop soin de perpétuer. Les guerres de Louis XIV, et les calamités qui en sont les suites inévitables; l'esprit d'irréligion et d'incrédulité qui souffla ensuite sur la France : toutes ces causes réunies refroidirent la charité, apauvrirent les fortunes, et tarirent toutes les sources où l'on pouvait puiser les moyens d'achever

les travaux entrepris. Il fallut s'arrêter en 1604; et tout ce que l'on a pu faire depuis cette époque, ce fut de pourvoir à la conservation de ce qui avait été construit.

Quoi qu'il en soit, la cathédrale de Beauvais, telle que nous l'ont donnée les siècles écoulés, n'en est pas moins l'un des plus remarquables édifices religieux du moyen-âge. Il n'entre point dans notre plan d'en donner une description artistique : nous renvoyons pour cela à M. Emmanuel Woillez, qui s'est occupé de ce travail, et a publié à Beauvais, en 1838, une description fort intéressante de ce monument dont notre ville se glorifie à si juste titre. Nous avons emprunté à cette *notice* les détails que nous venons de donner.

§. IX.

LITURGIE DE L'ÉGLISE DE BEAUVAIS.

L'Eglise de Beauvais, à sa naissance, n'a point eu d'autre liturgie que celle de l'Eglise romaine; la raison s'en présente d'elle-même. C'est de Rome qu'était venu son premier apôtre; c'est là qu'il avait été préparé au ministère sacré qu'il venait remplir. Il avait été formé à l'école de ses pontifes, il avait appris d'eux nos divins cantiques et nos adorables mystères. Point de doute que saint Lucien, arrivé au lieu de sa mission où n'avaient été jusqu'alors célébrées que des cérémonies païennes, et entendus que des chants idolâtriques, n'y ait établi les règles et les pratiques qui lui avaient été enseignées par l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises : point de doute qu'il n'ait prié comme priait l'Eglise romaine, qu'il n'ait admi-

nistré les choses saintes comme elle les administrait elle-même, et qu'il n'ait répété sur les rives du Thérain les hymnes et les cantiques qu'il avait chantés dans la reine des cités. Il n'avait pas, comme ses successeurs, à suivre ou à modifier les traditions anciennes : il venait abolir ce qui existait et opérer une réforme complète, en créant des mœurs nouvelles par un enseignement et un culte totalement opposés à tout ce qui s'était pratiqué jusque-là.

Mais dans la suite des âges, il a dû arriver à l'Eglise de Beauvais, ainsi qu'aux autres Eglises issues de l'Eglise romaine, ce qui arrive aux colonies par rapport à leur Métropole. Ces établissemens transplantés au loin, ont des commencemens difficiles et laborieux : ils languissent, ils souffrent durant quelques tems, et finissent par triompher des obstacles et prendre de rapides développemens : qu'arrive-t-il alors? Les colons ne tardent point à modifier et approprier à leur nouvelle position les institutions qu'ils avaient apportées de leur mère-patrie, tandis que celle-ci conserve invariablement ces mêmes institutions ou bien les modifie aussi à sa manière et y fait les changemens et améliorations qu'elle a reconnus nécessaires, de sorte qu'en très-peu de tems il y a de notables différences entre les usages de la colonie et ceux de la Métropole. Il est impossible que deux établissemens, quelque semblables qu'ils aient été à leur origine, conservent toujours entre eux une conformité parfaite, quand ils sont à une grande distance l'un de l'autre, et dirigés par des hommes de génie, de caractère et de langage différens, qui ne communiquent entre eux qu'à de rares intervalles. Il en a dû être de même par rapport aux

rites et aux usages de chaque Eglise : quoique venus de la même origine et puisés à la même source, ils ont nécessairement pris une physionomie locale et subi les influences du climat où ils ont été importés.

La liturgie catholique, pour être invariable dans ses principes fondamentaux, n'en a pas moins eu, suivant les tems et les lieux, ses développemens et ses accroissemens successifs : autre elle était sous Constantin converti au christianisme, autre sous Néron persécuteur des chrétiens; autre elle était dans les catacombes, autre elle fut dans les grandes et majestueuses basiliques enfantées par l'art chrétien. La pensée dominante en est toujours la même, parce qu'elle repose sur la vérité qui est immuable; mais ses formes varient selon les tems et les circonstances, comme peut varier l'expression d'une seule et même pensée. Depuis que Rome chrétienne a envoyé ses apôtres civiliser le monde, elle a elle-même plus d'une fois retouché sa liturgie primitive; elle a mieux coordonné les différentes parties de l'office divin, elle a perfectionné son chant, varié ses solennités, donné plus de majesté à ses cérémonies. De leur côté, les Eglises particulières ont aussi perfectionné la leur : elles ont emprunté à Rome, et Rome leur a emprunté; et de cette communication mutuelle se sont formées, chacune avec ses traits de famille et son caractère distinctif, les liturgies particulières aux différentes Eglises de la chrétienté. Les nombreuses variantes qui se rencontrent dans la liturgie comparée, sont une suite naturelle et nécessaire de la diffusion de l'Eglise par toute la terre : une invariable uniformité serait beaucoup plus difficile à concevoir que cette diversité de rites.

L'Eglise de Beauvais a donc eu aussi sa liturgie particulière, ou plutôt elle a modifié et approprié à son usage celle qu'elle avait reçue de son fondateur : elle a eu ses Missels, ses Bréviaires, ses Rituels et son chant différens de ceux de l'Eglise romaine, et différens entre eux, suivant les diverses époques qu'elle a traversées. Pour nous en convaincre, jetons un coup-d'œil sur nos anciens livres liturgiques ; d'abord sur les Missels. Le plus ancien que nous connaissions est celui de Roger de Champagne qui gouverna l'Eglise de Beauvais depuis l'an 998 jusqu'à l'an 1022. C'était l'un des plus précieux manuscrits de la bibliothèque du chapitre : il était couvert d'une lame de cuivre doré ; le vélin le plus beau et le plus recherché formait le corps du livre ; les lettres capitales, tracées sur un fond couleur de pourpre, et encadrées de gracieuses arabesques, étaient étincelantes d'or et d'argent ; des vignettes d'un goût exquis et d'une exécution parfaite brillaient comme autant d'émeraudes sur chacune de ses pages. Il contenait l'ordinaire de la messe, quelques préfaces particulières, et soixante-cinq messes spéciales. Le Missel de Guillaume des Grès, qui occupa le siége épiscopal de Beauvais de 1249 à 1267, quoique moins riche, n'était pas moins précieux : ces deux Missels, soigneusement conservés par l'ancien chapitre de la cathédrale, ont disparu avec lui, ainsi que tous les manuscrits que possédait sa bibliothèque : ils ne nous sont connus que par l'analyse qui en a été faite par Etienne de Nully, chanoine. Robert d'Hangest, autre chanoine, décédé en 1356, avait légué à la cathédrale un Missel à l'usage du diocèse de Beauvais, à la charge d'un obit pour le repos de son âme : ce livre a aussi

disparu. Nous avons sous les yeux le Missel de Jean de Dormans, de l'an 1360 (1), et celui de Louis de Villiers de l'an 1499 (2). Le premier est un manuscrit qui ne le cède guère à celui de Roger de Champagne; le second est imprimé, comme l'avait été en 1482 celui de Jean de Bar, le premier que la presse ait fourni à l'Eglise de Beauvais. Après Louis de Villiers, le cardinal de Châtillon en fit préparer une nouvelle édition qui ne parut qu'en 1569, sous le cardinal de Bourbon. Enfin, Augustin Potier le fit réimprimer en 1618, et le cardinal de Gesvres en ordonna une dernière édition en 1756; c'est celle qui est encore aujourd'hui en usage dans le diocèse de Beauvais; chacune de ces éditions diffère de celle qui l'a précédée, en ce qui concerne la composition de l'office. Or, tous ces Missels ne sont point le Missel romain; ce sont des rejetons portés par la même souche, qui se nourrissent de la même sève et produisent les mêmes fruits; mais ils ont chacun leur physionomie particulière et leur caractère distinctif.

Tous ces Missels ont emprunté à l'Eglise romaine le canon de la messe qu'ils reproduisent invariablement dans le même ordre, avec les mêmes expressions et les mêmes cérémonies : ils n'y ont rien retranché; seulement les anciens Missels y avaient inséré Saint-Lucien, Saint-Just, Sainte-Angadrême, et autres saints patrons du diocèse de Beauvais, lesquels en ont été re-

---

(1) Il est à la bibliothèque de M. Le Mareschal de Grasse, à à qui il appartient.

(2) Il appartient à M. Barraud, chan. hon., professeur au Séminaire.

tranchés dans les éditions suivantes. Une addition plus considérable se trouve dans le Missel de Roger de Champagne ; peut-être alors existait-elle aussi dans le Missel romain, ce que nous ne sommes pas à même de constater. Après la prière « Supplices te rogamus, omnipotens Deus... etc. » qui suit la consécration, le célébrant disait : « Memento meî, Domine, quæso et miserere, licet hæc sancta indigne tibi, sancte Pater, omnipotens æterne Deus, meis manibus offerantur sacrificia, qui nec invocare sanctum ac venerabile nomen tuum dignus sum ; sed quoniam in honore, laude et memoriâ gloriosissimi dilectique filii tui domini nostri Jesu Christi offeruntur, sicut incensum in conspectu divinæ Majestatis tuæ cum odore suavitatis accendantur, per eumdem Christum Dominum nostrum ». Puis il continuait ainsi : « Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum... etc. » La conjonction *etiam* qui a été conservée au *Memento* des morts dans nos Missels modernes, porterait à croire que l'autre *Memento* que nous venons de rapporter, n'était point particulier à l'Eglise de Beauvais dans les tems anciens.

Mais autant il y a de conformité entre la liturgie de l'Eglise de Beauvais et celle de l'Eglise romaine, dans tout ce qui a un rapport direct et immédiat à l'action du sacrifice, autant y a-t-il de différence dans ce qui n'en est que la partie accessoire. Dans nos anciens Missels, les prières que le prêtre récite alternativement avec le servant, avant de monter à l'autel, n'étaient pas les mêmes que nous récitons aujourd'hui. Les épîtres et les évangiles présentaient d'autres passages de l'écriture sainte. Le Missel de Roger de Cham-

pagne prescrivait des litanies (1) à chanter, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, entre l'épître et le Graduel; et avant l'Agnus Dei, les autres dimanches de l'année : ces litanies étaient des invocations en faveur du souverain pontife, de l'évêque, du roi, de la reine, des juges et des armées chrétiennes. Dans la suite, elles furent omises, et l'on se borna à nommer, au prône de la messe paroissiale, les personnes pour lesquelles on devait prier. Jusqu'au commencement du seizième siècle, les évêques de Beauvais donnaient la bénédiction pontificale immédiatement avant l'Agnus Dei, et non à la fin de la messe comme aujourd'hui. Le Missel de Jean de Dormans et celui de Louis de Villiers prescrivaient au prêtre de la donner immédiatement après la dernière oraison, et avant le *Placeat*, par les paroles « *Adjutorium... sit nomen*, etc. » Ainsi donc nos Missels anciens diffèrent en bien des points du Missel actuel et du Missel romain : le calendrier ne présente pas le même nombre de fêtes ni les mêmes offices, ni le même cérémonial; mais ce qui est partout le même et n'a jamais varié dans aucun de nos livres liturgiques, c'est le dogme catholique qui domine toutes ces variantes, les coordonne et les réunit en un seul faisceau qu'il suspend comme une guirlande de fleurs devant l'autel du sacrifice.

Il en fut des Bréviaires comme des Missels : chaque fois que l'autorité diocésaine en ordonnait une nouvelle édition manuscrite ou imprimée, elle y faisait les changemens et corrections qu'elle jugeait nécessaires. Avant l'invention de l'imprimerie, l'édition

(1) Voyez ces litanies à la fin de l'introduction.

d'un Bréviaire était chose difficile et dispendieuse : aussi ce livre était-il conservé avec le plus grand soin, surtout lorsqu'il avait été écrit avec l'application et le talent que demandait alors la transcription des manuscrits. Le Bréviaire d'un chanoine faisait en quelque sorte partie de sa succession canoniale, et passait avec elle à son successeur. Jean-le-Pêcheur, chanoine, décédé en 1402, légua celui dont il se servait depuis longues années au chapitre de la cathédrale, qui l'accepta avec reconnaissance. Ce Bréviaire contenait des prières pour la délivrance de la Terre-Sainte. Jean d'Auchy, aussi chanoine de la cathédrale de Beauvais, décédé en 1478, attachait tant de prix à la conservation du sien, qu'il ordonna par son testament qu'il fût fixé par une chaîne à la stalle qu'il occupait au chœur, afin qu'il pût servir à ses successeurs et aux ecclésiastiques qui n'auraient pas moyen de s'en procurer : ce qui fut religieusement exécuté. Quand les livres liturgiques étaient usés et hors de service, une Commission était nommée pour en préparer une nouvelle édition et traiter avec des copistes dont elle devait diriger et surveiller le travail : si l'écriture n'était point agréée, on payait à l'écrivain le prix de sa journée et on le congédiait : ainsi fut congédié au mois d'août 1485, un copiste dont le travail n'avait pas paru recevable, et il reçut trente-deux sous pour quatre jours qu'il y avait employés. Ce ne fut que sous Jean de Bar, en 1482, que parut le premier Bréviaire imprimé à l'usage du diocèse de Beauvais. Mais alors c'était un livre de luxe, dont le prix très-élevé mettait dans la nécessité de se servir encore des exemplaires manuscrits. Louis de Villiers le fit réimprimer en 1498 :

après lui, Charles de Villiers son frère, le cardinal de Châtillon, Augustin Potier et le cardinal de Gesvres en ordonnèrent chacun une édition, après en avoir modifié la rédaction. Le principal changement fut opéré sous le cardinal de Châtillon qui, dérogeant aux règles jusque-là observées, réduisit à un seul Nocturne de trois psaumes et trois leçons, tous les offices depuis Pâques jusqu'à la Trinité.

Le chant suivit nécessairement les variations des Bréviaires et des Missels; un texte nouveau demandait un chant différemment modulé, et l'ancienne mélodie faisait place à une mélodie nouvelle. Ainsi fut modifié le chant grégorien dont les accens graves et majestueux faisaient tressaillir nos ancêtres. On sait que ce chant fut introduit en France au huitième siècle, sous les règnes de Pepin-le-Bref et de Charlemagne, et que toutes nos Eglises reçurent l'ordre de l'adopter. Des maîtres habiles furent envoyés de Rome : nos évêques, entr'autres l'archevêque de Rouen en 757, envoyaient leurs clercs se former sous leur direction et apprendre d'eux la science du chant sacré. En 787, des écoles de chant furent établies à Metz et à Soissons, et les directeurs de ces écoles étaient chargés de revoir et corriger, conformément au chant grégorien, tous les Missels et Antiphonaires du royaume. Bientôt ces écoles se multiplièrent, et chaque église cathédrale eut sa maîtrise particulière où les jeunes clercs se formaient au chant ecclésiastique et apprenaient à l'exécuter dans toute sa pureté. Celle de la cathédrale de Beauvais ne fut pas une des moins renommées; plus d'une fois la reine, épouse de Louis XII, lui demanda de ses élèves pour les attacher à sa chapelle. Le chant grégorien y

fut enseigné comme dans toutes les autres écoles, et il y fut d'autant plus religieusement observé que, dans le cours du neuvième siècle, le siége épiscopal de Beauvais fut successivement occupé par plusieurs évêques tirés de l'abbaye de Corbie, où ce chant était alors conservé avec une scrupuleuse fidélité.

Le chant romain se conserva dans nos églises aussi long-tems que durèrent les livres où il était écrit; mais dès que ceux-ci furent hors de service, il fallut les remplacer par d'autres où furent introduits les changemens qu'avaient subis les Bréviaires et les Missels. Quand arrivait le moment de revoir et de modifier les livres liturgiques, c'était ordinairement le symphoniarque ou maître de chapelle qui était chargé de revoir la partie du chant; et c'était pour lui chose difficile que de ne point succomber à la tentation de marquer de son cachet le travail qu'il avait à rédiger. Ici, c'est un passage difficile qu'il faut simplifier, là une phrase trop longue qu'il faut couper; plus loin une intonation qui débute mal, ailleurs un morceau qui finit trop brusquement : les prétextes ou les motifs ne manquent jamais à qui est travaillé du besoin d'innover. Il fallait d'ailleurs composer de nouvelles pièces de chant, toutes les fois que l'on introduisait dans l'office des paroles qui n'avaient point encore été chantées; et tous ces changemens successifs ont imprimé un caractère particulier au chant de chaque diocèse.

La dernière réimpression des livres liturgiques à l'usage du diocèse de Beauvais eut lieu sous le cardinal de Gesvres, vers le milieu du dernier siècle : l'Antiphonier fut imprimé en 1741; le Missel et le Graduel ne parurent qu'en 1756. La rédaction du chant fut

confié à Thomas-Claude Roulleau, symphoniarque de la cathédrale. Roulleau était né à Paris, où il fut d'abord enfant de chœur et élève de la maîtrise de la métropole. Il s'y fit remarquer par son goût et son aptitude pour le chant. Plus tard il obtint un bénéfice à la cathédrale de Beauvais dont il fut nommé symphoniarque vers 1734. Les soins qu'il donna à la nouvelle édition des livres de chant, lui valurent, de la part du cardinal de Gesvres, un canonicat en la collégiale de Saint-Michel. Roulleau était un homme d'un grand talent, excellent musicien, habile compositeur : il écrivait avec une très-grande facilité, mais ne revoyait jamais ce qu'il avait une fois jeté sur le papier. Les pièces de chant de sa composition, qu'il a semées çà et là dans le Graduel et les Antiphonaires, portent un caractère particulier d'originalité qui les fait facilement distinguer. Quand il n'a pas mis du sien, ni emprunté au chant parisien pour lequel sa première éducation lui avait inspiré beaucoup de prédilection, il a conservé l'ancien chant autant que le lui permettait le texte auquel il fallait l'adapter : et dans un grand nombre d'antiennes et de répons encore en usage dans le diocèse de Beauvais, il est facile de reconnaître le chant grégorien.

Pour ce qui est des Pontificaux, Rituels, Manuels et autres livres concernant les bénédictions, l'administration des sacremens et l'ordre des cérémonies, ils présentent aussi de notables différences quand on les compare soit entre eux, soit avec ceux qui sont présentement en usage dans l'Eglise de Beauvais ou dans l'Eglise romaine. On voit, par le Pontifical de 1486, que le baptême par immersion avait encore lieu dans

le diocèse de Beauvais, vers la fin du quinzi siècle ; il se conférait solennellement la veille de Pâque après une triple immersion, les nouveaux baptisés cevaient la confirmation, si l'évêque était présent, p s la sainte communion. Les constitutions synodales de 1554 donnent à entendre que l'immersion se pratiquait encore alors dans quelques églises. La formule du sacrement de confirmation exprimée dans le Pontifical de Roger de Champagne par ces paroles : « *Signum Christi in vitam æternam.* » se trouve exprimée dans les Pontificaux moins anciens, par celles-ci : « *Consigno et confirmo te signo crucis in nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti.* » Les Constitutions synodales du cardinal de Châtillon prescrivent aux confirmés de conserver leur bandeau sur le front durant trois jours; le Manuel d'Augustin Potier, durant vingt-quatre heures seulement; après quoi ils doivent se présenter à l'église devant leur curé, à qui il était réservé de leur ôter ce bandeau et de leur purifier le front. L'usage de présenter aux fidèles du vin après la communion, s'est conservé dans le diocèse de Beauvais jusqu'à la fin du dix-septième siècle : il existait sous Philippe de Dreux, puisque ce prélat, par son testament, en 1217, lègue au chapitre de Gerberoy une somme pour cette dépense. Anciennement, l'évêque seul disait la messe le jour du Jeudi-Saint : tous les membres de son clergé recevaient la communion de sa main, ainsi qu'on le voit par le Pontifical de 1486. Le Pontifical de Roger de Champagne contient les prières à réciter sur les nouveaux mariés qui devaient, ainsi que font les ordinands le jour de leur ordination, se prosterner devant l'autel pendant la messe de mariage. Les prêtres qui

étaient présens à l'administration de l'extrême-onction, devaient imposer alternativement les mains sur le malade. Nous ne pousserons point plus loin nos remarques : ce que nous avons dit suffit pour démontrer que, depuis grand nombre de siècles, l'Eglise de Beauvais a sa liturgie propre, et qu'elle a toujours usé du droit de la modifier, quand elle l'a jugé opportun.

§. X.

CÉRÉMONIES DIVERSES.

Nous ne terminerons point cette introduction, sans dire un mot de quelques cérémonies autrefois pratiquées à Beauvais. Des écrivains qui ont parlé de la cathédrale, n'ont vu, dans les cérémonies qui s'y célébraient aux tems anciens, rien de plus intéressant pour eux que la fête de l'Ane, à en juger par le soin minutieux avec lequel ils en ont raconté jusqu'aux moindres détails. Cette fête, dans son principe, avait un but instructif et moral, parce qu'elle se rattachait à l'une des circonstances les plus touchantes de la vie du Sauveur, sa fuite en Egypte. Elle avait sans doute été instituée pour abolir et faire oublier quelqu'une de ces orgies par lesquelles les païens avaient coutume de solenniser les premiers jours de l'année : on sait que ce fut un des motifs qui firent décider l'institution de plusieurs solennités chrétiennes. Ce fut moins par voie d'autorité que par une prudente tolérance, et par des institutions appropriées au caractère des peuples, que l'Eglise parvint à changer leurs mœurs dépravées et à leur faire goûter la morale de l'Evangile. A des peuples qui ne demandaient que du pain et des spectacles,

il fallait des institutions qui parlassent aux yeux et fissent impression sur le cœur; et l'Eglise trouva dans nos livres saints de quoi satisfaire abondamment, et sans danger pour les mœurs, à ce besoin des peuples encore enfans.

On sait quel plaisir le moyen-âge éprouvait à voir mis en scène la plupart des mystères de notre religion. A la messe de minuit, le jour de Noël, des bergers, la houlette en main, jouant sur la musette et le chalumeau ces noëls si suaves et si naïfs que l'on aime encore à entendre, allaient, suivis de leurs chiens fidèles, présenter à Jésus enfant un agneau paré de rubans. Au jour de l'Epiphanie, une étoile artificielle que l'on faisait glisser le long de la voûte par un mécanisme caché, conduisait les rois mages dans le sanctuaire où ils allaient adorer le roi nouveau-né et lui offrir leurs présens. La veille de Pâques, des chanoines en aube représentaient les trois Maries auprès du sépulcre, et un enfant de chœur, revêtu d'une tunique blanche, faisant le personnage de l'ange, annonçait aux saintes femmes que celui qu'elles cherchaient était ressuscité. Le jour de la Pentecôte, pendant le *Veni, creator*, de Tierce, des étoupes enflammées ou bien des pains d'autel, couleur de feu, tombaient des voûtes et rappelaient le souvenir de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Le jour de l'Ascension, avant la rentrée du clergé au chœur, au retour de la procession, le plus ancien des chanoines montait au jubé et chantait l'antienne: « *Non relinquam vos orphanos.* » Ce n'était point seulement dans nos églises, mais encore dans les rues, sur les places publiques, aux jours des grandes réjouissances, que l'on aimait à voir représenter les mystères; il y avait

encore à la cathédrale de Beauvais, sous l'épiscopat de Jean de Marigny, une fondation spécialement affectée à cette fin, et très-souvent le chapitre prêtait ses enfans de chœur aux directeurs de ces représentations, pour en augmenter l'intérêt par de mélodieux concerts. Il y avait, dans ces fêtes et ces représentations théâtrales du moyen-âge, une pensée grande et féconde en heureux résultats pour la morale publique; et, quoiqu'en puisse dire la civilisation incrédule et railleuse de notre époque, les spectacles d'alors valaient bien ceux de nos jours pour le bonheur des familles.

Ces fêtes néanmoins perdirent peu à peu de leur pureté primitive, et finirent par dégénérer en abus condamnables : ainsi dégénéra la fête des saints Innocens durant laquelle les enfans de chœur occupaient les stalles hautes, chantaient l'office, dirigeaient les cérémonies et remplissaient les fonctions ecclésiastiques qui n'exigeaient point les ordres sacrés. Ces jeunes officians auxquels les chanoines cédaient ce jour-là les honneurs de la cathédrale, pour donner plus d'importance à leur élévation d'un jour, s'assemblaient dans la salle capitulaire, délibéraient, nommaient des dignitaires et conféraient les bénéfices vacans. Ce n'était d'abord qu'un amusement d'enfans; plus tard ce fut un droit dont on voulut sérieusement maintenir les actes, comme étant émanés d'une assemblée qui était investie de toute l'autorité du chapitre. Les choses furent poussées si loin, que les enfans de la maîtrise d'Orléans, ayant élu l'un d'entre eux pour succéder à l'évêque qui venait de décéder, le roi Philippe Ier voulut que cette nomination fût maintenue par le chapitre. Cet abus avait jeté de si profondes racines que, malgré l'autorité

des conciles et les anathèmes de l'Eglise, il subsista encore dans quelques cathédrales jusque vers le milieu du dix-septième siècle.

Il en fut de même de la cérémonie par laquelle on représentait la fuite en Egypte : insensiblement on oublia le Sauveur des hommes, pour ne plus s'occuper que de la monture qui le portait jusqu'au lieu de son exil : on lui cédait la place d'honneur à la procession, durant laquelle on célébrait ses belles qualités par des strophes chantées en chœur, et terminées toutes par un refrain dont l'air et les monosyllabes redisaient le talent musical du héros de la fête. C'était de mauvais goût, c'était grotesque, c'était contraire au respect que commande la sainteté de nos temples, nous en convenons : aussi nos pontifes n'ont-ils rien négligé pour proscrire cette ignoble parodie; et nous dirons plus tard tout ce que cette suppression leur causa de peines et de soucis. Pour qui connaît le cœur de l'homme, il ne paraîtra pas surprenant que les abus les plus étranges viennent parfois se joindre aux choses les plus respectables et les plus saintes : rien n'est difficile comme de ne point excéder la juste mesure et garder toujours le milieu entre deux extrêmes : rien n'est difficile comme de redresser un arbre qui a pris un mauvais pli; il n'y a que la main d'un jardinier prudent qui puisse le faire à la longue et par les moyens convenables : tout autre briserait ce qu'il voudrait trop brusquement redresser. Au seizième siècle, surgissent des hommes qui veulent faire disparaître, en un jour, toute l'ivraie qui avait grandi à côté du froment dans le champ de l'Eglise; ils se mettent à l'œuvre; et bientôt sous les pas de ces téméraires et imprudens réformateurs, ce champ na-

guère si riche et si fertile, n'a plus présenté que l'aspect d'une plaine ravagée par l'ennemi. L'Eglise, parce qu'elle est mère, agit avec plus de patience et plus de ménagement. En voici un exemple : Deux chanoines de Beauvais sont députés au concile de Reims assemblé au mois de novembre 1564 : ces deux députés étaient Jean-le-Bègue et Jean Hariel; bien décidés à ne faire grâce à aucun abus, ils signalent, comme abusifs, plusieurs usages de la cathédrale de Beauvais, entre autres, celui de chanter la Passion avec *une espèce de musique*, ce sont les expressions de Jean-le-Bègue qui faisait cette motion, et demandent qu'ils soient réformés. Le concile examine et discute la requête, ordonne la réforme de ce qui paraît répréhensible, mais n'approuve ni ne condamne le chant musical qui est toujours en usage dans l'Eglise de Beauvais. Répétons-le, l'Eglise, avec son autorité divine et son cœur de mère, a seule caractère et mission pour régler et surveiller le culte; à elle seule il appartient de choisir le tems et les moyens de réprimer les abus qui tendent à en altérer la pureté.

DIOCÈSE DE BEAUVAIS
EN 1630.

ARCHI-DIACONNÉS.	DOYENNÉS.	COLLÉGIALES.	CURES.	VICARIATS.	CHAPELLENIES	ABBAYES.	PRIEURÉS.	COUVENTS.
BRAY.	Beauvais	6	13	»	85	»	»	6
	Bray	1	44	8	14	3	2	»
	Montagne	»	52	11	6	3	1	»
CLERMONT ou BEAUVAIS.	Beaumont	3	42	11	30	1	10	2
	Mouchy	1	49	6	24	3	3	»
	Clermont	4	34	1	38	»	8	4
BRETEUIL ou BEAUVAISIS.	Pont	»	51	2	24	1	13	»
	Coudun	1	34	1	26	1	3	»
	Ressons	»	37	2	14	1	3	»
	Breteuil	»	44	2	19	2	5	3
3	10	16	400	44	280	15	48	15

ÉTAT NOMINATIF DES COLLÉGIALES
EN 1630.

COLLÉGIALES.		PRÉBENDES.	CHAPELLENIES.
DANS BEAUVAIS.	LA CATHÉDRALE	53	38
	Saint-Michel	16	3
	Saint-Barthélemy	8	4
	Saint-Laurent	8	6
	Saint-Vast	12	15
	Saint-Nicolas	6	5
	Notre-Dame du Châtel	14	4
HORS de BEAUVAIS.	Saint-Pierre de Gerberoy	12	5
	Saint-Laurent de Beaumont	6	»
	Notre-Dame de Mouchy	6	2
	Sainte-Marie de Clermont	12	5
	Notre-Dame de Mello	6	5
	Saint-Evremont de Creil	6	»
	N.... de Méru	6	»
	N.... de Montataire	4	3
	Saint-Jean de Précy	4	»
	N.... de Saint-Remy-en-l'eau	8	»
16		187	95

ÉTAT NOMINATIF DES ABBAYES ET DE LEURS PRIEURÉS EN 1630.

SAINT-LUCIEN.

Abbaye fondée vers la fin du 6e siècle, sous la règle de saint Benoît : elle eut deux prieurés sous sa dépendance, savoir Saint-Maxien de Montmile et Notre-Dame de Milly. Il n'en reste plus que quelques murs d'enceinte et une tourelle, près de l'église de Notre-Dame-du-Thil.

SAINT-GERMER.

Abbaye fondée en 655, également sous la règle de saint Benoît. De cette abbaye dépendaient les prieurés de Breuil-le-sec, de Breuil-le-vert, de Saint-Arnoult-de-Clermont, de Saint-Jean-du-Viviers, près Mouy, de Saint-Remi-sous-Clermont, et de Villers-Saint-Sépulcre. Elle avait anciennement le prieuré de Belle-Fontaine, près Hannaches. Elle en possédait en outre beaucoup d'autres dans les diocèses circonvoisins, entre autres ceux de Laillerie, près Chaumont, de Reilly, de Serans, et celui de Gouy-les-Groseillers au diocèse d'Amiens.

SAINT-SYMPHORIEN.

Abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1035 : elle possédait les prieurés de Pont-Sainte-Maxence, de Saint-Martin-Longueau, Saint-Paterne, près Pont, Saint-Thibaut, près la Rue-Saint-Pierre. Etablie sur la butte Saint-Symphorien, près Beauvais, elle dominait la ville.

SAINT-QUENTIN.

Abbaye de l'ordre de saint Augustin, fondée en 1067 : elle avait sous sa dépendance les prieurés de Bétencourt, près Bailleval, de Fay-Saint-Quentin, de Gournay-sur-Aronde, d'Hémévillers, du Mesnil-Aubert, près Autheuil, de Monceaux, de Moyenneville, de Neuilly-sous-Clermont, de Neuville-roy, de Neuvy, et de Béthisy du diocèse de Soissons. Ce qui reste des bâtimens de cette abbaye est occupé par la préfecture.

SAINT-JUST.

Abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée en 1119 : elle possédait le prieuré de Bury. Elle était située à Saint-Just-en-Chaussée, entre Breteuil et Clermont.

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS.

Abbaye de l'ordre de saint Augustin, fondée en 1080 : elle possédait les

prieurés de Ladrancourt, Noroy et Vaumont. Il n'en reste guère que l'église qui est fort remarquable.

BRETEUIL.

Abbaye fondée en 1034, de l'ordre de saint Benoît, sous le titre de Notre-Dame : elle possédait les prieurés de Bonneuil, de Montiers, de Noiremont, de Merles, et plusieurs autres dans les diocèses voisins.

FROIDMONT.

Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1134 : elle avait un prieuré à Mauregard, près Reuil-sur-Brêche. Elle était située près de la forêt de La Neuville-en-Hez, en face du Mont-César.

BEAUPRÉ.

Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1135 : elle était située sur le Thérain, entre Achy et Marseille. Il n'en reste presque plus rien.

LANNOY.

Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1130, aussi sur le Thérain, au-dessus de Beaupré. Il n'en reste que quelques bâtimens.

ROYAUMONT.

Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée par saint Louis en 1227, sur la limite du diocèse de Beauvais, près de Luzarches.

SAINT-PAUL.

Abbaye de femmes, de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1036. Elle avait sous sa dépendance le prieuré de Pommereux. Elle était située près de Beauvais, sur la route de Gournay.

MONCHY-HUMIÈRES.

Abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1238, à Monchy-Humières, sur la route de Compiègne à Roye.

MONCEL.

Abbaye de femmes, de l'ordre de saint François, fondée en 1333, près de Pont-Sainte-Maxence.

PENTHEMONT.

Abbaye de femmes, de l'ordre de Citeaux, fondée en 1217, transférée en 1671 à Paris au faubourg Saint-Germain. Elle était près de Beauvais, à l'extrémité du faubourg Saint-Jean.

ÉTAT NOMINATIF DES PRIEURÉS

DONT LES ABBAYES ÉTAIENT HORS DU DIOCÈSE.

Les prieurés de Beaumont, de Cressonsacq, d'Elincourt-Sainte-Marguerite, de Francières, de l'Ile-Adam, de S.-Christophe en Hallate, de S.-Leu-d'Esserent, de Vignemont, dépendaient de l'abbaye..de Cluny.
Les prieurés de Bornel, de Bulles, de Mello, de Montreuil-sur-Brêche........................de Vézelay.
Les prieurés de Maffliers, de Claire-Fontaine, près Saint-Paul..............................de Grammont.
Le prieuré d'Anneuil..........................de Marmoutiers.
de Boran..............................ordre de S. Benoît.
de Bouquonval, près Blaincourt......de Conche en Normandie.
de Bray ou La Chapelle-aux-Pots.....de Ste Catherine de Rouen.
de Catenoy..........................de S. Antoine de Paris.
de Chambly, d'Ercuis..............de S. Martin-des-champs.
de Grand-Fresnoy, d'Houdancourt....de Charroux, près Poitiers.
de Lachelle.........................de Braine.
de Montataire.......................de Jumiège.
de Nogent-les-Vierges..............de Fécamp.
de Rantigny.........................de S. Fuscien d'Amiens.
de Rivecourt........................de Fontenelle.
de Valfleuri........................d'Eaucourt en Artois.
de Wariville........................de Fontevrault.
de Warty............................de S. Benoît-sur-Loire.
de Verneuil.........................de Molesme.

Les prieurés de Baillon, de Bruière, de la Tour-du-Lay, de Morangles, de Nointel, près Beaumont, de Nourard et autres, qui auront échappé à nos recherches, avaient leurs chefs-lieux en différens diocèses. Plusieurs de ces prieurés avaient été sécularisés bien avant la révolution de 1793.

ÉTAT NOMINATIF DES COUVENS DU DIOCÈSE EN 1630.

COUVENS	
DANS BEAUVAIS.	HORS DE BEAUVAIS.
Les Jacobins.	Les Trinitaires, à Clermont.
Les Minimes.	Les Minimes de N.-D. de la Garde.
Les Cordeliers.	Les Pères pénitens, à Franconville.
Les Capucins.	Les Religieux de S. Jean, à Wariville.
Les Religieuses du Tiers-ordre de saint François.	Les Religieuses de Fontevrault, *ibid.*
Les Ursulines.	Les Bénédictines, à Boran.
	Les Religieuses du Tiers-ordre, à Mello
	Les mêmes, à Saint-Just-en-Chaussée.
	Les Ursulines, à Clermont.

ÉTAT NOMINATIF DES CURES ET VICARIATS EN 1788.

I.

DOYENNÉ DE BEAUVAIS.	
Saint-Pierre ou la Basse-OEuvre.	Saint-Laurent.
Saint-Etienne.	Sainte-Marguerite.
Saint-Sauveur.	Saint-Thomas.
Saint-Martin.	Saint-Quentin,
Saint-André.	Saint-Jacques.
Sainte-Madeleine.	Saint-Jean.

N. B. Il y avait antérieurement deux autres paroisses, Saint-Gilles et Saint-Hippolyte : elles furent supprimées long-tems avant la révolution de 1793.

DOYENNÉ DE BRAY.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Abancourt	S. André.	Hécourt	S. Martin.
Auchy-en-Bray	S. Taurin.	Hodenc-en-Bray	S. Denis.
Bazancourt	S. Symphorien.	La Bellière	S. Laurent.
Blacourt	S. Martin.	La Chapelle-s-Gerber.	Notre-Dame.
Bouricourt	S. Médard.	La Landelle	S. J.-Baptiste.
Coudray	Notre-Dame.	Longménil	S. Martin.
Cuigy	S. Leu S. Brice.	Molagnies	S. Mennevieux.
Doudeauville	S. Etienne.	Motois	S. Germain.
Espaubourg	S. Martin.	Ons-en-Bray	S. Denis.
Ferrières	S. Martin.	Pommereux	S. Pierre.
Flay ou Fly	S. Lucien.	Puiseux-en-Bray	S. Pierre.
Flay	Notre-Dame.	Saint-Aubin-en-Bray.	Notre-Dame.
Fontenay	Notre-Dame.	Saint-Just-des-Marais.	S. Just.
Fouquenies	S. Lambert.	Saint-Paul	S. Paul.
Gancourt	S. Etienne.	St.-Pierre-ès-Champs.	S. Pierre.
Gerberoy	S. Jean.	St-Quentin-des-Prés	S. Quentin.
Gruménil	S. Pierre.	Savignies	S. Remi.
Halescourt	S. Michel.	Senantes	S. Martin.
Hannaches	S. Sulpice.	Sully	S. Pierre.
Hanvoile	S. Georges.	Wambez	S. Martin.
Haucourt	S. Vast.	Villers-sur-Auchy	S. Lucien.
Hausses	S. Martin.	Villers-Vermont	S. Martin.

VICARIATS.

Courcelles-Rançon	S. Pierre.	La Chapelle-aux-Pots.	S.te Trinité.
Ernemont	S. Eloi.	L'Héraule	S. Prix.
Glatigny	S. Nicolas.	S-Germain-la-Poterie.	S. Germain.
Herchies	S. Martin.	Ville-en-Bray	Notre-Dame.

En 1788, M. Daudin, curé de Saint-Quentin-des-Prés, était doyen de Bray.

III.

DOYENNÉ DE MONTAGNE.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Abbeville-St.-Lucien	S. Laurent.	Martincourt	S. Martin.
Achy	S. Fiacre.	Maulers	S. Lucien.
Auchy-la-Montagne	S. Eloi.	Muidorge	S. Lucien.
Blicourt	S. Martin.	Milly	Notre-Dame.
Bonnières	S. Martin.	Milly	S. Hilaire.
Briot	S. Mathieu.	Notre-Dame-du-Thil	Notre-Dame.
Caigny (Crillon)	S. Christophe.	Omécourt	S. Martin.
Campeaux	S. Samson.	Oudeuil	S. Martin.
Canny	S. Leu.	Ourcel-Maison	S. Blaise.
Conteville	S. Nicolas.	Prévillers	S. Nicaise.
Crevecœur	S. Nicolas.	Puits-la-Vallée	S. Prix.
Escames	S. Martin.	Rotangy	Ste Marguerite.
Feuquières	Notre-Dame.	Rotois	S. Lucien.
Fontaine-Lavaganne	S. J.-Baptiste.	Roy-Boissy	S. Sulpice.
Fontaine-Saint-Lucien	S. Lucien.	Saint-Arnoult	S. Arnoult.
Francastel	Notre-Dame.	Saint-Deniscourt	S. Denis.
Grez-Hamel	Notre-Dame.	Saint-Maur	S. Maur.
Grémévillers	S. Remi.	Saint-Omer	Notre-Dame.
Guignecourt	S. Aubin.	Saint-Samson	S. Samson.
Hautépine	S. Mathurin.	Sauqueuse	S. Nicolas.
Héricourt	S. Martin.	Songeons	S. Martin.
Hétoménil	S. J.-Baptiste.	Thérines	S. Vast.
Juvignies	Notre-Dame.	Thieuloy	S. Antoine.
La Neuville-s-Oudeuil	S. Michel.	Troissereux	S. Pierre.
Lihus	Notre-Dame.	Verderel	S. Martin.
Luchy	Notre-Dame.	Villers-sur-Bonnières	Ste Barbe.
Marissel	Notre-Dame.	Wrocourt	S. Martin.
Marseille	S. Martin.		
VICARIATS.			
Boulier	S. Roch.	La Chause-du-bs-d'Ecu	Ste Restitute.
Brombos	S. Hubert.	La Neuv.-s-Bonnières	S. Michel.
Broquier	S.Côme S.Dame	La Neuville-s-le-Vaults	Thomas Cantorb.
Buicourt	S. Lucien.	Loueuse	S. Pierre.
Colagnies	S. Fiacre.	Maisoncelle-S.-Lucien	S. Prix.
Gaudechart	Notre-Dame.	Morvillers	S. Vandrille.
Hautbos	S. J.-Baptiste.	Pisseleu	S. Adrien.

En 1788, M. Contant, curé de Lihus, était doyen de Montagne.

IV.

DOYENNÉ DE BEAUMONT.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Andeville	S. Léger.	La Morlaye	S. Nicolas.
Asnières	S. Remi.	L'Ile-Adam	*N.*
Beaumont	S. Laurent.	Lormaison	Ste Marguerite.
Belle-Eglise	S. Martin.	Lys	S. Vast.
Bernes	S. Denis.	Maffliers	Notre-Dame.
Boran	S. Vast.	Méru	S. Lucien.
Bornel	S. Denis.	Mesnil-Saint-Denis	S. Michel.
Bruyères	S. Pierre S. Paul.	Morancy	S. Pierre S. Paul.
Chambly	Notre-Dame.	Mortefontaine	Notre-Dame.
Chambly	S. Martin.	Mours	S. Hilaire.
Champagne	Notre-Dame.	Nesles	S. Symphorien.
Corbeil-Cerf	S. Mathieu.	Noisy	S. Germain.
Crouy	S. J.-Baptiste.	Neuilly-en-Thelle	S. Denis.
Ercuis	S. Nicolas.	Persan	S. Germain.
Esches	S. Remi.	Précy	S. Pierre S. Paul.
Fontenelle	S. Jean, évang.	Presles	S. Germain.
Fresnoy-en-Thelle	S. Nicolas.	Puiseux	S. Germain.
Frouville	S. Martin.	Ronquerolles	S. Georges.
Gouvieux	Ste Geneviève.	Sainte-Geneviève	Ste Geneviève.
Hédouville	S. Sauveur.	S.-Martin-du-Tertre	S. Martin.
Jouy-le-Comte	S. Denis.	Viarmes	S. Pierre S. Paul.
La Boissière	S. Denis.		

VICARIATS.

Anserville	S. Nicolas.	Le Déluge	S. J.-Baptiste.
Belloy	S. Jean.	Morangles	Ste Madeleine.
Blaincourt	Notre-Dame.	Nerville	*N.*
Dieudonne	*N.*	Nointel	S. Sauveur.
Fosseuse	S. Claude.	Novillers	S. Eloi.
La Chapelle-S.-Pierre	S. Pierre.	Seugy	*N.*
Lardières	Notre-Dame.		

En 1788, M. Longueépée, curé de Beaumont, était doyen de Beaumont.

V.

DOYENNÉ DE MOUCHY.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Abbecourt	S. Martin.	Laversines	S. Fiacre.
Allonne	Notre-Dame.	Litz	S. Lucien.
Auneuil	Notre-Dame.	Longvillers	S. Lucien.
Anteuil	S. Denis.	Mouchy	S. Etienne.
Bailleul-sur-Thérain	S. Lubin.	Mouy	S. Léger.
Balagny	S. Léger.	Nivillers	S. Lucien.
Bresles	S. Gervais.	Oroër	S. Evrost.
Berneuil	S. Germain.	Ponchon	S. Remi.
Berthecourt	S. Martin.	Rainvillers	S. Pierre-ès-liens.
Bury	S. Lucien.	Rochy-Condé	S. Martin.
Cauvigny	S. Martin.	Saint-Léger	S. Léger.
Essuiles	S. Martin.	Saint-Martin-le-Nœud	S. Martin.
Fay-Saint-Quentin	S. Laurent.	Saint-Ouen	S. Ouen.
Foulangues	S. Denis.	Saint-Sulpice	S. Sulpice.
Fouquerolles	S. Michel.	Silly	S. Martin.
Frocourt	S. Fuscien.	Tillard	S. Blaise.
Goincourt	S. Lubin.	Tillé	S. Etienne.
Heilles	S. Martin.	Vauroux	S. Christophe.
Hermes	S. Vincent.	Vellennes	Notre-Dame.
Hodenc-Lévêque	S. Pierre.	Villers-S.-Barthélemy	S. Martin.
La Houssoye	S. Christophe.	Villers-St.-Sépulcre	S. Martin.
LaNeuville-d'Aumont	S. Nicolas.	Ully-Saint-Georges	S. Georges.
La Neuv.-Mess.-Garn.	S. Eloi.	Warluis	S. Lucien.
Laversines	S. Germain.		

VICARIATS.

Angy	S. Nicolas.	Montreuil-s.-Thérain	Notre-Dame.
Bracheux	Notre-Dame.	Troussures	Notre-Dame.
Coudray-belle-Gueule	S. Mathurin.	Villotran	Notre-Dame.
Merlemont	S. Séverin.		

En 1788, M. Beauvais, curé de Fay-Saint-Quentin, était doyen de Mouchy.

VI.

DOYENNÉ DE CLERMONT.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Agnetz	S. Léger.	Monchy	S. Eloi.
Ansacq	S. Lucien.	Montataire	Notre-Dame.
Apremont	S. Martin.	Neuilly-s.t-Clermont.	Notre-Dame.
Auvillers	S. Jacques.	Nogent-les-Vierges.	Ste Maure. Ste Brigitte.
Breuil-le-vert	S. Martin.	Rantigny	S. Césaire.
Cambronne	S. Etienne.	Rousseloy	S. Césaire.
Cauffry	S. Aubin.	Saint-Félix	S. Félix.
Cires	S. Martin.	Saint-Leu	S. Leu.
Clermont	S. Samson.	Saint-Maximin	S. Maximin.
Cramoisy	S. Martin.	Saint-Vast	S. Vast.
Creil	S. Médard.	Thiverny	S. Leufroy.
Fleurines	S. Gilles.	Thury	S. Médard.
Hondainville	S. Aignan.	Verneuil	S. Honoré.
Laigneville	S. Remi.	Villers-sous-St.-Leu	S. Denis.
La Neuville-en-Hez	Notre-Dame.	Villers-Saint-Paul	S. Paul.
Maysel	S. Didier.	Uny	
Mello	Notre-Dame.		

VICARIAT.

Courlieu ou Rue-Saint-Pierre......S. Lucien.

En 1788, M. Hauduroy, curé de Clermont, était doyen de Clermont.

VII.

DOYENNÉ DE PONT.

CURÉS.	PATRONS.	CURÉS.	PATRONS.
Airion	Ste Anne.	Liancourt	S. Martin.
Angicourt	S. Vast.	Maimbeville	S. Martin.
Arsy	S. Médard.	Mogneville	S. Denis.
Avrechy	S. Lucien.	Monceaux	Notre-Dame.
Avregny	S. Denis.	Noé-Saint-Remi	S. Remi.
Bailleval	S. Martin.	Nointel	S. Denis.
Bailleul-le-Soc	S. Denis.	Noroy	Notre-Dame.
Baurepaire	S. Hubert.	Plessis-Longueau	Notre-Dame.
Bazicourt	S. Nicolas.	Pont	Ste Maxence.
Blincourt	S. Nicolas.	Pontpoint	S. Gervais.
Brenouilles	S. Denis.	Pontpoint	S. Pierre.
Breuil-le-Sec	S. Martin.	Reméeourt	*N.*
Catenoy	S. Vast.	Rieux	S. Denis.
Chevrières	S. Georges.	Rivecourt	S. Vandrille.
Choisy-la-Victoire	Notre-Dame.	Rosoy	S. Côme S. Dam
Cinqueux	S. Martin.	Sacy-le-Grand	S. Germain.
Cuignères	S. Martin.	Sacy-le-Petit	S. Quentin.
Épineuse	S. Aignan.	Saint-Aubin	S. Aubin.
Erquery	Notre-Dame.	St.-Martin-Longueau	S. Martin.
Erquinvillers	Ste Madeleine.	Sarron	S. Lucien.
Fouilleuse	S. Nicolas.	Verderonne	S. Hilaire.
Grand-Fresnoy	Ste Trinité.	Villeneuve-s-Verberie	S. Barthélemy.
Houdancourt	S. Georges.	Warty	S. Pierre.
Labruyère	S. Pierre S. Paul.	Yvillers	S. Nicolas.
Lamécourt	S. Martin.		

VICARIATS.

Cernoy	S. Remi.	Fayel	Notre-Dame.

En 1788, M. Dupressoir, curé de Verderonne, était doyen de Pont.

VIII.

DOYENNÉ DE COUDUN.

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Annet	Notre-Dame.	Lachelle	Notre-Dame.
Antheuil	S. Martin.	Longueil-Ste.-Marie.	S. Martin.
Beaugy	S. Médard.	Longueil-s-Thourotte	S. Martin.
Bienville	S. Médard.	Marest	S. Vast.
Braine	S. Etienne.	Mareuil	S. Eloi.
Canly	S. Martin.	Margny-les-Compiègne	S. Pierre.
Chevincourt	S. Pierre.	Margny-sur-Matz	S. Vast.
Clairoix	S. Etienne.	Marquéglise	S. Pierre.
Coudun	Notre-Dame.	Mélicocq	S. Martin.
Coudun	S. Hilaire.	Meux	S. Martin.
Elincourt	Ste Madeleine.	Montmartin	S. Médard.
Francières	S. Michel.	Monchy-Humières	S. Martin.
Giraumont	S. Bénigne.	Remy	S. Denis.
Hermancourt	Notre-Dame.	Rucourt	S. Denis.
Janville	S. Martin.	Vandelicourt	S. Léger.
Jaux	S. Pierre.	Venette	S. Martin.
Jonquières	S. Nicolas.	Villers-sur-Coudun	S. J.-Baptiste.

VICARIAT.

Vignemont....... Notre-Dame.

En 1788, M. Sauvage, curé de Longueil-Sainte-Marie, était doyen de Coudun.

IX.

DOYENNÉ DE RESSONS.

CURES.	PATRONS.
Angivillers	S. Martin.
Belloy	S. Jean.
Biermont	S. Julien.
Canny	S. Michel.
Caurel	S. Hubert.
Coivrel	S. Martin.
Courcelles-Epayelles	S. Lucien.
Cressonsacq	S. Martin.
Cuvilly	S. Eloi.
Estrées	S. Denis.
Gournay-sur-Aronde	Notre-Dame.
Grandviller-aux-Bois	S. Eutrope.
Hémévillers	S. Martin.
Laberlière	S. Médard.
Lataule	Notre-Dame.
Léglantiers	S. Eloi.
Maignelay	Ste Madeleine.
Ménévillers	S. Léonard.
Méry	Notre-Dame.
Montiers	S. Sulpice.
Montigny	S. Martin.
Montgérain	Notre-Dame.
Mortemer	Notre-Dame.
Moyenneville	S. Martin.
Moyvillers	S. Martin.
Neuville près Ressons	S. Léonard.
Neuvilleroy	S. Médard.
Neuvy	S. Pierre.
Orvillers	S. Martin.
Pronleroy	S. Fiacre.
Ressons	S. Louis.
Riquebourg	Notre-Dame.
Rouvillers	Notre-Dame.
Roye-sur-Matz	S. Martin.
Saint-Martin-aux-Bois	S. Martin.
Tricot	Notre-Dame.
Trois-Estots	Notre-Dame.
Wacquemoulin	S. Christophe.

VICARIAT.

Gury .... S. Denis.

En 1788, M. Ango, curé de Montigny, était doyen de Ressons.

X.

DOYENNÉ DE BRETEUIL

CURES.	PATRONS.	CURES.	PATRONS.
Ansenuvillers	S. Léger.	Noiremont	Ste Trinité.
Bonneuil	S. Nicolas.	Nourard	S. Vast.
Bonvillers	S. Martin.	Noyers	S. Martin.
Breteuil	S. Cyr Ste Julitte	Plainval	S. Nicolas.
Brunvillers	S. Michel.	Plessis-sur-Bulles	S. Vincent.
Bucamp	S. Pierre.	Plessis-sur-Saint-Just	S. Etienne.
Bulles	Notre-Dame.	Quesnel-Aubry	Notre-Dame.
Campremy	S. J.-Baptiste.	Quinquempoix	Notre-Dame.
Catillon	Notre-Dame.	Ravenel	Notre-Dame.
Chepoix	S. Léger.	Rémérangle	Notre-Dame.
Etouy	S. Nicolas.	Reuil-sur-Brêche	S. Martin.
Farivillers	S. André.	Rouvroy	S. Nicolas.
Fournival	Notre-Dame.	Sains	S. Brice.
Froissy	S. Druon.	Sainte-Eusoye	Ste Eusoye.
Fumechon	S. Lucien.	Saint-Just	S. Just.
Gannes	S. Denis.	Saint-Remy-en-l'eau	S. Remi.
Hardivillers	S. Pierre S. Paul.	Tartigny	S. Martin.
Haudivillers	S. Martin.	Thieux	Notre-Dame.
Lieuvillers	S. Hilaire.	Troussencourt	S. Lucien.
Mesnil-sur-Bulles	S. Sébastien.	Vendeuil	S. Martin.
Montreuil-sur-Brêche	S. Pierre S. Paul.	Villers-Vicomte	S. Denis.
Moranvillers	Notre-Dame.	Wavignies	S. Simon S. Jude
Mory	S. Marc Ste Croix		

VICARIATS.

Beauvoir	S. Denis.	Maisoncelle-Tuilerie	Notre-Dame.
Esquennoy	S. Pierre S. Paul.	Neuville-Saint-Pierre	Ste Clotilde.
Lafraye	S. Nicolas.		

En 1788, M. Portier, curé de Sains, était doyen de Breteuil.

ÉTAT NOMIMATIF
DES COLLATEURS DE BÉNÉFICES
DANS LE DIOCÈSE DE BEAUVAIS.

CURES A LA NOMINATION DE L'ÉVÊQUE.

Abancourt.
Andeville.
Angy.
Anseauvillers.
Auchy-en-Bray.
Bailleul-le-Soc.
Bailleval.
Balagny.
Bazicourt.
Beaurepaire.
Bernes.
Blacourt.
Blincourt.
Braine *altern*.
Briot, *id*.
Bruyères.
Brunvillers.
Chambly-N.-D.
Chambly-Saint-Martin.
Chevrières.
Coivrel.
Cramoisy.
Cuignières.
Cuvilly.
Ercuis.
Erquinvillers.
Esches.
Ferrières.
Fontaine-Lavaganne.
Fontenelle.
Fouilleuse.
Foulangues.
Fouquerolles.
Fournival.
Frouville.
Gannes.
Glatigny.
Gruménil.
Halescourt.
Hédouville.
Hodenc-en-Bray.
Hondainville.
Jouy-le-Comte.
Juvignies.
La Chapelle-aux-Pots.
La Neuville-d'Aumont.
La Neuville-Messire-Garnier.
Lataule.
Laversines-Saint-Martin.
Liancourt.
Lormaison.
Marquéglise.
Marseille.
Méry.
Mesnil-Saint-Denis.
Molagnies.
Monchy-Saint-Eloi.
Mongneville.
Montataire.
Montigny.

Montgerain.
Montmartin.
Montreuil-sur-Brêche.
Morangles.
Moranvillers.
Mortefontaine.
Mory.
Mouy.
Nesles.
Nivillers.
Nourard.
Ons-en-Bray.
Pommereux.
Rainvillers.
Rémécourt.
Remy.
Rieux.
Rochy-Condé.
Roy-Boissy.
Ruecourt.
Sacy-le-Grand.
Sains.
Saint-Aubin.
Saint-Léger.
Saint-Quentin-des-Prés.
Saint-Remy-en-l'Eau.
Sarron.
Savignies.
Silly.
Songeons.
Tiverny.
Verderonne.
Villers-Vermont.

L'évêque de Beauvais nommait en outre aux prébendes de la Cathédrale, de Saint-Michel, de Saint-Barthelemy, de Saint-Laurent, de Saint-Vast et de Notre-Dame-du-Châtel, à l'exception de quelques-unes qui avaient leurs collateurs particuliers : il nommait aussi à un grand nombre de chapellenies, tant de la ville épiscopale que des autres paroisses du diocèse.

CURES
A LA NOMINATION DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Allonne.
Arsy.
Bienville.
Catenoy.
Cauvigny.
Cuigy.
Doudeauville.
Essuiles.
Estrées-Saint-Denis.
Gancourt.
Guignecourt.
Haudivillers.
Juvignies.
La Bruyère.
La Fraye.
Longvillers.
Litz.
Martincourt.
Moyenneville.
Noiremont.
Oroër.
Reuil.

Saint-Arnoult.	Tillé.
Sainte-Eusoye.	Troissereux.
Saint-Pierre-de-Beauvais.	Vellennes.
Saint-Ouen-de-Therdonne.	Verderel.
Thérines.	

Le chapitre nommait en outre à vingt-deux chapellenies de la cathédrale et à divers autres bénéfices de moindre importance.

CURES A LA NOMINATION DE DIVERS COLLATEURS.

CHAPITRE DE	Saint-Michel	Bailleul-sur-Thérain.
		Heilles.
		Hermes.
		Grémévillers.
	Saint-Barthélemy	Ansacq.
		Hanvoile.
		Hécourt.
		L'Héraule.
		Vauroux.
		Villers-Saint-Barthélemy.
	Saint-Laurent..........	Auchy-la-Montagne.
		Avregny.
		Brancastel.
		Saint-Laurent.
		Sainte-Marguerite.
	Saint-Vast	Marissel.
		Saint-André.
		Saint-Etienne.
		Sainte-Madeleine.
		Saint-Martin.
		Saint-Sauveur.
		Saint-Thomas.
	Saint-Nicolas	Achy.
		Saint-Paul.
	Gerberoy..............	Canny-sur-Thérain.
		Haucourt.
		Haussez.

CHAPITRE DE	Gerberoy	Héricourt. La Chapelle-sous-Gerberoy. La Neuville-en-Hez. Omécourt. Rotangy. Saint-Deniscourt. Saint-Jean-de-Gerberoy. Saint-Samson. Sully. Wambez.
	Clermont	Epineuses. Saint-Samson-de-Clermont.
	Creil	Creil.
	Mello	Mello. Saint-Vast-les-Mello.
	Montataire	Puiseux. Dieudonne.
	Mouchy	Mouchy-Saint-Etienne. Mouchy-Saint-Jacques.
	Senlis	Fresnoy-en-Thelle. Gouvieux. La Morlaye.
	Rouen	Longménil.
	Malte	Campeaux. Chepoix. Lalandelle. La Neuville-sur-Ressons. Riquebourg.
Le seigneur du lieu		Bellière. Blicourt. Collégiale de Clermont. *Idem* de Creil. *Idem* de Mello. *Idem* de Méru.

Le seigneur du lieu......... { Collégiale de Mouchy.
Idem de Précy.

ABBAYE DE

Saint-Lucien.......... {
Abbecourt.
Abbeville-Saint-Lucien.
Auvillers.
Bonnières.
Bucamp.
Caigny *altern.*
Fontaine-Saint-Lucien.
Froissy.
Fumechon.
Hodenc-Lévêque.
Luchy.
Maimbeville.
Margny-les-Compiègne.
Maulers.
Maysel.
Muidorge.
Notre-Dame-du Thil.
Oudeuil.
Rosoy.
Rothois-Gaudechart.
Saint-Félix.
Saint-Sulpice.
Thieux.
Thury.
Villers-Vicomte.
Warluis.

Saint-Germer.......... {
Agnetz.
Angicourt.
Berthecourt.
Bouricourt.
Breuil-le-sec.
Breuil-le-vert.
Coudray-Saint-Germer.
Espaubourg.

ABBAYE DE

- Saint-Germer……
  - Feuquières.
  - Fly-Notre-Dame.
  - Fly-Saint-Germer.
  - Fontenay.
  - Grez-Hamel.
  - Montreuil-sur-Thérain.
  - Nointel.
  - Ponchon.
  - Puiseux-en-Bray.
  - Saint-Pierre-ès-Champs.
  - Senantes.
  - Villers-Saint-Sépulcre.
  - Vrocourt.
- Saint-Symphorien……
  - Bazancourt.
  - Choisy-la-Victoire.
  - Conteville.
  - Crevecœur.
  - Hétomesnil.
  - Laigueville.
  - Laversines-Saint-Germain.
  - Lihus.
  - Longueau.
  - Mothois.
  - Plessis-Longueau.
  - Pontpoint-Saint-Gervais.
  - Pont-Sainte-Maxence.
  - Rousseloy.
  - Saint-Jacques } de Beauvais.
  - Saint-Jean } de Beauvais.
  - Villeneuve.
- Saint-Quentin……
  - Airion.
  - Antheuil.
  - Auteuil.
  - Bresles.
  - Fay-Saint-Quentin.
  - Gournay-sur-Aronde.

ABBAYE DE

- Saint-Quentin ....
  - Grandviller-aux-Bois.
  - Hémévillers.
  - Monchy-Humières.
  - Mortemer.
  - Neuilly-sous-Clermont.
  - Neuvilleroy.
  - Neuvy.
  - Quinquempoix.
  - Saint-Quentin-les-Beauvais.
  - Vignemont.
  - Villers-sur-Auchy.
  - Uny.
- Breteuil..............
  - Breteuil.
  - Campremy.
  - Farivillers.
  - Hardivillers.
  - Maulers.
  - Noyers.
  - Ourcel-Maison.
  - Pronleroy.
  - Rouvroy.
  - Tartigny.
  - Troussencourt.
  - Wavignies.
- Saint-Martin-aux-Bois...
  - Belloy.
  - Bonvillers.
  - Cernoy.
  - Maignelay.
  - Noroy.
  - Rouvillers.
  - Tricot.
  - Wacquemoulin.
- Saint-Just............
  - Bury.
  - Catillon.
  - Léglantiers.

ABBAYE DE

Abbaye de	
Saint-Just	Saint-Just.
	Tillard.
Beaupré	Briot.
	Hautépine.
Lannoy	Saint-Maur.
Saint-Paul	Berneuil.
	Cambronne.
	Frocourt.
	Goincourt.
	Hannaches.
	Saint-Martin-le-Nœud.
Wariville	Erquery.
	Puits-la-Vallée.
	Saint-Rimault.
	Trois-Estots.
S. Corneille de Compiègne	Canly.
	Canny-sur-Matz.
	Clairoix.
	Giraumont.
	Harmancourt.
	Janville.
	Jaux.
	Laberlière.
	Longueil-Sainte-Marie.
	Marest.
	Mareuil.
	Roye-sur-Matz.
	Sacy-le-Petit.
	Venette.
Saint-Vincent de Senlis	Auvillers.
	Belloy-en-Thelle.
	Neuilly-en-Thelle.
	Noël-Saint-Remy.
Vézelay	Noviller.
	Sainte-Geneviève.

ABBAYE DE	Saint-Martin de Pontoise.	Belle-Eglise. L'Ile-Adam. Ronquerolles.
	Saint-Denis	Asnières. Cires. Crouy. Laboissière. Le Déluge. Maffliers. Morancy. Mours. Noisy. Saint-Martin-du-Tertre. Ully-Saint-Georges.
	Marmoutiers...........	Anneuil. La Houssoye.
	Fécamp.............	Nogent-les-Vierges. Villers-Saint-Paul.
	Saint-Fuscien..........	Rantigny.
	Saint-Martin-des-Champs	Corbeil-Cerf. Lardières. Méru. Presles. Viarmes.
	Nogent-sous-Coucy.....	Courcelles-Epayelles.
	Saint-Médard de Soissons.	Mélicocq.
	Lihons en Santerre.....	Biermont. Orvillers.
	Fontenelle	Rivecourt.
PRIEUR DE	Elincourt-Ste-Marguerite.	Braine *altern.* Coudun-Notre-Dame. Coudun-Saint-Hilaire. Elincourt-Sainte-Marguerite. Jonquières.

PRIEUR DE

- Elincourt-Ste-Marguerite.
  - Le Meux.
  - Margny-sur-Matz.
  - Ressons.
  - Vandelicourt.
- Saint-Leu-d'Esserent....
  - Blaincourt.
  - Brenouille.
  - Cauffry.
  - Champagne.
  - Cinqueux.
  - Précy.
  - Saint-Leu.
  - Saint-Maximin.
  - Villers-sous-Saint-Leu.
- Bornel...............
  - Anserville.
  - Bornel.
  - Fosseuse.
  - Sainte-Geneviève.
- Milly... ....
  - Milly-Notre-Dame.
  - Milly-Saint-Hilaire.
  - Saint-Omer.
- Saint-Maxien..........
  - Fouquenies.
  - Saint-Just-les-Marais.
- Bulles................
  - Bulles.
  - Mesnil-sur-Bulles.
  - Plessis-sur-Bulles.
  - Rémérangles.
- S.-Christophe-en-Hallate.
  - Fleurines.
  - Pontpoint-Saint-Pierre.
- Montreuil-sur-Brêche...
  - Lieuvillers.
  - Quesnel-Aubry.
- Nointel-les-Beaumont...
  - Beaumont.
  - Litz.
  - Nointel.
  - Persan.

	Prieuré	Paroisses
PRIEUR DE	Saint-Remy-l'Abbaye...	Avrechy. Reuil-sur-Aire.
	Bonneuil..............	Bonneuil.
	Breuil-le-sec	Angivillers.
	Grand-Fresnoy	Grand-Fresnoy.
	Houdancourt	Houdancourt.
	Val-Fleury............	Villers-sous-Coudun.
	Warty................	Warty.
	Verneuil..............	Verneuil.
	Saint-Arnoult de Crépy.	Francières. Lachelle.
	Saint-Nicolas de Senlis..	Apremont. Noël-Saint-Remy.

LITANIES

DU PONTIFICAL DE ROGER DE CHAMPAGNE.

Christus vincit : Christus regnat : Christus imperat. *ter.*

Exaudi, Christe. — Johanni summo Pontifici et universali Papæ vita. *ter.*

Salvator mundi,
Sancta Maria,
Sancte Michael,
Sancte Gabriel,
Sancte Raphael, } Tu illum adjuva.

Exaudi, Christe. — Rotgerio hujus Ecclesiæ Pontifici et omni gregi sibi commisso salus et vita.

Redemptor mundi,
Sancte Petre,
Sancte Paule,
Sancte Andrea,
Sancte Simon, } Tu illum adjuva.

Exaudi, Christe. — Rotberto Serenissimo et a Deo coronato magno et pacifico Regi Vita et victoria.

Salvator mundi,
Sancte Stephane,
Sancte Dionysi,
Sancte Luciane,
Sancte Juste, } Tu illum adjuva.

Exaudi, Christe. — Constantiæ Reginæ Salus et vita.

Redemptor mundi,
Sancta Felicitas,
Sancta Perpetua,
Sancta Agatha,
Sancta Agnes, } Tu illam adjuva.

Exaudi, Christe. — Omnibus Judicibus et cuncto exercitui Christianorum Vita et victoria.

Salvator mundi,
Sancte Silvester,
Sancte Gregori,
Sancte Leo,
Sancte Ambrosi,
} Tu illos adjuva.

Christus regnat : Christus vincit : Christus imperat.

Rex Regum,
Misericordia nostra,
Liberatio et redemptio nostra,
Arma nostra invictissima,
Murus noster inexpugnabilis,
Defensio et exultatio nostra,
Protectio et victoria nostra,
} Christus vincit.

Ipsi soli imperium, gloria et potestas per immortalia sæcula sæculorum. Amen.

Ipsi soli honor, laus et jubilatio per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Ipsi soli virtus, fortitudo et victoria per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Christe audi nos. Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison.

AUTRES LITANIES

DU MÊME PONTIFICAL.

Hunc diem læti dicamus. *ter*.

Domnum Johannem Apostolicum Deus conservet. *ter*.

Salvator mundi,
Sancte Johannes,
Sancte Jacobe,
Sancte Philippe,
} Tu illum adjuva.

Domnum Rotgerium Episcopum Deus conservet. *ter*.

Redemptor mundi,
Sancte Martine,
Sancte Remigi,
Sancte Medarde,
} Tu illum adjuva.

Domnum Rotbertum Regem Deus conservet. *ter*.

Salvator mundi, } Tu illum adjuva.
Sancte Corneli, } Tu illum adjuva.
Sancte Laurenti, } Tu illum adjuva.
Sancte Vincenti, } Tu illum adjuva.

Feliciter, feliciter, feliciter. *ter*.

Tempora bona habeant, tempora bona habeant, tempora bona habeant. *ter*.

Multos annos. Amen. — Ite Missa est. Deo gratias.

FIN DE L'INTRODUCTION.

Pontificat de		Règne de	
Saint Fabien	236—251.	Dèce	249—251.
Saint Corneille, etc. . .	251—274.	Valérien, Gallien, etc .	253—270.
Saint Eutichien	275—283.	Domitien.	270—275.

I.

S. LUCIEN.

S. MAXIEN. S. JULIEN.

Vers l'an 250 : *Etat moral du Beauvaisis.* — Longtems après que la lumière de l'Evangile eut étendu ses bienfaisans rayons de l'Orient sur les Gaules, le pays habité par les Bellovaques était encore plongé dans les ténèbres de son ancienne idolâtrie. Le Dieu, créateur de l'univers, était encore pour cette contrée un Dieu inconnu, comme il l'était, au tems de saint Paul, pour la superstitieuse assemblée de l'aréopage. Esus le dieu de la guerre, Theutatès, Bacchus, Apollon, Mercure et autres divinités fabuleuses, étaient l'objet du culte religieux de nos ancêtres abusés. Le sol qu'ils ont habité renferme encore dans son sein de nombreux monumens de leurs antiques superstitions; des statues, des temples, des autels, des instrumens à l'usage des sacrifices, que l'on a découverts à différentes époques, sont d'irrécusables témoins de la dégradation morale des anciens Bellovaques; ce sont autant de médailles sur lesquelles on lit cette inscription : « Ici a régné le

paganisme avec ses mœurs dissolues et ses sacrifices barbares (1). »

Les divinités qu'invoquaient nos ancêtres n'étaient à leurs yeux que des êtres malfaisans et terribles que l'on ne parvenait à se rendre favorables qu'à force de victimes et de sanglans sacrifices. En tems ordinaire, le sang des troupeaux leur suffisait; mais aux jours des grandes calamités, il fallait leur immoler des victimes humaines que l'on faisait expirer au milieu des tourmens les plus atroces. La disposition des autels trouvés en divers lieux, et les ossemens humains découverts alentour, ne révèlent que trop clairement quelle était leur affreuse destination. Les druides présidaient à ces horribles sacrifices; ils étaient tout à la fois les philosophes, les législateurs et les magistrats de la nation. Une connaissance vague et confuse de la divinité, le polythéisme et l'attente d'une autre vie formaient à peu près toute leur théologie dogmatique; la connaissance des rites et des sacrifices leur tenaient lieu de théologie pratique.

Que l'on juge, d'après ce court exposé, quel devait être l'état moral de ce peuple qui ne connaissait ni le

(1) En 1635, deux statues de Cérès ont été trouvées, l'une à Breteuil, l'autre à Lieuvillers. MS. de MM. *Danse*, etc., p. 35.

En 1636, on découvrit, sur le Mont-Capron, près Beauvais, les débris d'un vaste édifice que tout indiquait avoir été un temple de Bacchus. A quelque distance de là, au milieu de fragmens de colonnes qui paraissaient avoir fait partie d'un édifice religieux, on découvrit en 1695 une statue de Mercure, que l'on voit encore à Beauvais chez Mme Auxcousteaux. Des autels druidiques subsistent encore sur différens points du diocèse.

vrai Dieu, ni les sublimes enseignemens de la religion qu'il a daigné révéler. Assurément ce n'est point des Romains, leurs fiers conquérans, que nos pères pouvaient recevoir les lumières qui leur manquaient. En étendant sur nos contrées leur sceptre dominateur, ces maîtres du monde, asservis eux-mêmes à toutes les erreurs d'un paganisme immoral et dissolu, ne pouvaient qu'ajouter de nouvelles ténèbres à leurs ténèbres anciennes, et leur présenter, dans les divinités de Rome qu'ils associaient aux idoles gauloises, de nouveaux modèles de libertinage et de corruption. Le seul service que les Romains aient rendu à nos pères, sous le rapport moral, fut d'avoir aboli parmi eux les sacrifices humains (1), et rendu leurs mœurs moins barbares. Mais qui les arrachera à leurs erreurs, et fera briller à leurs yeux la lumière de la vérité? Quel sera l'apôtre assez dévoué pour venir, au milieu de ce peuple belliqueux, s'élever contre l'enseignement de ses docteurs et les décrets de ses maîtres, déclarer la guerre aux fausses divinités qu'il adore, et lui prêcher une religion nouvelle, qui n'est encore connue que par les sanglantes persécutions dirigées contre elle?

Saint Lucien se dévoue à la prédication de l'Evangile. — Cet apôtre est déjà préparé à remplir sa noble et périlleuse mission. C'est de Rome qu'était parti le grand conquérant qui, après avoir défait et immolé sur les rives du Thérain Correus et ses vaillans frères d'armes, derniers défenseurs de la liberté gauloise,

(1) Druidarum religionem apud Gallos, diræ immanitatis et tantùm civibus sub Augusto interdictam, (*Claudius*) penitùs abolevit. *Sueton*, cap. 15.

après avoir pris et rasé l'antique Bratuspance, dernier boulevard opposé à l'invasion romaine, dicta à notre pays ses lois de vainqueur, et le mit hors d'état de recouvrer de sitôt son ancienne indépendance : c'est de Rome aussi que va partir celui qui doit le préparer à une glorieuse émancipation, par la doctrine qui seule a la vertu de civiliser la terre. Il partira, non pas à la tête de nombreuses et formidables légions qui répandent partout l'épouvante et l'effroi, mais accompagné seulement de quelques lévites inoffensifs qui n'ont pour toute armure qu'une foi vive, une charité sans borne, et une patience invincible. Un illustre et saint pontife occupait alors la chaire du prince des apôtres; c'était saint Fabien, le père de la Gaule chrétienne. Un clergé nombreux se formait sous ses yeux aux vertus apostoliques, et l'assistait à l'office aux jours de grandes solennités (1). Ce clergé, animé d'une foi magnanime et d'un courage surhumain, était une pépinière de missionnaires que le saint pontife préparait au laborieux ministère de l'apostolat. Les Gaules, où l'idolâtrie régnait encore en souveraine, offraient à leur zèle de vastes régions à défricher; c'est de ce côté que le chef suprême de l'Eglise a tourné les regards de sa sollicitude. Déjà il y avait envoyé de nombreux ouvriers évangéliques; d'autres vont les suivre, et

(1) Corneille, successeur de saint Fabien, avait pour assistans, aux jours des grandes solennités, 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes et 52 autres lévites, qui formaient une majestueuse et brillante couronne autour de l'autel du sacrifice, durant la célébration des saints mystères. *S. Cornel., Epist. ad Fab. Anthioch.*, n° 3, *col.* 150, *apud Constant.*

parmi eux nous apercevons Lucien, l'apôtre du Beauvaisis.

Il quitte Rome. — Il avait puisé la foi à la source pure du catholicisme; il avait vu de près la vie sainte et le courage héroïque des pontifes romains; il avait vu parmi eux de généreux confesseurs et d'intrépides martyrs; il avait appris à leur exemple à tout quitter et à tout sacrifier pour étendre l'empire du Sauveur des hommes; il n'en faut pas davantage pour décider sa vocation. Il va se mettre à la disposition du chef de l'Eglise, demande sa bénédiction, prend ses ordres et part, nonobstant tous les liens qui pouvaient l'attacher à Rome, la fière dominatrice des nations. Il quitte la terre d'Italie, et se hâte de gagner la contrée qu'il doit évangéliser. Il se dirige vers les Gaules, répandant sur sa route la semence évangélique. Les environs de Parme ont entendu ses prédications; et l'ennemi du salut, effrayé des succès qu'elles présagent, fait effort pour l'arrêter à son début. Il met en campagne ses suppôts qui arrêtent le saint missionnaire, et le jettent dans une étroite prison; mais bientôt les chrétiens du pays l'ont rendu à la liberté (1). Lucien n'en montre que plus d'ardeur à poursuivre son œuvre; il continue sa route et arrive au pays des Bellovaques pour y tenter une conquête mille fois plus difficile que celle qui rendit les Romains maîtres de cette nation belliqueuse.

Il arrive dans le Beauvaisis. — Le pays que nous habitons était alors en grande partie couvert de vastes et épaisses forêts qui en rendaient le parcours extrêmement difficile aux étrangers. Ces forêts s'étendaient

---

(1) Petr. Maria-Camp., t. 1, lib. 2.

comme une large ceinture principalement sur les rives de l'Oise, depuis la source de cette rivière jusqu'à sa jonction avec la Seine, et ne livraient que quelques rares passages soigneusement gardés par la garnison romaine. Au milieu de ces forêts silencieuses, s'élevaient de distance à autre des habitations plus ou moins rapprochées, selon qu'elles offraient plus ou moins de facilité pour communiquer avec la rivière. A des jours marqués, les habitans de ces paisibles demeures se rassemblaient sous l'épais feuillage de quelque chêne antique pour offrir à leurs divinités gauloises des sacrifices présidés par les druides : on sait que le chêne était un arbre vénéré parmi ce peuple. Pour pénétrer dans le Beauvaisis, notre saint missionnaire a dû visiter quelques-uns de ces habitans des bois, se reposer au milieu d'eux, et s'enquérir des croyances, des pratiques et des mœurs du pays. Ces entretiens familiers avec les habitans de nos contrées, ont naturellement fourni matière à ses premières instructions, et nous nous plaisons à croire que ce fut au milieu de ces forêts que saint Lucien fit ses premières conquêtes évangéliques.

Mais là ne devait point s'arrêter le zèle dont il était dévoré : le saint apôtre poursuit sa route, et arrive dans la ville qui sera bientôt le centre et le siége de sa mission. Une garnison romaine commandait alors cette place et tout le pays qui en dépend : peut-être y avait-il dans les rangs de cette milice quelques soldats chrétiens qui apprirent avec bonheur qu'un ministre de leur religion venait d'arriver au milieu d'eux. On sait que, sous Marc-Aurèle, il y avait un grand nombre de chrétiens dans l'armée romaine. Nous ne som-

mes que d'hier, disait aux empereurs romains Tertulien vers la fin du second siècle, et déjà nous remplissons vos camps et vos armées (1). Alors, pour la première fois, l'auguste sacrifice de nos autels fut offert dans cette cité encore païenne, et le Dieu des miséricordes abaissa enfin les regards de sa clémence sur nos ancêtres depuis si long-tems abusés par l'erreur; alors, pour la première fois, l'Evangile fut annoncé aux habitans de Beauvais, et bientôt la religion chrétienne compta parmi eux de nombreux et fervens disciples.

Succès de sa mission. — Les vertus du nouveau prédicateur, qui contrastaient d'une manière si frappante avec la conduite des sacrificateurs idolâtres, la sublimité de son enseignement, l'éloquence de ses discours, l'entraînement de ses exemples, et pardessus tout l'efficacité que Dieu donnait à ses paroles, disposèrent en très-peu de tems les Bellovaques à se soumettre au joug de l'Evangile. Les cœurs les plus droits et les plus généreux se déclarèrent les premiers pour la religion nouvelle; d'autres s'unirent bientôt à eux et formèrent au sein de la ville une chrétienté fervente qui ne tarda point à s'étendre et à couvrir tout le territoire; car Lucien, qui n'était venu dans nos contrées que pour y propager la religion de Jésus-Christ, ne renferma point son zèle dans les murs de la cité : à l'exemple de son divin maître, il visitait les bourgades et les hameaux les plus écartés, pour y annoncer la parole sainte et y faire goûter les vérités du salut. Il séjournait dans les lieux où il trouvait des dispositions plus favorables, s'insinuait dans la confiance des habitans et se les attachait

(1) Apologét., nº 17.

par les témoignages d'une affectueuse charité. Lorsqu'il avait réussi à faire quelques prosélytes, il les rassemblait au domicile de l'un d'entre eux, pour perfectionner leur instruction et les affermir dans la foi. Ce domicile devenait bientôt un point de réunion où se rendaient les habitans des bourgades circonvoisines, afin d'entendre les discours du saint missionnaire : c'était l'oratoire où ils commençaient à prier en commun et s'initiaient aux pieuses pratiques de la religion ; c'était l'église paroissiale de la contrée. Chacun apportait son offrande pour indemniser le maître du logis ; l'appartement qui servait d'oratoire devenait un lieu sacré, un véritable temple exclusivement consacré au service de Dieu. Ainsi se sont formées les paroisses primitives dont la circonscription embrassait une vaste étendue de pays. Les premiers établissemens chrétiens dans les campagnes nous paraissent avoir pris naissance dans des lieux couverts par les forêts ou cachés dans le fond des vallées, par la raison, sans doute, que les prédicateurs de l'Evangile trouvaient, en ces lieux éloignés de la résidence des autorités romaines, plus de liberté pour remplir leur saint ministère, et moins de danger d'être atteints par la persécution (1).

Que saint Lucien ait parcouru le Beauvaisis en missionnaire, et qu'il ait prêché l'Evangile jusque dans

(1) Espaubourg, l'une des plus anciennes paroisses du diocèse de Beauvais, qui renfermait le Coudray et Lalandelle dans sa circonscription : Escames, qui comprenait Loueuse et Roy-Boissy : Lihus, dont le nom celtique rappelle un lieu au milieu des bois, et qui s'étendait sur Crevecœur, Hétomesnil et Conteville : Moyvillers, dont dépendaient Estrées-Saint-Denis et Bailleul-le-Soc : Ourcel-Maison, dont l'église, d'une très-grande

les hameaux plus ignorés, c'est un fait qui ne peut être contesté que par ceux qui ignorent ce dont est capable un apôtre qui a tout quitté pour étendre le royaume de Jésus-Christ. Assurément, il n'est point arrivé à Beauvais pour s'y livrer au repos, en se contentant de diriger le petit troupeau qu'il avait formé par ses premières prédications : ce n'est point ainsi qu'agissent nos missionnaires, ce n'est point ainsi qu'agissaient les apôtres. L'esprit de l'Eglise a été le même dans tous les tems ; toujours elle a envoyé ses ministres à la poursuite des brebis égarées, afin d'en amener le plus grand nombre possible au bercail du souverain Pasteur. Toujours aussi, l'esprit de l'erreur et du mensonge a persécuté les apôtres de la vérité ; et plus d'une fois, sans aucun doute, il a obligé notre saint missionnaire à fuir devant ses fureurs, et à se réfugier dans l'obscurité des campagnes ou bien dans les cités voisines, où il était inconnu, afin d'échapper au péril : mais quoi qu'il arrive, un véritable apôtre trouve moyen d'accomplir partout l'œuvre dont il est chargé. Ce fut sans doute durant une de ces absences, commandées par la prudence, que saint Lucien fit le voyage d'Amiens où il se trouva avec saint Quentin, apôtre du Vermandois (1). Cette entrevue des deux chefs de mission ne put que ranimer leur zèle et retremper leur courage. Après avoir concerté leurs plans, les pieux missionnaires se séparent pour voler à de nouvelles conquêtes. A la voix de Lucien, les

---

antiquité, passe pour une de celles qui remontent au tems de saint Lucien : toutes ces paroisses semblent être du nombre des bourgades qui furent évangélisées les premières.

(1) B. Bercastel, t. 1, p. 444.

populations s'ébranlent, les conversions se multiplient et les progrès de la religion chrétienne sont si rapides, que ceux qui ont intérêt au maintien de l'idolâtrie poussent un cri d'alarme et prennent des mesures pour la préserver de la ruine dont elle est menacée.

Vers l'an 275 : *Persécution dirigée contre lui.* — Les sacrificateurs idolâtres voyaient la foule déserter leurs temples; leurs cérémonies n'attiraient plus qu'un petit nombre d'assistans; leur culte tombait en discrédit, tandis que la considération s'attachait aux disciples de la nouvelle doctrine, dont la conduite exemplaire inspirait l'admiration à leurs ennemis même. On les voyait sobres et chastes dans leurs mœurs, étroitement unis entre eux, animés d'une tendre charité pour leurs semblables, fidèles à tous leurs engagemens et à tous leurs devoirs de citoyens; mais ils refusaient de sacrifier aux idoles; ils en détournaient les autres par leurs exemples et par leurs discours, et c'était un crime aux yeux des idolâtres. Dès que l'on vit que la défection gagnait les masses et menaçait de devenir générale, il n'y eut qu'un cri contre le prédicateur de la religion nouvelle, et l'on se hâta de faire revivre les anciens édits qui la proscrivaient et condamnaient aux supplices ceux qui refusaient de l'abandonner.

Cette violente tempête n'effraya point l'apôtre de Jésus-Christ. Il avait courageusement rempli sa mission : depuis près d'un quart de siècle qu'il évangélisait nos contrées, il voyait la semence qu'il avait jetée en terre se développer et promettre une moisson abondante; il comptait de nombreux disciples sur tous les points du diocèse; plusieurs d'entre eux, sans doute, avaient été honorés du caractère sacerdotal et préposés à la direc-

tion de cette chrétienté naissante, ainsi que l'avaient été les deux compagnons de ses travaux, Maxien et Julien, dont la tradition veut que l'un ait été ordonné prêtre, et l'autre promu au diaconnat. Une Eglise était fondée et le règne de Jésus-Christ établi dans ce pays naguère idolâtre. Que restait-il à désirer à notre saint missionnaire, sinon de confirmer les nouveaux chrétiens dans leur foi, et de leur prouver, par son exemple, qu'il faut craindre non ceux qui peuvent ôter la vie du corps, mais uniquement celui qui peut jeter le corps et l'âme dans les supplices éternels? Il les rassemble donc et les exhorte à tout sacrifier plutôt que de trahir leur foi : puis, pour ne point s'exposer témérairement à la fureur de ses ennemis, il s'éloigne de la ville et se retire sur une colline qui en est distante d'environ une heure de marche, au nord-ouest de Beauvais, sur la rive droite du Thérain. Maxien et Julien, fidèles compagnons de ses travaux et de ses fatigues, le suivent dans sa retraite : les chrétiens du voisinage ne tardent point à l'y visiter pour l'entendre leur parler du royaume de Dieu.

Il est mis à mort. — Cependant la persécution a découvert l'asile où il s'est retiré, et se hâte d'y envoyer ses agens. Ils arrivent à Montmile et trouvent le saint pontife au milieu de ses chers néophytes, occupé à les entretenir des vérités du salut. Afin de disperser plus facilement le troupeau, ils se saisissent du pasteur et de ceux qui l'assistent dans l'exercice du saint ministère, ils leur notifient les décrets des empereurs et leur enjoignent de sacrifier aux idoles. A pareille sommation, qui doit faire des renégats ou des martyrs, nos généreux confesseurs ne répondent que par une profession de foi

plus solennelle, et présentent courageusement leur tête aux bourreaux. Celles de Maxien et de Julien tombent les premières; puis nouvelle sommation est faite à Lucien, leur chef, de se soumettre aux décrets des empereurs. Le saint pontife qui vient de voir ses lévites bien-aimés, inébranlables dans leur foi, recevoir la palme du martyre, proclame avec un nouveau courage la vérité de la religion dont il est ministre, et proteste que nulle puissance ne saurait la lui faire abandonner. Il n'avait point achevé ces paroles, que les satellites, furieux de sa résistance, tirent leur glaive, lui tranchent la tête et s'éloignent, laissant sur place les trois martyrs décapités et baignés dans leur sang.

Sa sépulture, son culte. — Que le corps du saint martyr se soit aussitôt relevé, qu'il ait pris sa tête entre ses mains et se soit ainsi acheminé vers la ville jusqu'à l'endroit où il voulait être inhumé, c'est un de ces miracles qui sans doute ne sont point impossibles à la toute-puissance divine, mais qui ne doivent être admis que sur le témoignage clair et bien authentique de témoins oculaires et dignes de foi : or, ici nous n'avons rien de semblable; nous n'avons que le récit des légendaires du moyen-âge, qui, dans leur goût pour le merveilleux, se plaisaient à parer leur style des couleurs les plus vives et les plus frappantes. Les saints Pères, en parlant des martyrs, nous les représentent comme montrant à Dieu leurs membres mutilés et demandant justice de l'injuste effusion de leur sang. Les écrivains qui vinrent après eux prirent à la lettre ces expressions figurées; vinrent ensuite les peintres et les sculpteurs qui, les traduisant à leur manière, nous ont représenté les martyrs tels que nous les voyons

dans la plupart de nos églises. Selon nous, ces artistes auraient fait preuve de meilleur goût et agi d'une manière plus conforme à la vérité historique, si, traduisant fidèlement les expressions de nos livres saints, ils avaient représenté ces généreux athlètes tenant en main la palme glorieuse qu'ils ont conquise au prix de leur sang.

Après que saint Lucien eut cueilli cette palme immortelle, les chrétiens s'empressèrent de rendre le dernier devoir à sa dépouille mortelle. Ils inhumèrent les corps de saint Maxien et de saint Julien dans le lieu même qui avait été arrosé de leur sang; mais ils voulurent avoir auprès d'eux celui de saint Lucien qui avait été leur père dans la foi. Ils l'emportèrent et le déposèrent en terre, dans le voisinage de leurs habitations, en un lieu qui est, depuis long-tems, nommé Notre-Dame-du-Thil. Bientôt un oratoire fut construit sur sa tombe, et ceux que le saint pontife avait convertis au christianisme, s'y réunissaient pour prier et demander à Dieu la grâce de la persévérance. Les faveurs signalées, par lesquelles le Seigneur se plaisait à manifester sa puissance, ne tardèrent point à rendre ce lieu célèbre dans toute la contrée. Depuis cette époque, saint Lucien a toujours été honoré comme premier apôtre du Beauvaisis.

Pontificat de		Règne de	
Saint Caius.	283—296.	Dioclétien.	284—305.
Saint Marcellin.	296—304.		



PROGRÈS DE LA RELIGION

DANS LE BEAUVAISIS.

L'an 275 — 280 : *Persévérance des nouveaux chrétiens.* — Le pasteur était immolé, et le troupeau dispersé par la persécution. L'idolâtrie, qui ignorait que le sang des martyrs est une semence de nouveaux chrétiens, s'applaudissait du coup qu'elle venait de porter; elle croyait en avoir fini avec la religion nouvelle; mais vain espoir et fureurs inutiles! Si la bouche du saint martyr était muette et sa langue glacée, les paroles qu'il prononçait naguère n'en retentissaient pas avec moins de force au fond des cœurs, et ceux qu'elles avaient convertis au christianisme n'en étaient pas moins empressés à les répéter et à s'en entretenir. Leur horreur de l'idolâtrie croissait en raison de l'admiration dont les avaient pénétrés les vertus et le courage héroïques de leur saint apôtre. La foi le leur montrait au ciel le front ceint d'une couronne de gloire, et leur inspirait une confiance sans borne en sa protection. Ils aimaient à aller prier en l'oratoire qu'ils avaient bâti sur le lieu de sa sépulture, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Lucien; et les faveurs qu'ils y rece-

vaient par l'intercession de leur glorieux pontife, les enflammaient d'un nouveau courage à persévérer dans sa doctrine. Chacun publiait les grâces miraculeuses qu'il avait reçues, et bientôt le tombeau de celui que le glaive avait décapité, devint, pour ainsi dire, une chaire éloquente et féconde en miracles de conversions : ceux qui avaient résisté à l'entraînement des paroles du pontife vivant, ne purent tenir contre les merveilleuses influences émanées de sa tombe, et chaque jour l'Eglise de Beauvais prenait de nouveaux accroissemens (1).

Ils sont moins persécutés. — D'ailleurs la persécution avait ralenti ses fureurs et laissé quelques momens de calme aux enfans de la foi. Les maîtres de l'empire avaient alors bien d'autres soucis que de rechercher et inquiéter les chrétiens : ils avaient à comprimer les révoltes que le poids des impôts et les exactions de tout genre faisaient éclater dans toutes les provinces ; ils avaient à défendre les Gaules contre les Barbares qui s'y précipitaient à de fréquens intervalles, comme des torrens impétueux ; ils avaient à se défendre contre les factions de ceux qui partageaint avec eux l'autorité suprême ; ils avaient à repeupler les campagnes transformées en solitudes, et à donner des laboureurs aux terres demeurées incultes, faute de bras pour les cultiver. Pour ne point régner sur des déserts, Constance Chlore fait venir des Francs de leur pays natal, et les établit sur les terres des cités d'Amiens et de Beauvais, qui bientôt reverdissent et se couvrent de riches moissons sous leurs mains laborieuses. Une sage politique et

(1) Bollandus, 8 janv.

leur propre intérêt leur conseillaient de ménager des hommes recommandables par l'attachement même qu'ils avaient à leur religion ; ils les regardaient d'ailleurs comme les citoyens les plus vertueux et du commerce le plus facile; ils les admettaient au palais dans les postes de confiance et parmi leurs principaux officiers. Depuis long-tems, les empereurs étaient persuadés que la garde et le service de leurs personnes ne pouvaient être mis en meilleures mains : ainsi agirent Dioclétien et Maximien dans les premières années de leur règne.

Cependant les édits portés contre les chrétiens subsistaient toujours, et assez fréquemment les gouverneurs des provinces les mettaient à exécution suivant leur humeur ou leurs haines particulières. A la vue du glaive toujours suspendu sur leurs têtes, les chrétiens s'excitent et s'encouragent à demeurer inébranlables dans leur foi, et à préférer la gloire du martyre à la honte d'une lâche apostasie; ils recueillent avec une insatiable avidité tous les récits qui leur retracent l'héroïque constance des nombreux athlètes qui les ont devancés dans la carrière; leur courage s'enflamme, leur imagination s'exalte, et il s'en trouve qui, dans leur impatience de cueillir la palme du martyre, vont d'eux-mêmes s'exposer aux supplices, à tel point que l'Église est obligée de condamner cette ferveur inconsidérée.

Vers l'an 280—286 : SAINTE ROMAINE *vient à Beauvais*. — Douze jeunes Romaines ont appris les combats et le triomphe de saint Lucien et de saint Quentin, par delà les Alpes, dans la partie septentrionale des Gaules; elles ont appris et la ferveur de leurs néophytes et les

dangers auxquels leur foi naissante est encore exposée : consultant moins la faiblesse de leur sexe que l'ardeur de leur charité, elles forment la résolution de les aller visiter, afin de partager, autant qu'il serait en elles, les mérites et la gloire de l'apostolat : peut-être craignaient-elles pour la foi de quelques-uns de leurs proches, alors enrôlés dans l'armée des Gaules. Sans prendre congé de qui que ce soit, elles quittent Rome, traversent les provinces, bravent les dangers et les fatigues, et arrivent dans les Gaules, où elles se séparent pour aller résider en différentes villes. Trois d'entre elles se fixent dans la province de Reims : Benoîte et Leobérie choisissent la ville de Laon pour lieu de leur résidence : Romaine vient habiter Beauvais. La pureté de ses mœurs, la vivacité de sa foi et la douce onction de ses entretiens, ne tardèrent point à lui gagner la confiance des chrétiens du pays ; ils voyaient dans sa conduite toutes les vertus dont saint Lucien leur avait enseigné la pratique, et retrouvaient dans ses discours toutes les vérités qu'il leur avait annoncées : en un mot, ils voyaient en elle un nouvel apôtre, et bientôt ils auront un nouveau martyr. . . . .

Nouvelle persécution : Martyre de sainte Romaine. — Des bruits sinistres se sont fait entendre : la persécution a de nouveau tiré le glaive, et de nombreuses victimes sont déjà tombées sous ses coups. Le féroce Maximien, que Dioclétien avait associé à l'empire, venait de passer de l'Orient dans les Gaules : il y avait amené la légion thébaine, non moins célèbre par sa fidélité que par la bravoure de son courage ; elle ne comptait que des chrétiens dans ses rangs. Il s'agissait de réprimer la faction des bagaudes ou paysans révoltés ; avant

de l'envoyer contre ce nouvel ennemi, le tyran requiert d'elle un nouveau serment, et ordonne qu'elle jure par les dieux de l'empire. Empereur, s'écrient par la bouche de leurs chefs ces généreux soldats, ce que vous exigez de nous est un acte d'idolâtrie auquel notre conscience ne saurait se prêter sans crime : si vous nous ordonnez de combattre, voici nos bras et nos armes ; notre fidélité d'hier vous répond de celle d'aujourd'hui : mais si vous exigez le sacrifice de notre foi, plutôt mourir que d'y porter atteinte. Cette sainte liberté met le tyran en fureur : il fait décimer cette légion fidèle ; et la voyant inébranlable, il la fait décimer une seconde, puis une troisième fois ; enfin, ne pouvant vaincre sa constance, il la fait entourer et massacrer par les autres légions. Dès lors sa cruauté ne connaît plus de frein : il fait revivre les anciens édits ; les chrétiens sont recherchés partout, et partout l'Eglise compte de nouveaux martyrs. Les vertus de Romaine jetaient un trop vif éclat pour ne point éveiller des soupçons : on la considère comme celle qui exerce le plus d'influence sur les chrétiens de Beauvais ; on l'arrête et on la fait périr par le glaive. Le corps de cette vierge martyre fut soigneusement déposé en terre par les fidèles, et lorsque vint un tems plus calme, il fut transporté dans le chœur de l'église cathédrale (1), puis exposé à la vénération publique (2).

Vers l'an 286—292 : Saint Firmin *prêche à Beauvais.* — Sainte Romaine ne fut pas la seule victime qui tomba sous le fer de la persécution : un nouvel athlète va se

(1) La Basse-OEuvre.

(2) Spicilège, t. 2, p. 677.

présenter dans l'arène, et la foi qui l'anime lui méritera aussi la couronne du martyre. Saint Firmin prêchait l'Evangile en Anjou, et sa prédication y produisait d'abondans fruits de salut; le soin avec lequel il avait été formé à la science et à la vertu, et les rapides progrès qu'il y avait faits, le rendaient singulièrement propre à ce saint ministère. Il était né de famille sénatoriale à Pampelune, au pays de Navarre. Son père, qui avait été converti au christianisme par les prédications de saint Honest, prêtre de Nîmes, que saint Saturnin, évêque de Toulouse, avait envoyé porter la lumière de l'Evangile en ces contrées, confia son éducation au zèle et à la sollicitude de ce saint missionnaire : Firmin avait alors dix-sept ans environ. Après l'avoir suffisamment instruit des vérités de la foi, saint Honest le baptisa, puis l'exerça aux pratiques de la vie chrétienne et à l'étude des belles-lettres, durant sept années entières. Les heureuses dispositions qu'il découvrit en son disciple le lui ayant fait juger digne d'être élevé au sacerdoce, il le conduit lui-même à saint Honorat, successeur de saint Saturnin, le fait admettre aux ordres sacrés et ordonner prêtre, puis le rammène au-delà des Pyrénées pour l'y employer au ministère évangélique. Tant que vécut celui qui l'avait formé à la vie cléricale, le nouveau prêtre le seconda avec une infatigable ardeur dans les travaux de sa mission; mais dès qu'il fut allé recevoir sa récompense au ciel, Firmin reprit le chemin de Toulouse pour se remettre à la disposition du pontife qui lui avait conféré les saints ordres. Saint Honorat, qui connaissait son mérite et prévoyait combien il serait utile à la religion, l'éleva à la dignité épiscopale, et l'envoya prêcher l'Evangile en

qualité d'évêque régionnaire. Aussitôt, saint Firmin commence sa mission évangélique; il parcourt en apôtre l'Agenois, l'Auvergne et l'Anjou. Il évangélisait cette dernière province, lorsqu'il apprit tout ce que les chrétiens de Beauvais, alors privés de premier pasteur, avaient à souffrir de la part des préfets, Sergius et Valère, qui employaient les menaces et les tourmens pour les faire apostasier : à cette nouvelle, son cœur d'apôtre s'est ému; il tremble pour la foi de ses frères, et se sent pressé de voler à leur secours. Il arrive au milieu d'eux; il les console, les fortifie, les encourage et se porte partout où il y a une âme qui a besoin de son ministère. Ces actes d'un dévouement tout évangélique ne pouvaient être long-tems ignorés des agens de la persécution; le saint évêque est bientôt découvert : il est arrêté, battu de verges et enfermé dans une étroite prison. Les préfets romains qui s'obstinaient à ne voir que des sujets dangereux dans les disciples de la religion chrétienne, s'efforçaient d'en arrêter les progrès par le supplice de ceux qui la prêchaient, et ils ne voyaient pas où était pour eux le véritable danger. La milice, depuis long-tems accoutumée à choisir ses chefs, puis à s'en défaire quand ils ont cessé de lui plaire, ne laissera point à Valère ni à Sergius, son successeur, le tems de faire un nouveau martyr : une émeute éclate, et ces deux persécuteurs sont massacrés par les soldats mutinés. Saint Firmin ayant recouvré sa liberté, s'applique, avec un redoublement de zèle, à affermir et à étendre l'empire de la foi dans Beauvais. Il fait construire et place sous l'invocation de saint Etienne un nouvel oratoire, pour y réunir les fidèles et les encourager à la persévérance. Après avoir pourvu

aux besoins de cette chrétienté, il s'éloigne de Beauvais, et va prêcher l'Evangile à Amiens, où il lui sera donné de recevoir la couronne du martyre (1).

---

(1) Vincent de Beauvais, mir. hist., liv. 12, chap. 79.

Pontificat de		Règne de
Saint Marcellin. . . . . 304.		Constance Chlore. . . . 292—306.
Saint Marcel . . . . . . 308—310.		

II.

THALASIUS ou THALASE.

Vers l'an 292 — 306 : *Protection accordée aux chrétiens.* — L'Eglise de Beauvais, qui avait participé aux afflictions de toutes les autres, eut aussi sa part des consolations que la divine providence leur ménageait. Le père du grand Constantin, Constance Chlore, venait d'être associé à l'empire en 292, et avait eu en partage le gouvernement des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre. Mieux inspiré que ceux dont il partageait le pouvoir, il sut aussi mieux apprécier les chrétiens de ses états; non seulement il s'abstint de les persécuter ainsi que le faisaient ses collègues dans les provinces de leur domination, mais il les honora de sa confiance, et les admit aux premiers emplois de son palais. Il témoignait la plus grande estime à ceux qui avaient été assez généreux pour renoncer à tout, plutôt que de trahir leur foi, tandis qu'il ne manifestait que de l'éloignement pour ceux qui, contre le cri de leur conscience, avaient sacrifié aux idoles, afin de se ménager les bonnes grâces des empereurs, parce que,

leur disait-il, il ne pouvait compter sur leur fidélité, après les avoir vus infidèles à leur Dieu. Ces dispositions équitables et bienveillantes, avaient rendu le courage et la confiance aux chrétiens; ils n'avaient plus à craindre les cachots ni les tortures en punition de leur attachement au christianisme; ils pouvaient, en toute sécurité, suivre les inspirations de leur conscience et vaquer à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Peut-être arrivait-il que des officiers subalternes, encore attachés aux superstitions du paganisme, exerçassent parfois des actes de rigueur et de vengeance contre ceux qui avaient abjuré les dieux de l'empire; mais ce n'était plus la persécution avec son formidable appareil d'instrumens de supplices; c'étaient les dernières convulsions de l'idolâtrie expirante, et le dernier frémissement de la vague, après que la tempête a cessé de soulever les flots.

THALASE *succède à saint Lucien.* — Les habitans de Beauvais, que saint Firmin avait visités et consolés au tems de leurs épreuves, pratiquaient alors avec plus de liberté les divins enseignemens qui leur avaient été donnés; ils le pouvaient d'autant mieux, que le siége fondé par saint Lucien, avait alors cessé d'être vacant. Sur ce siége, encore teint du sang de son fondateur, avait été placé le pontife que nos anciens catalogues nomment Thalasius, et présentent unanimement comme le successeur immédiat de l'apôtre du Beauvaisis. Ainsi nos ancêtres n'étaient plus comme un troupeau qui n'a point de pasteur pour le conduire aux pâturages: ils trouvaient dans le successeur de saint Lucien toute l'affection et toute la sollicitude d'un père. Alors, plus que jamais, il fallait un cœur de père et une âme

toute apostolique pour se charger du soin d'une Eglise toute meurtie des coups de la persécution, qui n'avait à offrir à ses pontifes que le spectacle de ses souffrances et le tableau de ses besoins. En succédant à un apôtre-martyr, Thalase en avait tout le courage et toutes les vertus. Nous ne pouvons douter que, sous son administration, l'Eglise de Beauvais n'ait réparé ses pertes et reculé les bornes de son domaine spirituel.

Incertitude sur l'époque de son épiscopat. — Mais à quelle époque Thalase fut-il élevé sur le siége épiscopal? Comment y fut-il élevé? Combien de tems l'occupa-t-il? Ici nos archives sont muettes. Nos premiers évêques ne nous sont connus que par leur nom écrit au catalogue, sans date et sans détail sur leurs travaux ou sur la durée de leur administration. Ce n'est que d'une manière tout-à-fait conjecturale que nous l'avons placé vers les dernières années du troisième siècle; il ne nous a point semblé probable qu'il ait siégé immédiatement après le martyre de saint Lucien. S'il était venu alors, aurait-il échappé à la persécution qui envoya sainte Romaine à la mort? Aurait-il trompé la vigilance des préfets qui firent mettre saint Firmin au cachot? Que s'il avait été martyr ou confesseur, comment se fait-il que la tradition n'en ait point conservé le souvenir? Il nous a paru plus vraisemblable qu'il vint en notre ville, lorsque la persécution eut laissé quelque liberté aux ouvriers évangéliques; qu'il fut un de ces évêques régionnaires qui étaient ordonnés pour prêcher l'Evangile où les besoins étaient plus grands, et pouvaient accepter le gouvernement d'une Eglise veuve qui se soumettait à leur autorité, ou bien

qu'il fut ordonné évêque par saint Firmin avant que ce dernier eût quitté Beauvais pour aller évangéliser l'Amiennois. Nous livrons ces conjectures à de plus habiles que nous; et, nonobstant les ténèbres que nous avons à traverser, nous continuerons d'enregistrer les noms de nos premiers évêques, afin de payer à leur mémoire un faible tribut de reconnaissance pour nous avoir transmis l'inestimable don de la foi. S'il ne nous est pas donné de les faire connaître par leurs œuvres, nous dirons, en présentant un abrégé historique des époques où nous croyons qu'ils ont vécu, les obstacles ou les facilités qu'ils rencontrèrent dans l'accomplissement du ministère auguste qui leur était confié.



Pontificat de		Règne de	
Saint Eusèbe	310.	Constantin	306—337.
Saint Melchiade	311—314.		
Saint Silvestre	314—335.		

III.

VICTOR.

L'an 306 — 313 : *Décadence de l'idolâtrie.* — La semence évangélique n'était point demeurée stérile en nos contrées. Malgré tous les efforts tentés pour l'étouffer, elle se développait rapidement, et le sol du Beauvaisis commençait à produire ces fruits de bénédiction dont la céleste douceur triomphait facilement de toutes les préventions ennemies. A côté de ces vieilles générations que l'erreur tenait encore asservies sous son joug flétrissant, s'élevait une génération nouvelle dont les principes et les habitudes contrastaient, d'une manière bien glorieuse pour la religion chrétienne, avec les doctrines et les mœurs des anciens Bellovaques. L'ordre admirable que la religion chrétienne établissait, et les vertus qu'elle faisait germer partout où elle portait sa doctrine, finirent par dégoûter les peuples de leur antique idolâtrie et les disposer à recevoir un enseignement qui a le secret de rendre l'homme meilleur et plus heureux.

C'est ainsi que, par sa seule force et malgré les san-

glans édits des empereurs, le christianisme parvint à s'établir en nos contrées et à y conquérir le droit de cité. Assurément ce n'est point à la protection des Césars qu'il est redevable de ses conquêtes : le sang chrétien qu'ils ont versé par torrens durant trois siècles de persécutions, témoigne assez haut que ces fiers maîtres du monde ont été non les protecteurs, mais les vaincus de la religion nouvelle. Maximin était vaincu, lorsque frappé d'une plaie mortelle, après avoir cruellement persécuté les chrétiens d'Arménie, il se reconnaissait coupable et invoquait Jésus-Christ dont naguère il renversait les autels. Dioclétien était vaincu, lorsque furieux de désespoir à la vue des progrès toujours croissans de la religion qu'il abhorrait, il se roulait par terre, hurlait comme une bête féroce, et se laissait mourir de faim. Galère était vaincu, lorsque rongé par un ulcère qui faisait tomber ses chairs en pourriture, et voyant que tous les secrets des prêtres idolâtres ne servaient qu'à rendre ses douleurs plus aiguës, il portait un édit pour faire cesser la persécution contre les chrétiens (1). C'en était fait de l'idolâtrie : une grande, une miraculeuse révolution s'était opérée dans les esprits, et force fut aux empereurs de suivre le mouvement qu'ils étaient hors d'état de comprimer. Constance Chlore s'était montré habile politique autant que prince équitable, en étendant sa protection sur les chrétiens aussi bien que sur ses autres sujets : cette protection était moins une faveur qu'un acte de justice et de haute sagesse.

---

(1) Lact. *de morte persec.*

VICTOR, *troisième évêque de Beauvais.* — Ce fut vers le tems où s'accomplissait cette heureuse révolution que Victor fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais (1); il put alors donner un libre essor à son zèle et élargir le plan de ses conquêtes évangéliques. Il restait sans doute encore beaucoup d'âmes ensevelies dans les ténèbres des anciennes erreurs; les pratiques de la superstition païenne n'étaient point encore totalement abolies; nous verrons s'écouler encore plusieurs siècles avant que la terre des Gaules en soit entièrement purgée; les peuples ne se défont point de leurs vieilles habitudes comme on se dépouille d'un vêtement usé. Le christianisme est toléré; bientôt il recevra des lettres de naturalisation : mais avant qu'il soit solidement établi dans tous les cœurs, ses ministres auront encore bien des combats à soutenir et bien des victoires à remporter. Victor, il est vrai, n'était pas exposé aux mêmes dangers que ses deux prédécesseurs; ce n'était plus sous le feu de la persécution qu'il avait à exercer les fonctions de son apostolat; ce n'était plus dans de secrets oratoires qu'il devait rassembler ses néophytes pour les instruire des vérités saintes; il

(1) Il ne nous est pas donné de pouvoir préciser la date de son avènement ou siége épiscopal : nos anciens historiens ne nous ont transmis que les noms de nos premiers évêques; tout ce qu'ils disent c'est que Victor a succédé à Thalasius. Nous conjecturons que cet évêque a siégé vers les premières années du règne de Constantin. C'est d'après la durée probable de la vie de chaque évêque que nous classerons dans notre histoire les successeurs de Victor, jusqu'à ce que des titres authentiques nous fournissent des dates certaines; jusque-là nous procéderons par voie d'induction.

pouvait alors les convoquer publiquement et leur parler au grand jour. Sur le tombeau de saint Lucien s'élevait un temple où les fidèles chantaient avec amour les louanges de Dieu, sans avoir à redouter que les agens de la persécution vinssent les en arracher pour les traîner aux supplices. Celui dont on croit que saint Firmin a posé les premiers fondemens, et qu'il a dédié sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr, recevait aussi dans son enceinte les chrétiens de la ville. Sur d'autres points du diocèse s'élevaient aussi des oratoires publics où se rendaient, à des jours marqués, les prêtres qui résidaient auprès de l'évêque, et travaillaient sous sa direction. Ce qui s'était pratiqué à la naissance d'autres Eglises plus anciennes, nous autorise à dire que c'est ainsi qu'agissait en ce tems le clergé de Beauvais. L'évêque d'alors rencontrait sans doute beaucoup moins de dangers que ses prédécesseurs dans l'accomplissement de son ministère; cependant il en restait encore assez pour allarmer sa sollicitude, et les nuages menaçans qui montaient à l'horizon durent lui faire craindre de voir bientôt reparaître les mauvais jours.

Mort de Constance Chlore : invasion des Barbares. — La mort venait de frapper Constance Chlore, dont l'administration éclairée n'avait nullement inquiété les chrétiens au sujet de leur religion : quel sera son successeur? Sera-t-il favorable, sera-t-il hostile au christianisme? Ils l'ignoraient. Pour comble d'adversité, l'idolâtrie farouche et barbare venait de faire invasion dans les Gaules et menaçait le Beauvaisis : sous la conduite de leurs rois, Ascaric et Regaise, les Francs avaient passé le Rhin et s'étaient avancés jusqu'à Bou-

logne (1) : qu'ils pénètrent un peu plus avant, notre pays ne présentera plus que des temples détruits et des autels renversés. Qui opposera une digue à ce torrent dévastateur? Qui consolera les chrétiens de la perte de celui dont la mort fait couler leurs larmes?

Avènement de Constantin. — L'armée l'a déjà proclamé : celui qui va mériter d'être appelé CONSTANTIN-LE-GRAND, le fils de Constance Chlore, a été assez heureux pour déjouer les desseins homicides du farouche Galère qui le retenait à la cour de Dioclétien; il arrive à Yorck, en Angleterre, et sur-le-champ la milice le salue empereur par d'unanimes acclamations. Son premier soin est de marcher contre les Francs : les attaquer, immoler leurs rois, et mettre en déroute les hordes qu'ils traînaient à leur suite, fut l'affaire de quelques instans. Après cette victoire, il s'occupe de l'administration intérieure de ses états et s'applique à consolider son autorité. Héritier des nobles sentimens de son père, il sait comme lui rendre justice aux chrétiens et se les attacher par des bienfaits : il fait plus; il étudie leur religion, l'embrasse et la fait asseoir avec lui sur le trône des Césars. Il avait éprouvé, d'une manière trop visible, la protection de son divin auteur, pour ne point lui offrir un éclatant témoignage de sa reconnaissance. C'est à la croix qui lui apparut miraculeusement dans les airs, qu'il se reconnaît redevable de la victoire qui lui a ouvert les portes de Rome : c'est aussi à la religion de la croix qu'il va désormais consacrer sa puissance et ses affections.

L'an 313 : *Paix accordée à l'Eglise.* — A peine en-

---

(1) Art de vérifier les dates. 467.

tré dans la capitale de l'empire, Constantin donne un édit en faveur des chrétiens : quelques mois après, en 313, de concert avec Licinius, par un nouveau rescrit, il leur accorde pleine et entière liberté de suivre leur religion, fait défense aux officiers de les inquiéter à ce sujet, et leur intime l'ordre de leur faire restituer les églises et autres lieux d'assemblées dont ils avaient été dépouillés par le passé. Cet édit solennel, qui abrogeait tous les sanglans décrets publiés et exécutés durant trois siècles contre les adorateurs du Christ, change en peu de tems la face de l'empire. Les chrétiens, transportés de joie, réparent les ruines de leurs églises, bâtissent des temples plus vastes et plus dignes du Dieu qu'ils adorent : les pontifes du Seigneur en font la dédicace au milieu de l'imposant appareil que notre religion sait déployer en ces sortes de circonstances : ceux qui, durant la persécution, s'étaient montrés faibles, se relèvent courageusement de leur chûte, et ceux que la crainte avait empêchés de se déclarer, demandent avec instance d'être admis au rang des catéchumènes. Tout présageait à la société chrétienne une longue suite d'années paisibles et prospères. Personne, ce semble, ne pouvait être mieux disposé en sa faveur ni plus capable de la rendre florissante que le prince magnanime qui avait alors en main le sceptre du souverain pouvoir : mais telle n'est point la destinée de l'Eglise sur la terre. Lancée à travers les flots, sur la mer orageuse du monde, la barque de Pierre sera toujours exposée à la tempête, tant que le vent des passions humaines soufflera parmi les hommes.

313—33[illegible]. *Conciles : influence de Constantin : sa mort.* — La religion chrétienne, il est vrai, a triom-

phé de la rage des persécuteurs et rendu inutiles leurs instrumens de supplices ; les puissances de la terre ont incliné leur sceptre devant son étendard victorieux ; son triomphe est grand et admirable, mais aussi qu'ils sont grands et redoutables les nouveaux dangers qui l'attendent ! Ce n'est plus contre ses ennemis, mais contre ses propres enfans qu'elle va avoir à se défendre. Le schisme a divisé ses pasteurs, l'hérésie a dénaturé ses dogmes et cherché à corrompre sa doctrine. A de pareils maux quel remède opposer? Elle va convoquer ses pontifes en assemblées solennelles, pour promulguer par leur bouche ces décrets sacrés qui doivent invariablement fixer notre foi et retrancher impitoyablement de son sein ceux qui, méconnaissant sa divine autorité, refuseront de se soumettre à ses décisions. Ainsi, le schisme des donatistes est condamné au Concile d'Arles assemblé en 314 ; ainsi est vengée au Concile de Nicée, en 325, la divinité de Jésus-Christ, que le grand Athanase défendit, avec un talent admirable, contre les blasphêmes d'Arius. La paix était encore une fois donnée à l'Eglise, si Constantin, qui avait déployé un zèle si admirable pour faciliter la tenue des Conciles, avait montré le même zèle pour en faire respecter les décisions ; mais croyant pouvoir, par quelques concessions, ramener à l'unité ceux qui méconnaissaient l'autorité de l'Eglise, il épouse leurs intérêts et leur sacrifie Athanase qu'il envoie en exil ; et, par cette condescendance pour les sectaires, il contribue à fomenter une funeste division dont il ne lui sera pas donné de voir la fin. Il venait de recevoir le baptême, dans de grands sentimens de foi, lorsque la mort le frappa le 22 mai 337.

Pontificat de		Règne de	
Saint Marc	336.	Constantin II.	337—340.
Saint Jules	337—352.	Constant	340—350.

IV.

CHANARUS.

Vers l'an 337—340 : *Chanarus, quatrième évêque de Beauvais.* — Ce fut vers le tems où l'arianisme s'agitait pour répandre et propager ses erreurs, que Chanarus ou Chanare fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais. Il y avait alors environ un demi-siècle que saint Lucien avait reçu la couronne du martyre; après lui, deux pontifes avaient successivement gouverné l'Eglise qu'il avait fondée; les travaux d'un apostolat difficile, dont ils avaient presque seuls à supporter les fatigues, ne leur permettaient guère de parcourir une carrière bien longue; il est donc à présumer que ce fut vers le milieu du quatrième siècle, que l'Eglise de Beauvais reçut son quatrième évêque. Ce pontife vit commencer une époque bien douloureuse pour la religion chrétienne; il vit s'obscurcir les beaux jours qui avaient éclairé le règne du grand Constantin.

Avènement de Constantin II. — Ce prince, avant de mourir, avait partagé ses vastes états entre ses trois fils : Constantin II, l'aîné des trois frères, avait eu

pour sa part l'Espagne, les Gaules et l'Angleterre; les autres provinces de l'empire formaient l'apanage de Constant et de Constance. La paix régna durant quelque tems entre ces trois princes. Constantin le jeune gouvernait avec sagesse les états qui lui étaient échus. Sincèrement attaché à la foi catholique, il n'eut rien de plus pressé que de renvoyer saint Athanase à son Eglise, dont les ariens l'avaient fait éloigner. Cet acte de justice et de fermeté annonçait un prince décidé à réprimer les astucieuses tentatives par lesquelles ces sectaires cherchaient à diviser la société chrétienne : pourquoi faut-il que l'ambition soit venue faire avorter de si belles espérances? Constantin se trouve à l'étroit dans les provinces que son père lui avait assignées, il convoite une partie des états de Constant, et sans autre droit que le besoin de satisfaire sa cupidité, il se met à la tête de ses troupes et fond à l'improviste sur les terres de son frère. Celui-ci, pris au dépourvu, rassemble en toute hâte le peu de soldats dont il peut disposer, et les échelonne dans les défilés des montagnes. Constantin n'en poursuit pas moins sa marche, et s'avance, sans beaucoup de précaution, vers les provinces dont il médite la conquête. Il précède le gros de son armée avec un corps d'élite, pénètre dans les gorges des montagnes, tombe dans l'embuscade, et y est taillé en pièce avec ses généreux soldats qui font d'inutiles prodiges de valeur pour se sauver. Tel fut le déplorable résultat de son injuste aggression.

L'an 340—350 : *Constant s'adjuge ses états : sa mort.* — La mort de ce jeune et malheureux prince rendit Constant maître de tout l'empire d'Occident; il

en jouit sans craindre d'être inquiété par Constance, son autre frère, qui avait alors à soutenir la guerre contre les Perses. Il s'appliqua à bien gouverner ses états et à pacifier les troubles que le schisme et l'hérésie cherchaient à entretenir dans les églises de sa domination. Les évêques catholiques trouvaient en lui justice et protection contre les vexations des ariens, leurs ennemis les plus acharnés. L'hérésie rugissait, mais elle n'osait point pénétrer sur les terres de ce prince; et, vraisemblablement, il l'eût empêchée de jamais faire invasion dans les Gaules, s'il n'eût point été lui-même précipité de son trône à l'âge d'environ trente ans. Un Gaulois, nommé Magnence, qui était parvenu de grade en grade jusqu'aux premiers degrés de la milice, avait formé le projet de s'emparer du souverain pouvoir : sa trame fut si bien ourdie, qu'il se fit proclamer empereur à Autun. A cette nouvelle, Constant cherche à se réfugier en Espagne; mais les émissaires de Magnence le joignent dans les environs de Montpellier, et le massacrent impitoyablement le 27 février 350.

Des trois fils du grand Constantin, il ne restait plus que Constance qui gouvernait l'empire d'Orient et faisait une guerre acharnée aux catholiques de ses états afin de leur faire abandonner la foi de Nicée et embrasser les erreurs d'Arius. Nous allons le voir marcher contre Magnence et lui enlever sa couronne usurpée; mais à sa suite va venir l'hérésie triomphante qui portera le deuil et la désolation dans la florissante Eglise des Gaules.

Pontificat de		Règne de	
Libère	352—366.	Constance.	350—361.

V.

NUMITIUS (1).

Vers l'an 350—360 : *Numitius, cinquième évêque de Beauvais.* — Pour être éloignée du berceau de l'arianisme, l'Eglise de Beauvais n'en était pas moins exposée aux funestes influences de cette hérésie puis-

(1) Le P. Lecointe, Hermant et quelques autres écrivains, prétendent que ce fut durant l'épiscopat de Numitius que Beauvais passa sous la domination des Francs en 477—481 : ils placent néanmoins cet évêque entre Chanarus et Licerius.

D'un autre côté, les auteurs du Gallia Christiana, Louvet et autres, disent que Licerius, successeur de Numitius, siégeait en l'an 314, et Betgisilus, 9e évêque de Beauvais, en 346 : évidemment il y a contradiction entre ces écrivains ; si Licerius vivait en 314, Numitius, son prédécesseur, n'a point pu siéger en 477—481. Au reste, ces dates ne sont justifiées par aucun titre ; nous ignorons sur quoi ces auteurs se sont fondés pour les donner d'une manière si précise. Pour nous, à défaut de titres concernant notre diocèse en ces tems éloignés, nous suivons l'histoire générale de l'Eglise, et nous croyons approcher du vrai en plaçant Numitius vers le tems où Constance persécutait les catholiques.

sante et audacieuse qui n'épargnait rien pour envahir la chrétienté tout entière, et elle avait plus que jamais besoin d'un pasteur vigilant et capable de combattre l'erreur, afin de conserver intact le précieux dépôt de la foi. Une vacance de siége tant soit peu prolongée eût été, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, une porte ouverte aux sectaires pour introduire quelqu'un des leurs, et faire enseigner dans la chaire de saint Lucien une doctrine que le concile de Nicée avait frappée de ses anathèmes : pareil malheur n'est point arrivé à notre Église. Aussitôt après le décès de Chanarus, elle se hâta de choisir Numitius pour son premier pasteur; et ce nouveau pontife, nous n'en doutons point, marchant sur les traces des Athanase et des Hilaire, sut préserver son troupeau du poison de l'hérésie, et l'affermir dans la foi catholique; car, la tradition qui ne nous a rien transmis à son sujet, n'eût point été oublieuse s'il eût failli dans la doctrine.

L'an 353 : *Constance persécute les catholiques.* — Il fallait alors des connaissances peu ordinaires, un jugement droit, un discernement sûr et un courage bien robuste pour ne point se laisser prendre aux insidieuses et violentes manœuvres d'une secte fourbe et rusée qui disposait, pour ainsi dire, de toutes les forces de l'empire; car, après avoir soutenu les ariens contre les catholiques qu'ils opprimaient en Orient, Constance entreprit de faire adopter leurs erreurs par toutes les Églises de l'Occident. Il venait de remporter une double victoire sur l'usurpateur Magnence et de le réduire à une extrémité telle, qu'il s'ôta la vie de désespoir, après avoir massacré tous ses proches. Devenu par là maître de tout l'empire, il voulut consacrer à l'hérésie arienne

les premiers fruits de cette victoire dont il se croyait redevable aux prières d'un évêque arien. Dans cette intention, il porte un édit qui prescrit à tous les évêques des provinces gauloises de souscrire à la condamnation de saint Athanase, l'une des plus inébranlables colonnes de la foi catholique. Cet édit donne lieu à la tenue des conciles d'Arles en 353, de Milan en 355, de Béziers en 356, et d'un grand nombre d'autres tant à Sirmich qu'à Antioche, à Rimini et à Constantinople. Partout règnent la plus grande agitation et la confusion la plus déplorable : la sainte liberté des conciles est violée, les légats du souverain pontife sont chassés, les plus ardens défenseurs de la foi catholique sont condamnés à l'exil : le pape Libère, saint Hilaire de Poitiers et beaucoup d'autres courageux athlètes de la foi catholique, sont relégués dans les provinces orientales de l'empire. Les privations, les menaces, les mauvais traitemens et tous les genres de séduction, sont tour à tour employés pour vaincre leur courage et lasser leur patience. Le pape Libère fléchit, et les ariens de chanter victoire : ils complètent leur triomphe à Rimini, d'où sont expédiés des ordres pour contraindre tous les évêques absens à adopter la formule insidieuse qu'ils avaient fait prévaloir. La rigueur avec laquelle on presse l'exécution de ces ordres, remplit l'Eglise de troubles effroyables et d'une infinité de prévaricateurs.

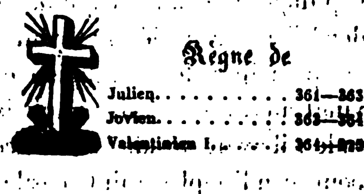
L'an 360 : *Premier Concile de Paris.* — Mais les promesses que l'Eglise a reçues de son divin fondateur ne seront pas vaines ; l'erreur ne parviendra jamais à altérer la pureté de sa foi ; il lui restait encore parmi ses pontifes d'intrépides et redoutables défenseurs du dogme catholique, qui vont déjouer toutes les machi-

nations de l'hérésie triomphante. Le grand Hilaire de Poitiers, dont la voix éloquente remuait alors l'Orient où la persécution le tenait exilé, portait ombrage et inspirait des craintes aux ariens de ces contrées. Pour se défaire de cet antagoniste dangereux, ils le font renvoyer dans les Gaules. Avec quelle joie et quels témoignages d'admiration l'Eglise gallicane salue le retour de ce généreux confesseur de la foi! A sa voix, elle s'assemble en concile à Paris, et ses pontifes, électrisés par la persuasive éloquence de cet invincible athlète, rejettent courageusement la formule souscrite à Rimini, anathématisent de nouveau l'arianisme, et s'attachent plus fortement que jamais au symbole de Nicée. Ainsi se termina, à la gloire du catholicisme, cette lutte acharnée qui coûta tant de larmes à l'Eglise.

Invasion des Barbares. — Ce n'était pas seulement l'arianisme qui mettait en péril la religion chrétienne en nos contrées : elle n'avait pas moins à craindre de la fureur des Barbares qui n'épiaient que le moment favorable pour fondre sur les provinces gauloises. Constance avait vu périr ses plus vaillantes légions dans la sanglante mêlée qui précipita Magnence de son trône usurpé : depuis lors, il s'était plus occupé à faire prévaloir les opinions d'un hérésiarque qu'à faire respecter au dehors la grandeur du nom romain. Les Francs, qui portaient toujours un regard de convoitise sur nos belles provinces, profitent des troubles que l'arianisme excitait dans tout l'empire, pour passer le Rhin et porter le ravage en deçà de ce fleuve. Les troupes envoyées pour les combattre, se livrent à eux avec Silvain, leur général : ils détruisent Cologne, pillent et saccagent quarante autres villes, pénètrent

dans les terres, et mettent tout à feu et à sang. Les Romains, il est vrai, parviennent à arrêter ce torrent, mais ils n'en tarissent point la source. Nous le verrons bientôt grossir, déborder et inonder de nouveau les terres de l'empire. Qui racontera les alarmes et l'affliction de notre Eglise durant ces tems calamiteux?

Pontificat de		Règne de	
Saint Damase	366—384.	Julien	361—363.
		Jovien	363—364.
		Valentinien I	364—375.



VI.

LICERIUS.

Vers l'an 360 : *Licerius, sixième évêque de Beauvais.* — A Numitius succéda Licerius. Ce pontife eut aussi sa part de tribulations et de peines, car les jours mauvais n'étaient point encore passés pour l'Eglise. L'arianisme, il est vrai, depuis qu'il avait été de nouveau anathématisé au concile de Paris, perdait chaque jour une partie du terrain qu'il avait si astucieusement et si violemment usurpé, et la mort qui venait d'enlever Constance le 3 novembre 361, l'avait privé de son plus ferme appui : mais les jours de paix et de tranquillité étaient encore éloignés. Ce n'est plus seulement un point spécial de la doctrine catholique que nos pontifes vont avoir à défendre, c'est la révélation tout entière, c'est la religion chrétienne avec ses dogmes et sa morale ; et ces nouvelles attaques seront d'autant plus redoutables, qu'elles seront dirigées par un de ceux que l'Eglise avait nourris du lait de sa doctrine et admis parmi ses lévites.

L'an 361 : *Apostasie de Julien : sa haine contre le*

christianisme. — Julien, que l'histoire désigne par l'épithète infamante d'*apostat*, et qui venait de succéder à l'empereur défunt, avait été élevé avec soin dans les principes de la religion chrétienne, et, durant vingt ans, il en avait rempli les devoirs avec exactitude : il avait été admis à l'office de lecteur, et avait eu pour condisciples saint Basile et saint Grégoire de Nazianze. Aussi long-tems qu'il eut intérêt à paraître chrétien, il dissimula adroitement son penchant à l'idolâtrie. Cependant, à travers cette dissimulation perçait un esprit faux et bizarre qui inspirait au jeune Grégoire de Nazianze de sinistres pressentimens que Julien ne justifia que trop dans la suite. Dès qu'il fut parvenu à l'empire, affectant d'accorder une égale protection à tous les cultes, il ordonna de rouvrir les temples païens et de rétablir les anciens sacrifices avec toutes leurs observances idolâtriques. Bientôt, jetant le masque de la dissimulation, il se fait initier aux mystères du paganisme, et prend le titre de prêtre d'Apollon. Il fait plus encore ; il forme le projet d'abolir le christianisme, et, pour y réussir plus facilement en l'avilissant aux yeux des peuples, il s'applique à fomenter la division parmi les chrétiens ; puis, par un édit conçu en termes dérisoires, il leur défend d'étudier et d'enseigner les belles-lettres. Peu satisfait de tous ces moyens de séduction, il en vient à une persécution ouverte, et le sang des martyrs coule de nouveau dans les provinces. Dieu sait jusqu'où ce renégat aurait porté ses fureurs, s'il avait eu le tems d'accomplir tout ce que lui inspirait sa haine contre le christianisme ; mais ce tems ne lui fut point accordé. Il part pour une expédition contre les Perses ; il engage

la bataille, et, au milieu de la mêlée, il est percé d'un javelot qui fait jaillir son sang à gros bouillon. Il expire en s'écriant, dans un dernier accès de rage : Tu es vaincu, Galiléen!

L'an 363 : *Jovien répare les maux faits à la religion.* — Après ces longues années de tribulations et d'angoisses, parurent enfin des jours de calme et de tranquillité qui permirent à l'Eglise de réparer ses pertes et de consoler ses enfans affligés. Jovien, que l'armée romaine venait de proclamer empereur, ne consentit à son élévation qu'après avoir obtenu des soldats la promesse qu'ils embrasseraient tous la religion chrétienne, persuadé qu'il était que tous les malheurs de l'empire avaient leur principale cause dans les outrages qui avaient été faits au vrai Dieu. Après avoir conclu une paix de trente ans avec les Perses, il s'applique avec un zèle infatigable à cicatriser les plaies de l'état : il abroge les édits impies de l'empereur Julien, rappelle les chrétiens exilés pour la foi, renouvelle les lois de Constantin en faveur de la religion chrétienne, et se montre décidé à n'user du pouvoir qui lui est confié que pour faire honorer le suprême monarque du ciel, par qui règnent les rois et les puissances de la terre. Une ère nouvelle commençait pour la religion, lorsque Jovien termina sa trop courte carrière par une mort subite qui l'enleva le 17 février 364.

L'an 364 : *Règne de Valentinien I.* — Cette mort prématurée plongea de nouveau les chrétiens dans l'affliction la plus profonde. La paix dont ils commençaient à goûter les douceurs, ne s'était montrée un instant que pour disparaître aussitôt avec la rapidité de l'éclair, et l'avenir ne leur promettait rien de rassu-

rant. L'expérience du passé ne leur avait que trop appris tout ce qu'ils avaient à craindre d'un nouveau règne, sous un gouvernement dont les lois étaient aussi variables que le sceptre était vacillant dans les mains de celui qui le portait. Dieu néanmoins ne permit pas que l'Eglise des Gaules fût soumise à de nouvelles épreuves sous le successeur de Jovien. Quelques jours après la mort de ce prince, ses troupes proclamèrent empereur Valentinien, dont la conduite antérieure était pour les chrétiens une garantie de sécurité : il avait donné une preuve éclatante de son attachement à la religion chrétienne sous le règne de Julien, en préférant les rigueurs de l'exil à une honteuse apostasie. Il porta sur le trône les sentimens qui l'avaient animé dans sa vie privée; il fit pourtant, pour la religion, beaucoup moins qu'on avait lieu de l'espérer; il lui causa même de grands maux en abandonnant, contre les avis qui lui étaient donnés, les provinces orientales de l'empire à Valens qui prit à tâche de ranimer la secte arienne, et se fit persécuteur des catholiques. Cependant, sous son règne, l'Eglise des Gaules jouit du calme et de la tranquillité, sous la protection des lois : si elle vit s'éteindre une de ses plus brillantes lumières, en la personne de saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours et saint Ambroise de Milan vont la faire briller d'un nouvel éclat. L'élévation d'Ambroise sur le siége de Milan fut en partie l'ouvrage de Valentinien qui lui ordonna de se rendre aux vœux de ceux qui l'avaient choisi pour évêque : ce fut aussi l'un des derniers actes de son règne; il mourut sur la fin de l'année 375.



VII.

THEMERUS [1].

Vers l'an 375 : *Themerus, septième évêque de Beauvais.* — Après la mort de Licerius, l'Eglise de Beauvais, comme avaient fait celles de Tours et de Milan, eut à procéder à l'élection d'un nouveau pontife ; son choix tomba sur Themerus, qui fut aussitôt élevé sur le siége épiscopal. Si cette élection a eu lieu sous le règne de Gratien, ainsi que le fait présumer le cours ordinaire des événemens, le successeur de Licerius eut aussi à traverser une époque bien agitée, et son cœur de pasteur fut plus d'une fois douloureusement ému à la vue des souffrances de son troupeau.

---

(1) Nos anciens historiens, Loisel, Louvet et autres, donnent *Liercius* pour successeur à Licerius, et le placent avant Themerus. Les auteurs du *Gall. Christ.*, Hermant et d'autres modernes, ont pensé que ces deux noms, qui ne diffèrent que par la transposition d'une lettre, et qui se suivent immédiatement, ne désignent qu'une seule et même personne, et qu'il faut placer Themerus après Licerius. Nous avons embrassé ce dernier sentiment.

L'an 375—383 : *Règne de Gratien.*— Gratien, il est vrai, n'avait rien de plus à cœur que de faire le bonheur de ses états : à peine âgé de seize ans, il venait de succéder à l'empereur Valentinien Ier récemment décédé ; et bientôt après, la mort de Valence, empereur d'Orient, l'avait rendu seul maître de l'empire. Ce jeune prince réunissait en sa personne toutes les qualités les plus propres à lui gagner l'affection des peuples et à leur procurer de longues années de prospérité. Il commença l'exercice de son autorité par la promulgation d'une loi qui mit fin aux persécutions exercées par l'arianisme contre les catholiques des provinces orientales, puis il céda le gouvernement de ces provinces à Théodose qu'il associa à la dignité impériale. N'ayant plus à gouverner que la partie occidentale de l'empire, il s'appliquait avec ardeur à y faire fleurir la religion et la paix. Depuis qu'il avait en main le sceptre de la souveraine autorité, les Barbares s'étaient abstenus de faire invasion dans nos provinces qu'ils avaient déjà tant de fois ravagées, parce qu'il n'avait pas dédaigné de les admettre aux charges et aux dignités de l'état. Il avait dans son armée plusieurs Francs de distinction qu'il honorait de sa confiance, et il comptait tellement sur leur fidélité, qu'il confia le commandement de ses troupes à Baudon et à Arbogaste, tous deux grands amis des Romains. Ce fut l'élévation de ces deux étrangers qui causa la perte du généreux et trop confiant Gratien.

L'an 383 : *Révolte de Maxime : mort de Gratien.* — La fierté romaine fut offensée de la confiance que l'empereur accordait à des Barbares, les troupes en murmurèrent, et le mécontentement gagna bientôt tous

les rangs de cette milice depuis long-tems accoutumée à disposer à son gré de la dignité impériale. Un intrigant, nommé Maxime, qui commandait alors l'armée britannique, exploita habilement au profit de son ambition le mécontentement des troupes. Dès qu'il vit sa trame bien ourdie, il se fit proclamer empereur, franchit le détroit, et vint attaquer Gratien dans les environs de Paris. Ce prince se montre résolu d'accepter courageusement la bataille; mais l'esprit de révolte a soufflé dans son armée; il ne reste plus autour de sa personne que quelques soldats fidèles qui le pressent de pourvoir à sa sûreté en se rendant au plus vite dans quelque province éloignée. N'ayant plus d'autre ressource, il s'évade en secret et marche à grandes journées, afin de gagner l'Italie; mais la révolte dépêche à sa poursuite. Un officier, expédié par Maxime, le rejoint à Lyon, lui jure protection et sécurité, l'invite à un repas, et le massacre traîtreusement au milieu du festin!

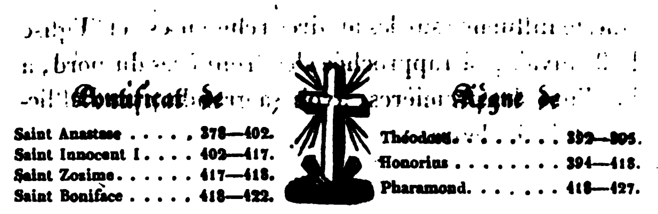
Valentinien II succède à Gratien. — Après la fin tragique de Gratien, le gouvernement de ses états était dévolu à son frère Valentinien II qui avait été proclamé empereur à Trèves en 375; mais il n'en put jouir qu'après la mort du tyran Maxime : il fut lui-même obligé de fuir devant les armes victorieuses du meurtrier de son frère, et d'aller chercher asile et protection en la cour de Théodose. Ce magnanime empereur pouvait seul mettre à la raison l'audacieux Maxime et lui faire subir le juste châtiment de sa révolte; sans tarder, il vient en Occident à la tête d'une puissante armée, attaque l'usurpateur, le défait, et lui fait couper la tête le 25 août 388.

L'an 388 — 392 : *Son règne : sa fin malheureuse.* — Cet acte de vigueur mit fin à la révolte et fit rentrer Valentinien en possession de ses états; mais son règne n'en fut pas plus heureux. Ces guerres intestines qui affaiblissaient les forces de l'empire, avaient ranimé dans le cœur des Francs le désir et l'espoir de s'en approprier quelques lambeaux. Conduits par les généraux Genabaude, Marcomère et Simon, ils se jettent de nouveau dans les Gaules, pillent et saccagent tout sur leur passage, et ne repassent le Rhin que chargés d'un butin immense. Toute la Gaule est en combustion; et Valentinien, témoin de ces désastres, ne peut faire que d'impuissans efforts pour en arrêter le cours. Depuis long-tems il gémissait sous le joug du comte Arbogaste, cet officier franc, dont l'élévation avait causé la perte de Gratien; il souffrait avec impatience l'arrogance de ce capitaine qui faisait valoir outre mesure la part qu'il avait eue à la défaite de Maxime, et l'ascendant qu'il avait sur les chefs de l'armée; souvent il avait prié Théodose de venir une seconde fois l'affranchir. Arbogaste ne fut point sans en avoir quelque connaissance; et, pour conserver un crédit qu'il se voyait menacé de perdre, il ne recula point devant un crime : il fit étrangler le jeune Valentinien par quelques gardes qui le pendirent ensuite avec un mouchoir, pour faire croire à un suicide (1).

En présence de tant de forfaits et de tant de bouleversemens, il est facile de juger quelle dut être la désolation de l'Eglise. Tant et de si violens orages dans la région politique n'ont pu passer sans exercer leur

(1) Ambr. de obit. Valent.

funeste influence sur les affaires religieuses, et l'Eglise de Beauvais, si rapprochée des frontières du nord, a dû, l'une des premières, avoir sa grande part d'affliction et de douleurs.



Pontificat de		Règne de	
Saint Anastase	378—402.	Théodose	392—395.
Saint Innocent I	402—417.	Honorius	394—418.
Saint Zosime	417—418.	Pharamond	418—427.
Saint Boniface	418—422.		

VIII.

BERTEGESILLUS.

Vers l'an 392 : *Episcopat de Bertegesillus.*— Bertegesillus, autrement dit Betgisilus ou Beigisile, succéda immédiatement à Themerus, et fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais à-peu-près vers l'époque où l'empire romain entrait dans sa période de décadence, et préludait à sa ruine prochaine. Il vit commencer l'agonie de ce colosse qui, depuis tant de siècles, tenait les nations asservies à ses lois, et entendit la trompette guerrière qui conviait les peuples à fondre sur lui pour se disputer l'honneur de lui porter le dernier coup. Durant cette époque d'agitations et de troubles, ses regards attristés ne rencontraient le plus souvent que terres ravagées, temples détruits, autels profanés, et un peuple plongé dans la misère. Des armées romaines en présence et se chargeant avec fureur, les régions septentrionales lançant à travers les Gaules et jusque par delà les Alpes leurs hordes barbares et avides de pillage, partout la dévastation, le meurtre et l'incendie, tel est le déchirant spectacle que présentait alors l'empire d'Occident.

L'an 392—394 : *Tyrannie et chute d'Arbogaste.* — Cette partie de l'empire romain était asservie à la domination de l'ambitieux Arbogaste. Un autre, il est vrai, portait le nom d'empereur ; l'odieux assassin de Valentinien II n'avait point osé se substituer immédiatement en sa place ; en attendant qu'il pût le faire avec moins de danger, il avait revêtu des insignes de la dignité impériale un nommé Eugène qui n'avait d'autre mérite que la verbeuse jactance d'un ancien professeur de belles-lettres. Sous cet empereur nominal, Arbogaste, encore païen, gouvernait en maître, entamait des négociations, et envoyait des ambassades ; il disposait tout de manière à n'avoir plus qu'à se revêtir du manteau impérial pour traiter d'égal à égal avec le grand Théodose ; mais celui-ci avait l'œil ouvert sur ce qui se passait en Occident, et ses mesures étaient prises pour châtier sévèrement l'usurpateur. Il reparaît de nouveau à la tête de ses troupes, et vient attaquer le tyran au milieu de ses états usurpés. Les deux armées sont en présence, le combat s'engage, et le choc est des plus terribles. Arbogaste fait des prodiges de valeur, il porte partout l'épouvante et la mort ; plus de dix mille hommes ont péri du côté de Théodose ; son armée fléchit un instant ; mais ce prince magnanime mettant pied à terre, se place à la tête de ses troupes et crie : *Où est le Dieu de Théodose ?* Ce religieux cri de guerre, répété de rang en rang, pénètre ses soldats d'une ardeur nouvelle. Le combat recommence plus opiniâtre et plus furieux ; les bataillons ennemis sont culbutés et prennent la fuite. Les soldats d'Eugène se saisissent de sa personne, le conduisent tremblant aux pieds de son vainqueur et l'immolent sans pitié. Arbo-

gaste fuit à travers les montagnes, et se voyant sur le point d'être pris, il se perce de son épée, et meurt baigné dans son sang.

L'an 394 : *Honorius proclamé empereur d'Occident.* — Après cette mémorable et miraculeuse victoire, Théodose donna l'empire d'Occident à Honorius son second fils, alors âgé de dix ans, et chargea Stilicon qu'il honorait de sa confiance et de son amitié, de gouverner les états du jeune empereur, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de prendre en mains les rênes du gouvernement. Un des premiers actes qui signalèrent ce nouveau règne, fut un traité de paix conclu en 395 par Stilicon avec les Francs et les Sicambres. Tant que vécut le grand Théodose, les peuples voisins, contenus par la terreur de ses armes, n'osèrent franchir les barrières de l'empire romain; mais dès que la mort l'eut ravi à ses peuples le 17 janvier 395, rien ne fut plus capable d'intimider les Barbares qui se trouvaient à l'étroit sur leurs terres natales.

L'an 406—416 : *Irruption des Barbares dans les Gaules.* — Ils ne tardèrent point à fondre sur nos provinces, et à porter la dévastation jusqu'au cœur de l'empire. En 406, les Vandales, les Suèves, les Alains et autres peuples sortis de la Germanie, franchissent le Rhin, pénètrent dans les Gaules, les sillonnent dans tous les sens; durant dix années consécutives, et portent partout le carnage et la dévastation. Comme si ce n'était point encore assez de désastres, les Goths qui semblaient avoir été conviés à rendez-vous général pour se partager les dépouilles des Césars, se jettent sur l'Italie, mettent le siége devant Rome, et, deux fois repoussés, deux fois ils reviennent à la charge,

l'emportent d'assaut, la pillent et la saccagent en 410. Rien de plus lamentable que l'aspect de notre province durant cette désastreuse invasion. Tournai, Térouanne, Arras, Amiens, Reims et la plupart des villes de la Gaule belgique, ne présentent plus que des monceaux de ruines et de décombres. Tout fut ruiné, dit saint Jérôme qui vivait dans ce tems calamiteux; les provinces les plus fertiles et les plus opulentes n'en furent que plus long-tems le théâtre de la cruauté et des plus grandes horreurs. Les femmes de la première qualité et les vierges consacrées à Dieu devinrent le jouet de la brutalité du soldat; les évêques furent traînés en captivité, les prêtres et les moines égorgés, les reliques déterrées et foulées aux pieds, les églises renversées ou changées en écuries, et les chevaux attachés aux autels (1). La métropole de Reims perdit alors saint Nicaise, son pontife vénéré, qui fut immolé par ces barbares sur le parvis de son église. Le diocèse de Beauvais eut à regretter l'église bâtie sur le tombeau de saint Lucien, et plusieurs autres sans doute qui furent pillées et livrées aux flammes; il fut aussi arrosé du sang d'un martyr en la personne d'un jeune enfant à qui les Barbares tranchèrent la tête en haine de la religion chrétienne.

L'an 406 — 416 : *Saint Just décapité en Beauvaisis.* — Cet enfant était né à Auxerre de parens chrétiens et distingués par la ferveur de leur piété, sous l'épiscopat de saint Amateur ou saint Amatre, qui mourut évêque de cette ville en 418; son père s'appelait Justin, et sa mère Félicie; ils firent baptiser leur

(1) Hieron. Epist.

fils sous le nom de Just, et l'élevèrent dans les sentimens de foi et de piété dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Depuis neuf ans il grandissait sous leurs yeux, et les grâces abondantes que le Seigneur se plaisait à répandre en son jeune cœur, l'avaient rendu l'un des enfans les plus accomplis de son âge; ses parens ne pouvaient s'empêcher d'admirer la raison précoce et l'esprit de foi qu'il faisait paraître en toutes ses actions; mais ce qui les surprit le plus, ce fut de l'entendre un jour leur parler d'un de ses oncles qu'il n'avait jamais vu, et dont il ne restait plus souvenir dans la ville d'Auxerre. Justin son père avait eu, il est vrai, un frère nommé Justinien, dont le sort était complètement ignoré : il avait disparu dans sa jeunesse, et depuis longues années, on n'en avait aucunement entendu parler. Le jeune enfant déclare à son père que Justinien son oncle est encore vivant, qu'il est dans la ville d'Amiens où il a été conduit et vendu en qualité d'esclave à un marchand nommé Loup, et qu'il faut aller le délivrer. Ses parens étonnés prennent d'abord pour un conte d'enfant ce que Just leur disait; mais ses instances réitérées, et l'assurance avec laquelle il leur parlait, firent tant d'impression sur eux, que Justin prit enfin la résolution de partir avec son fils pour aller solliciter la délivrance de son frère.

Justin fait donc ses provisions de voyage et part avec son jeune enfant pour la ville des Amiénois. Les deux voyageurs arrivent à Melun, et les premières personnes qui se présentent à leurs regards sont des pauvres qui leur demandent l'aumône : Justin leur donne quelques pièces de monnaie et poursuit sa route. Mais parmi ces pauvres, s'en trouvait un dont les haillons en lam-

beaux cachaient à peine sa nudité. Just, ne consultant que les sentimens de son jeune cœur, se dépouille de sa tunique et la lui donne, ce qui lui attire une réprimande de la part de son père, qui lui représente que, n'ayant pas d'autre vêtement, il n'aurait pas dû se dépouiller ainsi durant un long voyage; mais le pieux enfant apaise ce mécontentement en récitant avec candeur ces paroles qu'il avait lues dans les livres saints : « Celui qui comprend les besoins de l'indigent et du » pauvre, le Seigneur le délivrera dans les jours mau- » vais. » De Melun, ils poursuivent leur route jusqu'à Paris où ils reçoivent une généreuse hospitalité chez un chrétien nommé Hippolyte; de là ils se rendent à Amiens, ville alors occupée par les Barbares qui avaient renversé les temples et exerçaient contre les chrétiens une persécution cruelle. Ils eurent bientôt découvert la demeure du marchand nommé Loup dont Just avait si souvent parlé à son père : ils l'abordent et lui exposent le sujet de leur voyage. Loup était un de ces chrétiens que la persécution obligeait à une grande circonspection pour n'être pas découvert; il accueille néanmoins avec bonté les deux hôtes qui lui arrivent, et, quand il eut reconnu qu'ils adoraient le même Dieu que lui, il redoubla d'égards et d'attentions pour eux; il leur offrit affectueusement l'hospitalité pour la nuit, et promit à Justin de lui rendre celui qu'il réclamait, s'il le retrouvait parmi ses domestiques. Aussitôt, il fit paraître devant lui toutes les personnes qui étaient à son service pour qu'il eût à reconnaître son parent. Tandis que Justin examinait toutes les figures, son jeune fils, arrêtant ses regards sur le valet qui tenait un flambeau à la main, s'écrie : Voici mon oncle

Justinien! Il ne l'avait cependant jamais vu. C'était effectivement lui. Tous demeurèrent persuadés que Just ne l'avait reconnu que par une inspiration divine. On fut bientôt d'accord sur les conditions de la mise en liberté de Justinien.

Mais l'arrivée de Justin, qui ne dissimulait nullement sa qualité de chrétien, avait été signalée au gouverneur de la ville, et des émissaires avaient aussitôt reçu l'ordre de rechercher et d'arrêter cet étranger. Loup en ayant eu avis, prévient ses hôtes et les presse de partir à l'instant même. Il leur fait la remise de la somme qu'ils étaient convenus de lui payer pour la rançon de Justinien, et les fait échapper de la ville à la faveur des ténèbres de la nuit. Les trois voyageurs s'éloignèrent au plus vite d'une ville où leur liberté et leur vie même étaient en danger. Ils avaient déjà gagné les terres du Beauvaisis et étaient arrivés en un lieu nommé *Sinomovicus*, auprès d'une fontaine désignée sous le nom de Syrique, dont les eaux se rendent dans la petite rivière d'Aire; ils s'y arrêtèrent pour prendre le repos et la nourriture dont ils avaient besoin.

Cependant le gouverneur d'Amiens, ce persécuteur que l'on crut ne pouvoir mieux qualifier qu'en le nommant *Rictiovare*, comme ce proconsul romain qui a immolé tant de chrétiens, n'eut point plus tôt appris que ceux qu'il avait ordonné d'arrêter avaient quitté la ville, qu'il dépêcha ses satellites à leur poursuite, afin de les lui ramener morts ou vifs. Just, qui se reposait avec ses parens auprès de la fontaine Syrique, eut un secret pressentiment de leur arrivée prochaine. Cachez-vous, leur dit-il, car les gens qui nous poursuivent vont bientôt paraître. Il monte aussitôt sur un

terrain un peu plus élevé ; le premier objet qui frappe ses regards sont des cavaliers qui s'avancent à toute bride ; il fait signe à ses parens de se cacher dans une grotte voisine, et attend les soldats sans la moindre émotion. Ils arrivent et le questionnent sur son nom, son pays et les personnes avec qui il voyage : à toutes ces questions, le jeune enfant ne répond que par ces mots : « Je m'appelle Just, je suis chrétien, l'Evangile » me défend d'en dire davantage. » Les satellites ont compris qu'il était du nombre de ceux qu'ils cherchaient ; ils le pressent de nouvelles questions et lui commandent avec menaces de leur déclarer où sont ses compagnons de voyage. Furieux de n'en pouvoir rien obtenir, l'un d'eux tire son glaive et lui abat la tête. L'historien qui nous a transmis ces détails ajoute que le corps du jeune martyr prit sa tête entre ses mains et, la présentant à ses bourreaux, il leur inspira une telle frayeur, qu'ils s'éloignèrent au plus vite. Peu de tems après, Justin et Justinien sortirent de leur retraite, et virent, avec une douleur inexprimable, le jeune enfant décapité et baigné dans son sang. Après avoir donné un libre cours à leurs larmes, ils enlevèrent le corps inanimé et l'inhumèrent dans le lieu même qui leur avait servi de retraite ; puis ayant soigneusement enveloppé la tête détachée du tronc, ils l'emportèrent avec eux et continuèrent tristement leur route jusqu'à Auxerre (1).

Les chrétiens de *Sinomovicus* n'ignorèrent point ce qui venait de se passer sur leur territoire, et autant

(1) Extrait des légendes de Saint-Pierre et de Saint-Miche de Beauvais. — Vincent de Beauvais.

ils éprouvèrent d'horreur de l'atroce férocité qui avait immolé cet enfant en haine de sa religion, autant ils bénissaient le Seigneur d'avoir choisi le lieu qu'ils habitaient pour le consacrer par le sang d'un martyr. Ils allèrent prier avec confiance sur le tombeau du jeune saint, et bientôt ils y bâtirent une chapelle qui devint célèbre dans toute la contrée. Nous verrons dans la suite s'y établir une abbaye florissante, et aux alentours se former un bourg important qui prendra le nom de Saint-Just.

Saint Donoald. — Le village de Milly eut aussi alors son martyr dans la personne d'un pieux serviteur de Dieu, nommé *Donoaldus*, Donoalde ou Dinuanlt. Le désir d'arriver à la perfection évangélique avait porté Donoald à s'éloigner du monde pour vivre dans la retraite, uniquement occupé du soin de son salut ; il s'était établi sur le territoire de Milly, près de Moimont. Les Barbares qui ravageaient notre province l'y découvrirent et le mirent à mort ; ils croyaient éteindre la religion dans le sang de ses enfans, mais ils ne faisaient qu'ajouter à sa gloire, en multipliant le nombre de ceux qui versaient leur sang pour elle et s'acquéraient une glorieuse immortalité (1).

C'est ainsi que le Seigneur sait faire contribuer à l'affermissement et à la gloire de la religion les actes même qui n'avaient été médités et exécutés qu'afin de l'anéantir ; c'est ainsi qu'il consolait l'Église des longues et cruelles afflictions qu'elle avait alors à souffrir. Tandis que les Chrysostôme, les Augustin et les Jérôme la défendaient par la profondeur de leur doctrine, que

(1) Louvet, t. 1, p. 432.

saint Agnan d'Orléans, saint Victrice de Rouen et saint Marcel de Paris l'honoraient par l'éclat de leurs vertus, un jeune enfant et un solitaire obscure prenaient rang parmi ses martyrs, pour conserver sans tache la robe d'innocence qu'ils avaient reçue d'elle. Mais sa destinée est d'être militante sur la terre avant d'être triomphante dans le ciel, et ses consolations ici-bas seront toujours détrempées de larmes. Notre diocèse eut alors une large part dans les afflictions communes à toute l'Eglise; le torrent qui a étendu sur lui ses ravages, ne s'écoule un instant que pour refluer bientôt avec une nouvelle furie et le couvrir de nouveaux désastres. Les Francs, qui, depuis si long-tems, jetaient sur nos provinces un regard de convoitise, vont tenter un dernier effort pour s'en rendre maîtres et s'y établir définitivement après de nombreux et meurtriers combats, et l'Eglise de Beauvais va de nouveau se trouver en face de l'idolâtrie triomphante.

Pontificat de		Règne de	
Saint Célestin	422—431.	Pharamond	418—427.
Saint Sixte III	432—440.	Clodion	427—448.
Saint Léon-le-Grand	440—461.	Mérovée	448—456.

IX.

RODOMARUS.

Vers l'an 418, *Rodomarus, neuvième évêque de Beauvais.* — Rodomarus succéda immédiatement à Bertegesillus sur le siége épiscopal de Beauvais, et l'époque de son élévation à la dignité de premier pasteur fut aussi singulièrement orageuse, si nous ne nous trompons pas sur la date que nous lui assignons. En considérant le nombre de ses prédécesseurs, depuis saint Lucien, et en tenant compte du tems plus ou moins long qui s'est écoulé depuis la mort de chacun d'eux jusqu'à l'installation d'un successeur, nous nous croyons autorisés à dire que ce nouveau pontife eut à gouverner notre Eglise vers le tems où les Francs s'établissaient dans les Gaules; qu'il vit les sanglantes phases de la crise qui fit passer aux mains des chefs de cette nation le sceptre des Césars, et qu'il dut, tout à la fois, consoler ses ouailles dont il partageait les périls et les souffrances, et les prémunir contre les dangereuses influences de l'exemple donné par ces nouveaux dominateurs.

L'an 418 : *Domination des Francs : règne de Pharamond.* — Les Francs étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, et poussaient la superstition jusqu'à adorer les arbres, les fontaines et les oiseaux; ils ne connaissaient la religion chrétienne que par ses temples qu'ils avaient pillés, ses vases sacrés qu'ils avaient enlevés, et ses prêtres qu'ils avaient égorgés durant leurs précédentes incursions en deçà du Rhin. Divisés jusque là en différens peuples, et gouvernés par des rois particuliers, ils avaient toujours été refoulés au-delà de ce fleuve toutes les fois qu'ils avaient tenté d'entamer les provinces gauloises. Mais depuis qu'ils se furent réunis pour ne former qu'une nation sous un même chef, ils devinrent redoutables aux aigles romaines qu'ils obligèrent à fuir devant eux. Ils venaient d'élire Pharamond pour leur roi; sous sa conduite, ils pénètrent dans la Gaule belgique, en chassent les Romains, et s'y établissent en vainqueurs. La plupart des historiens font dater le règne de Pharamond de l'an 418; ils disent peu de chose des actions de ce nouveau monarque dont ils rapportent la mort à l'an 427.

L'an 427 : *Règne de Clodion.* — Clodion succéda à Pharamond son père, mais il ne put jouir paisiblement du fruit de ses conquêtes. Attaqué par Aétius, général romain, il fut battu en 432, et contraint d'accepter la paix qui lui était offerte, moyennant l'abandon des terres conquises par son père. Cet échec néanmoins n'abattit point son courage, et la paix qu'il avait été forcé d'accepter, ne fut guère qu'une trève dont il profita pour réparer ses forces. En 438, il rompt le traité, attaque les Romains et leur enlève Bavai avec plusieurs places voisines. Il pousse plus loin ses conquêtes : en

445, il se rend maître de Tournai et de Cambrai, s'avance jusqu'à la Somme et entre dans Amiens où il établit le siége de son empire. Il est vraisemblable qu'il fit alors quelques tentatives sur Beauvais : plusieurs historiens disent qu'il s'en est rendu maître. Il mourut l'an 447 ou 448.

L'an 448 : *Règne de Mérovée.* — Après Clodion régna Mérovée que l'on croit son fils, ou du moins son proche parent. Les historiens pensent que Mérovée est ce roi des Francs qui se trouva à la fameuse bataille qu'Aétius livra à Attila dans les plaines de Châlons-sur-Marne, où périrent plus de 300,000 hommes : ce qui est certain, c'est qu'il étendit beaucoup et affermit son empire dans les Gaules, et qu'il fut la souche de la première race de nos rois. Il mourut l'an 456.

L'an 451 : *Nouvelle invasion des Barbares.* — A l'exemple des Francs, qui avaient prouvé que les légions romaines n'étaient plus invincibles, d'autres nations barbares, attirées par l'apât du butin, vinrent aussi fondre sur les Gaules et y exercer d'affreux ravages et d'incroyables horreurs. La plus terrible et la plus désastreuse de toutes ces invasions fut sans contredit celle des Huns, qui, au nombre de plus de 500,000 hommes, conduits par le farouche Attila, surnommé le fléau de Dieu, mirent tout à feu et à sang dans les Gaules et par-delà les Alpes. Cette innombrable armée se répandit, comme une lave brûlante, à travers nos provinces, ne laissant partout sur son passage que des ruines fumantes et des cadavres mutilés. Cologne, Trèves, Metz, Besançon, Reims et autres villes considérables, ne présentaient plus qu'un amas de décombres. Paris ne dut son salut qu'aux exhortations et aux prières de

sainte Geneviève, comme la ville de Troyes fut redevable de sa conservation à l'intrépide fermeté et au dévouement de saint Loup, son évêque. Il ne paraît pas que ces Barbares aient pris leur route par Beauvais; mais la terreur qu'ils répandaient au loin et les calamités qu'ils semaient sur leur passage, n'ont pas manqué d'exercer leur triste influence sur le sort de ses habitans.

Zèle des évêques pour le maintien de la religion. — Le ravage des campagnes, l'incendie des villes et la destruction des temples, avaient plongé nos provinces dans la désolation la plus affreuse : la population, effrayée par la crainte de la mort ou d'un dur esclavage, s'était réfugiée dans l'épaisseur des forêts ou ensevelie dans la profondeur des cavernes; et quand il lui fut donné d'en sortir, ce ne fut que pour se trouver en face de ses habitations détruites et de ses champs ravagés. Ainsi pressée par les besoins de la vie, et ayant sous les yeux les exemples dangereux de ses vainqueurs encore idolâtres, combien n'était-elle pas exposée à perdre la foi, et à retomber dans le paganisme? Mais, rassurons-nous : ceux à qui le souverain pasteur a confié la garde de son troupeau, ont l'œil ouvert sur le nouveau danger qui le menace; les Pères du concile d'Arles, en 452, l'ont signalé à la vigilance épiscopale: par le vingt-deuxième canon, ils interdisent toute pratique superstitieuse, comme de révérer des arbres, des fontaines, des pierres, des oiseaux; et déclarent coupables les évêques qui souffriraient ces observances dans leur diocèse. Ce canon nous prouve que les rapports habituels des Francs avec les anciens habitans des Gaules, commençaient à influer d'une manière

fâcheuse sur les habitudes religieuses de ces contrées, où la religion chrétienne était généralement établie.

État de la religion dans la province de Reims. — Dès que le calme eut succédé à l'ouragan furieux qui venait de tout dévaster, les populations, revenant aux saintes pratiques de la religion, s'empressèrent de relever leurs temples renversés, et de les rebâtir plus vastes et plus majestueux qu'auparavant. Alors le service divin se célébrait avec une pompe et un éclat qui ravissaient d'admiration les idolâtres eux-mêmes. Nous voyons par le testament de Bennage, qui gouvernait à cette époque l'Eglise de Reims, que le clergé de cette métropole comptait dans ses rangs des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des lecteurs, des portiers, des exorcistes, des acolytes, et qu'il y avait ausi des religieuses et des veuves consacrées à Dieu. Ces différentes classes de personnes sont l'objet de la sollicitude de ce généreux pontife ; il leur lègue une grande partie de ses biens, et meurt avec la consolation d'avoir pourvu à leur subsistance.

Vers l'an 450 : *Martyre de sainte Maxence.* — L'Hibernie avait aussi ses chrétiens fervens et ses vierges généreuses, qui ont placé au ciel toutes leurs affections et toutes leurs espérances : de ce nombre était Maxence qui vint cueillir la palme du martyre sur les bords de l'Oise. Cette contrée septentrionale de l'Europe était alors évangélisée par saint Patrice, à qui saint Célestin, qui occupa la chaire pontificale depuis l'an 422 jusqu'à l'an 431, avait donné mission d'aller y annoncer la parole du salut. Les travaux du saint missionnaire opérèrent de nombreuses conversions : l'une des plus consolantes fut celle de Maloonne où

Malconus, roi d'Hibernie, alors connue sous le nom d'Ecosse (1). Ce prince eut une fille qu'il fit baptiser sous le nom de Maxence; il l'éleva avec le plus grand soin dans les principes et les exercices de la vie chrétienne. La jeune Maxence savourait avec délices les maximes de la morale évangélique, et, à mesure qu'elle avançait en âge, elle s'appliquait à y conformer plus parfaitement sa conduite. Ce qu'elle lisait dans nos livres saints, touchant les récompenses que Dieu réserve à ceux qui renoncent à tout pour s'attacher plus intimement à lui, fit naître en son âme la résolution de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ; mais le roi son père avait sur elle des vues bien différentes. Il l'avait promise en mariage à un prince voisin, qui était épris de sa beauté et l'avait demandée pour épouse. Cette nouvelle jeta Maxence dans une bien grande perplexité: ne voulant ni contrister son père par un refus, ni accepter un époux, et un époux païen, contrairement à la résolution qu'elle avait formée, elle prend un parti que la pureté de ses motifs peut seule rendre excusable, celui de s'éloigner de la maison paternelle. Elle met dans sa confidence Barbentius, vieux domestique du palais, et Rosébia qui était attachée à son service, et les détermine à l'accompagner dans sa fuite. Elle s'éloigne donc de la terre d'Irlande, s'embarque et arrive sur le continent des Gaules qu'elle parcourt jusqu'à la rivière d'Oise, où elle s'arrête, pour passer quelques jours, en un lieu nommé Pont.

Cependant, sa fuite n'avait pas été si secrète, que

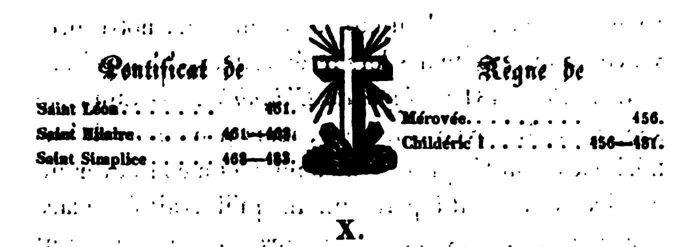
---

(1) Usserius, *de Britannic. Eccl. primord.*, p. 725, cap. 16.

le bruit n'en parvint bientôt aux oreilles du prince Maxent à qui elle était promise. Celui-ci met aussitôt tout en mouvement pour découvrir la direction qu'elle a prise : il fait explorer toutes les routes, interroge tous les ports, et parvient enfin à se mettre sur ses traces. Il part incontinent à sa poursuite, et fait tant de diligence qu'il la joint au moment où elle allait passer l'Oise. Il s'efforce d'abord de la ramener dans sa patrie; il la raisonne, il épuise tous les moyens de persuasion pour vaincre sa résistance; mais la voyant inébranlable, son affection se change en fureur, et de son glaive il abat la tête de la jeune vierge et immole les deux complices de sa fuite; après quoi il retourne précipitamment dans ses états. Les habitans de Pont donnèrent la sépulture à cette jeune martyre de la virginité, ainsi qu'à ceux qui partagèrent son sort; ils l'adoptèrent pour leur patrone et bâtirent une chapelle sur son tombeau. Le culte de cette illustre vierge devint si célèbre que la paroisse qui lui est dédiée ne porte plus, depuis le septième siècle, d'autre nom que celui de Pont-Sainte-Maxence (1).

---

(1) Nous avons tiré ce récit d'un légendaire de l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, qui paraît avoir été écrit au XIe siècle : nous avons négligé quelques circonstances qui donnent du merveilleux à cette histoire, et nous les avons omises avec d'autant moins de scrupule que l'auteur lui-même prend soin de nous avertir que les actes du martyre de sainte Maxence étant perdus, il n'écrit que sur le récit oral de personnes qui passent pour en avoir conservé le souvenir.



Pontificat de		Règne de	
Saint Léon	461.	Mérovée	456.
Saint Hilaire	461—468.	Childéric I	456—481.
Saint Simplice	468—483.		

X.

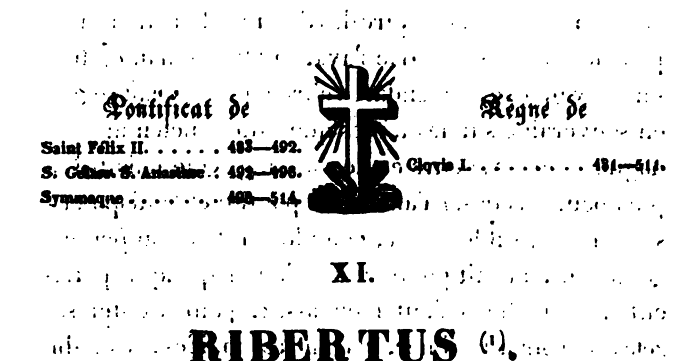
ANSOLDUS.

Vers l'an 456 : *Ansoldus, dixième évêque de Beauvais.* — Après la mort de Rodomarus, l'Eglise de Beauvais fut gouvernée par Ansoldus, dont la vie et les actions nous sont aussi peu connues que celles de ses prédécesseurs. D'après nos conjectures, il fut élevé à l'épiscopat vers le tems où notre ville flottait incertaine entre les Romains et les Francs qui se la disputaient et l'occupaient tour à tour, attendaient avec anxiété qu'une victoire décisive lui eût indiqué le maître à qui elle devait définitivement obéir. Les habitudes antérieures des habitans de Beauvais, et leurs intérêts religieux, les attachaient naturellement aux Romains qui pratiquaient et protégeaient la religion chrétienne, tandis que tout leur faisait redouter la domination des Francs qui ne s'étaient encore fait connaître que par leurs observances idolâtriques et leur amour du pillage; mais cette nation belliqueuse qui les avait déjà déjà visités sous Clodion, n'avait pas renoncé au dessein de les soumettre à sa puissance. Des bords de la Somme, où elle était établie, elle étendait chaque jour ses con-

quêtes, et si elle avait eu, dans le successeur de Mérovée, un chef à la hauteur de sa mission, notre province lui aurait été dès lors irrévocablement acquise.

L'an 456—481 : *Règne de Childéric I.* — Childéric succéda à Mérovée son père, mais il n'en avait pas hérité les qualités propres à étendre et à conserver un empire. Il y avait à peine un an qu'il avait été placé sur le trône, lorsqu'il en fut précipité et contraint d'aller chercher asile à la cour du roi de Turinge. On établit en sa place un seigneur nommé Gilles ou Gillon, qui exerça l'autorité souveraine jusque vers l'an 464, époque où Childéric fut rétabli sur le trône. Ces dissensions intestines n'étaient pas de nature à faire prospérer les affaires des Francs; aussi leurs exploits ne présentèrent-ils rien de remarquable sous le règne de ce prince : ils se bornèrent à quelques excursions vers la Seine, et à la prise de quelques villes dont les Romains ne tardèrent pas à reconquérir la possession. Beauvais tomba au pouvoir de Childéric vers l'an 477 (1), mais ses anciens maîtres y reparurent bientôt et s'y maintinrent encore durant quelques années. Au milieu de ce flux et reflux de bataillons ennemis, qui se poursuivaient et s'entrechoquaient comme les flots d'une mer en furie, le diocèse de Beauvais, sans aucun doute, avait à souffrir de bien affreux ravages; et bien triste devait être le cœur du pontife qui le gouvernait, en se voyant forcément séparé d'une portion de son troupeau; car, vraisemblablement, une partie du diocèse était alors conquise par les Francs, tandis que l'autre était encore possédée par les Romains.

(1) Simon dit que ce fut en 471.



Pontificat de		Règne de	
Saint Félix II.	483—492.	Clovis I.	481—511.
S. Gélase. S. Anastase.	492—498.		
Symmaque	498—514.		

XI.

RIBERTUS (1).

Vers l'an 480 : *Ribertus, onzième évêque de Beauvais.* — La barrière qui empêchait l'évêque de Beauvais de communiquer avec une partie de son troupeau, ne tarda pas à être renversée; et Ribertus, qui occupa le siége épiscopal après la mort d'Ansoldus, put bientôt exercer sa sollicitude pastorale sur toute l'étendue de son diocèse : il put voir de près les besoins de ses ouailles, et se convaincre, par ses propres yeux, que les circonstances présentes exigeaient de lui le zèle et le dévouement d'un apôtre. Le dernier fil qui attachait

---

(1) Loisel et ceux qui sont venus après lui ont pensé que Ribertus pourrait bien être le Rigoberthus qui signa une charte de Clovis II en [illegible] : nous ne partageons point cette opinion, car parmi les signataires de cette charte se trouve un autre évêque de Beauvais qui a signé immédiatement après saint Eloi, évêque de Noyon, et avant le Rigobercthus en question; assurément il n'y avait pas alors deux évêques de Beauvais. D'après son opinion, Loisel n'aurait pas dû inscrire Ribertus comme successeur d'Ansoldus.

encore Beauvais à l'empire des Césars, allait être rompu pour toujours; l'idolâtrie s'avançait triomphante, chassant devant elle les étendards chrétiens, et allait régner en souveraine sur les terres que saint Lucien arrosait naguère de ses sueurs et de son sang. Que fallait-il de plus pour électriser l'âme d'un pontife et la disposer à se sacrifier, s'il le fallait, pour le salut de son peuple? Quand il n'aurait point eu à redouter quelque persécution nouvelle, c'était bien assez, pour exciter son zèle, d'avoir à ranimer, parmi ses ouailles, les habitudes religieuses qu'il est rare de ne point voir s'affaiblir dans un pays occupé militairement, et à prémunir ses diocésains contre les influences toujours contagieuses de l'exemple donné par les nouveaux conquérans.

L'an 481 : *Mort de Childéric : règne de Clovis.* — Childéric était descendu dans la tombe en 481, et Clovis, son fils âgé de quinze ans, avait été proclamé héritier de sa couronne. La bouillante ardeur de ce jeune prince élevé dans le tumulte des camps et imbu de toutes les superstitions du paganisme, n'était pas de nature à calmer les alarmes de nos pontifes : ses premiers combats sont d'éclatantes victoires; il va marcher de triomphe en triomphe, et c'en est fait de la domination romaine dans les Gaules. Ce jeune conquérant va lui porter le dernier coup; mais quel va être le sort de la religion sous le règne de cet invincible guerrier? La mémorable victoire qu'il remporte en 486, dans les plaines de Soissons, sur Syagrius, général des armées romaines, va faire connaître à nos pères ce qu'ils ont à craindre ou à espérer de ce nouveau maître. Dans l'enivrement du succès, ses troupes se sont livrées au

pillage et ont fait un riche butin ; une église a été dévastée, et les vases sacrés ont été enlevés par les soldats. A cette nouvelle, l'évêque du lieu dépêche vers Clovis et réclame l'un de ces vases auquel il attachait beaucoup de prix. Le jeune monarque conduit au camp l'envoyé de l'évêque et lui fait remettre l'objet réclamé (1). Cette déférence de Clovis pour le saint évêque de Reims, la manière favorable dont il traitait les habitans des terres qu'il avait conquises, et, par-dessus tout, la liberté qu'il leur laissait de pratiquer la religion chrétienne, contribuèrent non moins efficacement que le succès de ses armes à étendre et à affermir ses conquêtes. Dès lors Beauvais, à l'exemple des autres villes de la seconde Belgique, lui ouvrit ses portes et se soumit à son autorité.

L'an 496 : *Baptême de Clovis.* — Non seulement Clovis traita favorablement les chrétiens de ses états, mais il voulut encore s'identifier avec eux, en embrassant lui-même la religion qu'ils professaient. Clotilde, son épouse, avait depuis long-tems préparé cette éclatante conversion ; le succès inespéré de la bataille de Tolbiac, lui fit porter ses fruits. Ne pouvant méconnaître la protection du Dieu qu'adorait Clotilde, dans la victoire qui couronna cette journée mémorable, Clovis ne balance plus ; il se fait disciple de saint Vast, étudie la religion chrétienne, puis donne à son peuple le plus touchant exemple qui ait jamais été donné au monde. Le jour de Noël de l'an 496, ce fier et invincible sicambre courbe la tête devant un pontife de la religion chrétienne, abjure ses dieux de pierre et de

(1) Fredeg., Epist., cap. 15.

bois, fait profession de la foi chrétienne, et reçoit des mains de saint Remi le sacrement de la régénération spirituelle : les principaux de sa nation et plus de trois mille hommes de ses troupes imitent l'exemple de leur prince et sont baptisés le même jour. Dès lors, sur l'antienne terre des Gaules septentrionales, il n'y a plus ni Gaulois, ni Francs, ni Romains; il n'y a plus que des Français dont le nom va grandir et assigner à la nation qui le porte, la première place parmi les nations les plus illustres.

L'an 511 : *Concile d'Orléans : mort de Clovis.* — Après cet acte solennel, Clovis poursuivit le cours de ses exploits et étendit ses conquêtes jusqu'aux extrémités des Gaules, en même tems qu'il s'occupait du soin de régler l'administration de ses vastes états. Les besoins de la religion n'échappèrent point à sa sollicitude; par ses soins, un concile s'ouvrit à Orléans le 10 juillet 511, et il sanctionna de son autorité les décrets qui y furent portés. Parmi les Pères de ce concile siégeaient Héraclius de Paris, Gildard de Rouen, Loup de Soissons, Edibius d'Amiens, Sofranius de Vermandois ou Noyon, et Livanius de Senlis. Le nom de l'évêque de Beauvais ne se trouve point dans les actes de concile : peut-on en inférer que Ribertus n'existait plus alors, et que le siége était vacant? Nous serions portés à le croire, et le chapitre suivant ne fera que nous confirmer dans notre opinion. Clovis ne survécut pas long-tems à la tenue de ce concile : il mourut à Paris le 27 novembre 511, et laissa son royaume partagé entre ses quatre fils, dont la mésintelligence plongea la France dans les horreurs d'une guerre civile.

Pontificat de		Règne de	
Hormisdas	514—519.	Childebert	511—558.
Saint Jean I	523—526.		
Félix III	526—529.		

VACANCE DU SIÉGE.

L'an 511—525. — Après le décès de Ribertus, le siége épiscopal de Beauvais nous paraît avoir éprouvé une assez longue vacance, dont aucune donnée historique ne peut faire deviner la cause. L'état de l'Eglise était calme et paisible en France, principalement sur la fin du règne de Clovis; il ne l'était pas moins durant les premières années du règne de ses enfans. Childebert, qui avait eu en partage Meaux, Senlis, Paris, Beauvais et autres villes jusqu'à l'Océan, vécut quelque tems en paix avec ses frères qui régnaient chacun sur une portion des vastes états de Clovis leur père. Les Danois, il est vrai, firent irruption sur les terres de France en 515; mais ils furent aussitôt repoussés par Théodoric, roi de Metz, qui tailla leur armée en pièces. La religion était en honneur dans toutes les provinces du royaume : non seulement le corps de la nation se faisait gloire de la professer, mais grand nombre de personnes prenant à cœur de mettre ses conseils en pratique, renonçaient au siècle et allaient se renfermer dans les monastères qui commençaient à s'élever de toutes parts. Les diverses Eglises pouvaient en toute liberté choisir leurs pontifes, et les monastères

de Lérins, de Marmoutiers et autres offraient à leur choix des hommes éminens en science et en vertus. En présence de cette situation prospère de l'Eglise de France, comment expliquer la vacance prolongée du siége épiscopal de Beauvais? L'ambition avait-elle déjà tourné ses regards cupides vers le service des autels? Avait-elle déjà tenté d'acheter à prix d'argent l'honneur de siéger parmi les pontifes de l'Eglise? Avait-elle déjà noué des intrigues et formé des cabales pour forcer les portes du sanctuaire? Nous savons que ce mal s'était déjà déclaré en quelques lieux, et que le concile d'Orléans s'est assemblé en 539 pour y apporter remède; mais rien ne nous autorise à dire que ce fut là la cause qui empêcha le siége de Beauvais d'être pourvu d'un pasteur; d'ailleurs, dans cette supposition, notre Eglise eut couru le danger d'avoir un évêque indigne, plutôt que celui d'être long-tems veuve d'un premier pasteur.

Saint Vast est appelé au secours de l'Eglise de Beauvais. — Il n'est pourtant pas permis de douter que le diocèse de Beauvais ait été alors assez long-tems vacant, quand on lit, dans l'histoire composée par Guimanus, moine de Saint-Vast d'Arras, qui écrivait en 1117, ces paroles si positives : « Alors, l'Eglise de Beauvais se mit sous la conduite de notre saint pontife; car, *depuis long-tems* privée de la consolation d'avoir un évêque, elle ne pouvait savourer les douceurs dont nous étions inondés, ni participer aux sacremens qu'un évêque seul peut administrer (1). » Il résulte de ces

(1) Eodem tempore civitas Bellouacorum se subjecit nostri Pastoris (*Sancti Vedasti*) regimini : nam et ipsa nostri calicis

paroles que non seulement le siége épiscopal de Beauvais était vacant, mais encore qu'il l'était depuis long-tems, lorsque saint Vast fut appelé pour y exercer ses fonctions épiscopales. Or, ce saint pontife gouverna l'Eglise d'Arras depuis l'an 500, époque de son élévation à l'épiscopat, jusqu'à l'an 540, époque de sa mort. Ce fut donc dans cet intervalle qu'il vint apporter à l'Eglise de Beauvais les secours et les consolations de son ministère. Il la consola non par une visite de quelques jours, mais par un séjour assez long-tems prolongé pour y faire refleurir la piété et donner un nouvel accroissement au diocèse. Ce témoignage du moine artésien est confirmé par nos anciens légendaires de l'église de Saint-Etienne et de l'abbaye de Saint-Lucien, où il est dit de saint Vast que, non content des soins qu'il donnait à son troupeau, il voulut encore étendre son zèle jusque sur la ville de Beauvais qu'il vint évangéliser (1). Nos anciens historiens rapportent que cette mission de saint Vast dans notre diocèse eut lieu à la suite d'un voyage qu'il fit à la cour où il avait à traiter avec sainte Clotilde. Le clergé de Beauvais profita de cette circonstance pour supplier le saint évêque d'avoir compassion de cette Eglise désolée. Saint Vast le fit d'autant plus volontiers, qu'il ne négligeait au-

---

bibitione vidua, per longum tempus Sacramentis Christi, Episcopique consolatione carebat : quæ miraculis illius ut doctrinis quantum fuerit augmentata infrà ipsius Episcopii limina circaque vicina usque hodie Ecclesiarum declarant monimenta in Christi nomine ut Patris nostri veneratione prætitulata. *Louvet*, t. 2, p. 131.

(1) Beatus Vedastus non contentus suis subvenire Bellouacum adiit. *Ibid.*, t. 1, p. 10.

cune occasion de contribuer au salut des âmes. Durant son séjour en notre diocèse, il visita le seigneur de Wardes, sur les bords de l'Epte, l'engagea à bâtir un hôpital et une église dont il fit lui-même la dédicace (1). Il est à présumer que ce saint évêque, ayant vu de près les besoins de notre Eglise, aura fait usage de son crédit pour mettre un terme à sa longue viduité, et lui donner un pasteur capable de la gouverner au milieu des circonstances critiques où la France allait de nouveau se trouver.

---

(1) MS de MM. Danse, Borel et Buquet.



Pontificat de		Règne de	
Boniface II	530—532.	Childebert	558.
Jean II	532—535.		

XII.

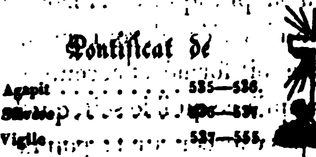
GOGERIN.

Vers l'an 526 : *Gogerin, douzième évêque de Beauvais.* — Après avoir pourvu aux besoins les plus pressans de notre Eglise, après avoir ordonné des prêtres et confirmé dans la foi les paroisses qu'il avait évangélisées, le saint évêque d'Arras s'empressa de retourner vers ses propres ouailles, pour continuer de remplir auprès d'elles tous les devoirs d'un pasteur vigilant et dévoué ; et le diocèse de Beauvais, qui avait ressenti les salutaires effets de son ardente charité, demeura chargé de la dette d'une bien vive reconnaissance. Nous dirons bientôt comment il s'acquitta de cette dette, et comment aussi s'est formée entre les Eglises de Beauvais et d'Arras cette union si étroite et si intime, qu'on aurait dit qu'elles ne formaient qu'un seul troupeau dirigé par un seul et même pasteur.

Cependant l'Eglise de Beauvais avait fini son long et triste veuvage : le siége que Ribert avait laissé vacant, était occupé par un nouveau pontife qui avait accepté la charge pastorale avec tous les devoirs qu'elle

impose. Gogerinus ou Gogerin est porté dans tous nos anciens catalogues comme le successeur immédiat de Ribert. Si nous ne nous trompons pas sur l'époque de son élévation à l'épiscopat, il fut le contemporain de saint Remi de Reims et de saint Médard qui transféra à Noyon le siége épiscopal de Vermand ; et il eut aussi sa part des tribulations que firent éprouver à la France les guerres acharnées que les enfans de Clovis se livrèrent entre eux. Le meurtre des enfans de Clodomir, roi d'Orléans, est le sanglant prélude de ces guerres intestines. Clodomir avait péri dans une expédition contre le roi de Bourgogne. Il avait laissé trois fils qui devaient hériter de ses états ; mais ses frères Clotaire, roi de Soissons, et Childebert, roi de Paris, ont conçu le projet de partager entre eux l'héritage des jeunes orphelins. Pour assouvir plus facilement leur cupide ambition, ils se font présenter les innocentes victimes, et Clotaire, leur oncle, les égorge de sa propre main, à l'exception du plus jeune que l'on parvint à soustraire à sa fureur. Les deux rois se partagent ensuite les états de leur frère ; mais une union cimentée par le crime n'est pas de longue durée : aussi le règne de ces princes n'a-t-il été qu'une continuelle alternative de déclarations de guerre et de traités de paix, durant lesquels les Français demeuraient armés les uns contre les autres, au grand détriment de leur commune patrie. L'Eglise assurément n'a pas été plus heureuse que l'état, car elle est toujours la première à se ressentir des funestes effets que produisent les dissensions dans l'ordre politique.

Pontificat de		Règne de	
Agapit	535—536.	Childebert	558.
Silvère	536—537.		
Vigile	537—555.		



XIII.

ANSELME.

Vers l'an 535—545 : *Anselme, treizième évêque de Beauvais.* — Après Gogerin ce fut Anselme que nos anciens catalogues désignent par les noms *Anselmus* et *Anselinus*, qui occupa le siége épiscopal de Beauvais ; et qui eut à diriger notre Eglise à travers les dangers qui la menaçaient. Ce n'était point la persécution, ce n'était point la spoliation ou la proscription qu'il y avait à craindre sous les enfans de Clovis ; ces princes, malgré l'ambition qui les divisait et les coupables excès auxquels ils se trouvèrent entraînés, tenaient à honneur de passer pour chrétiens et se montraient dévoués à la religion qu'ils professaient. Ce qu'il y avait à craindre, et ce qui était plus redoutable que les persécutions les plus sanglantes, c'étaient le relâchement de la discipline ecclésiastique, la dépravation des mœurs et l'extinction de la piété. Ce danger résultait de la fusion des Francs avec les indigènes. La nation conquérante, il est vrai, s'était convertie au christianisme, c'est-à-dire qu'elle avait abjuré le culte des

idoles et promis de n'adorer que le vrai Dieu; mais qu'il y a encore loin de là à la pratique de la morale évangélique! Combien d'années s'écouleront encore avant que ce nouveau peuple soit formé et accoutumé au joug de l'Evangile! Et jusqu'à ce qu'il le soit, quelle funeste influence ne va-t-il pas exercer sur la population chrétienne! Les habitudes et les observances idolâtriques se perpétueront encore dans la portion la moins éclairée de la nation, tandis que les premières classes, ambitionnant les honneurs et les dignités de l'Eglise, emploieront sans scrupule les moyens les plus illicites pour y parvenir. Le tumulte et la licence des camps viendront encore empirer l'état moral de cette société naissante. A peine les enfans de Clovis eurent-ils éteint le royaume de Bourgogne en 535, pour se le partager entre eux, que Childebert arme de nouveau contre Clotaire son frère, et une sanglante collision allait avoir lieu, si sainte Clotilde, leur mère, n'eût interposé sa médiation, et temporairement réconcilié les deux frères. En présence de toutes ces causes qui neutralisaient la salutaire influence de la morale évangélique, il est facile de comprendre l'étendue des devoirs imposés à nos évêques de cette époque, et de s'expliquer l'indulgence dont ils ont cru devoir user envers un peuple qui n'en était encore qu'aux premiers élémens du christianisme.

Pontificat de  Règne de

Vigile. . . . . 538. Childebert . . . . 558.

XIV.

MAURICE [1].

Vers l'an 545—555 : *Maurice, quatorzième évêque de Beauvais.* — Maurice, qui succéda immédiatement à Anselme, fut élevé sur le siége épiscopal vers ce tems de crise où l'élément chrétien, aux prises avec les influences idolâtriques émanées des forêts de la Germanie, allait les neutraliser pour toujours et procurer à l'Evangile un nouvel et décisif triomphe. Depuis le baptême de Clovis, il y avait, parmi les princes de la nation conquérante, un bizarre alliage des œuvres du zèle et des excès de la cruauté, des pratiques religieuses et des noirceurs d'une ambition sans frein. On connaît la conduite du fondateur de la monarchie française : on voit ses enfans, après s'être souillés du sang de leurs neveux pour se partager leurs états, assembler

---

(1) Nous conservons Mauricius, que nos anciens catalogues, Loisel, le Gallia-Christiana, etc., donnent pour successeur à Anselme, et nous ne croyons pas qu'il faille le confondre, comme le pense Loisel, avec *Marinus* ou *Maurinus*, qui vint beaucoup plus tard, ainsi que nous le verrons dans la suite.

les évêques en concile afin de veiller au maintien de la discipline, bâtir des temples et fonder des monastères. Ainsi Childebert, en [illegible], donne Nanteuil dans le Contantin, à saint Marcoul pour y établir une communauté religieuse; en [illegible], au retour d'une expédition en Espagne, d'où il avait rapporté l'étole de saint Vincent martyr, il fait bâtir à Paris, pour y déposer cette précieuse relique, une des plus magnifiques églises qu'on ait encore vues, et la place sous l'invocation de saint Vincent. La même contradiction, entre la croyance et la pratique, se fait remarquer dans les autres rangs de la société : à côté des solennités chrétiennes se voyaient des fêtes païennes, dans les temples qui subsistaient encore en quelques lieux, en l'honneur des faux dieux (1). L'esprit était chrétien; il était captivé par les graves et sublimes enseignemens de la foi; mais le cœur, dominé par des habitudes héréditaires, se pliait difficilement au joug de l'Evangile; pour l'y contraindre, il fallait plus que des préceptes; il fallait de grands et d'éclatans exemples : ces exemples vont lui être donnés.

Etablissement des monastères. — Des hommes, profondément pénétrés des grandes vérités de la religion, ont pris la généreuse résolution d'en faire la règle invariable de leur conduite, et, pour n'être point arrêtés dans l'exécution de leur projet, ils se séparent du monde et vont dans la solitude s'exercer à la pratique de la morale évangélique. L'éclat de leurs vertus ne tarde pas à trahir leur retraite; la curiosité y conduit

(1) En 538, sainte Radégonde fait brûler un temple où l'on adorait encore les idoles. *Hist. de l'Egl. gall.*

des visiteurs, et bientôt ces hommes, qui avaient fui le monde, se voient entourés de nombreux disciples qui demandent à vivre sous leur direction. La vie exemplaire et toute angélique de ces solitaires qui semblaient ne plus appartenir à la terre, la paix et le bonheur qu'ils goûtaient dans leur solitude, prouvaient aux esprits les plus rebelles que les maximes de l'Evangile, bien comprises et bien pratiquées, changeraient en paradis de délices la vallée de larmes que nous habitons. Saint Benoît avait, l'un des premiers, donné ce salutaire exemple aux Eglises d'Occident, et l'influence qu'il exerça sur son siècle, l'a fait surnommer le patriarche de la vie monastique en Occident. Il cessa de vivre en l'an 543, mais il laissa après lui de nombreux et fervens religieux qui, des hauteurs du mont Cassin, se répandirent, comme les eaux d'un fleuve, dans toutes les contrées de l'Europe, et les rendirent fécondes en science et en vertus.

C'est ainsi que, dans les premiers âges de notre monarchie, les monastères devinrent autant de centres de civilisation dont la douce et salutaire influence, gagnant de proche en proche, finit par s'étendre sur toute la France et en faire la première des nations chrétiennes. Nos pontifes ont compris tous les avantages que ces établissemens procureraient à leur diocèse, et nous allons voir avec quel zèle ils s'efforcent de les multiplier. Un établissement de ce genre avait autrefois existé sur le tombeau de saint Lucien, mais il avait été détruit par l'invasion des Barbares, et, depuis cette époque désastreuse, il ne présentait plus que des ruines. Le moment est favorable pour faire disparaître ces ruines et ériger, en l'honneur de l'apôtre du Beau-

vaisis, un nouveau temple où des âmes d'élite s'exerceront aux saintes pratiques de la perfection chrétienne. Childebert a déjà montré combien il était disposé à favoriser ces saintes entreprises; nos évêques vont mettre ces heureuses dispositions à profit dans l'intérêt spirituel de leur diocèse. S'il n'est pas donné à Maurice de voir réaliser ce vœu qu'il a sans doute formé, son successeur va être mis en mesure de l'accomplir.

Pontificat de		Règne de	
Vigile	555.	Childebert I	558.
Pélage I	555—559.	Clotaire I	558—561.

XV.

CONSTANTIN I [1].

Vers l'an 555 — 561 : *Constantin I, quinzième évêque de Beauvais.* — Le successeur de Maurice, Constantin, premier de ce nom, fut aussi le premier de nos évêques qui conçut le projet d'introduire la vie monastique en son diocèse : l'état moral des âmes confiées à ses soins lui parut réclamer ce nouveau moyen

(1) Nous ne trouvons qu'un seul évêque du nom de *Constantin* dans les divers catalogues des évêques de Beauvais. Loisel, Louvet et tous ceux qui ont écrit avant ou après eux, n'en ont également admis qu'un : de là leur embarras pour assigner la date de son épiscopat. Les uns le placent entre les années 550 et 560, les autres entre 692 et 697 ; assurément le même évêque n'a point siégé depuis le milieu du sixième siècle jusque vers la fin du septième : il faut donc rejeter l'une de ces dates, ou bien reconnaître que deux évêques du nom de *Constantin* ont successivement occupé le siége épiscopal de Beauvais.

1° Rejeterons-nous la première de ces dates ? Nous ne le pouvons point en présence de documens authentiques qui nous obligent à l'admettre. Ces documens établissent deux points, savoir : 1° Childebert I a été le premier fondateur de l'abbaye

de sanctification. La prédication évangélique avait suffi pour convertir les idolâtres et les former à la pratique des vertus chrétiennes; mais il fallait quelque chose de plus pour convertir des chrétiens accoutumés à une vie peu régulière, et les ramener à des mœurs moins opposées à l'Evangile. Il fallait leur présenter, en des hommes faibles et enclins au mal comme eux, le spec-

de Saint-Lucien; 2° Sous le règne de Childebert existait un évêque de Beauvais nommé *Constantin*. — Que Childebert I ait été le premier fondateur de l'abbaye de Saint-Lucien, l'ancien obituaire de cette abbaye le déclare en ces termes : « *Kal. januarii obiit Childebertus rex, filius Clodovei regis, et primus fundator hujus cœnobii.* » Childebert III, il est vrai, était aussi fils d'un Clovis roi, mais il vivait vers la fin du septième siècle, long-tems après la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien, et mourut l'an 711, dans le mois d'avril; c'est de Childebert I, qui mourut à Paris le 23 décembre 558, que fait mention cet obituaire. D'ailleurs, le neveu de ce dernier, Chilpéric I, déclare formellement, en sa charte de 583, que ses parens avaient donné des ordres pour le rétablissement de l'église de Saint-Lucien, et avaient pris sur leurs propriétés pour lui assurer des revenus : « *Quoniam hanc Ecclesiam genitores nostri, datis quarumdam suarum possessionum redditibus, ad meliorem statum quondam reducere voluerunt.* » De très-habiles critiques, qui ont examiné cette charte avec une attention scrupuleuse, la tiennent pour authentique, nonobstant les diverses dates qu'une main visiblement plus récente y a maladroitement ajoutées dans la suite. Il est indubitable que l'abbaye de Saint-Lucien fut fondée en vertu de cette charte, et qu'elle existait du tems de saint Evrost, de sainte Angadrême et de saint Eloi. Il est donc certain que Childebert I fut le premier fondateur de cette abbaye : il n'est pas moins certain que sous son règne existait un évêque de Beauvais nommé *Constantin*. — Gui, évêque de Beauvais, le dit formellement en sa charte de l'an

tacle de grandes et éclatantes vertus, et frapper leurs sens par l'exemple, toujours présent, d'un généreux détachement des choses de la terre, et d'une application constante à glorifier Dieu et à édifier le prochain. Mais où trouver alors ces grands et salutaires exemples, sinon dans les établissemens monastiques? Constantin, notre évêque, ne l'ignorait pas : il savait que,

---

1075 : il faisait restituer à l'abbaye de Saint-Lucien le domaine de Bulles, que les seigneurs du lieu avaient usurpé ; pour montrer combien cette restitution était juste, il remonte à l'origine du droit de propriété de l'abbaye, il passe sous silence tous les actes qui n'ont fait que le confirmer dans la suite, pour ne s'occuper que du droit primordial et faire connaître la source d'où il découle : or, il déclare que l'abbaye possédait ce domaine en vertu de la donation à elle faite par le roi Childebert et *Constantin*, évêque de Beauvais : *ex dono Childeberti regis*, *et Constantini Beluacensis episcopi*. Evidemment, il s'agit ici de deux contemporains, du roi qui donne et de l'évêque qui accepte, et qui concourent ensemble à la dotation du même établissement. On ne peut pas raisonnablement dire que ce *Constantin* soit celui qui n'est venu que plus d'un siècle après la donation de Childebert. Il y avait donc, sous le règne de ce prince, un évêque de Beauvais nommé *Constantin*.

2° Mais faut-il rejeter la date de 692—697 ? Nous ne le pouvons pas non plus. Le père Mabillon nous a conservé dans sa diplomatique de nombreux titres qui attestent qu'un évêque, nommé *Constantin*, occupait le siége épiscopal de Beauvais durant le cours de ces années : nous en parlerons dans la suite.— Que conclure de là, sinon que parmi les évêques de Beauvais il y en eut deux du nom de Constantin ? Nous ne balançons point à les inscrire : par là nous rétablirons le catalogue de nos évêques dans toute sa pureté, et nous en retrancherons un Etienne de Garlande, évêque intrus, qui ne doit point figurer parmi nos légitimes pasteurs.

partout où quelqu'une de ces pieuses colonies allait dresser ses tentes, il se formait autour d'elle une atmosphère de sainteté qui attirait, qui pénétrait les populations circonvoisines, et les transformait en autant de chrétientés florissantes, et il n'avait rien tant à cœur que d'en introduire une en son diocèse.

Il s'occupe de la reconstruction de l'église de Saint-Lucien. — Constantin avait encore un autre motif pour le désirer ardemment : il avait sous les yeux un édifice en ruine qui témoignait qu'anciennement il existait, auprès du tombeau du saint apôtre du Beauvaisis, un établissement semblable à celui qu'il méditait. Les anciens lui disaient : « Nos pères nous ont souvent parlé de cette église ; ils l'ont vue, ils l'ont fréquentée ; ils ont été témoins de la ferveur du clergé de cette époque, qui vivait en communauté sous la direction de l'évêque, et qui, par ses ordres, se répandait dans les campagnes pour y exercer le saint ministère ; ils nous ont raconté la douleur qu'ils éprouvèrent en voyant, dans les premières années du siècle dernier, les Barbares profaner ce saint asile, le piller et le livrer aux flammes. Depuis cette époque de désolation, cette église ruinée attend qu'une main généreuse vienne relever ses murs et rétablir ses autels. » Elle n'attendra point plus long-tems, s'est dit Constantin en lui-même : il a conçu le projet de la tirer de ses ruines, et le roi Childebert va lui en fournir le moyen.

Le roi Childebert seconde son projet. — Ce prince, malgré les excès auxquels son ambition l'avait entraîné, avait pourtant la volonté d'établir solidement la foi de Clovis en ses états : c'est dans cette vue qu'il publie son ordonnance de l'an 553, par laquelle il abolit ce qui res-

tait encore de l'ancienne idolâtrie, et prescrit l'observation des fêtes consacrées par la religion chrétienne; c'est dans cette même vue qu'il fait bâtir des églises, qu'il établit et dote des monastères. Le pieux évêque de Beauvais profite de ces favorables dispositions du roi pour lui représenter le triste état de l'église qui a été le berceau du christianisme en son diocèse, et le supplier d'étendre sur elle les largesses de sa munificence royale. Le roi accueille favorablement la requête de notre évêque, et donne aussitôt des ordres pour que cette église soit reconstruite sur des proportions plus vastes et plus appropriées aux besoins de la religion; il fait plus : non seulement il prend à sa charge les frais de cette entreprise, mais il assigne encore les fonds nécessaires pour l'entretien du nouvel édifice et du clergé qui y sera attaché; il affecte à cette destination les revenus d'une partie des propriétés qu'il possédait dans le Beauvaisis. La charte de Chilpéric, dont nous allons parler, le dit en termes formels, et Guy, l'un des successeurs de Constantin, nous apprend que ces propriétés comprenaient les églises et la totalité du château de Bulles.

L'an 558 : *Ce projet est ajourné.* — Cette entreprise, si heureusement commencée, devait pourtant rencontrer plus d'un obstacle avant de recevoir son entière exécution. La discorde avait pénétré dans l'intérieur du palais de Soissons; Cramne, révolté contre Clotaire son père, s'était réfugié auprès de Childebert qui lui accorda secours et protection : de là la guerre entre les deux rois. Childebert arme en faveur de son neveu, entre dans les états de Clotaire, parcourt en ennemi la Champagne rémoise, et met tout à feu et à sang

dans cette malheureuse province. Il ne survécut pas long-tems à cette expédition ; il mourut à Paris le 23 décembre 558, et fut inhumé en l'église de Saint-Vincent qu'il avait fait bâtir. Clotaire aussitôt s'empare de ses états, et devient ainsi maître de toute la monarchie française ; mais son règne n'en est pas plus heureux. Cramne son fils se révolte de nouveau contre lui, et s'enfuit auprès du comte de Bretagne, dans le dessein de s'y préparer des forces et de revenir ensuite attaquer son père, mais Clotaire ne lui en laisse pas le tems ; il fait promptement marcher des troupes contre ce fils dénaturé qui ne tarde point à porter la peine de sa rébellion ; il est pris et brûlé avec sa femme et ses enfans. Ces chagrins domestiques altérèrent la santé de Clotaire ; il se sentit atteint d'une fièvre violente pendant une partie de chasse dans la forêt de Cuise, et se rendit à Compiègne pour s'y faire soigner ; mais les soins furent inutiles. Il mourut le 10 novembre 561, et fut de là transporté à Soissons pour être inhumé dans l'église de Saint-Médard. Ce prince, il est vrai, avait ratifié ce que Childebert son frère avait ordonné concernant l'église de Saint-Lucien ; les constructions étaient déjà commencées (1) ; mais les troubles inséparables des guerres qui déchiraient l'état, peut-être aussi la mort de l'évêque qui avait à cœur le rétablissement de cette église, et l'avènement de son successeur qui paraît avoir eu des vues différentes, firent ajourner à une autre époque l'exécution du projet de Constantin.

Martyre de sainte Maure et de sainte Brigide. —

(1) Simon, p. 105.

Tandis que l'évêque de Beauvais méditait la construction d'un nouveau temple pour y placer les restes vénérés du saint apôtre du Beauvaisis, un tombeau s'ouvrait sur un autre point du diocèse pour recevoir les corps inanimés de deux illustres vierges qui venaient de recevoir la couronne du martyre. Ces deux vierges étaient filles d'Ella, roi d'Ecosse, et de Pantilémona son épouse; elles naquirent vers l'an 515 (1), et leur mère, qui les mit au monde le même jour, mourut immédiatement après leur avoir donné naissance; elles furent nommées au baptême l'une *Maure* et l'autre *Brigide*. Le roi, leur père, les fit élever avec beaucoup de soin dans la connaissance et la pratique des devoirs de la religion. La semence déposée dans ces jeunes cœurs se développa avec les années, et produisit les fruits de la plus fervente piété. A peine âgées de treize ans, Maure et Brigide n'éprouvaient point de plus doux plaisir que de se livrer à la prière, fréquenter les églises, visiter les monastères, et travailler pour le soulagement des pauvres. Quand elles eurent atteint l'âge nubile, Ella s'occupa de leur établissement et leur fit part de ses projets, sans se douter qu'elles avaient des vues bien différentes des siennes. Ce qu'on leur avait dit des souffrances de leur mère à qui leur naissance avait coûté la vie, leur avait ins-

(2) Le MS. de saint Evremont de Creil, d'où nous avons tiré ce récit, exprime ainsi la date : « L'an de l'incarnation 513, Hormisdas occupant le siége pontifical, Anastase gouvernant l'empire d'Orient, Clovis étant roi des Francs.... » Si Maure et Brigide sont nées sous le pontificat d'Hormisdas, elles n'ont point existé sous le règne de Clovis : Clovis est mort en 511, et Anastase en 518; Hormisdas ne fut élevé à la papauté qu'en 514.

piré de l'éloignement pour l'état du mariage, et fait prendre la résolution de demeurer libres pour servir Dieu avec plus de facilité. Cependant le roi, qui considère cette résolution comme l'effet d'une ferveur passagère, songe sérieusement à les marier; mais la mort l'empêche de donner suite à sa détermination.

Elle avait un fils nommé Hyspadius, qui aimait tendrement ses deux sœurs; ce jeune prince fut jugé peu capable de gouverner un royaume, et les grands de la nation refusèrent de le reconnaître pour leur roi. Maure et Brigide mettent à profit cette disgrace qu'elles regardent comme un moyen que le Seigneur leur a ménagé pour se soustraire aux dangers du siècle et suivre leur attrait pour les pratiques de piété; elles engagent leur frère à s'éloigner d'un pays qui le repousse, et à les accompagner dans les pélerinages qu'elles ont l'intention de faire. Hyspadius acquiesce à leur désir, et sur-le-champ les trois pélerins font leurs préparatifs de voyage et se mettent en marche. Ils se dirigent d'abord vers Rome où ils arrivent et séjournent quelque tems pour satisfaire leur dévotion en visitant les tombeaux de martyrs; de là ils vont à Jérusalem, parcourent les lieux où se sont accomplis les mystères de notre rédemption, puis se remettent en mer, et reviennent en France par Marseille où ils débarquent. Après avoir visité saint Césaire d'Arles et quelques autres saints personnages renommés par leur science et leur grande piété, ils continuent leur route à travers les provinces méridionales, passent par Angers et se dirigent vers le nord.

Durant leurs voyages en tant de lieux divers, Maure et Brigide furent exposées à de nombreux dangers

dont leur vertu les rendit toujours triomphantes. La vivacité de leur foi et la sainteté de leur vie éclatèrent en plusieurs circonstances d'une manière bien admirable : à Rome, elles obtinrent, par la ferveur de leurs prières, la guérison d'un nommé *Ursicinus* qu'on disait obsédé du démon, et qui, par reconnaissance, se mit à leur service et se fit leur compagnon de voyage. À Angers, elles consolèrent une veuve désolée, nommée Aldégonde, qui pleurait la mort de son fils, et obtinrent de la bonté divine que ce fils fût rendu vivant à sa mère. Dans l'ivresse de leur joie, cette heureuse mère et *Jehan* son fils ne veulent point se séparer de leurs bienfaitrices : ils veulent les suivre pour imiter la sainteté de leur vie, et ils vont recevoir avec elles la couronne du martyre.

Maure et Brigide étaient arrivées avec leurs compagnons de voyage, dans le Beauvaisis, en un lieu nommé Balagny; elles s'arrêtèrent auprès d'une fontaine pour faire leur repas et prendre quelque repos. Quatre brigands armés, qui étaient retirés dans un bois voisin, les aperçoivent, et fondent aussitôt sur ces voyageurs inoffensifs, leur enlèvent ce qu'ils possèdent, frappent et blessent cruellement Hyspadius qui leur opposait une vigoureuse résistance. Leurs farouches regards ont été frappés de la noble contenance et de l'angélique beauté des deux illustres sœurs, et leurs cœurs dépravés ont conçu d'infâmes désirs; ils laissent leur butin, se saisissent des deux vierges, et les entraînent dans leur repaire. A cette vue, Hyspadius, tout blessé qu'il est, fait un dernier effort pour voler au secours de ses sœurs; Aldégonde et Jean s'unissent à lui, mais ils sont aussitôt mis à mort tous

les trois. Ursicinus n'échappe à la fureur de ces brigands que pour voir Maure et Brigide, préférant la mort au trésor qu'on veut leur ravir, tomber baignées dans leur sang. Après cet horrible massacre, les brigands s'enfuient précipitamment : Ursicinus, resté seul, va au village faire connaître cet affreux événement ; les habitans s'empressent de donner la sépulture aux victimes de cette atroce barbarie ; ils entourent d'une religieuse vénération le tombeau des deux princesses dont Ursicinus leur a raconté l'édifiante histoire, et depuis ce tems sainte Maure et sainte Brigide sont honorées comme martyres de la chasteté virginale, et les miracles opérés sur leur tombeau ont révélé le crédit dont elles jouissent dans le ciel.



Pontificat de		Règne de
Jean III. . . . . 559—572.		Caribert. . . . . 561.
		Chilpéric (1). . . . . . 561—584.

XVI.

HINCBERT.

Vers l'an 561 — 570 : *Hincbert, seizième évêque de Beauvais.* — Après le décès de Constantin I, Hincbert fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais, et chargé de pourvoir aux besoins spirituels du diocèse. C'est de lui que dépendra désormais le rétablissement de l'église de Saint-Lucien. L'emplacement est disponible, la dotation est assurée, toutes les formalités sont remplies : il n'y a plus qu'à activer les travaux déjà commencés. Les rois Childebert et Clotaire en ont laissé le soin aux évêques de Beauvais ; c'est à eux de les ordonner et de les diriger. Mais le nouvel évêque n'adopte point les vues de son prédécesseur ; il avait d'autres désirs et méditait d'autres projets : voulait-il un autre emplacement? Voulait-il bâtir dans l'intérieur de la ville, fonder une église paroissiale au lieu d'une église conventuelle? nous ne savons ; ce qui est certain, c'est

---

(1) Il commence à régner à Soissons en 561, puis à Paris en 576. — Art de vérifier les dates.

qu'il ne se pressa point de donner suite au projet de Constantin (1).

Guerres entre les enfans de Clotaire. — D'autres causes vinrent encore entraver l'exécution de cet utile projet. Les revenus assignés au nouvel établissement étaient probablement alors appliqués à des besoins plus pressans, et nos pontifes n'étaient guère encouragés à bâtir de nouveaux temples, en présence des armées ennemies qui portaient partout le pillage et l'incendie. Après la mort de Clotaire, la France avait été de nouveau partagée par ses enfans en quatre royaumes indépendans : le royaume de Paris était échu à Caribert ou Chérébert, celui de Soissons à Chilpéric, la Bourgogne à Gontran, et l'Austrasie à Sigebert; mais la discorde vint bientôt s'établir entre ces quatre souverains, et les armer les uns contre les autres. Caribert fut la première cause et la première victime de ces funestes dissensions; il s'était emparé des trésors du roi défunt, au préjudice de ses frères : ceux-ci prennent les armes, le mettent en fuite et se partagent ses états, à l'exception de Paris qu'ils veulent posséder en commun, à la condition expresse qu'aucun d'eux ne pourra y entrer qu'avec l'agrément des deux autres. Cette condition, mal observée, fait éclater la guerre entre les trois frères. Sigebert entre en ennemi dans les états de Chilpéric, le met en fuite et s'empare de Soissons, sa capitale. Chilpéric pénètre dans la Champagne ré-

(1) Cujusmodi negotii providentiam suprà memoratæ urbis Episcopis committentes crediderunt; sed illi alia cupientes commissum hoc neglectum reliquerunt. — *Chart. Chilper.* Loisel, p. 237.

moise, et y met tout à feu et à sang. Le roi d'Austrasie attaque la Bourgogne et ravage les états de Gontran, son frère. Les alliances matrimoniales, par lesquelles se terminent ordinairement les querelles des souverains, ne font qu'attiser le feu de la discorde entre les enfans de Clotaire. Sigebert épouse Brunehaud en 566 : deux ans après, Chilpéric épouse Frédégonde. Ces deux femmes rivales et ambitieuses vont employer toutes les ressources de leur génie pour se supplanter, et par là prolonger indéfinitivement les maux de la France. Cette époque de troubles et de guerres intestines n'était guère propre à favoriser les saintes entreprises de la piété.

Pontificat de		Règne de	
Jean III	572.	Chilpéric	584.
Benoît I	574—577.		
Pélage II	578—590.		

XVII.

RAVIGUE.

Vers l'an 570—580 : *Ravigue, dix-septième évêque de Beauvais.* — Hincbert eut pour successeur sur le siége épiscopal de Beauvais Ravigue ou Radingue, *Ravigus*, *Radingus*, qui paraît s'être peu occupé de la donation faite par le roi Childebert : les circonstances, il est vrai, étaient alors bien peu favorables. La guerre entre les enfans de Clotaire se poursuivait avec un redoublement de violence et de fureur, malgré les efforts du concile de Paris, en 573, pour amener une conciliation entre les parties belligérantes. Chilpéric envoie Théodebert son fils à la tête d'une armée, ravager la Touraine et le Poitou : ces malheureuses provinces, dit Grégoire de Tours témoin oculaire, sont réduites à un état de désolation tel qu'elles durent regretter les règnes des Néron et des Dioclétien. Les églises sont pillées et livrées aux flammes, les clercs égorgés, les monastères renversés, et les vierges indignement outragées par une soldatesque pour laquelle il n'y avait

rien de sacré (1). Les provinces du nord de la France ne sont pas moins cruellement traitées : Sigebert les parcourt en ennemi irrité, ravage tout sur son passage, se présente devant Paris dont il s'empare, et s'y fait proclamer roi, à l'exclusion de ses frères. Il est vainqueur de son frère Chilpéric, qu'il a mis en fuite; mais sa victoire va se changer en sanglantes funérailles. Frédégonde a frémi de rage en apprenant ses succès, et sur-le-champ elle prend une atroce résolution : elle expédie des assassins à la cour de Sigebert, et ce malheureux prince perd aussitôt la couronne et la vie. A cette nouvelle, Chilpéric se rend en toute hâte à Paris, en chasse Brunehaud qu'il exile à Rouen, et déclare les royaumes de Paris et de Soissons désormais soumis à son autorité. Lui sera-t-il donné d'en jouir en paix, et de mettre fin aux déchiremens de la France? Il n'y a point de paix à espérer du vivant des deux reines Brunehaud et Frédégonde. Sigebert avait laissé un fils âgé de 5 ans, nommé Childebert : ce jeune prince est adopté par Gontran, son oncle, qui avait perdu ses propres enfans. Chilpéric avait un fils nommé Mérovée, qui compatissait aux malheurs de Brunehaud, sa tante, et avait conçu pour elle une affection égale à l'aversion qu'il avait pour Frédégonde. Ce prince quitte furtivement la cour de son père, se sauve à Rouen, et épouse Brunehaud. Il n'en fallait pas davantage pour

(1) Vastat, evertit, Ecclesias incendit..., Clericos interficit, monasteria virorum dejicit, puellas deludit, et cuncta devastat : fuitque illo tempore pejor in Ecclesiis gemitus, quàm tempore persecutoris Diocletiani. — Gregor. Turon. *De gest. Franc.*, *lib.* 4, *cap.* 47-48.

faire éclater de nouveaux troubles. Chilpéric prend de nouveau les armes, poursuit son fils qui, après avoir long-tems lutté contre sa mauvaise fortune et se voyant sans espoir, prie un de ses amis de lui ôter la vie; délivré de cet ennemi domestique, il tourne ses armes contre Gontran, son frère, et la guerre continue d'ensanglanter la France.

Au milieu de ces crises violentes que l'ambition, la révolte et la perfidie s'acharnaient à prolonger, que pouvaient faire nos évêques, sinon gémir, prier et attendre des tems moins orageux? Encore cette consolation ne leur était-elle pas toujours accordée; souvent ils se trouvaient, malgré eux, entraînés dans le tourbillon des affaires politiques, et placés dans l'alternative de se prêter à des actes qui leur seraient plus tard imputés de crime, ou d'opposer une courageuse désapprobation que leurs adversaires transformeraient en un crime d'état : témoin Prétextat de Rouen qui est poignardé par les ordres de l'homicide Frédégonde, pour avoir prêté assistance à Bruneh aud, sa rivale; témoin encore Grégoire de Tours qui est traduit devant un concile, sous le poids d'odieuses imputations, pour avoir courageusement pris la défense de ce saint pontife. Heureux ceux qui, loin de ce tragique théâtre, pouvaient vivre dans la solitude et s'occuper exclusivement de leur propre sanctification! Tel fut le vertueux solitaire qui remplissait alors les environs de Beauvais de l'odeur de ses vertus, et que Ravigue s'empressa d'honorer du caractère sacerdotal.

Vie de saint Evrost. — Une famille chrétienne et opulente de la ville de Beauvais avait donné naissance à un enfant qui fut nommé Evrost sur les fonts du

baptême (1). Cet enfant, élevé dans la crainte de Dieu et formé à la pratique des vertus chrétiennes dès ses plus tendres années, fut confié, au sortir de la première enfance, aux soins d'un précepteur non moins versé dans les connaissances humaines que consommé dans la science des saints. Sous la direction de ce maître habile, Evrost, qui était né avec les plus heureuses dispositions de l'esprit et du cœur, fit de rapides progrès dans les sciences, en même tems qu'il avançait à grands pas dans la pratique des vertus et dans les voies de la perfection. Il ne laissait paraître en sa conduite rien qui ressentît l'inconstance et la légèreté du jeune âge : tout en lui était sérieux, réfléchi et empreint d'une gravité précoce qui avait quelque chose de doux et de modeste. Tout son tems était partagé entre l'étude, la lecture des livres saints, la prière et les autres exercices de piété. Son attention à veiller sur toutes ses démarches lui faisait éviter tout ce qui est de nature à amollir et corrompre le cœur. Ces belles et admirables dispositions faisaient présager une vie féconde en fruits de sainteté : aussi ne fut-il pas plutôt parvenu à l'âge où il pouvait jouir de sa liberté, qu'il n'en usa que pour se séparer entièrement du monde et se retirer dans la solitude, afin de travailler exclusivement à sa perfection. Il choisit à cet effet un lieu solitaire à quelque distance de la ville de Beauvais, s'y construisit une cellule et un oratoire, et y vécut uniquement occupé du salut de son

(1) On prononce saint *Evroû* dans ce diocèse : les auteurs écrivent *Evrols*, *Evrost*, en latin *Ebrulphus*, *Ebrulfus*. On croit que le village de Vrocourt, près Songeons, que les anciennes chartes latines nomment *Ebrulphi curtis*, était une propriété patrimoniale de saint Evrost.

âme; mais il n'y fut pas long-tems seul. D'autres serviteurs de Dieu vinrent bientôt l'y trouver et le presser de les admettre en sa solitude, afin de les soustraire aux dangers du siècle et de les diriger dans la voie du salut. Le pieux solitaire acquiesce à leurs désirs, et les admet à partager sa retraite et à vivre sous sa direction : de nouvelles cellules se construisent, l'oratoire commun est agrandi, et en peu de tems, Evrost qui avait voulu vivre ignoré du monde, se trouve placé à la tête d'une communauté fervente; mais son humilité va être mise à une nouvelle épreuve.

Ravigue, évêque de Beauvais, ne pouvait point ignorer ce qui se passait à quelques heures de chemin de sa ville épiscopale (1). Les vertus et les mérites de l'abbé d'Oroër lui sont connus : il ne veut point laisser cachée sous le boisseau cette lumière qui devait être placée sur le chandelier de l'Eglise. Il fait venir Evrost et lui notifie la résolution qu'il a prise de lui conférer les ordres sacrés, et de l'élever au sacerdoce. A cette annonce, le pieux solitaire, dont l'humilité égalait le mérite, témoigne toute la frayeur qu'il éprouve à s'engager dans un état dont il se juge indigne : mais bientôt l'obéissance fait taire les saintes appréhensions de l'humilité; il consent à monter les divers degrés de la hiérarchie sainte, et se prépare à recevoir la prêtrise. Le caractère sacerdotal est pour lui un nouvel aiguillon qui le fait marcher d'un pas plus rapide dans les voies

(1) Bréviaire de 1618. — Des restes d'anciennes fondations découvertes dans le 17e siècle, sur le territoire d'Oroër, ont confirmé l'opinion qu'Oroër est le lieu où saint Evrost a établi son monastère. Le village qui s'est formé ensuite en cet endroit a pris son nom de *Oratorium*, Oratoire, Oroër.

de la perfection évangélique, et une source abondante de grâces qu'il va s'empresser de répandre sur ceux qui partagent sa chère solitude.

Evrost, rendu à Oroër, s'appliquait avec plus d'ardeur que jamais à édifier sa communauté et à la faire avancer vers la perfection évangélique, lorsqu'il se vit obligé de la quitter pour aller en diriger une autre. Un monastère se formait aux portes d'Amiens, en l'honneur de saint Fuscien : quelques pieux serviteurs de Dieu y étaient déjà rassemblés pour y vivre en commun ; mais pour les diriger et les former aux habitudes et à l'esprit de la vie religieuse, il fallait un chef capable de les instruire par ses discours et par ses exemples. Frédégonde, qui avait pris ce nouvel établissement sous son patronage, et qui avait des rapports avec le Beauvaisis où elle était née, a entendu parler du mérite du saint abbé d'Oroër : elle l'appelle et le charge de présider à l'établissement du monastère de saint Fuscien (1). Malgré la peine qu'il éprouvait à se séparer de ses premiers disciples, Evrost se met en devoir d'obéir : cependant il ne s'éloigne que temporairement du diocèse de Beauvais, et l'évêque qui va succéder à Ravigue trouvera en lui un zélé coopérateur pour établir solidement la vie monastique en son diocèse.

(1) Ann. Benedict., t. I, p. 189, nº xxx.

Pontificat de		Règne de	
Pélage II.	590.	Chilpéric I	584.
S. Grégoire-le-Grand.	590—604.	Clotaire II	584—628.

XVIII.

DODON.

Vers l'an 580 : *Dodon, dix-huitième évêque de Beauvais.* — Le successeur de Ravigue sur le siége épiscopal de Beauvais, fut Dodon que quelques anciens catalogues nomment *Dadon* et *Odon* : nous le désignons par le nom qui lui est donné en la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Lucien. Dodon est le premier de nos évêques dont l'histoire ait conservé quelques souvenirs : il nous est représenté comme un évêque pieux, assidu à l'office divin et animé du désir de faire fleurir la piété dans son diocèse. Il ne résidait point dans l'intérieur de la ville : son habitation était située dans le faubourg de Saint-Just-les-Marais (1). Malgré la distance qu'il avait à parcourir, il ne laissait pas d'assister exactement à l'office de la nuit qui se chantait en une église de la cité dédiée au prince des apôtres. Cette église était vraisemblablement celle dont la nef subsiste encore, qui était de tems immémorial sous l'invocation

(1) Louvet, t. 1, p. 551.

de saint Pierre, et que l'on connaît sous le nom de la *Basse-OEuvre*.

Il bâtit une chapelle sur le mont Saint-Symphorien. — Une nuit que, selon sa pieuse coutume, il se rendait à l'église de Saint-Pierre pour assister aux matines, il aperçut sur l'une des collines qui environnent la ville au sud, près de la jonction de l'Avelon avec le Thérain, quelque chose d'extraordinaire qu'il prit pour une apparition d'anges; d'autres personnes assurèrent avoir eu plusieurs fois la même vision, ce qui fit alors nommer cette colline *le Mont des Anges*. Notre pieux et prudent évêque n'attacha pas trop d'importance à ce qui pouvait n'être qu'une illusion des sens, ou bien un phénomène purement naturel; mais pour ne point approuver ni combattre cette croyance qui s'accréditait, il se mit en devoir de la diriger vers un objet positif et reconnu par la religion. Il fit bâtir sur cette colline une chapelle, et la dédia en l'honneur de saint Symphorien. Aussitôt la piété se tourna vers le culte du saint martyr, et la colline, dès-lors appelée *Mont-Saint-Symphorien*, finit par perdre son ancienne dénomination.

Ses relations avec saint Evrost. — Les sentimens de piété qui animaient ce pontife, le conduisaient souvent, nous aimons à le croire, vers la solitude d'Oroër que saint Evrost avait peuplée de fervens solitaires. Il allait s'y édifier et encourager par sa présence cette sainte communauté à pratiquer toujours fidèlement les conseils évangéliques. Il entretenait de fréquens rapports avec le pieux fondateur de cette communauté, et celui-ci, de son monastère de Saint-Fuscien, lui rendait affection pour affection. Souvent il reportait ses pensées

vers des lieux qui lui étaient chers à tant de titres. Il ne pouvait se défendre d'un sentiment de peine, en pensant à l'état d'abandon où se trouvait l'église autrefois bâtie sur le tombeau de saint Lucien. Il regrettait dans l'amertume de son âme que le projet qui avait été si heureusement conçu par l'évêque Constantin, n'ait point été mis à exécution, et méditait sur les moyens à prendre pour le faire exécuter. Pendant que ces pensées absorbaient son esprit, saint Lucien lui apparaît et le presse de faire rechercher les corps des compagnons de son martyre, qui restaient ignorés sur le Montmile, et de les réunir au sien dans une même église. Docile à cet avertissement, Evrost quitte sans délai sa retraite de Saint-Fuscien, et vient communiquer à l'évêque de Beauvais la mission dont il est chargé. Dodon, rempli de joie à cette nouvelle, encourage celui qui la lui apporte à accomplir au plus tôt ce qui lui a été commandé.

Invention des reliques de saint Maxien et de saint Julien. — Sans différer, Dodon et l'abbé de Saint-Fuscien se transportent sur le Montmile, interrogent la tradition locale, et, sur les indications qui leur sont données, font faire des fouilles et parviennent à découvrir les corps des deux martyrs qui avaient partagé les travaux et les derniers combats de l'apôtre du Beauvaisis. Après avoir remercié le seigneur de cette précieuse découverte, ils lèvent de terre les saintes reliques et les transportent solennellement au tombeau de saint Lucien. Le seigneur fit éclater la gloire des saints martyrs par plusieurs miracles qui ranimèrent puissamment la piété des fidèles, et leur firent ardemment désirer le rétablissement de l'ancienne église. Dès lors,

l'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Fuscien ne se donnèrent plus de repos qu'ils n'eussent conduit à bonne fin le projet depuis si long-tems en souffrance. Ils se décidèrent à aller trouver le roi pour le supplier de confirmer et de faire mettre à exécution les ordonnances des rois ses prédécesseurs, concernant l'église de Saint-Lucien.

L'an 583 : *Requête au roi Chilpéric I.* — Les dispositions personnelles du roi et la situation présente des affaires de l'état promettaient un heureux succès à leur démarche. Une maladie dangereuse dont il fut attaqué en 580, et la mort qui lui enleva successivement deux enfans, firent rentrer Chilpéric en lui-même et lui inspirèrent de sérieuses réflexions. Résolu de faire le bonheur de ses sujets, il fit jeter au feu tous les livres d'impôts, afin de délivrer son peuple des charges dont il était accablé. La guerre, il est vrai, continuait encore entre lui et Gontran son frère; mais la victoire que ce dernier remporta en 583, près de Melun, sur les troupes de Chilpéric, et la médiation de Gilles, évêque métropolitain de la province ecclésiastique de Reims, amenèrent un traité de paix qui mit fin aux hostilités et rétablit la tranquillité dans le royaume. C'est dans ces heureuses circonstances que l'évêque de Beauvais et l'ancien abbé d'Oroër se présentèrent à la cour de Chilpéric. Ils rappellent au roi ce que ses prédécesseurs avaient daigné faire en faveur du diocèse de Beauvais, lui mettent sous les yeux les actes émanés de leur autorité royale, et le supplient de vouloir bien les ratifier et ordonner qu'il y soit donné suite. Ils développent les motifs de piété qui doivent intéresser sa munificence royale. Si deux enfans lui ont

été enlevés, la naissance d'un autre est venue sécher ses larmes : une église s'élève sur le tombeau de saint Lucien; si de fervens solitaires y sont établis, de ce lieu s'élèvera un concert de prières qui obtiendront la conservation de cet enfant, et assureront la perpétuité de sa race. Le roi accueillit avec bonté cette supplique, et, peu de tems après, parut l'ordonnance suivante :

Fondation de l'abbaye de Saint-Lucien. — « Chilpéric, roi des Français, homme illustre. Comme nous demeurons peu de tems en cette vie, et avançons rapidement, malgré nous, vers la mort, nous devons faire la volonté de Dieu et construire des églises sur les lieux où sont honorés les martyrs, afin que nous méritions de partager avec eux les joies de l'éternité; car, en remplissant ce devoir de piété, nous ne pouvons douter que nous ne soyons agréables à Dieu et ne méritions de régner éternellement avec les saints. En conséquence, que tous, présens et à venir, que tous les agens de notre royaume sachent que les églises ont été détruites, et grand nombre de monastères dépeuplés et ravagés par les païens qui ont fait irruption sur les terres des Francs, et que, connaissant nos dispositions à réparer ces ruines, autant que nous en aurons le moyen, le seigneur Dodon vénérable évêque de Beauvais, et notre bien-aimé Evrost abbé, avec un grand nombre de fidèles sujets de notre royaume, sont venus vers notre sérénité et nous ont supplié, pour notre salut et pour la conservation de notre royaume, d'user des largesses de notre munificence royale, pour faire réédifier une église qui avait été anciennement construite près des murs de Beauvais, en l'honneur du bienheureux Pierre prince des apôtres et de saint

Lucien martyr, laquelle a été pillée et détruite par les païens, et de la placer à perpétuité sous notre protection et celle de nos successeurs. Nous avons été d'autant plus portés à faire droit à cette requête, que les auteurs de nos jours avaient déjà affecté les revenus de quelques-unes de leurs propriétés au rétablissement de cette église, et avaient laissé le soin d'exécuter leurs intentions aux évêques de ladite ville, lesquels ayant d'autres vues et d'autres désirs, ont négligé l'œuvre dont ils étaient chargés. Ce qui nous y a encore plus particulièrement déterminé, c'est le récit qui nous a été fait que le glorieux martyr saint Lucien est apparu au susdit Evrost et l'a pressé de retirer du Montmile, où il demeurait ignoré, le corps de saint Maxien qui avait partagé la gloire de son martyre, et de le déposer à côté de lui dans la même église, et que depuis l'exécution de cet ordre, beaucoup de miracles éclatans sont opérés par l'intercession des saints martyrs : c'est pourquoi, vu la justice et l'utilité de la requête qui nous a été présentée; en vertu de notre autorité royale, nous ordonnons par le présent décret muni de notre sceau, que l'église, autrefois bâtie près des murs de Beauvais, en l'honneur du bienheureux Pierre prince des apôtres, et du martyr saint Lucien dont le corps y repose, soit réédifiée par la munificence de notre libéralité, et appropriée au service du Dieu tout puissant, et qu'une communauté de cénobites y soit établie pour vaquer au service divin, de telle manière cependant que ce lieu et l'église qui y sera construite soient et demeurent à toujours sous notre patronage et celui des rois de France nos successeurs, et qu'il ne soit permis à personne de la jamais confier ou soumettre à au-

cune autre puissance séculière. Que si quelqu'un, ce que nous sommes loin de croire, osait agir contrairement à ce présent décret, et violer ces dispositions que nous avons dictées au nom et pour l'honneur de Dieu, nous voulons qu'il encoure la colère du souverain juge, qu'il soit dépouillé de tous ses biens et banni hors du royaume. Et afin de donner plus de force à ce décret de notre sérénité, nous l'avons fait marquer du sceau de notre anneau royal et l'avons signé de notre main. »

Suivent les signatures de Chilpéric, glorieux roi, et de Eltritus, écrivain du palais; puis la date de l'an de l'incarnation 606, indiction neuvième, l'an 22e du règne de Chilpéric, à Rouen, en assemblée générale, le 3 des nones du mois de mai (1).

---

(1) Cette charte a beaucoup occupé les savans. Ceux qui en ont vu l'original, ont reconnu dans le fonds et dans la forme les caractères d'une incontestable authenticité; mais la comparaison des dates entre elles leur a rendu cette authenticité suspecte. D'abord cet écrit marque les années à partir de l'incarnation, ce que ne faisaient point les rois de cette époque, qui ne marquaient les dates que par les années de leur règne : ensuite il marque l'an 606, indiction 9e comme étant la 22e du règne de Chilpéric : or, Chilpéric ayant commencé à régner en 561, la 22e année de son règne concordait avec l'an 583, indiction 1re, et non avec l'an 606; d'ailleurs, Chilpéric étant mort en 584, il ne pouvait plus délivrer de diplômes en 606. Cependant cette difficulté s'évanouit devant un examen plus attentif : l'encre évidemment moins ancienne avec laquelle avait été écrite la date DCVI indict. IXe, fit reconnaître qu'une main plus récente avait mal à propos fait cette incohérente addition; dès-lors il ne reste plus de doute sur l'authenticité de cette charte. *V. Simon, correct., p. 2.*

Diploma regium pro instauratione S. Luciani ecclesiæ, quan-

L'an 583—598 : *Dédicace de l'église de la nouvelle abbaye.* — Après cet acte émané de l'autorité royale, il n'y avait plus qu'à mettre la main à l'œuvre : aussi nos pieux solliciteurs ne perdirent-ils pas un moment. Les travaux furent immédiatement ordonnés et poussés avec une grande activité, de sorte qu'en peu d'années une nouvelle église recouvrait les tombeaux vénérés de nos saints martyrs; des bâtimens claustraux étaient achevés et une communauté religieuse solennellement établie. Dodon fit la dédicace de l'église conventuelle le dix-sept des calendes de novembre, et solennisa la fête de la translation de reliques de saint Lucien évêque, et de ses compagnons martyrs (1). Il avait confié le soin de ce monastère à l'abbé Evrost qui le peupla sans doute d'une colonie de religieux qu'il avait formés tant à Oroër qu'à Saint-Fuscien. Ce patriarche de la vie monastique, dans le diocèse de Beauvais, partageait sa sollicitude entre les divers établissemens qui lui étaient confiés, et s'appliquait, par ses exemples encore plus que par ses discours, à y faire régner la paix, la concorde, le détachement du monde et l'amour des biens célestes.

L'édifiant spectacle que présentaient ces saintes retraites de la piété, formait un bien frappant contraste avec ce qui se passait dans la région politique. Frédégonde, dont l'insatiable ambition ne reculait devant

---

quàm mendis aliquot non careat, haud tamen in tantâ veterum monumentorum inopiâ, penitùs rejiciendum... Hoc diploma Carolus Cointius perperàm refert ad Chilpericum cognomento Danielem... etc. Annal. Benedict., t. 1, p. 189, n° xxx. *Voir* le texte latin dans Loisel, p. 236.

(1) Martyrol. Beluac., an. 1000.

aucun forfait, ajoutait chaque jour de nouveaux crimes à ses crimes anciens, et de la même main, qui s'ouvrait pour établir des fondations pieuses, elle distribuait des poignards pour assassiner ceux qui faisaient obstacle à ses projets ambitieux. Elle avait fait assassiner Childebert, roi de Metz; elle avait fait subir le même sort à Clovis que Chilpéric avait eu d'un autre lit; elle fera bientôt poignarder saint Prétextat, évêque de Rouen, qu'elle n'avait pu faire déposer de son siége, et elle ira répandre des larmes hypocrites auprès de la couche du prélat mourant. Son royal époux, Chilpéric lui-même, n'échappe point à ses fureurs. Ce prince était à Chelles en 584; il revenait d'une partie de chasse, et en descendant de cheval il périt assassiné. Frédégonde aussitôt se réfugie dans l'église de Paris, cachant sous une douleur apparente la crainte trop bien fondée que ce nouveau crime lui fût imputé : mais la main qui avait frappé le roi demeura inconnue. Chilpéric laissait un fils nommé Clotaire II, à peine âgé de quatre mois. Les grands du royaume reconnurent cet enfant pour leur roi, lui prêtèrent serment de fidélité, et confièrent la régence du royaume à Gontran, roi de Bourgogne, durant la minorité du jeune roi.

Tandis que ces tragiques événemens se préparaient et s'accomplissaient sur la scène tumultueuse du monde, l'évêque de Beauvais voyait prospérer et fleurir les établissemens qui avoisinaient sa ville épiscopale. Les deux abbayes d'Oroër et de Saint-Lucien rivalisaient de zèle et d'ardeur pour avancer dans les voies de la perfection évangélique : l'amour de la retraite, le travail des mains, l'étude et les divers exercices de la

vie religieuse faisaient régner la paix et le bonheur dans l'intérieur de ces maisons, et répandaient au dehors une odeur de sainteté qui influait d'une manière salutaire sur les mœurs des populations voisines. Ces admirables effets étaient dûs au zèle infatigable et à la fervente piété du saint abbé qui gouvernait ces monastères. Evrost encourageait ses religieux et les animait par ses exemples : il se multipliait, en quelque sorte lui-même, afin de témoigner une égale sollicitude à chacune de ses communautés : mais tant de soins eurent bientôt épuisé la mesure de ses forces, et ses religieux désolés virent approcher le moment qui devait ravir à leur amour celui qu'ils chérissaient et vénéraient comme un père.

Vers l'an 598 : *Mort de saint Evrost.* — Ce saint abbé, visitant l'une de ses maisons, sentit ses forces défaillir, et comprit que sa fin était proche : il fait assembler aussitôt ses religieux qu'il avait toujours aimés comme des frères, et leur annonce qu'il touche au terme de son pélerinage, et qu'il va bientôt quitter la terre. A cette nouvelle, toute la communauté fond en larmes, et ne peut s'exprimer que par ses gémissemens et ses sanglots : mais le saint abbé, qui avait généreusement parcouru sa carrière et dont tous les jours étaient pleins, attend avec calme que l'ordre de départ lui soit signifié : il console et continue d'édifier ses frères, et après quelques jours qui ne furent pour lui qu'une continuelle oraison, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur le 26 juillet, jour où l'Eglise de Beauvais célèbre sa fête. Après la cérémonie des funérailles, sa dépouille mortelle fut rapportée dans le lieu où il avait fait son apprentissage de la vie monastique,

et inhumé en sa solitude d'Oroër. La piété des fidèles ne tarda pas à environner son tombeau d'une vénération religieuse : nous la verrons bientôt y construire une église et y fonder une nouvel établissement (1).

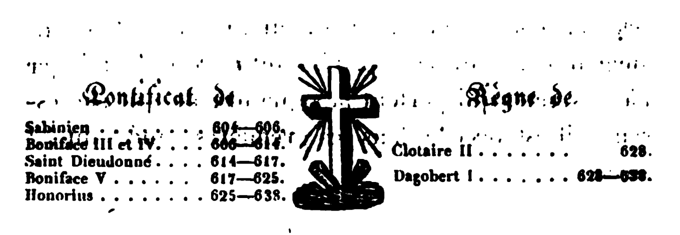
Marin, abbé de Saint-Lucien. — Après le trépas du glorieux saint Evrost, la direction de l'abbaye de St.-Lucien fut confiée aux soins de Marin ou Maurin qui en fut le second abbé (2) : celle d'Oroër lui fut-elle également confiée ou bien eut-elle son abbé particulier? Nous n'avons aucun document pour éclaircir ce point : tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle continuait d'être un établissement distinct de celui de St.-Lucien, puisqu'elle avait été rendue dépositaire du corps de saint Evrost. Le nouvel abbé se fit un devoir de marcher sur les traces de son prédécesseur dont il avait probablement été disciple, et de perfectionner le bien qu'il avait commencé. Ses qualités personnelles, la piété, la douceur et la sagesse qu'il fit paraître dans son administration, lui gagnèrent tous les cœurs et lui frayèrent la route vers un poste plus élevé.

Mort de Dodon. — Dodon, qui gouvernait le diocèse de Beauvais, approchait lui-même de la fin de sa carrière ; mais son cœur de pasteur devait être consolé à la vue du bien qui s'était opéré durant son épiscopat. Il avait prêté un généreux et empressé concours aux entreprises de saint Evrost ; il voyait fleurir et prospérer les établissemens dont il avait doté son diocèse ; la foi se ranimait et la piété produisait déjà des fruits abondans : en présence de ces heureux effets de son

(1) Ann. Bened., t. 1, p. 250.
(2) Petr. de Venetiis, *de natal. Sanctor.*

zèle, la mort a dû être pour lui sans regret et sans amertume : il survécut peu à saint Evrost. A en juger par les actes qui portent la signature de son successeur, il est décédé dans les premières années du 7.e siècle.





Pontificat de		Règne de	
Sabinien	604—606.		
Boniface III et IV	606—614.	Clotaire II	628.
Saint Dieudonné	614—617.	Dagobert I	628—638.
Boniface V	617—625.		
Honorius	625—638.		

XIX.

S. MARIN.

Vers l'an 610—640 : *Saint Marin, dix-neuvième évêque de Beauvais.* — Celui que l'évêque défunt avait honoré de sa confiance, et qu'il avait préposé au gouvernement de l'abbaye qu'il venait de fonder, fut appelé à lui succéder sur le siége épiscopal de Beauvais, et personne n'était plus digne d'occuper ce siége, ni plus capable de remplir les obligations de la charge pastorale. Les talens et les vertus dont il avait fait preuve dans la conduite de son monastère, lui avaient d'avance gagné tous les cœurs; le clergé du diocèse le demandait pour premier pasteur, et les religieux qu'il gouvernait voulaient le conserver pour abbé de leur monastère. Marin trouva le moyen de tout concilier, et sut satisfaire les uns sans contrister les autres : il réunit le siége abbatial à la chaire épiscopale ; il devint évêque de Beauvais, sans cesser d'être abbé de Saint-Lucien ; de sorte que l'abbaye ne s'aperçut point qu'elle eût rien perdu, tandis que le diocèse se réjouissait d'être gouverné par un si digne évêque. Cette union que la reconnaissance

et l'affection avaient opérée, fut ensuite maintenue par les successeurs de Marin, et l'abbaye de Saint-Lucien ne fut replacée sous l'autorité d'un abbé distinct de l'évêque que vers le milieu du onzième siècle. Jusque-là nous verrons les évêques s'occuper directement des intérêts de ce monastère.

Durée de son épiscopat. — L'élévation de Marin sur le siége épiscopal fut pour lui un nouveau motif de tendre à une perfection plus grande, afin de commander par ses exemples beaucoup plus que par autorité, et d'être toujours le modèle du troupeau qu'il avait à diriger. Il le dirigea assez long-tems pour le bien connaître, pour en étudier tous les besoins et y pourvoir en pasteur dévoué. Il fit partie de l'assemblée des prélats et des seigneurs que le roi Clotaire II avait convoqués à Clichy en 627, pour y traiter des grands intérêts de l'état (1). En 638, il est présent à l'acte de fondation de Saint-Maur-lès-Fossés, faite par le diacre Blidégisile, et le signe de manière à ne pouvoir être confondu avec un autre Marin dont le nom se trouve dans les actes faits quelques années plus tard; il signe en ces termes : *Signum Marini Beluacensis episcopi qui hanc conscriptionem confirmavit* (2) : seing de Marin, évêque de Beauvais, qui a confirmé cet acte. Il résulte de là que ce pontife occupa le siége épiscopal jusque vers 640, et que le diocèse de Beauvais fut long-tems l'objet de sa vigilante sollicitude.

(1) Nous n'avons point les actes de cette assemblée : nous n'avons pu par conséquent nous assurer si cette assertion de nos devanciers est exacte.

(2) Act. S. Babolin. *Vid.* Louvet, t. 2, p. 131. — *It.* Simon, p. 62.

L'an 630 : *Concile de Reims.* — Tandis que Marin gouvernait notre Eglise, les évêques des diverses provinces du royaume s'assemblèrent en concile, au nombre de plus de quarante, à Reims, sous la présidence de Sonnatius qui occupait alors le siége de cette métropole. Parmi les pères de ce concile que Flodoard désigne par leur nom et par celui de leur siége, nous ne voyons que Berthoal de Cambrai, Agomare de Senlis, Ansééric de Soissons, et Chainoaldus de Laon, qui soient de la province de Reims; il n'y est point fait mention des évêques d'Amiens, de Beauvais ni de Noyon, mais cet auteur ne cite pas tous les noms; d'ailleurs, ces prélats ont pu se faire représenter par un de leurs collègues, ou bien ils n'ont point été appelés à ce concile qui n'était point, à proprement parler, un concile provincial. Les décrets qui furent portés par cette assemblée ne sont point pour la province de Reims en particulier; ce sont des réglemens de discipline qui concernent toute l'Eglise de France, et qui nous font connaître l'état moral de la société de cette époque.

L'hérésie d'Eutichès et les erreurs de quelques autres sectaires avaient encore des partisans en France : l'ordre hiérarchique était parfois troublé, soit par les clercs qui cabalaient contre leur évêque, soit par les laïques qui traduisaient pardevant les juges séculiers les clercs qui ne relevaient que de la jurisdiction de l'évêque diocésain; d'un autre côté, des évêques consultant moins les règles posées par l'Eglise que les premiers mouvemens d'un zèle trop prompt à sévir, ne faisaient pas toujours un usage discret des censures ecclésiastiques, contribuaient par là à rendre leur autorité odieuse, et fournissaient des prétextes à l'insubordination des

clercs. L'avarice et la cupidité des héritiers, tant clercs que laïques, empêchaient fréquemment l'exécution des dernières volontés de leurs parens, et privaient les établissemens religieux des legs qui devaient leur revenir. Au mépris des lois de l'Eglise, des unions coupables se contractaient entre des personnes que leurs degrés de parenté rendaient inhabiles à contracter mariage ensemble. L'inimitié et la vengeance poursuivaient jusqu'aux pieds des autels ceux qu'elles voulaient frapper, et violaient ainsi un droit d'asile que tous les peuples ont toujours réputé sacré. Tel était l'état moral de la société de cette époque.

C'est à ces différentes plaies que le concile de Reims cherche à appliquer les remèdes convenables : il donne des instructions et trace les règles à suivre, puis décerne les peines à infliger à ceux qui refuseront de s'y soumettre. Ces peines, toutes ecclésiastiques, consistent dans la privation de la communion et autres biens spirituels dont l'Eglise est seule dispensatrice. Le concile se montre beaucoup plus sévère contre les mariages incestueux qu'il déclare nuls. Non seulement il frappe d'excommunication les conjoints qui refusent de se séparer, mais il ordonne à l'évêque dont ils sont diocésains de les dénoncer au roi, afin qu'ils soient privés de tout droit civil; que leurs biens soient mis en séquestre entre les mains de leurs parens, et qu'ils ne puissent en disposer en aucune façon, tant qu'ils n'auront point rompu leur coupable union. Il prononce également la sentence d'excommunication contre ceux qui, à l'avenir, violeraient le droit d'asile, et nous fait connaître en quoi consistait ce droit. Quand un malfaiteur parvenait à se réfugier dans une église, il était

défendu de l'en faire sortir, à moins de lui avoir promis par serment qu'on n'attenterait point à sa vie, qu'on ne le priverait d'aucun de ses membres, et qu'on ne lui ferait souffrir aucun tourment. La peine d'excommunication est prononcée contre celui qui viendrait à violer ce serment. De son côté, celui que protégeait le droit d'asile n'obtenait permission de sortir de l'église qu'en acceptant et en promettant d'accomplir la pénitence qu'il avait méritée. S'il s'était rendu coupable d'homicide volontaire, hors le cas de légitime défense, il était frappé d'excommunication : la communion cependant lui était accordée à l'heure de la mort, s'il avait fait pénitence de son crime.

Les prêtres attachés au service des paroisses s'étaient plaints d'être soumis à l'autorité d'un laïque que l'évêque investissait du titre d'archiprêtre. Le concile trouvant cette plainte fondée en raison, ordonne que ce titre ecclésiastique ne sera conféré désormais qu'au plus ancien prêtre de la paroisse; il fait également droit aux réclamations de plusieurs diocèses auxquels on avait imposé des évêques qui n'étaient nullement de leur choix, et ordonne qu'à l'avenir on ne donnera pour successeur à un évêque défunt qu'un sujet né dans le diocèse, choisi par le vote du peuple et agréé par les évêques de la province : si quelqu'un, poursuit-il, est institué contrairement à ces dispositions, qu'il soit expulsé comme un intrus, et que ceux qui l'auront ordonné soient, durant trois ans, suspens de toute fonction.

Situation de la France. — Ces sages réglemens témoignent également et de la sollicitude de nos évêques, et des maux qui commençaient à gagner l'Eglise de

France. Ces maux, dont les premiers germes se trouvent dans le cœur de l'homme, s'étaient rapidement développés sous les règnes précédens, et celui de Dagobert n'était guère propre à en arrêter les funestes progrès. Clotaire II, que Chilpéric avait laissé au berceau, avait grandi auprès de sa mère Frédégonde, tandis que Gontran son oncle, avait la régence du royaume; la paix ne fut point troublée durant la vie du régent; mais dès que Gontran, qui mourut en 591, fut descendu dans la tombe, la guerre éclata de nouveau entre le fils de Frédégonde et les enfans de Brunehaud. L'armée de Clotaire a d'abord l'avantage sur celle de Childebert, roi d'Austrasie, et trente mille hommes paient de leur vie la victoire qu'il remporte en 593. Trois ans après, Childebert meurt empoisonné; mais Thierry et Théodebert, ses enfans, vengèrent sur Clotaire la défaite de leur père; ils combinent leurs forces, attaquent le vainqueur de Childebert, le mettent en fuite, et en 604, Théodebert entrait en triomphe à Paris d'où Clotaire avait été contraint de s'éloigner. Frédégonde n'était plus là pour faire jouer tous les ressorts de cette astucieuse politique qui trouvait moyen de perdre un ennemi qu'elle n'avait pu vaincre sur le champ de bataille; elle était morte en 597 ou 598 : mais Clotaire, son fils, avait hérité de son esprit artificieux. Il parvient à semer la division entre les deux frères. Théodebert, roi de Bourgogne, est vaincu en 612 par son frère Théodoric ou Thierry, roi d'Austrasie, et est mis à mort à Châlons-sur-Saône par les ordres de Brunehaud, son aïeule. L'année suivante, Thierry meurt empoisonné, et Clotaire demeure seul maître de toute la France. Pour n'avoir

plus de rivaux, il fait périr Sigebert et Carbe, fils de Thierry; il n'épargne que Mérovée dont il était parrain; Childebert, le quatrième, trouva son salut dans la fuite. Restait Brunehaud, bisaïeule de ces jeunes et malheureux princes. Afin d'assouvir sur elle toute la haine que Frédégonde lui avait léguée, Clotaire la condamne à être tourmentée durant trois jours, puis conduite à travers l'armée sur un chameau; enfin, à être attachée par les cheveux, par un bras et un pied à la queue d'un cheval fougueux qui lui brisa les membres et mit son corps en lambeaux. Après ces sanglantes et horribles exécutions, Clotaire s'appliqua à réunir sous son autorité tous ces peuples auparavant divisés, et à établir l'ordre dans ses vastes états. En 622 il associe au gouvernement Dagobert son fils, l'établit roi des Austrasiens, et quelques années après il l'eut pour successeur dans toute l'étendue de l'empire. Clotaire II mourut en 628. Dagobert, qui est immédiatement proclamé roi, fait d'abord paraître les qualités les plus propres à lui gagner les cœurs de ses sujets : il donne audience à tout le monde, aux grands et aux petits, rend justice à chacun, réprime les violences, arrête les vexations, établit le bon ordre dans toutes les branches de l'administration; mais bientôt ses belles qualités s'éclipsent; il se livre entièrement à la débauche, et fait de grands maux à l'Eglise et à l'état auquel il devient odieux (1).

Il est facile de concevoir combien d'obstacles devaient rencontrer les sages et salutaires réglemens du concile de Reims, sous l'influence toujours puissante

(1) Art de vérifier les dates.

des pernicieux exemples descendus du trône : c'étaient de bien faibles digues opposées à ce torrent qui se précipitait du haut de la montagne et devenait plus violent à mesure qu'il approchait du fond de la vallée. Tenter d'en tarir la source, prêcher à Dagobert la sévérité de la morale chrétienne et le respect des saintes lois du mariage, c'était un ministère difficile et dangereux : saint Amand l'éprouva par lui-même. Ce pieux et zélé missionnaire, qui avait puisé l'amour des saintes règles de l'Evangile à l'école de saint Martin de Tours, et qui, en recevant la consécration épiscopale n'avait voulu être qu'évêque régionnaire afin d'avoir plus de liberté d'exercer son zèle apostolique, avait entrepris de rappeler ce prince voluptueux à une vie moins opposée aux maximes du christianisme : tout le fruit qu'il recueillit alors de son zèle fut un ordre de partir pour l'exil. Bientôt après cependant le roi revint à d'autres sentimens pour lui; il lui rendit ses bonnes grâces en 631, et lui délivra des lettres qui l'autorisaient à prêcher dans toute l'étendue de ses états.

L'an 631 — 638 : *Mission donnée à Ressons.* — Le pieux évêque de Beauvais profita de la liberté accordée au saint missionnaire pour l'inviter à évangéliser son diocèse, et annoncer la parole sainte aux paroisses dont les besoins étaient plus grands. La paroisse de Ressons-sur-Matz était de ce nombre, et elle fut une de celles qui recueillit les fruits de cette mission. Les anciennes superstitions du paganisme s'y étaient perpétuées dans quelques familles, malgré le zèle et la vigilance des premiers pasteurs. Une de ces familles avait, près de son habitation, un arbre qu'elle vénérait comme sa di-

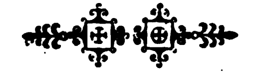
vinité tutélaire : on sait que les arbres, les fontaines, les pierres, étaient des objets sacrés pour les anciens païens; on trouve encore, sur différens points du diocèse, des pierres qui étaient autrefois l'objet d'un culte religieux (1). Porter sur cet arbre une main sacrilège eût été un crime capable d'attirer la colère des dieux sur toute la famille. Saint Amand, informé de cette superstition idolâtrique, va trouver cette famille abusée; il lui parle avec bonté, il l'éclaire, il la touche, et la fait consentir à renverser cet arbre. La doyenne de la famille, qui avait opposé plus de résistance aux pressantes sollicitations du saint missionnaire, ne se décide qu'avec peine à porter le premier coup à son idole vénérée; elle prend une hache d'une main tremblante, et frappe avec effroi : mais, à sa grande surprise, aucun malheur n'arrive, et bientôt l'arbre est renversé. Dès ce moment, la paroisse de Ressons ne renferme plus que des chrétiens convertis par les prédications de saint Amand et déterminés à remplir avec ferveur les devoirs de leur religion (2).

L'an 638—640 : *Mort de saint Marin.* — Marin, selon toute apparence, ne survécut pas long-tems à cette nouvelle preuve de sa tendre sollicitude pour le salut de ses ouailles. Durant tout le tems qu'il occupa le siége épiscopal, il se montra tel qu'il avait été dans le gouvernement de son monastère, zélé pour la gloire de Dieu, dévoué aux intérêts spirituels de ses frères, et attentif à leur donner toujours l'exemple des vertus dont il leur recommandait la pratique. Adon rapporte

(1) Dans les cantons de Noailles, Pont, etc.
(2) Louvet.

que la vie de ce pieux évêque a été écrite par un illustre personnage nommé Dinamius, et Pierre de Venise l'a inscrit au nombre des saints (1). Cependant l'Eglise de Beauvais ne l'a point placé dans son calendrier.

(1) Louvet, t. 2, p. 131.



Pontificat de		Règne de	
Séverin, Jean IV	640—642.	Clovis II	638—656.
Théodore	642—649.		
Saint Martin	649—655.		

XX.

RICOALD.

Vers l'an 640 : *Ricoald, vingtième évêque de Beauvais.*— Ricoald ou Récoald, successeur de saint Marin, fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais vers le commencement du règne de Clovis II, et prit en main le gouvernement de notre Eglise durant cette époque de crises où la nation française, encore dans le feu de sa première jeunesse, donnait au monde le spectacle de grands désordres et de bien admirables vertus. La cour de Dagobert I s'était particulièrement distinguée par cet étrange amalgame des qualités les plus opposées : tandis que ce prince donnait un libre cours au débordement de ses mœurs, il aimait à s'entourer des hommes les plus éminens en science et en vertus, et à signaler son règne par des créations utiles à la religion; il avait déployé une munificence toute royale en faveur de l'abbaye de Saint-Denis; il avait ouvert son vieux château de Morienval à de pieuses femmes qui sollicitaient la permission de s'y établir autour de l'église, pour y vivre loin du monde et travailler en commun à leur sanctification, et donna ainsi naissance à un monastère

qui devint célèbre dans la suite des âges (1). Il fonde aussi, dans la forêt de Compiègne, une communauté religieuse qui fut le noyau d'un village, depuis longtems connu sous le nom de Lacroix-Saint-Ouen. Voici à quelle occasion :

Fondation du prieuré de Lacroix. — En un beau jour de printems, pendant que le soleil dardait ses rayons avec force, Dagobert I, ayant à ses côtés saint Ouen son référendaire, faisait une partie de chasse dans la forêt de Cuise : tandis qu'il suivait la trace d'un cerf léger qui fuyait à travers l'épais feuillage du bois, il aperçoit tout-à-coup dans les airs une croix lumineuse dont la blancheur égalait celle de la neige. Frappé d'étonnement à cette soudaine apparition, il s'arrête et demande à son chancelier ce que peut signifier ce mystérieux phénomène. Saint Ouen, après avoir quelques instans réfléchi sur cette merveille, lui répondit que Dieu indiquait par là qu'il voulait que l'on rendît un culte particulier à l'instrument de notre rédemption, dans le lieu même où ce signe était apparu, et lui conseilla de faire bâtir en ce lieu une église sous le titre de Sainte-Croix. Dagobert suivit sans délai ce conseil, et chargea saint Ouen de présider à la construction de cette église, d'y établir ensuite une communauté d'ecclésiastiques, auxquels il assigna, en bois, prés et terres labourables, une dotation suffisante pour leur entretien. Saint Ouen qui avait eu tant de part à cette fondation, devint bientôt patron secondaire de cette église (1).

(1) Hist. du Val., t. 3, p. 194.

(2) *Idem*, t. 1, p. 105, etc.

Vie de saint Germer. — Si Dagobert n'avait pas le courage de se plier aux saintes règles de la morale évangélique, il savait du moins honorer de sa confiance ceux dont la vertu se conservait intacte au milieu de sa cour voluptueuse; il les recherchait, il les admettait dans ses conseils et leur donnait une part active dans l'administration des affaires publiques. A côté de saint Eloi et de saint Ouen, dont les principes religieux et la conduite toute sacerdotale commandaient le respect et la vénération à cette cour légère, vivait un jeune seigneur dont la vertu va jeter un vif éclat sur le diocèse de Beauvais. Il avait pris naissance à Wardes, sur la rivière d'Epte, et avait été nommé Germer sur les fonts du baptême. Son père, vraisemblablement issu de la famille que saint Vast alla visiter autrefois à Wardes, était Franc de nation, et occupait un rang distingué dans la noblesse; il s'appelait Rigobert, et son épouse se nommait Ega : ils donnèrent à l'éducation de leur enfant tous les soins que commandaient et la piété qu'ils pratiquaient, et la grande fortune dont ils jouissaient. Germer répondit parfaitement à ces soins empressés : à mesure qu'il avançait en âge, on voyait se développer et se perfectionner en lui les plus rares dispositions de l'esprit et du cœur. Ses pieux parens l'aimaient comme est aimé un fils unique; ils le voyaient avec bonheur approcher de l'âge où ils pourraient le produire et lui donner une position convenable à sa naissance; mais la mort ne leur permit pas d'accomplir leurs projets. Germer, resté orphelin et devenu maître d'une grande fortune, sut éviter les dangereux écueils auxquels sa jeunesse et ses biens pouvaient l'exposer, et persévéra dans la pratique des

vertus auxquelles il avait été exercé dès ses plus tendres années. Les parens qu'il avait à la cour le firent connaître au roi Dagobert. Ce prince le fit venir, et il fut si charmé de ses belles qualités, qu'il lui donna une place importante à la cour, et l'honora de toute sa confiance. Cette subite élévation n'eut rien d'éblouissant pour le jeune favori : accoutumé dès l'enfance à régler toutes ses actions et toutes ses démarches par l'esprit de foi dont il était pénétré, Germer eut bientôt distingué les amis auxquels il devait s'attacher de préférence dans un monde si nouveau pour lui. Saint Ouen et saint Eloi furent ceux qu'il jugea plus dignes de sa confiance, et bientôt se formèrent entre eux les liens d'une étroite amitié.

Après quelques années de séjour à la cour de Dagobert, Germer, craignant que, s'il venait à décéder sans héritiers directs, sa grande fortune devînt une cause d'inimitiés et de procès entre ses collatéraux qui étaient en grand nombre, résolut de se choisir une épouse vertueuse avec qui il partagerait les biens qu'il avait reçus de ses ancêtres. Il jeta les yeux sur une jeune personne nommée Domane, issue des seigneurs de la Roche-Guyon, et, avec l'agrément du roi et des grands de la nation, il s'unit à elle par les liens du mariage. Le seigneur bénit cette union, et Domane devint mère de trois enfans qui promettaient de marcher sur les traces des vertueux auteurs de leurs jours. Il ne manquait rien au bonheur de Germer : son crédit à la cour était si bien affermi, que la mort du roi, en 638, ne changea rien à sa haute position. Il continua d'être auprès de Clovis II ce qu'il avait été auprès de Dagobert son père; les deux pieux amis

avec qui il était si étroitement uni, avaient aussi été maintenus dans leurs charges à la cour, et ses rapports avec eux lui faisaient trouver des charmes toujours nouveaux dans les saintes pratiques de la vie chrétienne. Saint Ouen et saint Eloi étaient les modèles qu'il se proposait d'imiter toujours : combien son cœur va souffrir de ne pouvoir, comme eux, tout quitter pour se vouer sans réserve au service de Dieu!

L'Eglise de Rouen venait de perdre saint Romain, l'un des plus recommandables prélats de son siècle; celle de Noyon avait perdu saint Achair, l'un des plus dignes successeurs de saint Médard. Ces deux Eglises crurent ne pouvoir pas mieux réparer la perte qu'elles venaient de faire, qu'en choisissant saint Ouen et saint Eloi pour succéder aux pontifes dont elles pleuraient la mort. Ce choix, libre et spontané, fut pour nos deux saints comme un ordre émané de Dieu même, et aussitôt ils se mirent en devoir de s'y conformer : ils quittent l'habit séculier, passent par les différens degrés de la cléricature, et, le dimanche avant les Rogations de l'année 640, ils reçoivent tous deux la consécration épiscopale dans la ville de Rouen.

Germer, attaché au siècle par des liens qu'il ne pouvait rompre, resta dans l'emploi qu'il occupait au palais; mais ce ne fut pas sans éprouver un sentiment de peine, qu'il vit s'éloigner les deux amis qui faisaient le charme de sa vie. Ses relations avec saint Ouen n'en devinrent que plus intimes depuis que celui-ci fut élevé sur le siége de Rouen; il voyait en lui plus qu'un ami, il voyait un père pour qui il avait la plus grande vénération. Il lui ouvrait son cœur avec une confiance toute filiale, et aimait à le consulter souvent sur ses

intérêts spirituels. Il lui était né un fils : dès que cet enfant fut à l'âge d'être instruit des vérités de la religion, Germer le confia à saint Ouen, le priant de diriger sa première éducation et de le disposer à recevoir avec plus de fruit le sacrement du baptême. C'est ainsi que se préparaient des fruits de sainteté que le diocèse de Beauvais ne tardera pas à recueillir.

De son côté, Ricoald, qui gouvernait ce diocèse, ne montrait pas moins de zèle à y faire fleurir la religion et la piété : de quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyait partout autour de lui que de saints pontifes occupés à sanctifier leurs troupeaux. Saint Ouen de Rouen, saint Landry de Paris, saint Autbert de Senlis et saint Eloi de Noyon, dont les diocèses avoisinaient de si près le sien, étaient autant de modèles qui devaient puissamment influer sur sa conduite épiscopale. A le juger par les hommes avec qui il était en rapport, Ricoald ne fut point indigne de succéder à saint Marin sur le siége épiscopal de Beauvais. Nos annales ne nous ont rien transmis touchant son administration : tout ce que nous savons, c'est qu'il fit partie de l'assemblée où Clovis II, en présence des prélats et des grands du royaume, confirma l'indépendance de l'abbaye de Saint-Denis, et signa le diplôme qui fut délivré à cet effet. Sa signature, fidèlement représentée, se voit en la diplomatique du P. Mabillon (1), immédiatement après celle de saint Eloi ; elle est ainsi conçue : RICOALDUS *peccator consentiens subscripsi*. Ce diplôme est de l'an 653. Il ne paraît pas que Ricoald ait vécu long-tems après cet acte.

(1) Tom. 1, tab. XVI.

Pontificat de		Règne de	
Saint Eugène	655—657.	Clovis II	656.
Vitalien	657—672.	Clotaire III	656—670.

XXI.

MIROLD [1].

Vers l'an 654 : *Mirold, vingt-unième évêque de Beauvais.* — Après Ricoald, ce fut Mirold ou Mérold qui occupa le siége épiscopal de Beauvais : plus heureux que la plupart de ses prédécesseurs, il vit les œuvres de la piété s'étendre en son diocèse, et se multiplier les précieux établissemens que la religion seule sait créer et rendre florissans. L'esprit monastique faisait de rapides progrès en France, et la France alors savait apprécier ses bienfaits; partout on voyait se transformer en riantes et fertiles campagnes des lieux qui n'offraient naguère qu'un aspect stérile et sauvage, et n'étaient habités que par les brigands qui vivent de rapine, et par les animaux qui inspirent l'effroi. Partout où se trouvait une contrée inhabitée, un désert hérissé de ronces, ou une de ces vastes et antiques forêts dont l'homme n'avait point encore mesuré la profondeur, là se transportait une colonie de ces hommes admirables dont tout le bonheur con-

---

(1) Duchesne, *Vie de Pépin*, p. 595—658.

sistait à prier, à travailler et à vivre ignorés du monde; elle déterminait d'abord l'emplacement où devait s'élever l'oratoire commun, se construisait ensuite des cellules autour de ce centre sacré, puis chacun, selon son aptitude et son talent, remplissait avec ardeur la tâche qui lui était imposée par le chef de la colonie. Une enceinte, plus ou moins vaste, entourait le nouvel établissement : là se terminait l'univers pour ces pieux cénobites; c'étaient les colonnes d'Hercule au-delà desquelles il n'y a plus de pays habités. Loin des passions, des besoins et des embarras du siècle, la vie y était calme, la joie pure, et le bonheur sans mélange. Des hommes haut placés dans le monde, des personnes du rang le plus élevé, des seigneurs de la cour, des reines de France échangeaient toutes les jouissances de la terre contre ce bonheur de la solitude; le pauvre qui se nourrit du pain de l'aumône, l'artisan qui vit de son travail, les malheureux qui avaient besoin de secours, allaient se construire une cabane près de ces murs solitaires : c'était le noyau d'un village, d'une ville qui va grandir et prendre rang parmi les cités florissantes. C'est ainsi que le monde allait chercher les établissemens monastiques qui s'étaient formés loin de lui, leur demander des lois et des mœurs, se soumettre à eux et se rendre leur tributaire.

Fondation de l'abbaye de l'Isle.— Les établissemens monastiques étaient des centres de civilisation et des sources de prospérité pour le pays où ils se formaient. Le diocèse de Beauvais n'en possédait encore que deux à l'entour de la ville épiscopale, l'abbaye d'Oroër et celle de Saint-Lucien; mais le moment est arrivé où

nous allons en voir d'autres se former sur différens points de son territoire. Le pieux et illustre Germer, que ses liens de famille et ses devoirs de père attachaient à la cour de Clovis II, soupirait après sa liberté comme le cerf altéré soupire après l'eau des fontaines ; il avait vu de près les honneurs et les dignités de la terre, et n'en avait que mieux compris tout le vide et tout le néant. Tous ses désirs et toute son ambition se portaient vers l'état religieux ; et s'il ne lui était point encore donné de s'y vouer sans réserve, il voulut du moins s'associer aux mérites de ceux qui en faisaient profession, en fondant un monastère sur une de ses propriétés. Une circonstance qui aurait été une peine bien douloureuse pour un cœur autrement disposé que le sien, l'y détermina sans délai. Des trois enfans qu'il avait eus, il ne lui restait plus qu'Amalbert son fils ; la mort lui avait enlevé l'une de ses filles, lorsqu'il pensait à l'établir ; l'autre s'était engagée parmi les vierges consacrées au Seigneur. Pour leur conserver la dot qui devait leur revenir, il la convertit en rentes sur le grand livre de l'éternité. Il consacra le domaine qu'il possédait dans le Bray, sous le nom de l'Isle, présentement Saint-Pierre-ès-Bois, à la fondation d'une abbaye ; il fit construire une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, l'enrichit de reliques, la dota en biens-fonds, et y établit une congrégation de moines sous la direction d'Archarius qui fut institué abbé de ce nouvel établissement, et y fit observer, d'une manière exemplaire, les saintes pratiques de la perfection évangélique. A la vue de la régularité et de la ferveur de ces religieux qui, la nuit et le jour, célébraient les louanges du Seigneur dans

ces lieux où naguère ne se faisaient entendre que les cris des farouches habitans des bois, le pieux fondafondateur de ce monastère éprouvait la consolation la plus douce, et son cœur ne soupirait plus qu'après le moment où il pourrait partager leur bonheur : aussi dès qu'il entrevit la possibilité de rompre les liens qui l'attachaient au siècle, s'empressa-t-il d'en profiter avec autant d'ardeur que le nautonnier, long-tems battu par la tempête, saisit le premier vent favorable pour entrer dans le port.

Saint Germer se fait religieux. — Amalbert avait achevé son éducation; il réunissait en sa personne toutes les qualités nécessaires pour paraître et se distinguer dans le monde; sa grande piété et son aptitude aux affaires le rendaient digne de succéder à son père dans la charge qu'il avait à la cour. Germer le présente au roi, le lui fait agréer, et obtient la permission de s'éloigner du palais pour suivre l'attrait qui le portait vers la vie religieuse. Sans plus tarder, de concert avec Domane son épouse, qui se consacre aussi à Dieu, ils transmet à son fils la propriété de ses biens, puis se retire vers saint Ouen son ami et son évêque, et le supplie de l'admettre à la profession de la vie monastique. Le saint pontife qui le connaissait depuis long-tems, et qui n'ignorait rien de ce qui se passait en son âme, le juge assez avancé dans la connaissance des devoirs de la vie spirituelle pour accéder à ses vœux, et sans autre noviciat que le généreux sacrifice qu'il venait de faire, il l'admet dans le monastère de Pentalle (1). Sa vie fut si exemplaire, et ses

---

(1) Pentalle était une abbaye située sur la Lizaine, entre

progrès si rapides que, le siége abbatial étant venu à vaquer, il fut élu par tous les religieux pour succéder à l'abbé défunt (1). Le nouvel abbé ne fut point au-dessous de la charge qui lui était imposée, et que l'obéissance seule lui avait fait accepter. Dès son début dans la carrière monastique, il fit paraître toutes les qualités d'un religieux qui a sérieusement médité sur la sainteté de sa vocation, et s'est depuis long-tems exercé à en remplir tous les devoirs. Le titre d'abbé n'était à ses yeux qu'une obligation plus impérieuse de donner en toutes choses l'exemple d'une perfection plus grande et d'une vie plus sainte : aussi commença-t-il par mettre le premier en pratique ce que la règle lui faisait un devoir d'exiger de ses frères ; et, sous la direction d'un tel maître, le monastère de Pentalle ne tarda pas à prendre rang parmi les maisons les plus régulières et les plus exemplaires. Tous ses religieux cependant ne marchaient point du même pas dans les sentiers étroits de la vie monastique : il y en avait parmi eux pour qui cette régularité à laquelle ils n'étaient point accoutumés, paraissait un joug trop pesant. Afin de s'y soustraire, en étouffant à sa naissance cette réforme qui les alarmait, quelques-uns d'entre eux formèrent un affreux projet, celui de se défaire de leur saint abbé. Heureusement cette infernale machination vint à échouer au moment où ses coupables auteurs s'en promettaient un plein succès. Tout ce qu'en conclut le pieux serviteur de Dieu, c'est

Honfleur et Pont-Audemer : elle avait été fondée par Childebert II, en considération de saint Samson, évêque de Dol.

(1) Annal. Benedict., t. I, p. 433—434.

qu'il était indigne de la place qu'il occupait, puisqu'un si grand crime avait pu être tenté à cause de lui, et qu'il devait la céder à un sujet plus capable. Le jour même il réunit sa communauté, et, sans exprimer le moindre mécontentement, il notifie la résolution qu'il a prise de se démettre : en vain lui fait-on des instances pour le déterminer à rester à son poste; en vain la communauté tout entière se jette-t-elle à ses pieds pour le conjurer de revenir sur une résolution que rien ne semble justifier, Germer dépose son autorité, et se retire à quelque distance de l'abbaye dans une grotte pour y vivre en solitaire. Il y passe plusieurs années dans la pratique des vertus les plus austères et dans l'exercice d'un véritable apostolat; car sa grotte, depuis qu'il l'habitait, était devenue le but d'un véritable pélerinage pour les bourgades voisines; on venait en foule visiter le vertueux solitaire, et Germer profitait de ce concours pour faire goûter les vérités de la religion et porter à la pratique des vertus qu'elle enseigne.

Il est ordonné prêtre. — Afin de le mettre en état de travailler plus efficacement au salut des âmes, et aussi pour lui offrir un puissant motif de travailler à acquérir une perfection plus grande, le saint archevêque de Rouen le fit venir et lui déclara son intention de l'élever au sacerdoce : à cette annonce, l'humilité de notre pieux solitaire fut vivement alarmée; mais sa parfaite soumission à la volonté de celui qu'il considérait comme son guide le plus éclairé, fit taire toutes ses appréhensions. Docile à la voix du saint pontife, il passe par les divers degrés de la cléricature, et se laisse marquer du caractère indélébile du sacerdoce. Jamais

homme n'y avait été mieux préparé, et jamais prêtre ne vécut plus saintement. Tout cependant n'est point encore fini pour lui; il lui reste encore quelques épreuves à subir et quelques établissemens à fonder avant d'aller recevoir sa récompense au ciel : il faudra qu'il apprenne la mort, qu'il fasse les obsèques de son fils bien-aimé, et qu'il redevienne propriétaire des biens dont il croyait s'être dépouillé pour toujours.

Mort et sépulture de saint Amalbert. — Amalbert avait conservé à la cour les principes et les sentimens chrétiens qu'il avait puisés dans sa première éducation auprès de saint Ouen. Les grâces de son esprit, la douceur de son caractère et la pureté de ses mœurs en faisaient un des jeunes gens les plus remarquables et les plus accomplis. Le roi Clovis II avait beaucoup d'affection pour lui, et l'avait emmené, avec plusieurs autres seigneurs de sa cour, dans une expédition qu'il fit en Gascogne. Amalbert, à peine âgé de vingt ans, tomba malade durant ce voyage, et en peu de tems, malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba à sa maladie, et mourut dans de grands sentimens de piété. Cette triste nouvelle fut aussitôt expédiée à son vertueux père, et on lui annonçait en même-tems l'arrivée prochaine de la dépouille mortelle de son fils. Saint Germer, qui avait déjà généreusement sacrifié à Dieu tout ce dont il pouvait disposer, fit encore ce dernier sacrifice avec une résignation toute chrétienne. « Le Seigneur me l'avait donné, s'écria-t-il, le Seigneur me l'a enlevé; que son saint nom soit béni. » Aussitôt il invita tous les ecclésiastiques de sa connaissance à s'unir à lui pour aller à la rencontre du char funèbre, en chantant des psaumes et récitant des priè-

res. Le cortége passa du Vexin dans le Beauvaisis où il rencontra le char qui portait le corps inanimé de saint Amalbert. Le vertueux père du jeune défunt, après avoir récité les prières propres à la funèbre cérémonie, fit enlever le cercueil de dessus le char, des porteurs le prirent, et le convoi se dirigea vers l'abbaye de l'Isle où le corps devait être inhumé. Comme il y avait une assez grande distance à parcourir, le convoi fit une pose en un lieu dit Pont-Beauvais ou Pont-Banneri, *Baniacus pons*, à peu de distance de l'endroit où fut ensuite bâtie l'abbaye de Flay. Saint Germer voulut consacrer ce lieu par une fondation à l'intention de son fils : il y fit bâtir une église en l'honneur de saint Jean, et y attacha une dotation suffisante pour l'entretien de douze religieux (1). Le cortége poursuivit sa marche et arriva au monastère de l'Isle où saint Amalbert fut inhumé en présence d'un nombreux concours de peuple qui aimait à raconter ses vertus et l'invoquait comme étant en possession de la céleste béatitude. L'opinion qu'on avait de sa sainteté, fit que son nom fut inscrit au Martyrologe gallican : il n'est cependant pas honoré d'un culte public.

Vers l'an 654 : *Translation des reliques de sainte Maure et de sainte Brigide.* — Une autre translation, qui nous fait bien connaître l'esprit religieux de cette époque, avait lieu vers le même tems sur un autre point du diocèse de Beauvais. Le tombeau des vierges immolées à Balagny-sur-Thérain était devenu célèbre par le concours de fidèles qui venaient y prier, et par

(1) Légendaire de saint Germer.

les guérisons que la piété reconnaissante attribuait à l'intercession de sainte Maure et de sainte Brigide. De nombreux pélerins y affluaient de toute part, principalement aux jours consacrés à honorer la mémoire des illustres martyres, et contribuaient à donner à ce lieu une renommée et une importance que lui enviaient les paroisses circonvoisines. Celle de Nogent n'était pas une des moins envieuses : c'est peu pour elle de posséder une résidence royale (1); la gloire de Balagny lui porte ombrage; elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle se nommera NOGENT-LES-VIERGES.

Les reliques célèbres étaient alors recherchées avec beaucoup plus d'empressement qu'on n'en met aujourd'hui à se procurer quelque produit de l'art antique. C'était la première et la plus précieuse dotation de toute église ouverte aux fidèles, et l'on ne se faisait pas scrupule de dérober celles que l'on ne pouvait obtenir autrement. La pieuse reine Bathilde elle-même, qui avait appris au palais de Nogent combien était vénéré le tombeau de ses deux illustres compatriotes martyrisées sur les rives du Thérain, ne put se défendre du désir de s'approprier leurs saintes dépouilles, dans l'intention d'en enrichir le monastère de Chelles, près Paris, où elle méditait de se retirer bientôt. A cette fin, elle se transporte à Balagny avec une nombreuse suite de seigneurs de la cour, visite le tombeau des saintes martyres, le fait ouvrir, en enlève les précieux ossemens qu'il renferme, les place sur un char préparé à cette fin, et s'éloigne en toute hâte par la vallée du Thérain, se dirigeant vers Creil pour de là se rendre à Paris;

(1) L'abbé Le Bœuf.

mais divers incidens, qui survinrent durant ce trajet, conservèrent à la contrée les saintes reliques dont on voulait la déposséder. Laissons parler le vieux légendaire de saint Evremond de Creil; il poursuit ainsi :

« Parvenu au carefour de Nogent, le char s'arrêta, et il ne fut plus possible, par industrie humaine ou par force de chevaux ou de bœufs, de le mouvoir de là. La reine, étonnée de ce fait, comme toute sa suite, ordonna qu'on laissât les animaux sans aucun conducteur, libres d'aller où bon leur samblerait, afin qu'on reconnût de la sorte quel était le bon plaisir et vouloir divin au sujet du lieu où ces corps devaient être honorés; ce qu'étant fait, les chevaux et les bœufs, sans instigation d'aucune personne, menèrent le char jusqu'à l'endroit présentement nommé *la Croix des Vierges*, et bien que là, contre la défense de la reine, les pages et les varlets tâchassent de nouveau de leur faire prendre une autre direction, ils s'y montrèrent tellement rétifs, que force fut de les laisser aller où bon leur semblerait. Finalement, prenant leur chemin vers l'église de Nogent (dont les cloches sonnèrent sans le ministère de personne), ils conduisirent les saintes reliques dans la partie du cimetière qui lors était à l'orient de l'église, à l'endroit où est actuellement construit le chœur : ce que voyant, la reine et la noblesse qui l'accompagnait, il fut arrêté que le tout demeurerait en l'état que Dieu l'avait voulu. »

Sous le merveilleux de ce récit que nous a légué le moyen-âge, il est facile de découvrir la douleur et la consternation des habitans de Balagny, lorsqu'ils apprirent l'enlèvement des reliques qu'ils vénéraient, et les perplexités de la reine qui appréhendait de voir

cette population trompée se mettre à sa poursuite, et commençait à trouver bien pesant un fardeau que la difficulté des chemins l'empêchait de faire avancer aussi vite qu'elle aurait voulu, et la joie des habitans de Nogent qui, voyant sur leur territoire un trésor qu'ils avaient long-tems convoité, firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'être transporté ailleurs. Ils mettent leurs cloches en branle comme aux jours des grandes solennités; ils se portent en foule au-devant du cortége, et obtiennent de la reine que les corps des deux illustres vierges soient laissés en sa terre de Nogent. Ils les conduisent en triomphe à l'église, et préparent un caveau où les saintes reliques sont religieusement déposées.

Vers l'an 655 : *Fondation du monastère de Flay.* — Tandis que ces choses se passaient sur les rives de l'Oise et du Thérain, saint Germer méditait, sur les bords de l'Epte, un projet qui allait doter le diocèse de Beauvais d'un nouvel établissement monastique. Par la mort de son fils Amalbert, il était redevenu propriétaire des biens dont il avait été si heureux de se dépouiller en faveur de cet autre lui-même, et se voyait de nouveau obligé de s'occuper du soin des choses temporelles, au grand risque de laisser éteindre en son cœur l'amour des biens éternels. Afin d'échapper à ce péril, et de se servir des richesses qui lui étaient rendues, comme de dégrés pour s'élever à une plus grande perfection, il a conçu une pensée généreuse; mais il ne veut y donner suite qu'après avoir pris l'avis de celui dont il avait toujours suivi les conseils. Consacrer ses biens à établir un monastère, s'y renfermer et réunir autour de lui des religieux fervens, pour tra-

vailler de concert à leur commune perfection, tel était le projet qu'il se sentait pressé d'exécuter. Il le communique à saint Ouen, l'intime confident de toutes ses pensées, le prie de l'examiner à la lumière de la foi, et de lui dire s'il le trouve conforme aux règles de la prudence chrétienne. Avant d'émettre son avis, le saint archevêque l'engage à se livrer à la prière et au jeûne durant trois jours; de son côté, il priera et jeûnera aussi, afin d'obtenir du ciel la lumière nécessaire. Après s'être ainsi placé en dehors de toute préoccupation; après avoir médité, en présence du Seigneur, le projet de Germer, le saint pontife l'approuve et encourage celui qui l'avait conçu à le mettre incessamment à exécution. Quant à l'emplacement du nouveau monastère, pour qu'on ne puisse pas suspecter la pureté du motif qui a fait approuver cette œuvre, ce n'est point dans le diocèse de Rouen, mais dans celui de Beauvais qu'il sera choisi.

Dans cette vue, les deux saints se transportent au-delà de la rivière d'Epte, et se dirigent vers un endroit nommé *Flay*, au milieu des bois et des bruyères du Bray. Tandis qu'ils promènent leurs regards sur les sites variés qui se présentent à eux, ils aperçoivent une solitude agreste et sauvage qui leur paraît convenir à un établissement monastique : ils portent leurs pas de ce côté. « Un nuage planait au-dessus de cette plaine solitaire, et la couvrait comme d'un voile mystérieux. Dès qu'ils en furent proches, ils entendirent distinctement une voix sortie du sein de ce nuage, qui leur déclarait que ce lieu était béni et sanctifié depuis quarante ans en faveur de Germer, qui doit le peupler de nombreux religieux dont la communauté sera

prospère tant que les saintes règles seront observées. Ils écoutaient encore, lorsque le nuage se dissipa subitement et laissa tomber une rosée qui humecta les contours de cette plaine et décrivit autour d'elle comme une ligne géométrique. Saint Ouen prend une baguette, mesure la surface du terrain, marque l'emplacement où doit s'élever l'église, encourage son pieux ami à continuer courageusement une œuvre si visiblement agréable à Dieu, et reprend le chemin de son diocèse. »

C'est ainsi que le légendaire raconte avec sa foi naïve les motifs qui ont déterminé saint Germer à choisir *Flay* pour y bâtir le monastère où il devait finir ses jours. Il énonce une incontestable vérité, lorsqu'il fait venir du ciel l'inspiration qui a présidé à ce choix. Assurément elle n'est point de la terre la pensée qui fait renoncer aux délices de la vie et sacrifier de riches domaines, pour aller avec quelques humbles religieux sans défense, chercher, au milieu de plaines incultes et inhabitées, un asile mal assuré contre les attaques de la malveillance, et y vivre de privations et d'austérités. Il faut des pensées au-dessus des pensées humaines pour tenter pareille entreprise, la conduire à bonne fin, et avoir foi en sa durée; ces pensées étaient celles du saint fondateur de Flay. Dès qu'il fut fixé sur le choix de l'emplacement où il devait bâtir, il se mit aussitôt à l'œuvre avec les religieux qui devaient former cette nouvelle colonie. Il jette d'abord les fondations d'une église en l'honneur de la sainte Trinité, de la sainte Vierge, de saint Jean et du prince des Apôtres : bientôt il cède à cette église tous les biens dont il est propriétaire; autour d'elle s'élèvent successivement les bâtimens claustraux et les autres édifices

nécessaires aux différens métiers qui doivent être exercés dans l'intérieur de l'établissement, afin que les religieux, affranchis de la nécessité de se répandre au-dehors, soient à l'abri des dangers inséparables du commerce du monde. Les travaux furent suivis avec tant d'activité, qu'en très-peu de tems Flay se trouva transformé en une abbaye florissante. La réputation de son saint fondateur, qui en était le premier abbé, y attirait chaque jour de nouveaux sujets, qui venaient apprendre, sous sa direction, l'art difficile d'arriver à la perfection évangélique.

L'an 658 : *Mort de saint Germer.* — Saint Germer était au comble de ses vœux : il se voyait entouré de nombreux disciples qui le chérissaient comme un père, et qui rivalisaient de zèle pour se perfectionner dans la vie religieuse : ils y étaient encouragés par les discours, et plus encore par les exemples de leur saint fondateur. Ils voyaient en lui une règle vivante qu'il leur était doux de suivre de point en point; mais ils l'eurent sous les yeux durant trop peu de tems. Germer était mûr pour le ciel, et le Seigneur se hâta de l'enlever à la terre pour le faire jouir de la récompense après laquelle il avait si ardemment soupiré. Après avoir gouverné son abbaye durant trois ans et demi, le pieux abbé termina sa carrière mortelle, le 22e jour de septembre, en l'année 658, et fut inhumé dans l'église de son monastère. Les rares vertus qu'il a pratiquées durant sa vie, et les faveurs signalées qu'obtinrent ceux qui allèrent prier sur sa tombe, l'ont fait inscrire au catalogue des saints, et l'Eglise de Beauvais l'honore chaque année d'un culte spécial, le jour anniversaire de son trépas.

Pontificat de		Règne de	
Vitulien, Adéodat	670—676.	Clotaire III	670.
Domnus	676—678.	Thierri III	670—691.
Saint Agathon	678—682.		

XXII.

CLÉMENT.

Vers l'an 665 : *Clément, vingt-deuxième évêque de Beauvais.* — Le mouvement religieux qui s'était manifesté dans le diocèse de Beauvais sous l'épiscopat de Mirold, ne fut point ralenti par la mort de ce pontife. L'impulsion était donnée, et nous allons la voir s'étendre avec une nouvelle activité durant l'administration de Clément, successeur immédiat du prélat défunt. L'esprit public se portait alors vers les institutions religieuses avec un empressement qui tenait moins de l'enthousiasme que de cet instinct naturel qui pousse l'homme à choisir ce qu'il sait lui être plus avantageux, parce qu'il était excité, non par d'abstraits raisonnemens, mais par des faits qui frappaient tous les regards. Tandis que les passions ambitieuses s'agitaient autour du trône chancelant des faibles descendans de Clovis, et troublaient l'état par leurs sanglantes réactions ; tandis que les populations, agglomérées sur certains points dans le voisinage des grandes cités, laissaient inculte une partie du territoire et se trouvaient ainsi

en proie à la corruption, à l'ignorance et à la disette, la paix, le contentement et le bonheur régnaient dans ces solitudes naguère incultes et désertes que quelques moines avaient fécondées de leurs sueurs, et au milieu desquelles ils avaient dressé leurs tentes pour y vivre loin du tumulte du monde. Ce contraste frappait tous les regards; il parlait aux cœurs beaucoup plus éloquemment que les plus beaux discours : aussi la faveur publique fut-elle bientôt acquise à ces établissements nouveaux, parce qu'ils répondaient parfaitement aux besoins de cette époque, et on vit les monastères se multiplier rapidement sur tous les points de la France.

L'an 666 : *Il assiste à la dédicace de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.* — Ce n'étaient plus de simples particuliers qui favorisaient ces institutions; les grands propriétaires, les évêques, les seigneurs de la cour, les rois eux-mêmes contribuaient de tout leur pouvoir à les étendre et à les multiplier. Clotaire III met à la disposition de saint Eloi le vieux palais qu'il possédait à Noyon, avec l'oratoire de saint Georges qui en dépendait; aussitôt le saint pontife le transforme en un monastère de vierges, sous la direction de sainte Godeberte qu'il en institue abbesse. Saint Drausin, évêque de Soissons, qui avait fondé, en 663, le monastère de Rethondes dans la forêt de Laigue (1), met la dernière main, en 666, à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame, en sa ville épiscopale, et convoque les évêques voisins pour en faire solennellement la dédicace. Clément, évêque de Beauvais, fut du nombre des prélats qui signèrent l'acte de fondation, ainsi que

(1) Hist. de l'Egl. gall., v. 273.

Audibert, évêque de Senlis, et saint Mommolin, qui avait été élevé sur le siége épiscopal de Noyon après la mort de saint Eloi (1). Mais ne sortons point de nos limites ; renfermons-nous dans l'ancien diocèse de Beauvais, et parcourons les divers établissemens religieux qui prirent naissance sous l'épiscopat de Clément.

Il consacre une église sous l'invocation de saint Eloi. — L'Eglise de Noyon venait de perdre l'illustre pontife qui la gouvernait depuis un quart de siècle, et, dans sa douleur, elle ne se consolait que par la ferme persuasion qu'elle venait d'acquérir un nouveau protecteur dans les cieux : aussi s'empressa-t-elle de rendre à sa dépouille mortelle les honneurs qui ne sont décernés qu'à ceux dont la sainteté est bien avérée. Bientôt des temples furent bâtis et dédiés sous l'invocation de saint Eloi ; le peuple allait en foule prier devant ses autels, et le Seigneur se plut à récompenser, par des faveurs signalées, la piété confiante qui invoquait son fidèle serviteur.

Un habitant des environs de Compiègne, nommé Waldolin, ressentit l'un des premiers les salutaires effets de sa confiance en la protection du saint évêque de Noyon. Il avait souvent donné l'hospitalité à saint Eloi, quand celui-ci venait de sa ville épiscopale à Compiègne, où la cour séjournait fréquemment, et il avait pu contempler de près tout ce qu'il y avait d'amour pour ses semblables, et de compatissante charité dans le cœur de ce pontife. Après la mort de son hôte, Waldolin fut atteint d'une fièvre violente qui ne lui laissait de repos ni le jour ni la nuit ; au plus fort de ses douleurs, il

(1) Ann. Bened., t. 1, p. 482.

lui vint en pensée de recourir au saint évêque à qui il avait si souvent rendu service. Dans cette intention, il fait mettre la chambre qu'occupait le prélat voyageur dans l'état où elle était lorsqu'il venait y prendre son repos, espérant que cette marque de respect touchera le saint et le portera à lui obtenir guérison. Sa confiance ne fut point trompée : la fièvre le quitta aussitôt, et la santé lui fut immédiatement rendue. Le bruit de cette guérison fut bientôt répandu : on vint en foule visiter la chambre de saint Eloi ; les malades y affluèrent, et de nouvelles guérisons obtenues rendirent ce lieu tellement célèbre que Waldolin, autant par reconnaissance pour le bienfait qu'il avait obtenu, que par respect pour l'endroit où Dieu manifestait si visiblement sa puissance, offrit en don perpétuel sa maison à saint Eloi. Bientôt cette maison fut convertie en une magnifique église, dont Clément, évêque de Beauvais, dans le diocèse de qui elle était située, fit solennellement la dédicace, et qu'il plaça sous l'invocation du saint évêque de Noyon (1).

---

(1) *Spicil.*, v. 295. — Où fut bâtie cette église? A en croire Louvet, ce fut à Monchy-Saint-Eloi; mais cette assertion, que l'auteur n'appuie d'aucune preuve, ne nous paraît pas recevable. Examinons le texte que cet auteur a traduit; il se trouve dans la vie de saint Eloi écrite par saint Ouen, ami et contemporain de ce pontife, et rapportée dans le Spicilège, à la page indiquée ci-dessus. Or, il y est dit : « *Sanctus vir... providerat sibi hospitium ultrà fluvium Hisare... quo videlicet in loco eundo plerumque vel redeundo consueverat divertere ad manendum...* » Il s'était procuré, au-delà de l'Oise, chez un nommé Waldolin, un pied-à-terre où il logeait le plus souvent en allant à Compiègne et aussi en retournant à Noyon. Ce logement était donc sur la route de Noyon à Compiègne, au-delà de

Fondation d'un nouveau monastère. — Le même sentiment de reconnaissance et de dévotion avait élevé, près de Beauvais, de semblables constructions en l'honneur de saint Evrost, dont les restes vénérés reposaient en sa solitude d'Oroër. Déjà le tombeau du saint abbé avait été magnifiquement décoré par les largesses d'une dame de haute naissance, nommée Théolène, qui avait une grande confiance en la protection de ce glorieux serviteur de Dieu; mais là ne devaient point s'arrêter les offrandes de la piété. Le successeur de saint Landry sur le siége épiscopal de Paris, Chrodobert, autrement dit Rodobert, à qui saint Ouen dédia ses deux livres sur la vie de saint Eloi, était aussi

---

l'Oise par rapport à cette dernière ville, et dans le diocèse de Beauvais, ainsi que saint Ouen le déclare. Or, Monchy-Saint-Eloi, situé entre Clermont et Creil, se trouve bien loin de là : assurément ce n'est point en ce lieu que le saint évêque logeait dans ses voyages de Noyon à Compiègne.

Il existait anciennement à Margny-les-Compiègne une chapelle dédiée à saint Eloi : selon MM. *Borel*, *Danse* et *Buquet*, elle a été détruite sous le règne de François Ier; nous serions porté à croire que c'était un reste de l'église dont Clément fit la dédicace. Margny réunit les trois conditions marquées dans le texte, mais il est bien près de Compiègne. Le récit de saint Ouen donne à entendre que le pied-à-terre choisi par saint Eloi était un peu plus éloigné de cette ville, et que pour y parvenir il fallait s'écarter un peu du chemin direct d'une ville à l'autre, comme l'exprime le mot *divertere*. Dans cette hypothèse, nous ne voyons que la paroisse de Vandelicourt-sur-Matz où l'on pourrait placer l'église en question. Cette paroisse, nommée dans les chartes latines *Baldana curtis*, semble avoir été formée sur le domaine de Waldolin. *Waldoleni curtis*, *Waldolena*, *Waldana* et *Baldana curtis*, pourraient bien ne signifier qu'une même chose.

pénétré d'une religieuse vénération pour le pieux fondateur de la vie monastique dans le diocèse de Beauvais; et, pour en laisser un monument durable, il fit construire à Oroër une nouvelle église à l'usage d'une communauté de vierges, qu'il se proposait d'y établir. Cette église fut bientôt augmentée de plusieurs chapelles ou oratoires, d'où vint ensuite à ce lieu le nom d'Oroër *oratorium* (1). Là se réunirent, pour se sanctifier dans la retraite, les jeunes personnes et de pieuses veuves qui voulaient se soustraire aux dangers du siècle et se vouer à la pratique des conseils évangéliques; mais cette communauté naissante avait besoin d'une abbesse capable de la diriger dans les voies de la perfection : le Seigneur va la lui procurer en la personne d'Angadrême.

Naissance de sainte Angadrême. — Angadrême naquit au pays des Morins, dans le diocèse de Térouanne; elle était fille de Robert, grand référendaire de Clotaire III. Son père la fit élever avec soin et lui donna une éducation en rapport avec sa naissance. Angadrême répondit parfaitement aux espérances de ses pieux parens, qui voyaient avec bonheur se développer en elle les plus rares qualités de l'esprit et du cœur, en même tems que ses grâces extérieures faisaient les délices de ceux qui l'approchaient. A mesure qu'elle croissait en âge, elle leur devenait de plus en plus chère, et ceux-ci se réjouissaient de voir arriver l'époque où ils pourraient la produire dans le monde et lui choisir un époux digne d'elle.

Elle est promise en mariage. — Il y avait au pays

(1) Annal. Benedict., t. 1, p. 250.

du Vexin, à Chaussy, entre Vernon et Saint-Clair-sur-Epte, au-dessus de Magny, un seigneur opulent, nommé Siwin, qui était en rapport de société et lié d'amitié avec le père d'Angadrême; il avait un fils à-peu-près du même âge que la fille de Robert, et formé avec grand soin à la pratique des vertus chrétiennes et à l'étude des belles-lettres : Ansbert était son nom. Ce seigneur avait souvent vu Angadrême, et plus il la voyait, plus il demeurait persuadé que c'était là l'épouse qu'il devait procurer à son fils. Il en fit donc la demande à Robert, et celui-ci qui connaissait tout le mérite du jeune Ansbert, entra sans peine dans les vues de son père. Au jour fixé, les deux familles célébrèrent la cérémonie des fiançailles. Robert et Siwin sont ivres de joie, parce qu'ils sont au comble de leurs vœux; mais les deux jeunes fiancés, qui portent leurs pensées au-delà de ce monde périssable, méditent des projets et éprouvent des sentimens bien différens de ceux de leurs parens.

Elle obtient la rupture de ses fiançailles. — Ansbert était d'un caractère doux et timide : son cœur enclin à la piété, et son esprit passionné pour l'étude, trouvaient fades et insipides les amusemens qui ont d'ordinaire tant d'attraits pour le jeune âge. La retraite, les saintes occupations de la vie religieuse lui paraissaient préférables aux plus brillantes positions dans le monde. Les goûts d'Angadrême n'étaient pas moins prononcés pour une vie exclusivement consacrée à Dieu : déjà elle avait pris secrètement son parti; elle avait voué sa virginité à Jésus-Christ, et son unique désir était de demeurer toujours fidèle à son céleste époux. Deux cœurs si saintement disposés ne tardèrent

point à se comprendre : ils se communiquèrent réciproquement leurs pensées, et dès lors ils ne songèrent plus qu'à obtenir, par la ferveur de leurs prières, la grâce et la facilité de persévérer dans leur pieuse résolution.

Mais il y avait pour Angadrême une difficulté bien grande à surmonter avant d'arriver à la liberté après laquelle elle soupirait si ardemment : faire rompre l'engagement qui avait été contracté et empêcher que de semblables promesses fussent faites à l'avenir, était chose qu'elle ne pouvait guère espérer ni d'un père qui l'aimait éperdument, ni du monde qui admirait les charmes de sa beauté. Eh bien ! dit-elle à Dieu dans la ferveur de sa prière, périsse cette beauté fragile qui met obstacle au vœu le plus ardent de mon cœur. Que ces charmes dont le monde est si follement épris, disparaissent et soient remplacés par des traits repoussans qui me fassent oublier ! Le Seigneur a entendu sa prière et accepté son sacrifice. Les traits de la jeune vierge se décolorent et se flétrissent : la lèpre étend sa main hideuse sur ses joues naguère si rayonnantes de beauté, et les rend entièrement méconnaissables. Angadrême est dans la joie ; mais son père est inconsolable. Il se hâte d'appeler la science à son secours ; il consulte les hommes réputés les plus habiles dans l'art de guérir : soins, médicamens, dépenses, rien n'est épargné, mais rien ne réussit. La maladie semble empirer en proportion des efforts que l'on fait pour la combattre. Voyant sa fille dans cet état désespéré, Robert confie son chagrin au père d'Ansbert et le décide facilement à consentir à l'annulation des fiançailles.

Elle entre en religion. — Angadrême, ainsi rendue à la liberté et dépouillée des attraits qui l'avaient fait

rechercher, obtint sans difficulté l'agrément de son père pour mettre à exécution le dessein qu'elle avait conçu. Robert la conduit lui-même à Rouen, et la présente au saint et illustre pontife qui avait déjà doté le diocèse de Beauvais de l'abbaye de Flay, par les sages conseils qu'il donna à son pieux fondateur. Saint Ouen, qu'une piété éclairée et une longue expérience avaient rendu habile dans le discernement des esprits, eut bientôt apprécié dans toute sa valeur le trésor qui lui était offert. Après s'être assuré des dispositions de la jeune postulante, il l'admet sans délai parmi les vierges consacrées à Dieu, et la revêt du saint habit qu'elle préfère aux plus riches et aux plus brillantes parures. Angadrême bénit le Seigneur et le remercie avec toute l'effusion d'une âme qui nage dans la joie : ses traits se raniment, ses joues se colorent de nouveau, et son visage recouvre soudain ses premières grâces et ses premiers attraits. L'affliction qui l'avait défigurée disparut tout-à-coup sans laisser après elle aucune trace, dès que son âme fut en possession du bonheur après lequel elle avait si ardemment soupiré.

A l'exemple de celle qui lui avait été destinée pour épouse, Ansbert, que son père avait produit à la cour et à qui il avait procuré la charge de chancelier, finit par renoncer au siècle pour servir Dieu dans la retraite. Il prit l'habit religieux en l'abbaye de Fontenelle, vers l'an 680, et, six ans après, il fut promu à la prêtrise. Son mérite et ses vertus lui méritèrent l'honneur de succéder à saint Lambert abbé de ce monastère, qu'il gouverna avec une rare prudence jusqu'à l'époque où l'Église de Rouen le plaça sur le siége épiscopal, après le décès de saint Ouen.

Elle devient abbesse d'Oroër. — Angadrême ne faisait pas moins d'honneur à la communauté qui l'avait reçue dans son sein : dès ses premiers pas dans la carrière, elle fit paraître en elle toutes les vertus d'une religieuse long-tems exercée à la pratique des conseils évangéliques. Ses conversations, ses exemples, tout en elle exprimait la plus tendre piété et la charité la plus ardente : heureuse de vivre sous la règle de l'obéissance, elle ne cherchait à se distinguer des autres que par une plus grande abnégation d'elle-même et une plus parfaite soumission aux ordres de ses supérieurs. Elle n'ambitionnait que la dernière place parmi ses sœurs en religion, et voici que, contre son attente, elle est instituée abbesse d'une communauté qui se forme dans le diocèse de Beauvais.

Angadrême était connue ; quoique cachée dans l'obscurité du cloître, son mérite n'était point ignoré ; la rupture de ses fiançailles et son entrée en religion avaient fait sensation dans le monde ; la position de son père à la cour le mettait en rapport avec saint Ouen et avec Chrodobert, évêque de Paris ; la haute naissance, la brillante éducation et les vertus d'Angadrême la faisaient considérer comme la religieuse la plus capable de diriger la nouvelle colonie de vierges établie près du tombeau de saint Evrost. Elle est donc envoyée à Oroër en qualité d'abbesse de Notre-Dame ; elle y arrive, et bientôt elle a gagné la confiance et l'affection de la famille spirituelle qui est confiée à sa sollicitude. Toute son application est de faire observer les saintes règles, beaucoup plus par le doux empire de l'exemple que par l'autorité du commandement ; elle était la règle vivante de sa communauté, et les religieuses les

moins ferventes n'avaient qu'à jeter les yeux sur elle pour se sentir capables des plus grands sacrifices. Ses discours n'étaient pas moins entraînans que ses exemples, parce qu'elle ne parlait qu'après s'être bien remplie de l'esprit de Dieu dans la prière et la méditation. Elle avait une grande dévotion envers le saint apôtre du Beauvaisis; souvent elle allait prier auprès de ses reliques vénérées, et au retour de ces saintes excursions, elle était si embrasée de l'amour divin, elle parlait à sa communauté avec une onction si pénétrante, que ses religieuses, touchées jusqu'aux larmes, croyaient ne pouvoir jamais assez remercier la bonté divine de leur avoir donné une si sainte abbesse (1).

(1) Annal. Bened., t. 1, p. 485. — Les sentimens sont partagés sur le lieu où était situé le monastère gouverné par sainte Angadrême. Les uns croient qu'il était tout près de Beauvais, peut-être sur le Mont-Capron où l'on a découvert les restes d'anciennes constructions; leurs motifs sont : 1° les expressions des anciens historiens qui placent ce monastère près des murs de Beauvais, *propè muros urbis Bellovacensis* : 2° la dévotion qui conduisait souvent sainte Angadrême au tombeau de saint Lucien, où l'on dit qu'elle passait quelquefois la nuit en prières; ce qu'elle n'aurait pu faire si elle avait eu à parcourir une longue distance pour satisfaire sa piété. Les autres placent ce monastère à Oroër situé à deux heures de chemin de Beauvais, sur la route d'Amiens, entre Guignecourt et Abbeville-Saint-Lucien. L'expression *propè muros* ne leur paraît point prouver que ce monastère ait été presque contigu aux murs : elle peut se concilier avec la distance peu considérable qui sépare le village d'Oroër de la ville de Beauvais. Les anciens auteurs ne disent-ils point, en parlant du monastère que sainte Clotilde fonda aux Andelys, qu'il était à peu de distance des murs de Rouen? *non longè à muris civitatis Rotomagensis.* Peut-on conclure de là que ce monastère était attenant aux murs de la

L'an 670 : *Mort de Clotaire III : règne de Thierri III.* — Il n'en était point ainsi dans la région politique : la mer en furie, dont les flots s'entrechoquent et se brisent, ne ressemble en rien au port abrité où vient expirer la tempête. Tandis qu'Angadrême faisait régner la paix et le bonheur dans sa communauté ; tandis que la pieuse reine Bathilde achevait de se sanctifier au monastère de Chelles qu'elle avait choisi pour retraite, Clotaire III son fils, après un règne de quatorze ans, s'éteignait à la fleur de l'âge et mourait sans postérité. Thierri III, son frère, n'est appelé à lui succéder que pour être bientôt précipité du trône, en haine d'Ebroin, maire du palais, dont la hauteur et la cruauté avaient soulevé contre lui l'indignation générale. Les grands du royaume, après avoir renfermé au monastère de Saint-Denis le monarque détrôné, et relégué Ebroin en celui de Luxeu, défèrent la couronne à Childéric II, roi d'Austrasie, et le proclament roi de France, en 671 ; mais ce prince faible, et accessible aux préventions, ne sait guère user de

---

ville ? Combien d'auteurs placent l'abbaye de Saint-Denis à Paris, quoi qu'elle en soit au moins aussi éloignée qu'Oroër l'est de Beauvais ! Quant au chemin à faire d'Oroër à l'abbaye de Saint-Lucien, il n'était pas si long que la sainte abbesse ne pût facilement le parcourir pour satisfaire sa dévotion : l'histoire d'ailleurs ne dit pas qu'elle le parcourait tous les jours. La situation de ce monastère était certainement encore connue au 9e siècle, lorsque le pape Nicolas, apprenant qu'il avait été dévasté par les Normands, en attribue les propriétés à l'église de Beauvais : or, à cette époque, on considérait Oroër comme le lieu où existait ce monastère ; la tradition n'a point varié depuis. Ce dernier sentiment a prévalu. *MS. de Nully.*

son pouvoir que pour frapper ceux qui sont signalés à sa soupçonneuse défiance. Tant que ses coups ne tombent que sur des hommes d'une vertu éprouvée, il pourra s'applaudir de ses actes; qu'il enlève violemment de son siége le pieux évêque d'Autun qu'on lui a rendu suspect, et qu'il le confine dans un monastère, saint Léger priera pour ses ennemis, et attendra que le tems de sa justification arrive; mais qu'il humilie la juste susceptibilité de l'honneur français; qu'il traite en vil esclave un homme de distinction, ce sera pour lui un arrêt de mort. Bodilon, homme de qualité, lui est signalé comme ayant trempé dans une conspiration ourdie contre lui : Childéric le fait arrêter et le condamne à être fustigé. Bodilon subit ce châtiment infâmant, mais il jure la perte de celui qui le lui inflige, et bientôt après le roi tombe sous le fer de cet implacable ennemi. Childéric périt assassiné dans la forêt de Livri, au commencement de l'an 674.

L'an 674 : *Palais de Nogent-les-Vierges, de Verneuil : Pont surnommé Sainte-Maxence.* — Ce tragique événement fut le signal de nouveaux déchiremens et de nouveaux troubles dans l'état. Une partie des seigneurs dévoués à Thierri III, le font sortir du monastère de Saint-Denis, le rétablissent sur le trône, et donnent la charge de maire du palais à Leudèse, fils d'Erchinoald. De son côté, Ebroin se fait ouvrir les portes du monastère de Luxeu, bien décidé à reconquérir la place dont on l'avait dépossédé. Il appellera, s'il le faut, la discorde et la guerre civile au secours de son ambition; il se transporte en son château de Verneuil-sur-Oise, et prépare son plan d'at-

taque (1). Il y avait près de là, au palais de Nogent, un jeune prince que l'on faisait passer pour fils de Clotaire III. Ebroin va le chercher, le proclame roi, se rend avec lui à *Pont-Sainte-Maxence*, nom que cette ville portait dès-lors (2), tue les gardes qui défendaient le passage de l'Oise, et marche sur Paris. A cette nouvelle, Thierri III et Leudèse, maire du palais, s'emparent des trésors de la couronne, et prennent la fuite. Ebroin les poursuit, tue Leudèse, fait sa paix avec Thierri, se fait rétablir maire du palais, et abandonne le fantôme de roi dont il s'était servi pour assouvir son ambition. Il va continuer de vexer les grands, d'affliger l'Eglise, et de tyranniser la France, jusqu'à ce qu'il périsse lui-même par le fer d'un assassin en 681.

L'an 678 : *Fondation des abbayes de Tusson-Val, de Précy, Fontenai, Hardivillers, Froissy, etc.* — A la vue de ces révolutions incessantes, et des sanglantes réactions qu'elles amenaient à leur suite, nous étonnerons-nous de voir se multiplier les établissemens que la piété ouvrait aux âmes dégoûtées du monde? Alors, sans doute, comme toujours après les grandes perturbations sociales, grand nombre de familles avaient eu à pleurer ou la perte de leur fortune, ou la mort de leurs proches; et, comme la religion est toujours la grande consolatrice des affligés, les uns auront renoncé à un monde qui les avait si cruellement déçus, pour servir Dieu dans la retraite, les autres auront consacré une partie de leurs biens à fonder des

(1) Diplom., lib. IV, p. 337.
(2) L'abbé Le Bœuf.

prières en faveur de leurs parens défunts; car les chagrins domestiques, en beaucoup de circonstances, n'ont pas moins contribué aux fondations pieuses que les saintes inspirations de la foi. Ainsi fut fondée vers cette époque, pour servir de lieu de sépulture à l'une des principales familles du pays, l'abbaye de Précy-sur-Oise, dont *Farulfus*, Farulfe ou Faroult était abbé en 690. Entre les nombreuses donations faites alors par un seigneur nommé Vandémir, et Ercamberte son épouse, il en est une en faveur de cette abbaye, par le motif que les donateurs y avaient leur sépulture de famille (1). Ainsi, vraisemblablement vers la même époque, furent fondés les anciens monastères de Fontenay, Froissy, Hardivillers, et autres qui ont disparu dans la suite des âges. Ce fut vers cette même époque que Chardéric, abbé de Saint-Denis, fonda, sur une de ses propriétés, dans le ressort du comté de Chambly, un lieu nommé *Tusson-Val*, une abbaye sous l'invocation de saint Denis et de saint Marcel, et en donna le gouvernement à Magnoald son neveu, qu'il institua abbé. Ce monastère jouissait de grands priviléges qui furent confirmés en 695 par Childebert III (2), et donnèrent lieu deux ans après à un procès que le même Childebert eut à juger pendant qu'il était à Compiègne (3).

(1) Prisciaco in pago *Camiliacinsi ad domno Martino* in ipso Prisciaco, ubi venerabilis vir FARULFUS Abba præesse *veditur*, ubi sepulturas nostras ibidem *habimus recondetas*... *Diplomatic.*, t. 1, p. 472.

(2) *Ibid.*, p. 477. — On présume que ce monastère existait vers le lieu où fut bâtie plus tard l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, près l'Isle-Adam. *Annal. Bened.*, t. 1, p. 642.

(3) *Ibid.*, p. 479.

Vers l'an 680 : *Mort de Clément.* — De tout ce qui précède il résulte que Clément, plus heureux que tous ses prédécesseurs sur le siége épiscopal de Beauvais, eut la consolation de recueillir les fruits de leurs longs et pénibles travaux. Le champ qu'ils avaient défriché et arrosé de leurs sueurs, présentait une abondante et riche moisson. Sur tous les points du diocèse, la foi se manifestait par des œuvres de zèle, par d'utiles et précieuses créations; des paroisses se formaient, des églises s'élevaient, des communautés ferventes s'établissaient et répandaient au loin la bonne odeur de leurs vertus. Assurément il ne demeura point oisif spectateur du mouvement religieux qui s'opérait alors, et c'est à l'ardeur de son zèle que le diocèse est redevable du bien qui s'est fait durant son épiscopat. En quittant la terre, il put se rendre le consolant témoignage de n'y avoir point été un serviteur inutile. Sa mort arriva vers l'an 680. Le fondateur de l'abbaye de Tusson-Val n'a point été son successeur sur le siége épiscopal, ainsi que l'a pensé le père Mabillon (1); car les anciennes chartes citées par ce savant Bénédictin déclarent formellement que Chardéric, depuis 678 jusqu'à 688, était abbé de Saint-Denis; ce n'est qu'en 697 qu'une de ces chartes dit qu'il fut autrefois évêque, *quondam episcopus*. Il ne fut donc élevé à l'épiscopat qu'après 688, puisque les titres antérieurs à cette date ne le qualifient que d'abbé; mais après la mort de Clément et avant 688, le siége de Beauvais était occupé par le saint pontife dont nous allons parler dans le chapitre suivant.

(1) Annal. Bened., t. 1, p. 627.

Pontificat de		Règne de	
S. Léon II, Benoît II	682—685.	Thierri III	691.
Jean V, Conon	685—687.	Clovis III	691—695.
Sergius	687—701.	Childebert III	695—711.

XXIII.

S. CONSTANTIN II.

Vers l'an 680 : *Saint Constantin, vingt-troisième évêque de Beauvais.* — Le successeur de Clément sur le siége de Beauvais, saint Constantin nous paraît avoir été tiré de l'ordre monastique pour être élevé à la dignité épiscopale : ce qui nous porte à le croire, ce sont les rapports intimes qu'il avait avec l'abbaye de Jumiège et l'étroite amitié qu'il entretenait avec saint Achard, abbé de ce monastère. Cette abbaye célèbre, qui renfermait alors neuf cents religieux, est tout-à-coup envahie par une épidémie meurtrière qui, en moins de trois jours, enlève la moitié de sa florissante population : 442 religieux succombent à la violence du mal. A cette triste nouvelle, le pieux évêque de Beauvais se transporte en toute hâte à Jumiège, mêle ses larmes à celles de la communauté désolée, et célèbre avec le saint abbé les funérailles des nombreuses victimes de la contagion. Cette démarche de l'évêque de Beauvais en faveur d'un monastère qui n'appartenait point à son diocèse, le souvenir que les

religieux en ont conservé, et le culte qu'ils lui ont rendu après sa mort, indiquent assez clairement qu'il n'était point étranger à la maison de Jumiège, et que vraisemblablement il y avait fait profession de la vie religieuse avant d'être appelé au gouvernement de notre Eglise. Saint Ansbert de Rouen, saint Mommolin de Noyon, et plusieurs autres illustres pontifes de cette époque, appartenaient à l'ordre monastique avant leur promotion à l'épiscopat. Constantin, désigné pour l'évêché de Beauvais, ne prit possession de son siége qu'après avoir fait agréer son élection par le roi, et avoir reçu la consécration épiscopale en l'assemblée de ses comprovinceaux; car telle était la jurisprudence ecclésiastique sous les descendans de Clovis. Chramlin, évêque d'Embrun, ne fut déposséde de son siége, en 678, et dégradé de l'épiscopat, que pour être entré en possession de son diocèse, contrairement à cette jurisprudence (1).

L'an 680 : *Procès concernant Baillon-Val.* — Un procès qui fut porté pardevant Thierri III, en son palais de Luzarches, à-peu-près vers l'époque où Constantin prenait en mains le gouvernement de notre Eglise, nous fait aussi connaître comment se jugeaient en ce tems les contestations concernant le droit de propriété. Il s'agissait alors d'une portion de domaine désignée sous le nom de *Bactilione-Valle* située dans le diocèse de Beauvais, probablement

(1) Inventum est, quòd sua *præsumtione...* sed non per *nostra ordenacione* ipsum Aepiscopatum *reciperat*; etiam nec sicut eorum *cannonis contenent*, ad ipsum benedicendum *sollemniter* Episcopi non ad fuerunt. *Diplomatic.*, t. 1, p. 469.

Baillonval, *Baillon* qui devint dans la suite un riche prieuré, dans le voisinage de Luzarches, près de Lamorlaye, où l'on prétend qu'il existait à cette époque un château royal. *Acchilde*, fille de *Bertane*, prétendait que cette propriété lui appartenait comme provenant de son aïeul maternel, et en demandait la restitution à *Amalgaire*: Amalgaire refusait de s'en dessaisir, parce que lui et son père *Gaeltramne* en jouissaient comme de leur bien propre depuis *trente-un an*. Le débat fut porté devant le roi, qui rendait lui-même la justice en présence des prélats et des grands de la cour. Un autel portatif était placé dans la salle d'audience : sur cet autel étaient exposées les reliques de saint Martin. Les plaideurs sont introduits; chacun expose les raisons qui lui paraissent les plus propres à faire prévaloir son droit : celles d'Amalgaire vont triompher s'il est démontré qu'il possède depuis trente-un ans. Un serment de sa part prêté sur les reliques de saint Martin sera une preuve suffisante. Amalgaire s'approche de l'autel, jure sur les saintes reliques qu'il est depuis trente-un ans propriétaire du domaine en litige, et aussitôt le roi prononce en sa faveur (1). Cette forme de procédure était simple, et n'exposait pas les plaideurs à se ruiner par les frais d'interminables procès.

Décadence de la race Mérovingienne. — Un procès beaucoup plus difficile à vider, et dans lequel le roi était personnellement intéressé, allait se juger non en salle d'audience, mais en rase campagne, sur un champ de bataille. Après la mort de Dagobert II, roi

(1) Diplomatic., t. 1, p. 470.

d'Austrasie, qui en 677 soutint une guerre acharnée contre Thierri, deux des principaux seigneurs de ce royaume, Pépin et le duc Martin se rendirent maîtres des états du prince défunt et tentèrent d'y établir leur domination. Thierri III marche aussitôt contre eux, les attaque et les défait, à la bataille de Lifou, en 680. Malgré cette défaite, Pépin ne se tient point pour vaincu : durant six ans il soutient la lutte dans laquelle il s'est engagé, sans pourtant renoncer à traiter avec le roi. Dans cette vue, il lui envoie des députés en 686; mais la hauteur avec laquelle ces députés sont reçus fait évanouir tout espoir d'accommodement. Indigné de la réception faite à ses envoyés, Pépin rassemble ses troupes et s'avance à la tête d'une puissante armée jusque près de Saint-Quentin en Vermandois. Thierri marche à sa rencontre, refuse la paix qui lui est offerte et engage la bataille. Le combat ne fut pas long-tems douteux : dès la première attaque, l'armée du roi fléchit et prend la fuite. Thierri se hâte de regagner Paris; mais son vainqueur l'y poursuit, s'empare de sa personne, et plante dans la capitale le drapeau d'une nouvelle domination, en 687. Il laisse néanmoins à Thierri le titre de roi qu'il conserve jusqu'en 691, époque de sa mort, puis à Clovis III, fils du monarque défunt, qui n'en jouit guère que quatre ans, et enfin à Childebert III, frère de ce dernier : mais il ne laissait aux descendans de Clovis les honneurs de la royauté, qu'à la condition qu'il exercerait lui-même le souverain pouvoir.

Reliques de saint Firmin : crédit de Constantin. — Au milieu de ces vicissitudes qui ébranlaient le trône et en secouaient les dynasties, saint Constantin, fidèle

à sa divine mission, s'appliquait à remplir envers son troupeau les devoirs d'un bon et vigilant pasteur. Uni par les liens d'une fraternelle amitié avec les évêques des diocèses circonvoisins, il aimait à se prêter à leurs désirs pour augmenter l'éclat des solennités qu'ils préparaient. Le corps de saint Firmin venait d'être découvert en l'église de Saint-Acheul où il avait été primitivement inhumé : saint Sauve, qui gouvernait alors l'Eglise d'Amiens, voulut enrichir sa cathédrale de ce précieux dépôt; il fixe le jour de cette translation solennelle, et invite les évêques voisins à venir y prendre part. Saint Constantin s'empresse de s'y rendre, et s'y trouve avec les évêques de Cambrai, de Noyon et de Térouanne. C'est pour cela, dit-on, que l'évêque de Beauvais et ceux qui avec lui assistèrent à cette translation, étaient anciennement reçus au son des cloches toutes les fois qu'ils allaient à Amiens (1).

Ce n'était point seulement pour des cérémonies pieuses, ou pour l'accomplissement des devoirs imposés par leur charge pastorale, que les évêques de cette époque avaient à se trouver réunis : le rang qu'ils occupaient dans l'état les appelait souvent à prendre part à la direction des affaires dans l'ordre civil. Aux jours des plaids solennels où le roi, chef suprême de la magistrature, jugeait les causes par lui-même et terminait les différends survenus entre les particuliers, les prélats et les grands du royaume assistaient le monarque, émettaient leur avis et apposaient leur signature au prononcé du jugement. Ainsi, voyons-nous Constan-

(1) Vincent de Beauvais, en son *Miroir histor.*, liv. 16, chap. 91.

tin, notre évêque, siéger en 692 au palais de Luzarches où fut jugé, en faveur de Chaïno, abbé de Saint-Denis, un procès qui lui était intenté au sujet de la terre de *Noisy* dans le comté de Chambly. En 693, il se trouve aussi au palais de Valenciennes où avait été porté, pardevant Clovis III, un différend entre le diacre *Chrotchaire* et un nommé *Amalbercth*, au sujet de *Vandelicourt*-sur-Matz, au diocèse de Beauvais.

Le successeur de Clovis, Childebert III, l'honore de la même confiance, et l'appelle également en ses conseils. Ce prince eut aussi à juger plusieurs affaires concernant le diocèse de Beauvais. En 694, durant son séjour à Compiègne, il eut à prononcer entre Chaïno, abbé de Saint-Denis, et un clerc nommé *Botthaire*, fils d'*Ibbon*, qui étaient en procès au sujet de la terre et *des églises de Hodenc*-en-Bray, dans le diocèse de Beauvais. Cette terre et ces églises avaient été engagées à l'abbé de Saint-Denis comme garanties d'une somme de 600 sous qu'il avait prêtée à Ibbon, sous le règne de Thierri III. L'évêque de Beauvais ne paraît point avoir assisté aux débats de ce procès; mais, en 697, il siégeait au château de Compiègne, lorsque le différend concernant l'abbaye de Tusson-Val fut de nouveau soumis à la décision du roi (1).

Ces différens procès, peu importans en eux-mêmes, ne sont pourtant pas sans intérêt, parce qu'ils rappellent comment s'administrait la justice à cette époque, nous font connaître les paroisses et les églises les plus anciennes du diocèse de Beauvais, et prouvent que les

(1) Diplomatic., t. 1, p. 474-75-78-79.

successeurs de saint Lucien jouissaient alors d'une grande considération dans l'état. Ils font voir aussi que les noms communs ou de famille n'étaient point encore usités ; chacun n'avait que son nom propre, sans addition qui indiquât une dénomination commune à toute une famille. On se contentait de dire : *Botthaire*, fils d'*Ibbon*; *Amalbercth*, fils de *Chalderamne*; *Acchilde*, fille de *Bertane*, etc.

Signature de Constantin. — Il y a plus : la nature des causes qui étaient portées à ces plaids solennels où siégeaient les évêques, nous laisse entrevoir la raison qui leur attribuait, nous ne dirons pas ce privilége, mais cette honorable fonction, qui, du reste, s'alliait si bien avec leur qualité de pasteurs, puisque cette qualité n'est elle-même qu'une magistrature d'un ordre plus élevé. Il ne s'agissait le plus souvent que de droits contestés à des églises ou à des communautés religieuses. Pour prononcer en connaissance de cause, il fallait connaître l'origine de ces établissemens, les conditions de leur fondation, l'étendue des droits qui leur avaient été conférés et les règles qu'ils devaient observer dans leurs diverses transactions : or, où chercher alors des lumières sur tous ces points, si ce n'est dans l'épiscopat? C'étaient les évêques qui présidaient aux fondations pieuses : ils en discutaient la convenance, l'opportunité, les avantages ; ils en assuraient la dotation, en stipulaient les conditions, en surveillaient l'exécution. Qui pouvait en être plus légitimement chargé? Ainsi, voyons-nous, en 696, Constantin, évêque de Beauvais, avec quatorze autres prélats, recevoir et confirmer la dotation du monastère de Sainte-Marie-sur-Loire, et apposer sa signature à l'acte qui fut ré-

digé à cette fin (1). Puisque les évêques avaient le haut patronage des établissemens religieux, il était dans l'ordre qu'ils fussent consultés lorsque les intérêts de ces établissemens étaient en litige.

L'an 693 : *Fondation du prieuré de Rivecourt.* — Ces procès devenaient plus nombreux à mesure que les institutions monastiques s'étendaient sur un plus grand nombre de points, et on le comprend facilement : il ne se faisait point de fondation nouvelle qu'elle ne se trouvât en contact avec quelqu'intérêt rival disposé à lui disputer le terrain. Néanmoins la piété ne se lassait point d'étendre ces utiles créations. Il y avait, sur les terres dépendantes du palais de Verberie, sur la rive droite de l'Oise, un vieil hôtel qui avait été bâti pour le péager général de la rivière; des habitations plus modestes se groupèrent autour de cet hôtel, et donnèrent naissance au village de Rivecourt, que les anciennes chartes nomment *Riparii curtis, Ripacuria, Rivecuria, Riveristors, Rivricourt.* Ce manoir demeura au pouvoir des premiers rois jusqu'en 693, époque où Childebert, par une charte du 20 octobre, le démembra du palais de Verberie et le donna à l'abbaye de Fontenelle pour y fonder un prieuré en l'honneur de saint Vandrille. Ce prince y fit construire une église à laquelle il assigna pour dotation des prés, des bois, la chapelle du Fayel, six hostises à chevrières et une partie des dîmes *de Ro-*

(1) Le P. Mabillon a fait graver cet acte tel qu'il était primitivement, et nous l'a conservé au tome 1 de sa *Diplomatique*, page 383 : on y voit le *fac-simile* de la signature de notre évêque.

villari, probablement de Rouvillers (1). Une colonie, tirée de l'abbaye de Fontenelle, vint aussitôt prendre possession du nouveau monastère, et apporter à cette partie du diocèse de Beauvais l'exemple d'une vie toute consacrée à Dieu et à l'édification du prochain, sous la règle de saint Benoît.

Saint Gennade, abbé de Flay. — Cette règle était celle des abbayes de Fontenelle dans le diocèse de Rouen, et de Flay dans le diocèse de Beauvais. Le même esprit animait ces deux communautés et les unissait étroitement par les liens d'une sainte fraternité : nous en avons la preuve dans l'élection qui donna un nouveau successeur à saint Germer. La chaire abbatiale de Flay était vacante par le décès ou la démission du dernier titulaire, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom : les religieux, assemblés en chapitre, délibéraient sur le choix de celui qui devait l'occuper ; parmi les noms des divers candidats qui étaient mis sur les rangs, celui de Gennade est prononcé, et aussitôt toutes les voix se réunissent en sa faveur. Gennade était religieux profès de l'abbaye de Fontenelle. Il avait quitté la cour du roi Clotaire en même-tems que saint Ansbert avec qui il s'était lié d'une étroite amitié, et avait embrassé la vie religieuse sous saint Vandrille, fondateur et premier abbé de ce monastère. Uniquement occupé du soin d'avancer dans les voies de la perfection, il donnait depuis long-tems l'exemple de la plus parfaite régularité : saint Lambert, qui avait succédé à saint Vandrille, et après lui saint Ansbert, avaient peu de religieux plus

(2) Hist. du Valois, t. 1, p. 212 et suiv.

exemplaires. La communauté de Flay, qui connaissait tout son mérite, ne balança point à le choisir pour abbé et à se mettre sous sa direction : mais elle ne le posséda pas long-tems.

Saint Ansbert, qui d'abbé de Fontenelle était devenu archevêque de Rouen, avait été noirci par la calomnie auprès de Pépin, alors tout puissant en France ; Pépin, sans autre forme de procès, le fit arracher violemment de son siége et le relégua dans le monastère de Haumont en Hainaut. Cette disgrâce si peu méritée affligea tellement le pieux ami d'Ansbert qu'il se démit de son abbaye et alla partager avec lui les rigueurs de l'exil. Gennade demeura au monastère de Haumont jusqu'à la mort de saint Ansbert, et retourna ensuite à l'abbaye de Fontenelle où il acheva de se sanctifier. Il y mourut en odeur de sainteté, et fut inhumé aux pieds de saint Vandrille.

L'an 698 : *Convoi de saint Ansbert à travers le diocèse de Beauvais.* — Avant de mourir, il avait eu la consolation de voir finir la disgrâce qui pesait sur son pieux ami. L'innocence d'Ansbert s'était fait jour à travers les nuages dont on l'avait obscurcie, et Pépin révoquant l'ordre qui l'avait relégué en Hainaut, lui avait permis de retourner à son Eglise de Rouen. Le saint pontife faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'il fut subitement atteint de la maladie qui le précipita dans la tombe. La triste nouvelle de sa mort ne tarda point à parvenir jusqu'à Rouen : aussitôt le clergé de cette métropole et les religieux de Fontenelle se transportèrent en grand nombre à l'abbaye de Haumont pour réclamer sa dépouille mortelle. Le corps de saint Ansbert, après avoir été embaumé et revêtu de ses

habits pontificaux, était depuis sept jours exposé en l'église du monastère. A la vue de ses traits amaigris par les austérités et décolorés par la mort, les moines de Fontenelle et les députés de la ville de Rouen ne purent se défendre d'une douloureuse émotion : ils arrosèrent de leurs larmes ce corps inanimé, puis le placèrent respectueusement sur un brancard, et se mirent en marche pour le transporter à Fontenelle. Halidulfe, abbé du monastère de Haumont, et les religieux de cette abbaye, accompagnèrent le cortége et le conduisirent jusqu'à *Venette*, habitation royale située sur la rivière d'Oise au diocèse de Beauvais (1). Là se trouvaient réunis pour recevoir le précieux dépôt, les évêques suffragans et les abbés de la métropole de Rouen, avec un clergé nombreux et empressé d'honorer les funérailles du saint archevêque. Ce nouvel et imposant cortége se déploie en ordre de procession et s'achemine en chantant des psaumes, à travers le diocèse de Beauvais, jusqu'à l'abbaye de Fontenelle, où le corps de saint Ansbert fut déposé en la basilique de saint Paul à côté de celui de saint Vandrille.

Chapelle bâtie à Grand-Fresnoy. — Cette longue et majestueuse procession à travers les diocèses de Cambrai, de Noyon et de Beauvais, était moins un convoi funèbre qu'une solennelle translation de reliques et une sorte de canonisation : aussi les populations se portaient-elles en foule sur le passage du cortége, et priaient-elles moins pour le repos de l'âme du saint

(1) ... Usquè ad venittam, villam regiam pagi Bellovacensis, seu agri Compendiensis ad Isaram fluvium. — *Annal. Bened.*, t. 1, p. 602, n° 32.

pontife que pour implorer sa protection dans le ciel, et plusieurs miracles opérés durant cette translation témoignèrent qu'on ne l'invoquait point en vain. Une femme de *Grand-Fresnoy*, qu'une maladie noire et de fréquens accès de furie faisaient considérer comme obsédée du démon, se trouvait dans la foule lorsque le convoi passait sur le territoire de cette paroisse : elle invoque à haute voix la protection de saint Ansbert, et dès ce moment elle est pour toujours délivrée du mal qui l'obsédait. Les habitans du lieu, témoins de cette guérison miraculeuse, voulurent en exprimer leur reconnaissance par la fondation d'une chapelle qu'ils placèrent sous l'invocation de saint Ansbert (1).

Trépas de sainte Angadrême. — La pieuse abbesse d'Oroër, dont la vertu et les conseils avaient si puissamment contribué à affermir Ansbert dans sa première vocation, avait aussi terminé sa carrière mortelle, et était allée recevoir au ciel la récompense de son héroïque amour pour la chasteté virginale. Elle avait vu croître et se former sous ses yeux une nombreuse famille de vierges, qui toutes rivalisaient de zèle pour leur sanctification, et ne soupiraient qu'après les biens de la céleste patrie; elle avait établi sa communauté sur les fondemens d'une piété solide et durable; elle avait saintement rempli la tâche que le Seigneur lui avait imposée. Sa dernière heure étant arrivée, Angadrême rendit paisiblement son âme à Dieu, le 14 octobre 695 ou 698 : les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année

---

(2) Mulier dæmonio liberata est in villâ pagi Bellovacensis *Fraxinedo* ubi ecclesia in honorem S. Ansberti à fidelibus constructa est. — *Annal. Bened*, t. 1, p. 602, n° 32.

précise de sa mort. Depuis cette époque, l'Eglise de Beauvais l'a toujours honorée comme une de ses plus puissantes protectrices.

Vers l'an 700 : *Décès de saint Constantin.* — Selon toute apparence, le pieux évêque qui gouvernait l'Eglise de Beauvais ne survécut pas long-tems à celle qu'il avait été si heureux de recevoir abbesse en son diocèse. Les titres postérieurs à 697 ne font plus mention de ce prélat, le premier de nos évêques dont il soit parlé comme ayant siégé dans les conseils des rois. Les documens peu détaillés que l'histoire nous a transmis concernant son administration, nous le font juger comme un évêque entièrement dévoué aux intérêts de son Eglise, et remplissant d'une manière exemplaire tous les devoirs de l'auguste ministère qui lui était confié. Il aimait à aller ranimer sa ferveur et retremper son courage dans de pieux entretiens avec les religieux de Jumiège, et vraisemblablement ce fut durant une de ces retraites qu'il finit ses jours, au milieu de cette édifiante communauté. Ses derniers momens furent ceux d'un prédestiné. Après son trépas, les religieux l'inhumèrent dans l'église de leur monastère, et l'honorèrent d'un culte public. Le martyrologe de cette abbaye en parle en ces termes, sous la date du 5 juin :

« Decimo septimo calendas julii in territorio Rothomagensium, loco qui nominatur Gemmeticum, translatio sacratissimorum confessorum Constantini videlicet et Peregrini, quorum unus legitur pontificalem sacræ Belvacensis ecclesiæ obtinuisse cathedram, alter verò Anglorum fuisse episcopus describitur (1) ».

(1) Le P. Cæsarée Robillard, religieux bénédictin de la con-

« Le dix-septième jour des calendes de juillet, à Jumiège, sur le territoire de Rouen, on célèbre la translation des saints confesseurs *Constantin* et *Pérégrin*, qui occupèrent, le premier la chaire épiscopale de Beauvais, le second un siége épiscopal dans l'Eglise d'Angleterre. »

---

grégation de saint Maur, en l'abbaye de Saint-Pierre de Jumiège, écrivait en ces termes, le 1er décembre 1667 : « Nous célébrons de tems immémorial la fête de la translation des saints Constantin et Pérégrin, confesseurs pontifes, en ce monastère de Jumiège, et en faisons *double;* le tems passé, on en faisait grande feste avec chappes, ainsi qu'il appert par un Directoire manuscrit fort ancien, qui a plus de six ou sept cens ans, comme je croy. Leur feste est marquée en tous les Calendriers manuscrits que nous avons, entre autres leur Office est marqué dans un Bréviaire fort ancien sans Leçons propres, où les Antiennes et Répons de quelques festes sont notées sans aucunes lignes : ce qui montre son antiquité. » — Le même religieux ajoute que les reliques de ces deux saints ont été conservées en l'abbaye de Jumiège, jusqu'à l'époque où les Huguenots ont tout pillé. — *Hist. de Gerberoy*, p. 309.



XXIV.

ERCAMBERT.

Vers l'an 700 : *Ercambert, vingt-quatrième évêque de Beauvais.* — Au commencement du huitième siècle, l'Église de Beauvais recevait son vingt-quatrième évêque dans la personne d'Ercambert, dont l'histoire ne nous a conservé que le nom ; le choisit-elle par le vote des fidèles et du chapitre, dont nous commençons à remarquer l'existence (1), ou bien lui fut-il imposé par l'autorité civile? C'est ce que nous ne saurions décider, car nous entrons dans une époque de crises où les affaires de l'Eglise, comme celles de l'état, furent violemment poussées hors des voies régulières qu'elles avaient suivies jusque-là. Ercambert vit commencer une ère nouvelle bien différente de celle qui l'avait précédée. La faiblesse des rois, le pouvoir sans borne

---

(2) Saint Rigobert, qui occupait alors le siége métropolitain de Reims, fait des dispositions testamentaires en faveur des chanoines de son église : *ad necessaria Canonicorum servitia.* — *Flodoard*, lib. 2, ch. 11, p. 502.

des maires du palais et l'acharnement des partis à se supplanter l'un l'autre, vont saper la discipline par sa base et porter aux mœurs une déplorable atteinte.

Etat de la France. — Childebert III poursuivait sans gloire et sans éclat son règne purement nominal, quand la mort vint, en 715, lui ouvrir un tombeau à Choisy-au-Bac, en l'église de Saint-Etienne. Dagobert III, son fils, ne recueille de sa succession que le sceptre et la couronne : l'autorité reste tout entière entre les mains de Pépin. Celui-ci, cependant, ne la conserva que jusqu'à la fin de 714; la mort qui l'en dépouilla, semblait devoir affranchir le nouveau monarque du joug sous lequel il avait été obligé de plier; mais il lui fallut aussitôt en subir un autre, beaucoup plus humiliant pour lui et pour la France.

Pépin, nonobstant les avis et les sévères remontrances de saint Lambert, évêque de Mastrich, avait répudié sa première épouse, Plectrude, qui lui avait donné un fils nommé Grimoald, pour épouser Alphaïde, dont il eut Charles Martel. Ce mépris des lois les plus sacrées ne tarde point à produire de nouveaux troubles dans l'état. Pépin avait à peine fermé les yeux, que Plectrude, poussée par le ressentiment et l'ambition, et puissamment secondée par l'intrigue, fait enfermer le fils de sa rivale, s'empare du gouvernement, soumet à ses volontés Théobald, son petit-fils, qui avait été fait maire du palais, et domine le roi lui-même.

Les Français, indignés d'être gouvernés par une femme et un enfant, se soulèvent, attaquent, dans la forêt de Cuise, Théobald qui prend la fuite, établissent Ermenfroi maire du palais, et délivrent Charles de la prison où sa belle-mère le tenait renfermé.

Dagobert, ainsi ballotté entre les factions armées l'une contre l'autre, cessa de vivre cette même année, 715, et laissa un fils nommé Thierri, que les Français exclurent du trône pour y placer Chilpéric II, qui prit Ragenfroi pour maire du palais.

Bientôt la guerre éclate entre ce nouveau monarque et Charles Martel, que les Austrasiens avaient proclamé duc d'Austrasie. Cette guerre eut pour résultat de faire tomber Chilpéric au pouvoir de Charles, et de le conduire au tombeau, au mois de décembre 720; il fut inhumé à Noyon.

Ces luttes incessantes et ce continuel déplacement du pouvoir ne pouvaient guère produire autre chose qu'une perturbation générale dans l'Eglise, aussi bien que dans l'état. Les pontifes, harcelés par les factions qui voulaient les faire entrer dans leurs intérêts, ne savaient à quel drapeau se rallier; et, quelque détermination qu'ils prissent, soit de garder la neutralité, soit de se déclarer pour un parti, ils étaient également exposés à être considérés comme rebelles, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs siéges.

Situation de la province de Reims. — La province ecclésiastique de Reims fut une de celles qui eurent le plus à souffrir de ces discordes civiles : saint Rigobert, qui occupait alors le siége métropolitain, fut l'une des premières victimes de la fureur des partis. Il n'ignorait point le pillage auquel Charles Martel s'était livré dans plusieurs villes qui lui avaient ouvert leurs portes; et, pour préserver sa ville épiscopale d'un pareil traitement, il était résolu de la tenir fermée jusqu'à ce que la victoire lui eût fait connaître à quel maître il devait en présenter les clés. Cependant l'armée d'Austrasie

se présente devant la ville, et Charles demande que les portes lui soient ouvertes, afin d'aller faire sa prière en l'église de Notre-Dame. Le saint pontife lui répond du haut des murs qu'il veut attendre l'issue de la bataille qui se prépare, l'engage à poursuivre sa route, et lui promet de le recevoir s'il revient victorieux. « Si je reviens victorieux, réplique le duc d'un ton courroucé, je saurai bien me faire recevoir et donner si bon ordre que tu n'auras qu'à fuir au plus vite, » et il tint parole. La victoire s'étant déclarée en sa faveur, il chasse aussitôt Rigobert de son siége, nomme et fait installer en sa place un simple tonsuré nommé Milon, qui l'avait suivi dans son expédition. D'autres évêques de la même province sont traités comme saint Rigobert : ils sont dépossédés de leurs siéges et remplacés par des clercs ignorans et ambitieux, même par de simples laïcs, ou bien leurs diocèses sont démembrés et demeurent privés de pasteurs (1). L'évêché de Senlis nous paraît avoir été l'un de ceux qui furent alors condamnés à vaquer : car, après saint Autbert dont on place la mort en 685, nous ne voyons paraître Erambert, son successeur immédiat, que vers 769.

L'an 717 : *Saint Bénigne, abbé de Flay.* — Du côté de Chilpéric, le clergé n'avait pas moins à souffrir : ceux qui ne demandaient qu'à vivre dans la retraite, uniquement occupés de leur sanctification, se trou-

(1) Non solum istum sed etiam alios Episcopatus regni Francorum laicis hominibus et comitibus dedit.... Et alii Episcopatus de ipsâ Remensi diœcesi diverso modo essent divisi, et aliqui ex magnâ parte sine Episcopis consistentes. — *Epist. Adrian. Papæ ad Tilpin. Rem. apud Flod.*, lib. 2, cap. 12 et 13, p. 505.

vaient malgré eux enveloppés dans le tourbillon des affaires politiques. Saint Bénigne, abbé de Fontenelle, n'épousait pas assez chaudement les intérêts de Chilpéric : dès-lors il est considéré comme suspect, et, sans autre formalité, Ragenfroi, maire du palais, le fait enlever de son monastère, et le relègue en l'abbaye de Flay, au diocèse de Beauvais ; mais la vertu et les mérites de l'illustre exilé eurent bientôt converti le lieu de son exil en une véritable patrie. Les religieux de Flay, ayant perdu leur abbé, s'assemblèrent en chapitre immédiatement après la cérémonie des funérailles, et, d'un concert unanime, ils élurent celui que Ragenfroi venait de chasser de sa première abbaye. Saint Bénigne gouverna cette communauté jusque vers 720, époque où Charles Martel, vainqueur de ses rivaux, le rétablit à Fontenelle. Il mourut trois ans après en odeur de sainteté (1).

Ces actes de violence qui frappaient les pontifes et les chefs d'ordre les plus vénérés, pour leur substituer des hommes qui n'avaient d'autres titres pour parvenir aux dignités ecclésiastiques que leur désir de les obtenir à tout prix, ne pouvaient que semer la division et le trouble dans tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. L'autorité des pontifes ainsi imposés par le vainqueur, n'avait plus ce caractère sacré qui commande la soumission et le respect. Le clergé, blessé dans ses affections, et violenté dans sa conscience, ne se dirigeait plus que par ses propres inspirations ; les uns se soumettaient par faiblesse ou par calcul, les autres méprisaient une autorité qui n'avait

(1) Annal. Bened., t. 2, p. 49. — Godescard, t. 6, p. 372.

rien de canonique à leurs yeux, et se choisissaient des chefs plus dignes de leur confiance. Les clercs se faisaient ordonner par d'autres évêques, les évêques par d'autres métropolitains, puis entraient en fonctions et vivaient dans une véritable indépendance. De là plus de juridiction régulière, plus de limites respectives, plus d'autorité coercitive; partout confusion et anarchie (1)! Le mal était grand : mais qui en posa la première cause? Bien injuste serait celui qui s'en prendrait à l'Eglise.

Le diocèse de Beauvais aura-t-il échappé au mouvement désordonné qui agitait alors la province ecclésiastique de Reims? cela nous paraît difficile. Le Pape Adrien, dans sa lettre à Tilpin archevêque de Reims, se plaint qu'on ait alors déplacé les limites de quelques diocèses de cette province : nous verrons bientôt que les évêques de Beauvais et de Noyon eurent avec ceux de Soissons des différends au sujet de plusieurs paroisses limitrophes de leurs diocèses respectifs. Nous serions portés à croire que la première cause de ces différends a été posée à cette époque de troubles. L'évêque de Beauvais aura probablement alors fait acte de juridiction sur la paroisse de *Villeneuve* que les évêques de Soissons revendiquèrent plus tard : s'il en était ainsi, nous pourrions en inférer qu'Ercam-

(1) Ad alios metropolitanos Episcopi et Clerici ordinationem aliquandò accipientes erant et refugia indebita habebant, et à suis Episcopis judicari et distringi non sustinebant : et Clerici, et sacerdotes, et monachi et sanctimoniales sinè lege, ecclesiasticâ, pro voluntate et licentiâ vivebant. — Epist. *Adrian. Pap. ad Tilpin. apud Flod.*

bert fut assez habile politique pour mériter les bonnes grâces de Charles Martel; mais fut-il assez vigilant pasteur pour maintenir la discipline et les mœurs? Nous l'ignorons, comme nous ignorons l'époque de sa mort.

Pontificat de		Règne de	
Saint Grégoire II. . . .	731.	Thierri IV.	720—737.
Grégoire III.	731—741.	Interrègne	737—741.



XXV.

AUSTRINGUE.

Vers l'an 720 : *Austringue, vingt-cinquième évêque de Beauvais.* — Après le décès d'Ercambert, Austringue fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais, et chargé de la tâche difficile de faire observer les lois de l'Eglise en un tems où tout concourait à les faire violer. Depuis que Charles Martel, après avoir écrasé tous ceux qui faisaient obstacle à son élévation, gouvernait la France sous le titre de prince des Français, tandis que Thierri IV occupait le trône, les affaires, il est vrai, parurent rentrer peu à peu dans l'ordre et suivre une marche moins irrégulière; mais les liens de la discipline se renouent difficilement quand ils ont été violemment brisés : à la moindre occasion ils se rompent de nouveau, et l'occasion ne se présentait que trop fréquemment alors.

Charles était presque toujours en guerre, tantôt à l'intérieur contre des seigneurs insoumis et révoltés, tantôt à l'extérieur contre les Allemands et autres peuples armés contre la France. Ce mouvement continuel

de troupes à travers le royaume, l'incorporation quelquefois volontaire, le plus souvent forcée des clercs dans les rangs de l'armée, l'occupation, le pillage des monastères et la dispersion des religieux, étaient autant de causes qui rouvraient sans cesse et rendaient plus difficiles à guérir les plaies que l'on cherchait à cicatriser.

L'an 732 : *Invasion des Sarrasins.* — Il y eut même un moment où l'on eut à craindre, non seulement l'anéantissement total de la discipline, mais l'extinction de la religion et la ruine de toute institution chrétienne. Après plusieurs incursions meurtrières en deçà des Pyrénées, les Sarrasins d'Espagne, conduits par Abdérame leur roi, viennent de nouveau fondre sur la France en 732, se répandent comme une lave brûlante à travers les provinces méridionales, mettent tout à feu et à sang, et pénètrent jusqu'à Poitiers où ils arborent le croissant de l'Islamisme. C'en est fait de la civilisation française, si le Dieu des chrétiens ne leur envoie un homme capable de terrasser ces formidables ennemis de leur foi : mais rassurons-nous. Charles a entendu les cris de détresse du duc d'Aquitaine que les Musulmans avaient acculé jusqu'à la Loire : il prend aussitôt sa redoutable épée, s'avance à la tête de ses troupes, tombe sur l'ennemi, en fait un affreux carnage, et lui ôte pour toujours l'envie de reparaître sur la noble terre de France. Cette mémorable victoire valut à Charles le surnom de *Martel*, parce qu'il écrasa l'ennemi comme le marteau écrase le fer sur l'enclume; mais elle ne consola point entièrement l'Eglise qui eut de nouveau à gémir de voir conférer ses titres et ses dignités, comme récompense de

leurs exploits militaires, à des sujets peu propres à mettre la religion et la piété en honneur.

C'est au milieu de ces circonstances difficiles qu'Austringue eut à gouverner l'Église de Beauvais : quel qu'ait été son zèle à maintenir les saintes règles et à s'opposer aux abus, il a sans doute laissé à son successeur matière à plus d'une réforme.



Pontificat de		Règne de	
Zacharie	741—752.	Childéric III	741—752.
Étienne II.	752—757.	Pépin-le-Bref.	752—768.

XXVI.

DÉODAT.

Vers l'an 740 : *Déodat, vingt-sixième évêque de Beauvais.*— Déodat, successeur d'Austringue, ne recula point devant la mission que les malheurs des tems rendaient si difficile : il mit courageusement la main à l'œuvre, et contribua pour sa part à opérer une salutaire réforme dans la province de Reims. Les premières brêches qui avaient été faites à la discipline n'avaient fait que s'élargir de plus en plus depuis un demi-siècle de violences et d'anarchie : le mal était grand, et nombreux étaient les obstacles qui s'opposaient à sa guérison.

Etat des mœurs. — Les églises, dépossédées de leurs revenus, tombaient en ruine; le clergé, sans chef dans plusieurs diocèses, et dans d'autres gouverné par des évêques aussi étrangers à la science et à l'esprit ecclésiastiques que leur élévation avait été peu canonique, vivait sans direction, sans règle et sans retenue : les uns, entraînés par un zèle aveugle, passaient d'un diocèse dans l'autre, allaient s'établir où

bon leur semblait, et exerçaient un ministère radicalement nul par défaut de jurisdiction; les autres dédaignant le costume ecclésiastique, prenaient l'habit séculier et préféraient aux fonctions de leur ministère les plaisirs de la chasse et les hasards de la guerre; d'autres, perdus de débauches et prêchant de monstrueuses erreurs, se disaient revêtus d'un caractère sacré, se répandaient par les campagnes, construisaient des oratoires à leur usage, et attiraient le peuple après eux. La foule, toujours avide de nouveauté, se portait sur leurs pas, se laissait pénétrer de leurs erreurs et dépraver par leurs exemples. Les liens sacrés du mariage n'étaient plus respectés, la licence la plus scandaleuse s'affichait publiquement, les mœurs redevenaient barbares, et déjà les observances et les cérémonies païennes avaient, en bien des endroits, remplacé les augustes solennités du christianisme.

Nécessité d'une réforme. — Les choses en étaient venues à un tel point, que l'autorité civile elle-même, effrayée de ce débordement, crut devoir se concerter avec le chef suprême de l'Eglise pour y opposer une digue capable d'en arrêter les ravages. Charles Martel n'était plus : il avait terminé sa carrière à Querzy-sur-Oise en 741 ; avant de mourir, il avait partagé la France entre ses deux fils, Carloman et Pépin, sans pourtant toucher à la couronne qui fut, pour la dernière fois, placée sur la tête d'un descendant de Clovis, en la personne de Childéric III. Ces deux princes, bien convaincus que le catholicisme est la plus sûre garantie de l'ordre et du bonheur publics, combinèrent leurs efforts et se concertèrent avec saint Boniface, légat du saint-siége, pour extirper les abus

qui affligeaient les Eglises de la France et de la Germanie.

Zèle de saint Boniface. — Assuré du concours de la puissance temporelle, le légat se met aussitôt à l'œuvre, et d'une main ferme, il coupe le mal dans sa racine. Il commence par déposer les évêques dont l'institution était peu canonique ou la conduite peu conforme à la sainteté de leur état : il institue ensuite des métropolitains d'une science éclairée, d'une vie exemplaire et d'un caractère ferme et capable de maintenir l'observation des saintes règles; ainsi il nomme Grimon archevêque de Rouen, place Ardobert sur le siége de Sens, et prépose à la province de Reims Abel, en remplacement de Milon qu'il destitue. Après avoir ainsi posé les maîtresses pièces de l'édifice, il poursuit son œuvre en parcourant successivement tous les degrés de la hiérarchie. Il avait fait choix de métropolitains étroitement unis au chef de l'Eglise, et disposés à seconder ses vues pour le rétablissement de la discipline, il va établir des évêques soumis aux métropolitains, puis les assembler en concile afin de régler en commun les mesures à prendre pour ramener un ordre régulier dans les diocèses et en faire disparaître les abus qui s'y étaient introduits.

Opposition de l'évêque de Beauvais. — Mais que de difficultés à surmonter pour faire adopter ce plan de réforme et obtenir qu'il y soit donné suite. Il faudra non seulement amener à la soumission les prélats sur qui vont tomber les coups de l'autorité, mais encore justifier l'autorité qui les frappe aux yeux de ceux qui seront appelés à la seconder. C'est peu d'avoir déclaré vacant le siége de Reims et d'y avoir ensuite nommé

un nouveau métropolitain ; le plus difficile est d'en faire descendre Milon, qui l'occupe depuis que Charles Martel l'y a placé. Or Milon n'était nullement disposé à se soumettre à la sentence de déposition prononcée contre lui par le légat : quoique fort peu soucieux de règles de la discipline, il nous paraît s'être appuyé sur elles pour se maintenir en son siége et combattre le droit nouveau qu'on voulait introduire : il contesta au légat le droit de destituer par lui-même des évêques en France. Plusieurs de ses suffragants, Raimbert d'Amiens, Trévarde de Cambrai, Elisée de Noyon et Déodat de Beauvais, avec neuf autres évêques, le soutenaient dans cette lutte, et demandaient qu'il fût procédé contre lui suivant l'ancienne jurisprudence. Mais comme c'était moins la cause du métropolitain que les droits de l'Eglise de France que ces prélats défendaient, leur opposition au légat ne fut point de longue durée : bientôt ils comprirent que la situation où se trouvait alors cette Eglise était un des cas exceptionnels où le successeur du prince des apôtres peut et doit faire usage de toute son autorité.

Son désistement. — Dès ce moment, ils entrèrent franchement dans les vues du légat et s'unirent à lui pour couper racine à tous les abus. Ils firent plus; ils écrivirent au pape Zacharie pour lui exposer la pureté de leurs intentions, et l'assurer qu'il les trouverait toujours empressés à rendre facile l'exercice de son autorité. Cette assurance fut une grande consolation pour le Pontife, qui leur exprima sa joie en ces termes : « Je me réjouis en Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ son Fils unique, et dans le Saint-Esprit qui a daigné enflammer vos cœurs par l'infusion de sa

grâce, et vous faire marcher avec nous dans l'unité de la foi... Je me réjouis en vous, mes très-chers fils, de ce que votre foi et votre union avec nous sont connues de Dieu et des hommes (1) ». Nous ne pouvons nous expliquer autrement cette lettre du père commun des fidèles, adressée nominativement à quatre évêques de la province de Reims, et à d'autres prélats de la Germanie, si ce n'est parce que ces prélats s'étant d'abord déclarés contre la déposition des évêques de Reims et de Mayence, se sont ensuite désistés de leur opposition pour se conformer aux intentions du Pape.

L'an 744 : *Concile de Soissons.* — Après avoir levé toutes ces difficultés, le légat fit assembler à Soissons, durant le carême de 744, un concile où se trouvèrent vingt-trois évêques, en présence de Pépin, maire du palais, et des grands du royaume. Déodat de Beauvais siégait parmi les pères de ce concile. Le premier acte de cette auguste assemblée fut de proclamer le symbole de Nicée comme règle de sa foi, et les saints canons comme règle de sa conduite : tel est le double code d'après lequel elle va porter ses décisions. Le concile commence par anathématiser le vice et l'erreur dans la personne d'un nommé Adalbert, qui, sous les dehors trompeurs d'une piété hypocrite, cachait les mœurs les plus corrompues, et séduisait le peuple par les maximes les plus pernicieuses; il ordonne que les croix qu'il avait érigées soient renversées et jetées au feu; puis il institue Abel métropolitain de la province de Reims : c'est à lui que les évêques, aussi bien que le clergé et les fidèles qui leur sont subordonnés, auront

(1) Labbe, t. 6, p. 1522.

recours dans leurs différends en matière ecclésiastique. Il trace ensuite les règles de conduite prescrites à chacun : les clercs vivront dans la continence, et n'admettront pour habiter avec eux que leur mère, leur sœur ou leur nièce ; ils porteront l'habit ecclésiastique, et s'abstiendront du maniement des armes soit pour la guerre soit pour la chasse. Les évêques et les prêtres étrangers ne seront reçus que du consentement de l'évêque diocésain. Les prêtres des paroisses rendront chaque année, le jour du jeudi saint, compte de leur administration à l'évêque ; feront renouveler les saintes huiles, et quand l'évêque ira, conformément aux saints canons, visiter son diocèse pour administrer le sacrement de confirmation, les prêtres et abbés le recevront avec honneur, et se mettront à sa disposition. Enfin, le concile rappelle aux laïcs leurs devoirs par rapport aux églises dont ils doivent respecter les propriétés, par rapport au mariage dont ils doivent respecter la sainteté, et par rapport aux personnes qu'il ne leur est point permis d'épouser. Le prince et les grands du royaume promettent leur appui pour faire observer ces décisions, et les Pères du concile se séparent, emportant chacun une copie des actes qui ont été rédigés, pour les faire observer dans leurs diocèses respectifs.

Synode de Beauvais. — Les évêques, à leur retour du concile, assemblèrent en synode le clergé de leur diocèse, pour lui notifier les décisions qui devaient dorénavant lui servir de règle de conduite. Déodat présenta à ses prêtres un exemplaire des actes du concile, et en déclara les dispositions obligatoires pour son diocèse. Cet exemplaire manuscrit se voyait encore au

dix-septième siècle en la bibliothèque du chapitre (1).

L'an 752 : *Déchéance de la race Mérovingienne.* — Pépin était bien décidé à soutenir de tout son pouvoir l'autorité épiscopale, afin d'arriver à faire observer dans toute leur étendue les règles prescrites par le concile de Soissons, et il le pouvait d'autant mieux que nous allons le voir seul investi de la souveraine puissance sur toute la France. Carloman son frère, comprit de bonne heure le néant des grandeurs de ce monde ; et, prenant une généreuse résolution qu'il exécute aussitôt, il remet à son frère les provinces qui lui étaient échues, passe en Italie, et va au Mont-Cassin faire profession de la vie religieuse, sous la règle de saint Benoît. Pépin, devenu ainsi seul maître du royaume, s'applique à y établir l'ordre et à faire respecter son autorité. Il sait si bien s'insinuer dans le cœur des Français, que bientôt ils ne veulent plus d'autre roi que lui, et le pressent de prendre la couronne. Un parlement est convoqué à Soissons durant le carême de 752, et Pépin est proclamé roi de France, à l'exclusion de Childéric III qui est déposé, rasé et renfermé dans le monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer, en même tems que son fils Thierri est confiné en l'abbaye de Fontenelle. Ainsi finirent les descendans de Clovis, pour faire place au père de Charlemagne ! Pépin, élevé sur le trône, va continuer de donner à l'Eglise de nouvelles preuves de sa sollicitude.

(1) Labbe, t. 6, p. 1884.

Pontificat de		Règne de	
Etienne II	752—757.	Pépin	752—768.
Saint Paul	757—768.	Charlemagne	768—814.
Etienne III	768—772.		

XXVII.

ANDRÉ.

Vers l'an 752 : *André, vingt-septième évêque de Beauvais.* — Après la mort de Déodat, l'Eglise de Beauvais fut gouvernée par André, son vingt-septième évêque. L'avénement de ce nouveau pontife au siége épiscopal nous paraît dater des premières années du règne de Pépin-le-Bref, et fut vraisemblablement l'ouvrage de ce prince, car, depuis quelque tems, l'usage de nommer aux prélatures vacantes les clercs qui étaient en faveur à la cour, avait prévalu en France sur les règles anciennes qui voulaient que le peuple et le clergé fussent appelés à élire leurs premiers pasteurs. Cet usage, jusque-là sujet à contestation de la part du saint-siége, fut converti en privilége et en droit en faveur de Pépin par le pape Zacharie, qui voulut par là témoigner à ce prince sa vive reconnaissance pour les bons offices qu'il en avait reçus dans ses démêlés avec les Lombards (1). Pépin, de son côté, se montrait

---

(1) B. Bercastel, t. 6, p. 278.

animé d'un grand zèle pour la religion, et ne négligeait rien pour la faire refleurir dans ses états.

L'an 752 : *Concile de Verberie.* — A peine était-il monté sur le trône, qu'il fit assembler un concile à Verberie, afin de prendre des mesures efficaces pour réprimer la licence et la dépravation des mœurs : il y assista lui-même avec les grands du royaume. Les évêques des divers diocèses de la France y avaient été convoqués; les causes matrimoniales devaient être le sujet de leurs délibérations. Les décisions prises se résument en vingt-un articles ou canons qui devront désormais être religieusement observés. On déclare nul tout mariage contracté entre personnes qui sont parentes ou alliées au-dessus du quatrième degré, et on passe en revue les différens cas qui frappent de nullité le consentement des époux. Les désordres en cette matière étaient si nombreux et si enracinés, que les décisions de ce concile, quoiqu'elles aient porté l'indulgence jusqu'à ses dernières limites, furent impuissantes à les arrêter. Il fallut, cinq ans plus tard, assembler un nouveau concile à Compiègne pour statuer encore sur le même sujet : on y prit à-peu-près les mêmes décisions, sans beaucoup améliorer l'état social, tant le mal était profond.

L'an 755 : *Concile de Verneuil* (1). — Deux ans après le concile de Verberie, Pépin assembla de nouveau la plupart des évêques de France au palais de Verneuil-sur-Oise, afin d'aviser aux moyens de faire

---

(1) B. Bercastel place ce concile à Vernon-sur-Seine : Mabillon le met à Verneuil-sur-Oise, et ses raisons nous paraissent solidement appuyées. — V. *Diplom.*, t. 1, p. 337.

revivre l'ancienne discipline, sinon dans tous ses points, du moins dans ce qu'il y avait d'essentiel et de plus urgent. Les Pères de ce concile, parmi lesquels siégeait André, évêque de Beauvais, résumèrent en vingt-cinq articles les règles qu'ils crurent devoir prescrire : il est posé en principe qu'il y aura un métropolitain pour chaque province, et un évêque pour chaque cité ; l'évêque aura pleine et entière juridiction sur le clergé tant séculier que régulier de son diocèse, de manière cependant que ses subordonnés pourront interjeter appel pardevant le métropolitain, et même appeler de celui-ci au concile de la province qui sera convoqué deux fois l'an. Ensuite on passe en revue les principaux abus auxquels il est urgent de remédier. Les évêques qui n'ont point de siége ne pourront exercer aucune fonction sans l'autorisation de l'évêque du lieu ; aucun baptistaire ne sera établi dans les paroisses, sans la permission de l'évêque diocésain ; les religieuses garderont la clôture ; les abbesses ne pourront sortir qu'une fois l'an, et seulement après autorisation, pour rendre compte du temporel de leur monastère. Le concile oppose ainsi aux abus qui ont été signalés les règles qui les condamnent, et en prescrit de nouveau la fidèle observation, sous la surveillance des évêques (1).

Diverses paroisses du diocèse de Beauvais. — Ce concert des deux puissances à travailler au rétablissement de la discipline, fit cesser, du moins pour un tems, les désordres les plus crians, et encouragea la piété à suivre son penchant pour les fondations religieuses. Dès

(1) Labbe, t. 6, p. 1665.

que l'on vit la régularité se rétablir, on se sentit porté à venir en aide à des établissemens qui remplissaient les intentions de leurs fondateurs. Aussi voyons-nous sous l'épiscopat d'André, plusieurs donations qui nous font connaître diverses paroisses qui existaient à cette époque dans le diocèse de Beauvais. En 766, *Adhalard* donne à l'abbaye de St.-Denis les propriétés qu'il possédait en ce diocèse à *Tartigny*, à *Montigny* et à *Gannes :* quatre ans plus tard, *Grimulfride* et *Adalware* sa fille donnent au même monastère leurs propriétés situées à *Ististolas*, *Betlinovillare*, *Bagtlonevallo* (1). Ces villages subsistent-ils encore? Quel nom portent-ils maintenant? Nous livrons cette question à de plus habiles que nous. Ces donations nous portent à juger que les propriétés léguées à l'Eglise avaient cessé d'être dilapidées et livrées au pillage.

Liturgie : Orgues. — L'ordre en effet se rétablissait peu à peu, et tout était mis en œuvre pour l'affermir et le rendre durable. La majesté du culte, la solennité des offices et la grave mélodie du chant religieux contribuent, plus que l'on ne pense, à former et adoucir les mœurs publiques; ces puissans moyens de civilisation ne furent point négligés alors. Le souverain Pontife avait envoyé à Pépin, entr'autres présens, un Antiphonier et un livre de répons; l'empereur de Constantinople lui envoya en même tems un orgue, le premier qu'on ait vu en France. Les écrivains de cette époque disent que cet instrument avait des tuyaux d'airain et des soufflets, par le moyen desquels l'air étant poussé, il imitait tantôt le bruit terri-

(1) Diplom., t. 1, page 495-497.

ble du tonnerre, tantôt les doux sons d'une flûte; c'était l'orgue actuel. Pépin fit servir ces divers présens à l'avantage de la religion. L'Antiphonier romain servit à corriger ou à réformer ceux qui étaient en usage en France, afin d'arriver à l'uniformité. Des écoles de chant furent établies sous la direction de maîtres habiles, et en très-peu de tems l'office divin fut célébré avec une solennité et une dignité qu'il n'avait point encore eues jusque là.



Pontificat de		Règne de	
Adrien	772—795.	Charlemagne	814.

XXVIII.

HODINGUE.

Vers l'an 770 : *Hodingue, vingt-huitième évêque de Beauvais.* — Tandis que les deux pouvoirs travaillaient de concert à cicatriser les plaies de la société, un nouveau pontife, déjà éprouvé par deux ans de tribulations sur un autre siége, venait succéder à André dans l'administration de notre Eglise, et concourir par son zèle au rétablissement de la discipline. Hodingue, l'un des chapelains de la cour, avait été élevé sur le siége épiscopal du Mans, peu de tems après Gausilan ou Gauselin qui avait entièrement négligé le temporel de son Eglise, durant un épiscopat d'un demi-siècle; pareille succession ne pouvait être qu'une source de chagrins et de peines pour le prélat vigilant et zélé qui serait appelé à la recueillir. Le nouvel évêque entreprend de faire cesser les abus et d'empêcher la cupidité de prescrire contre les droits de l'Eglise dont il est le pasteur; il déploie tant d'activité et tant d'énergie qu'il réussit à lui faire recouvrer une grande partie des biens dont on l'avait dépouillée;

mais ce fut à-peu-près le seul service qu'il put lui rendre. Les passions cupides auxquelles son inflexible équité avait arraché leur proie se déchaînèrent contre lui avec tant de fureur, qu'il crut devoir renoncer à un diocèse où il n'entrevoyait plus la possibilité de faire le bien.

Charlemagne le nomme à l'évêché de Beauvais. — Pépin n'était plus; la mort l'avait enlevé le 24 septembre 768 : il avait deux fils, Carloman et Charlemagne qui avaient été sacrés en même-tems que lui par le pape Etienne II. Ce pontife, vexé par les Lombards, était venu en France solliciter le secours de Pépin, y avait passé l'hiver de 754, et avait présidé le concile de Querzy-sur-Oise, près de Brétigy dont les religieux le consultèrent sur divers points de théologie. Carloman ne tarda pas à suivre son père dans la tombe : dès lors Charlemagne, qui s'était fait sacrer une seconde fois à Noyon le 9 octobre 768, devint seul maître du royaume, et commença l'un des règnes les plus remarquables parmi les règnes les plus glorieux. En même-tems qu'il subjuguait tous ses ennemis, qu'il reculait les bornes de son empire et promenait ses étendards victorieux sur toutes les contrées de l'Europe, il protégeait l'Eglise, garantissait à son chef l'intégrité de ses domaines, faisait refleurir les sciences et les lettres, et s'appliquait à donner de l'éclat et de la splendeur au culte divin.

Ce prince magnanime témoignait beaucoup de bienveillance au pieux évêque du Mans. Dès qu'il fut informé des persécutions que lui avait attirées son zèle pour la défense des intérêts de son Eglise, il le nomma à l'évêché de Beauvais qui venait de vaquer par la

décès d'André (1). Charlemagne usait en cela du privilége qui avait été accordé à son père par le souverain pontife; il appelait aux prélatures les ecclésiastiques qu'il jugeait plus méritans et plus dignes de sa confiance.

Durée de son épiscopat : paroisses anciennes. — Hodingue, le premier de nos évêques que nous sachions être passé d'un autre siége à celui de Beauvais, gouverna long-tems notre Église avec autant de zèle que de piété. La tradition en a conservé le souvenir, et nous le représente comme un pasteur pieux et sincèrement attaché à tous les devoirs de son ministère.

Une charte de l'an 775, par laquelle Charlemagne confirme à l'abbaye de Saint-Denis la libre jouissance de ses biens, nous fait connaître les noms de plusieurs villages ou paroisses du diocèse de Beauvais, sous l'épiscopat d'Hodingue. Il est parlé dans cette charte de *Petito-villare*, *Masciago*, *Saciago*, *Ansinovillare*, *Theodegario-villare*, *Ambrico-curte*, *Ebraldo-curte*, *Gellis* situés dans le Beauvaisis, *in Belvacinse* : il est aussi parlé de *Borderovillo* et *Nialla* au comté de Chambly (2). *Nialla* est bien Nesles et *Ansinovillare* Asnières : selon quelques-uns, *Ambrico-curtis* est Méru : pour ce qui est des autres noms, nous les livrons aux recherches des géographes.

(1) Miscelan. Baluz., liv. 3, p. 148. — Analect. Mabillon, t. 3, p. 143.

(2) Diplom., t. 1, p. 498.

Pontificat de Léon III. . . . . 795—814.



Règne de Charlemagne . . . . . . 814.

XXIX.

ADALMAN.

Vers l'an 792 : *Adalman, vingt-neuvième évêque de Beauvais.* — Adalman, autrement dit Ydelman ou Ydelmare, succéda à Hodingue dans le gouvernement de l'Eglise de Beauvais, et fut élevé sur le siége épiscopal vers la fin du huitième siècle. Il était un des pontifes qui assistèrent à la dédicace de l'église de saint Riquier, en 799 (1); ce fut par conséquent sous son épiscopat que plusieurs propriétés situées dans le diocèse de Beauvais furent transmises à l'abbaye de Saint-Denis, par une donation qui nous fait connaître en partie l'état social de cette époque.

Conjuration contre le roi : seigneurs du Beauvaisis compromis. — Pépin, l'un des fils de Charlemagne, avait formé contre son père une conjuration à laquelle prirent part un grand nombre des seigneurs du royaume. Un Lombard, nommé Fardulfe, eut connaissance du complot et se hâta d'en donner avis au

(1) Lecointe, Annal., t. 6, p. 681. — Spicil., t. 4.

roi : cette preuve de fidélité et de dévouement lui valut sa nomination à l'abbaye de Saint-Denis. Charlemagne, qui avait l'œil ouvert sur les sourdes menées des conspirateurs, les fit arrêter en grand nombre et les mit sous la main de la justice. Pépin fut rasé et enfermé dans un monastère; les autres furent diversement traités et subirent tous la confiscation de leurs biens : de ce nombre fut un comte, nommé Théodolde ou Theudalde, qui avait de beaux domaines dans le diocèse de Beauvais. Il fut comme les autres dépouillé de ses biens et condamné à l'exil.

L'an 793 : *Théodolde rétabli dans ses biens.* — Il paraît néanmoins que les charges qui pesaient sur lui n'étaient pas de nature à lui ôter tout espoir de faire annuler la sentence qui le frappait. Il avait d'ailleurs à la cour des amis qui agirent en sa faveur : Fardulfe lui-même contribua plus que personne à faire reviser son procès et casser le premier jugement, si nous en jugeons par l'usage que Théodolde fit ensuite de ses biens. Toujours est-il que Charlemagne, par lettres du dernier jour de mars 793, le déclare absous du crime de lèse-majesté, et le rétablit dans la possession de tous ses biens.

Il fait donation à l'abbaye de Saint-Denis. — Ce seigneur voulut témoigner à Dieu sa reconnaissance pour avoir ainsi échappé à l'infâmie et à la misère, lorsqu'il semblait y être irrévocablement condamné. Par un acte daté de la trentième année du règne de Charlemagne, le 13 des calendes de janvier, à Bruyères, près de la basilique de Saint-Vivien, il donne à l'abbaye de Saint-Denis, pour en jouir à perpétuité, les propriétés qu'il possède à Bruyères, à Bernes, à Lys-

sur-Oise, à Coye-sur-Tève, et en un lieu du comté de Chambly nommé *Villariculus*, peut-être Villers-sous-Saint-Leu (1); il donne ces propriétés avec toutes les personnes qui en dépendent, au nombre de cent trente-quatre, tant hommes que femmes et enfans, dont les noms sont exprimés dans l'acte de donation (2).

Serfs attachés à la glèbe. — Toutes ces personnes étaient de condition servile, et appartenaient à leur maître au même titre que le domaine qu'elles exploitaient à son profit. Une propriété s'évaluait en raison du nombre des serfs qui en dépendaient, et l'acquéreur de la terre devenait par là-même propriétaire de ceux qui la faisaient valoir. La servitude était une des plaies sociales que la religion chrétienne n'était point encore parvenue à guérir, parce qu'elle était une conséquence nécessaire des lois civiles qu'il n'était point en son pouvoir de réformer. L'Eglise acquérait alors et possédait aux mêmes conditions que les autres propriétaires : comme eux, elle avait et devait avoir des

---

(1) Res in Brogariâ,... in Bagernâ, in Lis super fluvio Hisserâ, in Caugiâ super fluvio Tuvâ, in Villariculo, sitas in pago Camliacinse. — Nous ne voyons que Coye, village situé sur la Tève, qui approche de *Caugia.* — *Diplom.*, t. 1, p. 505.

(2) Gautrude avec 7 enfans, Erisma avec 5 *id.*, Iungulfe 3 *id.*, Maurica 4 *id.*, Madalbertane 2 *id.*, Walderade 3 *id.*, Elisanne 1 *id.*, Plictrude 4 *id.*, Beninga 7 *id.*, Alatrude 2 *id.*, Ladine 5 *id.*, Izintrude 3 *id.*, Leuttrude 6 *id.*, Warentrude 6 *id.*, Alectrude 3 *id.*, Aldrude 3 *id.*, Doda 3 *id.*, Aldinga 1 *id.*, Unberta 2 *id.*, Ermina 1 *id.*, Luba 1, Serena 1, Aldégilde 2, Hildigère 3, Ermina 3, Autfreda 3, Ermfreda 3, Sirican 2; Gulfiane, Gautrude, Abuid, Adelane; Rogamfredus, Airefredus, Sigebaldus, Firumericus, Teudoinus, Anafredus, Andefredus, Vermeramus, Adelaldus. — *Ibid.*

hommes dans l'état de servitude, jusqu'à ce qu'arrivât l'époque de l'émancipation; mais plus que tous les autres, elle préparait de loin cette émancipation, et disposait tout pour qu'elle pût avoir lieu sans trouble et sans perturbation dans la société. Dans cette vue, elle usait de son influence et de toute son autorité pour faire diminuer la somme des travaux dont des maîtres avides accablaient ceux qu'ils tenaient en servitude : elle multiplait les jours de fêtes et de solennités religieuses, ordonnait et obtenait que la puissance civile ordonnât avec elle la cessation de toute œuvre servile, durant ces jours consacrés au culte divin, afin de procurer à ces hommes, constamment courbés vers la terre, le tems de se redresser pour contempler le ciel et y lire leurs glorieuses destinées (1). Durant ces jours, elle appelait les hommes de peine autour de la chaire sacrée, et leur inculquait les salutaires maximes de

(1) Voir les Capitulaires de Charlemagne, notamment le n° 71, où ce religieux monarque s'exprime en ces termes : « Conformément au précepte divin et selon que notre père de glorieuse mémoire l'a prescrit par ses édits synodaux, nous ordonnons que tous les travaux champêtres soient suspendus, les jours consacrés au Seigneur; ainsi défendons aux hommes de cultiver la vigne, ces jours là, de labourer, ensemencer, faucher et faire la récolte; de travailler dans les forêts, abattre des arbres, extraire des pierres, construire des maisons, jardiner, plaider ou aller à la chasse. Défendons aux femmes tous les travaux à la navette ou à l'aiguille : elles ne pourront tricoter, coudre ni broder; elles s'abstiendront de carder la laine, battre le lin, laver en public, tondre les brebis, etc. Voulons que le repos prescrit le jour du Seigneur soit religieusement observé, et que tous se réunissent à l'église pour assister au saint sacrifice de la messe. » — Labbe, t. 7, p. 987.

l'Evangile, afin de les faire sortir de leur abrutissement moral et de les préparer au bienfait de la liberté. Si, comme les autres propriétaires, l'Eglise a eu ses serfs et ses esclaves, comme messagère céleste elle a eu seule la gloire d'avoir délié leur joug et procuré leur émancipation. En servitude aussi bien qu'en liberté, elle les a toujours considérés comme ses enfans, et toujours elle s'est appliquée à soulager leurs souffrances et à adoucir leurs maux; en voici une nouvelle preuve:

L'an 799 : *Année calamiteuse : prières publiques.*— L'avant-dernière année du huitième siècle fut une année malheureuse pour la France; la rareté des vivres en fit considérablement hausser le prix; il y eut disette, famine, et une effrayante mortalité. La crainte de manquer du nécessaire rendait les riches insensibles aux misères des pauvres, et ces malheureux auraient tous été moissonnés par la mort, si la religion ne s'était empressée de leur venir en aide : elle prescrivit des prières publiques, ordonna des aumônes, et imposa à ceux qui possédaient, l'obligation de nourrir jusqu'à la prochaine récolte, un nombre de pauvres proportionné à leur fortune. Charlemagne écrivit à ce sujet une lettre fort touchante à tous les ordres du royaume (1); il savait tout ce que peut la religion pour le bonheur des peuples, aussi saisissait-il tous les moyens d'affermir et d'étendre sa salutaire influence.

L'an 800 : *Charlemagne reçoit la couronne impériale.* — De son côté, le chef de l'Eglise, pénétré de reconnaissance pour le concours empressé qu'il trouvait dans les religieuses dispositions de ce prince,

(1) Labbe, t. 2, p. 7.

s'étudiait à le payer de retour et à donner un nouveau lustre à la gloire qu'il avait conquise par ses nombreux exploits. Léon III venait de recevoir une preuve éclatante du dévouement tout filial du roi de France au successeur de saint Pierre : chassé de Rome par une faction impie qui s'était portée contre lui aux plus coupables excès, il fut immédiatement rétabli sur la chaire pontificale par l'autorité de Charlemagne, qui fit bonne justice des factieux. Le service était grand; la reconnaissance ne fut pas moindre. Léon choisit le moment où le roi se trouvait à Rome, pour la lui témoigner de la manière la plus solennelle : c'était la veille de Noël l'an 800. Le lendemain, Charlemagne se présente à l'église pour prendre part à la solennité du jour : dès qu'il paraît, le pape, revêtu de ses habits pontificaux, s'avance au-devant de lui et lui pose sur la tête la couronne impériale en présence de l'élite de la noblesse et d'un peuple innombrable, qui s'écrie avec les transports de la joie la plus vive : Vie et victoire à Charles, auguste, grand et pacifique empereur des Romains, couronné de la main de Dieu ! Cette surprise, si délicatement préparée, toucha vivement le nouvel empereur; elle redoubla son zèle pour la religion, et le fit s'appliquer encore davantage à la rendre florissante dans ses vastes états.

L'an 807 : *Anségise, abbé de Flay.* — Pour atteindre ce but, Charlemagne n'élevait aux dignités ecclésiastiques que des sujets qui en fussent dignes : le choix qu'il fit d'un abbé pour le monastère de Flay est une preuve du soin qu'il apportait à ces sortes de nominations. Il avait à sa cour un ecclésiastique non moins distingué par la noblesse de sa naissance

que par les talens de l'esprit et les qualités du cœur : Anségise était son nom. Anastase son père, homme de haute naissance parmi les Francs, et Himilrade sa mère, après lui avoir fait donner une éducation soignée, l'envoyèrent se perfectionner en l'abbaye de Fontenelle, sous la direction de leur parent Girowolde, abbé de ce monastère. Anségise y fit profession de la vie religieuse; et après quelques années de séjour à Fontenelle, il fut appelé à la cour de Charlemagne. Ce prince, qui se connaissait en mérite, eut bientôt apprécié son chapelain : pour preuve de l'estime qu'il lui portait, il le nomma aux abbayes de Saint-Memmieux à Châlons, et de Saint-Sixte à Reims; puis, en 807, à celle de Flay au diocèse de Beauvais.

Cette abbaye avait singulièrement souffert sous les règnes précédens : le temporel avait été dissipé, les édifices tombaient en ruine, la communauté, réduite à un petit nombre de chanoines qui avaient été substitués aux religieux, était dans un état voisin de l'indigence. Sous l'administration du nouvel abbé, tout changea bientôt de face : les propriétés furent recherchées et remises en valeur; les vieux bâtimens furent rasés, et de nouveaux, plus vastes et plus élégans, s'élevèrent à leur place; la bibliothèque répara ses pertes et s'enrichit de nombreux et précieux manuscrits. La communauté fut mise en mesure d'augmenter son personnel, et en peu de tems le monastère de Flay recouvra son ancienne splendeur (1).

Vers l'an 811 : *Mort d'Adalman* (2). — Nous avons

(1) Annal. Benedict., t. 1, p. 381-485.
(2) Lecointe.

peu parlé d'Adalman, parce que l'histoire a gardé le silence sur les actes de son administration. Il eut, comme les autres évêques de son époque, la consolation de voir la discipline ecclésiastique remise en vigueur, les abus en grande partie retranchés, et les droits sacrés de la religion reconnus et protégés par un prince qui n'avait rien tant à cœur que de la rendre florissante dans ses états. Il a vu les beaux jours du règne de Charlemagne, et n'a point eu le chagrin d'être témoin des troubles qui agitèrent celui de son successeur : selon le père Lecointe, il mourut vers l'an 811.



Pontificat de		Règne de	
Léon III	816.	Charlemagne	814.
Etienne IV	816—817.	Louis-le-Débonnaire	814—840.
Pascal I	817—824.		

XXX.

RAIMBERT.

Vers l'an 811 : *Raimbert, trentième évêque de Beauvais.* — Raimbert, autrement nommé Ragumbert et Ragimbert, fut élevé sur le siége épiscopal de Beauvais immédiatement après le décès d'Adalman, et prit en main le gouvernement de notre Eglise vers l'an 811 (1). A en juger par le soin religieux qu'apportait Charlemagne à ne nommer aux siéges épiscopaux que des sujets distingués par un vrai mérite, le nouvel évêque de Beauvais ne fut point au-dessous du poste qui lui était confié. Nous entrons dans une époque où le clergé pouvait présenter au choix du monarque de nombreux candidats vraiment dignes de l'épiscopat ; il y avait alors des écoles célèbres où la jeunesse cléricale était formée avec soin à la science et aux vertus ecclésiastiques ; entre toutes les autres se distinguait celle de l'abbaye de Corbie que Pascase Ratbert éleva au premier rang, par l'impulsion qu'il

(1) Lecointe.

donna aux études : nous en verrons bientôt sortir de saints et illustres prélats pour venir s'asseoir en la chaire de saint Lucien (1).

L'an 813 : *Concile de Reims.* — Raimbert, devenu premier pasteur du diocèse de Beauvais, commença par s'occuper du clergé placé sous sa juridiction épiscopale, afin de le rendre fidèle à tous ses devoirs et exemplaire dans toute sa conduite. Il y avait sur ce point unité de vue entre tous les évêques de la province; et, afin de suivre une marche uniforme, Wulfaire, leur métropolitain, les assembla tous en concile en la ville de Reims, au mois de mai de l'an 813. Après s'être préparés à cette sainte assemblée par la prière et par un jeûne de trois jours, les prélats entrèrent en concile, en présence d'un grand nombre d'abbés, de prêtres et de clercs dans les différens degrés de la cléricature. Tous les devoirs imposés à chacun, selon le rang qu'il occupe et les fonctions qui lui sont assignées dans l'Eglise, furent successivement passés en revue, et quarante-trois canons furent promulgués comme règles à observer dans toute la province de Reims.

Les procès, les faux sermens, les parjures étaient du nombre des désordres auxquels le concile s'efforçait d'apporter remède : le remède le plus efficace était de détruire la cause d'où provenait le mal, mais cette cause n'était point de celles qu'une assemblée ecclésiastique peut atteintre. La valeur du numéraire était alors flottante et incertaine, par suite des changemens qu'elle avait subis : de là venaient les désordres que le concile voulait réprimer. Ne pouvant rien ordonner

(1) Annal. Bened., t. 1, p. 389.

sur cette matière, les Pères du concile décidèrent qu'une requête serait présentée à l'empereur pour le supplier de maintenir ce qui avait été statué sur ce point par Pépin son prédécesseur, et de ne point permettre que les *sous* fussent reçus au cours de *quarante deniers* (1). Les évêques connaissaient les dispositions de ce prince, et ils n'hésitaient point à lui proposer les mesures qui leur paraissaient propres à établir l'ordre dans le royaume.

L'Eglise de Beauvais légataire de Charlemagne. — Charlemagne, qui voyait arriver la fin de sa longue carrière, voulut, avant de quitter la terre, donner aux diverses Eglises de son royaume une dernière preuve du tendre intérêt qu'il leur portait. Dès l'an 811, en présence de Wulfaire archevêque de Reims, de Jessé évêque d'Amiens, et de beaucoup d'autres évêques, d'abbés et de comtes, il fit ses dispositions testamentaires pour empêcher que sa succession fût, après sa mort, une cause de division parmi les siens. Par son testament, il lègue aux Eglises de son royaume les deux tiers de l'or, de l'argent, des pierres précieuses et de tous les bijoux et ornemens du palais; il veut que ce legs sommaire soit partagé en vingt-un lots, et que chacun de ces lots soit délivré aux vingt-une Eglises métropolitaines de ses états : l'Eglise de Reims est nommée parmi les métropoles légataires. Chaque Eglise métropolitaine subdivisera son lot en autant de parts qu'elle a d'Eglises cathédrales sous sa dépendance (2). L'Eglise de Beauvais fut donc appelée

(1) Labbe, t. 7, p. 1254.
(2) *Ibid.*, t. 7, p. 1202.

à recueillir sa part de la riche succession de ce religieux monarque, l'un des plus opulens et des plus puissans potentats de l'ancienne Europe.

L'an 814 : *Mort de Charlemagne : règne de Louis-le-Débonnaire.* — Ce royal testament ne tarda pas à s'ouvrir. Après un règne de quarante-six ans, à dater de la mort de Pépin-le-Bref, Charlemagne termina sa longue et glorieuse carrière le 28 juin de l'an 814, et mourut dans les sentimens de la plus édifiante piété. Il laissa la couronne à son fils Louis que sa grande bonté et sa facilité à pardonner firent surnommer le *Débonnaire*. Ces qualités, précieuses dans un particulier, sont loin de suffire dans un prince qui est appelé à régner sur de vastes contrées, et le nouvel empereur eut plus d'une fois occasion de le reconnaître ; il n'avait pas la main assez ferme pour tenir les rênes d'un empire aussi étendu que celui qu'il devait gouverner. Disons cependant que s'il n'a point hérité de son père les qualités qui font les grands rois, il avait celles qui font les rois chrétiens et pieux. Comme Charlemagne, il voulait voir la religion florissante, et ne négligeait rien pour atteindre ce but : la tenue régulière des conciles est un des points qu'il avait le plus à cœur.

Concile de Noyon. — Dès la première année de son avénement au trône, il autorisa la convocation de celui de la province de Reims en la ville de Noyon, dont l'évêque était en contestation avec celui de Soissons au sujet de la délimitation de leurs diocèses respectifs. Rothade de Soissons considérait comme soumises à sa juridiction toutes les paroisses situées sur la rive gauche de l'Oise, et Wendilmare de Noyon réclamait plusieurs de ces paroisses comme faisant partie de son

diocèse. Ce fut pour juger ce différend que Wulfaire, archevêque de Reims, convoqua ses suffragans en la ville de Noyon, qui était le lieu le plus rapproché des paroisses en litige.

Le concile fut nombreux : outre le métropolitain et les deux prélats en désaccord, Hildoald de Chambrai, Ermenon de Senlis, Jessé d'Amiens, Ragumbert ou Ragimbert de Beauvais, Grimbolde de Térouanne, et Ostroald de Laon en faisaient partie, avec un grand nombre d'abbés, de prêtres, de diacres et de personnes laïques des diocèses de Noyon et de Soissons. Après avoir mûrement examiné la question, discuté les titres et pesé les droits des deux prélats, les Pères du concile prononcèrent que Varesnes, Ourscamp, Tracy, *Jérusalem* et *Harbaudianisva* ou l'église de Saint-Léger, quoique situées au-delà de l'Oise, par rapport à Noyon, appartiendraient, avec toutes leurs dépendances, à l'évêque de Noyon, et que toutes les autres paroisses sur la rive gauche de la rivière feraient partie du diocèse de Soissons. Ce jugement termina le différend, et fut reçu avec soumission par le clergé des deux diocèses (1).

Vers l'an 821 : *Décès de Raimbert.* — Raimbert occupa le siége épiscopal et gouverna le diocèse de Beauvais en vigilant et zélé pontife jusque vers l'an 821. Ce fut à cette époque, selon le père Lecointe, qu'il échangea cette vie périssable contre une vie meilleure.

(1) Flodoard, lib. 2, c. 18. *Item*, schol., p. 586. — Il n'est point parlé de Pontoise ni de Sempigny. Selon la tradition locale, la rivière passait alors au-delà de ces villages : vraisemblablement, Carlepont n'existait pas encore. Qu'était-ce que le *Jérusalem* dont il est parlé en ce concile?...

Pontificat de		Règne de	
Eugène II.	824—827.	Louis-le-Débonnaire.	840.
Valentin, Grégoire IV.	827—844.	Charles-le-Chauve.	840—877.



XXXI.

S. HILDEMANNE.

Vers l'an 821 : *Saint Hildemanne, trente-unième évêque de Beauvais.* — Le siége que le décès de Raimbert avait rendu vacant, ne tarda pas à recevoir un nouveau pontife. Il y avait, non loin de Beauvais, une école célèbre par les vertus et le savoir des sujets qu'elle formait; c'était l'abbaye de Corbie, au diocèse d'Amiens. Saint Adalard en était abbé; il comptait parmi ses religieux, Pascase-Ratbert, Ratram, Hildemanne, Eudes et beaucoup d'autres disciples du premier mérite : Hildemanne en qui brillaient toutes les qualités que l'apôtre requiert dans un évêque, fut signalé par son abbé à l'Eglise de Beauvais comme l'un des plus dignes de fixer son choix. Louis-le-Pieux avait, dès la troisième année de son règne, rendu aux Eglises la liberté d'élire leurs pontifes (1). Le clergé et le peuple de Beauvais ne délibérèrent point longtems : l'humble religieux de Corbie fut le pontife qu'ils

(1) Labbe, t. 7, p. 1479.

élurent d'une voix unanime. Ce choix, qui fut aussitôt agréé par le roi, nous donne une haute idée du mérite de ce nouveau prélat, car on sait que Louis-le-Pieux avait fortement à cœur de n'élever aux prélatures que des sujets recommandables par la pureté de leurs mœurs et l'étendue de leurs connaissances. C'est pour cela qu'il voulait que des écoles spéciales fussent établies pour former de dignes ministres des autels, et qu'il insistait pour qu'elles fussent incessamment ouvertes dans toute l'étendue du royaume (1). C'est pour cela encore qu'il envoyait dans les provinces des commissaires spéciaux, appelés *Missi dominici*, qui étaient chargés de s'enquérir de la manière dont les évêques et les comtes se comportaient dans l'accomplissement de leurs devoirs, et de réprimer par eux-mêmes, ou bien de dénoncer à l'autorité royale les abus qui leur auraient été signalés. Ainsi Ebbon, archevêque de Reims, et le comte Ruotfride ou Rotfroi furent-ils chargés d'inspecter les diocèses de Reims, de Châlons, de Soissons, Senlis, Beauvais et Laon (2); les quatre autres diocèses de la même province, savoir : Noyon, Amiens, Térouanne et Cambrai furent soumis à l'inspection de Ragenaire, évêque d'Amiens, et à celle du comte Bérenger.

L'an 826 : *Hildemanne assiste saint Adalard.* — Ces inspecteurs royaux pouvaient arriver dans le

(1) Scholæ ad filios et ministros ecclesiæ instruendos vel edocendos, sicut nobis præterito tempore ad Attiniacum promisistis, in congruis locis, ubi necdum perfectum est, ad multorum utilitatem et profectum à vobis ordinari non negligantur — Labbe, t. 7, p. 1534, n° 5.

(2) *Ibid.*, p. 1538, n° 23.

diocèse de Beauvais, le parcourir en tous sens et interroger l'opinion publique sur le nouvel évêque : toutes les voix s'accordaient pour publier ses louanges et préconiser ses vertus. Hildemanne en effet gouvernait son Eglise avec le zèle, la vigilance et la charité qui caractérisent le pasteur vraiment digne de ce nom : aux vertus épiscopales il unissait les douces qualités d'un cœur aimant et sincèrement dévoué à ses amis. Il conservait la plus vive reconnaissance pour le pieux abbé qui l'avait formé à la vie religieuse, et aimait à prendre ses conseils pour établir une sage administration en son diocèse. Dès qu'il apprit que saint Adalard, déjà avancé en âge, était atteint d'une maladie qui paraissait grave, il partit en toute hâte pour l'abbaye de Corbie, et demeura auprès du vénérable vieillard jusqu'à ce qu'il eût rendu son âme à Dieu. Tant que dura la maladie, notre pieux évêque ne s'éloigna point de celui qu'il chérissait comme un père : il lui parlait de Dieu, il l'exhortait et l'encourageait à tirer partie de ses souffrances pour embellir sa couronne ; il lui administra le sacrement de l'extrême-onction en présence de la communauté fondant en larmes, reçut son dernier soupir, lui ferma les yeux et présida à ses funérailles.

L'an 829 : *Il assiste au sixième concile de Paris.* — Après avoir rempli ce devoir de piété filiale, Hildemanne reprit le chemin de son diocèse, et vint continuer de l'édifier par sa fervente piété et le fidèle accomplissement de tous ses devoirs de premier pasteur. La sagesse avec laquelle il gouvernait son Eglise le fit bientôt distinguer entre tous les évêques de la province de Reims. Appelé au concile de Paris où Ebbon,

son métropolitain, siégeait avec les évêques de sa province, il fit partie de la commission chargée de se transporter en l'abbaye de Saint-Denis, pour y faire une enquête, et préparer une salutaire réforme. Cette abbaye était alors étrangement déchue de sa première régularité : les religieux qui tenaient à l'exacte observation de la règle de saint Benoît, s'étaient vus dans la nécessité de déserter le monastère, et d'aller s'établir en l'une de ses dépendances située à Mours dans le diocèse de Beauvais, tandis que les autres, demeurés maîtres de l'abbaye, ne connaissaient plus d'autre règle que leur volonté propre. Les commissaires chargés d'instruire cette affaire difficile, déployèrent tant de prudence et d'activité qu'ils réussirent à faire tout rentrer dans l'ordre et à rétablir la paix dans cette communauté divisée.

Quelques années après, l'évêque de Beauvais que le succès de cette première négociation avait fait avantageusement connaître, reçut de la part du roi une autre mission non moins importante : il fut envoyé, en qualité de *Missus dominicus* dans la province du Maine pour instruire une affaire litigieuse entre Aldric, évêque du Mans, et un des seigneurs du pays ; sur le rapport d'Hildemanne, l'évêque fut maintenu dans les propriétés qui lui étaient contestées par Hérimbert (1).

L'an 831 : *Il est institué exécuteur testamentaire par Anségise.* — La droiture et l'équité que l'on reconnaissait en l'évêque de Beauvais, son impartialité et sa grande délicatesse de conscience lui ont plus d'une

(1) Diplom. Ludov. Pii.

fois fait donner des marques d'une confiance sans borne : nous en avons une preuve dans l'acte par lequel Anségise, abbé de Fontenelle, l'institue son exécuteur testamentaire. Cet abbé, que Charlemagne avait précédemment pourvu de l'abbaye de Saint-Germer, et qu'il transféra ensuite à celle de Fontenelle, conserva jusqu'à la fin de sa vie un grand attachement pour le diocèse de Beauvais : sentant approcher le terme de sa carrière mortelle, il voulut laisser aux établissemens religieux de ce diocèse un dernier gage du tendre intérêt qu'il leur portait. Il institue, en 831, Hildemanne son exécuteur testamentaire et le charge de distribuer une somme représentant 3,276 liv. 9 s. 5 d. de la monnaie de France à la fin du siècle dernier, aux abbayes de St.-Lucien, de St.-Germer, d'Oroër, de Fontenay et de l'Ile, voulant que, sur ce legs, il prélève une somme de 824 liv. 5 s. 5 d. pour en disposer comme bon lui semblerait (1). Ce testament nous montre quelle confiance inspirait le pieux évêque qui gouvernait alors le diocèse de Beauvais, et nous fait aussi connaître que l'abbaye d'Oroër subsistait encore à cette époque, ainsi que celles de St.-Lucien, de l'Ile, de Fontenay dont il ne reste plus aucun souvenir, et de St.-Germer dont Hincmar avait été fait abbé : mais toutes ces abbayes vont avoir leurs jours de tribulations aussi bien que le pieux

(1) Ce testament assigne à l'abbaye de Saint-Lucien 2 liv., représentant, en 1760, 164 liv. 17 s. 1 d.; aux chanoines de Saint-Germer, 15 liv.; aux serviteurs de cet établissement, 10 liv.; aux chanoines de Beauvais, 1 liv.; à Hildemanne, 10 liv.; à Oroër, 15 s.; à Fontenay, 10 s.; à l'Ile, 10 s. — *MS. de MM. Borel, etc.*

évêque qui était chargé de leur distribuer les libéralités de l'abbé de Fontenelle, et plusieurs d'entre elles seront tellement maltraitées qu'elles demeureront pour toujours ensevelies sous leurs ruines.

Révolte des fils de Louis-le-Débonnaire : assemblée de Noyon. — La discorde venait de s'établir au sein de la famille royale. Les trois fils de Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Pépin et Louis, entre qui il avait prématurément partagé ses états, se révoltent à l'occasion d'un nouveau partage qui avait eu lieu pour faire la part de Charles, jeune prince qui lui était né de son mariage avec l'impératrice Judith, et obligent leur père à se rendre à discrétion. Le roi néanmoins réussit à ressaisir son autorité l'année suivante, et se mit en devoir de châtier sévèrement les auteurs de la révolte; mais bientôt le souvenir des remords cuisans que lui avait causés le traitement exercé quelques années auparavant contre son neveu Bernard, roi d'Italie, aussi révolté contre lui, lui inspira des sentimens de clémence dont il n'eut guère à se féliciter. Il se borna à sévir contre ceux qui passaient pour avoir trempé dans la révolte de ses enfans. Un concile est assemblé à Noyon en 831, et Jessé, évêque d'Amiens, l'un de ceux qui se trouvaient impliqués dans ces troubles politiques, fut déposé par sentence des Pères du concile; mais peu de tems après il fut rétabli sur son siége (1).

L'an 833 : *Assemblée de Compiègne.* — La paix semblait rétablie, et l'on se flattait que les troubles étaient apaisés pour long-tems; mais deux ans s'é-

(1) Labbe, t. 7, p. 1673.

taient à peine écoulés que les trois princes arborèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Louis, abandonné des siens, est arrêté, conduit au monastère de Saint-Médard de Soissons, dont il est bientôt tiré pour être traduit pardevant une assemblée réunie à Compiègne, sous la présidence d'Ebbon, archevêque de Reims. Il se voit réduit à confesser publiquement les prétendus crimes qu'on lui impute, et à entendre prononcer contre lui une sentence de déposition qui le déclare indigne de porter désormais la couronne. Tout paraissait désespéré pour ce prince infortuné, mais l'excès de son humiliation trouva des cœurs généreux qui s'indignèrent des outrages faits à la majesté royale : ils font appel à l'honneur français ; une assemblée convoquée à Saint-Denis déclare nul tout ce qui avait été fait à Compiègne, rétablit le roi sur le trône, et le presse de mettre en jugement ceux qui avaient épousé les intérêts des princes révoltés. A cette nouvelle, Ebbon et ses adhérens prennent l'épouvante, et, prévoyant ce dont ils étaient menacés, ils se disposent à chercher asile dans les états de Lothaire dont ils avaient favorisé les desseins ambitieux ; mais ils n'eurent pas le tems de mettre leur projet à exécution ; ils furent arrêtés et placés sous bonne garde.

L'an 834 : *Hildemanne est arrêté comme conspirateur.* — Hildemanne de Beauvais fut enveloppé dans la disgrâce de son métropolitain. Ses rapports avec Ebbon le firent soupçonner d'avoir voulu s'enfuir avec lui vers Lothaire : peut-être avait-il fait partie de l'assemblée de Compiègne où fut prononcée la déchéance du roi ; mais s'il y fut présent, assurément il ne fut point de l'avis de ceux qui opinèrent pour la déposi-

tion du monarque. Il n'en fut pas moins arrêté et conduit en l'abbaye de Saint-Vast d'Arras où il demeura renfermé jusqu'à la tenue d'un prochain concile.

L'an 835 : *Il est acquitté au concile de Thionville.* — Ce concile s'assembla à Thionville au commencement du carême de l'an 835. Ebbon et Hildemanne y furent cités et s'y présentèrent. L'évêque de Beauvais exposa fidèlement devant ses juges la ligne de conduite qu'il avait suivie durant les troubles précédens, il invoqua, à l'appui de ce qu'il disait, le témoignage de ses collègues dans l'épiscopat, et se justifia si bien des soupçons qui avaient plané sur lui et motivé son arrestation, que non seulement le roi et les Pères du concile prononcèrent son acquittement, mais le retinrent encore parmi eux et se l'associèrent pour juger la cause de l'archevêque de Reims (1).

Il prononce la déposition d'Ebbon. — Cette cause ne fut pas difficile à juger. Ebbon reconnut et confessa tous les torts qu'il s'était donnés durant la révolte des fils de Louis-le-Débonnaire, se proclama indigne des fonctions épiscopales, donna par écrit la démission de son siége, et autorisa le concile à lui donner un successeur en la métropole de Reims. Il fut en conséquence déposé de son siége, et tous les évêques présens, entre autres Hildemanne de Beauvais, signèrent la sentence de déposition (2).

Fête de la Toussaint établie en France. — La paix était enfin rétablie, et tous les conspirateurs dont les complots avaient été déjoués, étaient mis dans l'im-

---

(1) Flodoard, lib. 2, cap. 20, p. 509.
(2) Labbe, t. 7, p. 1698.



puissance d'ourdir de nouvelles trames. Afin de témoigner à Dieu la reconnaissance de ce bienfait, et d'intéresser les heureux habitans du ciel au bien-être et à la prospérité des enfans de la terre, Louis-le-Pieux voulut qu'à l'avenir la fête de tous les Saints fût célébrée chaque année le premier jour de novembre dans ses états des Gaules et de la Germanie. Il se conformait en cela au désir exprimé par le souverain pontife Grégoire IV qui souhaitait ardemment que cette fête fût établie dans toute la chrétienté. La prose, composée pour cette solennité, renfermait deux vers qui nous font connaître que, malgré la cessation des troubles civils et le rétablissement de la paix, la France n'en était pas moins à la veille de nouveaux malheurs : on priait les Saints d'éloigner une nation perfide des frontières du peuple croyant : *Auferte gentem perfidam credentium de finibus.* C'est qu'en effet l'ennemi du dehors avait déjà franchi nos frontières et s'était jeté sur plusieurs de nos provinces.

L'an 838 : *Invasion des Normands.* — Tandis que les Sarrasins pillaient et saccageaient la ville de Marseille, Hastingue, duc des Danois, pénètre dans les Gaules et y met tout à feu et à sang. Les hordes barbares qu'il traînait à sa suite en voulaient principalement aux églises et aux monastères ; il y avait là plus à piller et meilleur butin à faire que partout ailleurs : ornemens précieux, vases sacrés, reliquaires de grand prix, rien n'est épargné. Cette nation avide ne distingue point entre le sacré et le profane ; elle ne voit que l'or et l'argent qu'il faut lui livrer de gré ou de force.

Reliques apportées à Beauvais. — Le récit des ravages par lesquels ce farouche ennemi signale son

passage, a bientôt parcouru la France, et répandu partout l'épouvante et l'effroi. La piété craignant de voir les objets de son culte tomber entre les mains de ces infidèles, s'empresse de les transporter en lieu de sûreté. Les reliques de saint Just, de saint Evrost, de sainte Angadrême et de saint Germer sont apportées à Beauvais où elles couraient moins de danger que dans les monastères isolés qui les avaient conservées jusqu'alors. Les religieux de l'abbaye de S.-Vast d'Arras, appréhendant aussi la profanation des précieux restes de leur saint patron, viennent prier la ville de Beauvais de leur donner asile : notre ville que saint Vast avait autrefois visitée et consolée dans ses souffrances, s'empresse d'accueillir sa dépouille vénérée et lui offre pour refuge l'église de Saint-Etienne où elle demeura exposée aux pieux hommages des fidèles jusqu'à ce que des tems moins orageux permissent de la reporter à Arras (1) : mais ces tems n'étaient point encore près de paraître.

L'an 840 : *Mort de Louis-le-Débonnaire : Hildemanne ne souscrit pas au rétablissement d'Ebbon.* — Louis-le-Débonnaire, dont le règne avait été si étrangement agité, tombe malade durant une expédition contre Louis de Germanie son fils, et meurt dans la soixante-troisième année de son âge. Il laisse la couronne et ses états de France à Charles, son fils, qu'il avait fait cou-

(1) Il est écrit en l'histoire des miracles de saint Vast, qu'une lampe de l'église de Saint-Etienne se remplissait miraculeusement d'huile, depuis l'arrivée des saintes reliques : ce qui engagea saint Hildemanne et plusieurs de ses successeurs à se servir de cette huile pour l'administration des sacremens. — *Louvet*, t. 2, p. 136.

ronner en 838 dans une assemblée tenue à Querzy-sur-Oise.

Dès que Louis-le-Pieux eut fermé les yeux, ceux qui avaient été bannis du royaume pour avoir épousé les intérêts de ses enfans révoltés, conçurent l'espoir de rentrer bientôt dans leurs foyers. Ebbon, archevêque déposé du siége de Reims, fut un des premiers à implorer l'assistance de Lothaire, afin de faire annuler la sentence qui l'avait destitué, et il en obtint un décret qui le rétablissait sur son siége; mais ce n'était point assez : ayant été déposé par un concile, il ne pouvait être réhabilité que par un autre concile. Lothaire voulant ne point laisser son œuvre imparfaite, convoque en assemblée synodale un certain nombre d'évêques de ses états, et en obtient une sentence favorable à son protégé. Ebbon, muni de cette pièce, rentre en France et prend de nouveau en main l'administration de l'Eglise de Reims. Afin de rétablir son autorité, il fait valoir des lettres signées par les évêques de Soissons, Beauvais, Senlis, Amiens, Noyon et Térouanne, qui approuvent sa réhabilitation. Il parvint par ce moyen à vaincre les résistances et à se maintenir durant un an sur le siége de la métropole, remplissant comme auparavant toutes les fonctions épiscopales. Mais bientôt force lui fut de reprendre le chemin de l'exil, et quelques années après, au concile de Soissons, on reconnut que les lettres attribuées aux évêques suffragans de la métropole pour son rétablissement, présentaient tous les caractères de la fausseté et de l'imposture. Immon évêque de Noyon, dont ces lettres portaient la signature, déclara en plein concile que cette signature n'était point de sa main, et requit

l'application des peines canoniques contre ceux qui produisaient ces lettres mensongères (1).

L'an 841 : *Abbayes saccagées par les Normands.* — Cependant le calme et la tranquillité étaient loin d'être rétablis en France. Tandis que les enfans du roi défunt marchaient l'un contre l'autre à la tête de leurs armées, et ensanglantaient les plaines de Fontenay en Bourgogne par de meurtriers combats, les Normands se jetaient sur nos provinces et y exerçaient d'affreux ravages. Après avoir brûlé la ville de Rouen, ils s'avancent jusqu'au-delà de la rivière d'Epte, fondent sur les monastères de Flay et de l'Ile, et les ruinent par le pillage et l'incendie. Ces deux abbayes, naguère si florissantes, sont en un instant converties en amas de décombres et de ruines fumantes, d'où les Barbares s'empressent de s'éloigner pour porter en leur pays le riche butin dont ils étaient chargés.

L'an 843 : *Hildemanne présent au concile de Germigny.* — Cette désastreuse invasion fit comprendre aux fils de Louis-le-Débonnaire la nécessité de mettre fin aux querelles qui les divisaient, et d'unir leurs forces contre les ennemis du dehors. Il signent enfin un traité de paix, après quoi chacun s'applique à cicatriser les plaies de l'état. Une assemblée est convoquée à Germigny, au diocèse d'Orléans, dans la vue de réparer les désordres auxquels les guerres intestines avaient donné naissance. Hildemanne prit une part active aux travaux de cette assemblée : c'est par là que ce vertueux et saint pontife termina sa carrière publique. Aucun monument n'indique qu'il ait vécu

(1) Labbe, t. 8, p. 89.

long-tems après cette assemblée. Rentré dans son diocèse, il continua de lui donner l'exemple d'un zèle infatigable et d'une piété pleine de douceur et de charité.

L'an 844 : *Sa mort : son culte.* — Voyant sa fin approcher, il disposa en faveur de sa cathédrale d'une propriété qu'il avait acquise à Froidmont, puis il se prépara au redoutable passage du tems à l'éternité avec tous les sentimens d'une âme qui ne soupire qu'après la félicité du ciel, et il s'endormit paisiblement dans le Seigneur le huitième jour de décembre de l'an 844 (1). Il reçut la sépulture en l'abbaye de Saint-Lucien, où les fidèles se portèrent en foule pour prier sur sa tombe et invoquer sa protection auprès de Dieu, tant ils étaient persuadés qu'en perdant leur saint évêque ils venaient d'acquérir un nouveau protecteur dans le ciel. Des guérisons miraculeuses obtenues par son intercession ne permirent plus de lui refuser les honneurs réservés aux saints. On cessa de faire son service anniversaire pour célébrer sa fête, et dès-lors son nom fut inscrit au Martyrologe de la ca-

(1) Louvet, t. 2, p. 137. C'est à tort que cet auteur fixe la mort de saint Hildemanne en 848; car, au mois d'avril 845, il y eut un concile à Beauvais, et Hildemanne ne paraît point parmi les Pères de ce concile : ce qui porte à croire que le siége était déjà vacant. D'ailleurs, nous voyons Irmenfride ou Irmenfroi, son successeur, assister au concile de Paris en 846 : il y a donc erreur dans Louvet; car on ne peut point dire que le prélat défunt ait donné sa démission avant sa mort, puisque Hincmar, en pressant l'élection d'un nouveau titulaire, déclare que le siége était vacant par le décès d'Hildemanne. — Voir. *Annal. Benedict.*, t. 2, p. 671. — Baillet, *Vie des Saints*, au 8 décembre. — Mézerai, etc.

thédrale de Beauvais; le Martyrologe gallican et celui des Bénédictins l'ont également adopté. Tritême, en son livre IV *De viris illustribus ordinis sancti Benedicti*, dit que : Hildemanne, moine du monastère de Corbie en France, puis évêque de Beauvais, homme vénérable par la pureté de ses mœurs et par l'ensemble de sa conduite, non moins recommandable par sa doctrine que par sa religion, a mérité par la sainteté de sa vie d'être inscrit au catalogue des saints. « Hildemannus Monachus Corbeiensis Cænobii in Franciâ, Episcopus Beluacensis, vir moribus et conversatione venerabilis et non minùs doctrinâ quàm religione gloriosus, propter vitæ sanctitatem divorum catalogo meruit annumerari. » Surius en parle dans le même sens en la vie de saint Adalard.

Pontificat de		Règne de
Sergius . . . . 844—847.		Charles-le-Chauve . . . 8:1

VACANCE DU SIÉGE.

L'an 844 : Le siége épiscopal de Beauvais, devenu vacant par le décès du bienheureux Hildemanne, demeura quelque tems privé de premier pasteur ; cette vacance prolongée résultait de l'état affligeant où se trouvait alors la province ecclésiastique de Reims. Les troubles précédens avaient de nouveau relâché les liens de la discipline, et d'étranges désordres s'étaient introduits à la faveur des dissensions qui déchiraient la France. L'Eglise métropolitaine elle-même, depuis qu'Ebbon avait été obligé de s'en éloigner une seconde fois, gémissait sous l'oppression, et appelait de tous ses vœux un pontife canoniquement institué et capable de mettre fin à ses longues douleurs. La paix, qui venait d'être heureusement conclue, permit de s'occuper des intérêts de la religion, et facilita la tenue de plusieurs conciles dans le diocèse de Beauvais.

Concile de Verneuil. — Le premier s'ouvrit au palais de Verneuil-sur-Oise, durant le mois de décembre 844, sous la présidence d'Ebroin, évêque de Poitiers et archichapelain du palais. Vénilon, archevêque de Sens, Louis, abbé de Saint-Denis, et Hincmar, qui n'était point encore évêque, faisaient partie de cette

assemblée. Après avoir rendu grâces à Dieu de ce que la paix était enfin rétablie entre les trois fils de Louis-le-Débonnaire, ils rédigent une requête en douze articles, par laquelle ils supplient le roi d'user de son autorité pour remédier aux abus qu'ils lui signalent. Ils demandent entre autres choses que les évêques soient déchargés de l'obligation de conduire eux-mêmes leur contingent à la guerre, obligation qu'ils représentent comme opposée à la qualité et aux devoirs de pasteur, et comme peu profitable à l'état, puisque le prince était lui-même obligé d'accorder sur ce point de nombreuses dispenses. Beaucoup de prélats gémissaient de se voir ainsi contraints de porter les armes; mais le préjugé national prétendait qu'ils y étaient strictement obligés à cause de leurs fiefs, et leur en faisait un devoir dont ils n'osaient s'affranchir. Ebroin lui-même, qui présidait ce concile, avait été obligé, quelques mois auparavant, de se trouver au siége de Toulouse, ainsi que Ragenaire, évêque d'Amiens, Loup, abbé de Ferrières en Gatinois, Hugues, abbé de Saint-Quentin, et Riboron, abbé de Saint-Riquier : ces deux derniers furent trouvés parmi les morts, et les autres faits prisonniers (1). Ils supplient en outre le roi de mettre un terme à l'affliction de l'Eglise de Reims, et de l'autoriser à faire choix d'un pasteur qui puisse essuyer ses larmes. Mais ceux qui avaient intérêt au maintien des abus dont on demandait la répression, mirent tout en œuvre pour empêcher cette salutaire réforme (2).

(1) Ann. Fuld., p. 844.
(2) L'abbe, t. 7, p. 1805, 1817.

L'an 845 : *Concile de Beauvais.* — Le peu de succès de cette première assemblée ne découragea point nos prélats. Au mois d'avril de l'année suivante, un nouveau concile s'assembla à Beauvais, en présence de Charles-le-Chauve, sous la présidence de Vénilon, archevêque de Sens. Les évêques présens étaient Erchanrade de Paris, Immon de Noyon, Rothade de Soissons, Siméon de Laon, Loup de Châlons, Ragenaire d'Amiens, Hélie de Chartres, Erpuin de Senlis, Alus d'Orléans, et Hincmar élu pour le siége de Reims. Les besoins de la Métropole avaient enfin été compris. Le roi, conformément à l'article 2 du capitulaire donné par Louis-le-Pieux, son père, la troisième année de son règne, au palais d'Aix-la-Chapelle, autorisa le clergé et le peuple de Reims à procéder à l'élection d'un nouveau pontife. Le choix de cette Eglise tomba sur Hinemar, et l'acte d'élection ayant été apporté à Beauvais, fut confirmé par le concile et sanctionné par le roi. Restait à obtenir le consentement du sujet élu. Hincmar accepte la charge qui lui est offerte, mais auparavant il veut avoir l'assurance que son Eglise et celles de sa province seront maintenues dans leurs droits. Divers articles sont rédigés et consentis : les Pères du concile promettent de s'y conformer, et le roi jure par son épée de les faire observer (1). Après qu'on eut ainsi tout réglé, Hincmar reçut la consécration épiscopale des mains de Rothade, évêque de Soissons, en présence des évêques suffragans de la métropole de Reims.

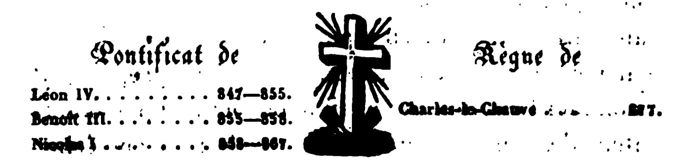
Intrigues pour l'élection d'un nouvel évêque. — Dès

---

(1) Labbe, t. 7, p. 1479, 1812.

que le nouveau métropolitain eut pris possession de son siége, il s'occupa des besoins de l'Eglise de Beauvais, et il ne fallait rien moins que la fermeté d'Hincmar pour s'opposer aux intrigues qui se préparaient à dominer l'élection qui allait avoir lieu. Rigide observateur des saints canons, il conjure le roi d'empêcher la simonie de prévaloir, et déclare qu'il aimerait mieux laisser cet évêché vaquer à toujours que de consacrer un indigne, ce qui serait plutôt une malédiction qu'une bénédiction (1). Cette fermeté fut salutaire à notre Eglise, et donna un digne successeur au bienheureux Hildemanne.

(1) Flodoard, lib. 3, c. 18.



Pontificat de		Règne de	
Léon IV	847—855.	Charles-le-Chauve	877.
Benoît III	855—858.		
Nicolas I	858—867.		

XXXII.

HERMENFRIDE.

L'an 846 : *Hermenfride, trente-deuxième évêque de Beauvais*. — Hermenfride, autrement nommé Ermenfride, Irminfride et Irminfroi, fut celui sur qui les voix de ceux qui étaient appelés à prendre part à l'élection se réunirent pour l'établir successeur du pontife défunt. Il faisait partie du clergé de Beauvais, et était l'un des ecclésiastiques les plus recommandables par leurs vertus et par leurs lumières; il s'était déjà fait avantageusement connaître dans plusieurs assemblées ecclésiastiques et s'était acquis la bienveillance des évêques de la province de Reims (1). L'acte de son élection, où toutes les règles canoniques avaient été observées, fut présenté à ces prélats assemblés en concile à Paris, et reçut immédiatement la sanction de leur autorité. Le nouvel élu se prépare aussitôt après

---

(1) Ebbo, ad sedem Rhemensem remissus, obviam habuit... Hirminfredum presbyterum, postea verò Belvacensis ecclesiæ episcopum. — Labbe, t. 8, p. 881.

à recevoir la consécration épiscopale des mains de son métropolitain, et prend ensuite rang parmi les Pères du concile. Nous voyons sa signature parmi celles d'un grand nombre de prélats qui reconnurent et confirmèrent les priviléges de l'abbaye de Corbie (1). Hincmar l'affectionnait beaucoup, et aimait à lui donner les conseils nécessaires pour gouverner prudemment son diocèse, à travers les dangers de la situation présente. Il le nomme visiteur pour présider à l'élection d'un évêque d'Amiens, en remplacement de Ragénaire récemment décédé (2). Dès-lors Hermenfride fut de presque tous les conciles qui eurent lieu pendant son épiscopat, et jamais ces assemblées ne furent plus fréquentes; car jamais les statuts et les réglemens ne sont plus multipliés que quand l'exécution en est mal soutenue. Il se trouve présent en 848 au concile de Querzy, en 849 au concile de Tours, et en 853 à ceux de Soissons et de Verberie.

L'an 853 : *Il siége au concile de Verberie.* — Ce dernier concile s'assembla par l'ordre de Charles-le-Chauve au palais de Verberie, durant le mois d'août 853 : quatre métropolitains et dix-huit évêques siégeaient en cette assemblée dont faisaient partie Hincmar de Reims, Hermenfride de Beauvais, et Odon, abbé de Corbie. Les articles réglementaires qui avaient été proposés et discutés précédemment au concile de Soissons, furent revus et adoptés en celui de Verberie. Ces articles prescrivent les mesures à prendre pour rétablir l'ordre dans les paroisses, les monastères et autres

(1) Labbe, t. 7, p. 1852.
(2) Flod., lib. 3, c. 21.

établissemens ecclésiastiques, afin de les faire sortir de l'état de souffrance où les avaient plongés les discordes civiles et les invasions des peuples du Nord. Il est arrêté que des visiteurs, *missi dominici*, seront envoyés dans toutes les provinces du royaume pour inspecter le personnel et le temporel de ces établissemens. Hermenfride fut un des commissaires pour les provinces de Paris, de Meaux, de Senlis, de Beauvais et du Véxin. Ces commissaires devaient dresser un état exact du personnel de ces établissemens, des propriétés, des ornemens, des livres et du trésor de l'église, marquer la portion de ces biens qui aurait été cédée aux Normands, et préparer ainsi les documens d'après lesquels il serait ultérieurement statué.

L'an 856 : *Il suit le roi à Neauffle pour s'opposer aux Normands.* — L'on voit par là que les Normands, à force d'incursions et de ravages dans nos provinces, étaient parvenus à s'y faire céder des terres pour s'y établir. Depuis l'an 844, ils ne cessaient de désoler la France sur laquelle ils se jetaient en pirates avides de pillage, tantôt par la Loire tantôt par la Seine, et remontant le cours de ces fleuves et des principales rivières qui y portent leurs eaux, ils pénétraient au cœur du royaume où ils mettaient tout à feu et à sang. Les concessions que Charles se vit obligé de leur faire, furent pour eux un encouragement à recommencer leurs courses dévastatrices. Ils étaient dans le Véxin d'où ils menaçaient le Beauvaisis : à la vue de ce danger, le roi s'avance à leur rencontre avec les forces dont il peut disposer, et va s'établir à Neaufle sur la rivière d'Epte, afin de leur barrer le passage. Hermenfride de Beauvais, dont le diocèse était le plus exposé,

Hincmar de Reims et plusieurs autres prélats se joignent au roi dans ce pressant danger, et lui conduisent les hommes de leurs fiefs.

L'an 858 : *Il demeure fidèle au roi, malgré la défection d'un grand nombre.* — Ces efforts purent arrêter un instant le torrent, mais ne l'empêchèrent pas de grossir et de déborder bientôt avec plus de violence. Pour lui opposer une digue infranchissable, il eût fallu le concours efficace de tous les grands du royaume; mais ceux-ci, voyant le roi lutter avec peine contre l'ennemi, loin de s'unir à lui pour rendre ses armées victorieuses, non seulement lui refusent leur concours, mais se séparent encore de lui et forment le projet de lui ravir la couronne pour la placer sur la tête de Louis de Germanie son frère qu'ils appellent en France. Entraîné par eux, Vénilon, archevêque de Sens, oublie ses sermens, s'associe au complot des rebelles, et épouse les intérêts du prince qu'ils voulaient substituer à Charles. Cette coupable défection afflige et attriste profondément les évêques de la province de Reims; ils écrivent au prélat infidèle à ses sermens, le rappellent à ses devoirs, lui parlent avec une grande modération et une fermeté pleine d'énergie, et en même tems l'assignent à comparaître devant un concile pour se justifier ou entendre prononcer sa condamnation. Hermenfride signe cette lettre avec les autres évêques demeurés fidèles (1).

Cette défection n'abattit pas le courage de Charles-le-Chauve : il lui restait encore assez de sujets fidèles, et il put réunir assez de forces pour faire échouer le

(1) Binii, t. 6, p. 645.

projet des conspirateurs : il rassemble ses troupes et marche contre son frère qui était déjà entré en France, l'oblige à rebrousser chemin et à regagner au plus vite ses états de Germanie.

L'an 860 : *Il assiste au concile de Douzy.* — Après cette expédition, Charles convoque en concile à Douzy les évêques de son royaume, dans la vue d'arrêter les désordres qui se perpétuaient et se multipliaient à la faveur des troubles et des malheurs de la France. Ce concile, où siégeaient 58 prélats tant archevêques qu'évêques, s'ouvrit au mois de novembre de l'an 860. Hincmar de Reims y était présent avec ses suffragans (1). Les décrets promulgués en ce concile témoignent hautement et du zèle de nos évêques pour le maintien des mœurs et de la discipline ecclésiastiques, et de la grandeur des maux qui affligeaient alors l'Eglise. Ces maux n'étaient point encore près de finir.

L'an 861 : *Nouveaux ravages des Normands : Hermenfride de Beauvais et Immon de Noyon mis à mort.* — Les Normands enhardis par nos discordes civiles et encouragés par le riche butin qu'ils avaient fait dans leurs précédentes invasions, fondent de nouveau sur nos provinces qu'ils parcourent, le fer et la torche à la main, et ne laissent partout derrière eux que du sang et des ruines. Le Beauvaisis et le Noyonnais sont le théâtre de leurs sanguinaires dévastations. Ils surprennent la ville de Noyon durant la nuit, la pillent, y mettent le feu, et se retirent emmenant prisonnier Immon, évêque de cette ville, avec les plus considérables des habitans : mais bientôt, pour s'épargner la

(1) Labbe, t. 8, p. 706.

peine de les garder, ils les massacrent et en font une horrible boucherie. Le Beauvaisis n'est pas moins cruellement traité. Les monastères de Breteuil, de Montiers, d'Hardivillers, d'Oroër et autres sont livrés aux flammes; Beauvais subit le même sort que Noyon; Hermenfride est découvert dans une maison de campagne où il s'était réfugié et périt aussi par le fer de ces barbares. Telle fut la fin de ce prélat que la confiance et l'amour de ses diocésains, son zèle pour la discipline, son dévouement aux intérêts de l'Eglise, sa constante fidélité au roi et la confiance dont ce prince l'honorait, rendaient digne d'un meilleur sort. Tel était l'affligeante situation de notre diocèse durant cette époque calamiteuse.



Pontificat de		Règne de	
Nicolas I	867.	Charles-le-Chauve . . .	877.
Adrien II.	867—872.	Louis-le-Bègue.	877—879.
Jean VIII	872—882.	Louis III	879—884.

XXXIII.

ODON.

L'an 861 : *Odon, trente-troisième évêque de Beauvais : élection ; formalités observées.* — Après qu'Hermenfride eut été si malheureusement enlevé à son diocèse, l'Eglise de Beauvais eut à procéder à l'élection d'un nouveau pontife : elle en avait obtenu du roi l'autorisation par l'entremise du métropolitain. Le jour fixé à cet effet avait été publiquement annoncé d'avance, et tous ceux à qui les saints canons donnaient droit de s'y présenter, y avaient été dûment convoqués. L'assemblée s'ouvrit au jour marqué : le clergé des villes et des campagnes, les abbés des monastères et les laïcs que les lois reconnaissaient aptes aux affaires publiques, toutes les classes, en un mot, y étaient représentées, parce qu'il était posé en principe que celui à qui tous doivent obéir, doit être élu par le vote de tous (1). Un visiteur, nommé par le

---

(1) Ab omnibus debet elegi cui debet ab omnibus obediri.— *Hincmarus Hadeberto Silvanectensi, apud Louv.*, t. 2, p. 157.

métropolitain, la présidait et veillait à ce que tout s'y passât d'une manière canonique. Après l'appel nominal et la vérification des pouvoirs, le président exposa les qualités requises par les saints canons pour être élevé à l'épiscopat, puis fit procéder à l'élection et au dépouillement des votes. Un ecclésiastique nommé *Frimoldus* ayant réuni en sa faveur la pluralité des suffrages, fut provisoirement proclamé évêque de Beauvais. Nous disons provisoirement, parce que le sujet élu n'était encore, à proprement parler, qu'un candidat qui avait de nouvelles épreuves à subir avant d'arriver au siége épiscopal. Frimole était sur la voie : voyons s'il parviendra au terme.

Quand cette première opération fut terminée, le visiteur en fit rédiger acte en bonne forme, le porta au métropolitain en concile provincial, et présenta le sujet que l'Eglise de Beauvais venait d'élire. C'était aux évêques de prononcer sur la validité de cet acte : pour cela, ils devaient d'abord revoir toutes les pièces relatives à l'élection et vérifier si tout s'y était passé d'une manière canonique; puis examiner le sujet élu, et s'assurer si ses mœurs et sa doctrine le rendaient digne de l'épiscopat; si le résultat de leurs investigations était favorable à l'élu, ils le proposaient à l'agrément du roi, après quoi ils l'autorisaient à recevoir la consécration épiscopale et à prendre possession de son siége : que si le résultat lui était contraire, l'Eglise veuve devait procéder à une nouvelle élection, pré-

---

Assensum... præbuimus ut... episcopi per electionem cleri et populi secundum statuta canonum... eligantur. — *Capitular. Ludov. Pii apud Labb.*, t. 7, p. 1479.

senter un sujet digne et bien canoniquement élu, sous peine de se voir, pour cette fois, privée de son droit d'élire, et obligée d'accepter l'évêque qui serait nommé par le métropolitain.

Election annulée. — Frimold ne fut pas heureux au concile provincial : sa science ecclésiastique parut extrêmement médiocre, ses mœurs étaient loin d'être sans reproche, et les moyens qu'il avait employés pour se faire nommer étaient peu délicats et peu canoniques. En conséquence, son élection fut déclarée nulle et sans effet par les Pères du concile, et l'Eglise de Beauvais reçut ordre de procéder à un nouveau choix (1).

Election d'Odon. — Afin d'éviter toute cabale et toute intrigue, notre Eglise, qui conservait un souvenir de vénération pour saint Hildemanne qu'elle avait autrefois choisi parmi les religieux de Corbie, tourna de rechef ses regards vers cette abbaye pour y faire choix d'un nouveau pontife. Il était, à la vérité, statué, par les capitulaires de Louis-le-Débonnaire, que l'évêque serait élu parmi le clergé du diocèse; mais le mot *diocèse* avait alors une extension moins restreinte qu'aujourd'hui; il comprenait toute la province ecclésiastique, tandis que l'on désignait par le nom de paroisse, *parochia*, et d'église aussi bien que par celui de diocèse, le territoire soumis à la jurisdiction d'un évêque (2). D'ailleurs, quand une Eglise vacante vou-

(1) Frimoldum quemdam elegerunt, et rejecto illo propter *insipientiam et improbitatem*, Hodo ex vicinâ parochiâ ibidem cum decreto canonico fuit electus. — *Hincmar. epist.* apud Louvet, t. 2, p. 165.

(2) *Idem*, t. 2, p. 159.

lait choisir un évêque hors de son clergé, elle commençait par obtenir l'excorporation de celui sur qui elle avait des vues, se l'incorporait, puis elle l'élisait. Corbie était de la province de Reims : notre Eglise pouvait donc choisir un de ses religieux pour évêque. Son choix se porta sur Odon qui gouvernait alors ce monastère. L'élection ayant été parfaitement canonique, et le sujet élu réunissant en sa personne les qualités requises pour être élevé à l'épiscopat, le métropolitain ne put qu'approuver un si heureux choix.

Ce choix fait honneur à notre Eglise. — Odon, que les auteurs latins nomment *Odo* et *Hodo*, nom que les écrivains français ont traduit par *Eudes*, fut un des hommes les plus marquans et les plus distingués de son siècle. Elevé dès son jeune âge en l'abbaye de Corbie où il connut saint Hildemanne, il s'acquit tant de réputation parmi ses frères en religion, qu'ils l'élurent unanimement pour successeur de leur abbé récemment décédé. Il siégeait en cette qualité au concile de Verberie en 853 ; quelques années après, il fit le voyage de Rome pour soumettre à l'approbation de Benoît III les priviléges de son abbaye. L'aménité de son caractère, l'exquise politesse de ses manières, son zèle pour la religion, l'étendue et la variété de ses connaissances le faisaient rechercher et aimer par toutes les sommités sociales de cette époque. Loup, abbé de Ferrières, était lié avec lui d'une amitié très-étroite. Dès qu'il eut appris son élection, il s'empressa de lui écrire, moins pour le féliciter que pour lui donner des conseils sur l'administration de son diocèse : il lui promet de lui faire visite, et le prie de lui envoyer un cheval à Creil où il doit descendre de bateau.

Odon prend part à toutes les affaires publiques. — A peine le nouvel évêque eut-il pris possession de son siége, qu'il fut appelé à faire partie de toutes les assemblées solennelles où se traitaient les grands intérêts de l'Eglise et de l'Etat. Savonnières, Pitres, Poissy, Troyes, Querzy, Verberie, Aix-la-Chapelle, Douzi, Compiègne, Senlis, Soissons, Pontion, en un mot tous les lieux où s'assemblèrent les fréquens conciles qui eurent lieu durant les vingt années de son épiscopat, furent témoins du zèle et de l'activité avec lesquels il se livrait aux travaux de ces assemblées dont il paraissait être l'âme et le conseil. Son aptitude au maniement des affaires l'a souvent fait charger des missions les plus délicates et les plus importantes, et toujours il sut s'en acquitter de manière à se conserver la confiance et l'amitié de ceux même dont l'attente se trouvait déçue. Le roi et les princes avaient tant de considération pour lui, que, quand il paraissait en leur présence, ils se levaient de leurs siéges pour lui faire honneur (1). Le pape Nicolas I lui portait aussi beaucoup d'affection : ce fut sans doute une des considérations qui déterminèrent le concile de Soissons à le charger d'une mission auprès du Saint-Père.

L'an 863 : *Il est député vers le Pape.* — Ce concile venait de prononcer une sentence de déposition contre Rothade, évêque de Soissons, et ce dernier avait interjeté appel au souverain pontife : il ne croyait pas avoir mérité cette condamnation sévère pour avoir déposé un prêtre juridiquement convaincu de mauvaises

(1) Propter egregias virtutes ei principes assurgere consueverant. — *Flod.*

mœurs, et refusé de le réintégrer dans ses fonctions nonobstant la sentence contraire du métropolitain, car c'était là tout son crime. Le concile dut donc envoyer en cour de Rome pour justifier ses actes, en même tems que l'appelant y ferait valoir ses moyens de défense. Odon fut celui qui eut à remplir cette mission. La pape Nicolas I l'accueillit avec une bienveillance extrêmement flatteuse, et fut lui-même singulièrement édifié de la prudente réserve de notre évêque. Bien qu'il le pressât de questions pour connaître ce qu'il pensait de l'évêque de Soissons, il ne put jamais en obtenir un mot qui fût défavorable à ce prélat, ainsi qu'il le déclare lui-même dans sa lettre aux suffragans de Reims (1). Odon se borna à présenter les actes du concile. L'issue de cette affaire fut la réhabilitation de Rothade.

Il obtient que les revenus des monastères d'Oroër et de Flay, ou Saint-Germer, soient attribués à l'évêché. — Outre le procès de l'évêque de Soissons, Odon avait encore d'autres affaires à traiter : il devait appeler la sollicitude du souverain pontife sur l'état de plusieurs monastères qui avaient été dévastés par l'ennemi. Les abbayes d'Oroër et de Flay n'existaient plus : les Normands les avaient ruinées de fond en comble. La communauté était éteinte, les bâtimens détruits, les titres anéantis et les propriétés envahies. Les évêques cependant étaient obligés, en vertu de leur charge pastorale, de veiller à la conservation de ces biens qui, par la

(1) Cùm frater coepiscopus noster Odo nihil accusationis publicæ voluerit à nobis interrogatus ei objicere. — *Apud Labb.*, t. 8, p. 414.

volonté des donateurs, avaient une destination essentiellement religieuse. Afin de suppléer aux titres perdus, il fallut dresser des actes de notoriété publique et les faire sanctionner par l'autorité souveraine, puis déterminer l'emploi qui serait fait des biens qui avaient appartenu aux communautés éteintes. Flay et Oroër n'étaient pas les seuls établissemens monastiques dont le diocèse de Beauvais eût alors à déplorer l'extinction : les abbayes de Breteuil, de Montiers, d'Hardivillers et grand nombre d'autres dont la tradition n'a conservé qu'un souvenir confus, avaient subi le même sort. Leurs propriétés territoriales subsistaient toujours, il est vrai ; mais la destination en avait été changée. Charles-le-Chauve les avait accordées aux seigneurs laïcs en récompense de leurs services militaires. Odon fit à ce sujet de pressantes représentations au roi : ce prince goûtait les raisons de l'évêque, et l'évêque de son côté ne se dissimulait pas le danger qu'il y aurait à obliger les détenteurs de ces biens à s'en dessaisir incessamment. Afin de concilier les besoins de l'état avec les intérêts de l'Eglise, l'évêque de Beauvais se borne à réclamer pour son évêché les propriétés des abbayes d'Oroër et de Flay, abandonnant au roi la disposition du reste : Charles-le-Chauve acquiesça sans difficulté à une demande si juste, et fit aussitôt rédiger une charte conformément à cet accord. Cette charte fut présentée par Odon au pape Nicolas I, et ce pontife entrant dans les vues conciliatrices de l'évêque de Beauvais, la sanctionna de son autorité apostolique, à la condition toutefois que les deux abbayes dont les revenus étaient temporairement appliqués aux besoins de l'église de Beauvais, seraient rétablies dans la

suite (1). Le même pontife apposa aussi le sceau de son autorité aux titres de l'abbaye de Corbie et de plusieurs autres monastères qui avaient chargé notre évêque de leurs intérêts. Cette sanction était devenue nécessaire depuis que les titres anciens avaient été détruits.

Bienville, Méru, Mours, Nogent, etc., reconnus comme propriétés de l'abbaye de Saint-Denis. — Ceci nous explique les nombreux diplômes par lesquels Charles-le-Chauve confirme un grand nombre d'abbayes dans la possession de leurs droits. L'abbaye de Saint-Denis, qui n'avait pas eu moins à souffrir que les autres du déluge de maux qui venait d'inonder la France, fit une exacte recherche des biens et priviléges qui lui appartenaient, et obtint du roi une charte qui lui en assurait la jouissance. Nous voyons par cette charte qu'elle avait des propriétés à Bienville, à Méru, à Mours, à Nogent, à Maffliers et dans d'autres lieux du diocèse de Beauvais. La terre de Méru lui avait été donnée en 626 par Théodétrude, fille de Brodulfe, seigneur du lieu. Bienville, *Bladoldi villa super fluvium Atonnæ,* lui appartenait par suite d'un échange avec *Vuitramne* qui en avait cédé l'église et le moulin avec leurs dépendances contre d'autres propriétés que l'abbaye lui avait accordées (2). L'abbaye de Saint-Vast d'Arras fait aussi reconnaître et confirmer ses titres : elle possédait dans notre diocèse plusieurs terres alors connues sous les noms de *Mediocanas*, *Mungisicurtem*, *Puteas aquas*. Le concile de

---

(1) Voir la lettre du pape dans Louvet, t. 2, p. 146.

(2) Diplom., t. 1, p. 534—537.

Troyes la confirme dans la jouissance de ces propriétés, et Odon, évêque de Beauvais, est l'un des signataires de l'acte de confirmation (1). L'empressement de toutes ces communautés à faire vérifier leurs titres de propriétés, ne nous révèle que trop les angoisses par lesquelles l'Eglise de France venait de passer. Une épouvantable inondation de Barbares s'était répandue sur nos contrées, comme les eaux d'un fleuve impétueux qui a rompu sa digue : toutes les propriétés avaient été ravagées et profondément sillonnées, les bornes enlevées, les limites confondues et le territoire défiguré. Après la retraite des eaux, chacun s'empresse de rechercher avec inquiétude ce qu'il pourra retrouver du patrimoine de ses pères.

L'an 866 : *Abbayes de l'Isle et de Saint-Lucien : concession de reliques.* — Il resta cependant au diocèse de Beauvais quelques-uns de ses anciens établissemens monastiques; tous ne périrent pas dans cet affreux désastre. Le monastère de l'Isle échappa comme par miracle à la torche incendiaire qui réduisit en cendres l'abbaye de Flay sa voisine, et en 866 il fut honoré de la présence d'un concile provincial : Hincmar de Reims y convoqua ses suffragans pour examiner l'élection récemment faite par l'Eglise de Cambrai et procéder au sacre de l'évêque élu. La cérémonie du sacre avait été fixée au dimanche 7 juillet, mais elle fut différée jusqu'au dimanche 21 du même mois, en faveur d'Hincmar de Laon, qui néanmoins ne put s'y trouver présent.

L'abbaye de Saint-Lucien, protégée par la ville épis-

(1) Labbe, t. 8, p. 867.

copale, avait aussi échappé à la fureur de l'ennemi : ses propriétés seules avaient été ravagées. Ce fut sans doute pour l'indemniser de ses pertes qu'Odon, à son retour de Rome où il avait été de nouveau envoyé par le roi, lui fit obtenir de la munificence royale les droits seigneuriaux sur les villages de Saint-Lucien ou de Luchy; les auteurs ne sont pas d'accord sur la désignation du lieu (1) : il portait à ce monastère un intérêt tout paternel, et avait une confiance sans borne en la protection de saint Lucien. On lui attribue une vie de ce saint martyr, mais de très-habiles critiques rejettent cette opinion et considèrent cet écrit comme bien antérieur à l'épiscopat d'Odon. Le respect qu'il avait pour les reliques du saint fondateur de notre Eglise, et le désir de les voir honorées par un plus grand nombre de personnes, le décidèrent à en détacher quelques parcelles ainsi que de celles de saint Just, en faveur de l'abbé de Saint-Riquier qui les lui avait demandées. Le pieux abbé les reçut avec la plus vive reconnaissance et les exposa à la vénération publique dans l'église de son monastère.

Odon présent à divers conciles. — Tout dévoué qu'il était à son diocèse, ce prélat ne pouvait cependant pas s'en occuper par lui-même aussi assidûment qu'il l'aurait désiré : les intérêts généraux de l'Eglise et les affaires qui concernaient particulièrement l'Eglise métropolitaine, l'obligeaient souvent à s'éloigner de son troupeau pour aller prendre part aux travaux des conciles provinciaux, qui se succédaient presque sans interruption. La rigide fermeté, le caractère entier et

(1) Louvet, t. 2, p. 180.

inflexible d'Hincmar faisaient souvent naître des affaires épineuses qu'il fallait ensuite juger en concile : de graves désordres de la part de quelques ecclésiastiques nécessitaient aussi la convocation des prélats. Tantôt ce sont des clercs déposés pour avoir été ordonnés par Ebbon, lorsque ce dernier voulut se faire rétablir à Reims, qui interjettent appel en cour de Rome et mettent en cause l'ordination même d'Hincmar; tantôt c'est l'évêque de Laon qui est traduit pardevant le concile de la province, et contre qui est fulminée une sentence de déposition; une autre fois c'est Carloman, fils de Charles-le-Chauve, qui est appelé pardevant les conciles de Compiègne et de Senlis pour s'être révolté et avoir pris les armes contre le roi son père, nonobstant son caractère de diacre de l'église de Meaux et d'abbé de plusieurs monastères. Odon, qui avait le coup-d'œil juste, le travail facile et la parole éloquente, était l'un de ceux qui contribuaient le plus à répandre la lumière sur les questions obscures et à préparer le jugement qui terminait les affaires.

Il est chargé de répondre aux objections des Grecs. — Hincmar l'affectionnait beaucoup et avait une très-grande confiance en ses conseils; il le consultait souvent et se déchargeait quelquefois sur lui des affaires qui exigeaient de grandes connaissances et un jugement exercé. L'Eglise grecque imputait à l'Eglise latine des abus en fait de discipline et des erreurs en matière de foi. Le pape Nicolas I ayant reçu les plaintes de cette Eglise, voulut avoir l'avis des archevêques et des évêques du rit latin avant de rédiger sa réponse. Hincmar reçut à ce sujet une lettre qui l'engageait à recueillir les lumières de ses suffragans sur les points

incriminés, et pressa l'évêque de Beauvais d'étudier cette matière et de préparer sa réponse. Odon se met aussitôt au travail et compose un ouvrage qu'il intitule *De erroribus Græcorum*. Hincmar s'en montra extrêmement satisfait, et l'envoya au souverain pontife avec les annotations qu'il jugea à propos d'y joindre (1).

L'an 869 : *Il assiste au sacre de Charles-le-Chauve à Metz.* — Tandis que l'évêque de Beauvais se livrait à ces utiles travaux, des événemens qui vont l'obliger à s'occuper d'affaires d'un autre ordre se préparaient dans la région politique. Lothaire, roi d'Austrasie, venait de mourir en Italie à son retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome; la nouvelle en fut aussitôt apportée à Charles-le-Chauve son oncle, qui était alors à Senlis : sur l'assurance qui lui est donnée que les principales villes de ce royaume sont disposées à se soumettre à son autorité, il part en toute hâte, arrive à Metz et s'y fait couronner roi. Hincmar de Reims fit la cérémonie du sacre, assisté d'Odon évêque de Beauvais, et des évêques de Metz, de Tongres, de Toul et de Verdun (2): ces derniers, dont le métropolitain était décédé, avaient invité celui de Reims à présider cette cérémonie.

Anségise, abbé de Saint-Michel de Beauvais, député vers le pape.—Adrien II, qui venait d'être élevé sur le siége pontifical après le décès de Nicolas I, fut extrêmement mortifié de voir placée sur la tête du roi de France la couronne de Lorraine qu'il croyait appartenir à Louis, empereur de Germanie : il écrivit à

(1) Flod., lib. 3, cap. 23.
(2) Labbe, t. 8, p. 1533.

ce sujet des lettres très-mortifiantes au roi, à Hincmar et aux évêques qui avaient assisté au sacre. Il menaçait même ces prélats de les déposer de leurs siéges, s'ils n'amenaient le roi Charles à se dessaisir des états dont il s'était emparé. Néanmoins ce grand courroux s'apaisa bientôt : Anségise, abbé ou plutôt doyen de la collégiale de Saint-Michel de Beauvais, contribua plus que personne à rapprocher les esprits; il fut député par le roi vers le souverain pontife, et conduisit si habilement la négociation dont il était chargé, qu'il finit par rétablir la paix entre l'Eglise et l'état. Peu de tems après cette ambassade, Anségise fut élevé sur le siége métropolitain de Sens, puis nommé primat des Gaules et de la Germanie et vicaire du siége apostolique.

L'an 872 : *Différend entre l'évêque de Beauvais et celui de Soissons au sujet des limites du diocèse.* — Cependant, les affaires publiques dans lesquelles Odon se trouvait engagé, ne lui faisaient point perdre de vue les intérêts de son diocèse. Il y avait, sur la limite des diocèses de Beauvais et de Soissons, une paroisse que les deux évêques considéraient comme soumise à leur juridiction. Odon la revendiquait comme partie intégrante de son territoire, Rothade au contraire prétendait qu'elle appartenait au diocèse de Soissons : on croit que Villeneuve-sur-Verberie était cette paroisse en litige; peut-être avait-elle récemment fait construire une église pour y établir le service paroissial, et l'avait-elle placée sur un point où les limites des diocèses n'étaient pas bien déterminées; peut-être aussi avait-elle été antérieurement soustraite à l'un de ces diocèses, lorsque les violences de Charles-Martel ont introduit la confusion dans la province de Reims : ce qui est cer-

tain, c'est que ce différend, soulevé du tems de Rothade de Soissons, ne fut terminé que sous l'épiscopat de Hildebolde son successeur. L'autorité d'Hincmar, qui écrivit plusieurs lettres à ce sujet, put seule terminer cette affaire qui avait déjà été portée à la connaissance du roi. Charles-le-Chauve, prenant le chemin le plus court pour mettre fin aux débats, voulait qu'on démolît l'église contestée; mais le métropolitain ayant fait examiner attentivement ce procès, mit l'évêque de Soissons hors de cause, et adjugea cette paroisse au diocèse de Beauvais (1).

L'an 875 : *Ordonnance concernant le chapitre de la cathédrale.* — Après avoir terminé cette affaire à l'avantage de son diocèse, Odon eut à s'occuper d'une autre extrêmement délicate, où il ne s'agissait de rien moins que de soustraire à l'autorité immédiate de l'évêque les principaux membres de son clergé, pour les constituer en une corporation spéciale qui aurait sa dotation déterminée, administrerait ses biens et se régirait d'après des lois particulières. Jusque-là le chapitre de la cathédrale formait une communauté régulière dont l'évêque était le supérieur immédiat : il n'y avait point de distinction entre les biens du chapitre et ceux de l'évêché, on ne connaissait que les biens de l'église cathédrale; c'était un fonds commun destiné à subvenir aux besoins de la communauté, à l'entretien des édifices et à l'acquit des fondations pieuses. L'évêque, dont les devoirs l'appelaient souvent au dehors, était remplacé auprès de la communauté par un ecclésiastique qu'il investissait de son autorité;

---

(1) Flod., lib. 3, cap. 23.

mais cette autorité déléguée ne rencontrait pas toujours la soumission désirable, peut-être aussi donnait-elle lieu à de justes plaintes : le chapitre qui concourait à l'élection de l'évêque voulait sans doute aussi choisir celui qui devait le diriger en l'absence du prélat. Ce qui nous porterait à croire qu'il en était ainsi, c'est qu'Odon consultait Hincmar sur la conduite à tenir envers quelques moines de son diocèse qui méconnaissaient son autorité (1). Le chapitre présenta donc une requête à l'évêque à l'effet d'obtenir que les propriétés léguées à l'Eglise pour l'entretien des chanoines fussent exactement spécifiées et exclusivement affectées à leur destination : il demandait en outre que le nombre des chanoines fût fixé, afin que le personnel de la communauté ne pût être augmenté ni diminué arbitrairement.

Avant de rien statuer sur cette requête, Odon voulut prendre conseil de ses collègues dans l'épiscopat. Le métropolitain et ses suffragans s'étant montrés favorables à la demande des chanoines, l'évêque de Beauvais rendit une ordonnance qui spécifie les propriétés qui appartiendront désormais au chapitre de sa cathédrale, et fixe à cinquante le nombre des chanoines : ce nombre ne pourra être dépassé qu'autant que les propriétés canoniales viendront à s'accroître dans la suite. Cette ordonnance, approuvée par le concile provincial et sanctionnée par l'autorité du roi, rendit le chapitre propriétaire et lui donna une existence

(1) Flod., lib. 3, cap. 23. — L'article 8 du concile de Pontion, en 876, vient à l'appui de ce que nous disons plus haut.

civile qu'il n'avait point encore eue jusqu'alors (1).

Odon de nouveau abbé de Corbie. — En même tems qu'il réglait les intérêts des chanoines de sa cathédrale, il avait aussi à pourvoir aux besoins d'une autre communauté qui lui était singulièrement chère. L'abbaye de Corbie, ayant perdu son abbé, pria l'évêque de Beauvais de vouloir bien accepter le titre vacant qu'il avait autrefois si dignement porté. Odon ajouta donc à sa qualité d'évêque de Beauvais celle d'abbé de Corbie; il gouverna de nouveau cette abbaye durant environ un an, et pendant ce tems il fit bâtir une église sur une propriété du monastère dans le diocèse de Tournai, aux conditions stipulées entre lui et l'évêque de ce diocèse; mais bientôt il pressa la communauté d'élire un nouvel abbé; il allait avoir à remplir ailleurs des devoirs qui ne lui permettraient plus de répondre à la confiance des religieux.

L'an 876 : *Il est présent au concile de Pontion : Char-*

---

(1) Louvet a conservé le texte de cette ordonnance, t. 2, p. 152. Labbe l'a inscrite dans sa collection des conciles, t. 9, p. 278. Ces deux auteurs n'élèvent aucun doute sur l'authenticité de cet acte; elle nous paraît cependant très-contestable. Cette ordonnance a été donnée à Soissons la 35ᵉ année du règne de Charles-le-Chauve : elle est signée par *Wenilon* de Rouen, *Théodoric* de Cambrai, *Loup* de Châlons, *Ragenaire* d'Amiens, et *Emmon* de Noyon. Or, tous ces prélats étaient morts longtems avant la 35ᵉ année du règne de Charles, ou, si l'on veut, avant l'an 875, et leurs successeurs siégeaient dans les conciles qui ont précédé cette époque. Si donc l'on tient cette ordonnance pour authentique, il faut reconnaître que les auteurs qui l'ont copiée se sont mépris sur les noms des signataires, ou bien que la concession dont il s'agit ayant été faite au chapitre par le prédécesseur d'Odon, a été ensuite adoptée par ce dernier, et par lui soumise à la sanction du roi.

les proclamé empereur : Anségise vicaire apostolique. — Louis, empereur de Germanie, était mort le 13 du mois d'août 875, et Charles-le-Chauve lui avait été immédiatement donné pour successeur. Sur l'invitation du pape Jean VIII, ce prince se rendit aussitôt à Rome, et reçut la couronne impériale le jour de Noël dans l'église de Saint-Pierre. Avant de quitter cette ville, le nouvel empereur pria le souverain pontife de faire Anségise de Sens primat des Gaules et de la Germanie, c'est-à-dire vicaire apostolique pour l'empire français en-deçà des monts, ce qui lui fut accordé avec empressement. Rentré dans ses états, Charles voulut faire reconnaître l'autorité primatiale d'Anségise par l'épiscopat français, et dans cette vue, il convoqua un concile à Pontion en Champagne, pour le mois de juin 876. Odon de Beauvais s'y trouva avec Hincmar de Reims et un grand nombre d'autres prélats. On fit l'ouverture du concile par la lecture des lettres pontificales concernant la primatie de l'archevêque de Sens. L'empereur demanda ensuite aux évêques ce qu'ils avaient à répondre aux ordres du pape; la réponse des prélats fut mesurée et respectueuse, mais elle ne fut nullement favorable à la primatie qu'on voulait établir. Odon de Beauvais fut presque le seul qui opinât en faveur de son ancien diocésain et conformément aux désirs de l'empereur. Il rédigea en ce sens, de concert avec les légats du pape, plusieurs articles dont il fit lecture en la dernière session du concile, dans l'espoir de les faire adopter, mais ils furent rejetés comme peu conformes aux règles qui regissent l'Eglise de France (1).

(1) Labbe, t. 9, p. 283.

Il prête serment à l'empereur, lui présente une requête de concert avec ses comprovinciaux. — Il avait en cela consulté sa soumission sans borne au souverain pontife et son dévouement à l'empereur, plutôt que sa déférence aux sentimens de son métropolitain; il était d'ailleurs obligé par ses antécédens à voter en faveur d'Anségise. Il avait accompagné le roi à Rome, et avait assisté à son sacre : il avait acquiescé à la demande faite pour qu'un primat fût établi en France; il avait été chargé par le pape de porter les lettres qu'il écrivait aux archevêques et évêques de la Germanie, à l'occasion du sacre de l'empereur (1); il était donc tout-à-la-fois l'homme du pape et l'homme du roi dans toute cette affaire, et il ne pouvait opiner autrement qu'il a fait. Mais quoique d'avis contraires sur ce point, Hincmar et Odon n'en conservèrent pas moins l'un pour l'autre la confiance et l'amitié qui les avaient toujours unis. Il y eut unanimité la plus entière entre tous les membres du concile sur la seconde affaire pour laquelle ils avaient été convoqués. L'empereur avait en vue de se faire reconnaître comme tel par le concile; il donna en conséquence communication de l'acte d'élection qui l'avait appelé à l'empire, et sur-le-champ tous les Pères du concile le proclament empereur par d'unanimes acclamations, et lui prêtent aussitôt serment de fidélité.

Mais l'avénement de Charles-le-Chauve à l'empire avait fait éclater entre lui et Louis-le-Germanique qui se voyait par là frustré dans ses justes prétentions,

(1) Quas epistolas per Odonem Bellovacorum venerabilem episcopum bis delatas... — *Labbe*, t. 9, p. 291.

une guerre acharnée dont la province de Reims eut à subir les funestes suites. Hincmar et les évêques ses suffragans profitèrent de la présence de l'empereur au concile, pour lui mettre devant les yeux l'affligeant tableau de l'état où leurs Eglises se trouvaient réduites; ils éuumèrent tous les désordres auxquels cette subite invasion a donné lieu, et conjurent sa munificence royale de venir en aide à tous ceux qui en ont été victimes.

L'an 877 : *Beauvais assiégé par les Normands.* — Cependant notre province ne touchait point encore à la fin de ses maux. Le nouvel empereur avait à peine la tête ornée du diadême impérial, qu'il se vit obligé de voler à la défense de son vaste empire contre les nombreux ennemis qui l'attaquaient de toute part. Les Normands reparaissent sur nos frontières et portent de nouveau le ravage dans l'intérieur des terres, sous la conduite de Rollon ou Raoul leur chef; ils arrivent sous les murs de Beauvais et en font le siége. Hincmar écrit à ce sujet à Charles-le-Chauve, et le presse de voler au secours de cette ville (1). Dix mille de ces Barbares se portent sur Compiègne, livrent aux flammes l'habitation royale ainsi que le cloître de l'abbaye de Saint-Corneille récemment construit, et se retirent chargés de butin (2).

Odon assiste au sacre de Louis-le-Bègue. — L'empereur Charles était alors en Italie occupé à repousser d'autres ennemis; il avait à combattre et les Sarrasins qui ravageaient avec fureur les terres de l'Eglise et les

(1) Regi Carolo scripsit de militaris rei dispositione pro solvendâ Belvacensis urbis obsidione... — *Flod.*, lib. III, cap. 18.

(2) Hist. de la réception de saint Corneille.

Allemands qui marchaient contre lui; mais il avait auprès de sa personne un ennemi plus dangereux pour lui, c'était un médecin juif, nommé Sédécias, à qui il avait donné sa confiance. Ce médecin lui fit prendre un breuvage empoisonné dont il mourut le 6 octobre 877.. Louis-le-Bègue son fils lui succéda immédiatement sur le trône de France, et fut couronné à Compiègne le 8 du même mois par Hincmar de Reims, assisté de ses suffragans. Odon de Beauvais fut honoré de la confiance du nouveau monarque, et n'eut pas moins de crédit à la cour qu'il en avait eu sous le règne précédent. Il assista à son sacre, en la ville de Troyes, le 7 septembre 878. Le pape Jean VIII présidait alors en cette ville un concile national, et Louis profita de sa présence pour recevoir de sa main l'onction royale en présence des nombreux membres du concile. Il ne porta pas long-tems la couronne : il mourut à Compiègne le 10 avril de l'année suivante. Sentant sa fin approcher, il chargea Odon de Beauvais et le comte Albuin de porter à son fils Louis III la couronne et les autres insignes de la royauté.

L'an 879 : *Assemblée de Montataire.* — Louis avait à peine rendu le dernier soupir, que les partisans de Louis-le-Germanique se hâtèrent de s'assembler dans l'intention de placer sur la tête de ce prince la couronne de France, au préjudice des fils du roi défunt. Tandis que les grands du royaume étaient assemblés à Meaux dans l'intérêt des jeunes princes, une autre assemblée délibérait en un lieu situé près de la jonction du Thérain avec l'Oise (1) sur les mesures à prendre

(1) Ubi Thara Isaram influit. — *Aymoïn. continuat.*

pour les exclure du trône; mais les décisions de Meaux firent échouer ces vaines tentatives.

L'an 881 : *Odon reçoit les reliques de saint Vast.* — Les ennemis du dehors se réjouissaient de ces divisions intestines; ils préparaient durant ce tems leur plan de campagne pour venir de nouveau attaquer la France. Déjà ils ont pénétré dans nos provinces du Nord : la ville d'Arras a tremblé à leur approche. Les religieux de l'abbaye de Saint-Vast, qui ont conservé le souvenir de la généreuse hospitalité que la ville de Beauvais leur avait offerte en pareille circonstance, viennent de nouveau chercher asile dans ses murs, et confier à sa garde le corps de leur saint patron. Odon, en apprenant leur prochaine arrivée, s'avance à leur recontre à la tête de son clergé, et reçoit, avec les plus grands honneurs, les restes vénérés du saint évêque d'Arras. C'est par ce dernier acte public qu'il nous paraît avoir terminé sa longue carrière.

L'an 881 : *Mort d'Odon.* — Il était alors d'un âge fort avancé : soixante ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait connu le bienheureux Hildemanne à l'abbaye de Corbie, et déjà à cette époque il vivait en communauté et faisait des études sérieuses. Il devait avoir près de quatre-vingts ans lorsqu'il cessa de vivre : quelle belle et admirable carrière il a parcouru durant cette longue vie! Tous les anciens auteurs le représentent unanimement comme une des plus brillantes lumières de son siècle, et comme l'un des hommes les plus versés dans l'intelligence des livres saints. Outre sa réponse aux Grecs, il fit sur la *Célébration mystique de la Pâque* un écrit dont Hincmar lui témoigna toute sa joie : il écrivit encore un très-grand nombre de lettres qui

auraient répandu un grand jour sur l'histoire de cette époque, si elles étaient parvenues jusqu'à nous. Hincmar avait une très-grande confiance en ses lumières; il recevait avec reconnaissance les avis quelquefois sévères qu'il lui donnait, et aimait à lui confier les affaires les plus importantes. Le pape Nicolas I l'affectionnait beaucoup, le traitait comme un frère : en parlant de lui, il l'appelait *Sanctissimus frater et coepiscopus meus Odo* (1). Le pape Jean VIII, apprenant que quelques écoliers de Beauvais qui étudiaient en l'abbaye de Saint-Denis, avaient dans une rixe causé la mort de l'un d'entre eux, prévient ses incertitudes et lui trace d'avance la règle qu'il aura à suivre lorsqu'il sera question de les admettre aux saints ordres (2). Les rois de France l'ont honoré de leur confiance et lui ont donné des marques publiques de leur respect. L'Eglise et l'état ont toujours eu en lui un pontife exemplaire, un ardent défenseur de la foi, un sujet fidèle et dévoué aux intérêts de sa patrie. Au milieu des nombreux devoirs que lui imposaient les hautes fonctions dont il était honoré, il ne perdait point de vue l'Eglise dont il était premier pasteur; il veillait sur ses intérêts, pourvoyait à ses besoins, et ne cessa de lui être utile qu'en cessant de vivre. Avant de quitter la terre, il voulut lui donner un dernier gage du tendre intérêt qu'il lui a toujours porté : il lui laissa par testament ses propriétés d'Ansac et de Reuil-sur-Brêche, en demandant pour lui, pour son père et sa mère une part dans les prières de l'Eglise, et mourut

(1) Epist. 69e *apud Labb.*, t. 8, p. 468.
(2) Epist. 146e *ibid.*, t. 9, p. 100.

vers le commencement de l'an 881. Odon fut sans contredit l'un des plus illustres évêques qui aient occupé le siége de Beauvais. L'obituaire de Saint-Pierre en parle en ces termes :

« Tertio idus februarii obiit Odo episcopus qui dedit nobis terram in Ansaco et Ruolio, ob suî memoriam et patris matrisque. »

Il y a quelque chose de bien touchant dans cet acte d'un vieillard de quatre-vingts ans, qui fonde des prières pour ses père et mère ! Odon méritait par cela seul de vivre long-tems sur la terre et dans le souvenir de la postérité : aussi son nom, attaché à un monument qui a traversé les âges, passera-t-il aux générations les plus reculées. Ce monument c'est la paroisse d'Hondainville elle-même, que les chartes latines nomment *Hodonis villa*, campagne d'Odon. Ce prélat y fit bâtir une église en l'honneur de saint Lucien à côté de celle qui existait déjà sous l'invocation de la sainte Vierge. Ces deux églises subsistaient encore en 974 (1).

(1) MS. de MM. Borel, etc.



Pontificat de		Règne de	
Jean VIII.	882.	Louis III.	882.
Marin.	882—884.	Carloman.	882—884.

XXXIV.

RONGARE.

L'an 882 : *Intrigues pour l'élection d'un nouvel évêque.* — Le diocèse, qui venait de perdre l'un de ses plus recommandables pontifes, dut s'occuper de lui donner incessamment un digne successeur; aussi le métropolitain s'empressa-t-il d'obtenir du roi l'autorisation nécessaire à l'Eglise vacante pour élire un nouvel évêque, et de prendre ses mesures pour que cette élection fût faite conformément aux saints canons. En conséquence, il nomme visiteur Hadebert évêque de Senlis, et lui donne les instructions à suivre pour que tout se passe d'une manière régulière; il écrit en même tems au clergé de Beauvais et lui retrace les devoirs à remplir en pareille circonstance. Il énumère les qualités que doit avoir celui que l'on voudrait élever au siége épiscopal, signale les causes qui rendraient son élection nulle, puis engage l'Eglise veuve à adresser à Dieu de ferventes prières, afin d'obtenir un pasteur capable de la diriger dans le bien et de la défendre contre ses ennemis. Enfin, il recom-

mande à tous de ne se laisser influencer en ce choix important par aucune considération humaine, les avertissant que s'ils venaient à élire un sujet dépourvu des qualités requises, non seulement l'élection ne serait point ratifiée, mais le droit d'élire serait encore dévolu au concile de la province (1).

Deux élections successivement annulées. — Après des conseils si pleins de sagesse et des instructions si conformes à la discipline alors en vigueur, l'Eglise de Beauvais, qui avait déjà appris par une première expérience avec quelle attention scrupuleuse Hincmar veillait à l'observation des règles, et avec quelle vigueur il en réprimait la transgression, devait ce semble éviter avec le plus grand soin tout ce qui était de nature à compromettre l'élection qu'elle allait faire; mais déjà l'intrigue avait noué sa partie. Un nommé Raoul, *Radulphus*, s'était fait de nombreux partisans parmi ceux qui étaient appelés à voter, et il réunit en sa faveur la pluralité des suffrages; il fut donc élu pour le siége de Beauvais. Le visiteur s'étant fait délivrer le décret d'élection, partit avec le candidat élu et alla rendre compte de sa mission au concile provincial qui était assemblé à Fîmes au diocèse de Reims. En présence de ce tribunal où arrivaient les plaintes et les réclamations, Raoul ne fut point plus heureux que ne l'avait été autrefois Frimolde; il fut rejeté pour défaut des qualités requises. Notification fut aussitôt envoyée à l'Eglise de Beauvais de la répulsion de son candidat, et défense signifiée de faire un autre choix, attendu que le droit d'élire était acquis au concile. Sans

(1) Louvet, t. 2, p. 156 et suiv.

perdre de tems, Hincmar se pourvoit par-devant le roi pour obtenir l'autorisation de faire cette élection en l'assemblée de ses suffragans; mais les habitans de Beauvais, qui sans doute avaient des affidés à la cour, espérant parer le coup qui les menace par une résolution hardie, s'assemblent de nouveau, élisent *Honorat* pour évêque, et font présenter son élection à l'approbation du concile. C'était mal connaître Hincmar que d'espérer l'abattre par ce moyen. Cette élection, nulle dans le fond et dans la forme, est considérée comme non avenue par le concile, qui persiste à demander l'autorisation d'élire par lui-même. Le roi, dont les habitans de Beauvais invoquaient l'intervention dans ce conflit de prétentions opposées, croit avoir trouvé un moyen de concilier les esprits. Il y avait, parmi les ecclésiastiques attachés au service du palais, un prêtre nommé Odoacre, qu'il affectionnait beaucoup : il propose aux habitans de Beauvais de l'élire, et prie en même tems le métropolitain de ratifier cette élection, lui promettant pour lui et pour ceux à qui il s'intéresse les faveurs de sa munificence royale. Les habitans de Beauvais n'hésitent point un instant, et conformément aux désirs du roi ils élisent Odoacre pour évêque; mais Hincmar croirait violer les saints canons qu'il est chargé de faire observer, s'il souscrivait à une pareille transaction. Non seulement il la repousse, mais il écrit au roi une de ces lettres énergiques qui coulaient si facilement de sa plume, pour lui rappeler les lois de l'Eglise et le serment qu'il a fait de veiller à leur fidèle observation.

Odoacre élu et mis en possession contrairement aux saints canons. — Le roi n'en persiste pas moins dans

la résolution de faire triompher son protégé, et se fait un point d'honneur d'avoir le dessus dans la lutte où il se trouve engagé : les courtisans d'ailleurs étaient là pour l'animer et le soutenir dans le combat. Quand vous permettez une élection, lui disaient-ils, le clergé et le peuple doivent élire celui que votre majesté désigne à leur choix : si les évêques refusent de confirmer ce choix, le roi est toujours maître d'envoyer en possession de l'évêché vacant l'ecclésiastique élu, nonobstant leur opposition. Ces conseils, dictés par la flatterie, entraient trop bien dans les vues du jeune monarque, qui n'eût point été fâché d'enchaîner la liberté que Louis-le-Débonnaire avait rendue à l'Eglise, pour qu'il négligeât de les mettre à exécution; et sans plus délibérer, il envoie Odoacre prendre possession de l'évêché de Beauvais.

Remontrances d'Hincmar. — A la nouvelle de cette flagrante violation des lois de l'Eglise, Hincmar écrit de nouveau au roi et le supplie de revenir sur une décision qui ne peut qu'avoir les suites les plus fâcheuses. Louis répond qu'il maintient ce qu'il a ordonné, et demande que le concile provincial procède à l'examen et à l'ordination de l'évêque élu. « Si vous êtes résolu à maintenir votre décision, réplique l'intrépide métropolitain, le Seigneur fera ce qu'il lui plaira. L'empereur Louis-le-Débonnaire n'a pas vécu aussi long-tems que Charlemagne son père; votre aïeul Charles-le-Chauve n'a pas vécu aussi long-tems que son père, ni votre père aussi long-tems que le sien. Vous êtes présentement à Compiègne où votre aïeul et votre père ont été : songez à ce qu'ils sont devenus; voyez où est enterré votre père, demandez où est mort

votre aïeul, et que votre cœur ne s'enorgueillisse point en présence de Dieu qui est mort pour vous et pour nous tous, et qui est ressuscité pour ne plus mourir. Vous mourrez certainement, mais vous ignorez quand ce sera : ce qui est certain c'est que vous serez enlevé de ce monde tandis que l'Eglise, gouvernée par ses évêques sous l'autorité de Jésus-Christ, subsistera toujours, selon la promesse de son divin fondateur.

» Si cependant vous avez tant d'envie qu'Odoacre soit ordonné, marquez-moi un lieu où les évêques de la province puissent s'assembler, je me ferai porter à ce concile. Que votre Odoacre y vienne avec ceux qui l'ont élu, soit du palais, soit de l'Eglise de Beauvais ; venez-y vous-même.... et voyez si le portier lui ouvrira la porte de la bergerie. Au reste, sachez, qu'il sache lui-même que s'il ne vient pas nous trouver, et s'il persiste dans son usurpation, en quelque lieu qu'il soit dans la province de Reims, nous irons le chercher armés du glaive de la parole de Dieu, pour exécuter à son égard les canons contre les usurpateurs... »

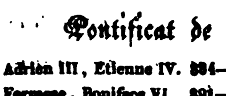
Excommunication fulminée contre Odoacre. — La lutte était trop sérieusement engagée pour espérer une conciliation. Le roi était décidé à ne point abandonner son protégé, et il n'y avait ni caresses ni menaces qui fussent capables de porter Hincmar à souffrir la violation des règles établies. On était après le carême de l'an 881 ; Odoacre ne s'était point encore présenté par-devant le concile provincial, et il continuait de s'approprier les revenus de l'évêché. Le métropolitain, poussé à bout, fait usage des dernières armes qui lui restent. Il écrit à ses suffragans : « Odoacre, leur dit-il, n'a point craint le jugement de Dieu ni considéré

que, le jour du jeudi-saint dernier, plusieurs personnes que l'évêque Odon avait soumises à la pénitence publique pour des fautes publiques, sont demeurées sans être réconciliées ni admises à la communion ; qu'un grand nombre d'enfans n'ont pu être baptisés solennellement ni confirmés; que des paroisses de la campagne ont perdu leurs pasteurs, et que beaucoup d'enfans ont pu mourir sans baptême, beaucoup d'adultes sans absolution, sans extrême-onction, sans viatique et sans prières solennelles pour le repos de leur âme.... » Il expose ensuite ce qui s'est passé concernant son élection et son entrée en possession de l'évêché de Beauvais, puis il fulmine contre lui une sentence d'excommunication qui le déclare incapable de toute fonction ecclésiastique dans l'étendue de la province de Reims, et le prive de la communion toute sa vie, excepté à l'heure de la mort.

Odoacre forcé de quitter le diocèse.—Cette sentence fut un coup de foudre pour Odoacre : en vain essaya-t-il de tenir tête à l'orage, il lui fallut plier de gré ou de force. Pour comble de disgrâce, son plus ferme appui vint à lui manquer au moment où il lui était le plus nécessaire. Les Normands, qui faisaient toujours des dégâts sur nos frontières, avaient pénétré dans le Vimeux : à la nouvelle de cette invasion, Louis III, qui faisait alors le siége de Vienne en Dauphiné, s'éloigne aussitôt de cette place, s'avance à grandes journées à la rencontre de l'ennemi, l'attaque et le met en déroute au mois de juillet 882. Les fatigues de cette expédition lui causèrent une maladie dont il mourut le 4 du mois d'août suivant. Cette mort fit perdre à Odoacre tout espoir de se maintenir en son siége

usurpé, et il prit le parti de s'éloigner de Beauvais.

L'an 882 : *Election de Rongare.* — L'énergie que le métropolitain venait de déployer, en imposa cette fois à l'intrigue et donna à l'Eglise de Beauvais la facilité de faire une élection canonique. Un ecclésiastique nommé Rongare, qui réunissait en sa personne les qualités que l'apôtre saint Paul requiert dans un évêque, fut choisi et régulièrement élu par le clergé et par le peuple. Le concile ratifia l'élection ; le roi Carloman, qui succéda à son frère Louis III, l'agréa sans difficulté, et le nouvel évêque prit paisiblement possession de son siége. Il s'appliqua à effacer les traces des divisions précédentes et à consoler son Eglise par son zèle à pourvoir à ses besoins. Les dangers qui menaçaient son troupeau étaient de nature à exciter toute sa sollicitude. Les Normands avaient de nouveau franchi nos frontières et porté leurs ravages dans l'Artois, le Vermandois, la Champagne et l'Ile-de-France. Ils livrèrent aux flammes les églises d'Arras et de Saint-Quentin, attaquèrent Reims et mirent le siége devant Paris. A leur approche, Hincmar s'était réfugié à Epernay, et c'est là qu'il termina sa carrière vers la fin de l'an 882. Rongare ne paraît pas lui avoir survécu long-tems : l'histoire ne nous apprend rien sur son administration. Les annales de saint Vast d'Arras placent sa mort en 883.





Pontificat de		Règne de	
Adrien III, Etienne IV.	884—891.	Charles-le-Gros.	884—888.
Formose, Boniface VI .	891—896.	Eudes.	888—898.
Etienne VI, Romain, etc.	896—900.	Charles-le-Simple	893—923.

XXXV.

HONORAT.

Vers l'an 884 : *Honorat, trente-cinquième évêque de Beauvais.* — L'élection du successeur de Rongare nous paraît n'avoir donné lieu à aucun des incidens qui avaient signalé les deux précédentes ; tout s'y passa conformément aux saints canons, et Foulques, successeur d'Hincmar sur le siége métropolitain, ne fit point difficulté d'ordonner le nouvel élu. Il y avait d'ailleurs urgence de donner un pasteur à l'Eglise vacante : l'ennemi qui ravageait nos provinces, était aux portes de Beauvais ; peut-être s'en était-il déjà rendu maître. Selon la chronique de saint Bénigne de Dijon, les Normands s'en firent ouvrir les portes vers le mois d'octobre 883, après y avoir allumé un violent incendie qui consuma une partie de la ville, et y établirent leur quartier d'hiver : de là ils se répandaient dans les environs, mettaient tout au pillage, et ne rentraient que chargés de butin. Il fallut traiter avec eux pour les décider à s'éloigner, et ce ne fut que vers les premiers jours de février 884 que notre cité fut délivrée

de leur tyrannique domination. Rien ne nous indique si ce fut avant ou seulement après l'occupation de Beauvais par l'ennemi qu'eut lieu l'élection du successeur de Rongare.

Ce successeur était désigné d'avance par les suffrages qui s'étaient réunis en sa faveur lors de la dernière élection. Ceux qui avaient précédemment élu Honorat, vivaient encore pour la plupart, et leurs sentimens pour lui n'avaient point varié depuis cette époque. Il n'en était point d'ailleurs de cet ecclésiastique comme de Raoul qu'on avait élu avant lui : ce dernier avait été rejeté pour manque des qualités requises par les saints canons, tandis qu'Honorat n'avait été repoussé qu'à cause de la nullité de son élection, ce qui ne l'empêchait point d'être encore éligible. Aussi l'Eglise de Beauvais ne balança-t-elle pas à l'élire de nouveau, et à l'envoyer par-devant le métropolitain avec le décret qui le déclarait canoniquement élu pour le siége de Beauvais; car tout nous porte à croire que ce nouvel élu n'est point autre que celui qui avait été repoussé par Hincmar. Foulques ne voulut pas renouveler la lutte qui avait donné tant de soucis à son prédécesseur et causé tant de trouble dans l'Eglise de Beauvais : doué d'un caractère beaucoup moins entier, il ne refusait point de se prêter aux moyens de conciliation compatibles avec les devoirs qu'il avait à remplir. Il connaissait d'ailleurs Honorat, et il avait pour lui de la bienveillance et de l'amitié : il ratifia donc son élection et s'empressa de lui donner l'institution canonique.

Son zèle pour les intérêts de son Eglise. — Le nouvel évêque prit aussitôt possession de son siége, et ses

diocésains le reçurent avec les marques de la satisfaction la plus vive. Tout souriait à son début; sa carrière semblait ne devoir lui présenter que des roses, mais bientôt parurent les épines dont ils ne parvint pas toujours à éviter la pointe acérée. L'intrusion d'Odoacre avait donné naissance à plus d'un abus que Rongare n'eut guère le tems de réprimer durant sa courte administration. Pour se maintenir en son siége usurpé, malgré l'opposition du corps épiscopal, ce protégé de la cour avait besoin de s'appuyer sur la faveur populaire, et l'on sait assez à quel prix il faut presque toujours l'acquérir. Alors sans doute bien des concessions furent faites, qui n'auraient jamais eu lieu sous une administration régulière et forte de son droit. Honorat, qui devait, en sa qualité de légitime pasteur, prendre en main la défense des intérêts de son Eglise, se mit aussitôt en devoir de la faire rentrer dans les droits dont on l'avait dépouillée, tâche bien délicate, qui demande une prudence et une modération bien rares! Mais ces qualités ne paraissent pas avoir été celles du nouvel évêque.

Défauts qui le rendent infructueux. — L'autorité dont il se voyait investi n'était à ses yeux qu'un moyen de faire tout plier à son gré. Dédaignant les sages lenteurs d'une prudente circonspection, et ne prenant conseil que de la fougue de son caractère ardent, il commençait par intimer ses ordres et en urger l'exécution, bien décidé à briser toutes les résistances et à recourir, s'il le fallait, aux mesures les plus rigoureuses. Vaniteux et admirateur de son propre mérite, il contrôlait sans ménagement les actes de ceux même qui lui étaient préposés, ne les épargnant ni dans ses

discours ni dans ses écrits. Susceptible à l'excès, il s'offensait des procédés les moins répréhensibles, et n'avait plus que des paroles d'aigreur pour ceux dont il croyait avoir eu à se plaindre. Telle est l'idée que nous en donne Flodoart en rapportant ses démêlés avec Foulques de Reims (1). Avec de pareilles dispositions, il est impossible qu'un évêque ne s'attire pas de nombreux désagrémens.

Personnes dont il a à se plaindre. — Quelques-uns de ses diocésains causaient de notables préjudices à son Eglise, soit en usurpant ses propriétés, soit en refusant de payer des redevances : il avait particulièrement à se plaindre des nommés *Robert* et *Alédramne* qui différaient de faire droit à ses réclamations. Honorat, sans autre forme de procès, menace de fulminer contre eux une sentence d'excommunication, et écrit aussitôt à son métropolitain pour qu'il ait à faire exécuter cette sentence. Foulques lui répond et l'engage à temporiser, à donner à ces personnes le tems de se reconnaître ; il lui fait observer que le ton presque impérieux de sa lettre lui allait d'autant moins que lui-même ne se montrait pas toujours très-soumis à la métropole, et que d'ailleurs la mesure dont il lui parlait lui paraissant plutôt dictée par l'animosité que l'exigence de la discipline, il ne pourrait l'appuyer qu'après l'avoir discutée dans une assemblée provinciale où il le prierait de se trouver. Cette réponse blessa au vif la susceptibilité de notre prélat : la résolution qu'il avait prise fut sur-le-champ mise à exécu-

(1) Fulco se mordaci reprehensione viderat ejus latenter corrodi litteris. — *Flod.*, lib. IV, cap. 6.

tion, et les deux diocésains poursuivis sans miséricorde. Tous les meubles de Robert furent saisis et mis sous la main du fisc.

Remontrances de l'archevêque. — Ce dernier porta aussitôt plainte au métropolitain qui ne put qu'improuver la conduite de l'évêque de Beauvais : il lui écrivit néanmoins avec beaucoup de ménagement, cherchant moins à l'humilier qu'à le ramener à des procédés plus conformes à l'esprit de l'Eglise. « Je ne puis croire, lui dit-il, que vous ayez ordonné vous-même cette criante expoliation ; ce ne peut être que le fait de quelques-uns de vos gens qui auront outrepassé vos instructions : c'est pourquoi je vous engage à vous faire rendre compte de leur conduite... Que si, ce que je ne puis me persuader, ils n'ont fait qu'exécuter vos ordres, je vous supplie de revenir à d'autres sentimens, et de réparer le dommage que vous avez causé. » Foulques avait encore d'autres sujets de plainte à articuler contre Honorat, et pourtant il lui témoigne toujours dans sa correspondance beaucoup de modération et de douceur; il lui rappelle l'étroite amitié qui les avait précédemment unis, le zèle qu'il a déployé pour le faire parvenir à l'épiscopat, et l'intérêt particulier qu'il porte à l'église de Beauvais; il s'étonne qu'il soit à son égard si différent de ce qu'il était autrefois, le presse de venir le voir ou de lui envoyer quelqu'un de confiance, afin de s'ouvrir leurs cœurs et d'y faire renaître leur ancienne amitié.

Causes de leurs démêlés. — Toute cette correspondance nous fait voir que la bonne intelligence avait, depuis quelque tems, cessé de régner entre le métro-

politain et son suffragant. Les écarts dans lesquels le caractère d'Honorat l'avait entraîné, avaient sans doute beaucoup contribué à ce refroidissement, mais ils n'en étaient pas la seule cause. Les deux prélats, depuis quelque tems, ne suivaient plus la même ligne politique, et ne marchaient plus sous le même drapeau. Depuis la mort de Louis III en 882, la couronne de France avait été placée sur bien des têtes. Carloman ne la porta que deux ans, et mourut sans postérité en 884 : celui à qui elle devait échoir par droit de succession était un fils posthume de Louis-le-Bègue, à peine âgé de 4 ans, que nous connaîtrons bientôt sous le nom de Charles-le-Simple; mais la France, alors ravagée par les Normands, avait un extrême besoin d'un prince capable de gouverner par lui-même; ce qui détermina les grands du royaume à offrir la couronne à l'empereur Charles-le-Gros qui l'accepta. Ce nouveau roi ne vient en France que pour prendre possession du trône qui lui était offert et conclure une paix honteuse avec les Normands, après quoi il repasse en Allemagne où il meurt en 888. Les Français alors se divisent en plusieurs factions qui adoptent différens candidats pour la couronne qu'ils refusent unanimement à Charles-le-Simple. La faction d'Eudes l'emporte et le proclame roi de France. L'archevêque de Reims et l'évêque de Beauvais reconnaissent ce nouveau souverain : Honorat lui demeure fidèle, mais Foulques déserte peu à peu sa cause, épouse les intérêts du fils de Louis-le-Bègue, qui faisait valoir ses droits à la couronne, agit pour lui gagner des partisans, réussit à le faire reconnaître, et le couronne le 28 janvier 893. De là les démêlés de l'évêque de Beau-



vais avec son métropolitain; de là le refroidissement de l'amitié qui les unissait auparavant, et le refus d'Honorat de prendre part aux actes même qui concernaient l'administration ecclésiastique de la province. Appelé à présider à l'élection et à assister au sacre des évêques de Châlons et de Senlis, ils s'abstint d'y paraître.

L'an 896 : *Leur réconciliation.*—Cependant les esprits se rapprochèrent, et la bonne intelligence finit par se rétablir entre les deux prélats. Les affaires de Charles-le-Simple prospéraient au point qu'en 896 Eudes lui-même lui céda une grande partie de la France, et qu'après la mort de ce dernier en 898, il fut proclamé roi par les principaux seigneurs et sacré une seconde fois à Reims. Depuis lors il n'y eut plus aucune cause de division entre Honorat et Foulques, ainsi qu'on en peut juger par les lettres du métropolitain qui se réjouit de trouver dans sa correspondance des sentimens qu'il aurait toujours voulu y voir.

Reliques de saint Vast reportées à Arras. — Dès que le calme fut un tant soit peu rétabli en France, l'Eglise d'Arras s'empressa de redemander à la ville de Beauvais le précieux dépôt qu'elle avait une seconde fois confié à sa garde. Dodilon, qui gouvernait alors cette Eglise, vint, avec les principaux membres de son clergé et un nombreux cortége de fidèles, faire l'enlèvement de la châsse qui renfermait le corps de saint Vast et la reporta en grande solennité en son diocèse. L'Eglise de Beauvais ne put lui rendre que cette précieuse relique, qu'elle fut assez heureuse d'arracher à l'incendie qui détruisit en 884 les manuscrits, les chartes et les riches ornemens qui avaient été aussi

apportés par les Artésiens (1). Avant de quitter Beauvais, il fit un discours fort touchant aux habitans de la ville qu'il remercia d'avoir bien voulu prendre sous leur sauve-garde ce que son Eglise avait de plus précieux; et ceux-ci, présidés par Honorat leur évêque, accompagnèrent processionnellement le cortége durant plusieurs heures. Cette touchante cérémonie eut lieu le 30 septembre 892.

Quelque tems auparavant, Honorat avait assisté au concile de Reims où devait se juger une affaire qui eut des suites extrêmement fâcheuses. Il s'agissait de Beaudoin II, comte de Flandre, qui, foulant aux pieds toutes les lois ecclésiastiques, s'emparait des biens de l'Eglise, chassait les prêtres institués par l'évêque, disposait à son gré des abbayes, et prenait même le titre d'abbé. Les avertissemens donnés à ce seigneur, n'ayant obtenu aucun résultat, le concile eut à instruire l'affaire selon les règles canoniques, et à prononcer une sentence d'excommunication. Cependant, par égard pour le comte qui rendait de grands services à l'état, cette sentence ne fut point promulguée; elle lui fut seulement notifiée comme comminatoire. Le comte en fut blessé jusqu'au vif; il dissimula néanmoins jusqu'à ce qu'un nouveau grief fît éclater son ressentiment. Il s'était emparé de l'abbaye de Saint-Vast d'Arras, et s'en appropriait les revenus. Le roi lui ayant enlevé cette ville, en donna l'abbaye à Foulques de Reims : il n'en fallut pas davantage pour met-

(1) In quo incendio omnis ornatus monasterii sancti Vedasti in thesauro, et sacris vestibus et libris et Kartis deperiit. — *Ex chronic. S. Benign. Divion.*

tre le comte hors de lui-même, et, dans son courroux, il jura la perte du métropolitain qu'il considérait comme le premier auteur de ce qui lui arrivait. Il ne fut que trop fidèle à sa parole. Peu de tems après, Foulques périt assassiné par le fer des affidés de Beaudoin.

L'an 900 : *Honorat excommunie le comte de Flandre.* —Ce lâche assassinat répandit le deuil et la consternation dans toute la province de Reims : un long cri de réprobation retentit de toute part contre celui qui s'en était rendu coupable, et le premier acte que fit Hervé, successeur du prélat qui avait si malheureusement péri, fut de convoquer en concile tous les évêques de sa province, et de fulminer, d'un commun accord et chacun en son propre nom, une sentence d'excommunication contre les auteurs et les complices de cet assassinat. Honorat de Beauvais prononça cette sentence avec tous les Pères du concile (1).

Mort d'Honorat. — C'est le dernier acte auquel nous voyons qu'il ait pris part. Il avait été appelé au concile de Ravenne par le pape Etienne VI; mais aucun document historique ne nous fait connaître s'il s'y est rendu. On rapporte sa mort au commencement de l'an 901 : le nécrologe de Saint-Lucien l'inscrit au 13 janvier sans indiquer l'année. On croit qu'il fut enterré dans cette abbaye.

---

(1) Labbe, t. 9, p. 481.

Pontificat de		Règne de	
Benoît IV.	900—903.	Charles-le-Simple . . .	922.
Léon V, etc.	903—914.		
Jean X	914—928.		

XXXVI.

HERLUIN.

Vers l'an 902 : *Herluin, trente-sixième évêque de Beauvais.* — Après la mort d'Honorat, l'Eglise de Beauvais s'occupa de lui donner un successeur, et fit élection d'Herluin ou Erluin pour le placer sur le siége épiscopal. Ce nouveau prélat ne nous est connu que par le concile de Troly dont il partagea les travaux au mois de juillet de l'an 909. L'histoire ne nous fournit que bien peu de documens sur nos évêques du dixième siècle : les dissensions et les troubles qui agitèrent la France durant cette époque, rendirent beaucoup plus rares les conciles et autres assemblées publiques, et tarirent ainsi les sources où l'historien peut puiser ses renseignemens.

Etat du diocèse. — A son avénement au siége épiscopal, le nouvel évêque avait devant les yeux bien des misères et bien des ruines. Le pays avait été parcouru en tout sens par les barbares du Nord qui ne vivaient que de pillage et de rapines. Rollon leur chef était la terreur de nos contrées. L'abbaye de Flay, que l'Eglise



de Beauvais avait commencé à tirer de ses ruines, fut de nouveau saccagée : les anciens religieux, dont il ne restait plus que quelques-uns à Beauvais auprès du corps de leur saint fondateur, perdirent ainsi tout espoir de rentrer jamais dans leur ancien monastère. Il en était de même de la plupart des autres communautés religieuses, dans toute la province de Reims : chassées de leurs monastères par des seigneurs avides de leurs propriétés ou par l'ennemi qui menaçait de les exterminer, ces communautés s'étaient dispersées dans les villes et les campagnes, demandant le pain et l'aumône et se mettant au service de qui pouvait leur procurer du travail.

L'an 909 : *Concile de Troly*. — Ce spectacle était affligeant, sans doute; mais bien plus affligeant encore était celui que présentaient la discipline et les mœurs, à la suite de tous ces bouleversemens. En présence de tant de maux, les évêques de la province de Reims, convoqués par Hervé leur métropolitain, s'assemblèrent en concile à Troly près de Compiègne, au mois de juillet 909, et cherchèrent à opposer une digue au torrent qui menaçait de tout renverser. Ils rappelèrent les règles anciennes, dressèrent quelques réglemens nouveaux, et formulèrent leurs décisions en quinze articles fort longs et fort diffus, beaucoup plus propres à nous faire connaître la grandeur du mal qu'à y apporter un remède efficace. Herluin prit part aux travaux de cette assemblée, et en signa les actes avec les autres membres du concile (1).

L'an 911 : *Le roi fait un traité avec les Normands*. —

(1) Labbe, t. 9, p. 564.

Pour que les décisions prises à Troly produisissent quelque fruit, il eût fallu qu'elles fussent appuyées par l'autorité royale, ainsi que l'avaient été celles de tous les conciles précédens; mais que pouvait faire le faible monarque qui occupait alors le trône? Hors d'état de résister aux Normands qui inondaient le royaume, il se voit dans la nécessité de traiter avec Rollon leur chef, et de lui donner sa fille en mariage, avec une portion du territoire français pour dot. En vertu de ce traité humiliant pour la France, il cède une partie de la Neustrie, qui sera désormais appelée Normandie : et, à partir de cette époque, le diocèse de Beauvais eut pour voisins les Normands qui ne vinrent encore que trop souvent nous visiter en ennemis. Rollon néanmoins fut fidèle à la première condition du traité; il s'instruisit de la religion chrétienne, et se fit baptiser en 912.

Vers l'an 921 : *Mort d'Herluin.* — La conversion au christianisme de ce peuple jusque-là idolâtre, diminua la douleur que l'évêque de Beauvais dut éprouver de voir établie, si près de son diocèse, cette même nation qui l'avait couvert de tant de ruines. Il ne paraît pas, d'ailleurs, qu'il ait eu à souffrir de ce voisinage tant qu'il vécut. Selon le nécrologe de l'abbaye de Saint-Lucien, Herluin mourut dans le courant de l'an 921, et fut inhumé dans le cimetière des religieux de ce monastère. Flodoard dans sa chronique marque sa mort en 922.

Pontificat de		Règne de	
Jean X	928.	Charles-le-Simple	922.
Etienne VII	929—931.	Raoul	922—936.
Jean XI	931—936.		

XXXVII.

BOVON.

Vers l'an 921 : *Bovon, trente-septième évêque de Beauvais.* — L'abbaye de Saint-Lucien put de nouveau se glorifier d'avoir donné un évêque à l'Eglise de Beauvais : Bovon, l'un de ses religieux, fut élu immédiatement après le décès d'Herluin pour occuper le siége qu'il avait laissé vacant (1). Combien de tems l'occupa-t-il? Nos anciens historiens ne sont nullement d'accord sur ce point : les uns ne lui accordent que six mois d'épiscopat, les autres le font vivre jusqu'en 933, époque où apparaît un autre titulaire; d'un côté comme de l'autre, il n'y a que des conjectures. Le manque de documens sur son administration ne prouve pas qu'il soit mort quelques mois après son élévation sur le siége épiscopal, ni qu'il ait vécu tout le tems qui s'est écoulé depuis son installation jusqu'à l'élection de son successeur. Il peut se faire qu'il y ait eu vacance

(1) Erluino successit Bovo ex monacho sancti Luciani ejus urbis monasterii. — *D. Bouquet.*

de siége dans cet intervalle. L'état où se trouvait alors notre province rend cette supposition vraisemblable; mais cette vacance a-t-elle duré près de dix ans? Nous ne le croyons point.

L'an 921 — 927 : *Conciles de la province de Reims.* — Cet évêque, il est vrai, n'est nommé dans aucun des conciles qui eurent lieu dans la province de Reims depuis 921 jusqu'en 927; mais il n'est pas dit non plus que le siége de Beauvais fût alors vacant : le contraire même semble résulter des expressions employées dans les actes de ces conciles. En 921, Hervé convoque un concile à Troly où Charles-le-Simple est présent en personne; or, il est dit que le métropolitain était assisté de ses suffragans. Ce prélat étant décédé en 922, Seulfe fut élu pour lui succéder, et Flodoard assure que cette élection fut approuvée par l'évêque de Soissons, consécrateur du nouveau métropolitain, et par *tous les évêques suffragans.* En 924, cet archevêque convoque à Reims le concile provincial; la plupart des évêques s'y rendent, et les autres s'y font représenter (1). Il y eut encore deux autres conciles à Troly en 924 et 927 : l'évêque de Beauvais n'y est point nommé, mais ceux qui s'y trouvèrent ne sont pas nommés non plus. Puisqu'il est expressément marqué que les évêques qui ne se rendirent pas à ces assemblées y envoyèrent leurs fondés de pouvoir, nous pouvons en conclure que l'absence de l'évêque de Beauvais provenait, non pas de la vacance du siége, mais de l'état de perturbation où se trouvait alors la France.

Raoul proclamé roi de France. — La monarchie

(1) Labbe, t. 9, p. 579 et suiv. — Flod., lib. IV, p. 563.

était alors réduite à une faiblesse extrême par suite de l'ascendant que les règnes précédens avaient laissé prendre aux grands vassaux de la couronne. Charles, privé du concours de ces seigneurs, qui se considéraient comme indépendans, ne tenait les rênes du gouvernement que d'une main mal assurée, et ceux-ci, mécontens du roi, complotent contre lui et en viennent à une conjuration ouverte. Ils s'assemblent à Soissons, et choisissent pour roi Robert duc de France et frère du roi Eudes. Charles, il est vrai, marche aussitôt contre eux, leur livre bataille près de Soissons, et tue leur roi de sa propre main; mais il n'en fut pas pour cela plus affermi sur le trône. Hugues fils de Robert, montrant aux soldats le corps inanimé de son père, ranime leur courage, les ramène au combat, et poursuit si vigoureusement le roi Charles, qu'il l'oblige à fuir en Allemagne, d'où il ne revient que pour tomber au pouvoir d'Herbert comte de Vermandois, et mourir dans la prison où ce comte le tient renfermé. Durant ce tems, les Français placent Raoul sur le trône, et le font couronner solennellement à Soissons le 13 juillet 923.

Nouveaux ravages des Normands. — Mais ces continuelles révolutions affaiblissaient l'état, et encourageaient les Normands à tenter de reculer les limites qu'on leur avait tracées et qu'ils trouvaient trop resserrées. Ils font de nouveau irruption sur les terres de France, et le Beauvaisis est la première contrée qu'ils ravagent. Raoul était alors à Compiègne avec l'archevêque de Reims et le comte de Vermandois : à la première annonce de ces nouvelles hostilités, il part avec tous les hommes de cœur qui étaient à sa suite, tombe

sur l'ennemi, le met en fuite et le poursuit jusque sur ses terres qu'il ravage par le fer et par le feu (1). Durant cette expédition, Raoul adressa une lettre au clergé de Beauvais, portant cette suscription : *A Otfroi doyen de la cathédrale.* Ce doyen est le premier dont il soit fait mention dans les annales de notre Eglise.

Cette défaite n'empêcha pas cette nation belliqueuse de violer de nouveau nos frontières et de revenir en 925 saccager et ruiner tout ce qui avait échappé à sa rapacité dans les précédentes invasions. Beauvais est attaqué, Amiens livré aux flammes, les faubourgs de Noyon réduits en cendres. Cette dernière ville ne dut son salut qu'au courage de ses habitans, qui repoussèrent vigoureusement l'ennemi et lui firent essuyer de grandes pertes. De leur côté, ceux de Beauvais s'avancèrent au-delà de l'Epte et ravagèrent le territoire ennemi jusqu'aux portes de Rouen : combien notre diocèse a dû souffrir au milieu de cette conflagration !

Bovon, sur qui nous avons si peu de détails, cessa de vivre durant ces années calamiteuses. Il donna à l'abbaye de Saint-Lucien l'église de Saint-Just-les-Marais, la dîme et une propriété au village de Fouquenies. L'obituaire de cette abbaye en fait mention en ces termes :

« Die XXIV maii obiit Bovo episcopus Bellovacensis qui dedit S. Luciano ecclesiam S. Justi de Marisco, decimam et villam sub S. Maxiano Fulgentias nomine. »

---

(1) Flod. *Chronic.*

Pontificat de		Règne de	
Léon VII, Etienne VIII.	936—942.	Raoul	936.
Marin II.	942—946.	Louis IV	936—954.
Agapit... Benoît VI. . .	946—972.	Lothaire	954—986.

XXXVIII.

HILDEGAIRE.

L'an 933 : *Hildegaire, trente-huitième évêque de Beauvais.* — Le successeur de Bovon sur le siége épiscopal de Beauvais fut Hildegaire, dont le nom se trouve diversement écrit dans les actes des conciles : il signait tantôt *Hildegarius*, tantôt *Hildricus* (1). Le clergé de Beauvais le choisit pour premier pasteur dans le moment où l'Eglise métropolitaine, divisée par un long schisme, était en proie à la fureur des partis. Herbert comte de Vermandois, qui tenait le roi Charles enfermé dans une étroite prison, et qu'on accusait d'avoir fait périr par le poison le successeur d'Hervé en l'archevêché de Reims, fit élire son propre fils Hugues, qui n'avait alors que cinq ans, et le plaça sur le siége de la métropole, abandonnant le soin d'exercer les fonctions épiscopales à un évêque étranger à qui il accorda une prébende. Cet état de choses subsista tant que la bonne intelligence régna entre le roi Raoul et le père de cet étrange métropolitain : mais Raoul ayant eu à se

---

(1) Labbe, t. 9, p. 709. — Diplomat., t. 1, p. 448-450.

plaindre du comte, arma contre lui, et courut l'attaquer sur ses domaines. Il met le siége devant Reims, force la place et s'en fait ouvrir les portes, puis il autorise le clergé et les fidèles à procéder à l'élection d'un archevêque autre que le fantôme qui leur avait été imposé. Artaud, moine de l'abbaye de Saint-Remi, fut aussitôt élu, sacré et installé en 931. Raoul continue de poursuivre Herbert : il lui enlève successivement Noyon, Laon, Château-Thierri, et l'amène enfin à la soumission. Tandis qu'il faisait le siége de cette dernière ville en 933, Artaud convoquait un synode pour l'ordination de l'évêque de Beauvais, et la place ayant été prise, ce fut à Château-Thierri même que se tint cette assemblée synodale. Tétolon, archevêque de Tours, était du nombre des prélats consécrateurs. Hildegaire de Beauvais et Fulbert de Cambrai reçurent le même jour la consécration épiscopale (1).

L'an 936 : *Il assiste au sacre de Louis IV.* — Hildegaire était encore à cet âge de la vie où l'homme peut se bercer de l'espoir d'un long avenir, et nous verrons qu'il fut un de nos évêques qui occupèrent le plus long-tems le siége épiscopal. Il paraît d'ailleurs, dit Belleforêt, avoir appartenu à l'une des grandes familles de cette époque, puisqu'il fut choisi pour servir d'ôtage aux Normands, en garantie du traité conclu avec eux par le roi de France. Ce roi était Louis IV, dit d'Outremer, parce qu'après la déchéance de Charles-le-Simple son père, il avait été conduit en Angleterre auprès du roi son oncle, et y était resté jusqu'au moment de son rappel en France. Raoul venait de mourir dans le mois

(1) Flod., lib. IV, p. 24.

de janvier 936, sans laisser de postérité : le prince exilé profita de cet événement pour faire valoir ses droits à la couronne, et ceux qui lui étaient dévoués servirent si bien sa cause, qu'ils réussirent à la faire prévaloir. Les grands du royaume le rappellent, et aussitôt il se met en mer et vient débarquer à Boulogne. Hildegaire de Beauvais fait partie de la députation qui le reçoit en France, et l'accompagne jusqu'à Laon, où ce prince est couronné le 20 juin 936 par Artaud, archevêque de Reims.

Anciennes paroisses. — Louis IV était à peine en possession du trône de ses ancêtres, qu'il s'empressa de donner des preuves du tendre intérêt qu'il portait aux établissemens religieux qu'ils avaient fondés. On contestait à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne une partie des propriétés qui lui avaient été anciennement assignées pour dot : les religieux vont trouver le roi en son château, lui présentent leurs titres et le supplient de les sanctionner de son autorité royale. Louis, par une charte datée de Compiègne, la première année de son règne, le jour de la nativité de N. S., confirme cette abbaye dans la jouissance de ses biens, et désigne comme lui appartenant les villages de *Calny*, Canny, probablement, *Gury*, *Mareuil*, *Marest*, *Margny-sur-Matz* et *Elincourt*, avec les églises qui y sont situées, savoir de Sainte-Marie, de Saint-Denis, de Saint-Médard et de Sainte-Marguerite, ainsi que les dîmes et autres redevances. Cette charte parle aussi de *Clairoix*, de *Margny* et de *Venette* comme limites des droits de l'abbaye sur la rivière (1).

(1) Diplomatic., t. 1, p. 568.

L'an 941 : *Hildegaire engage Artaud à se démettre de son siége.* — Tandis que Louis étendait ainsi sa royale protection sur ceux qui invoquaient son appui, les factions, jalouses de son autorité, ourdissaient des complots et préparaient leur plan de révolte. Herbert comte de Vermandois était l'âme de ces complots : il ne pouvait pardonner au roi l'intérêt qu'il portait au métropolitain, à qui il venait d'accorder le privilége de battre monnaie en son diocèse, et voulait à toute fin chasser cet archevêque pour rétablir son fils sur le siége dont on l'avait dépossédé. Il fait entrer Hugues-le-Blanc dans ses vues et marchent ensemble sur Reims, dont ils ne tardent pas à se rendre maîtres. Artaud parvient à s'échapper et va se réfugier en la ville de Laon, qui était encore au pouvoir du roi. Le premier soin des nouveaux maîtres de la ville métropolitaine fut d'assembler les évêques de la province afin de déposer Artaud et de rétablir l'ancien archevêque qui, depuis son expulsion de Reims, avait fait ses études ecclésiastiques et reçu les ordres sacrés. La ville de Soissons est désignée pour la tenue du concile.

Hildegaire s'y rend pour traiter cette affaire épineuse. La question à résoudre n'était pas ce qu'il y avait de plus embarrassant : le droit d'Artaud ne pouvait être contesté; il avait été canoniquement élu, son élection avait été reconnue et confirmée par le souverain pontife qui lui avait envoyé le *pallium*. L'évêque de Beauvais d'ailleurs, qui avait reçu de lui la consécration épiscopale, ne pouvait méconnaître son autorité sans s'avouer lui-même illégitimement ordonné. L'élection de Hugues au contraire était vicieuse par défaut de liberté dans les électeurs et par absence des

qualités requises dans le sujet élu. Le point le plus difficile était de satisfaire aux impérieuses exigences du vainqueur, sans violer les lois de l'Eglise. Un moyen se présente à l'esprit des évêques appelés à trancher cette difficulté, c'est d'amener Artaud à renoncer à son siége et à donner sa démission : par là ils espèrent arrêter les suites d'une guerre acharnée et rapprocher les parties belligérantes. On prend donc le parti de négocier avec l'archevêque retiré à Laon ; on députe vers lui Hildegaire de Beauvais afin de le déterminer à renoncer à l'archevêché de Reims dans l'intérêt de la paix, ou du moins à venir conférer avec les évêques assemblés. Artaud craignant de tomber au pouvoir de ses ennemis durant ce voyage, demande que l'on fixe un lieu neutre où il puisse librement conférer avec les députés du concile. On convient du lieu et on s'y rend de part et d'autre. Hildegaire insiste de nouveau pour décider ce prélat à céder son siége, et fait valoir les motifs les plus propres à l'y déterminer. Artaud garde quelques momens le silence, puis prenant la parole il défend, sous peine d'interdit, à tous les évêques de la province de procéder à la consécration d'un autre métropolitain, interjetant appel au saint-siége contre tout ce qui serait fait au préjudice de ses droits. Bientôt cependant, afin de se ménager la liberté de retourner à Laon, il parut revenir sur ce premier mouvement, laissa entrevoir des dispositions à un accommodement et promit de remettre à celui qu'on lui députerait une réponse définitive. Un envoyé est donc expédié à Laon ; mais au lieu de la réponse qu'on espérait, Artaud renouvelle d'une manière plus solennelle encore l'interdit qu'il avait prononcé dans sa

première conférence, et cite en cour de Rome les évêques qui oseront passer outre.

Soit que la réponse eût été mal rendue par l'envoyé, soit que les évêques se fussent considérés comme suffisamment autorisés par la démission qu'Artaud parut donner dans la première conférence, ces prélats crurent pouvoir passer outre; en conséquence ils se transportèrent à Reims, ordonnèrent Hugues et le reconnurent pour leur métropolitain. Il y eut cependant division de sentimens parmi les membres de cette assemblée; mais comme les actes du concile ne donnent là-dessus aucun détail, nous ne pouvons savoir si l'évêque de Beauvais opina en faveur du nouveau métropolitain, ni s'il assista à son sacre.

L'an 944 : *Il est donné en otage aux Normands.* — L'expulsion d'Artaud et l'installation de son compétiteur en la chaire archiépiscopale attirèrent bientôt sur la ville de Reims tous les maux qui résultent d'une guerre acharnée. Herbert, comte de Vermandois, mourut peu de tems après avoir procuré ce triomphe à son fils. Louis IV avait pris le dessus sur les rebelles, et amené à la soumission ceux qui avaient porté les armes contre lui. Se voyant en mesure de faire rentrer la ville de Reims sous son obéissance, et d'y rétablir l'ancien archevêque, il marche aussitôt sur cette ville, en fait le siége et la serre de près. Mais voici un événement imprévu qui le détermine à suspendre cette attaque pour porter ses forces ailleurs.

Il voyait avec peine l'établissement des Normands sur les terres de France; il dissimula néanmoins tant qu'il n'entrevit pas la possibilité de reconquérir ce qu'il avait fallu céder. Il était trop faible pour atta-



quer le duc Guillaume qui avait succédé à Rollon son père; il lui devait d'ailleurs de la reconnaissance pour la part qu'il avait prise à son rétablissement sur le trône. Mais ce duc venait de mourir, et ne laissait pour héritier qu'un fils âgé de dix ans. Louis considère cette circonstance comme favorable pour recouvrer la Normandie, et sans délai il marche à la tête de ses troupes et s'engage dans le pays qu'il convoite. Malheureusement le succès ne répond point à ses espérances : son armée est repoussée, mise en déroute, et lui-même est fait prisonnier. Son vainqueur l'emmène à Rouen et le tient sous bonne garde, bien décidé à ne le rendre qu'à des conditions avantageuses.

Il fallut entrer en négociation; les plénipotentiaires s'abouchèrent à Saint-Clair-sur-l'Epte (1), et là furent stipulées les conditions de la mise en liberté du roi prisonnier. Une des clauses du traité de paix fut que le territoire normand, qui jusque-là avait la rivière d'Andelle pour limite, s'étendrait dorénavant jusqu'à la rivière d'Epte. Des otages furent donnés pour garantie du traité : les deux fils du roi, Lothaire et Carloman, les évêques de Beauvais et de Soissons, et plusieurs barons français se rendirent à Rouen et y demeurèrent en place du roi jusqu'à parfait accomplissement des conditions stipulées.

Construction des forts de Gerberoy, Goulencourt, Creil, Lys, etc. — Dès que le roi eut recouvré sa liberté, il se mit en devoir d'exécuter fidèlement le traité : la portion de territoire qu'il avait été obligé de céder pour prix de sa rançon, fut aussitôt

(1) Vulgar. chronic. Normann., cap. 37.

délivrée au vainqueur; mais afin d'être en mesure de lui tenir tête en cas d'attaque, on fit construire sur divers points de la nouvelle frontière des forts ou châteaux fortifiés, dont on confia la garde à des hommes fidèles et experts dans le métier de la guerre. C'est à cette époque que l'on rapporte la construction des châteaux de Gerberoy, de Goulancourt, de Creil, de Lys et autres qui ont joué un si grand rôle dans les siècles suivans.

L'an 946 : *Hildegaire assiste au rétablissement d'Artaud.* — Après avoir si tristement échoué dans son expédition de Normandie, Louis IV se fit un point d'honneur de ne pas subir le même échec devant la ville de Reims. Secondé par Otthon, empereur de Germanie, et par Conrad, roi de la Gaule cisalpine, il va de nouveau attaquer cette place, et la presse si vivement qu'en moins de trois jours il s'en fait ouvrir les portes. Hugues épouvanté prend la fuite, et va se renfermer dans Mouson, place-forte de son diocèse : Artaud est immédiatement remis en possession de son siége par les évêques qui accompagnaient le roi; Hildegaire était de ce nombre. Cependant l'autre métropolitain, retiré dans sa forteresse de Mouson, persistait toujours à se donner pour archevêque légitime, et l'Eglise de Reims se trouvait déchirée par un schisme opiniâtre. Pour y mettre fin, Louis fait marcher ses troupes contre Hugues, afin de le forcer dans sa dernière retraite; mais l'attaque du fort est sans résultat, et le prélat tient bon contre les assiégeans. De guerre lasse on en vient à des négociations : l'évêque de Beauvais est de nouveau chargé de préparer les voies à un accommodement. Il est arrêté que les droits des

deux compétiteurs seront soumis à la décision d'un concile, et que, jusqu'à ce que cette assemblée soit canoniquement convoquée, Artaud demeurera à Reims et Hugues à Mouson, sans que l'un puisse inquiéter l'autre.

Il prend part aux ordinations faites par Hugues. — Durant cette trêve, l'Eglise d'Amiens qui venait de perdre Déralde son évêque, avait élu Tetbaud, archidiacre de Soissons, pour succéder au prélat défunt. Ce nouvel élu, qui apparemment était partisan de Hugues, voulut recevoir de sa main la consécration épiscopale : il en fut de même d'un autre ecclésiastique nommé Yves qui avait été élu pour le siége de Senlis. Le compétiteur d'Artaud se considérant toujours comme légitime archevêque, fit cette ordination, et Hildegaire de Beauvais[1] fut l'un des prélats consécrateurs.

L'an 948 : *Il est cité pour rendre compte de cet acte.* — La part qu'il prit à ces ordinations le compromit aux yeux du concile qui avait à prononcer sur les droits respectifs des deux prétendans au siége archiépiscopal. Ce concile s'assembla, sous la présidence de Marin légat du pape, d'abord à Ingelheim, puis à Trèves : les deux métropolitains y furent cités. Artaud seul y comparut; Hugues ne s'y présenta ni en personne, ni par fondé de pouvoir, malgré les sommations qui lui furent faites. Hildegaire de Beauvais avait aussi été appelé ainsi que les autres évêques de la province; mais toutes les lettres de convocation ne parvinrent point à leur destination, de l'aveu d'Artaud lui-même. Hugues, sans doute, désespérait de sa cause, puisqu'il refusa obstinément de comparaître devant ses juges : aussi fut-il exclu du siége métropolitain. Les ordina-

tions par lui faites depuis le rétablissement d'Artaud sont déclarées nulles, et ceux qui y avaient pris part sont appelés à rendre compte de leur conduite. Hildegaire de Beauvais est nommément cité à comparaître devant le légat ou bien à aller à Rome se justifier auprès du souverain pontife (1).

Il n'est pas donné suite à cette citation. — Soit que cette citation n'ait point été officiellement adressée au prélat inculpé, soit qu'elle ait été interceptée en chemin, Hildegaire n'en a point eu connaissance, et n'eut point à se mettre en route pour aller se justifier. Il ne l'apprit que par l'évêque de Soissons qui avait assisté au concile où il s'était avoué coupable d'avoir lui-même participé à l'ordination des évêques d'Amiens et de Senlis, et avait obtenu son pardon de l'indulgence du légat, et il lui répondit en ces termes que nous aimons à citer, parce que ce prélat est le premier de nos évêques dont il nous soit resté quelques paroles écrites. Sa lettre est ainsi conçue :

« Hildegaire assis sur la chaire épiscopale de Saint-Pierre de Beauvais, le dernier de tous les évêques, serviteur des serviteurs de Dieu ; à Gui par la dispensation divine présidant au culte divin et honoré de la dignité pontificale sur le saint-siége de l'Eglise de Soissons ; tout ce qu'il y a de plus agréable sur la terre et de plus heureux au ciel :

» Nous vous remercions, les genoux en terre, et vous rendons mille actions de grâces du témoignage de fraternelle union que nous apporte la lettre qui nous arrive de votre part. Votre Sainteté doit être persuadée

(1) Labbe, t. 9, p. 627 et suiv.

que nous sommes pénétré pour elle des mêmes sentimens d'affection et de dévouement, et que dans toute circonstance nous nous efforcerons de le lui prouver autant qu'il sera en nous. Quant au voyage de Rome dont on vous a parlé, je vous avoue que j'ignore sur quoi ce bruit est fondé. Que si l'on m'imposait l'obligation de le faire, je ne vois pas ce qui pourrait m'attirer ce chagrin : je n'ai manqué ni au roi ni au légat apostolique.... D'ailleurs accablé comme je le suis et par les incursions de païens et par l'oppression des chrétiens, je ne pourrais me mettre en route seul, sans courir le danger de ne point arriver au terme ou de n'en point revenir. Adieu (1). »

Il résulte d'une déclaration si précise qu'il n'a pas été donné suite à la décision du concile concernant notre évêque, ou que l'ordre d'aller rendre compte de sa conduite n'est point parvenu jusqu'à lui, et que ce prélat croyait n'avoir aucunement agi contre les lois ecclésiastiques dans l'affaire pour laquelle on l'incriminait. On voit aussi que l'état du diocèse était loin d'être riant, puisqu'Hildegaire ne croit pas pouvoir voyager en sûreté, et se plaint d'avoir à souffrir autant des chrétiens que des païens qu'il a pour voisins. Il parlait vraisemblablement des Normands qui n'avaient pas encore renoncé à leur habitude du pillage, et les chrétiens dont il se dit opprimé, étaient sans doute quelques-uns des barons qui, dans cette époque d'anarchie, s'étaient emparés des biens de son Eglise. Ceci nous expliquerait l'interdit que l'on prétend avoir été mis sur le diocèse par Hildegaire.

(1) Louvet, t. 2, p. 172.

Après avoir pris une part si active dans les négociations auxquelles le schisme de Reims avait donné lieu, ce prélat nous paraît s'être exclusivement occupé de l'administration de son diocèse; nous ne le voyons plus figurer dans les affaires publiques qui se présentèrent dans la suite. Peut-être assista-t-il au couronnement de Lothaire qui succéda à son père Louis IV, décédé vers les premiers jours d'octobre 954, à la suite d'une chûte de cheval; mais nous ne voyons point son nom parmi celui des prélats qui sacrèrent en 962 Odolric successeur d'Artaud sur le siége de Reims, à l'exclusion de Hugues dont les partisans avaient fait de nouvelles tentatives pour le replacer en la chaire métropolitaine. Les raisons dont il entretenait l'évêque de Soissons, l'auront vraisemblablement retenu au milieu de ses ouailles.

Guérisons miraculeuses. — Si Hildegaire avait des contradictions et des peines à essuyer dans l'administration de son diocèse, le Seigneur savait les adoucir par les consolations qu'il lui ménageait. Nos anciens historiens rapportent plusieurs faits qui étaient de nature à faire éprouver une grande joie au cœur de ce prélat.

Un manœuvre de la ville de Beauvais était, depuis un an, frappé d'une paralysie qui lui ôtait l'usage de ses membres. Accoutumé à vivre du travail de ses mains, et ne pouvant plus gagner son pain de chaque jour, ce malheureux gémissait amèrement de se voir à charge à sa famille et aux âmes charitables qui le sustentaient de leurs aumônes : il demandait instamment à Dieu sa guérison. Pendant qu'il prie à cette intention, il se sent pressé de se faire transporter en la chapelle de Saint-Symphorien, dans la ferme con-

fiance que le saint martyr appuiera sa demande et lui obtiendra la grâce qu'il sollicite. Sur ses instances réitérées, on l'enlève de dessus son grabat et on va le déposer en cette chapelle où il passe la nuit en prières. Il y était seul, et priait avec un redoublement de ferveur; et voici que soudain la chapelle est éclairée d'une brillante lumière qui le fait tressaillir : quelque chose d'extraordinaire s'est passé dans ses membres; il sent qu'il est guéri, se lève, court à la cloche et la met en branle. Les habitans du quartier éveillés comme par un son d'alarme, se rendent en toute hâte à la chapelle, et y voient avec admiration le paralytique parfaitement guéri : ils s'unissent à lui pour remercier la bonté divine de cette faveur signalée.

Le bruit de cette guérison ne tarda pas à se répandre au loin, et bientôt les affligés affluèrent de toute part en la chapelle de Saint-Symphorien, dans l'espoir d'être guéris de leurs maux. Un aveugle y arrive, et ses yeux s'ouvrent à la lumière : un nommé Druon des environs de Beauvais, tourmenté du mal qu'on nommait le *feu ardent*, s'y fait conduire et obtient parfaite guérison. Il n'en fallut pas davantage pour rendre célèbre la chapelle du saint martyr, et faire disparaître les masures dont elle était environnée; on les remplaça par des constructions plus soignées (1) : l'évêque fit agrandir cette chapelle et l'enrichit par ses largesses (2).

Vers l'an 972 : *Mort d'Hildegaire.* — Tandis que toutes ces choses se passaient aux portes de sa ville épis-

(1) Louvet, t. 2, p. 171 et suiv.
(2) Simon, *Suppl. addit.*, p. 21.

copale, Hildegaire poursuivait sa longue carrière et approchait du terme où devait s'arrêter sa vie mortelle. Odolric, son métropolitain, l'avait depuis long-tems précédé dans la tombe, pour faire place à Adalbéron que l'Eglise de Reims lui donna pour successeur en 967. Il est vraisemblable que notre évêque aura assisté à son sacre comme il assista au concile que cet archevêque présida au Mont-Sainte-Marie en 972. Il apposa son nom aux actes de ce concile et signa : *Ego Hildricus Belvacensis ecclesiæ episcopus* (1). On pourrait croire que cet évêque était un autre que le prélat dont nous parlons; mais le P. Mabillon nous a conservé le *fac simile* d'un autre acte du même concile qui s'oppose à cette supposition : le même évêque a signé : *Ego Hildegayrs Belvacensis episcopus* (2). Hildegaire ne vécut pas long-tems après ce concile : il mourut vers le mois de mai et fut inhumé en l'abbaye de Saint-Lucien. Il laissa par testament au chapitre, *Précy* et vingt sous de rente sur *Essuiles*. L'obituaire de Saint-Pierre en fait mention en ces termes : v nonas maii obiit Hildegarius episcopus qui dedit nobis Presciacum et canonicis xx solidos apud Essuile.

Une plaque de plomb, trouvée le 17 mai 1815 au milieu des décombres de l'église abbatiale de Saint-Lucien, dans un cercueil en pierre, par le père de M. l'abbé Barraud, professeur au séminaire de Beauvais, porte cette inscription :

HIC REQUIESCIT HILDEGARIUS EPS.

(1) Labbe, t. 9, p. 709.
(2) Diplomatic., t. 1, p. 451.

Pontificat de		Règne de	
Benoît VII	975—983.	Lothaire	954—986.
Jean XIV et XV	983—985.		
Jean XVI	985—996.		

XXXIX.

WALÉRAN.

Vers 973 : *Waléran, trente-neuvième évêque de Beauvais.* — Le successeur d'Hildegaire n'est presque pas connu : l'histoire garde le silence sur son nom et sur son administration (1) : elle ne nous fournit que quelques documens d'où il résulte clairement qu'après le décès du dernier titulaire, l'Eglise de Beauvais fut gouvernée par un évêque qui était étroitement lié avec Adalbéron, archevêque de Reims. Ce prélat, consulté par l'évêque de Beauvais sur plusieurs affaires importantes, lui répond qu'il aime mieux attendre l'occasion de s'aboucher avec lui que de confier au papier ce qu'il a à lui communiquer.

« Nous n'avons pas jugé nécessaire de vous répondre présentement, lui fait-il écrire par Gerbert son secré-

---

(1) Simon et ceux qui l'ont suivi font erreur de plus d'un demi-siècle, en attribuant à ce prélat ce que la chronique de Cambrai dit de Warin, autrement dit Guérin, sous la date de l'an 1033. — Voir *Labbe*, t. 9, p. 913.

taire, parce que nous pourrons le faire avec plus de précision et vous donner, selon nos faibles moyens, tous les éclaircissemens que vous nous demandez, lorsque nous nous verrons au lieu dont nous sommes convenus. Nous sommes vivement touché de l'affection que vous nous témoignez : préférer nos intérêts aux vôtres, c'est un dévouement dont nous conserverons un souvenir ineffaçable; nous saurons nous élever à la hauteur des obligations qu'il nous impose, si la fortune faisant volte face vient enfin à nous sourire(1)». On croit que cette lettre, qui ne porte point de date, a été écrite de l'an 980 à 984, par conséquent longtems après la mort d'Hildegaire.

975—980 : *Situation de la province de Reims.* — On peut juger de là que la province de Reims présentait alors plus d'un sujet d'affliction et de profonde douleur; c'était déjà bien douloureux pour le cœur d'un archevêque animé d'un grand zèle pour la religion, d'avoir à lancer les foudres de l'Eglise contre un ministre des autels, ainsi qu'Adalbéron se vit obligé de le faire contre Tetbaud qui se donnait toujours pour évêque d'Amiens, nonobstant le jugement du concile de Trèves (2); mais bien plus affligeant encore était pour lui l'état où se trouvait la France. La monarchie était alors telle que nous l'avons vue sous les derniers descendans de Clovis : la dynastie de Charlemagne portait encore la couronne, mais elle n'avait plus qu'une ombre de pouvoir qui allait bientôt lui échapper pour toujours. Or, dans les tems d'anarchie, les inté-

(1) Bibliothec. veter. Patr., t. 9, p. 628, cp. 99.
(2) Labbe, t. 9, p. 721.

rêts de l'Eglise sont toujours les premiers sacrifiés. Les maux que la guerre amène inévitablement à sa suite, venaient encore rembrunir la situation présente. Lothaire veut dépouiller son frère Charles du duché de Lorraine dont l'empereur Otthon l'avait investi : il va attaquer l'empereur même dans ses états de Germanie : cette brusque attaque attire en France une armée de 60,000 hommes qui saccagent nos provinces et ravagent tout jusqu'aux portes de Paris. La province de Reims, située sur les frontières des deux états, a dû l'une des premières éprouver tout ce que peut un ennemi puissant et acharné. En présence d'une pareille situation, on comprend la phrase qui termine la lettre d'Adalbéron à l'évêque de Beauvais.

Cet évêque était Waléran, que nos catalogues présentent comme prédécesseur immédiat d'Hervé, dont nous allons parler dans le chapitre suivant. On s'est demandé quels pouvaient être les points sur lesquels l'évêque de Beauvais consultait alors l'archevêque de Reims : il s'agissait sans doute de quelque affaire politique ; la réserve du métropolitain qui ne veut s'expliquer que de vive voix, nous autorise à le penser ; mais on présume qu'il le consultait aussi sur les affaires concernant l'administration de son diocèse. Adalbéron déployait le plus grand zèle pour faire refleurir la religion dans son diocèse, et dans cette vue il se donna des soins qui surpassent toute expression pour procurer la paix entre les rois de France et de Germanie : or il était alors question dans le diocèse de Beauvais d'une affaire religieuse qui pouvait bien avoir aussi son côté politique.

L'an 981 : *Monastère de Saint-Valery donné aux*

religieux de Saint-Lucien. — Il y avait à Saint-Valery, au diocèse d'Amiens, un monastère où vivaient des clercs qui étaient étrangement déchus de leur première régularité. Plusieurs tentatives de réforme avaient échoué contre les habitudes d'une vie désordonnée. Le comte Hugues tout puissant en ces contrées, prit le moyen le plus efficace pour arriver à une salutaire réforme : ce fut de substituer une communauté fervente et animée de l'esprit de sa vocation, à l'ancienne communauté qui n'avait plus rien des habitudes monastiques. L'abbaye de Saint-Lucien était encore dans la ferveur de sa première institution, et ce fut sur elle que Hugues jeta les yeux pour en tirer la colonie qu'il destinait au monastère de Saint-Valery. Sans aucun doute il en fit la demande à Waléran, et celui-ci, qui connaissait la haute influence de ce seigneur dans les affaires de l'état, voulut avoir l'avis de son métropolitain avant de rien décider. Quoique l'on pense de cette conjecture, il est un fait constant, c'est que l'on choisit dans l'abbaye de Saint-Lucien un certain nombre de religieux distingués par leurs vertus et leurs talens, et qu'on les envoya, sous la conduite de l'un d'entre eux nommé Restold, établi leur abbé, prendre possession du monastère de Saint-Valery, où ils firent revivre les anciennes observances monastiques.

On croit que Waléran ne vécut pas au-delà de l'an 985 : l'obituaire marque sa mort dans les premiers jours du mois de juillet.

Pontificat de		Règne de	
Jean XVI	996.	Louis V	986— 987.
Grégoire V	996—999.	Hugues Capet	987— 996.
		Robert	996—1031.

XL.

HERVÉ.

Vers l'an 986 : *Hervé, quarantième évêque de Beauvais.* — Après le décès de Waléran, l'Eglise de Beauvais fut gouvernée par Hervé dont le nom se rattache à la construction d'un des plus beaux édifices qui soient sortis des mains de l'homme. Ce prélat fut élevé sur le siége épiscopal, vers l'époque où la dynastie de Charlemagne se voyait exclue du trône pour faire place à une dynastie nouvelle. Lothaire, décédé au commencement de mars 986, avait laissé la couronne à Louis V son fils; mais celui-ci ne la porta qu'un an et quelques mois. Il mourut sans postérité le 21 mai 987. D'après le droit de succession Charles de Lorraine, frère de Lothaire et oncle du jeune roi défunt, devait être appelé au trône de France; mais ce prince s'était rendu odieux aux Français, et ses droits furent méconnus par les principaux seigneurs de la nation qui élurent à sa place Hugues Capet, duc de France et prince le plus puissant de son époque. Cette élection eut lieu à Noyon dans les premiers jours du mois de juillet 987, et le 3 du même mois le nouveau roi se fit

sacrer à Reims par Adalbéron, métropolitain assisté de ses suffragans, en présence de l'élite de la noblesse. Tout porte à croire qu'Hervé évêque de Beauvais, dont la signature se trouve au bas d'une charte accordée, cette même année, par Hugues Capet à l'abbaye de Corbie, prit part à l'élection et au sacre du nouveau monarque.

L'an 988 : *Il prend part à l'élection d'un nouvel archevêque.* — Bientôt après il lui fallut retourner à Reims, pour donner un successeur à Adalbéron que la mort avait enlevé au siége de la métropole, dans les premiers jours de l'an 988. Le choix d'un nouveau métropolitain était une affaire extrêmement importante, dans les circonstances où l'on se trouvait. Le dernier descendant de Charlemagne, Charles de Lorraine que l'on venait d'exclure du trône, levait des troupes et se préparait à venir, à la tête d'une puissante armée, revendiquer la couronne dont on l'avait privé. L'archevêque de Reims, par la position de son diocèse, se trouvait aux avant-postes de la France, sur la frontière menacée, et la grande influence qu'il exerçait sur toute sa province, pouvait tourner au désavantage ou au profit du prince lorrain, selon que celui qui allait être élu serait plus ou moins dévoué à la dynastie nouvelle. Plus d'un dévouement s'était déjà mis sur les rangs, dans la vue de se faire adjuger le siége vacant : un candidat néanmoins paraissait devoir l'emporter sur tous les autres, parce qu'il avait été désigné par le dernier archevêque, et qu'il avait la confiance de Hugues Capet : c'était Gerbert. Il avait été précepteur du prince Robert, puis secrétaire d'Adalbéron. Ce prélat se voyant sur son lit de mort, avait désigné cet

ecclésiastique au choix de son clergé; mais cette candidature, appuyée sur des titres si recommandables, échoua devant celle d'Arnoul que la voix publique désignait pour successeur d'Adalbéron. Arnoul était fils naturel du roi Lothaire, et neveu de Charles de Lorraine; il faisait partie du clergé de Laon, et jouissait d'un grand crédit dans la province de Reims. La prudence semblait devoir lui faire donner l'exclusion; mais Hugues Capet en jugea autrement : il s'attachait un prince de l'ancienne dynastie en l'élevant sur l'un des principaux siéges, et il acquérait le droit de le traiter avec rigueur s'il répondait mal à sa confiance. Arnoul fut donc élu pour le siége de Reims, et sacré en l'assemblée de tous les évêques de la province, après avoir prêté serment de fidélité entre les mains du roi.

L'an 990 : *Il siége au concile de Senlis.* Hervé, qui avait contribué à l'élévation d'Arnoul, et qui, en 989, confirmait par sa signature les lettres que ce prélat expédiait en faveur de l'abbaye de Saint-Remi, s'intéressait encore à sa cause dans le concile assemblé à Senlis en 990. Charles de Lorraine, secrètement soutenu par plusieurs seigneurs, entr'autres par Guillaume duc de Guyenne qui n'avait pas consenti à l'élection de Hugues Capet, entre en France à la tête d'une armée formidable, s'empare de la ville de Laon, s'y défend contre les attaques de Hugues qu'il repousse et met en pleine déroute, marche de là sur Reims dont il s'empare, enlève l'archevêque et l'emmène prisonnier à Laon. Les églises eurent fortement à souffrir lors de la prise de ces deux villes, et furent profanées par plus d'un genre de crimes. A la nouvelle de ce qui venait de se passer, les évêques de la province s'as-

semblent en concile à Senlis, déclarent interdites les églises qui ont été profanées, réclament la mise en liberté de leur archevêque, et fulminent une sentence d'excommunication contre Charles de Lorraine et contre ceux qui ont favorisé son entreprise, notamment contre Adalger, prêtre de l'église de Reims, qui passait pour avoir livré la ville à l'ennemi. Hervé de Beauvais défendit en cette circonstance les intérêts de son métropolitain, avec autant de zèle et de chaleur qu'il va montrer de résolution à lui faire son procès.

L'an 991 : *Il participe à la déposition d'Arnoul.* — Des soupçons ne tardèrent point à planer sur la fidélité d'Arnoul; les égards et les attentions qu'on avait pour lui à Laon ne firent que les fortifier, et bientôt les révélations d'Adalger les changèrent en certitude. On demeura convaincu que ce prélat avait fait livrer la ville de Reims au duc de Lorraine, et un long cri d'indignation s'éleva contre lui. Hugues Capet ordonne la convocation d'un concile, et les évêques assemblés commencent le procès de l'archevêque; ils le font citer à comparaître à leur barre; mais celui-ci prétextant son état de captivité, refuse de se présenter, décline d'ailleurs la compétence du tribunal qui le cite, et déclare interjeter appel en cour de Rome. Des courriers sont expédiés de part et d'autres vers le souverain pontife; mais, comme l'affaire traînait en longueur, Hugues prend un chemin plus court pour arriver à ses fins. Il rassemble ses forces, marche sur Laon dont il se fait ouvrir les portes, oblige le duc de Lorraine à se rendre à discrétion, le fait conduire à Orléans, et l'y renferme dans une étroite prison. Arnoul est en même tems délivré de sa prétendue capti-

vité, et traduit immédiatement par-devant le concile de la province assemblé à Saint-Bâle dans les environs de Reims. Le concile était nombreux : Gui de Soissons, Adalbéron de Laon, Hervé de Beauvais, Gotesmanne d'Amiens, Ratbode de Noyon et Eudes de Senlis y siégeaient avec beaucoup de prélats de diverses provinces ecclésiastiques. Le roi Hugues et Robert son fils y étaient présens, mais seulement à la dernière séance où fut prononcé le jugement; ils s'abstinrent de paraître aux séances précédentes, pour ne point gêner la liberté des juges.

Il insiste pour le faire condamner. — L'affaire fut longuement débattue. Plusieurs des Pères du concile, entr'autres Séguin archevêque de Sens, sans prendre ouvertement la défense de l'accusé, eurent recours à un moyen dilatoire : c'était d'écrire au pape pour en obtenir l'autorisation de mettre un archevêque en jugement : c'est, disaient-ils, la marche tracée par les saints canons, et il est à craindre que, si nous passons outre, nous ne prononcions notre propre condamnation. « Il est bien plus à craindre, répliqua vivement Hervé, que les laïcs n'attendent pas les jugemens de l'Eglise pour condamner les évêques coupables; car si nous refusons de nous juger nous-mêmes selon les lois divines, il faudra bien qu'on nous traduise devant les tribunaux laïcs. Comment laisser, sans le juger, un crime qui aura été constaté? Et qu'aurons-nous à dire au prince, s'il abandonne au pouvoir des magistrats ce dont nous n'aurons pas voulu connaître? » Cette réplique de l'évêque de Beauvais fit passer outre, et Arnoul, prévoyant le sort qui l'attendait, fit comme autrefois Ebbon en pareille circonstance, il

donna par écrit la démission de son siége. Les évêques prononcèrent ensuite sa déposition juridique, et ordonnèrent qu'il fût procédé à l'élection d'un nouvel archevêque. Après ce jugement, Arnoul fut conduit et enfermé à Orléans.

Il prend part à l'élection et au sacre de Gerbert. — On fut bientôt d'accord sur le choix du successeur à donner au métropolitain déposé. Gerbert, dont la candidature avait échoué quelques années auparavant, fut unanimement élu pour le siége déclaré vacant, et il reçut immédiatement la consécration épiscopale dans l'assemblée de ses comprovinciaux. Les évêques, en ratifiant son élection, reconnaissent avoir fait une faute en agréant celle d'Arnoul. « Nous nous sommes laissé entraîner, disent-ils, par ce principe qui n'est pas toujours vrai : *la voix du peuple est la voix de Dieu;* elle n'était certainement pas celle de Dieu, la voix de ce peuple qui criait autrefois sur les degrés du prétoire : *crucifiez-le, crucifiez-le.* » En conséquence, et pour réparer une erreur imprudemment commise, ils déclarent choisir pour archevêque, Gerbert dont les vertus et les talens leur sont bien connus. Cette déclaration, peu favorable au choix fait par la multitude, portera son fruit plus tard, et nous verrons bientôt les chapitres investis seuls du droit d'élection.

Vers l'an 992 : *Fondation du chapitre de Gerberoy.* — Tandis que ces choses se passaient en la métropole, un nouvel établissement, qui ne sera pas sans importance à l'avenir, se formait dans le diocèse de Beauvais, sur un point qui jusque-là n'avait encore été signalé par aucun événement remarquable. Gerberoy n'était qu'une forteresse qui avait été bâtie pour pro-

téger nos frontières du côté de l'Epte, et tenir en respect les Normands établis au-delà de cette rivière. La défense en était confiée à un vidame nommé Francon. Celui-ci, pour donner plus d'importance à ce lieu, forma le dessein d'y élever une église et de la doter suffisamment pour l'entretien d'un certain nombre d'ecclésiastiques. Lorsqu'il eut exécuté son projet, il attacha au service de cette église une communauté de douze prêtres, dont un avait la charge de trésorier : ce fut là le noyau de la collégiale qui s'accrut considérablement dans la suite. On fait remonter cet établissement à l'an 992 (1) : assurément Hervé n'y a point été étranger ; mais il ne reste aucun titre concernant cette fondation que nous allons bientôt voir suivie d'un grand nombre d'autres.

L'an 993 : *Hervé présent au concile de Reims.* — Il n'en était point partout de même. Loin de voir se multiplier le nombre des établissemens religieux, les évêques de la province de Reims avaient bien de la peine à conserver ceux qui existaient, et à les défendre contre la cupidité qui leur ravissait ce qu'ils possédaient. Ces sacriléges spoliations étaient si nombreuses et si souvent répétées à cette époque, que les évêques se crurent obligés de menacer des foudres de l'Eglise ceux qui s'en rendaient coupables. Gerbert réunit à cette fin ses suffragans en concile à Reims, dans le courant de l'an 993 : Hervé s'y trouve avec ses autres comprovinciaux. Les prélats rédigent en commun un monitoire contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, le font publier, et citent à un prochain concile

(1) Histoire de Gerberoy, p. 26.

ceux qui se sont emparés de ces biens, sous peine d'encourir la sentence d'excommunication, et d'être arrachés du champ de l'Eglise comme autant d'arbres inutiles et dangereux.

L'an 995 : *Il est frappé d'interdit par le pape : il s'en fait relever.* — Les foudres dont ces prélats menaçaient les usurpateurs des biens de l'Eglise, grondaient pendant ce tems-là sur leur tête et allaient les frapper eux-mêmes. La cour de Rome avait été informée du jugement qui avait dépossédé Arnoul et élevé Gerbert en sa place : le pape Jean XVI trouve étrange qu'on n'ait point eu recours à son autorité pour une cause si grave. Dans son mécontentement, il annule le jugement qui a été rendu, interdit de toute fonction ceux qui l'ont prononcé et qui ont participé à l'ordination de Gerbert, et envoie un légat en France pour faire exécuter sa sentence et procéder à la réhabilitation d'Arnoul. Le légat arrive, convoque le concile de la province à Mouson, au diocèse de Reims, et exécute les ordres dont il est chargé : il prononce la déposition de Gerbert, casse le jugement porté contre Arnoul qu'il proclame seul légitime pasteur de l'Eglise métropolitaine, et suspend de toute fonction ecclésiastique les évêques qui ont trempé dans toute cette affaire. Toutefois ces prélats, qui étaient présens au concile, firent valoir les raisons qui légitimaient leur conduite, en la circonstance où ils se trouvaient : ils prouvèrent que, loin de méconnaître l'autorité du souverain pontife, ils auraient voulu n'agir que d'après ses instructions, et que dans cette vue ils avaient envoyé des députés à Rome, mais qu'on avait trouvé moyen de les empêcher d'obtenir audience de sa

Sainteté, et que livrés ainsi à eux-mêmes ils n'avaient pu que suivre les lumières de leur conscience. Apparemment le légat fut satisfait de leur défense et les releva des censures dont ils les avaient frappés ; car nous les voyons continuer de remplir leur ministère comme auparavant, et l'histoire ne nous parle plus de cette affaire. Néanmoins Arnoul ne fut rétabli sur son siége que quelques années après, et, chose remarquable, celui qui le réhabilita ou confirma sa réhabilitation fut ce même Gerbert que le légat venait de déposer, et qui, quelques années après, occupait le trône pontifical sous le nom de Silvestre II (1)!

Il n'est point le premier évêque qui ait habité la ville. — Jusqu'à présent nous n'avons vu Hervé qu'au milieu des affaires publiques qui n'intéressaient point directement son diocèse : voyons-le maintenant dans l'intérieur de la ville épiscopale et mettant à exécution l'un des plus hardis projets que l'art de bâtir ait jamais conçus. Que ce prélat ait eu sa résidence en la cité, personne ne le révoque en doute; mais qu'il soit le premier de nos évêques qui y ait établi sa demeure, c'est une assertion qui n'a aucun fondement dans l'histoire et qui tombe devant tout ce que nous avons dit précédemment. Clément, Constantin, Hildemanne, Odon et autres illustres prédécesseurs d'Hervé, habitaient sans aucun doute l'enceinte de la ville, près de leur église : ils y résidaient avec le chapitre qui vivait en communauté sous leur autorité immédiate, et célébraient avec lui l'office divin dans l'ancienne cathédrale. Lorsque Beauvais servait d'asile aux commu-

(1) L'abbe, t. 9, p. 734-781.

nautés dispersées par l'ennemi qui mettait tout à feu et à sang dans les campagnes, lorsque les villes les plus éloignées venaient y mettre en dépôt ce qu'elles avaient de plus précieux, est-il croyable que nos évêques, qui étaient admis au palais des rois et siégeaient en leurs conseils, n'aient pas eu alors même un pied-à-terre en leur ville épiscopale, et qu'ils aient été obligés de résider hors des murs, exposés à la fureur des ennemis? personne ne le croira. Hervé ne fut donc pas le premier des prélats qui aient habité Beauvais, après avoir abandonné le séjour de l'abbaye de Saint-Lucien; mais le premier de tous il eut la généreuse pensée de consacrer une partie de sa fortune à doter le chef-lieu de son diocèse, d'un monument qui suffirait seul pour immortaliser son nom.

L'an 997 : *Il fait bâtir une nouvelle cathédrale.* — Hugues Capet avait triomphé des factions liguées contre lui, et était demeuré paisible possesseur du royaume. Sa mort arrivée en 996 n'altéra nullement la paix de la France; Robert lui succéda sans contradiction, et le calme continua comme s'il n'y avait point eu changement de règne. Il ne restait plus de l'ancienne dynastie qu'Anoul de Reims qui était toujours prisonnier d'état; Charles de Lorraine était mort dans les prisons d'Orléans, et ses enfans étaient hors d'état de recommencer une lutte qui avait si mal réussi à leur père : le nouveau roi n'ayant plus rien à craindre de ce côté, rendit la liberté à l'archevêque, et s'appliqua à gagner l'affection de ceux dont les intérêts avaient été froissés par la révolution qui venait de s'opérer. La piété alors voyant s'ouvrir devant elle un avenir plein d'espérances, n'eut plus à craindre

de voir renverser les temples qu'elle se plaisait à bâtir. On se mit aussitôt à réparer les ruines anciennes, à construire des églises sur de nouveaux plans, et à créer ces chefs-d'œuvre d'architecture qui ont fait le désespoir des siècles suivans.

Il y avait cependant une crainte assez généralement accréditée, qui vint enchaîner ce premier élan de la piété : on était aux dernières années du dixième siècle, et l'on s'attendait à être bientôt enseveli sous les ruines de l'univers. Le bruit s'était répandu que le monde ne devait subsister que mille ans : des érudits l'avaient lu dans les livres saints, et quelques phénomènes observés au ciel étaient à leurs yeux autant de signes avant-coureurs de l'épouvantable catastrophe. Inutilement cherchait-on à rassurer les esprits contre ces sinistres prédictions, la frayeur redoublait à mesure qu'on approchait du jour fatal. Enfin la dernière heure du dixième siècle a sonné; quelques heures après, le soleil sembla se lever plus brillant et plus radieux que de coutume; alors la frayeur fit place aux transports d'une joie indicible, et les hommes étonnés de se voir encore sur la terre, rivalisèrent de zèle pour y élever de magnifiques temples à la gloire du Très-Haut.

Hervé de Beauvais n'avait point attendu l'ouverture du onzième siècle, pour savoir s'il devait donner suite au projet qu'il méditait. L'ancienne cathédrale lui paraissait comprimer l'élan de la prière, par son toit peu élevé, et nuire à la majesté du culte divin, par le peu de développement qu'elle permettait aux cérémonies saintes. Ces considérations le déterminèrent à préparer les moyens d'en faire construire une plus vaste et plus en harmonie avec son titre d'église cathé-

drale. A cette fin, il fait construire, sur la rivière du Thérain, aux portes de Beauvais, deux moulins dont le produit devra être exclusivement affecté à la construction de la nouvelle église; il en donne la propriété au chapitre, à la charge de continuer son œuvre; il lui donne en outre, pour servir à la même destination, douze petites propriétés qu'il possédait dans les faubourgs, et qui présentaient ensemble une contenance d'environ quarante-huit arpens (1). Après avoir ainsi assuré les moyens de poursuivre la construction du nouvel édifice, il en fit commencer les fondations en 997. Ces faits nous sont attestés par un des successeurs d'Hervé, qui occupa le siége de Beauvais 33 ans après lui (2) et par l'obituaire de Saint-Pierre qui s'exprime à-peu-près dans les mêmes termes (3).

(1) Simon. *Supplément*, p. 142.

(2) In nomine Domini. Amen.

Droco Beluacensis episcopus universis fidelibus : Nolo vos ignorare qualiter sedis nostræ canonici duo molendina possident quæ stabilita sunt sub molendinum S. Symphoriani. Prædecessor noster Herueus episcopus hæc molendina construxit sita, tali intentione devulgatâ, ut in ædificatione templi novi, quod tunc ædificabat, ea S. Petro offerret atque donaret.... *Louvet*, t. 2, p. 634. — Cette déclaration porte à croire que l'on contestait au chapitre la propriété de ces moulins : la tradition accuse un nommé Hardouin, confident d'Hervé, d'avoir extorqué à l'évêque mourant la promesse qu'il jouirait de ces moulins sa vie durant, et de s'en être effectivement mis en possession, de sorte que le chapitre n'en jouit qu'après son décès. — *MS. de MM. Borel, etc.*

(3) Sexto idus aprilis obiit Herueus episcopus qui dedit S. Petro mansos duodecim in sub urbio, et duo molendina ad constructionem novi operis. — *Louvet*, t. 2, p. 175.

Mort d'Hervé. — Ce prélat ne vit que le commencement de son œuvre, mais il avait pris tous les moyens que la prudence humaine peut suggérer pour emporter en mourant l'espoir bien fondé que ses successeurs continueraient ce qu'il avait si heureusement commencé. Il avait en outre donné un bel exemple que l'on s'empressait d'imiter : on se mit alors à renouveler les anciennes églises de la ville épiscopale ; celles de Saint-Etienne, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent et de Saint-Nicolas furent reconstruites à neuf, et partout on ne voyait qu'ouvriers occupés à élever de nouveaux temples au Seigneur (1). Une ère nouvelle commençait à luire, lorsqu'Hervé fut enlevé à son diocèse. Il mourut vers le mois d'avril de l'année 998. Sa mort causa un grand deuil dans tout le diocèse.

(1) Louvet, t. 2, p. 633.



Pontificat de		Règne de	
Grégoire V	996—999.	Robert	996—1031.



XLI.

HUGUES.

Vers 998 : *Hugues, quarante-unième évêque de Beauvais.* — L'épiscopat de Hugues ne nous est pas plus connu que celui de Waléran dont nous avons parlé plus haut. L'ancien catalogue l'inscrit après Hildegaire dont il le fait successeur immédiat; mais les auteurs du *Gallia christiana* le placent immédiatement après Hervé, parce que sa signature se lit en un acte de donation faite en 998 à l'abbaye de Saint-Valery par Buchard, comte de Corbeil. Cette signature, il est vrai, n'exprime que le nom sans indication de siége; mais comme tous les autres évêques de la province de Reims ont signé cet acte en nommant l'église dont ils étaient pasteurs, on en infère que Hugues était l'évêque de Beauvais. Cet évêque n'est connu par aucun autre document historique : son nom ne se trouve que sur les diptyques de la cathédrale, et sur quelques vieux obituaires.

Hugues fut vraisemblablement tiré de l'abbaye de

Saint-Lucien pour être élevé sur le siége épiscopal, qu'il paraît n'avoir occupé que bien peu de tems : du moins laissa-t-il à cette abbaye la preuve d'une bienveillance spéciale. Il rendit en sa faveur une ordonnance qui la déchargeait de l'obligation de payer un droit à l'évêque, à chaque mutation qui survenait dans les titulaires des cures à la nomination de ce monastère; l'obituaire de l'abbaye le dit en ces termes : XIII *Aprilis obiit Hugo Beluacensis Episcopus qui nostra altaria libera fecit à personis*. Cette phrase *altaria libera fecit à personis* a beaucoup exercé nos anciens historiens : les uns, tel que Louvet, veulent que ces paroles signifient que les églises situées sur les terres de l'abbaye ont été déclarées indépendantes des curés, de sorte que l'abbé les faisait desservir par ses religieux qui jouissaient alors de toutes les prérogatives attachées à la charge pastorale; les autres prétendent que par là l'évêque a déchargé l'abbé de présenter à son agrément des vicaires, en lieu et place des religieux qui ne pouvaient point exercer le ministère pastoral, d'après le droit commun, et qu'il a autorisé ces religieux à exercer ce ministère; d'autres donnent des explications différentes. Mais nous, persuadés qu'il faut chercher l'interprétation de cette phrase dans les actes contemporains de l'époque où cette ordonnance fut rendue, nous dirons, comme nous l'avons exprimé plus haut, que Hugues a déchargé l'abbaye de payer à l'évêque un droit de mutation, lorsqu'elle présentait un nouveau titulaire pour une des cures qui étaient à sa nomination. Ainsi voyons-nous le comte de Crépy, donnant en 1053 l'église de Bonneuil-en-Valois à l'abbaye de Saint-Arnoult, prier l'évêque de Soissons de

renoncer à ce droit de mutation en faveur de cette abbaye qui était pauvre (1).

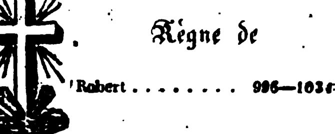
Ce souvenir, conservé en l'obituaire de l'abbaye de Saint-Lucien, nous prouve qu'à cette époque ce monastère avait déjà un certain nombre de cures à sa nomination. L'obituaire de Saint-Pierre fait aussi mention de Hugues qui légua au chapitre une propriété nommée alors *Maggni vallis* — « *qui dedit nobis Maggni Vallem.* » Nous ne savons s'il s'agirait ici de Magneville près Crépy. Ce sont là les seules choses que l'histoire nous ait transmises sur l'épiscopat de Hugues.

Une lame de plomb, trouvée le 17 mai 1815 en un cercueil de pierre, lors de la démolition de l'église abbatiale de Saint-Lucien, porte l'inscription suivante :

HIC REQUIESCIT HUGO EPS.

(1) Et si persona moreretur præsentata, quòd abbati vel fratribus prætitulatæ ecclesiæ alteram sinè pecuniâ liceret repræsentare. — *Histoire du Valois, pièces justificatives*, t. 3, p. 4.



Pontificat de		Règne de
Silvestre II. . . . . . . 999—1003.		Robert . . . . 996—1031.
Jean XVII, XVIII, etc. 1003—1012.		
Benoît VIII. . . . . . 1012—1024.		

XLII.

ROGER DE CHAMPAGNE.

Il portait écartelé au 1 et 4 d'azur à une bande d'argent à deux cotices potencées de 13 pièces d'or : au 2 et 3 d'or à une croix de gueules et 4 clés de même (1).

Vers l'an 1000 : *Roger de Champagne, quarante-deuxième évêque de Beauvais.* — Pour continuer l'œuvre d'Hervé et faire sortir de terre le gigantesque édifice dont il avait posé les fondations, il fallait à l'Eglise de Beauvais un pontife animé d'un grand zèle, et possesseur d'une fortune qui lui permît de contribuer largement aux frais d'une pareille entreprise. Ce pontife lui fut donné en la personne de Roger de Champagne, dont l'épiscopat fait époque dans l'histoire de notre diocèse. Roger, d'après l'arbre généalogique dressé par Pillet en son histoire de Gerberoy, descendait par les femmes, de Hugues-le-Grand et du fameux Herbert comte de Vermandois, que nous avons vu

(1) Histoire de Gerberoy, p. 22.

faire donner l'archevêché de Reims à Hugues son fils encore enfant; il eut pour père Eudes II comte de Chartres, de Blois et de Tours, et pour mère Mathilde, fille de Richard I duc de Normandie (1). Par sa naissance, il appartenait aux familles souveraines; il était neveu de Bouchard de Montmorency, et avait des liens de parenté avec la haute noblesse de cette époque. Il embrassa l'état ecclésiastique à l'exemple de Hugues son oncle, qui était archevêque de Tours, devint chancelier du roi Robert (2), et fut ensuite

(1) Simon et autres écrivains lui donnent pour mère Berthe fille aînée de Conrad I roi d'Arles, et de Mathilde de France sœur du roi Lothaire : cette opinion nous paraît difficile à admettre; en voici la raison. Le père de Roger, Eudes I, n'épousa Berthe qu'en secondes noces, après la mort de Mathilde sa première épouse : or, si c'est de son mariage avec Berthe qu'il a eu Thibaud, Eudes II, Théodoric et Roger évêque de Beauvais, ainsi que le prétendent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, p. 627, il s'en suivrait que Roger avait à peine douze ans lorsqu'il fut élu évêque de Beauvais; car, selon ces auteurs, Eudes, qui avait au moins deux ans plus que Roger, puisque l'un était le 2e et l'autre le 4e des enfans de Berthe, périt en 1037 sous les murs de Bar-le-Duc, à l'âge de 55 ans; il était donc né en 982 : Roger n'aurait pris naissance qu'en 984. Simon cependant veut qu'il ait été élu en 996 pour l'évêché de Beauvais. Pareil abus n'existait point à cette époque dans l'Eglise de France. Nous préférons donc le sentiment de l'historien de Gerberoy, et nous croyons avec lui que Roger était fils de Mathilde, première épouse d'Eudes I. Eudes II était peut-être né du mariage de son père avec Berthe, qui devint ensuite épouse du roi Robert : ceci nous expliquerait pourquoi la charte royale, qui confirme la donation du comté à l'évêché de Beauvais, qualifie seulement Eudes de comte et non de frère de Roger.

(2) Labbe, t. 9, p. 743.

élevé sur le siége épiscopal de Beauvais. Il ne reste aucun document pour déterminer d'une manière précise le commencement de son épiscopat ; on sait seulement qu'il gouvernait notre Eglise dès la première année du onzième siècle. Ce que l'on sait aussi, c'est qu'il la gouverna en père, et qu'il s'appliqua à faire le bonheur des ouailles qui lui furent confiées. Les éloges gravés sur sa tombe, alors qu'on n'avait plus intérêt à le louer, nous le représentent comme un évêque pieux, attaché à son clergé, généreux dans ses largesses, et n'ayant d'autre intérêt que celui de son Eglise. Une découverte qui fut faite en l'abbaye de Saint-Lucien, durant les premières années de son épiscopat, nous donne une idée de la piété qui l'animait.

L'an 1002 : *Invention des vêtemens de saint Lucien.* — Les précieux restes du saint apôtre du Beauvaisis avaient été jusque-là l'objet de la constante vénération des fidèles ; ils étaient d'autant plus religieusement conservés qu'on les regardait comme l'unique monument de la vie mortelle du saint martyr. Rien ne semblait devoir ajouter au culte rendu à ces saintes reliques ; et voici que, contre toute attente, du sein de la tombe où elles avaient été primitivement déposées par les premiers chrétiens, se révèlent d'autres reliques qui donnent un nouvel élan aux transports de la piété.

La seconde année du onzième siècle, sous le règne du roi Robert, et durant l'épiscopat de Roger, évêque de Beauvais, un religieux nommé Giraud était en prière dans l'église de l'abbaye de Saint-Lucien, la nuit du vendredi avant la Pentecôte. Pendant qu'il était absorbé dans une méditation fervente, une vive lumière environna soudain l'autel devant lequel il priait ;

cet autel lui parut s'entrouvrir et laisser paraître, à une certaine profondeur en terre, une petite caisse qu'une voix lui disait de faire tirer de ce lieu. Cette vision le fit tressaillir, et jeta son âme dans une grande perplexité : il s'estimait indigne d'être favorisé d'une révélation et craignait d'être le jouet de quelque illusion des sens. Cependant la même vision se renouvela quelque tems après, une seconde, puis une troisième fois, et chaque fois avec des circonstances particulières qui le pressaient fortement de découvrir ce qu'il avait vu, à l'abbé du monastère et à l'évêque du diocèse. Il se décide enfin à faire connaître ce qui le préoccupe si fortement depuis quelque tems, il en fait part à son abbé, et lui donne des détails si clairs et si précis, que celui-ci regarde la chose assez sérieuse pour en référer à l'évêque. Sur le rapport de l'abbé, Roger, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, se transporte en l'abbaye, entend le récit de Giraud, et ordonne que la terre soit creusée à l'endroit désigné par ce religieux. On se met aussitôt à l'œuvre, en présence de la communauté qui attendait, avec une impatiente curiosité, quel serait le résultat de cette fouille : on creuse et creuse encore ; enfin, au grand étonnement de tous, on découvre un petit coffre en plomb, présentant exactement les dimensions que le religieux avait indiquées. L'évêque le fait ouvrir, et y trouve une partie des vêtemens que saint Lucien portait lorsqu'il fut mis à mort pour la foi, ses chaussures et une aube teinte de son sang. Les premiers fidèles les avaient renfermés dans cette caisse et déposés en terre, à côté de son corps. Le pieux évêque invita la communauté à rendre avec lui de solennelles actions de grâces

à Dieu, pour la découverte de ce nouveau trésor, et permit de l'exposer à la vénération publique. L'abbaye célébra chaque année, depuis cette époque, la fête commémorative de l'invention de ces reliques, qui furent religieusement conservées dans une châsse particulière. Elles existaient encore au dix-septième siècle, époque où messire Augustin Potier en fit la reconnaissance.

Rétablissement des abbés de Saint-Lucien. — Ce récit extrait d'un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Lucien, nous apprend que, sous Roger de Champagne, ce monastère avait cessé d'être gouverné par l'évêque; il était alors administré par un abbé nommé *Raïnerus* dont l'autorité s'étendait sur le temporel et sur le personnel de l'établissement. Il est à présumer que nos évêques se sont déchargés du soin de cette communauté, et l'ont replacée sous l'autorité d'un religieux, aussitôt qu'ils ont vu la paix rétablie en France, parce qu'alors les besoins du diocèse appelaient toute leur sollicitude, et leur laissaient moins de tems à consacrer à un établissement particulier. Raïnerus est le premier dont le nom soit connu depuis le rétablissement des abbés; mais on ne peut point inférer de là qu'il soit le premier qui ait été chargé de l'administration de l'abbaye, depuis que les évêques avaient succédé aux premiers abbés : tout ce que l'on peut avancer avec certitude, c'est que si l'abbaye de Saint-Lucien avait été encore alors sous l'autorité immédiate de l'évêque, Roger de Champagne l'aurait émancipée pour la laisser se gouverner par un abbé de son choix.

L'an 1008 : *Roger présent au concile de Chelles.* —

Ce prélat prenait un vif intérêt aux établissemens monastiques, et ne s'épargnait aucun sacrifice pour les réédifier et y faire revivre la règle avec toutes ses observances. Nous le voyons siéger en 1008 au concile de Chelles près Paris avec Foulques d'Amiens, Robert de Senlis, et plusieurs prélats de haute naissance. Ce concile avait à s'occuper d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis; le roi Robert lui accordait divers avantages qu'il énumère en la charte qui fut soumise à l'approbation des prélats. Roger, évêque de Beauvais, *Rogerius Belvacensium episcopus*, accepte avec reconnaissance, au nom de l'abbaye, cette marque de la munificence royale, et appose, avec les autres prélats, sa signature au bas de l'acte de donation (1). Il donne à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Colombs, au diocèse de Chartres, une preuve bien plus directe de son zèle pour les établissemens religieux. Cette abbaye, depuis long-tems tenue en fief par sa famille, avait été complètement négligée : les bâtimens réguliers tombaient en ruine, et présentaient l'aspect d'une métairie abandonnée plutôt que d'une communauté religieuse. Roger ayant eu cette abbaye dans la riche succession qui lui échut, se fit un devoir de conscience de la réparer et de la rendre à sa destination première; il releva les édifices, rebâtit l'église, la dota, et y mit un clergé régulier pour y célébrer l'office divin (2). Mais voici une preuve bien autrement touchante de son entier dévouement.

L'an 1013 : *Il devient propriétaire du comté de Beau-*

(1) Labbe, t. 9, p. 789.

(2) Hist. de Montmor., liv. 2, c. 3, p. 69.

vais.—Il avait obtenu, par droit de succession, le comté de Sancerre dans le Berri, la seigneurie d'Ailly en Normandie, et la terre de Monchy-Lagache en Vermandois. Le comté de Beauvais était échu à Eudes son frère. Roger, évêque de Beauvais, regrettait que ce comté, qui était si bien à sa convenance, n'eût point été compris dans la part qui lui revenait; il le regrettait d'autant plus, que déjà l'évêque de Beauvais jouissait des droits de comte dans la ville; Hervé avait un vicaire chargé de la perception de ces droits (1). Il propose en conséquence à Eudes, un échange que celui-ci accepte volontiers; il lui céde le comté de Sancerre, et obtient celui de Beauvais, non seulement en jouissance viagère, mais en pleine propriété, de manière à pouvoir en disposer à volonté. L'acte d'échange est immédiatement rédigé et revêtu de toutes les formalités requises. Dès-lors Roger entre en jouissance de tous les droits et revenus du comté, non seulement dans les faubourgs et campagnes situées hors l'enceinte de la ville, mais encore à Bresles qui était déjà propriété de l'évêché, à Saint-Just, à Catenoy, Bury, Fley ou Saint-Germer, Senantes, Montigny, Cuigy, Gerberoy et ailleurs. Cette considérable augmentation du pouvoir temporel de l'évêque paraît avoir donné quelque inquiétude aux habitans de Beauvais; ils appréhendaient, lui écrivaient-ils avec confiance, que leur pasteur ne se tranformât en loup pour dévorer ses ouailles : *Pastor molitur fieri lupus.* « Ma bonne ville de Beauvais, lui répond ce prélat, ne te fatigue point par de vaines alarmes. *Urbs mea Beluacus lachrimas effundere*

(1) Simon, *Supplément*, p. 80.

noli; toujours je serai ton pasteur, et toujours tes intérêts me seront chers.... Mon nouveau titre ne servira qu'à alléger tes charges.... » Ces paroles ne tardèrent point à être confirmées par les faits. Bientôt les charges trop onéreuses sont diminuées, les droits vexatoires supprimés, les redevances exigées avec moins de rigueur, la justice mieux administrée; et le voyageur, qui passe sur les terres du comté, bénit le nouveau maître qui l'a délivré des odieuses exactions auxquelles il était naguère exposé (1); bientôt enfin il prouva, d'une manière éclatante, que ce n'était pas pour lui personnellement qu'il avait désiré le comté de Beauvais.

L'an 1015 : *Il transfère ce comté à son Eglise.* — Après avoir conclu avec son frère l'échange dont nous venons de parler, il en obtint encore une autre concession qu'il avait singulièrement à cœur; il le décida à renoncer à tout espoir de recouvrer jamais ce comté, et à consentir qu'il en fît donation à son évêché pour être possédé par lui et par ses successeurs à perpétuité. Eudes ayant ainsi fait une cession absolue de tous ses droits, vint en personne à Beauvais, et alla en l'église de Saint-Pierre déposer l'acte de donation sur l'autel, en présence du clergé et du peuple réunis; il y mit pour condition, qu'une messe serait chaque semaine célébrée à son intention par le chapitre, et qu'après sa mort, l'évêque et les chanoines chanteraient à perpétuité un service anniversaire pour le repos de son âme. Immédiatement après cette solennelle donation, Roger en présenta l'acte à la sanction

(2) Louvet, t. 2, p. 181.

du roi, et Robert le confirma par une ordonnance donnée à Saint-Denis, l'an 1015 de l'incarnation de N. S. Dès-lors Roger abandonna l'ancienne habitation épiscopale au chapitre qui la divisa en plusieurs maisons canoniales, et alla s'établir en l'hôtel des comtes. Ces comtes avaient une autre résidence à la campagne en un lieu appelé alors *Comitis villa*, et connu depuis sous le nom de Conteville où l'on voit encore les vestiges d'un ancien château. Il ne paraît pas que cette résidence ait jamais été comprise dans le domaine de l'évêché.

Il lègue au chapitre ses propriétés de Normandie et du Vermandois. — Ce généreux pontife, qui avait renoncé à toutes les espérances du siècle pour se vouer au service des autels, adopta l'Eglise de Beauvais pour son épouse chérie, et voulut la faire héritière des biens que la fortune lui avait si largement départis. Tant qu'il vécut, il s'appliqua à administrer ces biens avec beaucoup d'ordre et faire reconnaître les droits que lui donnait son titre de propriétaire du comté : ainsi, le voyons-nous se faire prêter foi et hommage par Francon, vidame de Gerberoy, qu'il maintient en sa charge de commandant du château, à la condition qu'il sera fidèle aux conventions stipulées, et auxquelles ils s'engagent l'un et l'autre sous la foi du serment (1). Il emploie ses revenus à continuer l'œuvre d'Hervé, et les habitans de Beauvais contemplent avec admiration le nouvel édifice qui s'élève chaque jour davantage; il les emploie à essuyer les larmes d'un grand nombre de malheureux qui avaient perdu ce

(1) Hist. de Gerberoy, p. 312.

qu'ils possédaient, par le violent incendie qui dévora une partie de la ville en 1018 (1) : enfin, pour donner à son Eglise un nouveau gage de sa tendre affection, il lègue au chapitre de la cathédrale la seigneurie d'Ailly et la terre de Monchy-l'Agache, qu'il avait héritées de ses ancêtres.

Il forme une bibliothèque et y rassemble de précieux manuscrits. — Ce courageux détachement des biens de la terre suppose de bien rares vertus dans le cœur de ce prélat; un évêque qui faisait de pareils sacrifices en faveur de son Eglise, était nécessairement porté à s'entourer d'un clergé pieux, instruit et dévoué comme lui au salut des âmes. Aussi Roger donna-t-il tous ses soins à se procurer et à rassembler, en une bibliothèque commune, les manuscrits les plus estimés de son tems, afin de fournir à ses prêtres les moyens d'étendre leurs connaissances et de s'élever à la hauteur de la sainte mission qu'ils avaient à remplir. Plusieurs de ces manuscrits existaient encore dans la bibliothèque de l'ancien chapitre; ils ont malheureusement disparu avec beaucoup d'autres objets précieux par leur antiquité.

L'an 1022 : *Sa mort, son testament.* — Une vie si belle et si utilement employée dans l'intérêt de l'Eglise s'écoula trop rapidement pour le diocèse de Beauvais. Roger de Champagne n'était point encore dans un âge bien avancé, à en juger par l'époque de la mort d'Eudes, son frère, qui lui survécut quinze ans et mourut en 1037, âgé seulement de 55 ans. Il tomba malade vers le mois de juin l'an 1022, et la maladie fit des

(1) Chroniq. de Vézelay et d'Auxerre.

progrès tellement rapides qu'elle l'emporta le 24 du même mois, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. A la nouvelle de sa mort, le diocèse fut plongé dans une véritable affliction : il le pleura comme une famille pleure la perte d'un père tendrement aimé. Les inscriptions gravées sur sa tombe sont un irrécusable témoignage des regrets qu'il a laissés. Son corps fut provisoirement déposé dans le chœur de la Basse-OEuvre, en attendant qu'on pût le transporter dans les caveaux de la nouvelle cathédrale, qui était encore bien peu avancée.

Roger ne voulut point quitter la terre sans laisser à son Eglise un dernier gage de sa tendresse toute paternelle : il lui donna le Missel et les Pontificaux dont nous avons parlé dans l'introduction de cette histoire. Le chant n'y était point marqué comme il l'est dans nos livres actuels. Jusque-là il n'était indiqué que par des points placés au-dessus des mots, ce qui le rendait extrêmement difficile à apprendre. Ce ne fut que quelques années après la mort de Roger, sous le pontificat de Jean XIX, qu'un religieux bénédictin, nommé Guy, de la ville d'Arezzo en Toscane, trouva le moyen de l'écrire et d'en rendre l'étude facile, par l'invention de la gamme *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, dont il trouva la première idée dans cette strophe : *Ut queant laxis, Resonare fibris*, *Mira*, etc., que l'on chante en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Il lui laissa encore par testament un autel portatif d'un grand prix. Cet autel consistait en une pierre d'un porphyre très-fin, parsemé de taches blanches, ayant cinq lignes d'épaisseur, sur dix pouces de long et sept de large. La pierre était enchassée en une bande de cuivre doré de cinq

lignes de large, couronnée à sa partie supérieure d'un treillage très-délicatement travaillé : le tout portait sur des demi-corps soutenus par des pattes de lion; les demi-corps étaient autant de sépulcres qui renfermaient des reliques. Sur chacune des quatre faces de la bande en cuivre doré qui enchassait la pierre, était gravée l'inscription suivante : *Primum cruci Præsul locum — sanxi Mariæ posterum Rogerus — tercium Petro — quartum dedi Luciano.* Il avait dédié cet autel à la sainte Croix, à la sainte Vierge, à saint Pierre et à saint Lucien. Ce dernier legs est une preuve de la piété de cet illustre pontife, comme l'épitaphe suivante est un précieux témoignage du bien qu'il a fait durant sa vie.

Ortus Baptistæ cùm mundum lætificaret
Beluacum tristem fecit moriendo Rogerus
Sanguine qui clarus, sed clarior indole morum.
Hic rexit Cathedram non pressit pontificalem;
Ornamenta Domûs, status et possessio cleri,
Libertas patriæ, pulso comitis dominatu,
Atque viatorum demisso gaudia censu,
Rebus et in multis totius commoda plebis,
Quod pater et rector, decus et tutela suorum
Extiterit, meliùs quàm vox aut littera pandunt.

Pontificat de Jean XIX. . . . . . . 1021—1033.



Règne de Robert . . . . 996—1031.

XLIII.

GUÉRIN.

L'an 1023. *Guérin, quarante-troisième évêque de Beauvais.* — Guérin, nommé en latin *Guarinus, Warinus*, occupa le siége épiscopal de Beauvais immédiatement après le décès de Roger de Champagne. Son élection suivit de près les funérailles du dernier prélat, ce qui nous porte à croire que la famille de l'illustre défunt ne fut point étrangère au choix qui devait lui donner un successeur. Le clergé de Beauvais lui avait trop d'obligations, pour ne point consulter son vœu et négliger de choisir celui qu'il savait devoir lui être plus agréable. Le chapitre, qui commençait à avoir presque seul voix délibérative dans les élections, avait un intérêt particulier à se ménager les bonnes grâces de cette famille puissante, afin de n'être point inquiété dans la jouissance de ses domaines de Normandie et de Vermandois. La reconnaissance et l'intérêt exigeaient, ce semble, que le comte de Champagne fût consulté sur le choix du futur évêque, qui de-

vait recueillir la riche succession de son frère. Guérin touchait donc de près à la famille de son prédécesseur.

Ses rapports avec Eudes de Champagne. — Ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont les rapports que le nouveau prélat entretenait avec le frère de Roger, et la confiance que celui-ci avait aux lumières de l'évêque de Beauvais. L'Église de Chartres était doublement affligée d'avoir perdu un saint évêque en la personne de Fulbert, décédé en 1029, et de voir repousser le successeur qu'elle lui avait choisi, pour favoriser un sujet qu'elle jugeait indigne de l'épiscopat : dans son affliction, le chapitre de cette église a recours à l'évêque de Beauvais, et le supplie d'user de son crédit pour écarter le candidat qu'on veut lui imposer. Par quel motif s'adresse-t-il à notre évêque, qui est étranger à cette province ecclésiastique? C'est, lui écrit-il, qu'Eudes, comte de Chartres, repousse lui-même ce candidat, et qu'il ne lui ouvrira les portes de sa ville qu'autant que l'évêque de Beauvais l'aura approuvé (1). L'année précédente Guérin avait assisté à la dédicace de l'église abbatiale de Sainte-Marie de Colombs, au même diocèse, que Roger avait fait rebâtir; sans aucun doute, il y fut invité par le comte de Chartres. Ne semble-t-il point résulter de là que ce nouveau prélat était attaché par des liens très-étroits à la maison de Champagne?

(1) Conquerimur apud vos de archiepiscopo nostro et rege qui nobis invitis episcopum donare volunt, quemdam idiotam ut scitis, et ejusmodi officio indignum et ignarum, precantes auxilium vestrum.... Sciatis Odonem comitem nunquàm recepturum illum in civitatem suam, nisi prius vestro judicio examinatum.—*Biblioth. veter. Patr.*, t. 9. *Epist. Fulbert.* 132, p. 33.

L'an 1022 : *Son crédit à la cour, son zèle pour la foi.* — Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il jouissait d'une très-grande considération à la cour, et que le roi Robert, le regardant comme un des prélats les plus pieux et les plus éclairés de son époque, l'appelait en ses conseils, lorsque devaient s'y traiter les grands intérêts de la religion. Ce prince venait d'apprendre que la foi courait les plus grands risques en la ville d'Orléans. Une secte abominable y avait pris naissance; elle y propageait dans l'ombre les erreurs et les pratiques les plus monstrueuses; pour peu qu'on la laissât s'étendre et gagner du terrain, c'en était fait de la société, et la France retombait dans la plus hideuse barbarie. Son enseignement consistait à nier les dogmes fondamentaux du christianisme, et à leur substituer les impures erreurs des anciens Manichéens : ses pratiques se résumaient en assemblées nocturnes, où, après l'extinction des flambeaux, commençaient les plus cyniques orgies; puis, comme pour marquer du sceau de l'enfer les actes de cette monstrueuse affiliation, le premier fruit qui venait à naître était jeté au milieu des flammes huit jours après sa naissance, et de ses cendres on composait un pain à l'usage des adeptes. Il y avait en cela plus que mépris de la religion, il y avait crime de lèse-société; et tout gouvernement se devait à lui-même d'étouffer à sa naissance cette secte monstrueuse.

Mu par ces graves considérations, Robert se transporte à Orléans avec une partie de sa cour; il appelle auprès de sa personne les principaux membres de la magistrature, avec les évêques et les abbés les plus dignes de sa confiance. Il donne aussitôt ses ordres, et

les sectaires, arrêtés dans leurs demeures, sont immédiatement traduits devant ce tribunal sans appel. L'interrogatoire ne fait que confirmer ce que l'on avait déjà appris par d'autres voies. Les accusés conviennent eux-mêmes de tout ce qu'on leur impute, et avec une désespérante assurance ils profèrent, devant leurs juges épouvantés, les blasphèmes les plus impies et professent les doctrines les plus subversives de tout ordre social. « Sont-ce bien là vos véritables enseignemens, demande alors Guérin évêque de Beauvais, à ceux qui passaient pour chefs de cette secte? — Oui, répondent-ils, c'est là ce que nous enseignons, ce que nous croyons et ce que nous professerons jusqu'à la mort. — Vous ne croyez donc point au dogme de l'incarnation, de la passion et de la résurrection du fils de Dieu? — Nous n'y étions pas et nous ne pouvons croire ce que nous n'avons pas vu. — Mais ne croyez-vous pas que vous avez eu des parens qui vous ont donné naissance? — Assurément nous le croyons! — Vous ne le savez cependant que par le témoignage d'autrui; pourquoi sur pareil témoignage ne croiriez-vous pas le mystère de l'incarnation et les autres dogmes consignés dans nos livres saints? Pourquoi... — Vous pouvez prêcher tout cela à d'autres, s'écrient ces maîtres de l'erreur; nous avons notre doctrine qui n'est point écrite sur la périssable dépouille des animaux, et vous insistez en vain pour nous la faire abandonner : mettez fin à vos discours et faites de nous ce que vous voudrez. »

L'évêque de Beauvais eut beau redoubler d'efforts, de zèle et de charité, afin d'amener ces malheureux à résipiscence, et de les soustraire aux rigueurs de la

loi, il ne put rien gagner sur leur endurcissement. Les autres prélats les entreprirent à leur tour, et, durant neuf heures consécutives, la charité épiscopale épuisa toutes ses ressources pour leur inspirer d'autres sentimens; mais ce fut en pure perte. En vain les menaçait-on du bûcher où leur opiniâtreté devait infailliblement les conduire; ils souriaient à ces menaces, persuadés que les flammes n'auraient point de prise sur eux. Force fut donc aux évêques de les livrer au bras séculier qui leur appliqua la peine infligée par les lois (1). Si l'évêque de Beauvais eut le chagrin de n'avoir point réussi à tirer ces malheureux de leur aveuglement, il put du moins se consoler par le souvenir du service qu'il venait de rendre à la société.

L'an 1023 : *Son zèle pour les associations pieuses.* — Peu de tems après son retour du concile d'Orléans, Guérin fit partie d'une autre assemblée qui le dédommagea largement des sentimens douloureux qu'il venait d'éprouver. Au mois de mai de l'an 1023, Robert recevait en son château de Compiègne une ambassade que Henri, empereur de Germanie, lui avait envoyée concernant certaines affaires d'état; à cette occasion il invita les grands du royaume à se réunir auprès de sa personne. L'évêque de Beauvais, accompagné de Hubert abbé de Saint-Lucien, se rendit à l'invitation

(1) Labbe, t. 9, p. 837-842. Cet auteur parle du concile d'Orléans comme ayant eu lieu en 1017, et le place néanmoins sous l'épiscopat d'Odalric : or, ce prélat ne fut élevé sur le siége épiscopal qu'en 1022; il nomme Guérin comme ayant discuté l'affaire en délibération; or, ce prélat ne fut évêque de Beauvais qu'en 1022. C'est donc en cette année qu'il faut placer ce concile.

royale, ainsi que Bouchard de Montmorency et les principaux seigneurs du Beauvaisis, savoir : Baudoin de Clermont, Aubert de Creil et Guillaume son frère. Baudoin comte de Flandre, Richard duc de Normandie, Robert son frère archevêque de Rouen, Foulques évêque d'Amiens, et grand nombre d'autres illustres personnages, s'empressèrent d'aller faire leur cour au roi, dans cette circonstance solennelle. Le comte de Flandre était accompagné d'un religieux de grand mérite et d'une piété si douce et si entraînante que, pour peu qu'on eût de rapport avec lui, on ne pouvait se défendre de l'aimer et de le vénérer : ce religieux était Liduin abbé de Saint-Vast d'Arras, et ce fut celui qui, au milieu de tout ce que la France avait de plus illustre, intéressa plus vivement l'évêque de Beauvais. Ce fut pour moi une heureuse fortune, écrit-il après un entretien avec lui, d'avoir fait connaissance avec un homme de si grand mérite, et d'avoir obtenu, tout indigne que j'en suis, qu'il voulût bien m'accorder une part aux prières et aux bonnes œuvres de sa communauté. Il y avait déjà d'anciennes relations entre l'Eglise de Beauvais et la célèbre abbaye d'Arras : depuis que saint Vast était venu servir de premier pasteur à nos ancêtres, et que la ville de Beauvais avait donné asile aux restes vénérés de ce saint pontife, il s'était établi entre les deux Eglises des rapports si intimes qu'elles se considéraient comme deux sœurs : l'abbaye de Saint-Vast était d'ailleurs propriétaire dans le diocèse de Beauvais; elle y possédait la seigneurie et l'église d'Angicourt, et se trouvait par là chargée de certaines redevances envers l'évêché de Beauvais. Ce fut sans doute sur ces intérêts communs et sur cette

précieuse union entre les deux diocèses, que roulèrent les premiers entretiens de Guérin avec l'abbé de Saint-Vast; les avantages spirituels qui découlent de l'union des communautés entre elles, fournirent matière à une longue et pieuse conversation, qui fit tant d'impression sur l'évêque de Beauvais qu'il voulut, dès ce moment, faire associer son diocèse aux prières et aux bonnes œuvres de l'abbaye de Saint-Vast. L'acte d'association est rédigé sur-le-champ : Guérin accorde à l'abbaye le tiers des revenus de l'église d'Angicourt, la décharge de toute redevance envers l'évêché, le droit synodal excepté, à la condition qu'elle admettra l'Église de Beauvais en participation du bien qui se pratique chez elle. Cet accord, qui nous révèle la grande piété des deux contractans, parut alors une affaire assez importante pour être soumise à l'approbation du roi. Robert et Henri son fils y apposèrent leur signature, ainsi que les prélats et les comtes qui se trouvaient alors au château de Compiègne (1).

L'an 1027-1029 : *Sa présence à diverses cérémonies publiques.* — Le crédit de Guérin à la cour et la confiance que le roi se plaisait à lui témoigner, rendaient en quelque sorte sa présence nécessaire dans toutes les cérémonies solennelles. Robert, voulant assurer la couronne à Henri son fils, le fait sacrer à Reims le 14 mai 1027 : l'évêque de Beauvais est du nombre des prélats qui assistent à cette solennité et reconnaissent Henri pour leur futur souverain. Deux ans après, le roi se proposant de faire consacrer solennellement l'église qu'il venait de bâtir à Orléans en l'honneur de

(1) Louvet, t. 2, p. 186.

saint Agnan, convoqua en cette ville les évêques qu'il affectionnait particulièrement : Guérin de Beauvais et Raoul de Senlis, qui avaient été personnellement convoqués, s'empressèrent de se rendre à l'invitation du pieux monarque, et contribuèrent par leur présence à augmenter la pompe de cette solennité religieuse. Ces jours étaient les beaux jours du règne de Robert, et la France, heureuse sous son sceptre paternel, bénissait la bonté divine de lui avoir donné un roi qui la faisait jouir des douceurs de la paix; mais ces jours vont bientôt s'obscurcir, et les prélats qui partageaient les joies du monarque vont être témoins de ses peines, pleurer sa mort, et voir le royaume en proie aux plus affreuses calamités.

L'an 1030-1033 : *Guerre civile, mort du roi, famine.* —Les mauvais traitemens que la reine Constance exerçait contre ses fils Henri et Robert, faillirent replonger la France dans les horreurs d'une guerre civile. Les deux jeunes princes, poussés à bout, s'éloignent de la cour, arborent l'étendard de la révolte, pillent les terres du domaine de la couronne, s'emparent d'Avalon, de Beaune et autres villes, et se posent, vis-à-vis de leur père, en puissance rivale et ennemie. Le roi se voit dans la triste nécessité de marcher à la tête de ses troupes contre ses propres enfans : heureusement il ne tarde pas à éteindre cette première étincelle qui menaçait d'embraser la France; mais bientôt il tombe lui-même malade, et la mort l'enlève à l'amour de ses sujets le 20 juillet de l'an 1031. Henri ne lui succède que pour avoir à lutter contre les intrigues de la reine sa mère, qui suscite contre lui une faction puissante en faveur du prince Robert. Les deux partis mettent

leurs armées en campagne : Henri est obligé de quitter Paris et de se réfugier à Fécamp auprès du duc de Normandie, tandis que l'armée rebelle occupe la capitale, Senlis, Noyon, Beauvais, et grand nombre d'autres villes. Mais ce triomphe de la révolte fut de courte durée : Henri, soutenu par le duc de Normandie, eut bientôt pris le dessus et contraint les rebelles à venir implorer sa clémence.

C'est déjà trop qu'une guerre civile, de quelque courte durée qu'on la suppose; son passage est toujours marqué par du sang et par des larmes bien amères : la France néanmoins eût encore facilement surmonté cette épreuve, si un nouveau fléau ne fût venu s'acharner contre elle et la plonger dans d'inexprimables douleurs. Ce n'étaient plus les hommes mais les élémens qui conspiraient contre elle. Durant trois années consécutives, la terre, inondée de pluies continuelles, ne produisit absolument aucune moisson ; tout périssait avant de parvenir à maturité. Alors les alimens de première nécessité ne s'obtenaient plus qu'au poids de l'or, et bientôt ils manquèrent entièrement pour la majeure partie de la population, qui n'eut plus pour nourriture que l'herbe des prairies et les racines des arbres. Encore cette chétive ressource devint-elle si rare, que, pour y suppléer, on en vint jusqu'à déterrer les cadavres, jusqu'à faire la chasse aux hommes, pour dévorer leurs membres que l'on se disputait avec une avidité qui tenait de la rage. Il faut lire les historiens contemporains de cette époque lamentable, pour se faire une juste idée de l'état de désolation où se trouva plongée notre infortunée patrie, durant ces trois années de disette. Les lois divines et

humaines étaient sans autorité sur des hommes qui n'écoutaient que l'entraînement de la faim, et la confusion la plus étrange engendrait les plus affreux désordres. Nous ne parlerons point de la mortalité qui vint à la suite de la famine et immola tant de victimes, que les vivans suffisaient à peine pour donner la sépulture aux morts. C'en était fait de la population entière ; la France allait être transformée en une affreuse solitude, si le Seigneur n'eût abaissé sur elle un regard de miséricorde.

L'an 1033 : *Cessation de la disette ; zèle de Guérin pour la répression des désordres.* — Après trois ans de stérilité, la récolte de la seule année 1033 surpassa celle de trois années communes. Les peuples reçurent ce bienfait du ciel avec d'autant plus de reconnaissance, que le contraste était plus sensible. Les évêques et tous les gens de bien profitèrent de ces dispositions pour remédier aux désordres passés, et surtout pour arrêter les guerres des seigneurs particuliers, l'habitude invétérée du brigandage, les pillages continuels, ainsi que toutes les violences et toutes les haines qui en sont la suite. Des conciles s'assemblèrent à cette fin dans la plupart des provinces : on commença par prescrire les mesures qui parurent les plus propres à apaiser la colère de Dieu ; et, comme l'un des moyens les plus efficaces est d'accoutumer l'homme à une vie sobre et mortifiée, on étendit au samedi de chaque semaine, à perpétuité, l'abstinence des alimens gras, qui n'étaient jusque-là prohibés que le vendredi, hors le tems du carême. On dressa ensuite différens réglemens pour arrêter les violences, établir la paix et faire régner la charité parmi les fidèles de tout état et

de toute condition : on demanda que chacun s'obligeât par serment à observer fidèlement les règles adoptées, sous peine d'être retranché du corps de l'Eglise et traité en excommunié.

Contestation entre Guérin de Beauvais et Gérard de Cambrai. — La province de Reims ne se montra pas moins empressée que les autres à adopter ces mesures qu'elle considérait comme l'unique moyen de régénérer les mœurs publiques, et les populations rivalisaient de zèle avec les évêques pour les mettre à exécution. Tous les prélats cependant ne montrèrent point le même empressement à y souscrire. Guérin de Beauvais et Bérard de Soissons les adoptaient avec chaleur, parce qu'ils n'en attendaient que des effets salutaires, et pressaient vivement leurs collègues dans l'épiscopat d'y adhérer avec eux et d'en prescrire l'observation dans leurs diocèses; mais Gérard de Cambrai, loin d'entrer dans leurs vues, combattait de toutes ses forces les mesures proposées. Pour ce qui est de l'abstinence, il voulait que l'on se bornât à l'observation des commandemens de Dieu, afin de ne point exposer les faibles à de nombreuses prévarications : quant à ce qui concernait la répression des désordres, il ne voulait point que l'on fît promettre par serment l'observation des règles proposées, dans la crainte du parjure de la part d'un grand nombre, qu'on devrait après tout ne point traiter en excommuniés; que d'ailleurs c'était à la puissance temporelle qu'il appartenait de réprimer ces désordres, et que prendre en cela l'initiative, c'était de la part des évêques un empiétement sur les droits de la royauté. A toutes ces observations, dictées par un esprit méticuleux plutôt que par un

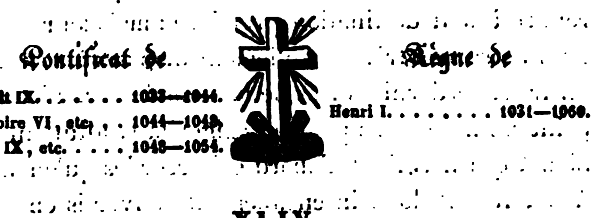
zèle prudent et éclairé, Guérin et les autres prélats répondaient que l'on ne porterait jamais aucune loi, si l'on était arrêté par la crainte des infractions, et que l'on devrait s'abstenir d'entreprendre aucun bien, parce qu'il en résultera toujours quelque inconvénient. Quant aux droits de la royauté, ajoutaient-ils, c'est vous qui leur portez atteinte, puisque vous tendez à diviser le sacerdoce et l'empire, dans une circonstance où ils réunissent leurs efforts pour travailler de concert à guérir les maux de la société. Gérard n'en persistait pas moins dans son sentiment; il ne fallut rien moins que le cri du peuple qui le traduisait de toute part comme l'ennemi du bien public, et le soulèvement de ses propres diocésains dans la ville de Douai, pour le décider à adopter et à publier les décrets des conciles (1).

Mort de Guérin. — Il résulte de tous ces faits authentiques que le successeur d'Hervé, sur le siége épiscopal de Beauvais, fut un évêque animé d'une foi vive et éclairée, d'une piété affectueuse, et d'un zèle ardent pour ramener les peuples à Dieu par les saintes pratiques de la religion. Guérin gouverna notre Eglise durant environ onze ans, et s'endormit dans le Seigneur au mois de novembre de l'an 1033, selon toute apparence : il n'est plus fait mention de lui après la discussion qu'il eut, dans le cours de cette année-là,

(1) Simon, et ceux qui l'ont copié, se sont grandement mépris, non seulement sur l'époque, mais encore sur le sujet de ce débat, où ils ont vu qu'on excitait l'évêque de Cambrai à signer *le traité que les évêques de Beauvais avaient fait de s'attribuer les droits de régales.* — Simon, p. 78 : ce dont il n'était nullement question. — *Voir* Labbe, t. 9, p. 910-913.

avec l'évêque de Cambrai, et son successeur paraît peu de tems après. Durant son épiscopat, il délivra l'abbaye de Saint-Lucien de plusieurs charges onéreuses, et fit à l'église cathédrale quelques donations qu'elle inscrivit en ces termes dans son obituaire :

« Die IV Novembris obiit Garinus Episcopus qui dedit nobis Ecclesiæ altare S. Stephani cum dimidio vicariæ Gadonis casati et Ecclesiam Rinolii. »



XLIV.

DROGON.

L'an 1033 : *Drogon, quarante-quatrième évêque de Beauvais.* — Après le décès de Guérin, l'Eglise de Beauvais choisit pour premier pasteur le prélat que les titres latins nomment *Drago, Drogo,* et que les auteurs français désignent indifféremment par le nom de Drogon et Druon : nous lui donnerons la dénomination qui se rapproche le plus du nom latin. Drogon se distingua sur le siége épiscopal par son zèle pour le rétablissement des fondations monastiques, et il fut en cela puissamment secondé par les dispositions des lois civiles et par le concours empressé de ses diocésains.

Le diocèse de Beauvais possédait anciennement de nombreux monastères, que la piété des fidèles avait richement dotés. Nous avons vu que la plupart de ces établissemens furent saccagés et détruits par les Normands, et que les propriétés des communautés éteintes furent accordées aux seigneurs laïcs, en récompense de leurs services militaires. Ces seigneurs n'en avaient que la jouissance viagère, de sorte qu'après leur mort,

ces propriétés faisaient retour à l'état qui devait les rendre à leur destination première : mais leurs héritiers ne se montrèrent nullement disposés à s'en dessaisir, et les derniers rois de la seconde race n'étaient point assez puissans pour en exiger la restitution. Ces biens, qui n'avaient d'abord été accordés qu'en usufruit, furent donc insensiblement convertis en propriétés patrimoniales ; et Hugues Capet lui-même, quand il se vit bien affermi sur le trône, ne crut pas pouvoir en déposséder les familles qui en jouissaient. Il ne voulait point néanmoins que l'Eglise fût irrévocablement dépouillée de ce qu'elle avait légitimement acquis, et il trouva le moyen de concilier ces deux intérêts qui paraissaient si inconciliables. Il prit les Français par leur endroit le plus sensible : il déclara ces biens héréditaires et y attacha des titres de noblesse, mais à la condition que quiconque voudrait porter la qualité de comte, vicomte, baron ou châtelain, serait tenu d'avoir ville close, abbaye ou prieuré conventuel, aumônerie ou maladrerie, foire et marché (1). Cette ordonnance ne tarda pas à produire l'effet que le monarque s'était proposé. Ceux qui n'auraient jamais consenti à faire une restitution, parce que par là ils se seraient avoués détenteurs d'un bien qui ne leur appartenait pas, firent avec empressement ce qui n'était plus considéré que comme un acte de générosité, afin de décorer leur nom d'une qualification nobiliaire. Dès ce moment, on vit de toutes parts les établissemens monastiques sortir de leurs anciennes ruines, et les diocèses s'enrichir de nouvelles communautés religieuses.

(1) Hist. de Gerberoy, p. 23.

L'an 1034 : *Rétablissement de l'abbaye de Breteuil.* — Ce mouvement réparateur se fit particulièrement remarquer dans le Beauvaisis, sous l'épiscopat de Drogon : les premiers monastères rétablis dans le diocèse furent redevables de leur existence au zèle de ce prélat, et la ville de Breteuil nous paraît avoir reçu les prémices de sa sollicitude pastorale. Drogon visitait cette paroisse en 1034, d'autres disent en 1035 : elle était alors un peu plus bas, sur la rivière de la Noie; les habitations étaient groupées autour de l'église placée sous l'invocation de saint Cyr. Cette église, qui n'est plus maintenant qu'une modeste chapelle au milieu du cimetière, était alors l'église paroissiale où se réunissaient non seulement les habitans de Breteuil, mais encore ceux de Rouvroy et de Tartigny, parce que ces trois sections ne formaient qu'une seule et même paroisse. Toute cette population était pénétrée de la joie la plus vive en voyant au milieu d'elle le premier pasteur du diocèse, et le pontife qui lui apportait les grâces de l'esprit consolateur, était lui-même attendri à la vue des pieuses dispositions qu'elle manifestait. Un spectacle affligeant avait néanmoins attristé ses regards : il n'avait pu voir sans douleur les ruines amoncelées de l'ancienne abbaye; le triste silence qui régnait en ces lieux où se faisaient autrefois entendre les chants sacrés de la religion, avait profondément altéré la joie que lui causait la piété des habitans. Il exprima sa peine à Gilduin ou Hilduin seigneur du lieu, qui avait hérité de ses ancêtres les propriétés de cet ancien monastère, et lui témoigna le désir de voir l'abbaye de Notre-Dame rétablie par ses libéralités. Le comte entra d'autant plus volontiers

dans les vues de l'évêque, qu'il avait déjà lui-même conçu le projet de ce rétablissement, et sur-le-champ ce projet fut mis à exécution. L'acte de fondation porte que l'emplacement de l'ancien monastère sera mis à la disposition d'une communauté nouvelle, après que les bâtimens en auront été relevés; une dotation suffisante est assurée pour l'entretien des religieux : Gilduin leur abandonne, outre des terres labourables, d'autres propriétés foncières en prés, en bois et en vignes, et ses droits sur les églises de Saint-Denis de Beauvoir, de Saint-Martin de Vendeuil, de Saint-Pierre de Bonneuil, et sur celle de Promleroy. Un ancien manuscrit de l'abbaye de Breteuil rapporte en ces termes la donation de ce seigneur : « Et donna li devant dis Messires Geduins sires de cheste ville, pour vivre l'abbé et le couvent et cheux qui desserviront à toujours, deux kerruës de terre et un molin et un vivier, et le bos qu'on appelle le bos de Nostre-Dame, et vingt-quatre arpens de vingne en cheste ville et moult d'autres coses. — Et réforma lis dis Messire Geduins l'église de Chéens en l'honneur de Madame Sainte-Marie si comme elle avoit esté devant. »

Dès que tout fut disposé, une colonie de religieux bénédictins fut appelée pour prendre possession du nouveau monastère, sous la conduite d'Evrard, qui en fut le premier abbé. Le comte Hilduin considérait cette communauté comme faisant partie de sa famille; il se plaisait au milieu d'elle, et mettait à profit toutes les occasions de lui donner des preuves de son affection. Il était parent d'Avesgaud, évêque du Mans : ce prélat, persécuté par Hébert, seigneur temporel de sa ville épiscopale, avait appelé à son secours le sei-

gneur de Breteuil : Hilduin part aussitôt, met le comte à la raison et rétablit la paix depuis long-tems troublée ; mais en récompense de ce service, il demande une faveur que l'évêque ne peut se dispenser de lui accorder. Il y avait en la cathédrale du Mans une relique qu'il convoitait pour en enrichir l'abbaye de Breteuil ; c'était le corps de saint Constantien, que les religieux de Javon y avaient autrefois apporté pour le soustraire à la fureur des Normands. Avesgaud le lui accorde de grand cœur ; et Hilduin, chargé de ce précieux trésor, revient en toute hâte l'offrir à sa chère abbaye qui l'adopte pour second patron. Il présenta ensuite au souverain pontife l'acte de fondation de ce monastère, et le pape Léon IX, par une bulle de l'an 1049, première année de son pontificat, en approuva et confirma toutes les dispositions (1).

L'an 1035 : *Fondation de l'abbaye de Saint-Symphorien.* — Les paroles de Drogon étaient d'autant plus persuasives, que lui-même donnait l'exemple d'un généreux désintéressement et ne reculait devant aucun sacrifice, quand il s'agissait de fonder de nouveaux monastères. La colline sur laquelle s'élevait la chapelle de Saint-Symphorien lui avait paru très-propre à l'établissement d'une communauté religieuse ; et la piété, aussi bien que l'intérêt de son église, lui conseillaient de former cet établissement. Cette position, qui domine Beauvais au sud, n'était occupée que par les personnes attachées au service de la chapelle ; les terres que l'évêché possédait aux alentours n'étaient, en grande partie, que des terrains vagues, dont il ne

(1) Louvet, t. 1, p. 568.

retirait presque aucun produit : offrir ces terrains à des religieux qui sauraient les mettre en valeur, et y ajouter quelques autres propriétés productives, c'était leur assurer une dotation à peu de frais, et fonder, aux portes de la ville, une école où la jeunesse irait puiser l'amour de la piété et le goût de l'étude. Il n'en fallut pas davantage pour décider Drogon à entreprendre cette œuvre : il met, sans plus différer, son projet par écrit, désigne les propriétés qui doivent entrer dans la dotation du nouveau monastère, se concerte avec la communauté qu'il veut établir en son diocèse, part et soumet le tout à la sanction du roi. Des lettres-patentes, délivrées à Laon par le roi Henri, dans le cours de l'année 1035, approuvent, confirment et rendent irrévocables les dispositions de l'évêque (1). Ces lettres nous apprennent que la dotation de l'abbaye de Saint-Symphorien consistait en terres labourables, d'une étendue suffisante pour l'entretien d'une charrue durant toute l'année, et en quelques portions de terrain plantées en bois, en vignes et à l'état de prairies. On lui accordait en outre un moulin sur la rivière qui coule au bas de la montagne, le droit de pêche dans une partie de cette même rivière, le patronage des églises de Lihus et de Saint-Germain, et on la déchargeait de toute espèce de redevance. Le monastère était fondé; restait à y introduire des hôtes : Drogon le met aussitôt à la disposition d'une communauté de l'ordre de saint Benoît, qui vient s'y établir sous la direction de Vital son premier abbé.

L'an 1036 : *Rétablissement de l'abbaye de Saint-*

(1) Louvet, t. 1, p. 552.

Germer. — Ce n'était là qu'une œuvre de zèle de la part de l'évêque fondateur, et ce prélat n'ignorait point qu'elle ne le déchargeait nullement d'une obligation de justice, autrefois imposée à Odon et à ses successeurs sur le siége épiscopal. Les propriétés des abbayes d'Oroër et de Flay n'avaient été réunies au domaine de l'évêché, qu'à la condition expresse que les communautés éteintes seraient rétablies et convenablement dotées, aussitôt que la France aurait recouvré la paix et la tranquillité. Cette condition n'avait point été remplie jusque-là; mais le tems était venu où l'Eglise de Beauvais devait se dessaisir d'une partie de ses biens, pour faire revivre les communautés primitives. Drogon ne recula point devant cette nouvelle tâche : par ses ordres, les ouvriers se mettent au travail; les décombres de l'abbaye de Flay disparaissent, de nouveaux bâtimens claustraux s'élèvent, et bientôt des religieux, tirés de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, auxquels on donne Gautier pour abbé, viennent en prendre possession et y faire revivre l'esprit de saint Germer, dont cette abbaye va désormais prendre le nom, à l'exclusion de celui de Flay qu'elle avait porté jusque-là. On se ferait difficilement une idée de la joie qu'éprouvèrent les habitans de cette contrée à la vue de ces religieux, dont leurs ancêtres les avaient si souvent entretenus : ils croyaient revoir les beaux jours de la religion, et l'exemple si nouveau pour eux d'une vie exclusivement consacrée à Dieu, leur inspirait le courage de mieux remplir leurs devoirs de chrétiens. D'éclatantes conversions ne tardèrent point à s'opérer, et des personnes jusque-là accoutumées aux délices du siècle, renoncèrent à tout et sollicitèrent

comme une grâce, la permission de se construire une cellule en dehors des murs du monastère, pour se vouer au service de la communauté, se contentant d'un habit grossier et de quelques portions alimentaires qui leur venaient de l'intérieur de l'abbaye. La mère de Guibert abbé de Nogent, la sœur de Suger abbé de Saint-Denis, l'épouse de Guillaume seigneur d'Hénonville, celle de Gérard seigneur d'Hanvoile, et grand nombre d'autres dames de qualité, renoncèrent au monde et se revêtirent de l'habit de sœurs converses, pour vivre dans la retraite, à l'ombre des murs de la nouvelle abbaye.

Fondation de l'abbaye de Saint-Paul. — Cependant l'Eglise de Beauvais n'était point encore totalement libérée de l'obligation qui pesait sur elle. L'abbaye d'Oroër, dont elle percevait les revenus, attendait aussi qu'une main réparatrice vînt la faire sortir de ses ruines et lui rendre les filles de sainte Angadrême; mais comment la rétablir sur son premier emplacement? Il ne restait plus vestige des anciens bâtimens; cet emplacement d'ailleurs parut ne plus offrir les avantages que l'on doit rechercher pour y asseoir un établissement monastique, ou bien n'était plus en la possession de l'Eglise de Beauvais. Le point essentiel était de faire revivre l'ancienne communauté et de lui assurer des moyens d'existence; le reste dépendait nécessairement de l'évêque, qui était juge compétent pour fixer l'endroit où le nouveau monastère serait plus avantageusement situé. Or, il y avait à peu de distance de la ville épiscopale, au village de Saint-Paul, situé sur la droite de la route de Beauvais à Gournay, un terrain disponible qui convenait parfai-

tement à un établissement religieux. Drogon, à qui rien ne coûtait quand il s'agissait des intérêts de la religion, adopte cet emplacement et ordonne que toutes les mesures préalables soient incessamment prises pour y élever les bâtimens nécessaires à une communauté religieuse; le premier édifice construit est l'église ou chapelle, qu'il dédie à la sainte Vierge; les autres travaux se poursuivent avec activité, et aussitôt que les bâtimens principaux sont terminés, le prélat y établit une communauté de femmes qui prennent sainte Angadrême pour modèle et pour patrone, et s'appliquent à se bien pénétrer de l'esprit qui animait l'ancienne abbaye d'Oroër (1). Il leur assure une dotation suffisante pour une communauté qui commence à se former, bien persuadé que ses ressources croîtront à mesure qu'elle se développera et deviendra plus nombreuse. Les prévisions de Drogon ne tardèrent point à se réaliser : les évêques ses successeurs ajoutèrent de nouvelles concessions à celles qu'il avait déjà faites; les vidames de Gerberoy, les châtelains de Breteuil, les seigneurs de Milly, de Mello, de Conty, de Bulles, en un mot, toute la noblesse des environs adopta cette abbaye et se plut à l'enrichir par ses libéralités, en reconnaissance du zèle avec lequel les religieuses se livraient à l'éducation des jeunes personnes.

L'an 1037 : *Fondation des collégiales de Saint-Barthélemi et de Saint-Laurent.* — Un évêque qui donnait de pareils exemples à ses diocésains était en droit de s'attendre à avoir quelques imitateurs; l'attente de Drogon ne fut point trompée. Le châtelain de Beau-

(1) Louvet, t. 1, p. 617.

vais, nommé *Heilo*, se sentit pressé de consacrer à quelque fondation pieuse une partie des propriétés et des bénéfices ecclésiastiques dont il était possesseur; il devait d'ailleurs avoir sur ses terres un des établissemens exigés par l'ordonnance de Hugues Capet, pour être autorisé à conserver son titre de châtelain. Il fait en conséquence bâtir, dans l'intérieur de la cité, une église en l'honneur de l'apôtre saint Barthélemi, et la pourvoit d'une dotation suffisante pour l'entretien de l'édifice et la subsistance des chanoines qui devront y célébrer l'office divin. A cette fin, il donne à cette collégiale les églises de Villers, du Vauroux, d'Hanvoile, d'Haucourt et d'Ansac, avec les dîmes et autres droits qui en dépendent, le moulin de Taussac près de Fromericourt, et diverses propriétés territoriales; puis il met le tout entre les mains de l'évêque, à la condition expresse que ce dernier nommera seul les chanoines et en sera le supérieur immédiat. Drogon accepta avec beaucoup de joie cette nouvelle fondation, et s'empressa d'en présenter les titres à la sanction du roi, qui les ratifia par un rescrit donné au château de Compiègne en 1037, la sixième année de son règne (1). Ce prélat eut encore la consolation d'avoir concouru à fonder, dans sa ville épiscopale, une autre église collégiale en l'honneur de saint Laurent. Il est impossible de préciser l'année de cette fondation, parce que les titres ont tous disparu; mais un ancien obituaire nous donne la certitude qu'elle a été l'œuvre de Drogon qui, en cette circonstance, signala sa grande charité envers les pauvres, en même tems qu'il travaillait

(1) Louvet, t. 1, p. 684.

si activement à étendre l'empire de la religion et augmenter la majesté du culte divin (1).

Voies et moyens de ces fondations. — Il fallait un zèle bien actif et bien puissamment secondé pour suffire à toutes ces entreprises qui s'exécutaient simultanément, sans pourtant négliger celle qu'Hervé avait si généreusement commencée ; car en même tems que ces diverses communautés recevaient la dot qu'on leur avait promise, l'église cathédrale s'élevait de plus en plus, et l'on touchait au moment où les saints mystères pourraient être célébrés dans la partie achevée. Où donc le pontife, qui donnait l'impulsion à tous ces travaux, puisait-il ses ressources pour subvenir à tant de dépenses? Nous répondrons qu'il les puisait dans la riche succession que Roger de Champagne avait léguée à ses successeurs sur le siége épiscopal : il les trouvait dans le patrimoine des communautés éteintes, qu'il ne faisait que restituer en partie à celles qui prenaient naissance ; car les anciens établissemens avaient aussi leur dotation qui subsistait toujours, quoique passée en d'autres mains ; il les trouvait dans sa fortune personnelle qu'il savait consacrer aux besoins de son diocèse ; enfin, il les trouvait dans son influence sur les grands propriétaires, et dans leur empressement à seconder son zèle. Drogon avait compris les besoins et les tendances de son époque ; il voyait son diocèse revenu au même point où il se trouvait cinq siècles auparavant, sous Dodon et Constantin ses prédécesseurs. Les institutions créées par ces pontifes, avaient été détruites par les nations du Nord ; ce qui avait

(1) Louvet, t. 1, p. 80.

échappé aux ravages de l'ennemi du dehors fut emporté par l'anarchie et les guerres intestines. La discipline, les mœurs, les sciences, tout avait péri dans un commun naufrage, et la France était presque redevenue barbare. La foi, il est vrai, vivait encore au fond des cœurs; mais les mœurs étaient dépravées autant par l'ignorance que par l'habitude du désordre, et peut-être eût-il été impossible d'arrêter les progrès toujours croissans de cette affligeante dépravation, si un fléau providentiel n'était venu disposer les cœurs à des sentimens plus chrétiens. Au sortir de l'épouvantable famine qui venait de dépeupler une grande partie de la France, on sentit la nécessité de revenir à Dieu et d'apaiser son courroux par des œuvres expiatoires. Les premiers pasteurs concertèrent leurs efforts pour faire cesser les dissensions, les haines et les guerres particulières; ils firent pénétrer dans les cœurs des sentimens de componction et de repentir, qui ne tardèrent point à se manifester par des restitutions et des aumônes, et par-là ils ouvrirent des sources abondantes où ils puisèrent de quoi fonder des écoles pour dissiper l'ignorance et préparer la régénération des mœurs. A cette époque, les monastères étaient les seules écoles où se conservait le feu sacré de la science, et nous devons bénir la mémoire des pontifes qui se sont si généreusement employés à la fondation de ces précieux établissemens.

L'an 1047 : *Drogon présent au synode de Choisy.* — Ils trouvaient d'ailleurs l'autorité royale toute disposée à leur prêter appui pour soutenir ces utiles fondations, ou pour les protéger contre les vexations auxquelles elles étaient exposées : nous en voyons une

preuve dans le synode de Choisy-au-Bac, assemblé en 1047 en l'abbaye de Saint-Etienne. Robert de Choisy causait de grands préjudices à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, nonobstant les plaintes de l'abbé et les représentations des évêques ; il fut en conséquence cité à comparaître par-devant le roi. Henri I convoqua à cette fin un synode au monastère de Choisy. Sept évêques, parmi lesquels se trouvait Drogon de Beauvais, et les principaux seigneurs, au nombre de vingt, furent appelés à juger cette affaire contentieuse. Le débat fut long et animé ; Robert épuisa tous les moyens qui lui paraissaient propres à établir ses prétentions ; mais il ne put l'emporter sur les droits de l'abbaye qu'il fut obligé de reconnaître. Il fut donc condamné à se désister de ses poursuites et à s'engager par écrit à ne plus jamais inquiéter le monastère (1).

L'an 1049 : *Concile de Reims ; Drogon y est convoqué.* — Tandis que Drogon travaillait ainsi avec une admirable ardeur à faire revivre la science, les bonnes mœurs et la piété en son diocèse, le pape Léon IX s'appliquait avec un zèle non moins infatigable à purger l'Eglise des abus qui s'y étaient introduits. Ce pontife, qui mérita par ses vertus d'être inscrit au catalogue des saints, était passé du siége épiscopal de Toul en la chaire du prince des apôtres ; et avant d'être choisi pour chef suprême de l'Eglise universelle, il avait fait connaissance avec Hérimar, abbé de Saint-Remi, et lui avait promis d'aller quelque jour le visiter en son monastère. Cet abbé faisait alors reconstruire l'église de l'abbaye. Lorsque l'édifice fut achevé, il lui vint en

(1) Diplomatic., t. 1, p. 884.

pensée de rappeler au souverain pontife la promesse qu'il lui avait faite lorsqu'il était évêque de Toul, et de lui exprimer combien il serait heureux de la lui voir remplir dans la circonstance présente, parce qu'il avait la confiance que sa Sainteté daignerait faire la consécration du temple qui venait d'être élevé en l'honneur de saint Remi. Léon IX répond avec bonté qu'il regarde comme un devoir de conscience d'accomplir le pélerinage qu'il a promis, et lui annonce qu'il se rendra incessamment en France et ira faire ses dévotions au tombeau du glorieux patron de son monastère. Hérimar, au comble de ses vœux, se hâte d'aller annoncer cette heureuse nouvelle au roi, le priant de donner des ordres pour que le pape soit reçu avec les honneurs qui lui sont dûs, et de convoquer les évêques pour cette réception solennelle. De son côté, le métropolitain invite tous ses suffragans à venir offrir leurs hommages au père commun des fidèles, et assister au concile qu'il a l'intention de célébrer à Reims.

Obstacles qui l'empêchent de s'y rendre. — Le roi reçut d'abord avec satisfaction l'annonce de l'arrivée prochaine du pape en ses états, et promit de se trouver en personne avec toute sa cour en la ville de Reims pour recevoir le chef de l'Église : mais bientôt la jalousie et l'intrigue firent changer ces premières dispositions. La perspective d'un concile présidé par le pape avait donné l'alarme à plus d'une conscience, et on avisa aux moyens de faire échouer ce projet. On s'étonnait d'abord des prétentions de l'abbé de Saint-Remi qui voulait mettre toute la France et toute l'Italie en mouvement, pour se donner du relief et satisfaire sa vanité; on s'alarmait de l'imprévoyance du roi qui

souffrait que le pape vînt présider un concile en France: pareille chose ne s'était point encore vue jusque-là; si on tolère cet empiètement, bientôt le roi ne sera plus maître dans ses états. Il y a d'ailleurs des affaires bien autrement pressantes à traiter : l'ennemi viole les frontières et prend les forteresses. Au lieu de s'occuper d'assemblées religieuses, ce prince ferait bien mieux de voler à la défense du territoire, et d'obliger les évêques, qui ont aussi des propriétés à défendre, à s'unir à lui pour la défense commune.

Ces perfides insinuations eurent l'effet qu'on s'en était promis. Le roi écrit au pape, le prie de remettre son voyage à une époque plus favorable, parce qu'il se trouve présentement dans la nécessité de protéger ses frontières menacées, et d'appeler auprès de sa personne les évêques avec les hommes de leurs fiefs pour marcher à l'ennemi. Des ordres sont expédiés en conséquence. L'abbé de Saint-Remi lui-même est obligé de faire partie de cette milice improvisée; deux jours après on lui permit pourtant de retourner à son abbaye. Beauvais est le lieu où doivent se réunir les contingens de Reims, Soissons, Laon, Saint-Quentin, Noyon, Arras, Lille, Amiens et autres villes : Guillaume de Normandie est l'ennemi que l'on doit attaquer, parce que quelques châteaux sur la frontière ont été pillés par ses troupes. Drogon de Beauvais, dont le diocèse était plus particulièrement exposé, est obligé de faire partie de l'armée expéditionnaire. Ces troupes, levées à la hâte, se mettent en marche sans beaucoup d'ordre, et se dirigent vers l'endroit où elles espèrent rencontrer l'ennemi. Mais Guillaume avait pris ses mesures : il laisse aux Français le tems de se re-

poser et de faire bonne chère, et soudain il fond sur eux et en tue les trois-quarts; le reste ne dut son salut qu'à une fuite précipitée (1). Ainsi finit cette malheureuse expédition, à laquelle on contraignit les évêques de prendre part, afin de faire échouer un concile que l'on redoutait.

Il est frappé d'excommunication pour n'y avoir point assisté. — Ce concile n'en eut pas moins lieu au jour et au lieu indiqués. Le souverain pontife avait déjà fait toutes ses dispositions, et il était hors de l'Italie, lorsque le roi le pria d'ajourner son voyage. Il arriva à Reims, ainsi qu'il l'avait promis. Après la cérémonie de la dédicace de l'église abbatiale, cérémonie qui avait attiré à Reims une multitude innombrable de fidèles accourus de toutes les parties de la France, Léon IX fit l'ouverture du concile; il employa trois jours à examiner les besoins de l'Eglise, et proscrivit, par de sages réglemens, les divers abus qui lui avaient été signalés. Avant de clore cette solennelle assemblée, on fit l'appel des évêques qui n'avaient point répondu à la lettre de convocation, ni présenté les motifs de leur absence, et il se trouva que les évêques de Beauvais et d'Amiens, ainsi que l'archevêque de Sens, avaient fait défaut : ils furent en conséquence frappés de la sentence d'excommunication prononcée contre ceux qui ont refusé de prendre part au concile (1).

Il s'en fait relever. — Il ne fut pas difficile au pieux évêque de Beauvais de justifier son absence involontaire : les circonstances qui l'avaient empêché de se

---

(1) Chroniq. MS. de Normand., p. 324 et suiv.

(1) Labbe, t. 9, p. 1228-1241.

présenter et de faire parvenir ses excuses, n'avaient besoin que d'être connues pour faire rapporter la sentence prononcée contre lui; car ce n'était point pour satisfaire son humeur guerrière, comme on l'a gratuitement avancé de nos jours, après lui avoir néanmoins reproché de ne s'être occupé que des intérêts de son Eglise, ce n'était point par un pareil motif qu'il s'était dispensé de prendre part aux travaux du concile : la volonté du roi avait enchaîné ses pas. Il pouvait d'ailleurs penser que cette assemblée n'aurait pas lieu, après la lettre écrite au pape, et n'en avoir eu connaissance qu'après sa clôture, puisqu'elle ne dura que trois jours. Il lui suffisait d'une lettre au souverain pontife pour rentrer en communion avec l'Eglise, et nous ne balançons pas à dire qu'il s'empressa de la lui adresser aussitôt qu'il eut connaissance de la sentence dont il était l'objet. Ce qui nous le persuade, c'est que nous le voyons continuer encore, durant près de dix ans, ses fonctions épiscopales et poursuivre le cours de ses bonnes œuvres.

Justice de Warluis, église de Bonnières donnée à l'abbaye de Saint-Lucien. — Le zèle que Drogon déployait à fonder de nouveaux établissemens religieux ne lui faisait point oublier ceux qui existaient déjà. L'abbaye de Saint-Lucien était florissante et sa communauté nombreuse. La piété s'était plue à verser sur elle ses largesses, et lui avait cédé, en divers lieux, plusieurs propriétés qui donnaient parfois sujet à des contestations. Les religieux avaient, sur le territoire de Warluis, quelques arpens de terre qu'ils faisaient valoir : l'évêque était seigneur du lieu, et ceux qui percevaient en son nom les droits seigneuriaux, vexaient

souvent les gens de l'abbaye par des exactions arbitraires. Pour mettre fin aux plaintes qui lui étaient revenues plusieurs fois, et en même tems pour donner au monastère une preuve de l'intérêt qu'il lui portait, Drogon lui fit abandon de tous ses droits sur ce village, et l'en établit seigneur et maître (1); il lui accorda en outre le patronage de l'église de Bonnières. L'église cathédrale eut aussi une grande part à sa bienveillante sollicitude pour tous les établissemens diocésains; il lui donna les églises d'Essuiles, d'Haudivillers et de Sainte-Eusoye : par-là il élargissait le domaine de l'église-mère; il augmentait son influence et sa puissance d'action, en même tems qu'il assurait aux églises particulières ainsi placées sous son patronage, une administration plus régulière et une protection plus assurée contre les exactions auxquelles elles étaient souvent exposées.

Donation d'églises aux communautés religieuses. — Les évêques avaient encore un autre motif pour disposer des cures en faveur des communautés. Ces établissemens tenaient alors lieu de séminaires. C'est là que se formait la jeunesse cléricale, et que se recrutaient les rangs du sacerdoce : leur accorder les cures nouvellement fondées, ou bien les paroisses trop faiblement dotées pour l'entretien d'un prêtre, c'était contribuer tout à la fois et au bien-être de ces communautés, dont les revenus se trouvaient ainsi augmentés, et à l'avantage spirituel de ces paroisses auxquelles les secours de la religion étaient assurés par cette disposition. C'est par ce motif que Manassès de

(1) Louvet, t. 2, p. 190.

Dammartin accorda au chapitre de Saint-Nicolas la cure d'Achy, qu'il fonda peu de tems après la création de ce chapitre : c'est aussi par ce même motif que fut donné à l'abbaye de Marmoutiers le prieuré d'Auneuil, fondé, vers cette époque, en l'église paroissiale, par les seigneurs du lieu. Ces sortes de donations étaient faites dans l'intérêt des diocèses.

Vers l'an 1058 : *Mort de Drogon.* — Enfin, après avoir occupé le siége épiscopal durant environ un quart de siècle; après avoir libéré son église des obligations qu'elle avait contractées, et doté son diocèse de nombreuses écoles de science et de vertus; après avoir long-tems édifié ses ouailles par l'exemple d'un zèle infatigable et d'une vie constamment appliquée à faire le bien, Drogon termina sa longue carrière vers l'an 1058, au grand regret de tous ceux qui furent témoins de ses œuvres. Les documens historiques nous manquent pour marquer l'année précise de sa mort : il ne reste que l'ancien obituaire de la collégiale de Saint-Laurent qui en fait mention en ces termes :

« Obijt Drogo Episcopus qui istam Ecclesiam stabilivit in honore Domini Jesu Christi, B. Mariæ, et S. Laurentij, et qui dedit pauperibus decem minas bladi (1) ».

(1) Louvet, t. 1, p. 50.

Pontificat de		Règne de	
Nicolas II.	1058—1061.	Henri I.	1028.
Alexandre II.	1061—1073.	Philippe I	1060—1108.

XLV.

GUILBERT.

Vers l'an 1059 : *Guilbert, quarante-cinquième évêque de Beauvais.* — L'élection du successeur de Drogon nous paraît avoir traîné en longueur et ne s'être point faite d'une manière tout-à-fait canonique. Le nom de l'évêque de Beauvais ne se trouve point parmi ceux des autres évêques de la province de Reims qui assistèrent au sacre de Philippe I, le jour de la Pentecôte 1059, ce qui nous porte à croire que le siége était encore vacant. Ceux qui devaient concourir au choix d'un nouveau pasteur, étaient divisés en plusieurs factions qui avaient chacune son candidat favori ; ce ne fut qu'à force de pourparlers et de démarches que la majorité des suffrages se déclara en faveur de Guilbert. On ne voit pas que le métropolitain ait pris part à l'élection ni à l'ordination de ce nouveau prélat : ce fut Frolland, évêque de Senlis, qui le sacra et le mit en possession de son siége, et rien n'annonçait qu'il eût été délégué par l'archevêque de Reims.

Les compétiteurs de Guilbert réunirent les diverses circonstances qui avaient amené un résultat si contraire à leurs espérances, et rédigèrent un mémoire qu'ils envoyèrent au pape, dans l'intention de faire déposer le candidat qui leur avait été préféré.

Il est accusé de Simonie. — Selon leur relation, Guilbert aurait acheté à prix d'argent les suffrages qui l'ont élevé à l'épiscopat; il se serait fait sacrer sans le consentement du métropolitain et au mépris de son autorité; il aurait même distribué des sommes considérables au clergé et au peuple de Beauvais, afin de se les attacher et de les porter à le soutenir même contre le saint-siége. Ces accusations étaient graves, et devaient éveiller toute la sollicitude du chef de l'Eglise : aussi le pape Nicolas II s'empressa-t-il d'en écrire à Gervais, archevêque de Reims, qu'il chargea d'instruire l'affaire et de frapper des censures de l'Eglise l'évêque dénoncé, si les faits articulés contre lui étaient certains et suffisamment prouvés. « Nous avons appris, lui marque-t-il, que l'évêque de Beauvais a été, contrairement aux saints canons, sacré, et, ce qui est plus condamnable, élevé sur le siége épiscopal sans vous et sans votre consentement. Prenez-donc les armes du zèle, et, en vertu de la commission dont nous vous chargeons de la part de Dieu tout-puissant et par l'autorité de Pierre son bienheureux apôtre, interdisez-le de toute fonction épiscopale, et intimez-lui l'ordre de venir se présenter par-devant nous la troisième semaine après Pâques, pour rendre compte de sa conduite.

» Que s'il est démontré qu'il ait distribué de l'argent au clergé et au peuple de Beauvais, afin de les dé-

tourner d'obéir aux jugemens émanés du saint-siége, frappez-le d'interdit.... Si l'évêque de Senlis, votre suffragant, a eu connaissance de ce fait, et qu'il ait néanmoins procédé à son ordination, sans même s'être assuré de votre consentement, frappez-le aussi de la même peine, et qu'il ait à se présenter en notre synode à l'époque sus-indiquée(1). »

Cette accusation n'a aucune suite faute de preuves. — En vertu d'un mandat si pressant et si impératif, l'archevêque de Reims se mit en devoir d'instruire l'affaire, afin de fulminer, s'il y avait lieu, la sentence prononcée par le pape contre l'évêque de Beauvais : mais l'enquête ordonnée à cette fin nous paraît avoir été plus défavorable aux auteurs de la plainte que contraire au prélat accusé. Nous ne savons sur quoi Loisel s'est fondé pour dire que les habitans de Beauvais, hautement prononcés en faveur de leur évêque, se sont soulevés contre les commissaires chargés d'exécuter les ordres du métropolitain, et que ce soulèvement attira sur la ville un interdit général : nous croyons que cet auteur a confondu ce qui s'est passé sous le successeur de Guilbert avec ce qui eut lieu sous son épiscopat. Ce qui nous fait juger que l'action intentée contre ce prélat n'a point eu des suites si fâcheuses, c'est que l'évêque de Senlis, qui se trouvait compromis pour l'avoir ordonné et mis en possession de son siége, loin d'avoir été interdit comme le pape l'en avait menacé, fut justifié par son métropolitain et maintenu dans les bonnes grâces du même souverain pontife, ainsi que le prouve la troisième

(1) Louvet, t. 2, p. 191. — Labbe, t. 9, p. 1092.

lettre de Nicolas II à Gervais de Reims (1). Frolland de Senlis ne pouvait certainement pas être justifié sans que Guilbert ne fût en même tems disculpé des accusations qu'on avait portées contre lui. D'ailleurs, ce dernier demeura paisible possesseur de son siége jusqu'à l'époque de sa mort, ce qui ne serait nullement arrivé s'il ne s'était suffisamment justifié aux yeux du souverain pontife.

L'an 1060 : *Fondation du prieuré de Villers-Saint-Sépulcre.* — Durant le peu de tems qu'il gouverna le diocèse de Beauvais, il eut la consolation de le voir s'enrichir d'un nouvel établissement religieux. On commençait alors à prendre goût aux pèlerinages lointains, et la piété aimait à diriger ses pas vers les lieux consacrés par la vie mortelle et les souffrances du Sauveur des hommes : faire le voyage de la Palestine et visiter les saints lieux était considéré comme un acte de dévotion des plus méritoires. Lanscelin, fils de Foulques de Beauvais, gentilhomme de grande naissance et de grande fortune, entreprit ce voyage, et fût assez heureux pour en revenir sain et sauf, malgré les nombreux dangers auxquels il avait été exposé. En quittant le saint sépulcre où il avait été faire sa prière, il détacha du pavé un des carreaux sur lesquels il s'était prosterné, et le rapporta religieusement en France, comme un souvenir des consolations qu'il avait goûtées en visitant les lieux où se sont accomplis les mystères de notre rédemption. Afin de mieux conserver ce précieux monument de sa piété, et de contribuer selon son pouvoir à entretenir parmi les hommes

(1) Labbe, t. 9, p. 1093.

le souvenir de la passion de notre divin Rédempteur, il résolut de le déposer en une chapelle qu'il ferait bâtir sur l'une de ses terres, et d'en confier la garde à une communauté religieuse. Dans cette vue, il se transporte en l'abbaye de Saint-Germer et communique son projet à Garnier, qui gouvernait ce monastère : il lui offre en toute propriété l'établissement qu'il a l'intention de fonder, s'il s'engage à y placer des religieux en nombre suffisant pour y célébrer l'office divin le jour et la nuit. L'abbé accepte l'offre, prend l'engagement d'en remplir les conditions, et au jour fixé, il se rend avec ses religieux à Villers, où il est décidé que le nouvel établissement sera formé.

Lanscelin avait réuni la principale noblesse des environs pour assister à cette solennelle inauguration : les ouvriers qui devaient travailler à la construction des édifices avaient été convoqués à l'avance; tout le village était en émoi; une solennité extraordinaire se préparait. Aussitôt que l'abbé de Saint-Germer fut arrivé, Lanscelin le conduisit sur le terrain qu'il destinait au nouveau prieuré : l'abbé trace le plan de l'église et des autres constructions qui doivent l'entourer; Lanscelin s'armant d'une pioche, ouvre la tranchée qui doit recevoir les fondations de l'église, et aussitôt les maçons se mettent à l'œuvre et poursuivent la construction de l'édifice. Cette cérémonie eut lieu au mois de mai 1060 (1).

L'an 1061 : *Fondation du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte.* — L'année suivante, Waléran, chambrier de France, fonda aussi un établissement

(1) Louvet, t. 1, p. 641.

semblable sur un autre point du diocèse. Il avait, par concession du chapitre de la cathédrale de Beauvais, la jouissance de la butte sur laquelle était une église sous l'invocation de saint Christophe, dans la forêt de Halatte, à peu de distance de Pont-Sainte-Maxence : voulant établir en cette église un service régulier et y faire célébrer les divins offices avec la dignité convenable, il conçut la pensée de la doter suffisamment pour y placer à toujours une communauté religieuse. Il rédigea à cette fin l'acte de fondation, et le soumit à la sanction du roi, qui l'approuva par un diplôme daté de Compiègne, au mois de mai 1061. Il en fit ensuite donation au monastère de la Charité-sur-Loire, qui y envoya des religieux sous la direction du prieur nommé par l'abbé de Cluny (1).

Vers l'an 1063 : *Mort de Guilbert.* — Ce sont là les seuls événemens remarquables que nous sachions être arrivés sous l'épiscopat de Guilbert. Ce prélat n'est guère connu que par les accusations auxquelles son élection donna lieu, et par les interprétations malveillantes que ses ennemis donnèrent à ses libéralités envers les pauvres. L'Eglise de Beauvais en a conservé le souvenir comme d'un évêque bienfaisant envers les malheureux : on croit qu'il mourut vers la fin de l'an 1063; il fit quelques donations à la cathédrale. L'obituaire de Saint-Pierre en parle en ces termes :

« Pridie nonas Decembris obijt Guilbertus Episcopus qui dedit B. Petro in Beluacensi suburbio molendinum cum furno et cambâ et xx solidos ».

---

(2) Ann. du département.

Pontificat de		Règne de
Alexandre II. . . . . 1061—1073.		Philippe I . . . . . . 1060—1108.
Grégoire VII . . . . . 1073—1085.		

XLVI.

GUY.

L'an 1063 : *Guy, quarante-sixième évêque de Beauvais.*—Guy, que les chartes latines nommaient *Vuido*, *Guido* et *Guilielmus* (1), fut élu immédiatement après le décès de Guilbert, pour lui succéder sur le siége épiscopal de Beauvais : il prit possession de l'évêché vers la fin de 1063, comme le prouve son ordonnance concernant le chapitre de Saint-Vast, qui est datée de l'an 1072, neuvième année de son épiscopat. La faction qui s'était montrée hostile à son prédécesseur, n'eut rien à dire contre son élection; tout s'y était passé avec calme et d'une manière parfaitement canonique. Sa candidature était appuyée sur des titres si recommandables, que tous les suffrages se réunirent en sa faveur. Par sa naissance, il appartenait à la noblesse; Godefroi son père et Mathilde sa mère étaient alliés aux grandes familles de cette époque : son édu-

(1) Diplom., t. 1, p. 586. — Louvet, t. 1, p. 589. — Labbe, t. 10, p. 59.

cation avait été toute ecclésiastique; doyen de la collégiale de Saint-Quentin en Vermandois et archidiacre de l'Eglise de Laon, il s'était concilié l'affection du clergé par sa douceur et sa grande piété; il avait un extérieur majestueux et imposant, des formes très-distinguées, un air de gravité et de dignité parfaitement en rapport avec les fonctions épiscopales; à toutes ces qualités il joignait un cœur généreux et bienfaisant qui savait faire un saint usage des biens de la fortune (1). Il était d'ailleurs très-considéré de Baudoin comte de Flandre, alors régent du royaume durant la minorité de Philippe I : aussi son élection fut-elle approuvée sans retard par ce même régent, qui le vit avec plaisir appelé au siége de Beauvais; et bientôt après, il fut sacré par Gervais archevêque de Reims, en l'assemblée des évêques suffragans de la métropole.

Evrard, comte de Breteuil, prend l'habit religieux. — Tandis que le nouvel évêque prenait possession du siége épiscopal, un de ses diocésains, touché de la grâce et excité par l'exemple de sa propre famille, renonçait au monde pour se consacrer à Dieu dans la retraite. L'esprit de foi et de piété était, pour ainsi dire, héréditaire dans la famille de Gilduin comte de Breteuil. Ce restaurateur de l'abbaye de Notre-Dame, après avoir prouvé, en maintes circonstances, la profonde estime qu'il professait pour ceux qui se consacraient à la vie religieuse, donna lui-même l'exemple d'un généreux détachement des choses de la terre. Il avait trois fils, Waléran, Hugues et Evrard. L'aîné

(1) Guibert. *Lib. de vitâ suâ*, cap. 13.

suivait la carrière militaire; il se trouvait, en 1037, à la bataille de Bar-le-Duc, où Eudes comte de Champagne perdit la vie, et y fut lui-même dangereusement blessé. On le transporta presque mourant à Verdun, et on le déposa au monastère de Saint-Vanne : Richard, abbé de ce monastère, lui prodigua les soins les plus empressés, et se conduisit envers lui comme le père le plus tendre; en très-peu de tems il eut la consolation de le voir parfaitement rétabli. Dès que Gilduin eut appris tout ce que le pieux abbé avait fait en faveur de son fils, il se rendit en toute hâte à Verdun pour lui en témoigner sa vive reconnaissance. Il séjourna quelque tems en l'abbaye, et fut si touché de l'ordre, du bon esprit et de l'union qui régnaient en cette communauté, qu'il prit l'habit religieux pour vivre désormais sous la règle de saint Benoît (1). Waléran son fils imita son exemple, et succéda plus tard à l'abbé Richard sur le siége abbatial. Hugues les imita à son tour; il fit profession de la vie religieuse en l'abbaye de Cluny, d'où il fut tiré pour être élevé sur le siége de Langres : mais les chagrins qu'il éprouva le déterminèrent à se démettre de son évêché pour aller se renfermer au monastère de Saint-Vanne, où il vécut sous la direction de l'abbé Waléran son frère (2). Restait Evrard troisième fils de Gilduin; c'était un jeune seigneur riche, bien fait, ayant les formes les plus agréables et les plus séduisantes : il avait élevé chrétiennement ses enfans, et Robert, l'un de ses fils, fut élu abbé de Breteuil en 1066, après la démission

(1) Ex vitâ S. Richardi.

(2) Claud. Robert. *De episcopis Lingon.*

d'Oleric; mais pour son propre compte, il ne prenait des devoirs de la religion que ce qui ne gênait point trop son penchant au plaisir. Il regardait en pitié le genre de vie dont ses frères s'étaient engoués, et il se promettait bien de mettre mieux à profit les avantages de sa position dans le monde : aussi en usait-il largement, lorsque des pensées plus sérieuses vinrent assiéger son esprit. La grâce lui fit entrevoir le danger où l'entraînait cette vie sans règle et sans frein : bientôt il eut honte de ne travailler qu'à se damner et à damner les autres, et sur-le-champ il prit la résolution de renoncer à tout et de ne plus s'occuper que du soin de son salut. Pour l'exécuter, il se dépouilla de ses habits somptueux, se couvrit des vêtemens les plus communs, et se retira secrètement dans une province éloignée, où il se fit charbonnier, pour vaincre l'orguoil dont il avait jusque-là suivi les inspirations. Mais il craignit bientôt les écueils d'une vie solitaire, où il n'avait pas de guide pour le diriger dans la voie du salut : afin d'échapper aux nouveaux dangers qu'il redoutait, il alla se renfermer à l'abbaye de Marmoutiers où il fit profession de la vie religieuse. Ces détails nous sont fournis par Guibert, son proche parent, qui les apprit d'Evrard lui-même, et qui donna aussi au diocèse de Beauvais, sous l'épiscopat de Guy, l'exemple d'une vie entièrement consacrée au service de Dieu.

Guibert entre en religion à l'abbaye de Saint-Germer. —Guibert naquit dans les environs de Clermont, si ce n'est à Clermont même, de parens non moins recommandables par leur position sociale que par leurs sentimens religieux. Sa mère faillit perdre la vie en lui donnant le jour, et aussitôt qu'elle l'eut mis au

monde, elle le plaça sous la protection de la sainte Vierge, à qui elle le consacra. Devenue veuve peu de tems après la naissance de cet enfant, elle mit tous ses soins à l'élever chrétiennement et à lui inspirer, de bonne heure, les sentimens de piété dont son cœur était pénétré : elle était heureuse de le présenter à l'évêque de Beauvais, pour qu'il le bénît, lorsqu'il allait visiter sa famille. Guy affectionnait singulièrement cette famille chrétienne, et de tems à autre il allait passer quelques jours à Catenoy, où elle avait sa maison de campagne : il aimait beaucoup le jeune Guibert, parce qu'il remarquait en lui des dispositions précoces qui faisaient concevoir les plus belles espérances. Il voulut lui administrer lui-même les premiers sacremens; et plus tard, lorsqu'il le vit décidé à embrasser l'état ecclésiastique, il lui conféra la tonsure cléricale et l'admit dans les ordres sacrés. Sa pieuse mère, se voyant au comble de ses vœux, ne s'occupa plus que du soin de sa propre sanctification; et pour y travailler avec plus de liberté, elle alla se renfermer en une cellule près de l'abbaye de Saint-Germer et y vécut sous l'habit religieux, dans la pratique des conseils évangéliques. Elle eut pourtant à s'occuper encore de ce fils qu'elle aimait si tendrement : elle apprit que sa piété commençait à se refroidir, qu'il perdait peu à peu sa première régularité, et contractait les habitudes d'une vie mondaine et dissipée, et elle en éprouva l'affliction la plus profonde. Dans sa douleur, elle alla supplier l'abbé du monastère de vouloir bien l'appeler auprès de lui, afin de le remettre dans la bonne voie et de le prémunir contre les dangers de l'avenir. Guibert est donc appelé à l'ab-

baye de Saint-Germer, où le confie à la direction d'un religieux plein d'expérience dans la conduite des jeunes gens. La confiance ne tarda pas à s'établir entre le maître et l'élève; car Guibert reconnut en ce religieux l'ecclésiastique qu'il avait eu pour précepteur quelques années auparavant. A une si sainte école, il eut bientôt retrouvé sa première ferveur et ranimé son goût pour l'étude; les avantages de la vie de communauté lui parurent si précieux qu'il forma dès-lors la résolution de renoncer au siècle et de se vouer pour toujours à la profession monastique (1).

L'an 1067 : *Fondation de l'abbaye de Saint-Quentin.* — Le pieux évêque de Beauvais, qui avait contribué à former ce jeune cœur à la vertu, avait d'autres diocésains qu'il désespérait d'amener aussi facilement à remplir d'une manière assidue les devoirs qui leur étaient imposés. L'office canonial se faisait exactement aux heures du jour et de la nuit, ainsi que l'exigeaient les saints canons et les conditions expresses des actes de fondation; mais les ecclésiastiques qui étaient tenus d'y assister, ne manquaient point de prétextes pour s'en dispenser et se faire remplacer par des clercs stipendiés, qui s'acquittaient de cet acte de religion d'une manière très-peu édifiante. Guy avait essayé d'apporter remède à ce désordre, mais tous les efforts de son zèle vinrent échouer contre la force de l'habitude et l'entraînement de l'exemple. Dès-lors il conçut un projet qu'il se mit en devoir d'exécuter et qu'il poursuivit avec une infatigable persévérance : ce fut de fonder en son diocèse une communauté de cha-

(1) Guibert. *Lib. de vitâ suâ*, cap. 13.

noines réguliers, qui observeraient les règles que saint Augustin prescrivit autrefois à son clergé d'Hyppone. Tout rempli de cette pensée, il fait choix de l'emplacement qui lui paraît le plus convenable à l'établissement qu'il médite, et envoie aussitôt des ouvriers pour y commencer les constructions.

L'évêché possédait, à l'ouest de la ville, une vaste prairie située entre le village de Saint-Just-les-Marais et l'abbaye de Saint-Lucien : ce lieu lui parut réunir toutes les conditions désirables pour atteindre le but qu'il avait en vue, et sans plus délibérer, il y fait jeter les fondations d'un nouveau monastère. Les travaux se poursuivent avec une telle activité, que, dans l'espace de deux ans, toutes les constructions sont entièrement terminées; de sorte que l'habitant des campagnes, qui apportait ses denrées à la ville, ne voyait qu'avec un religieux étonnement, une magnifique église et de vastes bâtimens claustraux élevés comme par enchantement sur cette prairie solitaire, où naguère encore il n'apercevait que des joncs et des roseaux; cette subite métamorphose avait à ses yeux quelque chose qui tenait du miracle. Lorsque cet établissement fut entièrement achevé, le prélat fondateur le dota suffisamment en biens fonds, lui attribua des prébendes perpétuelles en la cathédrale, ainsi que dans les collégiales de Saint-Barthélemi, de Saint-Laurent de Beauvais, et dans celle de Saint-Arnoult de Clermont, et lui donna le patronage des églises de Bresles, de Fay, qui fut depuis appelé Fay-Saint-Quentin, de Neufvy, Fumechon, Airion, Neuvillerroi, Hémévillers, Monchy, Auteuil et autres lieux.

Après avoir ainsi tout disposé, Guy s'occupe de

former la communauté qui devait habiter le nouveau monastère : il fit choix des ecclésiastiques les plus pieux, les plus réguliers et les plus propres à la vie commune, et leur donna pour supérieur un prêtre du premier mérite, nommé Yves, originaire d'Auteuil selon les uns, et de Beauvais selon les autres. Cet ecclésiastique fut sans contredit l'un des hommes les plus éminens de son siècle, tant par l'étendue de ses connaissances et son zèle pour la discipline ecclésiastique, que par son aptitude au maniement des affaires les plus délicates et par les postes élevés qu'il occupa. Un pareil choix fait infiniment honneur à l'évêque de Beauvais ; jamais abbé ne fut plus propre à faire prospérer et à rendre florissante une communauté religieuse.

L'an 1069. *Dédicace de l'église abbatiale de Saint-Quentin.* — Le monastère est enfin constitué : les édifices ne laissent rien à désirer sous le rapport de la salubrité, et ils sont distribués de manière à rendre faciles tous les exercices de la vie religieuse. Une communauté naissante en a déjà pris possession, et les membres qui la composent ont fait vœu d'obéissance à celui qui leur a été donné pour chef. Au milieu des bâtimens claustraux s'élève l'église où l'office canonial va désormais être célébré conformément à l'esprit de la religion. Le pieux évêque de Beauvais n'a rien négligé pour la rendre digne de sa sainte destination : les murs sont éclatans de blancheur ; de riches draperies en décorent la partie supérieure, le bas est revêtu de lambris sculptés avec un goût parfait ; des étoffes précieuses recouvrent les autels ; sur les crédences sont exposés les calices et autres vases sacrés où l'or et l'ar

gent semblent avoir été prodigués ; à côté sont les ornemens sacerdotaux délicatement brodés, et tous les livres d'office reliés avec beaucoup de luxe. A la vue de cette magnificence, on reconnaît la générosité de l'évêque de Beauvais, et l'on s'attend à être témoin de quelque solennité extraordinaire.

Le pieux fondateur de cet édifice était impatient de le voir consacré au culte divin, et il avait choisi le dimanche, quatrième jour d'octobre de l'an 1069, pour en faire la dédicace solennelle. Déjà les prélats qu'il avait invités à cette cérémonie, étaient arrivés en la ville épiscopale, accompagnés des membres les plus distingués de leur clergé, et précédés d'une nombreuse escorte : c'étaient Guy évêque d'Amiens, Ratbode de Noyon, Gautier de Meaux, Hugue de Troyes, Eudes de Senlis, et Manassès, élu par le clergé de Reims, pour succéder à Gervais récemment décédé. Bientôt parurent les religieux de Breteuil, apportant processionnellement les reliques de saint Constantien ; puis les chanoines de Saint-Quentin-en-Vermandois, avec le corps de leur saint patron ; les portes de la ville n'étaient point assez larges pour livrer passage à la foule qui affluait de tous les points du diocèse. Tandis que toutes les cloches étaient en branle et annonçaient la solennité du lendemain, une première procession se dirigeait vers l'abbaye, et allait déposer en la nouvelle église le corps de sainte Romaine, dont la cathédrale se privait pour en enrichir le monastère. La nuit avait à peine disparu, que déjà la foule remplissait les rues et encombrait toutes les avenues. Cependant la procession s'organise : toute la milice est sous les armes, et la musique fait entendre ses accords les plus harmo-

nieux. La croix paraît et ouvre la marche; à sa suite s'avancent sur deux lignes parallèles les religieux des différens monastères et un nombreux clergé revêtu de ses plus beaux ornemens : au milieu de cette double rangée, qui fait retentir les airs de ses divins cantiques, se présentent les reliques vénérées de saint Quentin, qui va devenir le patron de la nouvelle abbaye, de saint Lucien, de saint Just, de saint Germer, de saint Evrost, de saint Constantien et de sainte Angadrême, portées dans des châsses richement décorées, par des lévites en aubes et en tuniques aux plus brillantes couleurs : l'Eglise du ciel s'unissait à celle de la terre pour célébrer cette grande solennité. Enfin, paraissent les pontifes avec les insignes de leur dignité : une foule immense et silencieuse se presse sur leur pas, et tous se dirigent vers le nouveau temple qui va être consacré au Seigneur.

L'ordre le plus parfait n'a point cessé de régner durant toute la cérémonie : les pontifes ont fait le tour de l'église, à l'extérieur, en suppliant le Dieu tout-puissant de daigner en agréer l'hommage : l'aspersion de l'eau bénite l'a purifiée, l'huile sainte a coulé sur ses murs, la myrrhe et l'encens ont brûlé sur l'autel sanctifié par l'onction du crême sacré, le divin sacrifice y a été, pour la première fois, offert, et le cantique d'action de grâces annoncé par le célébrant, puis répété par des milliers de voix, a donné le signal du départ. La procession reprend le chemin de la cathédrale, et tous la suivent en bénissant le Seigneur d'avoir été témoins d'un si ravissant spectacle. Les prélats et toutes les personnes de leur suite, passent le reste de cette journée et le jour suivant au palais épiscopal. Le mardi 6 octobre,

ils reprennent le chemin de leurs diocèses, emportant, avec les présens que l'évêque de Beauvais les a suppliés d'accepter, la satisfaction la plus vive de ce qu'ils ont vu à Beauvais. Depuis la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Remi de Reims par le pape Léon IX, il n'y avait point encore eu de solennité si imposante ni si majestueuse en aucune province de France (1).

L'an 1072 : *Fondation du chapitre de Saint-Vast.* — Après avoir ainsi placé ce nouveau monastère sous l'invocation du saint martyr, pour qui il avait conservé la dévotion la plus affectueuse depuis qu'il avait été doyen de la collégiale où reposent ses restes vénérés, le pieux évêque tourna les regards de sa sollicitude vers un autre établissement de sa ville épiscopale. L'une des plus anciennes églises de Beauvais, l'église de Saint-Etienne, élevée par saint Firmin, puis reconstruite par Hervé, avait été donnée en bénéfice à deux ecclésiastiques qui portaient par indivis le titre de curé : l'un était Roscelin, grand-chantre de la cathédrale; l'autre se nommait Nivelon, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne. Comme ils ne pouvaient résider en leur bénéfice, ils se faisaient remplacer chacun par un vicaire, à qui ils abandonnaient le soin du ministère pastoral. Il y avait en cela trop flagrante violation des règles canoniques pour que Guy ne se fît point un devoir de conscience de la réprimer au plus tôt. Il eut à ce sujet plusieurs conférences avec les deux titulaires de la cure; il leur représenta les besoins de la paroisse; deux prêtres, qui n'avaient qu'une existence précaire, ne pouvaient point lui tenir lieu de pasteur,

(1) Spicil., t. 2, p. 681.

et n'étaient point en nombre suffisant pour ne rien laisser en souffrance : il leur fait comprendre combien il était à désirer que le service divin fût célébré d'une manière digne et imposante dans une église qui, par son antiquité, passait pour la mère de toutes les églises paroissiales de la ville et des environs; enfin, il les rappelle à leur propre conscience, et leur parle avec tant d'onction, qu'ils lui font la remise de leur titre et le prient d'instituer en leur place une communauté de chanoines qui hériteront de tous leurs droits et priviléges. C'est tout ce que désirait l'évêque de Beauvais, et il avait trop bien réussi pour laisser son œuvre imparfaite : il rédige, sans perdre de tems, les constitutions du nouveau chapitre qui sera placé sous l'invocation de saint Vast, dont le culte s'était perpétué en cette église, depuis que les reliques de ce saint pontife y avaient été mises en dépôt par le clergé d'Arras; les chanoines posséderont non seulement l'église de Saint-Etienne, mais encore celle de Saint-Sauveur, avec tous les droits et revenus qui y sont attachés : ils feront l'office canonial dans les deux églises, auront le même rang et jouiront des mêmes priviléges que les autres chanoines de la ville épiscopale; et, afin de donner à cet acte toute la publicité et toute la solennité possibles, le lendemain de la fête de l'Ascension de N. S., dix-huitième jour du mois de mai 1072, il assemble en l'église de Saint-Etienne le clergé et les fidèles de la ville, leur donne connaissance de ce qu'il a cru devoir ordonner, dans l'intérêt de la paroisse, et installe, en leur présence, le nouveau chapitre qu'il met en possession de l'église. Roger et Roscelin, archidiacres, Hugues de Gerberoy, doyen du chapitre de la cathé-

drale, Thibaud, abbé de Saint-Lucien, Robert, abbé de Saint-Symphorien, Yves, abbé de Saint-Quentin, Eudes, châtelain, et grand nombre d'autres personnages de distinction, assistaient à cette installation solennelle; ils apposèrent tous leur signature à l'acte de fondation (1). Les prébendes du chapitre de Saint-Vast furent successivement portées au nombre de douze; elles étaient toutes à la nomination de l'évêque, à l'exception d'une dont Guy gratifia l'abbaye de Saint-Quentin, l'objet de sa prédilection, pour en jouir à perpétuité.

Le chapitre de Gerberoy soumis à la surveillance d'un doyen. — Un chapitre semblable existait, depuis près d'un siècle, en la petite ville de Gerberoy; le nombre des chanoines s'était accru à mesure que la ville acquérait elle-même plus d'importance, et les revenus de la collégiale étaient déjà considérables; mais le zèle et la régularité, qui distinguaient ce chapitre à sa naissance, avaient diminué insensiblement, et le relâchement était arrivé à un tel point, que Guy fut prié de prendre des mesures pour en arrêter les funestes progrès. La première cause de ce désordre se trouvait dans la constitution même du chapitre : le fondateur avait bien assuré les revenus nécessaires à l'entretien d'un certain nombre de prêtres attachés au service de l'église qu'il venait de bâtir; il avait statué que l'un d'entre eux serait chargé de l'administration du temporel, en qualité de trésorier; mais aucun d'eux n'avait été nommé supérieur pour veiller sur la conduite des autres, et rappeler au devoir celui qui viendrait à

(1) Louvet, t. 1, p. 694.

s'en écarter; aucun n'avait été spécialement chargé de pourvoir aux besoins spirituels de la population présente ou à venir. Il y avait donc des ecclésiastiques plus ou moins pieux, plus ou moins zélés, mais il n'y avait point de communauté : le bien a pu se faire durant quelque tems, mais il était impossible que le vice de cette constitution ne produisît pas ses fruits tôt ou tard. Les chanoines ainsi livrés à eux-mêmes finirent par ne plus faire que ce dont ils ne pouvaient se dispenser, sans s'exposer à perdre leur prébende. Personne ne s'occupait de l'administration spirituelle de la paroisse qui, depuis la fondation du chapitre, avait pris de l'accroissement et présentait une population considérable; personne n'y exerçait le ministère de la prédication et ne rappelait à la fréquentation des sacremens; les saintes pratiques de la religion étaient totalement négligées, les censures de l'Eglise méprisées, et ceux qui les avaient encourues demeuraient sous l'anathème, parce que personne ne se mettait en devoir de les réconcilier; en un mot, cette paroisse vivait dans la plus complète ignorance de ses devoirs religieux, et l'on voyait les désordres les plus crians se multiplier d'une manière effrayante. Le mal était devenu si grand, que les deux principaux habitans de la ville, Warnère et Ursion, vinrent supplier l'évêque d'user de toute son autorité pour y apporter remède, lui promettant de le seconder de tout leur pouvoir.

En conséquence de cette requête, Guy se transporte en la ville de Gerberoy, assemble les chanoines et leur enjoint de faire incessamment élection d'un doyen, qui recevra de l'évêque les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour les diriger quant au spirituel, et les soumet-

tre aux peines canoniques s'ils venaient à s'écarter de leurs devoirs ; ce qui fut exécuté sur-le-champ et devint une règle dont on ne s'écarta plus à l'avenir. Pour ce qui concernait la population, l'évêque, de concert avec Warnère et Ursion, statua qu'une église à l'usage exclusif de la paroisse, serait incessamment bâtie, qu'un prêtre qui recevrait ses pouvoirs de l'évêque diocésain, serait spécialement chargé de la conduite des âmes et de l'administration de la paroisse. Le doyen du chapitre collégial et le curé de la paroisse ne seront soumis à l'évêque qu'en matière spirituelle, et seront exempts, par privilége, de certains droits mentionnés en l'ordonnance. Ces sages dispositions qui furent agréées et souscrites par les parties intéressées, firent bientôt tout rentrer dans l'ordre, et la religion commença à refleurir en la ville de Gerberoy (r).

L'an 1073 : *Ces diverses mesures attirent des chagrins à Guy.* — Il s'en fallut cependant de beaucoup que ces fondations et ces réformes fussent également approuvées de tous : les mauvaises passions en murmurèrent, et la cupidité poussa des cris d'alarme. Les nouveaux établissemens avaient troublé des existences et froissé des intérêts : que fallait-il de plus pour intenter procès à celui qui en était l'auteur ? L'abbaye de Saint-Quentin était ce que l'on pouvait le moins pardonner à l'évêque, parce qu'il l'avait fondée aux dépens d'autres établissemens, et l'avait mise, dès sa naissance, dans un état de prospérité que n'avaient point encore pu atteindre les autres communautés qui existaient depuis des siècles, et qui avaient, pour ainsi

(r) Louvet, t. 1, p. 663.

dire, gagné leur pain à la sueur de leur front : il lui avait en outre accordé, en jouissance perpétuelle, des prébendes en divers chapitres; on voyait en cela un empiétement sur les droits des évêques qui viendraient après lui, et une sorte de dilapidation dont on se plaignait hautement. De son côté, afin de faire face aux dépenses de ces diverses fondations, l'évêque devait mettre le plus grand ordre dans l'administration du domaine de l'évêché; il devait s'opposer aux envahissemens et aux usurpations de la part de qui que ce fût, faire valoir tous ses droits, et exiger ce qu'il croyait lui être légitimement dû : de là, plaintes et violens murmures de la part de ceux qui avaient à débourser.

Déjà un procès avait été gagné par Guy contre le trésorier du chapitre : celui-ci s'était attribué en totalité la dîme de la ville, nonobstant les réclamations de l'évêque à qui le droit commun en accordait la moitié; et il ne fallut rien moins que la décision d'un concile provincial pour faire la part de chacun. Ce débat fut porté par-devant les évêques réunis à Beauvais pour la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Quentin : le trésorier plaida sa cause et fit valoir tous les moyens qui paraissaient militer en sa faveur; mais, comme il avait contre lui la jurisprudence en vigueur, il fut condamné à se désister de ses prétentions, et à rendre à l'évêque ce qui lui appartenait en toute justice.

Un autre procès, qui eut beaucoup plus de retentissement, et qui abreuva ce prélat de chagrins et d'amertumes, était, depuis plusieurs années, pendant entre lui et l'un des plus puissans seigneurs du pays. Une donation récente avait rendu l'église cathédrale propriétaire de deux domaines assez considéra-

bles, situés à Berthecourt et à Longueil. Lanscelin, comte de Dammartin, qui, par sa terre de Villers où naguère il avait fondé le prieuré de Saint-Sépulcre, était voisin de ces propriétés, en jouissait et refusait de s'en dessaisir. Guy, tenu par ses sermens de veiller à la conservation des biens de son église, se mit en devoir de réclamer la restitution de ces deux propriétés; mais le succès de ses réclamations se fit long-tems attendre, et encore ne fut-il guère durable. Pour se maintenir en possession, Lanscelin avait écrit au pape et s'était plaint amèrement de l'évêque de Beauvais qu'il avait représenté comme un dissipateur qui, pour subvenir à ses prodigalités, se permettait d'intolérables exactions. Alexandre II, profondément affligé de ce rapport, chargea aussitôt Gervais, archevêque de Reims, de prendre des informations à ce sujet, et de sévir contre l'accusé s'il était reconnu coupable des torts dont on le chargeait. « Nous avons appris, lui écrit-il, que l'évêque de Beauvais dissipe les biens de son Eglise, qu'il opprime d'une manière atroce le peuple de Dieu, et perd le troupeau confié à sa garde : c'est pourquoi nous vous chargeons de faire une enquête sévère sur sa conduite, et, si vous le trouvez coupable des griefs qu'on lui impute, nous vous enjoignons d'appesantir sur lui la verge de l'autorité, de telle manière que personne ne soit tenté d'imiter son exemple (1). » Il faut que le résultat de l'enquête n'ait point été tel que l'auteur de la plainte l'avait espéré, car il se décida, bien à contre-cœur, à faire la remise des propriétés réclamées.

(1) Alexand. Pap. II. Epist. XVIII. *Apud* Labbe, t. 9, p. 1129.

Mais dès qu'il vit que le crédit du prélat réformateur commençait à baisser, et qu'il eût entendu les murmures des mécontens, il se reprocha d'avoir si tôt cédé; et, sans autre formalité, il se remit en possession des terres de Longueil et de Berthecourt. Guy revint aussitôt à la charge, se plaignit amèrement de cette violente usurpation, et prit, avec plus de chaleur que jamais, la défense des intérêts de son Eglise; mais Lanscelin, qui ne s'était avancé que bien décidé à ne plus reculer, ne tint aucun compte des représentations de l'évêque. Ce prélat ayant épuisé tous les moyens de persuasion, eut recours aux voies de rigueur, et fulmina une sentence d'excommunication contre cet injuste détenteur.

Guy est disgracié, chassé de son siége et condamné à l'exil. — Ce coup d'autorité, loin d'abattre la fierté du comte, ne fit au contraire que lui inspirer une nouvelle audace : Lanscelin vit en cela une déclaration de guerre, et il crut son honneur intéressé à ne point refuser le combat. De concert avec le châtelain de la ville, dont l'évêque avait déjà réprimé les prétentions à l'indépendance, et encouragé par quelques membres influens du clergé dont il exploite le mécontentement, il dresse son plan de campagne, et vise moins à se défendre qu'à terrasser celui qui a osé l'attaquer. Il va trouver le roi et lui dépeint l'évêque de Beauvais sous les couleurs les plus défavorables : c'est un ennemi de la paix et un brandon de discordes incessantes; c'est un dissipateur des biens de son Eglise, qui méconnaît les droits les plus sacrés, pour satisfaire sa prodigalité; il ne respecte pas davantage l'autorité du roi, puisque, sans son aveu, et sans l'avoir consulté, il

morcelle le domaine de l'évêché, en détache des propriétés considérables, et les donne, de son chef, en dotation à de nouvelles abbayes, qui ne sont pas même reconnues par l'état.

Il n'en fallait pas tant pour exciter l'indignation du jeune monarque qui avait alors en main les rênes du gouvernement. Le comte de Flandre, qui gouverna le royaume durant la minorité de Philippe I, n'était plus là pour protéger l'évêque de Beauvais contre ses puissans ennemis; il était mort quelques années auparavant: son royal pupille fut aussitôt déclaré majeur, et depuis lors il régnait et gouvernait par lui-même. Il avait tout au plus vingt ans, lorsqu'il fut appelé à connaître des démêlés du comte de Dammartin avec l'évêque de Beauvais; or, à cet âge, l'homme procède rarement avec cette prudente circonspection qu'avait montrée le pape Alexandre II, lorsqu'il eut à s'occuper de la même affaire. Philippe, influencé par la famille de Dammartin, ne vit dans le prélat accusé qu'un ennemi de la paix et un dilapidateur des biens de l'évêché, et sur-le-champ il lui fit signifier l'ordre de partir pour l'exil, et mit en séquestre les revenus de l'évêché aussi bien que les propriétés assignées pour dot à l'abbaye de Saint-Quentin.

Détresse de l'abbaye de Saint-Quentin; reliques de sainte Romaine. — C'était principalement à cette abbaye que l'on en voulait; c'était contre elle qu'avait été dirigé l'orage qui venait d'éclater d'une manière si violente : Guy eût été soutenu et Lanscelin obligé de lâcher prise, si ceux qui n'étaient pas moins intéressés que l'évêque à la restitution des domaines usurpés, n'avaient point été profondément blessés de la fonda-

tion de ce nouvel établissement. On voulait l'anéantir : aussi la mise en séquestre de ses propriétés faillit-elle amener sa ruine complète. La communauté ainsi privée de ses revenus n'eut plus, pour subsister, d'autres ressources que de mettre en vente le mobilier qui ne lui était pas rigoureusement nécessaire; il lui fallut ensuite donner en dépôt les vases sacrés et les ornemens les plus précieux, pour garantie des sommes qu'on voulait bien lui prêter; enfin, elle se vit dans la nécessité d'envoyer recueillir les aumônes de la charité publique. Réduite à cette dernière ressource, elle charge plusieurs de ses religieux de parcourir les campagnes et les villes voisines, et de solliciter de la piété des fidèles les moyens de recouvrer les ornemens sacrés que l'abbaye avait été dans la triste nécessité de mettre en gage.

Les religieux partent, et emportent avec eux le corps de sainte Romaine, dans la ferme confiance que leur glorieuse patronne leur sera propice, et que, par son intercession, les cœurs seront disposés à les secourir en leur détresse. Leur piété ne les a point trompés : partout où ils passent, on leur donne des marques du plus touchant intérêt. Ils portaient les saintes reliques avec une grande vénération, et parcouraient les campagnes en chantant des hymnes et récitant des prières. Ce spectacle excitait vivement la dévotion des fidèles, et chacun s'empressait de déposer son offrande entre les mains des religieux. Ils avaient ainsi parcouru une grande partie du Vexin et se trouvaient dans les environs de Mantes, en une paroisse où ils se proposaient de passer la nuit. Il y avait en ce lieu un nommé Béranger, qu'une maladie de langueur retenait depuis

trois ans sur son lit de souffrances. Cet infirme, apprenant que des clercs venaient d'arriver au village avec des reliques en grande vénération, envoie quelques-uns de ses proches les supplier de lui permettre de passer la nuit auprès du corps de leur sainte patronne. Les religieux, qui ne connaissaient nullement les sentimens ni les intentions de cet homme, font difficulté d'acquiescer à sa demande : mais bientôt, rassurés par le bon témoignage des prêtres de l'endroit et d'autres personnes dignes de confiance, ils lui accordent la faveur qu'il sollicite. On l'apporte donc sur un matelas en l'église où les saintes reliques étaient déposées, et on l'y laisse passer la nuit en prières. Quel ne fut point le religieux étonnement du clergé et du peuple, dans la matinée du lendemain, lorsqu'ils virent parfaitement guéri celui qu'ils savaient être malade depuis si long-tems, et que, la veille, ils avaient vu porter à l'église dans un si grand état de faiblesse! Tous l'entouraient et le pressaient de questions sur ce qui s'était passé. « Je priais, leur répondait-il, je priais avec toute la dévotion dont je suis capable, lorsque, vers le milieu de la nuit, il m'a semblé voir sainte Romaine s'approcher de moi et chasser la maladie dont je souffrais. Je sentis que j'étais guéri : je me levai aussitôt et passai le reste de la nuit avec ces religieux qui veillaient près des saintes reliques, et tous ensemble nous avons remercié la bonté divine de m'avoir si miraculeusement rendu la santé. » Il ne fut bientôt bruit dans tous les environs que de cette guérison miraculeuse : le clergé de Mantes vint processionnellement honorer l'illustre vierge, et pria les religieux de se recharger de la châsse vénérée, et de faire partie de la proces-

sion qui n'était venue que pour les conduire en la ville. Les pieux solliciteurs passèrent quelques jours à Mantes où ils reçurent d'abondantes aumônes, puis ils remontèrent le cours de la Seine qu'ils passèrent à Argenteuil, où de nouvelles marques du crédit de sainte Romaine auprès de Dieu, leur firent recevoir encore de copieuses offrandes de la piété des fidèles de tous les environs; après quoi, continuant leur route vers Beauvais, ils rapportèrent à leur chère abbaye les ressources que la divine providence lui avait ménagées, pour la mettre à même d'attendre des jours moins mauvais (1).

La ville de Beauvais est mise en interdit. — Tandis que le Seigneur glorifiait ainsi la vierge courageuse, qui reçut autrefois à Beauvais la palme du martyre, et que, par son intercession, il pourvoyait, d'une manière si admirable, à la subsistance de l'abbaye qui l'avait prise pour patronne, la ville épiscopale était sous le poids des anathèmes de l'Eglise : elle s'était attiré cette peine par la manière dont elle s'était comportée envers son évêque. Guy, poursuivi par un ennemi puissant, et noirci par les plus perfides accusations, s'éloignait tristement de ses ouailles et partait pour le lieu de son exil. C'était bien assez de douleurs pour le cœur de ce pontife; mais ses ennemis n'étaient point encore satisfaits. La populace s'ameute sur son passage, elle l'insulte et l'abreuve d'outrages, puis se porte en son habitation et pille tout ce qui s'y trouve, sans que personne se mette en peine d'arrêter cette criante violation des droits les plus sacrés. De si coupables excès attirèrent sur cette ville un interdit général.

(1) Spicil., t. 2, p. 683.

L'an 1074 : *Le pape intervient; les esprits se rapprochent; Guy est rétabli.* — Toute méritée qu'était cette peine sévère, elle n'en affligeait pas moins profondément le cœur du pontife exilé : Guy tournait souvent ses regards vers l'Eglise de Beauvais qu'il aimait toujours, et son esprit n'était occupé qu'à méditer sur les moyens de rétablir la paix si malheureusement troublée. La médiation du Père commun des fidèles était son unique et dernière ressource : si Rome n'intervient, il n'y a pas espoir de voir la fin de cette lutte acharnée; l'innocent restera confondu avec le coupable sous un même anathème, et grand nombre d'âmes demeureront exposées à une perte inévitable. Pénétré de ces graves pensées, il a recours au souverain pontife, et le supplie, avant tout, de traiter avec indulgence les habitans de sa ville épiscopale, puis lui fait un exposé exact de la conduite qu'il a tenue, et le prie de prononcer entre lui et ceux qui le poursuivent avec tant d'acharnement.

Ce n'était plus Alexandre II qui occupait le trône pontifical; il était mort dans le courant d'avril 1073, et Grégoire VII lui avait été donné pour successeur. Ce nouveau pontife n'eut rien de plus à cœur que de pacifier l'Eglise de Beauvais. Après s'être fait rendre un compte détaillé de tout ce qui s'était passé de part et d'autre, il vit que les domaines en litige étaient la principale cause de cette déplorable scission, et que, si la jouissance en était abandonnée au comte, tous les griefs dont on chargeait l'évêque disparaîtraient aux yeux de ceux même qui les faisaient valoir avec le plus d'animosité; tandis que si on persistait à les réclamer, bien que l'on fût fondé en droit, il n'y avait pas de rapprochement à espérer, et les maux du diocèse se

prolongeraient indéfiniment, au grand préjudice de la religion. Considérant donc que, dans la nécessité d'opter entre deux maux, il y a prudence à choisir le plus léger que l'on pourra guérir à la longue, pour éviter le plus grand qui serait incurable et peut-être mortel, il décida, nonobstant les vives représentations de l'évêque de Beauvais, qu'il fallait ne plus s'occuper des propriétés en question, et se borner, quant à présent, à demander la levée du séquestre, ainsi que la réparation des dommages qui en ont été la suite. En conséquence, Grégoire VII écrivit au roi Philippe une lettre énergique, par laquelle il le pressait de rappeler l'évêque disgracié, et de réparer les torts causés à son Eglise; il écrivit également à tous les fidèles du diocèse de Beauvais, pour leur notifier sa décision concernant les terres de Longueil et de Berthecourt, leur déclarant que cette décision avait été prise malgré leur évêque; afin sans doute de donner à Lanscelin la satisfaction d'une victoire qui le rendrait plus traitable, et de ne point exposer Guy aux reproches d'avoir sacrifié les droits de son Eglise; enfin, il écrivit au clergé et aux fidèles de la ville épiscopale une lettre conçue en ces termes :

«Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu;

» Au clergé et au peuple de Beauvais, s'il vient à résipiscence, Salut et bénédiction apostolique :

» L'Eglise catholique, en vertu des saints canons, a lancé sur vous le trait foudroyant de l'anathème que méritaient vos crimes, et tourné contre vous le glaive de son indignation, parce que vous avez surpassé en malice les nations qui ne connaissent point Dieu, en outrageant d'une manière atroce le pontife qui vous

dirigeait, et en foulant aux pieds l'autorité divine qui vous l'a donné pour pasteur; mais puisque ce même pontife, rendant le bien pour le mal, et ne consultant que son affection paternelle pour vous, nous a écrit une lettre suppliante en votre faveur, nous cédons à ses prières autant qu'au mouvement de notre habituelle bienveillance. C'est pourquoi, par l'autorité du bienheureux Pierre, le prince de apôtres, Nous vous absolvons des censures qui ont été prononcées contre vous, et vous adressons la présente lettre pour vous annoncer cette grâce, et vous exhorter à faire à Guy votre évêque, notre fils et frère en J. C., toutes les satisfactions qui lui sont dues, en vous montrant désormais dociles et soumis à son autorité... (1) »

Ces lettres eurent tout l'effet que le souverain pontife s'en était promis : le roi révoqua l'ordre qui retenait l'évêque en exil, permit à ce prélat de rentrer en son diocèse, et lui rendit la jouissance de tous ses biens. Le peuple de Beauvais, touché de l'indulgente charité dont Guy venait de lui donner une nouvelle preuve, revint à des sentimens plus chrétiens, et s'efforça de lui faire oublier les torts dont il s'était rendu coupable envers lui. Lanscelin, sorti victorieux du combat, n'avait plus de motif pour se refuser à un rapprochement : la paix parut donc entièrement rétablie; et l'évêque, rentré en sa ville épiscopale, put de nouveau suivre l'impulsion du zèle qui l'animait, pour procurer le bien de son diocèse. Il fut affligé, sans doute, de ne devoir son rappel qu'à l'abandon des intérêts que sa conscience lui avait fait obligation de

(1) Louvet, t. 2, p. 194-197. — Labbe, t. 9, p. 89.

soutenir ; il dut éprouver quelque peine d'avoir succombé dans la lutte qu'il n'avait entreprise que sur des titres qui devaient lui assurer la victoire ; mais entièrement soumis aux décisions émanées du siége apostolique, il exécuta religieusement ce que le chef de l'Eglise avait cru devoir ordonner, et n'en conserva pas moins, pour la famille dont il avait eu à se plaindre, les sentimens de cette charité généreuse et empressée qui caractérise le vrai pasteur des âmes.

L'an 1075 : *Le fief de Haucourt donné à l'abbaye de Saint-Lucien.* — Des affaires particulières l'avaient appelé à Montdidier, et il s'y était rendu accompagné de plusieurs ecclésiastiques de distinction, parmi lesquels se trouvait Thibaud, abbé de Saint-Lucien. Durant son séjour en cette ville, il apprend que Goscelin, surnommé l'Enfant, l'un des membres de la famille de Dammartin, est dangereusement malade en son château de Bulles, et que l'on craint pour ses jours. Il suspend aussitôt les affaires qui l'occupaient, prend avec lui l'abbé de Saint-Lucien, et se rend en toute hâte auprès de l'illustre malade pour lui offrir les secours et les consolations de la religion. Cette visite inattendue causa la plus grande joie au noble chevalier, qui l'en remercia avec toute l'effusion d'un cœur pénétré d'une vive reconnaissance : la présence de l'abbé de Saint-Lucien ne lui fit pas moins de plaisir, parce qu'il affectionnait beaucoup ce personnage ; et, pour témoigner combien il attachait de prix à cette marque d'intérêt, il se tourna vers le prélat et lui dit : « Je remets entre les mains de Votre Sainteté, au profit de l'abbaye de Saint-Lucien, j'offre, livre et concède, à titre de donation, d'offrande et d'aumône,

pour le soulagement de mon âme et de celles de mes parens, la moitié du fief que je possède à Haucourt par droit de succession, avec ses hôtes, ses terres, ses bois, le droit de justice et autres priviléges qui y sont attachés, à la charge par les religieux de célébrer chaque année mon service anniversaire et de se souvenir de moi dans leurs prières, après que mon corps aura reçu la sépulture en leur abbaye. » Guy, profondément touché de la dévotion et de la piété du malade, rédigea par écrit la déclaration par laquelle il exprimait ses dernières volontés, en présence et du consentement de Hugues de Bulles et Dammartin, et de Mathieu oncle du testateur; après quoi, le testament, revêtu des formalités requises, et signé par Roger archidiacre, Gautier trésorier de la cathédrale, et par les membres de la famille, fut déposé entre les mains de l'abbé de Saint-Lucien. Le jour de la sépulture de Goscelin dans l'église de l'abbaye, Hugues de Dammartin, Mathieu et Payen, oncles du défunt, présentèrent cet acte sur l'autel, en présence de toute la communauté, ratifiant ainsi d'une manière solennelle le consentement qu'ils avaient déjà exprimé par leurs signatures (1).

Eglises et château de Bulles rendus à l'abbaye de Saint-Lucien. — Dès ce moment tous les nuages furent entièrement dissipés, et la confiance la plus intime va désormais régner entre l'évêque de Beauvais et la famille de Dammartin. La mort de Goscelin et les sentimens chrétiens qu'il manifesta d'une manière si touchante durant les derniers jours de sa maladie, firent

(1) Diplomatic., t. 1, p. 586.

impression sur le comte Hugues. Ce seigneur commença à éprouver quelques scrupules sur la valeur des titres en vertu desquels il possédait la terre de Bulles, qu'il n'ignorait pas avoir été donnée autrefois par Childebert à l'abbaye de Saint-Lucien : il eut à ce sujet plusieurs conférences avec Guy, évêque de Beauvais. Le prélat ne put lui dissimuler ses véritables sentimens : à ses yeux, les églises et château de Bulles appartenaient à l'abbaye, en vertu de la donation royale; le comte ne pouvait, en sûreté de conscience, continuer d'en jouir, et l'usage qu'il avait fait d'une partie de cette propriété, en instituant un chapitre pour le service des églises qui y sont situées, ne l'empêcherait pas d'être coupable d'injustice envers l'abbaye de Saint-Lucien, s'il ne la réintégrait dans la jouissance de ses droits.

Le ton de conviction avec lequel l'évêque lui parlait, lui fit aussitôt prendre une généreuse résolution : il se rendit sur-le-champ chez Thibaud, abbé de Saint-Lucien, le reconnut pour seul légitime propriétaire du domaine de Bulles, et le pressa d'en aller au plus tôt prendre possession. L'abbé ne voulut point faire valoir ses droits auprès des chanoines établis dans les églises dépendantes de ce domaine, avant d'avoir obtenu un acte en bonne forme; il pria le prélat de le lui faire expédier, ce qui fut aussitôt exécuté à Beauvais l'an 1075 (1).

L'an 1078 : *Approbation donnée à la fondation de l'abbaye de Saint-Quentin.* — Le principal auteur des chagrins suscités à ce pieux évêque, Lanscelin, lui

---

[illegible]

était devenu aussi favorable qu'il lui avait été contraire; le roi lui-même était revenu sur son compte, et lui avait rendu ses bonnes grâces. Cet heureux concours de circonstances parut favorable à Guy pour mettre la dernière main à l'établissement qui lui avait causé tant de soucis, et il se hâta de le mettre à profit dans l'intérêt de sa chère abbaye de Saint-Quentin. Le roi se trouvait alors à Gerberoy, tandis que Guillaume-le-Conquérant faisait le siége de cette place : ce siége avait cela de singulier qu'il n'empêchait pas les deux rois de se voir en bons voisins, et de signer en commun les chartes qu'ils faisaient expédier. C'était moins une déclaration de guerre qu'une sorte de tournois où les chevaliers des deux nations, sous leurs pesantes armures, venaient faire assaut d'adresse et de courage pour une querelle particulière; en voici la cause :

Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant, irrité de ce que son père n'avait point voulu lui abandonner le duché de Normandie, quitta la cour et vint se réfugier en France. Philippe l'accueillit avec bienveillance, et l'envoya résider à Gerberoy : cette place était commandée par deux vidames, et jouissait du privilége de recevoir les fugitifs en quelque nombre et de quelque pays qu'ils vinssent. Les deux vidames reçurent avec empressement ce royal réfugié, ainsi que tous les mécontens qui venaient d'au-delà de l'Epte se grouper autour de lui. Celui-ci, se voyant à la tête de jeunes et ardens chevaliers qui ne recherchaient que les entreprises aventureuses, faisait de fréquentes incursions sur les terres de Normandie, et n'en revenait que chargé de butin. Pour mettre fin à ce continuel brigan-

dage, Guillaume garnit de troupes la frontière normande; mais les Anglais et les Français dévoués à Robert, se trouvant en face de ces sentinelles avancées, ne tardèrent point à les provoquer et à mesurer leurs forces : la ville de Gerberoy était d'ailleurs le point où se rassemblaient tous les partisans du fils de Guillaume, et il y avait tout à craindre pour la Normandie, si on ne les débusquait de cette place. Le roi d'Angleterre s'avance donc à la tête d'une puissante armée, et vient assiéger ses sujets rebelles. Le siége dura près de trois semaines : il y eut de beaux faits d'armes et des sorties heureuses de la part des assiégés. Guillaume et Robert payaient chacun de leur personne, et faisaient des prodiges de valeur à la tête de leurs troupes. Dans une de ces mêlées où les combattans, enveloppés de pied en cap en leurs vêtemens de fer, se chargeaient à grands coups d'espadons et cherchaient à pourfendre leur ennemi, il arriva que le prince désarçonna le roi son père sans le reconnaître, le blessa et le précipita de son cheval. Guillaume, en tombant, pousse un cri qui retentit jusq'au fond du cœur de celui qui l'a frappé. A ce cri, Robert a reconnu celui qui lui a donné naissance; et, pénétré de douleur, il se jette aux pieds du roi et lui demande pardon. Cet incident mit fin au combat et à la querelle qui avait allumé cette guerre.

Or, ce fut durant ce siége que Guy présenta sa requête à Philippe I, à l'effet d'obtenir des lettres confirmatives de la fondation de l'abbaye de Saint-Quentin : le prélat était accompagné d'Yves, abbé de ce monastère, de Lanscelin de Beauvais, d'Yves de Beaumont, et de plusieurs autres personnes de distinction.



Le roi se montra plein d'égards et de bienveillance pour l'évêque de Beauvais ; il fit aussitôt expédier les lettres qu'il sollicitait, les signa et les fit signer par Guillaume d'Angleterre ainsi que par les autres grands personnages qui se trouvaient présens, l'an 1078, la dix-neuvième année de son règne (1).

Fondation du chapitre de Saint-Nicolas. — Après avoir terminé cette grande affaire, à laquelle il attachait tant de prix, Guy eut à s'occuper d'une autre fondation canoniale. Il y avait, dans l'enceinte de la cité, une ancienne chapelle en bois, bâtie dès les premiers tems de la conversion du Beauvaisis au christianisme, près de la demeure que l'on prétend avoir été habitée par saint Lucien lorsqu'il vint y annoncer la foi : elle tombait de vétusté, malgré la piété qui veillait à sa conservation. Raoul, sénéchal de France, inspiré par sa dévotion au saint martyr, sollicita et obtint de l'abbé de Saint-Lucien, moyennant échange, la propriété de l'emplacement où elle était située, et fit bâtir, en son lieu et place, une vaste église en pierres de taille, et lui attacha des revenus suffisans pour l'entretien d'un chapitre. Quand l'édifice fut terminé, il vint prier Guy d'en faire la dédicace solennelle, et de le placer sous l'invocation de saint Lucien et de saint Nicolas : des chanoines y furent aussitôt institués. Mais, quelques années après, craignant que cet établissement ne vînt à éprouver des vexations après son décès, il prit conseil de l'évêque sur les mesures à adopter pour en assurer la conservation. C'était une belle occasion de donner à l'abbaye

(1) Hist. de Gerberoy, p. 80 et 325.

de Saint-Quentin une nouvelle marque de sa prédilection ; Guy ne voulut cependant point en profiter : il conseilla au fondateur d'en faire donation pure et simple au chapitre de la cathédrale, à la charge par lui de se conformer aux clauses qu'ils stipulèrent de concert. Ce prélat voyait avec beaucoup de peine les graves abus qui résultaient de la pluralité des bénéfices dont on ne se faisait plus aucun scrupule. Les titulaires qui possédaient ainsi plusieurs prébendes, se déchargeaient, sur des clercs à gages, de l'obligation de faire l'office dans les églises où ils ne pouvaient personnellement résider : il arrivait de là que le service divin se faisait à la hâte, sans dignité et assez souvent d'une manière tout-à-fait scandaleuse. Pour empêcher ces abus de s'instroduire en la nouvelle collégiale, Guy, de concert avec le fondateur, ordonne que nul ecclésiastique ne pourra devenir chanoine de Saint-Nicolas, s'il possède déjà un bénéfice en quelqu'autre église : il ordonne, en outre, que les prébendes seront accordées au mérite, sans avoir égard à la richesse des impétrans, et défend expressément d'exiger ou de recevoir aucune offrande pour l'expédition des provisions, afin que les ecclésiastiques de mérite, mais peu favorisés de la fortune, puissent faire partie du nouveau chapitre. L'acte de donation, ainsi rédigé, fut présenté par Raoul sur l'autel de la cathédrale, en présence du chapitre qui accepta la donation, s'engageant à en remplir religieusement les clauses et conditions. Cette solennelle donation a eu lieu en l'église cathédrale le jour de Noël de l'an 1078 (1).

(1) Louvet, t. 1, p. 689.

Mêmes fondations à Bury, à Milly, à S.-Just, etc. — En ce même jour, Guy eut à approuver une semblable fondation faite par Albert, curé de Bury, en faveur de son église paroissiale. Albert était un ecclésiastique pieux et zélé pour la gloire de Dieu; il aimait à voir le service divin célébré avec la décence et la dignité que commande le Grand-Maître que nous servons; aucune dépense, aucun sacrifice ne lui coûtait, quand il s'agissait de donner de la solennité à l'office paroissial : aussi son église pouvait-elle, sous ce rapport, être citée pour modèle à un grand nombre de paroisses. Comme il recherchait en cela moins sa propre satisfaction, que l'honneur de la religion et l'édification des fidèles, il dut aviser aux moyens de perpétuer après lui le bien qu'il avait opéré durant sa vie : dans cette intention, il consacre une partie du patrimoine qu'il possédait à Mouy, lieu de sa naissance, pour fonder en son église quatre prébendes en faveur d'autant d'ecclésiastiques qui seront chargés d'y célébrer l'office canonial; il présente ensuite l'acte de fondation à l'évêque qui l'approuve, et institue les nouveaux chanoines.

La piété semble avoir, à cette époque, préféré ces sortes de fondations canoniales aux établissemens monastiques qu'elle aimait à créer précédemment : ce fut vraisemblablement alors que prirent naissance les chapitres de Milly, de Saint-Just-en-Chaussée et autres, que nous verrons bientôt transformés en prieurés conventuels : on ne connaît pas bien la date précise de leur fondation. Ils paraissent n'avoir subsisté que fort peu de tems comme chapitres composés de prêtres séculiers. Ces fondations particulières ne reposaient

pas sur des bases assez solides pour offrir quelque garantie de stabilité : il y avait un personnel trop peu nombreux et trop indépendant pour répondre toujours fidèlement aux intentions du fondateur : aussi en revint-on bientôt aux institutions monastiques.

L'an 1080 : *Fondation de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.* — Il n'en était pas de même de l'abbaye de Saint-Quentin, elle avait tenu tête à l'orage qui éclata sur elle dès les premiers jours de son existence ; sa courageuse résignation dans l'adversité lui attira des marques d'intérêt de la part d'un grand nombre de personnes ; les éminentes qualités de l'abbé qui la dirigeait, et la vie régulière des religieux qui vivaient sous sa direction, finirent par lui gagner la confiance et la placer au premier rang parmi les monastères de cette époque. Elle venait d'être approuvée et confirmée par le roi ; sa dotation était désormais assurée ; Yves va s'appliquer à la rendre florissante et lui faire prendre de rapides accroissemens. Il y ouvre une école de théologie d'où sortiront bientôt des sujets éminens en doctrine et en vertus : les siéges de Térouanne, de Tusculum et de Paris furent, peu de tems après, occupés par les disciples de l'abbé de St.-Quentin. Bientôt cet établissement qui était, pour ainsi dire, encore au berceau, se trouve à l'étroit dans le lieu de sa naissance, et songe à s'étendre au-dehors. Dès l'an 1080, une colonie, tirée de son sein, est envoyée, sous la direction d'Hermand de Coivrel, s'établir à Ruricourt et y fonder une nouvelle abbaye, qui prendra plus tard le nom de Saint-Martin-aux-Bois. La noblesse des alentours, qui l'appelait de tous ses vœux, s'empresse de la seconder dans sa pieuse entreprise, et le diocèse de

Beauvais compte une abbaye de plus parmi ses établissemens monastiques. Les seigneurs de Léglantiers, Alix de Mogneville, dame Ménévillers, et le comte de Dammartin, sont inscrits en tête des principaux bienfaiteurs de ce monastère.

L'an 1081 : *Fondation du prieuré de Saint-Leu-d'Esserens.* — Hugues de Dammartin est l'un de ceux qui se distinguèrent le plus alors par leur zèle pour les fondations pieuses : après avoir remis la terre de Bulles à l'abbaye de Saint-Lucien, il voulut encore consacrer une partie de ses vastes domaines à l'établissement d'une nouvelle communauté religieuse. Il était possesseur de l'église et de la dîme de Saint-Leu-d'Esserens : se souvenant des avis de l'évêque de Beauvais, et voulant faire tourner au profit de la religion ce qui avait une destination toute religieuse, il donna cette propriété à l'abbaye de Cluny, et y ajouta d'autres propriétés foncières en quantité suffisante pour y établir un prieuré conventuel, sous la dépendance de cette abbaye. Il exprime en ces termes les motifs qui l'ont déterminé à faire cette fondation : « Ce pendant qu'un chacun vit en ce siècle caduque et misérable, il doit preuoir comme il pourra viure à l'aduenir éternellement auec Jésus-Christ sans pénurie et disette. Ce que je Hugues comte de Dommartin, me remettant deuant les yeux, et à cause de mes pechez innumérables, redoutant merueilleusement Dieu, qui est un iuste juge, j'ay institué et ordonné quantité d'aumosnes des biens que Dieu m'a donné, qui priront Dieu pour iceux sans intermission, et lesquelles les estainderont du tout. Pour ces causes ie veux faire sçauoir à tous ceux qui sont et seront, et principale-

ment à mes héritiers et successeurs, que j'ay remis l'Eglise d'Esserens, l'Autel, la Cimetière et la dixme entre les mains de Guy Euesque de Beauvais, de qui ie les tenois, à condition de les donner à l'Eglise de Cluny, et d'establir en icelle certain nombre de Religieux dudit Monastère, qui les detiendroient, et lesquels y seruiroient Dieu. » Ensuite il désigne les concessions qu'il fait à ce prieuré pour servir de dotation aux religieux, puis il présente l'acte de fondation à l'agrément de l'évêque, et le soumet à la sanction du roi. Guy l'approuva par une ordonnance épiscopale, datée de l'an 1081 (1).

Prieuré de Bulles adjugé à l'abbaye de Vézelai. — Les religieux de Cluny vinrent aussitôt s'établir en cette nouvelle propriété, et prirent paisiblement possession de tout ce que le comte Hugues leur accordait par l'acte de fondation : mais ceux de Saint-Lucien furent moins heureux, par rapport au prieuré de Bulles, dont ce même comte leur avait restitué la propriété. Les chanoines séculiers, qui y avaient été établis, prétendirent se maintenir en possession des églises et de leurs revenus, nonobstant les arrangemens survenus postérieurement à leur institution. Il en résulta un procès durant lequel Hugues plaça des religieux de Vézelai dans le prieuré en litige : ce fut une nouvelle complication sur laquelle le concile d'Issoudun eut à prononcer en 1081. La décision de ce concile mit hors de cause et les chanoines et l'abbé de Saint-Lucien, et maintint les religieux de Vézelai en possession de Bulles.

(1) Louvet, t. 1, p. 645.

Nouveaux chagrins suscités à Guy.—Ces nombreux établissemens, qui s'élevaient de toute part dans le diocèse de Beauvais, et qui entraient si bien dans les goûts du pieux évêque qui le gouvernait, devaient, ce semble, procurer de bien douces consolations au cœur de ce prélat : ils le dédommageaient amplement de la persécution qui l'avait éloigné de ses ouailles, quelques années auparavant. Depuis lors, ceux qui lui avaient été le plus opposés, le comblaient de marques de confiance et d'amitié; ils lui demandaient conseil et mettaient ses avis en pratique : mais tous ne se rallièrent point aussi franchement à leur évêque; il en resta qui ne s'étudiaient qu'à lui préparer de nouveaux chagrins. Ils épiaient, ils dénaturaient et empoisonnaient tous les actes de son administration, et en faisaient autant de chefs d'accusation qu'ils transmettaient au légat du saint-siége, alors occupé en France à présider des conciles et à corriger des abus. Ce légat était Hugues évêque de Die : il poursuivait à outrance et déposait sans miséricorde les prélats qui étaient convaincus de simonie ou de mœurs peu ecclésiastiques : sa sévérité à cet égard a été portée si loin, que l'histoire lui reproche de n'avoir pas toujours discerné les accusations intentées par la malveillance et dénuées de preuves, d'avec celles qui n'étaient dictées que par le zèle de la discipline et commandées par l'évidence des faits. Les lettres que Grégoire VII lui adressa, à diverses reprises, pour lui recommander la douceur et la modération, viennent confirmer ce jugement de l'histoire (1). De pareilles dispositions

(1) Labbe, t. 10, p. 280, n° v. — 287, n° xv.

étaient un encouragement à la délation pour tous ceux qui avaient quelque ressentiment contre leur évêque : aussi les accusations étaient-elles nombreuses. Presque tous les évêques de la province de Reims furent signalés au légat comme simoniaques et trafiquant des bénéfices ecclésiastiques; Guy de Beauvais ne fut pas plus épargné que les autres : lui, qui venait de prendre des mesures pour empêcher la simonie de s'introduire dans le chapitre de Saint-Nicolas, et qui déployait un zèle si infatigable pour le maintien de la discipline en son diocèse, fut accusé de faire un sacrilége trafic des prébendes et des dignités ecclésiastiques. Sur quelle apparence pouvait être fondée une si grave accusation? on n'aurait point certainement osé l'intenter, si elle n'avait eu aucune vraisemblance. Nous présumons que ce prélat, pour ne point priver entièrement le secrétariat de l'évêché du droit qu'il percevait, pour l'expédition des pouvoirs à chaque nouveau titulaire, aura cru pouvoir fixer une somme à payer par les communautés auxquelles il donnait des titres ecclésiastiques, parce que ces titres ainsi accordés à un corps qui ne meurt pas, n'étaient plus sujets à mutation : ce fut probablement cette mesure que l'on se hâta de transformer en crime de simonie. Le légat accueillit cette accusation, et signifia à l'évêque de Beauvais d'avoir à comparaître à son tribunal, pour rendre compte de sa conduite. Guy n'ayant point comparu, reçut l'ordre de se transporter personnellement à Rome par-devant le souverain pontife (1). Cette dernière injonction abattit son courage; il n'avait que trop éprouvé

(1) Labbe, t. 10, p. 367.

jusqu'où pouvait aller la malice de ses ennemis, et il aima mieux déposer le fardeau de l'épiscopat que de s'exposer aux dangers d'une condamnation; il donna donc sa démission du siége épiscopal de Beauvais, et se retira en l'abbaye de Cluny où il termina ses jours.

On ne peut se défendre d'un sentiment pénible, en voyant se terminer ainsi une carrière marquée par tant de créations utiles au diocèse. Ce prélat avait de belles et précieuses qualités : il était pieux, actif, zélé, généreux envers ses ennemis même, et entièrement dévoué aux intérêts de son Eglise; mais il ne fut pas assez en garde contre les défauts ordinaires aux âmes ardentes; il voulait le bien, et s'arrêtait peu à considérer les obstacles qu'il devait rencontrer sur sa route; il se mettait à l'œuvre, et faisait avec éclat ce qu'il avait une fois entrepris. Fort de la pureté et de la droiture de ses intentions, il ne voyait le bien que d'une manière absolue, et ne tenait point compte des circonstances des tems, des lieux et des personnes : de là les chagrins et les peines qu'il éprouva; de là sa démission et sa retraite au monastère de Cluny.

Dans sa solitude, il n'oublia point l'Eglise de Beauvais; il la fit héritière de quelques propriétés qu'il possédait en ce diocèse; il légua à la cathédrale six muids de vin à prélever sur un vignoble qu'il avait à Bury, et une censive à Bailleval.



Pontificat de		Règne de	
Victor III.	1086—1087.	Philippe I	1060—1108.
Urbain II.	1088—1099.		

XLVII.

URSION.

Vers l'an 1084 : *Ursion, quarante-septième évêque de Beauvais.* — Ursion, successeur immédiat de Guy, n'occupa le siége épiscopal de Beauvais que durant peu d'années : il ne nous reste aucun document sur sa personne ni sur son administration ; son nom ne nous est connu que par un jugement rendu au concile de Compiègne, et par l'obituaire de l'abbaye de Saint-Quentin.

L'an 1085 : *Concile de Compiègne.* — Ce prélat fut appelé à Compiègne en 1085, avec Raimond de Reims, Hélinand de Laon, Royer de Châlons, Ursion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbode de Noyon, Gérard de Cambrai, Gaufride de Paris et Gautier de Maux, pour prononcer sur un différend survenu entre l'abbaye de Saint-Corneille et Hilgot, évêque de Soissons ; il s'agissait des priviléges de cette abbaye ; les religieux se considéraient comme exempts de l'autorité épiscopale, et l'évêque de Soissons voulait les amener à re-

connaître sa jurisdiction. Ce débat fut porté au concile de la province et discuté en présence de Pierre abbé de Saint-Lucien, de Guillaume abbé de Breteuil, de Raoul abbé de Saint-Symphorien, et de plusieurs autres abbés de la métropole de Reims. Les religieux de Saint-Corneille ayant exhibé les titres qui les rendaient indépendans de la jurisdiction soit de l'évêque diocésain, soit du métropolitain, les prélats déboutèrent l'évêque de Soissons de sa demande, et confirmèrent les priviléges de l'abbaye, comme le concile de Paris, où le prédécesseur d'Urson siégeait en 1075, l'avait confirmée dans la jouissance de ses biens (1).

L'an 1086 : *Accroissement de l'abbaye de Saint-Quentin; ses prieurés.* — L'abbé de Saint-Quentin, que nous verrons bientôt prendre une part active à toutes les affaires importantes de son siècle, ne figure point parmi ceux qui furent appelés au concile de Compiègne. Exclusivement occupé du soin de son abbaye, Yves déployait durant ce tems le plus infatigable zèle pour établir solidement en sa communauté l'amour de l'étude et l'observance des saintes règles; et bientôt le succès dépassa toutes ses espérances. La réputation de ce savant et pieux abbé attirait chaque jour auprès de lui de nombreux disciples qui renonçaient aux plus brillantes positions dans le monde, pour venir à Saint-Quentin se former aux pratiques religieuses; desorte qu'en très-peu de tems, cette abbaye fut en mesure d'accepter et de desservir les prieurés qui lui étaient offerts de toutes parts. L'évêque de Troyes met à sa disposition le prieuré de Saint-Geor-

(1) Spicil., t. 2, p. 598—604.

ges, et demande avec instance qu'elle l'accepte pour enseigner à son diocèse la manière de célébrer dignement l'office divin. Yves acquiesce aux vœux de ce prélat, et envoie aussitôt plusieurs de ses disciples prendre possession du nouvel établissement. Richard, chevalier et châtelain de Béthisy-Saint-Pierre, avait fondé, près de son château, une église en l'honneur de saint Adrien : la dédicace en fut faite au mois de juin de l'an 1060, par Heddon évêque de Soissons, Hélinand évêque de Laon, et Frolland évêque de Senlis, en présence de la reine Agnès, de Thibaud de Crépy, de Nivelon de Pierrefonds, et de plusieurs autres illustres personnages. Richard y plaça d'abord quatre chanoines séculiers, sous la direction d'un doyen; mais dès qu'il apprit que l'abbaye de Saint-Quentin se chargeait de ces établissemens particuliers, il ne se donna point de repos qu'il n'eût mis les religieux en possession de son église; il laissa néanmoins les premiers titulaires jouir paisiblement de leur bénéfice; mais il voulut que les prébendes qui viendraient à vaquer par décès ou par démission, fussent tenues en réserve pour être données à des religieux. Deux de ces prébendes furent offertes, en 1079, aux chanoines réguliers; et, en 1086, les premiers possesseurs étant tous décédés, l'église de Saint-Adrien fut transformée en prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Quentin. Le fondateur de cette église conçut pour les nouveaux chanoines une estime et une vénération si profonde, que, pressé du désir de les imiter, il dit adieu au monde et se retira dans leur abbaye où il finit ses jours dans les exercices de la vie religieuse. Quelque tems après, Richard, son petit-fils, imita son

exemple, et alla aussi se consacrer à la vie monastique en l'abbaye de Saint-Quentin (1).

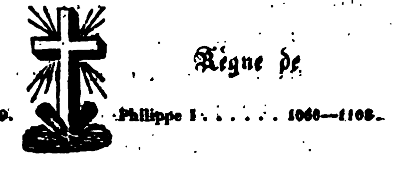
Prieurés de Gournay, de Neufvy, d'Hémévillers, etc. — Mais la nouvelle abbaye ne forma nulle part plus d'établissemens que dans le diocèse de Beauvais; la plupart des églises dont Guy lui avait donné le patronage, furent presque aussitôt transformées en prieurés où elle établissait un certain nombre de religieux sous la direction d'un prieur, pour faire le service paroissial, veiller à l'entretien de l'édifice, et percevoir les revenus qui y étaient attachés : c'est à cette époque que furent fondés les prieurés d'Hémévillers, de Gournay-sur-Aronde, de Monceaux, de Neufvy et de Neuilly-sous-Clermont. Beaucoup d'autres furent créés dans la suite, selon que le permettaient les ressources de la communauté et que l'exigeaient les besoins des populations.

Vers l'an 1089 : *Mort d'Ursion.* — Pendant que l'établissement qui avait causé tant de soucis au dernier évêque, prenait de si rapides accroissemens, et couvrait, pour ainsi dire, le diocèse de ses nombreux rejetons, Ursion s'acheminait vers la tombe, après environ quatre ans d'épiscopat. Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Quentin rapporte sa mort au 14 des calendes de mai, et l'on présume que ce décès arriva en 1089, parce que le successeur du prélat défunt fut élu dans le cours de cette même année. A en croire Simon, ce fut sous l'épiscopat d'Ursion que plusieurs paroisses du Vexin français cessèrent de faire partie du diocèse de Beauvais pour être incorporées à l'ar-

(2) Hist. du Valois, t. 1, p. 283. — *Id.*, t. 3, pièces justif.

chevêché de Rouen : cet auteur ne nomme point ces paroisses, ce qui nous empêche de nous prononcer sur la valeur de son assertion. Tout ce que nous pouvons dire là-dessus, c'est que nous n'avons trouvé, dans les anciennes chartes, rien qui nous fasse soupçonner que notre diocèse ait perdu du terrain de ce côté.



Pontificat de | | Règne de
Urbain II. . . . . 1088—1099. |  | Philippe I. . . . . . . 1060—1108.

XLVIII.

FOULQUES DE DAMMARTIN.

L'an 1089 : *Foulques, quarante-huitième évêque de Beauvais; sa naissance, son élection.* — Après le décès d'Ursion, l'Eglise de Beauvais eut à procéder à l'élection d'un nouveau pontife : l'occasion était trop favorable pour que le comte de Dammartin, qui avait eu de si vifs démêlés avec l'avant-dernier évêque, ne s'empressât point d'en profiter, afin de faire placer sur le siége épiscopal l'un de ses enfans qui avaient embrassé l'état ecclésiastique. Lanscelin avait quatre fils, savoir : Lanscelin qui lui succéda, Foulques, Pierre et Raoul; ces trois derniers étaient entrés en l'abbaye du Bec où ils firent leurs premières études sous la direction de Lanfranc, et prirent ensuite l'habit religieux : le désir de procurer à l'un de ses fils un évêché richement doté, et peut-être aussi l'espoir de n'être plus inquiété au sujet des terres de Longueil et de Berthecourt, ne lui permirent pas de demeurer étranger à l'élection qui se préparait; la grande influence qu'il exerçait dans le Beauvaisis lui faisait d'ailleurs

regarder comme infaillible le succès de ses démarches. Son attente ne fut point trompée : l'assemblée, qui devait donner un nouveau pasteur à l'Eglise de Beauvais, porta ses suffrages sur Foulques de Dammartin, et lui envoya aussitôt une députation pour lui présenter le procès-verbal d'élection. Cette annonce, à laquelle il était loin de s'attendre, plongea le pieux religieux du Bec dans une grande perplexité. Indécis sur le parti qu'il devait prendre, Foulques répondit aux envoyés de Beauvais qu'il en référait à Anselme, abbé du monastère, et qu'il était décidé à n'agir que conformément à sa décision. Les députés vont aussitôt trouver l'abbé et le supplient de prononcer en leur faveur; mais Anselme, qui connaissait le caractère de son disciple, ne se montre nullement disposé à entrer dans leurs vues. Ils insistent néanmoins : nous l'avons élu, lui disent-ils, il ne s'est point ingéré lui-même, pourquoi nous le refusez-vous? Quand Dieu lui-même m'aurait élu, je craindrais encore, répondit Anselme, parce que Saül et Judas, qu'il avait choisis, n'en ont pas moins été réprouvés dans la suite; loin donc d'accéder aux vœux des solliciteurs, il engagea Foulques à refuser l'honneur qui lui était offert. On dirait qu'il avait un secret pressentiment des contradictions et des peines qui attendaient ce nouveau prélat; et, afin de l'y soustraire, il voulait le conserver dans la solitude du cloître; mais il lui fallut bientôt céder aux instances des évêques, des seigneurs et du roi lui-même, et conseiller à son disciple bien-aimé de souscrire à son élection.

Cette élection est attaquée; Foulques va à Rome : le pape veut qu'il conserve son titre. — Dès qu'il connut

la décision de son abbé, Foulques se mit en devoir de s'y conformer en tout point : il accepta sa nomination, et fit ses préparatifs de départ pour se rendre au poste où il était appelé; mais déjà des mesures avaient été prises pour lui barrer le passage et l'empêcher de parvenir au siége épiscopal. On contesta la validité de son élection, soit que les formes canoniques n'eussent point été rigoureusement observées, soit que le comte de Dammartin n'eût point assez respecté la liberté des électeurs, et déjà une plainte avait été envoyée en cour de Rome. Ce contre-tems si imprévu fit un instant chanceler la résolution du nouveau prélat. Sa première pensée fut de renoncer à un titre qu'il n'avait nullement brigué et qu'il n'avait accepté que par obéissance ; mais on lui fit comprendre qu'il y avait obligation pour lui de ne point reculer devant une accusation évidemment fausse, et qu'il devait la détruire, sous peine de compromettre et l'Eglise de Beauvais et les personnes qui l'avaient élu. Ces différentes considérations le déterminèrent à partir pour Rome, dans la vue d'exposer fidèlement au souverain pontife comment les choses s'étaient passées, et avec la résolution de se soumettre à sa décision; il reçut de son pieux abbé des lettres de recommandation, et prit le chemin de l'Italie.

Urbain II occupait alors le trône pontifical : ce pontife accueillit avec un bienveillant intérêt l'élu de Beauvais, qui venait, avec une confiance toute filiale, remettre son sort entre ses mains. Après avoir pris connaissance des lettres d'Anselme et entendu le récit de Foulques qui le suppliait d'accepter sa démission, le souverain pontife demeura convaincu que la plainte

qui lui était parvenue avait été dictée par d'autres motifs que par le zèle de la discipline, et que, s'il y avait eu quelque chose d'irrégulier dans l'élection, on avait considérablement exagéré ce qui était peu de chose en soi. Considérant donc qu'il était au pouvoir du saint-siége de suppléer à ce qu'il y aurait eu de de défectueux, lorsque le sujet élu avait les qualités requises par les saints canons, il ratifia l'élection de Foulques, voulut qu'il conservât son titre et lui enjoignit de prendre au plus tôt possession du siége de Beauvais. Il notifie sa décision à l'abbé du Bec par une lettre dans laquelle il lui marque qu'il a fait justice de l'accusation portée à son tribunal, et qu'il a ordonné à l'évêque élu de se rendre à son poste, nonobstant l'intention qu'il avait d'abdiquer; il recommande en même tems à Anselme de considérer toujours Foulques comme son fils, et de lui servir de conseil et de guide dans la nouvelle carrière où il va entrer (1).

L'an 1090 : *Il prend possession; nouvelles accusations dirigées contre lui.* — Conformément à l'injonction formelle du souverain pontife, Foulques repasse en France, et vient prendre en main l'administration de l'Eglise de Beauvais. Accoutumé dès l'enfance à l'ordre et à l'exemplaire régularité des cloîtres, il se berçait de l'espoir de faire régner le même ordre et la même régularité en son diocèse, et se promettait bien de ne faire grâce à aucun abus : c'étaient de beaux et bien louables projets! mais pour les réaliser, il fallait une grande connaissance des hommes et des choses, et savoir user à propos de certains ménagemens pour ne

(1) Louvet, t. 2, p. 200.

point empirer le mal que l'on veut guérir; malheureusement le nouvel évêque parut manquer de ces qualités essentielles, et ce n'était point sans motif que l'abbé du Bec faisait difficulté d'approuver son élection. Le pape Urbain lui-même, tout en admirant sa modestie et la délicatesse de sa conscience, remarqua qu'il avait besoin d'être dirigé par un homme expérimenté, puisqu'il invite saint Anselme à l'aider de ses conseils et de ses avis. Une grande prudence était pourtant alors plus nécessaire que jamais, car il y avait de nombreux abus à réformer.

La discipline ecclésiastique était à cette époque étrangement violée dans les points les plus importans. Les canonicats de la cathédrale étaient alors donnés à des clercs qui n'avaient point reçu les ordres sacrés, et qui, par cette raison, croyaient pouvoir contracter mariage. Non contens de conserver leurs bénéfices dans l'état conjugal, ils prétendaient encore les rendre héréditaires en les transmettant à leurs enfans, contrairement aux décisions des conciles. Ceux qui étaient engagés dans les saints ordres, laissaient aussi beaucoup à désirer sous le rapport de la régularité et du bon exemple. D'un autre côté, les biens de l'Eglise étaient souvent envahis par des voisins puissans et cupides; les droits du comté étaient méconnus par des vassaux insoumis et rebelles; de sorte que l'évêque, en sa qualité de comte et de premier pasteur du diocèse, se trouvait engagé dans des luttes incessantes où il aurait fallu une habileté et une prudence peu communes, pour ne point donner prise à sa partie adverse.

Mais Foulques ne s'arrête pas à considérer les diffi-

cultés ni les obstacles : fort de la droiture de ses intentions, et confiant en son autorité, il se met en devoir de réprimer tout ce qui lui paraît abusif; il commence par les bénificiers de sa cathédrale, et exige qu'ils vivent conformément à leurs obligations, ou bien qu'ils renoncent à leur bénéfice : ce qu'il demande, il veut l'obtenir au plus vite, et menace de traiter avec rigueur ceux qui paraissent vouloir gagner du tems. Il s'occupe également du temporel de son Eglise et de son évêché; il en recherche les titres, en fait valoir les droits, et ordonne des poursuites contre tous ceux qui négligent ou refusent de les reconnaître. Un nommé Herbert, frère de l'évêque de Senlis, méconnaît une dette qu'on lui représente et qu'on le presse de payer; ses biens sont aussitôt saisis, et sa personne mise sous les verroux. Le châtelain de Beauvais refuse de se prêter à ce que le nouveau prélat se croit en droit d'exiger; il avait en sa faveur l'accord conclu entre lui et Guy, l'avant-dernier évêque, par la médiation du pape; mais Foulques ne se croit point lié par cet accord, et, soutenu par sa famille, il entreprend de contraindre le châtelain à une soumission pleine et entière. Il l'attaque à force ouverte, cherche à le surprendre par la ruse, se ménage des intelligences dans l'intérieur de son hôtel, lui tend des embûches au-dehors, et emploie tous les moyens usités en tems de guerre pour avoir raison de ce vassal insoumis.

Un pareil début n'était guère propre à concilier à l'évêque l'affection de sa ville épiscopale. Les habitans de Beauvais commencèrent à murmurer et à se plaindre : ils trouvaient étrange que le nouveau prélat prît si chaudement la défense de la discipline et des inté-

rêts de l'Eglise, lui qui donnait asile à des hommes que d'autres évêques avaient excommuniés, et qui laissait sa propre famille jouir paisiblement des beaux domaines dont elle avait dépouillé l'église cathédrale : c'est presque toujours ainsi que le mécontentement procède; il recueille des faits, n'en examine que la surface, les interprète à sa manière, les exagère et s'en sert comme de massue pour assommer ceux qu'il veut perdre. Un homme avait été excommunié par l'évêque de Paris : Foulqnes, dont la religion avait probablement été surprise, l'accueille et communique avec lui : on en conclut qu'il fait peu de cas des lois de l'Eglise et foule aux pieds les jugemens prononcés par ses collègues dans l'épiscopat. Il n'avait point encore pu déterminer le comte de Dammartin, son père, à se dessaisir des terres de Longueil et de Berthecourt : on en conclut qu'il favorise l'injustice, et qu'il ne se montre si exigeant envers les autres que pour enrichir sa famille. On accrédite, on colporte ces bruits, et les mécontens les transforment en autant de chefs d'accusation qu'ils adressent au souverain pontife : ils lui dépeignent l'évêque de Beauvais comme un homme cupide et violent qui, au mépris de toutes les lois divines et humaines, accueille et protége des hommes excommuniés, s'empare de ce qui ne lui appartient à aucun titre, et ne craint point de se souiller par la trahison et par le meurtre, afin de satisfaire ses passions cupides.

Lettre du pape. — De si graves accusations éveillèrent toute la sollicitude du prince des pasteurs. Urbain II ne les eut point plutôt reçues, qu'il en témoigna toute sa peine au pélat accusé. « Il nous est par-

venu contre vous, lui écrit-il, des plaintes graves et nombreuses qui nous affligent autant qu'elles nous surprennent. Les nobles sentimens de votre cœur et la vie constamment édifiante que vous avez menée dans le cloître, nous donnaient la ferme confiance que les salutaires impressions de la règle monastique vous auraient prémuni contre les dangers des affaires séculières : cependant, contre notre attente, vous auriez gravement compromis, en votre personne, la sainteté du caractère sacerdotal..... » Le pape entre ensuite dans le détail des griefs qu'on articulait contre lui; puis il lui enjoint de rétablir provisoirement les personnes et les choses dans leur premier état, et de comparaître, sous quinze jours, par-devant son métropolitain pour rendre compte de sa conduite; que si le métropolitain, par infirmité ou pour quelqu'autre juste cause, ne peut s'occuper de cette affaire, il ordonne à l'accusé de se présenter en cour de Rome dans un délai de trois mois. « Au reste, poursuit-il, il est bon que vous vous souveniez que, lorsque nous vous avons rétabli dans la plénitude de vos droits à l'évêché de Beauvais, vous avez promis entre nos mains de vous démettre de votre siége lorsque nous le jugerions à propos : appliquez-vous donc à réparer le passé et à éviter tout sujet de plainte à l'avenir, de peur que, ce qu'à Dieu ne plaise! nous ne soyons dans la nécessité de vous faire exécuter malgré vous ce que vous étiez naguère disposé à faire spontanément. »

Yves de Chartres intervient dans cette affaire. — Foulques avait, dans l'abbé de Saint-Quentin, un ami sincère et dévoué, qui lui portait un intérêt d'autant plus vif, qu'élevé lui-même à l'épiscopat, il connais-

sait mieux les écueils qui environnent ce poste éminent. Yves, la gloire et l'honneur de cette abbaye, avait été obligé de quitter sa chère solitude pour aller, sur un plus grand théâtre, exercer son zèle et combattre pour la justice. L'Eglise de Chartres l'avait choisi pour évêque, et il lui fallut se séparer de la communauté qu'il aimait si tendrement. Avant de s'en séparer, il pressa ses religieux de faire choix d'un autre abbé; mais ceux-ci, fondant en larmes, le conjurèrent de continuer d'être leur père, et protestèrent que tant qu'il vivrait il n'en éliraient point d'autre. Dans l'intérêt de cette communauté, Yves consentit à en conserver la direction, et il partit pour se rendre au poste où le Seigneur l'appelait. Les liens qu'il contracta avec le diocèse, dont il devenait premier pasteur, ne lui firent point oublier l'Eglise de Beauvais qu'il considérait comme la mère qui l'avait enfanté à la grâce et nourri du lait de la sainte doctrine; il prit une part très-vive aux tribulations de Foulques, il le consola, l'encouragea par lettres, et mit tout en œuvre pour le justifier auprès du pape.

Sa lettre à Foulques. — Au premier bruit de l'orage qui grondait sur la tête de son ami, il s'empressa de lui donner des conseils qui respirent une grande sagesse et une amitié bien tendre. « Puisque l'ennemi du salut, lui écrit-il, semblable au lion rugissant qui cherche une proie à dévorer, se déchaîne avec tant de fureur contre vous, je vous engage, en toute simplicité, à veiller sur toutes vos démarches, afin d'échapper à ses perfides tentatives. Que le souvenir des grands devoirs qui vous sont imposés, et la considération du but élevé où vous devez tendre, vous fassent compren-

dre que c'est par les armes de la milice chrétienne, et non par celles de la milice séculière qu'il faut abattre l'orgueil des mondains. Je vous engage et vous exhorte à ne résister, sous aucun prétexte, à l'autorité du souverain pontife ni à celle de l'archevêque de Reims, son délégué : c'est la seule ancre de salut qui vous reste; ne vous exposez point à la perdre, si vous voulez échapper à la tempête et arriver au port. »

Foulques va de nouveau à Rome. — Foulques ne négligea point ces sages avis. La bienveillance du pape lui était connue, et il prit le parti d'aller une seconde fois plaider sa cause par-devant le père commun des fidèles. Saint Anselme, son ancien abbé, dont il était toujours tendrement aimé, écrit de nouveau en sa faveur : il s'efforce de détruire les odieuses imputations dont on chargeait ce prélat, et fait voir qu'il n'est ainsi poursuivi que pour avoir voulu arrêter les scandales et réprimer les usurpations. Il supplie le souverain pontife de l'écouter avec bonté, et d'avoir confiance en ses paroles, parce qu'il sait que son ancien disciple est incapable d'altérer en rien la vérité, et le conjure de le soutenir dans une lutte où il ne s'est engagé que par zèle pour la discipline et par amour de la justice.

Yves de Chartres ne fit point défaut à son ami dans cette circonstance critique ; il voyait en la personne de Foulques l'épiscopat indignement outragé et injustement persécuté : il voyait l'injustice et le libertinage confians en leurs odieuses machinations, compter sur un entier succès, et s'applaudir d'avance de leur insultant triomphe; par zèle pour la justice plus encore que par un sentiment d'amitié, il donne à l'illustre

accusé une lettre pour le saint Père, et s'exprime en ces termes : « Je recommande à votre Sainteté l'évêque de Beauvais : sa simplicité a cela de louable qu'elle ne peut que déplaire aux méchans, et mériter l'approbation des gens de bien. Votre prudence découvrira sans peine qu'en plusieurs articles il est accusé plutôt en haine de la vertu que par amour de la justice (1). » Muni de ces pièces, et se reposant sur la bonté de sa cause non moins que sur l'équité de son juge, Foulques part pour Rome, et va comparaître en la cour pontificale.

L'affaire se termine par une transaction. — Le souverain pontife eut bientôt pénétré le fond de cette affaire ; c'était, à peu de chose près, la répétition de celle qui avait, une quinzaine d'années auparavant, causé tant de soucis à Guy, l'un des prédécesseurs de Foulques : c'était l'évêque aux prises avec le châtelain pour des droits contestables : c'était l'Eglise de Beauvais réclamant ses propriétés envahies par le comte de Dammartin ; mais, sur ce dernier point, les rôles étaient changés : tous les autres griefs, évidemment dictés par des passions irritées, n'étaient articulés que pour venir en aide à ces deux points principaux. L'affaire, ainsi réduite à sa plus simple expression, ne fut pas difficile à juger. Le saint-siége avait déjà prononcé entre l'évêque et le châtelain, sous l'épiscopat de Guy. Urbain II confirme ce premier jugement, maintient le châtelain Eudes dans la jouissance de la châtellenie, et fait défense à l'évêque de Beauvais de l'inquiéter jamais à ce sujet ; ce que Foul-

(1) Louvet, t. 2, p. 206—209.

ques promit d'observer fidèlement (1). Quant aux terres de Longueil et de Berthecourt, ce pontife ne pouvait point exiger de l'évêque actuel ce qui avait été antérieurement ordonné à Guy son prédécesseur. Foulques était accusé de vouloir en dépouiller son Eglise, tandis que Guy voulait à toute force les lui faire restituer : d'ailleurs, depuis l'ordre donné à ce prélat de cesser ses poursuites, il avait été reconnu en plusieurs conciles que ces propriétés appartenaient en toute justice à la cathédrale de Beauvais, en vertu de la donation qui en fut faite par Simon, fils de Raoul, comte de Clermont (2). D'un autre côté, Foulques ne pouvait point être condamné à restituer ces propriétés, puisqu'elles n'étaient point en sa possession. Le pape se borna donc à exiger de lui la promesse de s'employer activement à faire restituer ces domaines à son Eglise, ce que l'évêque promit d'autant plus volontiers, que déjà il avait fait, à ce sujet, de pressantes représentations à son père le comte de Dammartin. Après avoir ainsi tranché ces deux questions irritantes, le souverain pontife donna le baiser de paix à l'évêque de Beauvais, et le renvoya continuer d'administrer son diocèse.

Le comte de Dammartin fait restitution. — Le prélat tint fidèlement sa promesse, et les circonstances étaient favorables pour en presser l'accomplissement. Lanscelin, son père, déjà fort avancé en âge, se trouvait atteint d'une maladie qui faisait craindre pour ses jours. Foulques profite de ce moment où l'homme,

---

(1) Louvet, t. 2, p. 198.
(2) *Ibid.*, p. 208.

sur le point de tout quitter, est mieux disposé à écouter le langage de la vérité et de la justice, pour exhorter le malade à faire un retour sérieux sur le passé; il lui parle du différend qui a long-tems existé entre lui et l'Eglise de Beauvais, et lui exprime les vives inquiétudes qu'il éprouve à l'occasion des propriétés en litige dont il lui serait difficile de présenter les titres. Lanscelin s'attendrit à la voix de son fils; il avoue que ces propriétés ne lui appartiennent point, et que l'entêtement seul les lui a fait conserver jusqu'à ce jour : il déclare en faire la remise à l'Eglise de Beauvais, avec tous les fruits qu'il en a perçus; il veut que son anneau d'or soit suspendu par une chaîne de fer au-dessus de l'autel de Saint-Pierre, pour témoigner de son repentir et de la réparation de son injustice, puis il demande et obtient de son fils même la levée des censures qu'il avait encourues. Après cette éclatante réparation, Foulques convoqua le clergé et le peuple de Beauvais, leur donna connaissance de ce qui venait de se passer, déclara les terres de Longueil et de Berthecourt propriétés de l'Eglise de Beauvais, et défendit, sous peine d'excommunication, de la troubler désormais dans sa jouissance. C'était répondre, d'une manière bien victorieuse, aux injustes accusations dont on l'avait chargé (1)!

L'an 1093 : *Concile de Soissons; Foulques y prend la défense de saint Anselme.* — Ce beau trait mit en lumière tout ce qu'il y avait de noblesse et de grandeur d'âme en ce prélat, que la malveillance avait poursuivi avec tant d'acharnement, et bientôt le dio-

(1) Louvet, t. 2, p. 212.

cèse, qu'on avait cherché à lui rendre hostile, se rallia franchement à son évêque, et s'efforça de lui faire oublier ses premières tribulations. Foulques, de son côté, modéra l'ardeur un peu trop vive avec laquelle il avait entrepris la réforme des abus, et, sans renoncer à ses premiers projets, il apprit à temporiser et à choisir les momens opportuns. Il s'occupait ainsi des grands devoirs de sa charge pastorale, lorsqu'il fut appelé à Soissons pour prendre part aux travaux du concile provincial. L'affaire que l'on devait y traiter était des plus graves; il s'agissait d'étouffer une erreur pernicieuse qui ne tendait à rien moins qu'à saper la foi par sa base. Sentinelles avancées du camp de l'Eglise, les évêques de la province de Reims avaient appris qu'un audacieux novateur enseignait, en la ville de Compiègne, une doctrine subversive de nos dogmes sacrés, et scandalisait les fidèles par ses opinions anti-catholiques; aussitôt ils s'assemblèrent en concile, et citèrent à leur barre celui qui altérait ainsi l'enseignement de l'Eglise.

Ce novateur était un Breton, nommé Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne. C'était un dialecticien subtil, de la secte des nominaux, dont quelques-uns le font chef; il professait la philosophie avec beaucoup de réputation; mais il s'égara en sortant de sa sphère et voulant se faire théologien. Il entreprit de sonder les profondeurs du mystère de la Trinité par les règles de la dialectique, et il avança que, puisqu'il y a trois personnes en Dieu, il y a trois choses séparées autant que le sont trois anges, et que, si l'usage le permettait, on pourrait dire qu'il y a trois dieux. Comme on criait à l'hérésie et au blasphème en

entendant une proposition si inouïe dans le christianisme, il soutint que cette doctrine était celle de Lanfranc et d'Anselme, abbés du Bec. Tout ce qu'il ajouta ensuite pour sa défense ne fit qu'augmenter le scandale et rendre plus manifeste la nécessité d'une condamnation sévère.

Saint Anselme, qui était encore abbé du Bec, ayant appris ce que ce novateur avait débité sur son compte, crut ne devoir point rester muet sur une pareille imputation, parce que, quand il s'agit de la foi, il n'est pas permis de dissimuler ses véritables sentimens, ni de laisser accréditer l'erreur. Il écrivit donc à l'évêque de Beauvais, son ancien disciple, une lettre dans laquelle, après avoir dit que l'enseignement bien connu de Lanfranc et la haute réputation de sagesse dont il avait joui durant sa vie étaient plus que suffisans pour détruire les erreurs que Roscelin lui attribuait après sa mort, il ajoute : « Quant à ce qui me regarde, je veux que tout le monde sache que je crois de cœur et confesse de bouche, les trois symboles de l'Eglise catholique, savoir : celui des apôtres, celui de Nicée, et celui de saint Athanase, et qu'en particulier j'anathématise le blasphème qui, assure-t-on, m'a été imputé par ce même Roscelin, et que quiconque le soutient, fût-il un ange, je lui dis anathème. » Il prie Foulques de porter cette lettre au concile et de la lire s'il le croit nécessaire pour sa justification (1). C'était pour l'évêque de Beauvais une belle occasion de témoigner au saint abbé du Bec toute sa reconnaissance pour la généreuse assistance qu'il en

(1) Labbe, t. 10, p. 485.

avait reçue, lorsqu'il était lui-même sous le poids d'odieuses imputations.

Pour ce qui est de la doctrine du novateur, elle était trop évidemment contraire à l'enseignement catholique, pour n'être point flétrie et anathématisée par le concile : aussi fut-elle condamnée d'une voix unanime. Roscelin lui-même fut obligé de se rétracter, d'avouer qu'il avait enseigné de pernicieuses erreurs, et de s'éloigner de Compiègne où il ne pouvait plus reparaître. Il voulut se retirer à Chartres pour y ouvrir une école; mais le vigilant évêque de ce diocèse, qui n'ignorait point que cet hérésiarque continuait d'enseigner en secret la même doctrine qu'il avait rétractée en plein concile, le détourna fortement de donner suite à ce projet. Si les Chartrins, lui marque-t-il, découvrent votre nom et vos erreurs, ils ne manqueront point de vous ensevelir sous une grêle de pierres.

Vers l'an 1095 : *Yves de Chartres se démet de l'abbaye de Saint-Quentin.* — C'est ainsi qu'Yves de Chartres réussit à fermer l'entrée de son diocèse à ce maître de l'erreur, et à préserver son troupeau du poison de l'hérésie. Attentif à tous les besoins de ses ouailles, et bien décidé à ne transiger avec aucun des devoirs de sa charge pastorale, il comprit la nécessité d'abdiquer le titre d'abbé de Saint-Quentin, qu'il n'avait conservé jusque-là que sur les vives instances de ses religieux; il leur réitère en conséquence ses exhortations et ses avis, et finit par triompher de leur attachement, et les décider à procéder à l'élection d'un nouvel abbé. Il écrit sur-le-champ à Foulques, évêque de Beauvais, remet entre ses mains l'autorité qu'il avait

sur l'abbaye, et le prie de vouloir bien instituer en sa place celui que la communauté aura canoniquement élu pour lui succéder. Je dépose l'autorité que j'ai sur vous, écrit-il à ses bien-aimés disciples; mais ce que je ne dépose point, c'est la tendre affection que j'ai pour votre communauté : je la conserverai aussi longtems que je vivrai, avec la volonté bien sincère de vous être toujours utile, autant qu'il sera en mon pouvoir. La communauté s'assembla donc en chapitre, et choisit pour abbé l'un de ses membres nommé Walon ou Gualon, qui reçut aussitôt son institution canonique, et fut installé en la chaire abbatiale par l'évêque du diocèse (1).

L'an 1095 : *La seigneurie d'Espaubourg donnée à l'abbaye de Saint-Germer.* — Tandis que l'abbaye de Saint-Quentin passait sous la direction d'un nouvel abbé, celle de Saint-Germer continuait de prospérer sous la sage administration de l'abbé Garnier qui l'avait dotée du prieuré de Villers-Saint-Sépulcre, et l'avait mise en si grande réputation, que les hommes les plus distingués dans le monde venaient s'y renfermer pour y vivre en fervens religieux. A l'exemple de tant d'autres, Renaud de Thourotte était venu s'y vouer à la vie monastique, et il travaillait avec ardeur à acquérir la perfection prescrite par la règle de Saint-Benoît. Ce religieux était propriétaire de la seigneurie d'Espaubourg au diocèse de Beauvais. Cette propriété l'obligeait à s'occuper encore du détail des affaires séculières, et détournait ainsi sa pensée des grands intérêts dont il voulait être exclusivement occupé : c'était pour

(1) Louvet, t. 2, p. 214.

lui un fardeau dont il crut prudent de se décharger. En conséquence, autant pour conquérir la liberté après laquelle il soupirait, que pour payer à l'abbaye où il goûtait la paix et le bonheur la dette de sa reconnaissance, il lui fit donation de cette seigneurie avec tout ce qui en dépendait, pour en jouir et en disposer en toute propriété. C'est ainsi que la reconnaissance des religieux contribuait à agrandir les domaines des établissemens monastiques.

Vacance du siége. — Il n'en était pas de même en la cathédrale de Beauvais, sous l'épiscopat de Foulques. La paix que le souverain pontife avait rétablie, ne pouvait guère être durable, parce qu'il restait au fond des cœurs d'un certain nombre de personnes un levain d'aigreur et d'amertume qui devait tôt ou tard rallumer la guerre mal éteinte. Il y avait, dans la ville épiscopale, un certain nombre de bénéficiers dont la vie et les habitudes étaient un scandale permanent : loin de vouloir se réformer, ces clercs regardaient leur vie désordonnée comme un des priviléges de leur position. Les murmures, les plaintes, les intrigues et les cabales, rien n'était épargné afin de décrier et de paralyser l'autorité épiscopale. De son côté, Foulques, avec sa vertu austère et son zèle plus ardent que dirigé par la prudence, n'était pas toujours heureux dans le choix des moyens à prendre pour arriver à ses fins : la vue du mal qu'il ne pouvait guérir, les contradictions et les chagrins qu'il eut à dévorer, finirent par lui faire trouver trop pesant le fardeau de l'épiscopat. Anselme, le confident de ses peines, écrivit de nouveau au pape pour le supplier de délivrer son cher disciple d'une charge sous laquelle il ne pouvait que

succomber. « Je dois dire à votre paternité, écrit-il à Urbain II, que l'évêque de Beauvais ne fait aucun bien en son évêché : il se trouve empêché de travailler à sa perfection, sans pouvoir être utile à son Eglise. A mon avis, et au jugement de ceux qui considèrent les choses selon Dieu, non seulement il ne peut faire le bien pour le présent, mais on ne peut pas même en espérer pour l'avenir : il y a au contraire tout à craindre que les choses n'aillent de mal en pis, non qu'il y ait mauvaise volonté de sa part, mais parce qu'il est hors d'état de tenir tête aux nombreux ennemis qui l'environnent. Je crains fort qu'il ne puisse supporter ses chagrins, et ne finisse par succomber à la tristesse qui l'accable : c'est pourquoi nous nous jetons à vos pieds et vous supplions de le tirer d'un poste où il ne peut que périr à la peine, sans utilité pour l'Eglise..... (1) »

Le souverain pontife accepta-t-il la démission qui lui était offerte en termes si pressans? ou bien Foulques succomba-t-il aux chagrins dont il était abreuvé ? C'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir. Le nécrologe de la cathédrale porte, il est vrai, que ce prélat termina sa carrière mortelle le 4 des ides de septembre, et qu'il laissa par testament à son église une certaine étendue de terres en friche : IV *idus septembris obiit Fulco episcopus qui dedit nobis froscos* (2); mais peut-on en conclure qu'il occupa le siége épiscopal jusqu'à la fin de sa vie? Tout ce qui est certain, c'est qu'un successeur lui fut donné dans le cours de l'année 1095.

(1) Louvet, t. 2, p. 210.
(2) Gall. chr. *Sammarth.*

Pontificat de Urbain II. . . . . . . 1088—1099.



Règne de Philippe I . . . . . . 1060—1108.

XLIX.

ROGER II.

L'an 1095 : *Roger II, quarante-neuvième évêque de Beauvais.* — Pour calmer l'irritation des esprits, gagner la confiance et réussir à opérer, sans secousse, une réforme dont toutes les âmes chrétiennes sentaient la nécessité, il fallait à l'Eglise de Beauvais un évêque de mœurs pacifiques, d'un caractère conciliant, plein de douceur et de longanimité ; or, tel fut le successeur de Foulques. C'était Roger, second du nom : il avait exercé long-tems la charge de chancelier sous Philippe I (1); accoutumé à traiter avec le monde qu'il avait connu et observé de près, et mûri par une longue expérience des hommes et des choses, il avait tout ce qu'il fallait pour rétablir la paix et la discipline dans le diocèse : malheureusement il ne fit, pour ainsi dire, que paraître sur le siége épiscopal. A peine en eut-il pris possession, qu'il lui fallut s'éloigner de son troupeau, pour se rendre à l'un des conciles les plus célèbres de cette époque.

(1) Simon, p. 91.

Concile de Clermont.—Ce concile était celui de Clermont en Auvergne : le pape Urbain II le présidait en personne; une nombreuse multitude d'évêques et de seigneurs s'y était rendue de tous les points de l'Europe. On savait qu'outre les affaires particulières à l'Église de France, le pape devait y traiter une question qui avait été recemment accueillie avec enthousiasme par le concile de Plaisance, parce qu'elle intéressait vivement l'honneur du peuple chrétien. Ce pontife avait reçu des détails extrêmement affligeans sur l'état de la religion en Palestine. Cette contrée où se sont opérés les grands mystères de notre rédemption, gémissait alors sous la dûre tyrannie des farouches disciples de Mahomet : les chrétiens qui y résidaient étaient chaque jour exposés aux avanies et aux vexations les plus révoltantes; ce n'était qu'à prix d'argent qu'ils pouvaient pratiquer leur religion, et approcher des lieux sanctifiés par la vie mortelle du Sauveur des hommes. Accablés sous le poids de leurs maux, ils tendaient des mains suppliantes vers leurs frères d'Europe, et les conjuraient de venir briser le joug de fer qui était appesanti sur eux. A la lecture des lettres par lesquelles le patriarche de Jérusalem invoquait assistance du père commun des fidèles, le pape Urbain a conçu une pensée généreuse et un dessein hardi : il va convier tous les princes qui font profession de la foi catholique à suspendre momentanément leurs querelles particulières, et à unir leurs armes pour voler à la conquête de la Terre-Sainte, et venger ainsi l'honneur du nom chrétien. Dans cette vue, il convoque un concile en la ville de Plaisance, et va lui-même y faire connaître ses desseins : la mul-

titude qui l'entend, considère cette pensée comme venue du ciel, et se montre disposée à marcher au premier signal. Sans perdre de tems, ce généreux pontifie passe en France et arrive en la ville de Clermont où le clergé et la noblesse étaient accourus en foule : il prend la parole au milieu de cette immense assemblée ; il parle avec une éloquence si pathétique et une conviction si entraînante, que tous les auditeurs se lèvent et s'écrient : Dieu le veut ! *Diex el vol !* Dieu le veut ! répètent toutes les bouches ; Dieu le veut ! fut le cri de guerre qui remua toute l'Europe, et fit tomber la Ville-sainte au pouvoir des chrétiens.

Roger s'enrôle pour la croisade avec plusieurs chevaliers du Beauvaisis. — Les cœurs furent tellement électrisés par la parole brûlante du chef de l'Eglise, qu'une grande partie de l'assemblée s'enrôla sur-le-champ pour une expédition si glorieuse et si sainte. Roger évêque de Beauvais, Renard de Beauvais, Dreux de Mouchy, Clérambaud de Vendeuil, Mathieu de Clermont, Walon de Chaumont, Dreux et Payens de Nesle, avec un grand nombre d'autres preux chevaliers, demandèrent et reçurent avec enthousiasme la croix d'étoffe rouge qu'ils appliquèrent sur leur poitrine, comme signe de l'engagement qu'ils contractaient de partir pour délivrer la Terre-Sainte du joug des infidèles. C'est de là que vint le nom de croisade à cette expédition.

Institution de l'office de la sainte Vierge. — Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, Urbain II crut qu'il fallait y intéresser la mère de Dieu par des prières ferventes et assidues. Ayant pris à ce sujet l'avis des Pères du concile, il

imposa à tous les clercs l'obligation de réciter en l'honneur de la sainte Vierge le petit office que Pierre Damiens avait composé pour l'usage de ses ermites. Le clergé se soumit avec joie à cette pratique de piété qui fut bientôt adoptée par les fidèles des deux sexes. Le samedi de chaque semaine fut spécialement consacré à honorer Marie, et l'office composé en son honneur, continua d'être récité en ce jour.

Pendant que l'on priait avec ferveur pour la délivrance de la Terre-Sainte, l'armée des croisés se mettait en marche et se dirigeait vers les contrées de l'Orient. Nous ne dirons point tous les obstacles qu'elle rencontra, tous les combats qu'elle soutint ni toutes les pertes qu'elle éprouva, ceci nous écarterait trop de notre but : nous dirons seulement qu'après avoir triomphé et de la perfidie des Grecs et des meurtrières attaques des Sarrasins, après avoir laissé le long des chemins et sur les champs de bataille un grand nombre de victimes, ayant ses rangs considérablement éclaircis, elle arriva le 7 juin 1099 à la vue de la Ville-sainte. Le siége en fut commencé sans délai et poursuivi avec tant de vigueur, que le vendredi 15 du même mois, à trois heures après midi, les croisés entrèrent en vainqueurs à Jérusalem.

Mort glorieuse d'un chevalier du Beauvaisis. — Guibert de Nogent, dans son histoire de la première croisade, parle d'un de ses amis d'enfance qui, durant le cours de cette expédition, fit généreusement le sacrifice de sa vie, plutôt que d'abjurer sa foi. Il s'exprime en ces termes : « Je l'ai vu croître en vertu et en sainteté : il était du même bourg où j'ai pris naissance. Il fut créé chevalier, et il se rendit célèbre à la cour

d'Alexis, empereur de Constantinople, après avoir fait plusieurs voyages hors du royaume pour s'instruire et se perfectionner dans sa profession. Ce gentilhomme se nommait Mathieu : il s'enrôla dans l'armée des croisés; sa rare intrépidité le portait aux premiers rangs, et sa valeur ne se démentit jamais au milieu des plus grands périls. Tombé entre les mains des infidèles, il fut menacé de perdre la vie, à moins qu'il ne voulût abjurer la foi et embrasser la religion de Mahomet. Dans ce moment critique, Mathieu demande qu'on lui laisse le tems de réfléchir, et promet de faire connaître sa décision le vendredi suivant, ce qui lui est accordé. Quand ce jour fut arrivé, on lui demanda sa réponse : Si j'ai sollicité un délai, répondit-il avec courage, ce n'était point par irrésolution sur le parti que j'ai à prendre, mais par le désir de mourir le même jour où J. C. a été crucifié pour nous. Maintenant vous pouvez frapper, car je suis et veux rester chrétien. Il avait à peine achevé ces paroles, que sa tête fut abattue d'un coup de cimetère. » Il avait été chercher la gloire sur une terre lointaine, et il y trouva une couronne qui ne se flétrira jamais.

Captivité, mort de Roger. — Roger, évêque de Beauvais, paya aussi de sa liberté et de sa vie le zèle qui l'avait porté à entreprendre ce lointain pélerinage et à partager les dangers de cette glorieuse expédition. Fait prisonnier par les Sarrasins, il fut emmené captif à Babylone d'Egypte, et y termina sa carrière au milieu des plus dures privations. Walon de Chaumont eut un sort moins rigoureux : il mourut en Palestine de la mort des braves.

Pontificat de	Règne de
Urbain II. . . . . . . 1088—1099.	Philippe I. . . . . . . 1060—1108.

L.

ANSEL.

L'an 1096 : *Ansel, cinquantième évêque de Beauvais.* — Les nouvelles qui arrivaient de la Palestine, et la renommée qui se plaisait à exagérer les désastres de l'armée des croisés, firent croire à l'Eglise de Beauvais qu'elle ne reverrait plus son premier pasteur, et qu'elle devait, sans délai, faire choix d'un nouvel évêque. On considéra donc le siége comme vacant, et l'on se mit en devoir de donner un successeur à Roger : une abbaye du diocèse eut la consolation de voir l'un de ses religieux jugé digne de succéder à l'évêque pélerin.

Le monastère de Breteuil, alors gouverné par Raoul ou Radulfe, son sixième abbé, se distinguait entre tous les autres par sa scrupuleuse fidélité à la règle, et sa constante application à l'étude des saintes lettres aussi bien qu'à la pratique des vertus monastiques. Parmi ses religieux, il y avait des hommes d'un rare mérite, d'une vertu éminente et d'un profond savoir; entr'autres, Guillaume qui entretenait des rap-

ports d'amitié avec saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et qui, après avoir succédé à Raoul dans le gouvernement de l'abbaye, mérita d'être inscrit au catalogue des saints : Georges, qui composait en sept livres un commentaire sur l'Exode, et en faisait la dédicace à Giselbert, abbé de Saint-Lucien; Ansel qui, par l'aménité de son caractère, la douceur de ses mœurs et la touchante modestie sous laquelle il cachait les plus éclatantes vertus, faisait les délices de ses frères et l'édification de sa communauté. Ce fut de ce côté que l'Eglise de Beauvais tourna ses regards, pour faire choix d'un évêque, et Ansel fut celui qu'elle adopta pour le placer sur le siége épiscopal (1). Il était difficile d'être mieux inspiré que ne le furent ceux qui avaient droit de suffrage en cette importante élection : le pieux ecclésiastique qu'ils appelèrent à l'honneur de l'épiscopat, était bien celui qui convenait le mieux au diocèse, dans les circonstances délicates où il se trouvait. Ecoutons M. Guizot parlant de ce prélat : « L'honnête et populaire Ansel... était un homme pieux, de mœurs douces, je dirai presque libérales, si ce mot n'avait reçu de nos jours une extension qui le rend peu propre à caractériser les sentimens de bienveillance, d'humanité et de justice que pouvait porter un évêque du XI[e] siècle, à cette

(1) MS. de l'abb. de Bret., p. 57. — Quelques écrivains ont confondu cet évêque, que les anciennes chartes nomment Ansel et Anselme, *Ansellus*, *Ancellus*, *Anselmus*, avec saint Anthelme, évêque de Belley, qui fut tiré de l'ordre des Chartreux : ils ont été trompés par les noms latins *Bellovacensis*, *Belliciensis*, qui s'écrivent presque de la même manière par abréviation.

classe opprimée et malheureuse que l'on commençait à nommer la bourgeoisie (1) : » c'était donc un évêque tel que l'exigeaient les besoins du diocèse ; mais plusieurs années s'écoulèrent avant qu'il pût répondre aux vœux de ceux qui l'avaient élu.

La validité de son élection est contestée. — Des doutes s'élevèrent sur la validité de son élection, et ils parurent assez sérieux pour être soumis à l'examen du chef suprême de l'Eglise. Roger n'avait point donné sa démission avant de partir pour la Terre-Sainte ; il avait confié l'administration du diocèse à ses trois archidiacres, Hugues de Gerberoy, doyen du chapitre, Lisiard et Roger, probablement son parent : depuis son départ, on n'avait reçu aucun document qui fît connaître d'une manière positive ce qu'il était devenu ; or, d'après les règles canoniques, un successeur ne pouvait lui être donné que pour cause de mort, de démission ou de déposition. Il semble donc que l'élection était nulle. D'un autre côté cependant, le siége était vacant par le fait : l'évêque ne communiquait plus avec ses diocésains ; les uns le disaient captif, les autres le disaient mort ; cet état d'incertitude pouvait se prolonger indéfiniment ; n'était-ce pas une raison suffisante pour s'affranchir des règles qui n'ont été établies que pour les cas ordinaires, et n'ont point prévu ces circonstances exceptionnelles ? Dans ce cas si nouveau et si embarrassant, on prit le seul parti qu'il y eût à prendre, on eut recours au souverain pontife. Urbain II présidait alors le concile de Nîmes : on lui propose la question qui tenait l'Eglise

(1) Guizot, *Cours d'Hist. moderne*, t. 5, p. 312.

de Beauvais en suspens, et on le supplie, dans l'intérêt de cette Eglise, de trancher le nœud de la difficulté, en ratifiant, par sa souveraine autorité, l'élection qui appelait Ansel à l'épiscopat. Mais le prudent pontife ne voulut rien précipiter en cette affaire, qui pouvait s'éclaircir d'elle-même d'un moment à l'autre; d'ailleurs l'Eglise de Beauvais ne lui paraissait pas tellement en péril, qu'on ne pût ajourner cette question jusqu'à ce que l'on eût reçu des renseignemens positifs sur le sort de Roger. En vain Yves de Chartres insista-t-il pour obtenir une décision; il fallut attendre (1).

L'an 1099 : *L'élection est confirmée, et l'évêque consacré.* — Cette sage lenteur donna le tems de recevoir les renseignemens dont on avait besoin : on ne les reçut, il est vrai, qu'après environ trois années d'attente; mais enfin l'on apprit, d'une manière certaine, que l'ancien évêque était décédé en Egypte où il avait été emmené captif. Dès-lors l'élection, dont on contestait la validité, ne rencontra plus d'opposition : elle fut immédiatement ratifiée par le concile de la province, et Ansel reçut la consécration épiscopale des mains de Manassès II, archevêque de Reims, le 9 juin 1099, en l'église de Notre-Dame de Saint-Omer où ce concile était alors assemblé.

Ansel prête serment et prend possession du siége épiscopal. — Aussitôt après la cérémonie de son sacre, le nouvel évêque s'empressa de se rendre aux vœux de ses diocésains, et de faire son entrée en la ville épiscopale : mais avant de prendre possession de son

---

(1) Labbe, t. 10, p. 609.

siége, il eut à remplir une condition, qui déjà sans doute avait été imposée à plusieurs de ses prédécesseurs, mais dont il n'est fait mention pour la première fois que sous son épiscopat; c'est Yves de Chartres qui nous en donne connaissance en l'une de ses lettres (1). Il eut à faire serment de conserver intactes les coutumes de la ville qui le recevait pour premier pasteur : *observaturum consuetudines ejusdem civitatis*; d'où il résulte assez clairement que la ville de Beauvais était dès-lors constituée en commune. Ansel arrivait avec des dispositions trop pacifiques pour ne point prêter de grand cœur un serment qui ne lui imposait que l'obligation d'être juste; il promit donc de respecter les libertés et franchises de sa ville épiscopale, comme il avait pris l'engagement, en la cérémonie de son sacre, de conserver et de défendre les droits de son Eglise.

Il ratifie la donation de l'église de Méru à Saint-Martin-des-Champs. — L'un des premiers actes de son administration fut de ratifior des donations faites à plusieurs abbayes, et de confirmer les concessions de ses prédécesseurs. La cure de Méru, dont on venait de détacher le hameau de Lardières pour lui conférer le titre de vicariat en chef, avait été autrefois donnée à l'abbaye de Saint-Denis; cette donation fut ratifiée par Charles-le-Chauve en 862 : mais l'abbaye en fit abandon, ou bien elle en fut dépouillée dans la suite, car les seigneurs en disposaient vers la fin du onzième siècle. Raoul de Pontoise en jouissait encore en 1099 (2) : alors, imitant l'exemple d'un grand nombre

(1) Yvon. Carnot. *Epist.* 77.

(2) Ann. du départ.

de seigneurs qui, par devoir de conscience, restituaient à l'Eglise les bénéfices purement ecclésiastiques dont ils étaient en possession, Raoul fit donation de cette cure à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Par cette donation, l'abbaye acquérait le droit de percevoir tous les revenus attachés à la cure, à la charge par elle de la faire desservir par ses religieux et de pourvoir à l'entretien de l'établissement : mais ces sortes de transactions n'avaient de valeur qu'autant que l'évêque diocésain jugeait à propos de les ratifier, parce que c'est à lui qu'il appartient de pourvoir à l'administration des paroisses, et que nul ecclésiastique ne peut y exercer le ministère pastoral sans son approbation. Il y a plus : la cession d'une église paroissiale, faite par un évêque à une communauté religieuse, n'était nullement obligatoire pour son successeur ; ce dernier pouvait la révoquer, s'il le jugeait convenable, et confier cette église à un prêtre de son choix : c'est pour cela qu'à l'avénement d'un nouvel évêque, les communautés avaient soin de lui faire reconnaître et confirmer les faveurs qu'elles avaient obtenues de son prédécesseur. Ansel ratifia avec joie la donation de la cure de Méru à l'abbaye de Saint-Martin, parce que ce monastère ne pouvait qu'y envoyer des ecclésiastiques remplis de l'esprit de leur sainte vocation, et les successeurs de ce prélat s'empressèrent de la confirmer à leur tour.

Il fait donner l'église de Breuil-le-Vert à l'abbaye de Saint-Germer.—Les seigneurs de Clermont avaient fait bâtir une église sur leur domaine, en un lieu nommé Breuil-le-Vert : ils l'avaient dotée en biens-fonds, en dîmes et en rentes de différente nature,

et y avaient ajouté un cimetière pour la sépulture des habitans. C'était une église paroissiale, sous le titre de Saint-Martin. Un prêtre la desservait et administrait la paroisse : mais vraisemblablement cet ecclésiastique répondait mal aux intentions des fondateurs, et laissait en souffrance la paroisse dont il était chargé, puisque son évêque crut devoir prendre des mesures pour faire passer cette cure en d'autres mains. Cet évêque était Ansel : il pria Hugues de Clermont de retoucher l'acte de fondation et de disposer les choses de manière que, sans déposséder le titulaire actuel, qui apparemment ne méritait point d'être destitué, on pût lui adjoindre un ecclésiastique qui hériterait plus tard de son titre. Un moyen d'arriver à ce but était de donner cette cure à l'une des communautés religieuses du diocèse; par là on pourvoyait d'une manière assurée aux besoins spirituels de la paroisse, et on ajoutait au bien-être d'un établissement monastique. Hugues entra pleinement dans les vues du pieux évêque, et fit aussitôt dresser l'acte qui transmettait la cure de Breuil-le-Vert à l'abbaye de Saint-Germer, à la charge par elle d'abandonner au titulaire actuel certains droits qui sont exprimés en cet acte (1). La cure de Breuil-le-Sec, voisine de celle-ci, fut aussi donnée à cette abbaye, vraisemblablement vers cette même époque : toutes les deux furent bientôt transformées en prieurés conventuels, où résidaient plusieurs religieux, sous la direction d'un prieur nommé par l'abbé de S.-Germer. C'est à Ansel que ce monastère fut redevable de ces deux établissemens.

(1) Louvet, t. 1, p. 633.

L'an 1100 : *Il accorde au chapitre le droit d'excommunier.* — Le chapitre de l'église cathédrale n'eut pas une moindre part à la prévoyante sollicitude de ce généreux pontife : il se trouvait alors dépouillé de certains droits et avantages qui lui avaient été autrefois accordés par Hervé de glorieuse mémoire. En vertu de la donation faite par ce fondateur de la nouvelle cathédrale, le chapitre avait droit de haute, moyenne et basse justice, tant sur les propriétés qui lui étaient transmises que sur les personnes attachées à ces propriétés, sauf quelques réserves spécifiées en l'acte de donation; or, soit négligence de sa part, soit défaut de moyens pour se maintenir en jouissance, il fut peu à peu dépouillé de ce droit par les agens des prédécesseurs d'Ansel; de sorte que ce dernier, en arrivant au siége épiscopal, avait profité, à son insu, de l'injustice commise envers le corps canonial. Mais les sentimens de droiture et d'équité qui dirigeaient ce prélat dans tous les actes de son administration, ne lui permirent pas de conserver ce qu'il reconnut appartenir à d'autres. S'exécutant généreusement, il rédige une déclaration authentique par laquelle il rétablit le chapitre dans la plénitude de ses droits : il lui remet en mains la jurisdiction temporelle sur les moulins que l'église cathédrale possède soit dans l'intérieur de la ville, soit hors des murs jusqu'à une distance déterminée; il l'investit de l'autorité judiciaire pour connaître des délits, juger les délinquans, et les poursuivre selon les lois, et lui accorde le droit de fulminer des sentences d'excommunication contre ceux qui, lui ayant porté préjudice, refuseront de reconnaître et de réparer leurs torts. Cet acte important, qui don-

nait au chapitre un pouvoir quasi souverain, fut présenté sur l'autel de Saint-Pierre, et accepté par les chanoines le 15 des calendes de mars 1099 vieux style, ou en d'autres termes le jour des cendres de l'an 1100. Il est signé par Hugues de Gerberoy, doyen du chapitre, Roger et Lisiard, archidiacres, et par plusieurs laïcs de distinction, savoir : Pierre, sénéchal de France, Eustache son frère, Adam fils de Goilin, Girard de Hanvoile, Elinand de Molencourt, et Garnier de Cuigy (1).

Il donne au doyen du chapitre le titre d'archidiacre de Bray. — C'était peu de lui avoir accordé ce pouvoir, s'il ne lui donnait en même tems un territoire pour l'exercer. Jusque-là le chapitre n'avait juridiction que dans l'intérieur de son église : le pouvoir d'excommunier, qui venait de lui être accordé, demeurait donc nul et sans effet, s'il était séparé de la faculté de publier ses monitoires et d'afficher ses jugemens. Mais Ansel ne voulait pas faire les choses à demi : son intention bien sincère était de mettre aux mains du chapitre des armes dont il pût faire usage pour défendre ses propriétés, et l'arme de l'excommunication était presque la seule qui pût alors intimider les spoliateurs. Dans cette vue, il institue le doyen du chapitre archidiacre de Bray, et place ainsi, sous la juridiction capitulaire, la ville de Beauvais et ses faubourgs qui étaient compris dans le ressort de cet archidiaconé (2). Dès-lors le chapitre fut complètement en mesure de faire valoir ses droits, et il ne tarda pas à

(1) Louvet, t. 1, p. 290.
(2) *Ibid.*, p. 328.

manifester l'intention de n'en laisser périmer aucun.

Le chapitre inquiète l'abbaye de Saint-Quentin; lettre d'Yves de Chartres. — Il voyait toujours d'un œil jaloux l'établissement de l'abbaye de Saint-Quentin, et ne négligeait aucune occasion de lui témoigner son mauvais vouloir. Il était fâché qu'on eût distrait du domaine de l'église cathédrale et abandonné aux religieux la propriété sur laquelle était bâti leur monastère, et il se montrait disposé à revenir sur la délibération en vertu de laquelle cette concession fut faite, sinon pour l'annuler, du moins pour tâcher de ressaisir certains droits qu'il regrettait d'avoir perdus. Déjà il avait laissé entrevoir ses intentions, il avait fait connaître aux religieux une partie des raisons sur lesquelles il prétendait appuyer ses réclamations, et ceux-ci avaient pris l'alarme en se voyant sur le point d'entrer en lutte avec un corps devenu redoutable par le pouvoir qu'Ansel venait de lui conférer. Dans son inquiétude, la communauté invoque l'assistance de celui qui, selon sa promesse, lui portait toujours un intérêt de père, elle a recours à Yves de Chartres. Cet intrépide défenseur de la justice ne fait point défaut à la filiale confiance de ceux qu'il aime toujours comme ses enfans : il écrit sur-le-champ à l'évêque de Beauvais, et lui dit : « Nous avons appris que les chanoines de Saint-Pierre de Beauvais cherchent querelle à ceux de Saint-Quentin au sujet d'une propriété que ces derniers ont toujours possédée sans contradiction, depuis l'épiscopat de Guy votre prédécesseur jusqu'à votre avénement au siége de Beauvais. Si vous jugez à propos de fixer une époque pour examiner cette question en chapitre, je m'engage à me rendre à cette

assemblée, et me fais fort de prouver que la terre en question a été cédée, moi présent, aux religieux de Saint-Quentin, en paisible et perpétuelle jouissance, par les chanoines de votre église, sans qu'aucun d'eux ait opposé la moindre difficulté. Ne souffrez pas qu'il soit dit qu'une pauvre petite église a été rendue plus pauvre encore sous votre administration... (1) » Cette lettre que, selon toute apparence, Ansel ne manqua pas de communiquer au chapitre, fit perdre aux chanoines la velléité qu'ils avaient de molester, en cette circonstance, l'abbaye de Saint-Quentin : du moins rien n'annonce qu'il ait été donné suite à ce commencement de procès, et nous savons que cette abbaye a continué de jouir des droits qu'on lui contestait.

Cet incident n'a d'autre valeur historique que de nous faire voir quel prix le chapitre attachait aux prérogatives qu'il venait d'obtenir, et combien il avait hâte de les faire valoir; mais le prudent évêque qui les lui avait accordées, était là pour modérer son ardeur et la contenir dans les limites de la justice et du bon droit; il l'empêchait de donner suite à des prétentions mal fondées, et, lors même qu'il y avait lieu à de justes plaintes, il savait encore le faire entrer dans ses vues de conciliation. En voici une autre preuve :

Démélés du chapitre avec la commune. — Le chapitre avait plusieurs moulins qui étaient mis en mouvement par les cours d'eau qui traversent la ville. Or, depuis quelque tems, ces cours d'eau étaient ralentis et en grande partie interceptés par les pieux, les planches et les engins que les fabricans et les tanneurs

(1) Louvet, t. 2, p. 328.

avaient établis le long de la rivière, et par les déblais qu'on y jetait journellement; il en résultait que les moulins étaient fréquemment forcés de chômer, au grand préjudice de leur propriétaire. Le chapitre avait souffert ce dommage tant qu'il ne vit pas jour à s'y opposer efficacement; mais dès le moment où il fut nanti du droit de justice sur ces moulins et sur les cours d'eau qui les faisaient mouvoir, il signifia l'ordre d'enlever tous les établis qui avaient été placés sur la rivière, sous peine de dommages et intérêts à payer par les opposans. Cet ordre mit tout le commerce en émoi : chacun criait à la violation de son droit, parce que les constructions que le chapitre voulait faire enlever avaient été établies par la concession des évêques précédens, et que les habitans en avaient paisiblement joui durant tout le tems voulu par les usages et coutumes de la ville, pour avoir présentement un droit acquis. Les bourgeois allèrent donc trouver l'évêque, lui rappelèrent son serment de respecter et faire respecter les coutumes de la ville, et invoquèrent sa protection contre les entreprises du chapitre.

Ansel concilie le différend. — Ansel ne put qu'accueillir, avec sa bienveillance et sa loyauté connues, la requête des habitans de sa ville épiscopale, parce qu'il voulait remplir, dans toute son étendue, le serment qu'il avait fait en prenant possession de son siége. Les bourgeois avaient pour eux et les besoins de leur industrie et la prescription légale : d'un autre côté, le chapitre souffrait un dommage réel, et il était en droit d'en exiger la réparation. En présence de ces deux intérêts opposés, que va faire l'évêque? Violera-t-il l'engagement qu'il a contracté envers la ville? ou bien

révoquera-t-il le droit de justice qu'il a accordé au chapitre? Il ne fera ni l'un ni l'autre, mais il trouvera moyen de concilier le différend.

L'alternative extrêmement délicate où il se voyait placé, lui suggéra la pensée d'engager les deux partis à s'en rapporter au jugement d'un arbitre probe et désintéressé dans la question; ce conseil fut accepté de part et d'autre. On choisit pour arbitre ce même Adam, que nous avons vu intervenir, en qualité de témoin, dans l'acte qui conférait au chapitre le droit de justice sur les moulins dont il s'agissait; il pouvait mieux que personne juger jusqu'où s'étendaient les droits qui découlaient du privilége accordé. Or, tout bien considéré, il fut reconnu que ni l'intention de l'évêque, qui avait remis le droit de justice aux mains du chapitre, ni les termes dans lesquels était conçu l'acte qui atteste cette concession, n'autorisaient le chapitre à ordonner la démolition des constructions faites sur la rivière, puisqu'elles pouvaient absolument subsister sans ralentir le cours de l'eau, au point d'arrêter les moulins : il fut reconnu en outre que ces constructions avaient été bien et dûment autorisées, que la prescription aussi bien que la nécessité publique les rendait inattaquables; mais que l'on en avait parfois abusé pour intercepter le cours de la rivière ou y déposer des objets qui empêchaient le travail des moulins : en conséquence, l'arbitre décida que les choses seraient tellement disposées à l'avenir, que les moulins du chapitre pussent facilement fonctionner, sans que les bourgeois fussent lésés dans leurs droits ni gênés dans leur industrie. Ce jugement arbitral mit fin à la querelle et rétablit la paix.

L'an 1100 : *Mort d'Ansel.* — Malheureusement le pieux et saint évêque, qui savait si bien terminer les différends, concilier les esprits et rapprocher les cœurs, vécut trop peu de tems pour opérer, en son diocèse, tout le bien qu'il désirait. Il avait étudié tous les besoins de son Eglise; il ne vivait que pour elle et s'appliquait à la rendre prospère, moins par l'étendue de ses domaines que par la pratique des vertus chrétiennes qu'il prêchait par ses exemples autant que par ses discours. Ansel était un de ces évêques qui ont le rare mérite de rendre la religion aimable, parce que, s'oubliant eux-mêmes, ils savent se faire tout à tous pour le salut et le bonheur de tous. Nos anciens écrivains en parlent comme d'un pontife qui a constamment édifié son Eglise par la bonne odeur de ses vertus, et qui a mérité, après sa mort, d'être considéré comme un saint. Il fut enlevé à l'amour de ses diocésains, vers la fin de la dernière année du onzième siècle : le nécrologe de l'abbaye de Breteuil en fait mention en ces termes :

XII kal. decembris obiit Ansellus monachus et Episcopus Beluacensis (1).

---

(1) MS. de l'abb. de Bret., p. 57.

FIN DU PREMIER VOLUME.

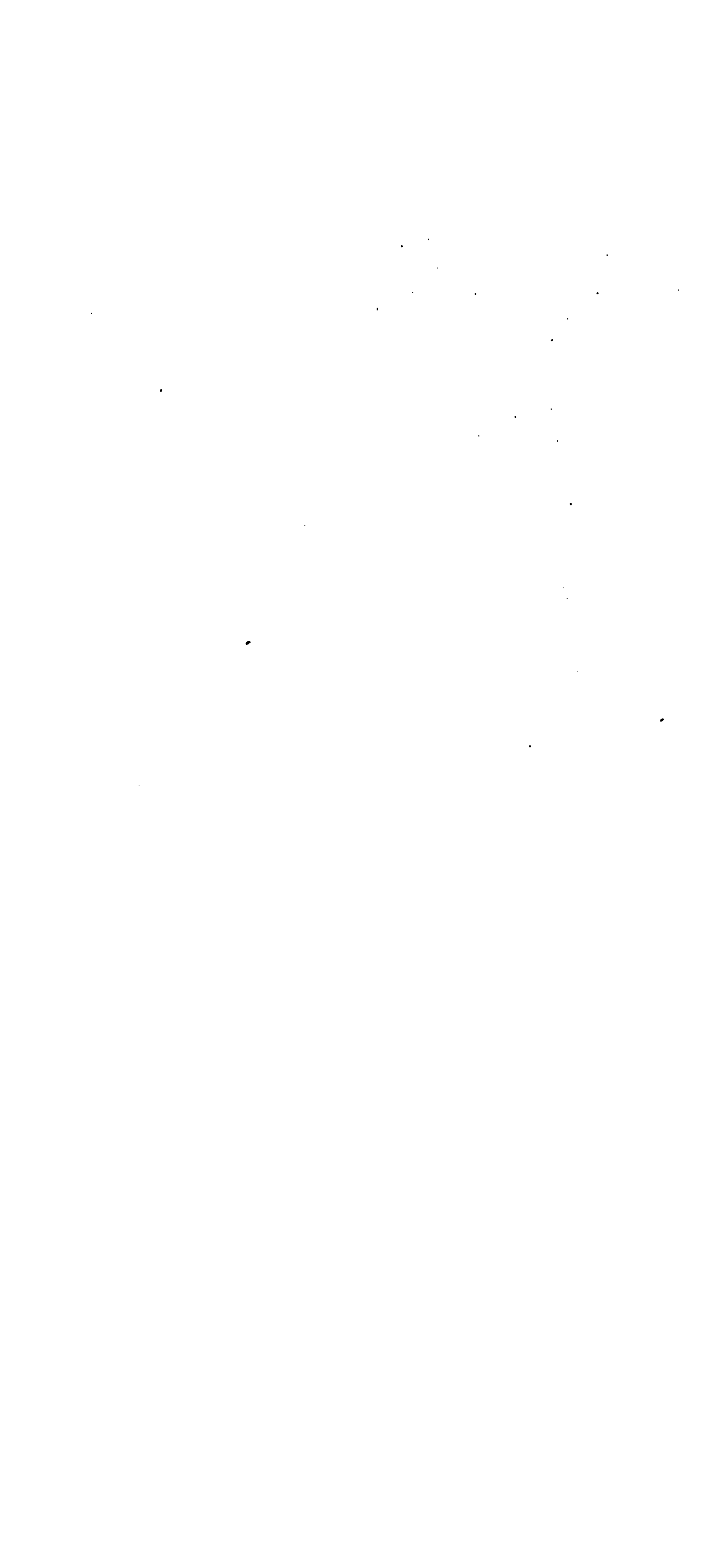


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.